This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Gall. sp.
212 u (6

Revue

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE
FONDÉE PAR FEU JULIEN SACAZE & LE Dr F. GARRIGOU

REVUE

DES

PYRÉNÉES

FRANCE MÉRIDIONALE — ESPAGNE

DIRIGÉE PAR LE Dr F. GARRIGOU

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

TOME VI — 1894

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement & toutes les communications
au Directeur de la *Revue*, rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret et fils. — MONTPELLIER, Coulet.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — BARCELONE, A. Verdaguer. — BERLIN, Asher.

Tous droits réservés.

P.n. 5126

Digitized by Google

La **REVUE DES PYRÉNÉES, de la France méridionale et de l'Espagne** est l'organe de l'Association pyrénéenne & de l'Union des Sociétés savantes du Midi. Elle est dirigée par le Dr Garrigou, chargé de cours (hydrologie) à la Faculté de médecine de Toulouse, avec le concours d'un Comité de rédaction & de nombreux collaborateurs dont la liste suit :

(Sont mentionnés seulement les noms de ceux qui ont des travaux publiés dans les six premiers volumes.)

L'* indique les noms des membres du Comité.

Baillaud, dir. de l'Observatoire, doyen hon. de la Fac. des sc., Toulouse.
Barrière-Flavy, secrét. adjoint de la Société archéologique du Midi.
G. Baudens, sénateur des Hautes-Pyrénées.
L. Baurier, homme de lettres.
Baysselance, ingénieur de la marine, ancien maire de Bordeaux.
Emile Belloc, délégué au Comité central du Club alpin français, Paris.
Antoine Benoist, doyen de la Faculté des lettres, Toulouse.
J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut, Agen.
J. Brissaud, professeur à la Faculté de droit, Toulouse.
Aug. Brutails, archiviste de la Gironde, Bordeaux.
Abbé J. de Carsalade du Pont, secrétaire de l'Evêché, Auch.
* E. Cartailhac, à Toulouse, membre non résidant du Comité des travaux historiques & scientifiques du Ministère, *secrétaire de la rédaction de la Revue des Pyrénées.*
P. Gouget de Castéras, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse.
Antonin Deloume, professeur à la Faculté de droit, Toulouse.
Baron Desazars, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
G. Desdevises du Dézert, prof. à la Faculté des lettres de Clermont.
G. Doublet, professeur au Lycée de Foix.
Abbé Douais, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, professeur à l'Institut catholique, Toulouse.
Axel Duboul, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux.
Dr Duhourcau, docteur-médecin à Cauterets.
A. Duméril, doyen honoraire de la Faculté des lettres, Toulouse.
H. Duméril, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
* Henri Filhol, professeur au Museum, Paris.

(Voir la suite à la troisième page de cette couverture.)

Digitized by Google

REVUE

DES PYRÉNÉES

ET

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Digitized by Google

Digitized by Google

ASSOCIATION PYRÉNÉENNE
FONDÉE PAR FEU JULIEN SACAZE & LE Dr F. GARRIGOU

REVUE

DES

PYRÉNÉES

FRANCE MÉRIDIONALE — ESPAGNE

DIRIGÉE PAR LE Dr F. GARRIGOU

Sciences, Lettres, Arts,
Intérêts locaux & régionaux.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

TOME VI — 1894

TOULOUSE

Adresser les demandes d'abonnement & toutes les communications au Directeur de la *Revue*, rue Valade, 38, à Toulouse.

PARIS, Ch. Reinwald, rue des Saints-Pères, 15. — TOULOUSE, Éd. Privat, rue des Tourneurs, 45.
BORDEAUX, Féret et fils. — MONTPELLIER, Coulet.
MADRID, Fuentes y Capdeville. — BARCELONE, A, Verdaguer. — BERLIN, Asher.

Tous droits réservés.

S. n. 51-6

Digitized by Google

BAYERISCHE
STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

TOME VI

PREMIÈRE LIVRAISON DE 1894

Mémoires originaux. — A. Duméril : Les origines de la monarchie absolue en Espagne..... 1
Ch. Molinier : L'hérésie et la persécution au onzième siècle..... 26
H. Cabannes : Viticulture ; les entrepôts spéciaux & les vins du Midi..... 39

Variétés. — Une ville espagnole en France..... 53

Bibliographie pyrénéenne et méridionale. — P. Cameda d'Alméida : Les Pyrénées ; développement de la connaissance géographique de la chaîne (c. r. par Desdevises du Dézert)..... 57
Emile Pouvillon : Bernadette de Lourdes (c. r. par Antoine Benoist)..... 65
Général Pierron : La défense des frontières de France [c. r. par A. S.)..... 69
Raoul Lafagette : De l'aube aux ténèbres. Poésies (c. r. par V. Saint-Prest. 69
C. Barrière-Flavy : Etude sur les sépultures barbares du midi & de l'ouest de la France (c. r. par Emile Cartailhac)..... 80
G. Pruvot : Sur les fonds sous-marins de la région de Banyuls & du cap de Creus..... 69

Nouvelles. — Le canal des Deux-Mers ; opinion des amiraux. — Les courses de taureaux & la loi Grammont. — Les courses de taureaux & l'Eglise catholique. — Le télégraphe français en Andorre. — Chemin de fer transpyrénéen par la vallée d'Aure. — Une statue au maréchal Bosquet à Pau. Le musée Georges Labit à Toulouse. — Thèse de doctorat sur les guerres de religion au pays de Foix. — Rapport au ministère sur le service médical des eaux minérales en 1891..... 90

DEUXIÈME LIVRAISON

Mémoires originaux. — J. de Lahondès : Les Œuvres poétiques de Guy Du Faur de Pibrac..... 105
A. Duméril : Les origines de la monarchie absolue en Espagne (*suite & fin*). 117

Digitized by Google

Gust. Baudens : Une série de procès sous l'ancien régime dans la vallée d'Aure..... 137
Dr Racine : Quelques considérations sur le débit des sources sulfurées de Bagnères-de-Luchon..... 171

Variétés. — En Province : Les Landes, par M. René Bazin..... 178

Bibliographie. — Tamizey de Larroque : Deux livres de raison dans l'Agenais. Livre-journal de Pierre de Bessot (c. r. J. Brissaud)..... 195
Nouvelle Revue historique de Droit français & étranger (c. r. Brissaud)..... 197
Blanchet & Schlumberger : Numismatique du Béarn (c. r. Phil. Berger)..... 198
P. de Boixo : Notice sur les forêts & sur le reboisement dans les Pyrénées-Orientales (c. r. E. C.)..... 200
Julien Calas : Essences forestières des Pyrénées-Orientales; nature & utilisation de leurs produits (c. r. E. C.)..... 202
H. Sauvaire & de Rey-Pailhade : Sur une mère d'Astrolabe arabe..... 720
La Société photographique de Toulouse. Rapport de M. Ch. Fabre..... 208
Real Academia de la Historia, Madrid..... 210

Nouvelles et Faits divers. — Le goût des excursions dans le Midi. — Les fêtes du mois de mai à Toulouse. — Condom, archéologie chrétienne. — Démolition des remparts de Perpignan. — Les incendies des Landes. — Le chemin de fer transpyrénéen..... 212

Nécrologie. — Albert Lebègue..... 216

TROISIÈME LIVRAISON

Mémoires originaux. — J. Fontès : Contribution à la bibliographie méridionale : Etienne Forcadel, professeur de droit civil à l'Université de Toulouse (1556-1576)..... 217
A. Duboul : Notes au sujet de quelques documents concernant la ville d'Ax (Ariège)..... 247
Dr Félix Garrigou : Sur le projet du canal des Deux-Mers, observations d'un géologue..... 265
Baron Desazars : L'Art à Toulouse : la chapelle du grand Séminaire & l'œuvre picturale de Despax..... 283
Codorniú : Impressions de voyage en Catalogne..... 291

Variétés. — Castelar & Echegaray à l'Académie espagnole..... 305
L'ancienne Scala de Labédaa. (Vincent Cenac)..... 312

Bibliographie. — Julien Sacaze : Inscriptions antiques des Pyrénées (compte rendu de Salomon Reinach, reproduit d'après la *Revue critique*). 316
Pasquier : L'Andorre & la charte des libertés concédées par Charlemagne... 319
Axel Duboul : Le Tribunal révrlutionnaire de Toulouse (c. r. Lapierre).... 322

Nouvelles et Faits divers. — La démolition des remparts de Perpignan. Les fêtes de Figueras. — Circonscriptions militaires & Commission géographique en Espagne. — Les ouvriers étrangers dans l'Aude; sages conseils aux Français. — Les variations du climat de Toulouse. — Tremblements de terre dans les Pyrénées. — Bibliothèque basque offerte à Gladstone. — A qui la montagne? la commune de Campan contre Bagnères-de-Bigorre..... 325

Digitized by Google

QUATRIÈME LIVRAISON

Articles originaux. — Cl. Perroud : La chute du premier duché d'Aquitaine..... 329
Pierre Vidal : Etudes documentaires sur la Révolution dans le département des Pyrénées-Orientales. — Les représentants du peuple en mission à l'armée & dans le département des Pyrénées-Orientales en l'an III (1794-1795)..... 358
Gaston Jourdanne : Le Félibrige, ses débuts, son état actuel, son avenir.... 388
Paul Labrouche & comte de Saint-Saud : Pyrénées asturiennes & pics d'Europe..... 400

Bibliographie. — Camille Bloch : La situation vinicole au dix-huitième siècle..... 416
Arthur Osona : Guia-Itineraria de las regions de Llussanes, Pyrineus, Cerdanya, Serras de Cadi y Andorra (de Saint-Saud)..... 417
C. Desdevises du Dézert : Le caractère espagnol (H. D.)..... 418
Sicre-Tarride : La pisciculture dans la haute vallée de l'Ariège..... 419
Almanach patois de l'Ariège pour 1894 (Léonce Couture)..... 422

Nouvelles et Faits divers. — Travaux dans la vallée de la Pique contre les inondations. — Les ours à Saint-Béat. — La bibliothèque basque de Lucien Bonaparte. — Tremblements de terre en Espagne. — Les chemins de fer des Pyrénées centrales. — Les stations thermales des Pyrénées. — L'Association des médecins de la Haute-Garonne à Ax. — Le funiculaire luchonnais. — Mœurs espagnoles : la mort du toréador Espartero. — L'Aude inconnu, Belvis. — Conférence à Paris sur les eaux minérales des Pyrénées. — Les prétendues variations du climat de Toulouse. — Tableau synoptique des excursions à faire aux environs d'Ax. — Convention relative au percement des Pyrénées, signée par les délégués de la France & de l'Espagne. — Une statue au cardinal Lavigerie, à Bayonne..... 423

CINQUIÈME LIVRAISON

Articles originaux. — Illustrations pyrénéennes : Le dernier maréchal de camp des dernières troupes françaises de la nouvelle France, le chevalier de Lévis, par M. G. Doublet, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur au Lycée de Foix..... 439
La chûte du premier duché d'Aquitaine (*suite et fin*), par M. Cl. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse..... 466
Les représentants du peuple en mission à l'armée & dans le département des Pyrénées-Orientales en l'an III (*suite*), par M. P. Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan..... 498
De la transhumance dans les Pyrénées françaises, par M. J.-F. Bladé, correspondant de l'Institut..... 515

Variétés. — Le canal des Deux-Mers, rapport au Président de la République..... 531

Bibliographie. — A. Hautreux : Côtes des Landes, vents et courants..... 541
Foulché Desbosc : *Revue hispanique*..... 544

Digitized by Google

Nouvelles et Faits divers. — Le chemin de fer transpyrénéen. — Le Syndicat des stations transpyrénéennes. — Le chemin de fer de Luz & de Cauterets. — Les travaux forestiers pour la protection de Cauterets. — Achat par Bagnères-de-Bigorre de la bibliothèque Vaussenat. — Fête patriotique : le monument de Banyuls-sur-Mer. — Changement du préfet de la Haute-Garonne..... 545

SIXIÈME LIVRAISON

Articles originaux. — Gaston Jourdanne : Le Félibrige; ses débuts, son état actuel, son avenir (2e article)..... 551
Rumeau : La famille Contard du Burgaud; détails de la vie privée aux seizième et dix-septième siècles en pays toulousain..... 578
Illustrations pyrénéennes : Le dernier maréchal de camp des dernières troupes françaises de la nouvelle France, le chevalier de Levis (2e article), par M. G. Doublet, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur au Lycée de Foix..... 601
Les représentants du peuple en mission à l'armée & dans le département des Pyrénées-Orientales en l'an III (*suite et fin*), par M. P. Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan..... 622

Bibliographie. — Edmond Loze : Les bois de particuliers dans le département de la Haute-Garonne..... 651
J.-F. Bladé : Géographie historique de l'Aquitaine autonome..... 654
Du même : Les sources & l'embouchure de la Garonne..... 654
Léonce Favatier : La vie municipale à Narbonne au dix-septième siècle.... 659

Nouvelles et Faits divers. — La Commission officielle du canal des Deux-Mers. — Elargissement des portes du rempart de Perpignan. — Découverte archéologique près de Cazères-sur-Adour. — Déboisement du bassin de la Garonne. — Le lait des vaches des Pyrénées. — La pêche des huîtres dans la Bidassoa. — Retour en Espagne des cendres de Goya. — Tauromachie : ses représentations figurées. — Don d'un Musée à la ville de Bordeaux. — Exposition de Bordeaux en 1895. — Bordeaux : les cours de la Société philomatique. — Le génie militaire dans l'Ariège. 660

Digitized by Google

STAATS-
BIBLIOTHEK
MUENCHEN

ARTICLES ORIGINAUX

LES ORIGINES

DE LA

MONARCHIE ABSOLUE EN ESPAGNE

I.

Comment l'Espagne, le pays de la chrétienté où dans les temps féodaux l'indépendance & la liberté d'allures des sujets à l'égard des souverains semble avoir été la plus grande, est-elle devenue au seizième siècle le pays de l'Europe occidentale où la monarchie pure a pris le plus grand essor, si bien qu'alors la royauté y a exercé un pouvoir sans contrôle & qu'elle a pu servir de modèle à celle que Richelieu & Louis XIV ont établie dans notre patrie? Il est vrai qu'un vieux proverbe dit que les extrêmes se touchent; ce qui peut se traduire ainsi : les extrêmes s'appellent. Pourquoi en a-t-il été ainsi particulièrement en Espagne? C'est là ce que nous nous efforcerons d'expliquer.

Au moyen âge proprement dit, il semble que la constitution des royaumes espagnols ait été un composé d'indépendance féodale & de système représentatif. Nuls temps n'ont été plus agités que ceux qui se sont écoulés entre le règne d'Al-

Digitized by Google

phonse X le Sage & l'avènement des deux époux, Ferdinand & Isabelle, aux trônes de Castille & d'Aragon réunis. Alphonse X, un moment chassé de ses États, fut obligé de s'enfuir chez les Maures. Don Sanche, son successeur, vit les infants de La Cerda, appuyés par une faction puissante, lui disputer le trône. Les rivalités des grandes maisons féodales de Lara & de Castro troublèrent l'État sous Ferdinand IV & Alphonse XI. Don Pèdre le Cruel fut dépouillé de la couronne par son frère bâtard Henri de Transtamare. Les princes de la maison de Transtamare durent user de ménagements infinis à l'égard de la noblesse de leurs États pour se maintenir sur le trône &, lorsqu'ils se crurent mieux affermis, lorsqu'ils voulurent prendre un ton plus haut, il leur fallut presque toujours avoir la lance au poing pour réprimer la révolte de quelque baron turbulent. L'Aragon, la Navarre, le Portugal présentaient un spectacle analogue. On a cité souvent, depuis Hotman & Antonio Perez, le serment des seigneurs aragonais à l'avènement de leurs souverains : « Nous qui, chacun en particulier, pouvons autant que vous & qui, tous réunis, pouvons bien davantage, nous vous jurons fidélité à condition que vous respectiez nos lois & nos privilèges; sinon, non. » L'authenticité de ce serment est fort douteuse. Ce qui ne l'est pas, c'est que les vassaux des rois d'Aragon montraient un esprit fier & ennemi de toute contrainte. Quand Pierre le Cérémonieux supprima le fameux privilège d'union qu'il avait d'abord accordé à ses sujets rebelles, tout vainqueur qu'il était, il se crut obligé de leur faire de grandes concessions. C'est alors que l'office de *Justiça* ou chef de la justice prit dans son royaume l'importance qu'il a conservée jusqu'à la fin du seizième siècle. Devenu dépendant des seuls Cortès, ce magistrat pouvait évoquer devant son tribunal toute affaire pendante devant les tribunaux royaux & l'accusé qui en avait appelé à cette juridiction supérieure était immédiatement soustrait, au moins provisoirement, à l'action judiciaire des représentants du pouvoir royal [1].

1. Voy. sur les deux moyens d'action que le justiza avait à sa disposition, les *manifestaciones* & les *firmas*, J.-H. Mariéjol, *l'Espagne sous Ferdinand & Isabelle*, p. 189.

Digitized by Google

La Catalogne, la Navarre, le Portugal conservaient précieusement leurs *fueros* ou chartes de franchises. Partout la convocation des Cortès était fréquente, sinon tout à fait régulière; partout elles avaient connaissance d'une grande partie des affaires de l'État.

L'Espagne paraissait donc plutôt à la veille de devenir une monarchie représentative que d'être gouvernée par le bon plaisir d'un seul homme. Cependant, si je ne me trompe, tout dès lors s'y préparait pour le triomphe de la monarchie pure. Il s'opérait un travail latent, inaperçu par les contemporains & même par la plupart des historiens modernes, mais qui devait conduire sûrement les Espagnols à ce despotisme sans frein que marqua pour eux l'époque de Philippe II. C'est à ce travail que je voudrais maintenant faire assister mes lecteurs.

Un mot d'abord sur le caractère du peuple espagnol & sur son histoire antérieure. Il y avait là pour le pouvoir absolu deux causes de succès :

1° Les circonstances seules avaient créé les libertés politiques dont jouissaient les populations de la péninsule;

2° Elles s'étaient attachées à ces libertés avec un mélange d'opiniâtreté, d'orgueil & d'indolence qui, de tout temps, les a distinguées. Mais le principe d'autorité était resté pour elles le principe fondamental, le principe le plus cher & le plus sacré : « Si veut le roi, si veut la loi. » C'était au moyen âge, proprement dit, comme plus tard, un dicton populaire parmi les Castillans, & la résistance, même quand elle était jugée nécessaire, cherchait à s'excuser en prenant les formes du dévouement & de soumission. « Sire, disaient les Cortès de 1390, une des assemblées qui montrèrent le plus d'énergie pour réprimer les empiètements de la royauté, nous obéirons à vos ordres, nous ne les exécuterons pas. » Elles annonçaient ainsi qu'elles n'accorderaient point leur concours au souverain pour un acte opposé à leurs privilèges; mais, en même temps, elles lui déclaraient assez qu'il pourrait impunément poursuivre ses desseins, en se passant de leur sanction. Elles lui interdisaient les moyens légaux d'opprimer les peuples; mais elles lui laissaient une grande facilité pour l'emploi des moyens illégaux. Elles maintenaient leur droit. Mais que devient le

Digitized by Google

droit lorsqu'une tolérance, plusieurs fois répétée, laisse s'établir un usage contraire?

Remontons jusqu'aux temps héroïques de l'histoire d'Espagne. Les peuples de cette contrée soutiennent avec un grand courage leurs gouvernements nationaux, d'abord contre les Carthaginois, puis contre les Romains[1]. Mais ils furent plus tard les sujets les plus soumis de Rome, &, seule de toutes les provinces de l'Occident, l'Espagne fut constamment tranquille depuis l'avènement de l'Empire jusqu'à l'invasion des Barbares. C'est de son sein que sortirent ces idées d'obéissance absolue à un despote que Tacite met dans la bouche d'un flatteur du prince. *Nobis obsequii gloria relicta est.* Dion Cassius nous apprend que c'était chez les Espagnols un usage constant que le simple citoyen se dévouât par serment au chef de sa nation ou de sa tribu, & lui consacrât toute son existence. Les grands de Rome qui voulaient acquérir les bonnes grâces d'Auguste prirent ces étrangers pour modèle & jurèrent fidélité au prince. C'est aussi parmi les Espagnols que le fondateur de l'Empire romain recruta surtout sa garde particulière.

Quand le christianisme pénétra en Espagne, il eut quelque peine à s'y établir. Les Espagnols étaient très attachés au paganisme, parce qu'ils l'avaient longtemps pratiqué, & c'est pour cela, sans doute, que, sous Dioclétien, la persécution exercée par l'ordre de l'empereur contre les chrétiens & tempérée par Constance fit plus de victimes dans la péninsule ibérique qu'en Gaule & en Bretagne. Cependant le christianisme triompha en Espagne comme dans le reste de l'empire. Mais les hérésies survinrent. L'arianisme d'abord. Un évêque espagnol, Osius de Cordoue, présida le Concile de Nicée où fut condamnée cette doctrine qui tendait à établir une espèce de fusion entre le polythéisme des païens & la religion chrétienne. Le priscillianisme parut à son tour, prêché par un évêque d'Avila. Un autre évêque espagnol, Ithacius, réclame immédiatement la

1. L'Espagne, dit Tite-Live (liv. XXVIII, c. 12), de toutes les provinces conquises par les Romains a été la première attaquée & la dernière entièrement domptée. « Itaque ergo prima Romanis inita provinciarum, quae quidem continentis sint, postrema omnium, nostra demum aetate, ductu auspicioque Augusti Caesaris, perdomita est. »

Digitized by Google

mort de l'hérétique. On accuse ce dernier de magie & de mœurs infâmes, bien que sa vie fût sainte & pure. L'usurpateur Maxime, né aussi en Espagne, se fait le patron d'Ithacius & Priscillien est condamné au dernier supplice, qu'il subit avec plusieurs de ses disciples, premiers martyrs qu'ait immolés l'orthodoxie dans l'empire d'Occident[1]. Un autre Espagnol, compétiteur de Maxime, Théodose Ier, achevait à la même époque la destruction du paganisme, en défendant dans tout l'Empire les sacrifices païens sous les peines les plus rigoureuses. Ainsi, l'Espagne, convertie au christianisme, a donné le premier exemple des persécutions religieuses infligées au nom du Christ, de même que, plus tard, elle devait être le principal foyer de l'inquisition.

Vinrent les invasions des Barbares. Les Wisigoths établirent aisément leur domination sur la péninsule, parce qu'ils s'y présentaient comme les lieutenants d'Honorius & de son neveu. Ils étaient ariens, & le peuple espagnol était attaché à l'orthodoxie plus fortement qu'aucun peuple de l'Occident. Cependant les habitants des bords de la Méditerranée, dont le caractère fut toujours plus indépendant que celui des habitants de l'intérieur, furent seuls à secouer le joug de la poignée de Barbares auxquels ils s'étaient, pour ainsi dire, eux-mêmes asservis. Et aussitôt après que les Wisigoths eurent embrassé l'orthodoxie, ils s'empressèrent de rentrer sous leur joug. Peu de monarchies ont été plus despotiques que celle des souverains wisigoths au commencement du moyen âge. S'ils avaient toujours marché d'accord avec le clergé, on n'aurait probablement pas trouvé de royaume plus paisible. Mais l'autorité civile & l'autorité religieuse étaient loin d'être toujours d'accord. L'Église & l'État étaient pour les habitants de la péninsule hispanique deux pouvoirs également dignes de respect. Auquel fallait-il obéir? Tous deux demandaient également la soumis-

1. Voir Gibbon, *Décadence de l'Empire romain*, ch. XXVII. — Remarquons ici que saint Martin de Tours & l'évêque de Milan, saint Ambroise, protestèrent, tout en condamnant l'hérésie de Priscillien, contre l'acte cruel dont il était la victime, & se refusèrent à entretenir aucune relation avec ceux qui avaient prononcé contre lui la sentence de mort.

Digitized by Google

sion. Les Espagnols pensèrent qu'il fallait obéir à Dieu, c'est-à-dire aux ministres du culte, avant d'obéir à leurs monarques, & ce fut la source des troubles qui divisèrent ce royaume jusqu'au moment où il tomba au pouvoir des musulmans. On sait avec quelle facilité cette conquête eut lieu.

L'Espagne avait été, cette fois, surprise & non domptée. Elle réagit dans les siècles suivants contre la conquête. Mais ce fut avec cette lenteur qui a généralement caractérisé les populations établies au sud des Pyrénées. Quelques années avaient suffi à Taric & à Mouça pour s'avancer jusqu'aux frontières de la Septimanie. Il fallut plus de siècles aux descendants de Pélage pour affranchir ce même territoire de la domination étrangère.

C'est alors que s'introduisirent en Espagne le régime féodal & la liberté des populations chrétiennes. Les circonstances qui leur donnèrent naissance contribueront puissamment à nous faire comprendre l'histoire ultérieure de cette contrée.

Les Maures, malgré leur petit nombre, malgré l'antipathie que la religion musulmane inspirait à tous les chrétiens de l'Occident, exercèrent une prodigieuse influence sur les mœurs & sur l'esprit général de la majeure partie des indigènes. Le christianisme lui-même aurait péri dans la péninsule sans la résistance de Pélage & de ses compagnons, sans les secours que l'Église leur ménagea du dehors. Aussi les rois avaient-ils quelque raison de regarder la péninsule comme une propriété de leurs couronnes, & les pontifes romains de s'attribuer sur elle un droit de suzeraineté.

Qu'on se rappelle l'histoire de l'Espagne au huitième & au neuvième siècles. Un aventurier, descendant des derniers rois goths, s'enfuit dans une caverne. Quelques compagnons dévoués s'y réfugient avec lui. Ils font aux environs quelques incursions; au retour, ils se partagent le butin. Au delà de la limite étroite où se trouve leur habitation, tout appartient aux musulmans. Cependant bientôt ils prennent une ville, puis une autre. Aussitôt après la conquête, le chef se déclare, & il est reconnu le propriétaire légitime du nouveau territoire, sauf les droits de l'Église, puissance indépendante qui l'a aidé dans son œuvre. Mais, pour se créer des soutiens, il accorde

Digitized by Google

aux anciens habitants chrétiens ou à de nouveaux colons qu'il établit sur ce sol, avec la jouissance de cette partie de son domaine, des franchises & des libertés destinées à relever leur condition. De là naissent à la fois le régime féodal & les *fueros* ou chartes des villes. On voit, d'après cela, d'une part, que le droit de souveraineté, de propriété des rois était mieux établi en Espagne qu'en aucun autre pays de l'Europe, ce qui devait plus tard favoriser singulièremen tles progrès du despotisme; de l'autre, que les privilèges des seigneurs, que les franchises des sujets étaient plus clairement définis; ce qui, pour un temps, put donner à l'Espagne sur les États voisins une supériorité incontestable sous le rapport de la liberté des populations.

L'histoire de l'Espagne dans l'époque de sa grande lutte contre les Maures présente donc le spectacle de systèmes, ailleurs incompatibles, associés ensemble pour une œuvre commune & demeurant ensemble dans une étroite union. Devant un ennemi comme devant un danger commun, les rivalités cessent, les haines sont oubliées. Celui qui désirerait voir la maison de son voisin écraser ce dernier sous ses ruines ne cherchera-t-il pas lui-même à en arrêter l'incendie s'il craint que le feu ne gagne sa propre maison? Les Maures étaient pour les Espagnols l'ennemi irréconciliable, le danger prochain & permanent. Il fallait toujours être contre eux sur ses gardes; il fallait surtout éviter de s'affaiblir en se divisant. Aussi faisait-on de l'ordre avec le désordre même. Les rois avaient sur certains points des prérogatives plus grandes que dans les autres États féodaux. Mais l'abus en était souvent restreint par le besoin qu'ils avaient des services militaires de leurs vassaux. D'ailleurs la plupart des monarchies espagnoles furent d'abord électives. Seulement l'élection s'appliquait aux membres d'une seule famille, & le choix tombait, en général, sur le plus proche héritier[1]. Ce n'est guère qu'au douzième siècle que la loi d'hérédité étant plus clairement établie, l'élection fut réduite à un simulacre. Ce simulacre est toujours resté, &, jusqu'à notre siècle, la coutume s'est conservée de faire reconnaître l'héritier du trône dans les Cortès[2].

1. D. J. M. Antequera, *Hist. de la Legislacion española*, 1890, p. 131.
2. *Defuncto in pace principe, optimates totius regni una cum sacerdotibus*

Digitized by Google

Les seigneurs portaient aux rois un grand dévouement & observaient les règles de la subordination militaire. Mais les rois, à leur tour, les ménageaient & prenaient à tâche de flatter leur orgueil. Il était d'ailleurs admis que les seigneurs avaient le droit de se dénaturaliser, c'est-à-dire que s'ils avaient reçu quelque offense ils pouvaient, en abandonnant leurs domaines & leur patrie, abjurer leur serment de fidélité à l'égard de leur prince. L'opinion publique jugeait alors leur révolte innocente, & la loi les exemptait des peines dues à la trahison. Les ligues contre le pouvoir royal étaient aussi sanctionnées par l'usage, & le roi Alphonse X en reconnut la légitimité dans le code des *Siete Partidas*. « Le devoir des sujets envers leur roi, dit le prince législateur, leur prescrit de ne pas souffrir sciemment qu'il mette son salut en péril, qu'il s'expose à déshonneur & désagrément dans sa personne ou dans sa famille, qu'il occasionne du mal à son royaume. Et ceci peut être accompli de deux manières : par de bons avis, en lui faisant voir pourquoi il ne doit pas agir de la sorte, & par des faits, en cherchant les moyens de l'empêcher de courir à sa perte & en écartant tous ceux qui lui donnent de mauvais conseils; car, ses fautes ayant des conséquences bien plus graves que celles des autres hommes, les sujets sont par devoir obligés à l'empêcher de les commettre. »

Les communes avaient, elles, leurs chartes de liberté sous la protection desquelles vivaient aussi les habitants des campagnes voisines, au moins dans la majeure partie de la péninsule. Elles défendaient au besoin leurs *fueros* les armes à la main. Mais la guerre n'était jamais longue entre elles & les princes. De part & d'autre on sentait que l'on avait besoin de bien vivre ensemble.

Les Cortès étaient d'ailleurs une institution destinée à relier l'un à l'autre les éléments contradictoires des petites sociétés politiques de l'Espagne. C'était un champ ouvert aux négo-

successorem regni concilio communi constituant. Concilium Toled. IV, c. 73 ap. Marina, *Teoria de las Cortes*, t. II, p. 2. — Le même auteur, dans son ouvrage intitulé : *Ensayo historico critico*, démontre par une série de preuves que la monarchie castillane fut élective jusqu'au douzième siècle.

Digitized by Google

ciations des partis. C'était une arène pacifique où les prétentions opposées pouvaient renfermer leurs luttes & leurs débats.

Suivant la Chronique générale d'Espagne, les bourgeois firent partie de ces assemblées en Castille dès 1169. Il en est fait expressément mention en 1188. Jusqu'au règne de Sanche IV, successeur d'Alphonse X, c'est-à-dire pendant toute la période historique où le principal fait de l'histoire d'Espagne fut la lutte contre les Maures, les membres du clergé & de la noblesse y étaient convoqués en grand nombre & ils y exerçaient une influence considérable. Elle diminua à partir de cette époque. Le clergé & une partie des barons se virent souvent exclus de ces assemblées, dont le caractère changea. Elles avaient été jusque-là le grand conseil du royaume, en même temps qu'une voie ouverte au règlement amiable de toutes les questions d'où quelque contestation pouvait naître. Dans l'intention des rois, elles furent désormais surtout des machines à voter des subsides. Plus on s'éloigne du temps où la défense commune maintenait la concorde, plus on les voit vouées exclusivement à ce rôle. On leur permit seulement de faire des vœux ou représentations qui témoignaient de leur ancienne indépendance, mais qui rarement étaient pris en considération sérieuse. Ce fut là une première cause de la rupture de cet équilibre des pouvoirs que l'Espagne avait dû moins à la sagesse de ses institutions qu'aux circonstances exceptionnelles où elle s'était si longtemps trouvée.

Une autre cause, au quatorzième siècle, tendait à rendre cet équilibre bien difficile. A mesure que les musulmans essuyaient de nouvelles défaites, ils perdaient de nouveaux territoires. Les royaumes chrétiens s'agrandissaient & de nouvelles populations venaient accroître le nombre des sujets des rois. Mais ces populations différaient profondément des compagnons de Pélage. Longtemps soumises à la domination des Maures, elles avaient naturellement pris quelque chose de l'esprit de leurs anciens dominateurs. Un grand nombre d'entre ces sujets s'étaient unis par des mariages aux infidèles; beaucoup avaient renié la foi de leurs pères, & ils y retournaient avec des mœurs, des coutumes & une manière de voir en politique & en religion qui n'étaient nullement d'accord avec celle des

Digitized by Google

vieux soldats de la croisade espagnole. Juifs, Mozarabes, nouveaux chrétiens, sentaient qu'ils étaient pour les véritables Castillans ou les véritables Aragonais un objet d'horreur ou de dédain. Ils leur rendaient haine pour haine. Quant aux rois, ils ne les voyaient que de loin ; habitués au despotisme oriental, ils s'inclinaient aisément devant la majesté souveraine, &, soit qu'elle les protégeât contre ses autres sujets, soit qu'elle réclamât leur soumission comme un droit de sa prérogative, elle trouvait toujours auprès d'eux la même déférence & la même docilité. Gâtés par ces marques d'obéissance, les rois étaient plus facilement choqués de la rudesse des descendants des guerriers auxquels ils avaient dû leurs victoires. Ils voulaient les traiter comme ils traitaient les vaincus de la veille. Des prétentions incompatibles étaient ainsi chaque jour en présence. Cette espèce de compromis que nous avons vu établi entre le principe d'autorité, les privilèges des seigneurs, les libertés du peuple, était désormais impossible. Il fallait ou que le pouvoir royal cédât la domination aux *ricos hombres*, aux *caballeros* & aux chefs des communes, & alors l'Espagne courait risque de tomber dans la confusion, ou que la monarchie triomphât des obstacles qui gênaient son essor & fît accepter son mot d'ordre d'un bout à l'autre du royaume.

Telle était la question posée dans la péninsule à la fin du treizième siècle & dans les deux siècles suivants. L'indépendance féodale & la suprématie royale se disputaient le terrain.

Il y eut plusieurs phases dans cette lutte. Les vassaux parurent parfois l'emporter. Une série de minorités encouragea leur audace & leur assura des avantages momentanés sur la royauté. La tyrannie extravagante de Pierre le Cruel donna lieu dans la Castille à une révolution qui pouvait permettre de fortifier les libertés populaires. Ce prince & plusieurs des autres souverains espagnols du quatorzième siècle n'eurent pas de plus grands ennemis qu'eux-mêmes[1]. Leurs mœurs

1. Le fait suivant peut donner une idée de la barbarie absurde & atroce de Pierre le Cruel. Presque aussitôt après son avènement, il imposa à ses sujets l'*alcavala* que les Cortès de Valladolid lui avaient refusée. Une sédition éclata à Burgos. Le roi, pour se venger, fit poignarder dans son palais Garcilaso de la Vega, qu'il considérait comme

Digitized by Google

étaient à peu près celles des musulmans & la polygamie régnait dans leurs palais presque autant que dans les sérails des Orientaux. Il ne leur suffisait pas d'avoir de nombreuses concubines & une foule de bâtards. Sans observer les lois du royaume & de l'Église, ils contractaient à la fois plusieurs mariages, usant largement du divorce & appelant à chaque instant les peuples à ratifier un nouvel ordre de succession qui leur était dicté par la fantaisie du moment. On connaît l'histoire des amours de Pierre le Cruel & de Marie Padilla. Il l'épousa secrètement, bien qu'il fût déjà marié avec Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, roi de France, & doña Jeanne Fernandez de Castro, & qu'elles fussent toutes deux vivantes[1]. Lorsque Don Ferdinand, roi de Portugal, mourut

un des instigateurs de l'émeute. Et afin qu'on n'ignorât pas sa vengeance, il fit jeter son corps dans la rue, où les taureaux, qu'on laissa courir ce jour-là par la ville, le foulèrent aux pieds. Trois cents citoyens de Burgos périrent ainsi par ordre du tyran. Néanmoins, d'après une romance que M. Damas-Hinard croit être du quinzième siècle (il est vrai qu'il ajoute : « Et peut-être du seizième siècle »), les partisans du tyran faisaient valoir en sa faveur des arguments auxquels l'auteur de la romance paraît se ranger. Ils disaient qu' « un roi n'est pas cruel lorsqu'il naît dans un temps où il convient qu'il le soit; qu'il ne convient pas aux peuples de pénétrer dans le Conseil des rois ni de prononcer sur le droit ou l'iniquité des événements les plus graves, & (parlant de son mariage avec Marie Padilla) que les fautes de l'amour ont quelque chose de beau et de brillant, surtout lorsqu'elles ont été causées par la belle Padilla, car il n'est personne qui, l'ayant une fois vue, ne tienne pour sage le roi Don Pèdre. » *Romancero espagnol* traduit par Damas-Hinard, édit. Charpentier, 1844, t. I, pp. 201 & 202.

1. Voici ce que dit Ferreras sur le mariage de doña Juana Fernandez de Castro & sur la destinée de cette malheureuse princesse : « Le roi de Castille, de retour à Valladolid & éperdument épris des charmes de Juana Fernandez de Castro..., chercha par différents moyens à faire condescendre cette dame à ses désirs criminels. Rien n'étant capable d'ébranler sa vertu, il la fit assurer qu'il ne demandait qu'à l'épouser. La proposition surprit doña Juana, qui savait que le roi avait contracté publiquement mariage avec doña Blanche. Elle ne douta pas que ce prince ne voulût se moquer d'elle. Mais le roi, fécond en expédients pour satisfaire ses passions, lui fit dire que son mariage avec doña Blanche était nul pour plusieurs raisons, qu'il s'en rapporterait au jugement des évêques & qu'après qu'ils auraient déclaré la nullité il

Digitized by Google

en 1383, des trois candidats qui se disputèrent le trône, il n'y en avait pas un dont la légitimité ne fût au moins contestée. Doña Béatrix, épousé du roi de Castille Jean Ier, qui semblait avoir le plus de droits à cette succession & qui fut d'abord reconnue, était fille de doña Éléonore Tellez, que le roi défunt avait enlevée à son mari, Jean Laurent d'Acunha. On avait obligé Jean Laurent d'Acunha à laisser casser son mariage sous un prétexte frivole. L'infant Don Juan & Don Denis, son frère, qu'un parti mettait aussi sur les rangs, étaient nés de l'union secrète de Pierre le Justicier avec Inez de Castro. Enfin le grand maître d'Avis était un bâtard de Ferdinand. Dans les Cortès qui s'assemblèrent à Coïmbre pour décider entre les rivaux en 1385, un jurisconsulte, Jean de la Regvas, montra clairement qu'aucun de ces concurrents n'était issu d'un légitime mariage; il insista sur ce fait & il s'en autorisa pour persuader aux Portugais qu'ils ne manqueraient à aucun devoir divin ni humain en élisant celui qu'ils préfèreraient. Ils portèrent leurs suffrages sur le grand maître d'Avis, qui leur inspirait une affection toute particulière. Les Espagnols n'admettaient donc point les scrupules des sujets des autres monarchies héréditaires de l'Europe chrétienne sur les caractères distinctifs d'une extraction royale. Habitués par la conduite dissolue de leurs princes aux usages des Maures, ils s'inquiétaient peu que le descendant d'Aznar auquel ils reconnaissaient un droit divin à les gouverner fût le fruit d'un commerce coupable ou non. Eût-il dû la naissance à un inceste, ils l'eussent préféré au rejeton de toute autre race.

Avant que le Portugal eût élu Jean d'Avis, les Castillans avaient élevé au pouvoir suprême Henri de Transtamare, fils d'Alphonse XI & de sa concubine Éléonore de Guzman [1].

la prendrait pour femme. Doña Juana se laissa persuader... Le roi l'épousa publiquement au grand scandale de tout le royaume... Il la mena ensuite à Dueñas, & là, se moquant d'elle, il l'abandonna pour toujours. » (Année 1354, t. V, pp. 267 & 268 de la trad.) Il en eut un fils qui éprouva toutes les bizarreries de la fortune. Dans son testament, il le désignait comme successeur au trône à défaut des fils & des filles qu'il avait eus de Marie Padilla.

1. Il est vrai que ce prince fortifia ses droits au trône en épousant l'héritière de la maison de La Cerda.

Digitized by Google

Quand la couronne d'Aragon fut, à son tour, devenue vacante par la mort du dernier héritier de la maison de Raymond Bérenger, ce fut un petit-fils du même Henri de Transtamare que les Aragonais placèrent sur le trône. Ainsi les trois principales couronnes de la péninsule furent à la fois au pouvoir de princes dont l'écusson était traversé par la barre de bâtardise.

Les débauches des monarques & cette facilité des sujets espagnols à donner aux bâtards dans la maison des rois une place égale à celle des enfants légitimes devaient naturellement faire des familles royales un théâtre de discorde & de rivalités.

En France, à la fin du moyen âge, on remarque un certain attachement de la plupart des princes du sang au chef de leur maison. Cet attachement se laisse apercevoir, ce me semble, même au milieu des écarts & des actes d'insubordination. Les Valois trouvent, en somme, dans leur famille plus d'appui que d'obstacle. Ceux qui les ont abandonnés éprouvent tôt ou tard un repentir sincère[1]. En Espagne, au contraire, parmi les chrétiens comme parmi les musulmans, rien de plus commun que le fratricide dans les maisons royales. Le parricide même n'est pas tout à fait absent de ces tristes annales.

Don Pèdre le Cruel extermine ceux de ses frères bâtards dont il peut se saisir, & il meurt de la main d'un de ceux qui lui ont échappé. Je ne vois pas qu'un seul historien espagnol jette un cri d'horreur en racontant le meurtre commis par Henri de Transtamare dans la tente de Du Guesclin. — Les princes de la Maison de Barcelone qui possèdent la couronne d'Aragon sont continuellement en guerre avec la branche collatérale qui règne à Majorque. Lors de la fameuse union

1. Je ne connais que deux exceptions qui soient incontestables. L'une est celle de Charles le Mauvais, & il était roi d'une partie de l'Espagne; l'autre est celle de Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon & d'une princesse portugaise. « Nous autres Portugais, » disait-il un jour en parlant de lui-même. (Voir Michelet, *Hist. de France*, t. VIII, p. 190.) Jean-Sans-Peur & Philippe le Bon, l'un animé de passions violentes, l'autre ayant contre le roi de France Charles VII des griefs si légitimes, témoignent peut-être mieux que tout autre de l'influence de l'esprit de famille sur la maison des Valois.

Digitized by Google

contre Pierre le Cérémonieux, son frère don Jayme se montre favorable aux ennemis du roi. Celui-ci feint de se réconcilier avec lui ; mais, quelques jours après, don Jayme meurt & la voix publique accuse le roi de l'avoir empoisonné. Don Ferdinand, leur frère commun, n'est point averti par cet exemple. Il accepte les propositions des chefs de l'Union & se met à leur tête. Pierre le Cérémonieux fait sa paix avec lui en 1363. Il l'invite à dîner & lui donne toutes les assurances de la plus cordiale amitié. Mais à peine l'infant a-t-il quitté la table, un huissier du roi vient l'avertir qu'il faut se constituer prisonnier. L'infant résiste. C'était sans doute ce qu'avait prévu, ce qu'attendait le roi. Des gens apostés par celui-ci fondent sur le jeune prince & le percent de mille coups[1]. Un roi meurtrier de ses frères méritait bien d'avoir un mauvais fils. Aussi vit-on son héritier se révolter contre lui, & il l'eût privé de la succession paternelle si le grand justiza ne s'était interposé (1385). — Est-il nécessaire de raconter comment Jean II, roi de Castille, eut, pendant son règne, constamment à combattre ses cousins, fils de son oncle, Ferdinand d'Aragon, & quelquefois aussi son propre fils? On sait que ce dernier, devenu roi sous le nom de Henri IV, fut déposé d'abord au profit de son frère Don Alphonse, puis au profit de sa sœur, la grande Isabelle, & qu'il mourut plus tard à la suite d'un repas que lui donnèrent ses ennemis réconciliés. Dans le même temps, Jean II, roi d'Aragon, fut accusé d'avoir fait mourir son fils, l'infant Don Carlos, pour l'empêcher de régner en Navarre[2], & la malheureuse doña Blanche, fille de ce méprisable tyran, périssait par les artifices de sa sœur doña Éléonore. L'histoire d'Espagne, dans les derniers temps du moyen âge, est pleine de crimes semblables. C'est à peine si pendant ces deux siècles on trouverait deux ou trois exemples de pères & de fils unis ensemble ou de frères nourrissant quelque affection pour leurs frères. Cette faiblesse des liens de famille dans les maisons royales était certainement un des côtés vulnérables des monar-

1. Ferreras, t. V, p. 358.

2. Cette accusation était d'ailleurs probablement mal fondée. Voir G. Desdevises du Dezert, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, p. 390.

Digitized by Google

chies espagnoles. Les mécontents, quels qu'ils fussent, trouvaient toujours parmi les infants des alliés ou des chefs.

Les rois d'Espagne se mettaient aussi sous la dépendance de leurs sujets par leurs folles & absurdes profusions. Si l'on considère le peu d'étendue de leurs États & les médiocres ressources que ces États leur fournissaient, on trouvera que leur faste surpassait celui des rois de France, alors pourtant si prodigues. Sans cesse il leur fallait donc extorquer à leurs sujets quelque imposition nouvelle. L'*alcavala* a pris naissance en Espagne[1]. Les altérations de monnaies y furent, il est vrai, moins fréquentes que dans notre patrie. Cependant les Espagnols eurent souvent à s'en plaindre. Les juifs, plus nombreux en Espagne qu'en France, y étaient aussi plus riches, & la population chrétienne les abandonnait volontiers à la discrétion du pouvoir royal. Il en était de même des Maures, entre les mains desquels se concentrait l'industrie de la péninsule. Les Cortès de Monzon en Aragon refusèrent, en 1376, à Pierre le Cérémonieux un subside qu'il demandait pour une guerre contre le duc d'Anjou, frère de Charles V. « Il n'avait, lui dirent-elles, qu'à lever des contributions sur les juifs & les Maures[2]. » C'était là certainement pour ces princes cupides une mine riche à exploiter. Toutefois, elle ne suffisait pas pour assouvir leur avidité, & souvent ils devaient recourir à la bourse de ces sujets plus fiers dans lesquels le souvenir des anciennes libertés était encore vivace. Les Cortès profitaient de l'occasion pour demander le redressement des griefs. Les rois étaient obligés de céder. Tout au moins ils promettaient de prendre en considération les vœux émis par ces assemblées, &, s'ils violaient le plus souvent cette promesse, ce n'était pas sans quelque péril.

Tout changement de dynastie est aussi favorable aux franchises populaires, quand il ne vient pas à la suite d'une période d'anarchie qui a dégoûté les peuples de la liberté. Les

1. On sait que lorsque les tuteurs de Charles VI essayèrent de l'introduire en France elle y suscita la révolte des Maillotins. Alors on y renonça.

2. Ferreras, t. V, p. 454.

Digitized by Google

nouveaux monarques qui doivent la couronne au suffrage de la nation & dont le titre est contesté veulent s'attirer l'affection de leurs sujets. Ils ont des compétiteurs qui s'appuient sur un parti à l'intérieur ou sur l'étranger. Pour déjouer leurs complots, pour lutter avec succès contre eux, il est nécessaire qu'ils paraissent modérés, capables de faire jouir leurs sujets d'un bon gouvernement. Telle fut la situation des rois espagnols à la fin du quatorzième siècle. En Castille, la maison de Transtamare rencontra un rival redoutable dans le duc de Lancastre, fils du roi d'Angleterre Édouard III, époux d'une fille de Pierre le Cruel. Pendant près de vingt ans, ce prince ambitieux revendiqua, au nom de sa femme, le trône de son beau-père. Si Henri Ier, si son successeur Jean Ier n'avaient pas su s'attacher les Castillans, leur chute aurait suivi de près leur avènement. En Portugal, ce fut la maison de Castille qui tint longtemps en échec le grand maître d'Avis, devenu roi par la volonté des Portugais. Don Ferdinand de Transtamare ne monta pas, en 1411, sur le trône d'Aragon sans avoir à lutter contre des factions puissantes. Quelques-uns de ses concurrents avaient même à faire valoir des titres qui, dans nos idées modernes, étaient bien supérieurs aux siens.

Ajoutons, en ce qui concerne l'Aragon, que les souverains, sans cesse occupés à des entreprises extérieures, étaient obligés de flatter beaucoup leurs sujets pour obtenir leur intervention dans des guerres éloignées qui, en réalité, intéressaient peu la nation.

Voilà, ce semble, bien des circonstances qui devaient mettre obstacle aux progrès de la royauté.

Et cependant la royauté marchait toujours vers la toute-puissance ou, si parfois elle semblait reculer, ce n'était que pour prendre un élan nouveau. Nous en donnerons maintenant la preuve.

II.

Avant de donner la preuve des progrès latents des royautés espagnoles dans les deux derniers siècles du moyen âge, je dois dire en quelques mots pourquoi les révolutions de l'Espagne

Digitized by Google

ne pouvaient pas aboutir à un compromis semblable à celui qu'on voyait naître alors en Angleterre, en d'autres termes pourquoi le régime représentatif n'avait aucune chance d'en sortir.

Ce régime a été jadis admirablement défini par Guizot dans ses *Leçons sur les origines du Gouvernement représentatif en Europe*. La supériorité sur le gouvernement purement monarchique y ressort des idées philosophiques exprimées par l'illustre auteur. Mais, si l'on veut soumettre ces principes à une attention scrupuleuse, on s'expliquera comment le gouvernement représentatif a été jusqu'ici presque partout si difficile à établir & à conserver.

Ce gouvernement est fondé sur cette maxime que la souveraineté légitime se trouve dans la raison seule. Mais où réside la raison? Ce n'est ni dans un individu, ni dans une classe du peuple, ni dans la majorité des membres d'une nation. Elle est placée plus haut, & les yeux les plus perçants peuvent à peine saisir dans la sphère supérieure où elle est quelques rayons de sa pure & vive lumière. D'ailleurs, ils ne saisissent pas tous les mêmes rayons. Elle se communique aux hommes par fragments, &, si l'on peut employer cette expression, par étincelles. Elle éclaire une partie de l'intelligence & elle laisse l'autre obscure. Il faut chercher à réunir toutes ces lueurs dispersées parmi tant de ténèbres & à en former un flambeau capable d'illuminer notre horizon. Supposez une assemblée composée d'hommes vertueux & pourvus d'instruction, mais tous instruits sur les mêmes matières, ayant de grandes aptitudes, mais les mêmes aptitudes. Cette assemblée sera pour une nation un assez triste conseil, & le gouvernement qui subira ses inspirations sera un fort mauvais gouvernement. Le pouvoir étant dominé par une préoccupation exclusive, toutes les forces du pays seront appliquées à un seul but; la plupart des intérêts resteront en souffrance; la plupart des mesures essentielles à la prospérité du peuple, au perfectionnement de la civilisation ou à l'amélioration morale des individus seront négligées ou rejetées, la langueur passera des membres mal entretenus dans le corps tout entier & l'État sera en péril. La diversité des lumières & des intérêts dans ceux qui représen-

Digitized by Google

tent la souveraineté, la lutte pacifique pour la vie de la nation & l'établissement d'une société modèle que chacun forme à son image sont une des conditions nécessaires à un ordre politique conforme à la raison [1]. De là naît aussi le salutaire effet de la diversité des pouvoirs. Ceux qui font les lois, par exemple, ont d'ordinaire trop peu la pratique des affaires pour être d'habiles gouvernants, & ceux qui sont chargés du gouvernement proprement dit, embarrassés dans les questions actuelles, ont rarement cette élévation d'esprit qui met les principes au-dessus des faits & qui songe à l'avenir encore plus qu'au présent. Une transaction entre plusieurs pouvoirs distincts, revêtus d'attributions différentes, se contrôlant les uns les autres & contrôlés, à leur tour, par la nation, donne plus de chance d'arriver à ce bien relatif que les sociétés politiques doivent toujours poursuivre. Mais la transaction est à peu près impossible sans l'union, sans la fusion des classes & des idées, sans une certaine disposition à des concessions réciproques. Remarquons d'ailleurs que nulle loi, nulle institution ne peut produire d'effet salutaire si elle n'est conforme à l'esprit des populations auxquelles elle est destinée. Il faut qu'elle s'harmonise avec le passé & qu'elle se fasse accepter dans le présent pour préparer un avenir meilleur. Si les nouvelles réformes ne calment pas plus de passions qu'elles n'en éveillent, il est à craindre qu'elles ne causent des maux graves & qu'elles ne substituent un mouvement irrégulier & incertain au développement régulier de la nation à laquelle elles s'appliquent.

Appliquons ces notions à l'histoire de l'Espagne pendant le quatorzième & le quinzième siècle après J.-C., & voyons si le régime représentatif y était possible. Que demande surtout ce régime? Des lumières & un certain esprit de conciliation. Les lumières, il est vrai, ne manquèrent pas moins qu'en Espagne dans certains pays qui apprirent alors les premiers rudiments de ce qu'on appellerait aujourd'hui le langage constitutionnel. Mais dans ces pays les circonstances avaient amené une tendance à dépouiller l'esprit de caste. Prenons l'Angleterre pour exemple.

1 Voir, à ce sujet, un remarquable travail de Sismondi dans ses *Etudes sociales*.

Digitized by Google

Après la conquête normande, elle était tombée sous le despotisme le plus brutal. Les barons anglo-normands avaient tout à craindre de l'ancienne population, qu'ils avaient privée de ses terres & de sa liberté. Ils ne craignaient point l'autorité absolue d'un prince si cette autorité pouvait leur donner plus de force pour vaincre les périls auxquels se trouve naturellement exposée une poignée de spoliateurs dispersée parmi ses victimes. Le pouvoir de tout faire invite à la tyrannie. Les Plantagenets furent des tyrans pour toutes les classes de la nation anglaise. Les barons commencèrent alors à tourner les yeux vers ceux qu'ils avaient jadis assujettis. Ceux d'entre eux qui s'étaient le plus compromis par leurs luttes contre le pouvoir royal firent les premiers des avances à la classe proscrite; les autres l'imitèrent, & la noblesse inférieure ne demanda pas mieux que de se confondre avec les représentants de la bourgeoisie dans le Parlement. La royauté sentit que la suprématie lui échappait. L'union de la noblesse & du peuple créait pour elle un grand péril. Pour empêcher cette union de devenir pour elle une cause de ruine, elle chercha, à son tour, à s'attacher la bourgeoisie. Elle mit tous ses soins à faire prospérer le commerce & l'industrie; elle se fit caressante pour les orfèvres de Londres & pour les armateurs des *Cinque-Ports*. La bourgeoisie pouvait déjà s'appliquer cette phrase orgueilleuse qu'un roi d'Angleterre prit plus tard pour devise : « Qui je défends est maître ». Mais elle fut en général assez sage pour comprendre qu'elle pouvait encore peu par elle-même & avec ses seules forces. Alliée puissante pour le pouvoir auquel elle s'unissait, elle n'aurait pas sans imprudence essayé de se poser en rivale à la fois du monarque & des seigneurs. Le rôle de médiatrice était celui qui convenait le mieux à ses intérêts & ce fut celui qu'elle adopta. Elle fut le plus souvent médiatrice entre le roi & l'aristocratie. Ménagée à la fois par l'un & par l'autre, elle les maintenait dans un juste équilibre. Donc, ni la royauté ni la noblesse n'avaient la prétention de tenir absolument l'État sous leur dépendance, & le peuple, tout en s'élevant avec l'assentiment de l'un, & de l'autre, leur imposait un frein à tous deux. Le gouvernement représentatif naissait ainsi de lui-même, & cependant ce ne fut pas sans

Digitized by Google

de terribles crises qu'il triompha d'une manière définitive.

En Espagne, combien les obstacles à son établissement étaient plus grands!

Là aussi on trouve deux populations en présence, mais deux populations bien plus profondément séparées que les vaincus saxons ne l'avaient été de leurs vainqueurs normands. Une guerre de plusieurs siècles, de longues alternatives de succès & de revers, l'orgueil des vieux chrétiens surexcité par le souvenir des périls qui avaient précédé leur triomphe définitif &, plus que tout cela, le fanatisme religieux rendaient l'unité politique impossible si un maître commun n'imposait l'obéissance aux deux partis. A ce prix seul l'Espagne pouvait constituer une ou plusieurs nations chrétiennes. Les populations asservies apprenaient tous les jours à leurs dépens qu'elles n'avaient que le choix des tyrans, & la tyrannie des rois leur paraissait la plus douce. Elle était aussi la plus conforme à leurs vieilles habitudes. Ils se tournaient donc vers la royauté & l'excitaient à se mettre hors de page.

La différence des races n'amenait pas d'ailleurs seule le défaut d'union. Les vieux chrétiens eux-mêmes se divisaient en deux classes chaque jour plus hostiles l'une à l'autre. Au temps des guerres contre les Maures, la noblesse espagnole, la plus pauvre & la plus fière de l'Europe, vivait surtout du butin qu'elle faisait sur eux. Elle avait alors contracté le goût du brigandage. Mais depuis que les Infidèles étaient relégués dans un coin de l'Andalousie, il lui avait fallu chercher une autre proie. Il n'était pas rare qu'elle traitât en Sarrasins ses anciens compagnons d'armes. Les populations, sans cesse assaillies par ces nouveaux ennemis, leur opposaient une résistance énergique. Au besoin, elles formaient des ligues; parfois elles invoquaient l'appui de la puissance royale. C'était chaque jour chez elles une opinion plus fortement établie que la pacification du pays était attachée à l'abaissement de l'aristocratie. Mais l'aristocratie une fois réduite à la soumission, le reste de la nation n'avait plus les moyens de résister avec succès aux usurpations de la royauté. Ainsi, comme nous l'avons dit déjà, la monarchie pure était pour l'Espagne le seul moyen de sortir de l'anarchie féodale. Le système représentatif n'eût

Digitized by Google

été qu'une chimère dans un pays où les haines de races, le goût des nobles pour le désordre & leurs guerres perpétuelles contre les communes faisaient que la loi d'un maître était nécessaire à la sécurité publique.

Dans les derniers siècles du moyen âge, l'Espagne était encore divisée en cinq états : la Castille, à laquelle se rattachait l'ancien royaume de Léon ; l'Aragon, dont la Catalogne, Valence, les îles Baléares, la Sardaigne, &, à partir de 1410, la Sicile furent des annexes, la Navarre, le Portugal & le petit royaume musulman de Grenade. Mais la Castille surpassait de beaucoup, en étendue comme en puissance, les autres royaumes, & les destinées de ceux-ci devaient finir par dépendre de la sienne. Si la révolte des grands barons tenait encore en échec la royauté, ce n'était pas qu'ils fussent en état de lutter contre elle avec leurs seules forces, c'est qu'ils trouvaient habituellement des auxiliaires dans les souverains des autres royaumes espagnols. Ces princes ambitieux & turbulents voyaient avec jalousie la grandeur des monarques castillans, aussi soutenaient-ils volontiers les sujets de ces monarques dans leurs tentatives pour maintenir l'indépendance féodale. Les rois de Castille usaient à leur tour de représailles &, par un mouvement de bascule bizarre, l'accroissement de l'autorité royale dans un des États de la péninsule était dans les autres le signal presque certain d'un surcroît de troubles & d'opposition à la royauté.

Pour avoir plus de sujets de se mêler des affaires du voisin, les rois contractaient aussi des alliances de famille. Ainsi la parenté servait de prétexte à des interventions peu amicales qui achevaient de tout brouiller.

Mais, par suite même de ces alliances, il y avait apparence qu'à un certain moment les Etats chrétiens de la péninsule finiraient par être réunis dans une ou deux mains ; alors la résistance à l'autorité royale devait perdre un grand moyen d'action, & le pouvoir monarchique ne devait plus avoir à lutter que contre des insurrections partielles auxquelles il pourrait opposer les forces réunies du reste de l'Espagne.

A la fin du moyen âge, l'union des royaumes chrétiens n'est pas encore accomplie, mais elle tend à s'accomplir. D'abord le

Digitized by Google

nombre des royaumes a diminué & il ne peut plus s'accroître. De nouvelles règles de succession se sont introduites. Les royaumes ne sont plus partagés, comme autrefois, entre les héritiers de leurs possesseurs. L'aîné seul hérite des Etats paternels; les puînés sont réduits à des apanages. D'un autre côté, les annexions se multiplient.

Depuis le règne de saint Ferdinand, Castille & Léon ne forment plus qu'un corps politique. Murcie, Jaen, Cordoue, Badajoz sont venus à la même époque agrandir la Castille. Un peu plus tard, sous Alphonse XI, la Biscaye y est jointe à son tour. « Les peuples de la province d'Alava, dit Ferreras[1], s'étaient presque toujours gouvernés dans une espèce d'indépendance. Reconnaissant enfin les maux qui en résultaient pour eux, les seigneurs & les chefs du pays tinrent une assemblée à Ariaga & convinrent de faire prier le roi de réunir leur pays à son patrimoine sous certaines conditions, dont l'une était que les princes castillans ne pourraient jamais le séparer de la couronne. » En 1394, les habitants de Roa, ville de la dépendance du duc de Benevente, dont les biens avaient été confisqués par ordre du roi Henri III, mirent à leur soumission pour condition que leur ville resterait désormais réunie à la couronne de Castille. Voilà donc l'incorporation au royaume & l'inaliénabilité du domaine royal sollicitée par les populations en Castille comme en France.

Les autres royaumes espagnols suivaient une impulsion analogue.

Don Jayme Ier d'Aragon avait conquis le royaume de Valence & les îles Baléares. Mais ces dernières avaient été presque aussitôt détachées du royaume aragonais. Pierre le Cérémonieux les enleva, en 1343, au roi de Majorque, son parent, & depuis elles ne furent plus disjointes de l'Aragon. Un des prédécesseurs du Cérémonieux, Don Alphonse III, avait porté à la fin du treizième siècle une loi qui déclarait inséparables les royaumes d'Aragon & de Valence, & la principauté de Catalogne.

La loi de Portugal établissait l'indivisibilité du royaume &

1. T. I, p. 45.

Digitized by Google

sanctionnait le droit de primogéniture dans la famille royale. Un seul membre de cette famille portait la couronne; les autres n'étaient que ses sujets.

Lorsqu'un droit semblable prévaut, les alliances de familles souveraines aboutissent presque toujours à la formation de grands royaumes. Déjà, au commencement du quinzième siècle, une seule maison, la maison de Transtamare, possédait les trois quarts de l'Espagne. Maîtresse de la Castille dès 1369, elle régnait en Aragon depuis 1411, & le mariage de Jean d'Aragon, le frère d'Alphonse le Magnanime, lui donna aussi la Navarre. Il n'y eut que le Portugal qui parvint à conserver des souverains indigènes. Encore, depuis 1383, les rois de Castille eurent-ils sur ce royaume des prétentions qui préparèrent la conquête momentanée qu'ils en firent, deux siècles après, sous Philippe II.

Ce n'était, il est vrai, qu'un premier pas vers l'unité politique de l'Espagne. Des branches diverses en occupaient les divers trônes, & la suprématie d'une seule maison dans tous les Etats espagnols ne paraissait pas alors aussi favorable qu'elle devait l'être aux progrès de la puissance royale.

Les princes du sang de Transtamare fatiguèrent l'Espagne de leurs querelles. Mais dans ces querelles même on voit clairement se montrer la prépondérance du royaume qui finit par absorber les autres[1]. Les monarques castillans qui forment la branche aînée sont de la part de leurs cousins l'objet d'une déférence d'autant plus frappante qu'elle contraste le plus souvent avec leurs actes. Ils prêtent encore secours aux vassaux révoltés de cette couronne, ils luttent contre les souverains de la Castille, mais ils sont à leur égard presque dans le même état d'infériorité que les ducs de Bourgogne ou de Bretagne en France à l'égard des Valois placés sur le trône. On dirait déjà que la Navarre & l'Aragon sont des apanages

1. Cette prépondérance avait du reste, à ce qu'il semble, précédé l'avènement de la maison de Transtamare. Au temps de la bataille de Rio Salado, en 1340, les bannières des rois de Portugal & d'Aragon suivant celle du roi de Castille semblèrent, dit Prosper Mérimée (*Don Pèdre*, p. 38), « lui rendre hommage comme ses vassales & reconnaître la suprématie de la Castille. »

Digitized by Google

mal rattachés à un grand royaume plutôt que des souverainetés distinctes. Viennent le mariage de Ferdinand & d'Isabelle, & la ruine de la maison d'Albret. Ni les Aragonais ni les Navarrais n'éprouveront beaucoup de répugnance à recevoir les ordres d'un gouvernement siégeant à Madrid. Alors l'autonomie des anciennes souverainetés ne servira plus qu'à rendre plus faciles les progrès du despotisme. L'Aragon laissera les communes de la Castille lutter contre Charles-Quint, & la Castille fournira à Philippe II une armée pour supprimer les privilèges de l'Aragon.

La noblesse espagnole subissait en même temps des changements qui préparaient la ruine de son indépendance féodale.

D'abord les grandes familles de la première époque féodale eurent la même destinée en Espagne qu'en France. Les Lara, les Castro, les Haro, qui possédaient les plus vastes seigneuries, furent exterminés & leurs possessions passèrent à la couronne de Castille. Il ne resta que des familles bien moins puissantes. Les rois en gagnèrent plusieurs par des largesses politiques. On voit les Cortès réclamer à chaque instant contre les pensions accordées aux nobles qui, disent-elles, grèvent le trésor & réduisent le peuple à la misère. Les grands seigneurs espagnols ne sont pas moins amis des fêtes de cour que les grands seigneurs français du même temps. On crée des ordres de chevalerie dont le prince est le chef en Espagne comme en France. Alphonse XI établit celui de la Bande en 1332 & Jean Ier celui du Saint-Esprit en 1390. Don Ferdinand, régent de Castille pendant la minorité de Jean II, puis roi d'Aragon, institue dans les deux royaumes l'ordre du Vase du Lis, qu'il confère à un grand nombre de gentilshommes. Un serment particulier prêté au roi comme grand maître plaçait les chevaliers dans une dépendance particulière à son égard. C'était un moyen de rendre vaine la faculté dont les seigneurs jouissaient de renoncer à l'obéissance du prince en changeant de patrie.

La noblesse, imbue des idées chevaleresques qui dominaient dans les autres royaumes, se séparait d'ailleurs chaque jour davantage du peuple. Elle faisait de lui la victime de son amour pour le désordre & le pillage. Le château féodal n'était

Digitized by Google

plus dans ce temps-là une protection pour les populations chrétiennes, il était plutôt pour elles une menace ; par suite, les nobles étaient aussi détestés que redoutés. Tout guet-apens contre eux était regardé par la foule comme un acte de bonne & bienfaisante politique. Plus les rois se montraient impitoyables & terribles à leur égard, plus ils étaient réputés *bons justiciers*.

(*A continuer.*)

A. DUMÉRIL,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Toulouse.

Digitized by Google

FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE

COURS D'HISTOIRE DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Leçon d'ouverture du cours de l'année 1893-1894

L'HÉRÉSIE ET LA PERSÉCUTION AU XI^E SIÈCLE

Avec la fin du douzième siècle & le début du siècle suivant, s'ouvre pour le Languedoc comme pour le midi de la France tout entier une période décisive. Indépendantes & autonomes jusque-là, ces portions du territoire français cessent, dans la période dont il s'agit, de former un tout à part, distinct des provinces septentrionales par la langue & les mœurs, par les institutions politiques & les relations internationales. Bon gré, mal gré, en vertu d'une assimilation, sur le caractère & les procédés de laquelle il n'y a pas d'illusion à avoir, — c'est une véritable conquête, — elles entrent dans le système d'unification territoriale conçu par les Capétiens, & dont les princes de cette famille se transmettent de siècle en siècle la tradition avec une ténacité sans pareille.

Bien des causes, ainsi qu'on peut l'imaginer aisément, concourent à un changement si profond. Il y en a de toutes sortes, politiques, sociales, religieuses. Mais, à tout prendre, ce sont encore les dernières qui ont le rôle prépondérant dans cette chute de la nationalité méridionale. Elles l'amènent de la façon la plus immédiate; elles l'expliquent mieux que toutes les autres; elles impriment aux événements qui l'accompagnent le caractère particulier qu'ils ont gardé dans l'histoire. Enfin, elles donnent à la race capétienne au delà de la Loire

Digitized by Google

un auxiliaire tout-puissant, la papauté, qui lui aplanit les voies & lui rend plus facile l'œuvre d'unification qu'elle prétend accomplir dans ce pays aux dépens de son indépendance.

Or, toutes ces causes de nature religieuse se résument en un fait capital : la présence dans le midi de la France, comme dans bon nombre de contrées de l'Europe à la même époque, d'une hérésie formidable, le catharisme. Voilà pourquoi, arrivé au moment décisif dont la date vient d'être marquée, a-t-il fallu s'arrêter pour faire l'étude du phénomène religieux destiné à peser si lourdement sur l'avenir du Languedoc & du Midi tout entier. De ce catharisme, si fatal à la nationalité qui l'avait admis dans son sein, on a vu les origines probables, avec les différents systèmes, souvent très contradictoires, imaginés pour en rendre compte. On en a vu également les dogmes, les rites, les coutumes propres, l'organisation intime. On a essayé en même temps de démêler le caractère spécial de la société, dont les croyances propagées par lui avaient amené la constitution.

Le catharisme est en possession de tous ses éléments essentiels, dès la seconde moitié du dixième siècle. Et cela, non seulement dans l'Europe orientale, son berceau, il semble, le lieu de son éclosion primitive, mais partout, dans l'Europe occidentale, en France même. Au onzième siècle, par l'organisation définitive de ses églises, par son extension, il est déjà un péril évident pour la chrétienté. Mais, dans le cours du siècle suivant, ce péril a cru dans des proportions terribles. Il est le plus considérable que le catholicisme ait jamais eu à craindre jusque-là, & qu'il aura peut-être jamais à redouter dans toute son histoire. Pourquoi? La chose a été trop longuement exposée pour qu'on y revienne. Qu'il suffise de répéter ici une fois de plus, que l'existence du dualisme cathare est pour l'orthodoxie catholique une question de vie ou de mort.

On croirait difficilement, d'ailleurs, que l'Eglise ait attendu trois siècles de progrès accomplis par son adversaire, & l'époque tardive où le danger ne peut plus être nié, tant il est effrayant, pour concevoir quelque inquiétude. La situation a été dénoncée & reconnue, dès le moment où l'existence de la secte cathare est devenue irrécusable, c'est-à-dire dès la fin

Digitized by Google

même du dixième siècle. Il y a plus : non seulement des cris d'alarme ont été poussés par les membres les plus éclairés de l'Église romaine, mais des tentatives sérieuses, quoique incohérentes et par suite sans succès, ont été faites pour arrêter le mal. Des prédications, des missions orthodoxes ont été opposées à la propagande cathare. Il y a même eu des persécutions. Elles ont eu le caractère de celles que verra le treizième siècle. Elles en ont eu aussi les visées : supprimer l'hérésie en supprimant les hérétiques.

A ce point de vue, on ne saurait trop le mettre en lumière, un mouvement universel se produit en Europe dès le milieu du onzième siècle. Il est le résultat d'une sorte de stupéfaction et de fureur, qui saisissent le monde catholique, quand se découvre à lui tout à coup le péril qui s'est développé sourdement. La réaction éclate. Elle ne se borne pas à l'Italie, point de départ de la propagande qui communique le venin hérétique aux pays de l'extrême Occident, & où l'on peut espérer d'écraser le catharisme en quelque sorte chez lui. Elle s'étend à la France; elle gagne jusqu'à la Flandre. Ce premier mouvement s'arrête assez tôt, il est vrai, devant l'effacement subit du catharisme, qui prend le parti de se cacher momentanément pour échapper à ses persécuteurss. Son intensité n'en annonce pas moins déjà ce que verra d'une façon continue et à l'état de système lə treizième siècle, cet âge par excellence des persécutions religieuses.

Dans ce premier soulèvement du catholicisme contre son ennemi, deux grands épisodes semblent plus particulièrement terribles, ceux de Monteforte, en 1035, et d'Orléans, en 1022.

Moins célèbre que l'affaire d'Orléans, celle de Monteforte n'est pas moins atroce. Le théâtre en est la Lombardie, où, dès le début du siècle, la secte dualiste a de nombreux adhérents, et où son siège principal est le château de Monteforte, aux environs de Turin. Là réside un cathare enthousiaste et renommé du nom de Girard. Il est protégé par les seigneurs du lieu. Héribert, archevêque de Milan, découvre ce nid d'hérétiques dans une de ses tournées pastorales. Girard, traduit devant le prélat et sommé d'exposer ses doctrines, fait une

Digitized by Google

profession de foi sans réticences. Il est excommunié, mais demeure pourtant libre. Héribert dirige alors une expédition contre Monteforte, qui succombe après plusieurs assauts. Les hérétiques saisis dans la ville sont amenés à Milan. Un bûcher immense s'élève avec une croix plantée en face. On laisse aux prisonniers le choix, ou d'abjurer devant la croix, ou de monter sur le bûcher. C'est ce dernier parti qu'embrassent la plupart d'entre eux, au milieu d'un déchaînement de fureur populaire, qui ne laisse aucun doute sur le caractère de cette exécution. Seul, dit-on, l'archevêque aurait voulu sauver la vie à ces misérables.

Treize ans plus tôt, une autre exécution, celle-ci non moins cruelle, a eu lieu en France, à Orléans. Elle s'aggrave même de ce fait, que les pouvoirs publics, spirituels & temporels, y prennent autant de part que le peuple & s'y montrent aussi impitoyables. Robert le Pieux, qui l'ordonne & qui la préside, s'en fait un titre de gloire & la rappelle comme une date mémorable dans ses diplômes. Sa femme Constance y ajoute des raffinements personnels de cruauté. Elle acquiert dans tout l'Occident aux populations de la France du nord un renom de rigueur sans mesure. L'affaire est, d'ailleurs, assez fameuse & bien connue dans tous ses détails. A peine subsiste-t-il, il semble, quelque doute à l'égard des doctrines professées par les condamnés. Ces doctrines auraient été apportées, prétend-on, à Orléans par une femme émigrée d'Italie & par un paysan venu du Périgord. Des gens du peuple, des nobles, des prêtres vénérés pour leur piété & pour leur science y ont été gagnés successivement. Elles ont été adoptées par presque tous les chanoines de l'église collégiale de Sainte-Croix, par l'ancien confesseur de la reine de France, Étienne. La découverte en a lieu grâce à la ruse d'un certain Aréfast, un chevalier de Normandie. Un synode est rassemblé à Orléans par l'archevêque de Reims. Les hérétiques sont excommuniés, condamnés à mort, & treize d'entre eux périssent sur le bûcher en dehors des murs de la ville.

Pendant ce temps, la persécution, en pleine activité au delà des Alpes & dans le centre de la France, s'étend également aux contrées méridionales de ce dernier pays. Dès longtemps,

Digitized by Google

le catharisme s'est répandu en Aquitaine. Toulouse est son centre principal. Il étend de là ses ramifications dans toutes les provinces voisines, en Périgord, en Limousin, en Poitou. Comme ailleurs, toutes les classes de la société lui fournissent des adhérents. Mais les seigneurs & les prélats du pays, devenus attentifs à la propagande hérétique, prennent des mesures pour y porter obstacle. De 1012 à 1020, des persécutions sont dirigées par l'évêque de Limoges, Giraud, contre les sectaires. Vers 1022, plusieurs cathares, découverts à Toulouse même, sont mis à mort.

Un mouvement tout semblable gagne enfin les pays limitrophes du nord de la France. Les victimes sont-elles ici des dualistes authentiques, on ne saurait trop le dire. En tout cas, c'est bien l'application du même système. Pour la Flandre, l'affaire la plus connue, dans cette période, est celle d'un laïque, Rhamiid, mis à mort en 1077. Celui-ci a été découvert dans une de ses tournées à travers son diocèse par l'évêque de Cambrai, Gérard II. Il est soumis à un examen, qui ne prouve pas du reste grand chose contre son orthodoxie. Mais il se refuse obstinément à recevoir l'Eucharistie des mains du prélat, sous prétexte que tous les membres du clergé sans distinction sont entachés de simonie. Ce refus excite la fureur des assistants, gens de l'évêque pour la plupart. Ils enferment l'hérétique dans une cabane & l'y brûlent.

Au surplus, les persécutions proprement dites, le bûcher, ne sont pas les seules mesures prises par les puissances de cette époque contre le catharisme & l'hérésie en général. Ces mesures font disparaître les sectaires connus et désignés d'avance à la répression. Mais il s'agit en même temps de prévenir la réapparition de l'erreur, sans quoi tout le sang versé demeurerait inutile. C'est à cette œuvre nouvelle que s'emploient également souverains & évêques du onzième siècle. Ainsi donc, chez les uns & chez les autres se montre nettement, comme la remarque en a été déjà faite, un plan systématique & comparable à celui qui sera appliqué plus tard. La seule différence entre les deux périodes, c'est que le plan dont il s'agit doit être observé dans l'avenir avec une rigueur imperturbable & continue, tandis que dans ce premier âge de la persécution contre

Digitized by Google

l'hérésie l'application en demeure intermittente. Il faut bien dire aussi que, devant la réaction soudaine dont il est devenu l'objet, le catharisme, sans disparaître absolument, arrête sa propagande ouverte. Il se dissimile, il fait en quelque sorte le mort, si bien que ses persécuteurs peuvent concevoir cette illusion, qu'ils ont réellement atteint leur but, qui était l'extirpation radicale de l'erreur.

Quoi qu'il en soit, les mesures dont il s'agit, & qui doivent rendre définitive l'œuvre de la persécution, c'est toute une série de décrets rendus par l'autorité ecclésiastique dans des synodes, qui se suivent presque sans interruption durant tout le cours du onzième siècle. Peu après l'exécution des cathares de Toulouse, le duc d'Aquitaine, Guillaume, a déjà réuni dans un monastère limousin de l'ordre de Saint-Benoît un concile d'évêques, d'abbés & de seigneurs. On y a résolu l'extermination des hérétiques. Mais cette décision reste sans efficacité. L'hérésie croît & se répand chaque jour davantage. Aussi, en 1056, un autre concile s'assemble-t-il à Toulouse. Une excommunication nouvelle est prononcée contre les sectaires & les défenseurs qu'ils commencent à trouver dès cette époque dans les hautes classes. La même mesure a été prise peu auparavant, en 1049, au concile de Reims. On y a déclaré exclus de la communion des fidèles tous les hérétiques & tous ceux qui, moyennant des présents ou des services, consentiraient à leur fournir protection. Vers le même temps encore, le prieur de l'hôpital de Saint-Gilles continue à admettre aux offices divins quelques habitants de cette ville excommuniés par l'évêque de Béziers. Le pape Alexandre II le lui interdit formellement. Il ordonne aussi de faire exhumer du cimetière, où elles reposent en terre sainte, quelques personnes mortes sans s'être réconciliées avec l'Église & en dehors de la société des croyants. De la sorte, toute une suite de prohibitions & de menaces appuie l'œuvre du bûcher, &, dès cette époque, sont établis quelques points essentiels de la législation canonique, qui se complètera peu à peu, &, au treizième siècle, formera pour la répression de l'hérésie un ensemble sans lacunes.

Toutefois, au bout de cette première phase de réaction, il ne semble pas que les efforts de l'Église, unis à ceux de l'autorité

Digitized by Google

temporelle, aient eu grand succès pour arrêter les hérétiques dans l'envahissement de la société chrétienne qu'ils ont commencé depuis plus de cent ans. Le catharisme, on le répète, s'est caché, s'est enfoui volontairement sous terre. Il s'est condamné lui-même au silence depuis les coups qui l'ont atteint. Mais en dépit de l'atrocité des exécutions indiquées, & qui ne sont que les épisodes les plus marquants d'une persécution impitoyable sinon bien longue, malgré les mesures préventives prises en dehors de la persécution même, il n'a point été déraciné. Il a changé seulement de tactique et répudié pour un moment la propagande sans voiles à laquelle il avait cru pouvoir se livrer impunément tout d'abord. A peine le douzième siècle s'est-il ouvert, que la secte reparaît plus forte & plus ardente. Le fait est indubitable & se vérifie pour l'Europe catholique tout entière. Il va contraindre l'Église, pendant tout ce siècle, à des efforts nouveaux.

Mais, dans l'assaut, par lequel elle a inauguré contre les doctrines cathares une lutte qui ne durera pas moins de trois cents ans, l'échec très réel de l'orthodoxie ne tient pas uniquement à l'illusion qu'elle s'est faite peut-être sur le résultat définitif de ses efforts. La raison véritable en est bien plutôt dans un autre fait d'importance supérieure. C'est l'incohérence, le manque évident de suite qu'offre la réaction engagée par elle. La rigueur, on ne saurait trop le redire, en a été telle assurément qu'il ne serait guère possible de l'imaginer plus considérable. Des exécutions en masse l'ont même signalée parfois, ce qu'on ne reverra que plus tard, aux temps des fureurs inquisitoriales, ou même presque exclusivement au cours de celles que promènera pendant vingt ans à travers le Midi la guerre des Albigeois. Peu importe cependant. Cette réaction, si atroce qu'elle se soit montrée, n'a pas été érigée à la hauteur d'un véritable système. L'entente a manqué entre les chefs spirituels des divers diocèses entamés par l'erreur pour surveiller partout les hérétiques, pour les poursuivre partout, pour leur enlever tout refuge. Il n'y a pas même eu chez le clergé persécuteur de principes bien arrêtés au sujet de la persécution. Etait-elle un droit parfaitement légitime, ou fallait-il la rejeter comme moyen de défense, au nom des principes de fra-

Digitized by Google

ternité & de mansuétude inscrits à toutes les pages de l'Evangile, en vertu même de cette règle chrétienne qui enjoint de travailler à la conversion du pécheur & non à sa mort? Entre ces deux opinions contraires, l'Église n'a pas su ou n'a pas osé se prononcer nettement.

A vrai dire, ce n'est pas que la persécution soit réellement un fait nouveau dans son histoire, quand elle en reprend la pratique au onzième siècle, & arrive bientôt à en faire la loi immuable de sa conduite à l'égard des dissidents. Il y a lieu de noter, en effet, dans ce sens une tradition presque aussi lointaine que les origines mêmes du christianisme. Elle a été mise en lumière & avec raison par le protestant Limborch dans son *Histoire de l'Inquisition*, & l'existence n'en comporte aucun doute. Tout ce qu'on peut observer, c'est qu'elle est d'origine temporelle & laïque bien plutôt que spirituelle, car le point de départ s'en trouve dans toute une suite d'édits des empereurs à partir de Constantin. La législation, dans laquelle elle se manifeste, est d'ailleurs une arme à double tranchant. Elle s'applique aussi bien aux hérétiques, quand les princes demeurent attachés à l'orthodoxie, qu'aux orthodoxes, lorsque ces mêmes princes embrassent la cause de quelque hérésie, de l'arianisme par exemple, comme cela se passe dès la fin du quatrième siècle.

D'où sort la législation dont il s'agit? Il semble que ce soit des décrets portés par le concile de Nicée contre Arius. Pour donner une sanction à ces décrets, Constantin a prononcé d'abord l'exil contre l'hérésiarque & ses partisans. Il ordonne ensuite de brûler ses livres, puis édicte bientôt la peine de mort contre ceux qui les détiennent. Ces mesures, au début toutes de circonstance, se confirment & s'étendent par la pratique; elles deviennent l'origine d'une jurisprudence complète contre les dissidents. Défense leur est faite d'avoir des églises, de tenir des réunions, de posséder des biens propres, de bénéficier de dispositions testamentaires. Théodose II, Valentinien III condamnent d'un seul coup trente-deux sectes, parmi lesquelles les manichéens. Ces derniers doivent être punis de mort. Toutes les peines promulguées antérieurement contre les hérétiques sont reprises & édictées de nou-

Digitized by Google

veau contre les eutychéens après le concile de Chalcédoine. La législation qu'elles constituent devient dès lors d'usage courant; elle passe dans les mœurs, elle se confirme par de solennelles applications. C'est celle qui ordonne le supplice de Priscillien et de ses adhérents principaux à Trèves, en 385, par la bouche d'un César éphémère, Maxime. Elle s'étend au monde romain tout entier. Elle ne périt même pas avec l'invasion des Barbares. En Afrique et en Espagne, les rois vandales ou wisigoths, qui professent l'arianisme, en usent avec fureur contre leurs sujets catholiques.

L'Église même ne peut pas dire que cette législation terrible, qui se retourne parfois contre elle, lui ait été toujours imposée par le zèle indiscret des princes, ses protecteurs. Trop souveut elle en a fait l'cbjet d'un vœu spontané de sa part; trop souvent au moins elle lui a donné son approbation. Athanase manifeste, il est vrai, la répulsion la plus sincère pour toute persécution exercée au nom de n'importe quelle croyance. La même pensée se trouve chez saint Hilaire, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, malgré le peu de ménagements qu'observe ce dernier à l'égard de ses adversaires. Mais elle s'éclipse chez saint Augustin. Il s'est d'abord rallié à la tolérance. Plus tard pourtant, aigri par ses luttes incessantes contre les donatistes, il passe à la doctrine opposée. Pour ramener les dissidents à l'orthodoxie, tout moyen lui paraît bon désormais, hormis la mort. Et c'est à cette opinion inexorable, aggravée encore à travers les siècles, que doit s'arrêter définitivement, pour se défendre, l'Église en péril.

Toutefois, lorsqu'au onzième siècle elle se trouve subitement dans des circonstances plus terribles que toutes celles qui ont marqué jamais le cours de son histoire, les doctrines primitives & fondamentales, dont elle semble la gardienne naturelle, ne sont pas si oubliées encore que quelques-uns de ses représentants eux-mêmes ne s'y rattachent hautement, & ne prêchent la douceur à leurs collègues exaspérés. Le fait mérite à coup sûr qu'on le note en passant. Vers la fin du douzième siècle & au début du treizième, l'Église tout entière, ses chefs en tête, se laissera emporter à la colère aveugle qui lui dic-

Digitized by Google

tera l'institution des cours inquisitoriales, précédée des massacres de la croisade contre les Albigeois. Mais, elle ne pourra pas dire alors, qu'elle ait eu pour ces mesures implacables l'assentiment de tous ses membres, ni que les préceptes du Christ, qu'elle méconnaît si formellement, ne lui aient pas été rappelés parfois d'une façon aussi nette qu'il était possible.

Après l'exécution d'Orléans & les persécutions contre les cathares qui embrassent la France du nord au sud & que voit dans le même temps l'Italie, une manie véritable de cruauté & de rigueur farouche s'est emparée du monde chrétien. Les évêques sévissent partout, au moins autant par sentiment personnel que pour obéir à la pression populaire. La précipitation la plus extrême préside à des condamnations presque toujours capitales. Des misérables sont mis à mort comme cathares, parce que la pâleur de leur teint, leur maigreur donnent à penser qu'ils pratiquent l'ascétisme excessif, qui est un des caractères les plus frappants de la secte.

En 1043, l'évêque de Châlons, Roger, apprend que les dualistes pullulent dans son diocèse, & qu'ils y tiennent couramment des réunions secrètes. Il s'effraie, mais hésite cependant à suivre l'exemple de ses fougueux collègues & à invoquer contre les sectaires l'appui du bras séculier. Dans son doute, pour savoir que faire, il prend le parti de s'adresser à l'évêque de Liège. C'est alors Wazon, un prélat aussi distingué par sa science que par sa piété & sa douceur. Wazon répond à la consultation qui lui est demandée par une lettre admirable de charité & de sagesse. « Que l'homme, dit-il, qui n'est que poussière, suspende son jugement; qu'il écoute plutôt la sentence divine. Quant à nous, n'allons pas, en faisant appel au glaive de la puissance temporelle, priver de l'existence ceux à qui Dieu, leur Créateur à la fois & leur Rédempteur, a l'intention de pardonner, comme il sait le faire, afin que, délivrés des liens où le démon les tient emprisonnés, ils reviennent au respect de sa volonté souveraine. Rappelons-nous aussi, nous à qui l'on donne le nom d'évêques, que ce n'est point le glaive de la puissance séculière qui nous a été remis au jour de notre ordination, & que par suite ce n'est pas pour infliger la mort, mais pour dispenser la vie,

Digitized by Google

que l'autorité de Dieu nous a mis à la tête des peuples. »

Si Wazon parle ainsi à Roger, « c'est, dit un annaliste contemporain, qu'ils veut réfréner la rage aveugle des Français habitués à ne respirer que le meurtre. » Que fait, sur cette réponse, l'évêque de Châlons? On l'ignore; mais il y a tout lieu de croire qu'il se conforme aux avis qu'il a sollicités lui-même. Ces avis ont dû, en effet, l'affermir dans la modération que font supposer ses doutes. Mais, de son côté, le catharisme, dans sa marche progressive, ne se laisse arrêter ni par les rigueurs, ni par l'indulgence. Vers la seconde moitié du onzième siècle, il s'expose, il est vrai, au grand jour moins audacieusement qu'il ne l'a fait jusque-là. Toutefois, sa propagande, pour être devenue souterraine en quelque sorte, ne change pas de caractère; elle demeure aussi active & surtout aussi fructueuse. C'est ce que prouve, dès le début du siècle suivant, la recrudescence de forces qui s'accuse chez la secte, recrudescence si visible que l'Église ne peut plus garder d'illusions sur le péril qui la menace, ni hésiter plus longtemps à prendre les mesures nécessaires pour le conjurer.

En effet, après le premier tiers du douzième siècle, & après les tentatives de Tanchelm en Flandre, de Pierre de Bruis & d'Henri en Languedoc, l'attention se trouve définitivement attirée sur le mouvement & les progrès continus de l'hérésie. Ces tentatives, sans doute, n'ont pas été l'œuvre de cathares avérés. Elles n'en contribuent pas moins à réveiller pour toujours le monde catholique. Il secoue la somnolence où il est resté à demi-plongé jusque-là, & alors s'engage entre lui & ses adversaires une lutte, qui ne doit plus s'arrêter désormais jusqu'au triomphe absolu de l'orthodoxie.

Cette lutte est atroce et sans ménagements. Elle se poursuit pendant plus de cent cinquante années, à travers toute l'Europe & par tous les moyens. Mais trois périodes semblent pouvoir y être distinguées, périodes d'efforts gradués en quelque sorte & de plus en plus puissants & intenses. Une première s'étend du milieu à la fin du douzième siècle, du pontificat d'Eugène III à celui d'Innocent III. Des légations successives sont envoyées dans les pays qu'a pénétrés l'erreur. Des synodes, des conciles posent les bases principales de la législation

Digitized by Google

contre l'hérésie. L'Église, malgré la conscience du péril qu'elle court, malgré sa colère croissante, garde encore quelque mesure. Peut-être n'a-t-elle pas encore perdu tout espoir de ramener les dissidents par la persuasion & la douceur toutes seules. Ses efforts n'aboutissent, d'ailleurs, qu'à un échec aussi complet que possible. Innocent III ouvre une période de caractère nouveau, continuée jusqu'au delà du règne de son successeur immédiat, Honorius III. Non point sans doute par conviction personnelle, mais par condescendance pour la politique de ses prédécesseurs, par désir surtout de mettre tous les droits & toute la justice du côté de l'Église, tous les torts du côté des sectaires, Innocent, contre ces derniers, n'emploie pas d'abord d'autres armes que celles qui leur ont été opposées jusque-là. Avec lui, les prédications orthodoxes, les missions recommencent & se poursuivent dix ans entiers, chaque jour plus évidemment inutiles. Le pontife éclate enfin. Il déchaîne contre l'hérésie le même moyen employé dès longtemps contre les païens & les infidèles. Ce moyen, c'est la croisade, dont l'application sans miséricorde se fait, durant près d'un quart de siècle, au Languedoc, convaincu de partager ou du moins de tolérer les doctrines du catharisme. L'Église a définitivement rompu avec toute velléité de douceur à l'égard des hérétiques. Les exterminer, tels sont désormais sa pensée unique & son seul programme, la tradition absolue à laquelle se conformeront ses chefs sans en dévier un instant. Et, en fait, qui pourrait démêler autre chose dans la troisième & dernière période de ce grand mouvement offensif du catholicisme contre ses ennemis, période inaugurée avec Grégoire IX pour se terminer avec Boniface VIII, & où les tribunaux d'Inquisition, sous forme juridique, perpétuent en pleine paix, sur des populations désarmées et incapables de se défendre, les exécutions accomplies par les croisés de 1209 dans les villes qu'ils emportaient d'assaut?

A la tête du mouvement, dont les phases diverses viennent d'être marquées, mais dont le caractère est assez manifeste pour se passer de tout commentaire, s'est placée la puissance à qui la direction en revenait naturellement. C'est la papauté, plus forte, plus active que jamais, maîtresse incontestée dès

Digitized by Google

lors du gouvernement de l'Église, dont elle est devenue l'incarnation. Les évêques ont été rendus responsables par elle des échecs humiliants qu'a subis l'orthodoxie pendant plus d'un siècle. Elle les a jugés trop mous, trop négligents pour la lutte d'importance capitale qu'il s'agit d'entreprendre & de conduire. Elle les croit surtout incapables de l'unité d'action indispensable pour faire reculer l'hérésie. C'est elle qui prend donc en main la défense des croyances catholiques menacées. A cette œuvre, elle consacre tout le génie des hommes qui la représentent, toutes les ressources que de longs âges d'une politique heureuse ont accumulées entre ses mains. Dans cette œuvre, elle confond, comme dans un but suprême, toutes ses ambitions, toutes ses espérances, jusqu'à ses destinées, dût le succès définitif, auquel elle a résolu de tout sacrifier, s'acheter au prix même de son prestige moral, c'est-à-dire du fondement le plus essentiel de la domination qu'elle s'est acquise sur le monde chrétien.

Charles MOLINIER.

Digitized by Google

VITICULTURE

LES ENTREPOTS SPÉCIAUX ET LES VINS DU MIDI

Il s'est fait beaucoup de bruit autour de la décision administrative du mois d'octobre 1892 qui a créé les entrepôts spéciaux destinés à recevoir en franchise de droits les vins exotiques devant être réexportés à l'étranger après coupage avec des vins français. Cette décision a trouvé d'ardents défenseurs; elle a trouvé aussi des détracteurs. Les premiers considéraient la mesure prise comme un moyen efficace de sauvegarder les intérêts du commerce d'exportation & de favoriser en même temps ceux non moins importants de la viticulture française, tout en maintenant les anciennes relations que la France méridionale avait su se créer, depuis un demi-siècle, sur plusieurs points importants de l'Amérique du Sud. Sans s'attaquer au fond même de la question, les seconds y trouvaient, sous certains rapports, des inconvénients pour les produits français.

Malgré la date relativement récente de la création des entrepôts spéciaux dont nous allons essayer de démontrer les avantages, les faits ont parlé; ils se sont substitués aux raisonnements de la théorie & déjà nous sommes en mesure de donner quelques résultats qui nous aideront à élucider cette question tant controversée.

Les faits qui ont motivé la création des entrepôts spéciaux datent déjà de loin & la décision qui a été prise tout récemment n'est que la conséquence obligée d'une série de mesures que l'administration des douanes avait dû prendre pour obvier d'abord au préjudice causé à l'agriculture par les ravages de l'oïdium &, plus tard, pour ceux encore plus redoutables du

Digitized by Google

phylloxera. On sait, en effet, que ces fléaux, principalement le phylloxera, avaient détruit ou fortement endommagé 1,800,000 hectares de vignes sur les 2,500,000 hectares qui couvraient la surface de la France. De 60 millions en moyenne, la production de la France était successivement descendue à 10 millions, 15 millions, 20 millions, pour remonter, dans le courant des deux dernières années, à 30 et à 35 millions d'hectolitres de vin. Autrefois, la consommation de la France était d'environ 50 millions d'hectolitres, distillation comprise, et il restait, dans les bonnes années, 10 à 12 millions d'hectolitres pour l'exportation. Aux pertes considérables subies par la viticulture & qui avaient tari une des sources de richesse du midi de la France, est venue, malheureusement, s'ajouter une série presque ininterrompue de mauvaises récoltes qui ont frappé les autres branches de l'agriculture française, comme, par exemple, la production des céréales, l'un des éléments les plus importants de notre richesse nationale. Le désastre a été grand & les pertes se sont élevées, pour l'industrie vinicole seulement, à plus de 5 milliards.

Dès que les conséquences de l'apparition de l'oïdium se firent sentir, le Gouvernement n'hésita pas, en ce qui le concernait, à prendre des mesures propres, sinon à arrêter les ravages du fléau du moins à en atténuer le plus possible les funestes effets. Il réduisit les droits sur les vins étrangers à 3 fr. 50 c. & à 2 francs l'hectolitre &, en 1870, sur la demande de la Chambre de commerce de Cette, il accorda la faculté de mélanger en entrepôt réel des douanes, à charge de réexportation, des vins français avec des vins étrangers importés en franchise de droits. Cette facilité ne concerna d'abord que les vins espagnols, mais ensuite, sous l'empire de nécessités nouvelles, elle s'étendit successivement aux produits similaires de toute nationalité. Toutefois, la facilité dont il s'agit, & qui devait être renouvelée tous les ans, ne fut octroyée qu'à la condition absolue de n'apposer aucun nom de crus français sur les récipients contenant le vin mélangé. Par cette sage mesure on sauvegardait les intérêts de la production nationale & la bonne renommée des grands vins classés, qu'il importait, en effet, de mettre à l'abri de tout soupçon de manipulations

Digitized by Google

quelconques. Il résultait donc de cette interdiction que l'acheteur étranger ne pouvait être trompé sur l'origine & la qualité des vins exportés de France. Les négociants de Bordeaux, si actifs & si entreprenants, profitèrent avec empressement des facilités qui venaient de leur être accordées.

Grâce à l'insignifiance des taxes de douane qui frappaient les vins exotiques, taxes qu'ils pouvaient acquitter facilement, ils exécutèrent dans leurs propres chais les mêmes coupages qu'ils étaient autorisés à effectuer dans l'entrepôt réel. Toutefois, n'oublions pas de dire que longtemps avant l'apparition de l'oïdium & du phylloxera, qui ont presque entièrement détruit nos vignes & modifié si profondément la qualité de nos vins, les négociants de Bordeaux avaient su, grâce à leur industrie & à leur esprit d'initiative, se créer des relations solides dans l'Amérique du Sud & dans les pays intertropicaux. Ils trouvaient en France même, dans le Quercy, dans le Narbonnais & dans le Roussillon des vins suffisamment corsés qu'ils mélangeaient avec les vins plus faibles mais plus fins & plus délicats de la Gironde & de la vallée de la Garonne. Ils parvinrent ainsi, sans faire appel aux produits étrangers, à produire un type de vin très résistant, susceptible de supporter de longs voyages et surtout parfaitement approprié au goût des consommateurs sud-américains, en grande partie d'origine méridionale. Ces vins ordinaires, dits de *cargaison*, étaient très appréciés à Buenos-Ayres & à Montevideo où ils défiaient toute concurrence. Aussi la réputation des vins expédiés de Bordeaux était-elle incontestablement établie dans ces contrées lointaines lorsque, par suite de l'apparition de l'oïdium, du phylloxera & des autres insectes nuisibles, le vin français vint à perdre successivement quelques-unes des précieuses qualités qui le distinguaient comme finesse de goût, coloration & force alcoolique. Force fut, dès lors, au commerce de Bordeaux de faire appel à la production étrangère. C'est dans ces circonstances que l'administration des douanes, en vue de favoriser le commerce d'exportation & l'écoulement des produits français, accorda les facilités de coupage rappelées plus haut. Les négociants de Bordeaux continuèrent avec énergie leurs anciennes opérations, malgré l'infériorité des pro-

Digitized by Google

duits qu'ils avaient à leur disposition. Les vins espagnols & portugais ne possèdent pas, en effet, les excellentes qualités reconnues aux vins français, qualités qui les fait tant rechercher par les consommateurs d'outre-mer. Néanmoins, nonobstant ces conditions défavorables, les vins expédiés de Bordeaux conservaient encore leur prépondérance sur ceux expédiés des ports étrangers lorsque fut promulguée la loi du 11 janvier 1892 qui frappait les vins exotiques d'un droit très élevé comparativement à ceux dont ils étaient antérieurement grevés. On en jugera par les chiffres ci-après. Avant la nouvelle loi les vins étrangers acquittaient la taxe de 2 francs par hectolitre, plus, en tarif conventionnel, 30 centimes par litre d'alcool si la force alcoolique du vin atteignait 16° & au-dessus. En vertu de la nouvelle tarification les vins étrangers paient, en tarif minimum, 7 francs par hectolitre, plus, à partir de 11°, une taxe égale au montant du droit de consommation de l'alcool, soit 156 fr. 25 c. En tarif maximum ces droits sont de 12 francs par hectolitre plus la taxe de 156 fr. 25 c. par degré alcoolique à partir de 11°.

Mais la nouvelle législation douanière exécutoire dès le 1er février 1892, ne visait pas seulement les vins, elle apportait aussi d'importantes modifications sur les six cent quarante-cinq articles relatifs aux matières animales, produits agricoles compris, aux matières végétales, minérales & aux produits fabriqués. Le vote de la Chambre, inspiré par le groupe agricole, qui, dans cette circonstance avait ligué ses efforts avec ceux des manufacturiers, fut très diversement apprécié par les protectionnistes & par les partisans de la liberté commerciale. Eu égard à l'importance des intérêts en jeu, ce vote souleva des polémiques ardentes dans la presse de tous les partis. De vives réclamations s'élevèrent de la part des libre-échangistes contre cette universelle surélévation des droits qui allait, disait-on, provoquer des représailles de la part des autres puissances, & qui, par cette nouvelle muraille de Chine élevée autour de nos industries, allait isoler notre pays des autres nations.

D'un autre côté, les protectionnistes accueillirent le vote de la Chambre avec sympathie & ne cachèrent pas leur profonde satisfaction. Il y allait, en effet, de l'intérêt vital de l'agricul-

Digitized by Google

ture, dont les souffrances inouïes depuis plusieurs années avaient alarmé la masse des travailleurs agricoles & avaient provoqué, non sans raison, une vive agitation dans cette classe si nombreuse de la population française.

Au rebours de sir Robert Peel qui, en 1846, sous l'énergique impulsion de Richard Cobden, un des chefs de la ligue de Manchester, avait fait décréter la suppression des lois céréales, clef de voûte du système protecteur en Angleterre, la Chambre française, sur l'initiative de la Commission des douanes, présidée par M. Méline, a relevé les droits sur les produits agricoles en proie depuis trop longtemps à une concurrence inégale & ruineuse. Cette contradiction semble très bien s'expliquer par la situation économique des deux pays. En Angleterre, où la propriété était concentrée en un petit nombre de mains, on demandait peu à la contribution foncière & les impôts de consommation pesaient lourdement sur la masse, tandis qu'en France, où la propriété est beaucoup plus morcelée, l'impôt foncier est un des éléments importants de la constitution de notre énorme budget. Donc, si l'évolution accomplie en Angleterre en 1846 a réussi, pourquoi, par des considérations opposées, ne réussirait-elle pas en France, du moins en ce qui concerne l'agriculture? Il est aujourd'hui universellement admis que cette branche si importante de l'industrie nationale a besoin d'être largement protégée & relevée de ses ruines. Les principes de l'économie politique n'ont rien d'absolu, ils doivent fléchir en présence des désastres accumulés depuis tant d'années, & le sentiment nous semble devoir être écarté des conventions commerciales quand il s'agit des intérêts du pays & de porter remède à une grave situation. La liberté commerciale, c'est-à-dire l'abaissement des barrières des douanes, tend, dit-on, au rapprochement des peuples. L'expérience, une douloureuse expérience, n'aurait-elle pas donné un démenti à cet aphorisme? A quoi donc a abouti la fameuse entente cordiale avec l'Angleterre, entente qui tirait principalement son origine du traité de commerce de 1860? Elle a abouti à une protestation généreuse mais platonique, hélas! de M. Gladstone contre le bombardement de Paris! Mais cette digression nous entraîne trop loin & s'écarte d'ail-

Digitized by Google

leurs, du cadre que nous nous sommes tracé. Nous allons entrer dans le vif de la question qui nous occupe & qui intéresse en même temps & le commerce d'exportation & l'avenir de notre viticulture.

Encouragés par leurs premiers succès, les négociants bordelais se proposaient de donner une plus grande extension à leur commerce avec l'Amérique du Sud, lorsque parut la loi du 11 janvier 1892 qui relevait dans une forte proportion les droits sur les vins étrangers. Tout l'échafaudage élevé à grand'peine s'écroulait tout à coup. Il devenait impossible aux négociants de Bordeaux de continuer à effectuer dans leurs chais des opérations qui les plaçaient désormais dans des conditions d'évidente infériorité en face de leurs concurrents d'Espagne & d'Italie. Ces puissances s'empressèrent, en effet, de profiter du bas prix de leurs vins pour chercher à se substituer à nous sur les marchés étrangers. Il était évident que la lutte n'était plus possible pour nos négociants qui, obligés de payer des taxes élevées sur les vins exotiques, 100 francs & 165 francs par tonneau, selon le tarif minimum & au maximum, ne pouvaient plus, comme nous venons de le dire, pratiquer les manipulations des vins dans leurs chais. Dès lors, les expéditions se ralentirent pour cesser presque complètement dans le courant de l'année 1892, & ce qui était prévu arriva fatalement. Profitant de la situation difficile, pour ne pas dire inextricable, où nos exportateurs se trouvaient placés, les Italiens & les Espagnols se hâtèrent, dès la promulgation de la loi du 11 janvier 1892, d'expédier dans la République Argentine, de Barcelone & de Barletta, des vins que le relèvement des droits en France leur permettait de livrer à 30 ou 35 % meilleur marché que nous. Aussi, qu'arriva-t-il? Bien qu'habitués de longue date à la supériorité de goût de nos vins de cargaison qu'ils trouvaient si bien appropriés à leurs besoins & à leurs préférences, les consommateurs étrangers commencèrent-ils à délaisser nos produits devenus trop chers. Les résultats de cette situation ne tardèrent pas à se manifester. On peut en juger par les chiffres ci-après relatifs à la République Argentine seulement. Nos exportations, qui s'élevaient pour ce pays à 4,716,000 litres en 1887, à 3,280,000 litres en 1888,

Digitized by Google

à 3,750,000 en 1889, sont tombées à 1,140,000 litres en 1892. D'un autre côté, les exportations des vins d'Italie, qui étaient à peu près nulles il y a une dizaine d'années, se sont élevées à 1,060,000 litres en 1891 & à 2,030,000 litres en 1892. Les mêmes résultats peuvent être cités pour d'autres contrées. Bien que cette diminution rapide de nos exportations soir due en partie à la crise économique & politique que traverse la République Argentine, il n'en est pas moins vrai que, grâce à la baisse des prix de revient chez nos concurrents par suite du relèvement de nos tarifs & à la hausse provoquée chez nous pour le même motif, les vins Italiens avaient pris une grande partie de notre clientèle. Si cette situation s'était prolongée notre commerce d'exportation était non seulement compromis mais totalement ruiné à courte échéance. Aussi, frappée d'un état si précaire & qui pouvait devenir dangereux au point de vue de notre commerce de vins, de la tonnellerie & des autres industries qui s'y rattachent, l'administration des douanes a adopté les mesures que comportait, dans la limite du possible, l'imminence du péril. Sur l'initiative & à la demande de la Ligue bordelaise, secondée dans cette circonstance par le Syndicat des vins & spiritueux & par la Chambre de Commerce de Bordeaux, elle a décidé de maintenir l'autorisation déjà ancienne dont jouissait le commerce de réexporter en franchise de droits les vins étrangers après mélange, en entrepôt, avec des vins français; elle a également, en vue de favoriser la viticulture, c'est-à-dire l'écoulement des vins français à la faveur même du mélange, décidé que l'adjonction du vin français au vin étranger devait être d'au moins 50 %. Cette modification apportée aux facilités autrefois accordées, lesquelles ne limitaient pas la quantité de vins français devant entrer dans le mélange, nous paraît d'autant plus favorable aux intérêts de la viticulture que, désormais, les exportations comprendraient au moins la moitié de vin français. En outre, l'interdiction d'apposer des noms de crûs français sur les barriques destinées à la réexportation a été rigoureusement maintenue.

Les négociants de Bordeaux se décidèrent à continuer la lutte. Ils se proposèrent de donner un plus grand développe-

Digitized by Google

ment à leurs opérations en vue de reconquérir le terrain perdu dans le Sud-Amérique. Mais les locaux de l'Entrepôt réel, trop exigus, ne pouvaient plus suffire à abriter une quantité de marchandises qui s'annonçait devoir être plus importante que par le passé & à permettre aux négociants de manipuler simultanément leurs vins & à effectuer plus promptement leurs expéditions. C'est alors que, pour obvier à ces inconvénients, l'administration des douanes, d'accord en cela avec la Chambre de commerce, a autorisé la transformation des divers chais particuliers en entrepôts spéciaux. C'est dans ces conditions que ces entrepôts ont été créés. Ces établissements, dont la constitution a donné lieu à de vives polémiques, ne sont, en définitive, qu'une plus grande extension donnée à l'Entrepôt réel. Leur fonctionnement, en effet, reste subordonné aux règlements & aux formalités qui régissent l'Entrepôt des douanes & auxquels les bénéficiaires de l'Entrepôt spécial ont dû se soumettre strictement. Aussi, les mesures de surveillance les plus minutieuses ont été prises pour déjouer toute tentative de fraude. Nous donnons ci après un résumé du règlement intervenu à ce sujet.

Le négociant qui obtiendra la faculté de l'Entrepôt spécial devra présenter un local clos & grillé à l'instar des magasins placés sous la garde de la douane, lequel local ne pourra avoir qu'une entrée. Les portes seront munies de deux serrures fonctionnant à l'aide de deux clefs dont l'une sera confiée au service & dont l'autre restera entre les mains de l'intéressé. Il résultait de cette disposition que l'accès de l'établissement ne serait permis isolément ni au service des douanes ni au commerce, & que tous deux ne pourraient y pénétrer qu'en même temps. Les vins importés directement de l'étranger seront vérifiés dès leur débarquement sur les quais & seront ensuite escortés par la douane jusqu'au magasin désigné pour le coupage. Les vins français destinés au mélange ne pourront entrer dans les magasins que sous la surveillance du service & devront être accompagnés d'un acquit de régie levé à destination de l'étranger par l'Entrepôt. Les intéressés devront d'ailleurs présenter au service une déclaration spéciale à chaque nationalité de vin, énonçant le nombre de futailles & la quan-

Digitized by Google

tité des vins étrangers à manipuler ainsi que la quantité de vin français à incorporer dans le mélange, laquelle quantité ne pourra être inférieure à 50 %. Cette déclaration sera vérifiée par le service &, dans le but d'éviter toute confusion, les fûts contenant le produit mélangé seront dans l'enceinte soumise à l'action de la douane, groupés en lots complètement distincts & soigneusement étiquetés. En outre, ces fûts ne devront porter aucun nom de crus français. Des recensements ayant pour objet d'établir la balance des vins français & des vins étrangers seront effectués à l'improviste par les agents des douanes & tout déficit constaté entraînera immédiatement le payement des droits de douane. Les opérations de mélange auront lieu sous les yeux du service & le produit mélangé sera réexporté sous escorte de douane. Dans le cas où une maison de commerce viendrait à cesser ses opérations, le vin mélangé restant en dépôt pourrait être exceptionnellement livré à la consommation, après toutefois avoir acquitté les droits de douane sur tout le volume comme si le vin était exclusivement étranger. Enfin, la franchise des droits ne sera accordée qu'aux vins dont la perte proviendrait d'un accident dûment constaté.

Telle est, dans ses principales dispositions, l'économie des entrepôts spéciaux. Comme on le voit, toutes les précautions ont été prises pour en assurer le sincère fonctionnement & pour prévenir toute substitution de vins en cours d'opération.

Par l'esprit qui avait présidé à leur création, les nouveaux établissements étaient de nature à faciliter le commerce d'exportation qui courait à sa ruine & à procurer du travail à un grand nombre d'ouvriers ; ils étaient également susceptibles de favoriser la viticulture méridionale en aidant à l'écoulement des vins dont les entrepôts spéciaux ne pouvaient être que les precieux auxiliaires, car la moitié au moins du liquide exporté devait consister en vins français. Et cependant, chose étrange, les entrepôts spéciaux ont trouvé des adversaires, même dans une certaine catégorie de producteurs intéressés. En effet, dans sa séance du 21 avril dernier, le Conseil général de la Gironde a émis un vœu tendant à la suppression des entrepôts nouvellement constitués. Il condamnait *à priori* la création de ces entrepôts sans attendre les résultats que cette

Digitized by Google

création pouvait donner, car c'est seulement à partir du 1er février 1892 que les entrepôts ont commencé à fonctionner d'une manière sérieuse. Que craignaient les adversaires des nouveaux établissements? Ils craignaient, & c'est là leur principal argument, que les 50 % de vin français introduits dans le mélange ne consistassent qu'en vin d'Espagne additionné d'eau & que, par ce fait, les intérêts du Trésor & ceux des viticulteurs du Midi ne se trouvassent lésés. Il ne nous paraît pas difficile de démontrer que cette objection ne reposait sur aucun fondement sérieux & qu'elle ne paraissait basée que sur l'ignorance des choses du commerce & sur les devoirs imposés aux employés des administrations publiques.

Nous avons dit que les vins français devaient être introduits dans l'Entrepôt spécial sous le couvert d'un acquit de régie. Or, si on mouillait des vins espagnols, par exemple, qui auraient été nationalisés par le payement des droits, un excédent serait constaté par les contributions indirectes & il s'ensuivrait une sévère condamnation. Mais supposons que pour une opération la fraude ait réussi, c'est-à-dire qu'on ait pu expédier à l'entrepôt spécial du vin espagnol additionné d'eau au lieu de vin français. Que serait-il arrivé? Il serait arrivé que du vin espagnol mêlé à du vin espagnol mouillé n'aurait produit qu'un type de vin essentiellement fade, n'étant pas relevé par la saveur du vin français. Ce vin serait bien vite repoussé par le consommateur étranger habitué de longue date au goût de nos vins, & l'exportateur qui se serait livré à une opération de ce genre aurait couru à une perte certaine. Ensuite, si on réussissait à mélanger un vin étranger avec un autre vin étranger ayant déjà acquitté les droits, où serait l'avantage du négociant? Il irait justement contre le but qu'on s'était proposé par la création des entrepôts spéciaux c'est-à-dire l'admission en franchise des vins étrangers destinés à la réexportation après mélange. Il en résulterait pour lui l'obligation de se présenter sur les marchés étrangers dans des conditions absolument défavorables comme prix de revient, ses intérêts seraient par ce fait gravement lésés. Or, l'intérêt est le premier mobile d'un négociant qui entreprend une opération commerciale. Nous estimons donc que les objections formulées contre

Digitized by Google

la création des entrepôts spéciaux ne sauraient supporter un examen sérieux.

Du reste, mieux inspirée que le Conseil général, la Société d'agriculture de la Gironde, qui représente plus spécialement les intérêts des producteurs, s'est énergiquement prononcée pour le maintien des entrepôts spéciaux, persuadée qu'ils devaient rendre les plus grands services aux viticulteurs du Midi.

Les négociants de Bordeaux n'ont pas hésité à faire les plus grands sacrifices pour se mettre en mesure de lutter avec avantage contre leurs concurrents espagnols & italiens & pour ressaisir la prépondérance que leurs produits avaient perdue en partie dans l'Amérique du Sud. Il s'agissait de reconstituer avec les éléments dont ils pouvaient disposer, grâce aux facilités qui venaient de leur être concédées, un nouveau type de vin répondant autant que possible aux préférences des consommateurs étrangers. C'était là, en effet, une des conditions du succès de la lutte de concurrence engagée avec les puissances rivales. Mais pour obtenir ce résultat il était indispensable de se servir de vins chargés en couleur, c'est à-dire très corsés ainsi qu'on le demande dans les pays d'outre-mer. Or, certains crus de vins français produits actuellement par les nouveaux cépages sont plus clairs, moins liquoreux & moins élevés en degré qu'autrefois, & ces vins seraient absolument impropres à être réexportés tels quels. De là l'infériorité de certains de nos produits & la nécessité de les mélanger avec des vins étrangers plus colorés. Par leur caractère neutre, par leur couleur très foncée, les vins d'Espagne, à défaut des anciens vins du Roussillon & du Lot, se prêtent parfaitement aux opérations de mélange. Nos négociants ont ainsi pu produire une sorte de vin suffisamment chargé en couleur & auquel, par l'addition de 50 % de nos vins, ils ont réussi à donner un goût très prononcé de vin français, goût fort recherché, nous l'avons déjà dit, par les habitants de la République Argentine & de l'Uruguy.

Les entrepôts spéciaux, avons-nous dit, ont commencé à fonctionner sérieusement à partir du 1er février 1893. Les remarquables résultats obtenus à bref délai ont démontré la

Digitized by Google

sagesse & l'opportunité des mesures prises par l'administration des douanes & l'urgence qu'il y avait à répondre par des moyens exceptionnels à une situation exceptionnellement grave. Nous avons vu plus haut que l'exportation des vins français & étrangers réunis était tombée de 4,716,000 litres en 1887 à 1,400,000 litres en 1892, date à laquelle les droits sur les vins ont été fortement relevés. Eh bien, au 20 juillet dernier, cinq mois à peine après la création des entrepôts spéciaux, nous trouvons sur les statistiques officielles que les exportations de Bordeaux seulement pour Montevideo & pour la République Argentine se sont élevées à 6,394,741 litres dont 2,549,708 litres de vins étrangers & 3,845,033 litres de vins français. Depuis le 20 juillet, les entrepôts ont continué à travailler avec activité & on peut, pour l'année 1893 & pour Bordeaux seulement, évaluer les exportations à 9,000,000 de litres environ, le vin français compris pour plus de moitié dans cette qnantité. Ces chiffres ont leur éloquence. Ils prouvent que jusqu'à ce jour la création des entrepôts spéciaux, rigoureusement soumis à l'action de la douane, a eu ce double avantage de favoriser la viticulture française en lui permettant d'écouler à l'étranger une partie de ses produits & de relever en même temps notre commerce d'exportation un moment exposé à tomber entre les mains de nos concurrents étrangers dont les produits, heureusement, commencent à être refoulés des marchés qu'ils nous disputent. Et cependant les puissances rivales n'ont rien négligé pour donner plus d'expansion à leurs commerce pendant que les démarches de nos négociants étaient en quelque sorte entravées par les adversaires des entrepôts spéciaux. Nonobstant les difficultés financières contre lesquelles il réagit péniblement, le Gouvernement italien a accordé une prime de sortie à ceux des viticulteurs qui se sont résolus à transformer leurs vins en eau-de-vie. Cette prime était, a-t-on affirmé, l'équivalent du montant du fret.

Cependant, malgré les résultats très satisfaisants obtenus par la création des entrepôts spéciaux, nous devons constater que dans toutes les régions vinicoles du midi de la France on se plaint de la baisse persistante des prix des vins. Ces prix sont ramenés à un taux qui rappelle celui des anciens jours, 10 à

Digitized by Google

12 francs l'hectolitre. De là la difficulté des transactions. Cette baisse de prix, qui alarme si justement nos vaillantes populations du Midi, nous paraît provenir de plusieurs causes. D'abord de ce que les stocks des années précédentes ne seraient pas encore utilisés, puis de l'accroissement successif des quantités récoltées résultant de la reconstitution de plus en plus générale de nos vignobles, & puis encore de l'abondance exceptionnelle de la récolte de 1893 qui est évaluée à plus de 50 millions d'hectolitres. Ce qui contribue encore à accentuer la baisse beaucoup plus que les importations des vins étrangers, c'est la concurrence que font aux vins naturels les vins de raisins secs & surtout ces préparations alcooliques servant à dédoubler les vins & qu'il importerait de réprimer le plus promptement possible. Notre viticulture traverse en ce moment une crise comme il s'en produit parfois, même dans les temps les plus prospères, & qui, nous l'espérons, sera de courte durée. Les consommateurs reprendront insensiblement l'habitude de nos vins naturels qui faisaient défaut depuis trop longtemps, & le développement de nos exportations, activé par les entrepôts spéciaux, contribuera, nous en avons la conviction, à établir le cours des vins à un prix rémunérateur pour nos travailleurs agricoles, si dignes d'intérêt

Les 5 millions de vins étrangers importés pendant les dix premiers mois de 1893, en diminution de 5 à 6 millions sur l'année précédente, sont absorbés pour une bonne part par les entrepôts spéciaux qui donnent lieu journellement à des achats de vins français uniquement destinés à l'exportation. Ces achats ont lieu principalement dans les départements de la Gironde, de l'Aude & de l'Hérault, contrées vinicoles par excellence. Si les entrepôts spéciaux n'avaient pas été créés il ne se serait pas écoulé une si grande quantité de vins français, près de 5 millions d'hectolitres en dix mois. Dans les circonstances difficiles que traverse l'agriculture, ces établissements, nous pouvons aujourd'hui l'affirmer, ont été non les ennemis mais les vrais amis & les auxiliaires des vins français auxquels ils ont servi de véhicule. L'utilité de ces entrepôts est aujourd'hui incontestablement démontrée &, d'après les résultats obtenus en si peu de temps, nul ne peut plus méconnaître les

Digitized by Google

services qu'ils sont appelés à rendre à notre viticulture & à nos grandes lignes maritimes auxquelles ils fournissent leur principal fret de sortie.

Est-ce à dire que les entrepôts spéciaux doivent être indéfiniment maintenus? Nous ne le pensons pas. Au fur & à mesure que notre vignoble entièrement reconstitué donnera, comme autrefois, un vin généreux & bien coloré, possédant ce goût savoureux & délicat qui a fait sa réputation, la proportion du vin français entrant dans le coupage suivra une progression constante. Et quand cet état normal sera rétabli, les négociants de Bordeaux, qui ont été, par le fait de circonstances douloureuses, les promoteurs de la création des entrepôts spéciaux, seront les premiers à les délaisser pour reprendre leurs premières opérations avec notre vin français si bien apprécié depuis de longues années dans l'Amérique du Sud & qui a acquis une réputation si méritée dans ces contrées lointaines.

Hippolyte CABANNES.

Saint-Gaudens, 17 décembre 1893.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

UNE VILLE ESPAGNOLE EN FRANCE

Nous ne parlons pas « au figuré ». Il y a en plein territoire français au fond du département des Pyrénées-Orientales, un gros bourg, celui de Livia, qui appartient à l'Espagne, & cette anomalie n'est pas une des moindres curiosités de la Cerdagne française, cette contrée si intéressante & si peu connue.

Cette ville d'un millier d'habitants est enclavée dans le canton de Montlouis. Elle est éloignée de trois kilomètres de la frontière espagnole & de quatre kilomètres de Puycerda, la première ville d'Espagne que l'on rencontre *tras los montes*.

Être à trois kilomètres de la frontière espagnole & être en Espagne, c'est là une situation qui a donné bien des tracas à nos diplomates.

Il fallait bien permettre à ces Espagnols d'en deçà les Pyrénées d'aller chez eux & d'en revenir sans être assujettis aux droits de douane & à toutes les obligations fiscales & administratives qui caractérisent les passages des frontières.

Les Liviens qui entraient en France avec des provisions de cigares, d'allumettes, d'alcool, toutes les denrées les plus sujettes à l'attention jalouse de la douane, avaient le droit de répondre aux questions intéressées des agents : « Nous ne vous devons rien. Nous entrons en France pour aller en Espagne. » La géographie politique leur donnait raison.

On ne pouvait cependant pas, pour sauvegarder les droits du Trésor, faire accompagner chaque Livien par un sergent de ville ou un douanier. Cet essai de garde prétorienne eut été désastreux pour nos finances : les Liviens étant d'excellents

Digitized by Google

marcheurs & aimant les déplacements au point de franchir la frontière plusieurs fois par semaine.

On construisit donc une route neutre allant de Livia en Espagne. Ce chemin a les avantages attachés jadis aux bois sacrés. Elle est pour les Liviens un lieu d'asile. Les douaniers toujours ombrageux prétendent même qu'on pourrait faire beaucoup d'autres comparaisons forestières & que la douane y est volée comme dans un bois.

Tout ce qui entre en Espagne par le chemin neutre est censé avoir vu le jour à Livia, l'alcool, le tabac, le blé, le vin, les fruits de toute espèce, les produits les plus variés : tout est venu sur ce sol propice à toutes les cultures. Aussi la contrebande est-elle la principale ressource de ces agriculteurs qui passent leur temps entre deux frontières, sur une route d'une neutralité complaisante, en fumant indifféremment les *puros* espagnols ou les cigares de la régie française.

Ce n'est pas à eux assurément que s'applique le *Fortunatos nimium agricolæ sua si bona norint.* Leurs biens, ils les connaissent à merveille. Ils sont peut-être plus ignorants sur la question des origines. C'est au traité des Pyrénées qu'ils doivent cette situation exceptionnelle.

Le traité des Pyrénées présentait, en effet, quelques lacunes. Les termes dans lesquels un article avait été rédigé laissaient assez indécise la situation d'un certain nombre de villages du comté de Cerdagne. On résolut de les compléter au moyen de la convention signée le 2 novembre 1660 qui a gardé le nom de convention de Livia.

Aux termes de ce traité, trente-trois *villages* du comté de Cerdagne & de la vallée de Carol restaient à la France, mais Livia fut considéré comme *ville* & attribué à l'Espagne. Les commissaires déclarèrent que Livia & son bailliage « resteraient entièrement à l'Espagne à la condition qu'en aucun temps on ne pourrait fortifier Livia ni aucun lieu dudit bailliage & terroir. »

Le bailliage comprenait outre Livia les hameaux de Gorguja & de Sarija : la superficie du territoire enclavé peut être évalué à dix-huit kilomètres carrés.

Une excursion dans cette enclave espagnole n'a pas grand

Digitized by Google

intérêt pour le touriste. Il arrive dans un village malpropre, aux maisons basses, & il y cherche en vain un peu de cet archaïsme qui fait le charme de Fontarabie.

L'église est assez curieuse cependant. Elle est de l'époque romane, grande, sombre & encombrée par cette ornementation de mauvais goût qui distingue la plupart des églises espagnoles. Autels surchargés de dorures, saints habillés de drap d'Elbeuf, vierges en robe de soie ou de velours font un contraste lamentable avec la sévérité de l'édifice.

Cependant, il y a devant le maître-autel & les chapelles latérales des lampes en fer forgé qui sont des spécimens curieux de ferronnerie ancienne, & le trésor de l'église possède des ornements du quatorzième siècle qui passent avec raison pour être des merveilles de broderie.

Le musée épiscopal d'Utrecht dont on admire les ornements & les broderies ne contient pas de vêtements sacerdotaux qui soient plus beaux & plus riches, & d'un dessin plus intéressant.

Une visite aux ruines du château arabe, bâti au haut de la petite montagne qui domine la ville, n'a pas grand intérêt. Ce château, dont Louis XI ordonna la démolition, fut pendant longtemps la principale forteresse du pays. Les souvenirs qui s'y rattachent remontent à l'époque de l'invasion sarrasine. Un cicerone un peu frotté d'histoire locale vous parlera d'Othman ben Abu-Neza, que les chroniquenrs appellent plus volontiers Munuza, & de sa femme la belle Lampégie.

Ce Munuza était un des lieutenants d'Abd Errahman, le célèbre émir, qui l'avait envoyé guerroyer dans les Pyrénées. Or, une des premières conquêtes de Munuza en fut si violemment épris qu'il oublia une bonne partie des préceptes du Coran & l'épousa en renonçant solennellement à la polygamie. Eudes, devenu le beau-père de Munuza, s'empressa de faire signer à son gendre une trêve qui donna à ses troupes le temps de reprendre haleine.

Ceci se passait en 730.

Abd Errahman qui ne goûtait probablement pas beaucoup la façon dont son lieutenant comprenait les alliances donna ordre à Munuza de rompre une trêve consentie sans son auto-

Digitized by Google

risation & de courir sus à son beau-père. En bon gendre, Munuza prévint secrètemsnt Eudes. Cet avis, qui devait être confidentiel, fut transmis, paraît-il, par des messagers fort indiscrets, car Abd Errhaman en fut instruit. Il envoya alors des troupes contre son lieutenant, qu'il surprit dans Livia. Après s'être courageusement défendu dans le château aujourd'hui en ruines, Munuza dut s'enfuir avec la belle Lampégie. Les chroniqueurs assurent que la belle Lampégie le retarda beaucoup dans sa marche & qu'elle fut peut-être la cause involontaire de sa mort, car, épuisé de fatigue, accablé par le nombre de ceux qui le poursuivaient, il tomba auprès de la fontaine de Planès.

Telle est la légende, — l'histoire, devons-nous dire. Elle prouve que les musulmans peuvent être d'excellents maris & que, dès l'an 730, ils étaient capables de se contenter d'avoir un seul beau-père.

Toutes les traditions n'ont pas le même bonheur. L'inscription trouvée dans les archives liviennes : *Livia sera y quiera ser espagnol y no frances* (Livia sera & voudra être espagnol & non français), n'est qu'à moitié vraie aujourd'hui.

Presque tous les Liviens détestent, en effet, cordialement l'Espagne. Que leur a fait la mère patrie pour qu'ils aient de pareils sentiments à son égard, voilà ce que nous n'avons pas pu éclaircir. Il est probable qu'ils la jugent d'après sa douane. Mais ils tiennent par-dessus tout à leur situation exceptionnelle, à leur route neutre, à la contrebande nourricière, & comme ses avantages sont inhérents à leur qualité d'Espagnols d'en deçà des monts, ils tiennent avant tout à rester Espagnols, à la condition expresse que leur Espagne soit en France.

Emmanuel RATOIN.

(Extrait du *Journal des Débats.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

P. CAMÉNA D'ALMÉIDA. — **Les Pyrénées, développement de la connaissance géographique de la chaîne.** — Paris, Colin; 1893, 328 pages, in-8°.

M. Caména d'Alméida, ancien élève de l'École normale supérieure, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, a choisi pour sujet de sa thèse de doctorat une étude d'ensemble sur les Pyrénées. L'ouvrage se divise en deux parties : la première est un historique de l'exploration de la chaîne, la seconde est une étude d'orographie scientifique. C'est de la première seulement que nous nous occuperons.

On a peine à se figurer qu'une chaîne de montagnes séparant deux pays comme l'Espagne & la France soit restée presque inconnue des géographes jusqu'à la fin du siècle dernier. N'aurait-il d'autre résultat que d'établir ce fait singulier & d'apparence paradoxale, le livre de M. C. d'A. vaudrait déjà la peine d'être écrit ; mais on trouve bien autre chose au courant de ces cinq chapitres consacrés à l'histoire des Pyrénées dans l'antiquité, chez les géographes arabes, chez les scolastiques, à l'époque de la Renaissance, & aux dix-septième & dix-huitième siècles. L'auteur a su rattacher aux opinions particulières des anciens géographes bon nombre de discussions d'un grand intérêt ; on suit en le lisant les tâtonnements, les progrès, les reculs & les nouvelles avancées de la science à travers les siècles.

Digitized by Google

La première mention des Pyrénées apparaît dans Hérodote ; mais le vieil historien prend « la Pyrénée » pour une ville & la place aux sources du Danube. C'est là une étrange erreur. M. C. d'A. propose à ce sujet une explication très ingénieuse. Les Grecs ne connaissaient pas beaucoup mieux le Danube que les Pyrénées ; ils ont relégué le fleuve & la montagne dans les parties du continent où ils n'avaient point pénétré, & les ont fait voisins l'un de l'autre.

Aristote ne prend déjà plus la Pyrénée pour une ville, mais il en fait toujours sortir le Danube, & il ajoute que le Tartessos (le Guadalquivir?) y prend aussi sa source.

Polybe sait que les Pyrénées forment une chaîne continue de la Méditerranée à la « Mer extérieure, » & qu'elles séparent les Celtes des Ibères.

Au premier siècle avant notre ère, un géographe anonyme a l'idée de la faible largeur que présente l'isthme compris entre la Gaule & l'Espagne.

Denys d'Halicarnasse donne le premier des renseignements sur la direction de la chaîne, & la place au sud & au sud-est de la Gaule.

Jusque-là il y a progrès, mais Diodore de Sicile écrit que les Pyrénées « courent à partir de la mer qui est au Midi jusqu'à l'Océan qui est sous les Ourses. » Cette phrase ne veut pas dire tout à fait que les Pyrénées courent du Sud au Nord, mais Strabon l'interprète dans ce sens & cette erreur durera jusqu'au dix-septième siècle. On s'explique d'autant moins l'erreur de Strabon que les armées romaines avaient déjà traversé plusieurs fois les Pyrénées, & que les Romains avaient construit des routes aux deux extrémités de la chaîne. Mais, comme l'a fait remarquer M. Marcel Dubois, les anciens ne possédaient pas de points de repère astronomiquement déterminés, ils ne connaissaient pas la cause du climat océanique, & frappés de la douceur de l'hiver sur les côtes de l'Ibérie, de la Gaule & de la Bretagne, ils avaient tendance à placer tous ces pays sous la même latitude. La Bretagne s'abaissait vers le Sud, l'Ibérie remontait vers le Nord & les Pyrénées se relevaient dans la même direction.

Strabon commet une autre hérésie quand il avance que les

Digitized by Google

Pyrénées rejoignent les Cévennes. Cette seconde erreur n'aura pas moins de longévité que la première. Il affirme aussi que le versant espagnol est beaucoup plus boisé que le versant gaulois, ce qui est faux, quoique le climat de l'Espagne ait certainement changé depuis l'antiquité. Il montre plus d'esprit critique quand il émet des doutes sur la fabuleuse richesse minière que l'on prêtait avant lui aux Pyrénées. On lui doit également la mention de quelques eaux thermales & la mesure de la route qui joint Tarragone à la Bidassoa. Son grand mérite est d'avoir donné aux Romains le goût des études géographiques.

Dans son *Histoire naturelle*, Pline l'Ancien revient sur la grande erreur des géographes grecs & donne aux Pyrénées la direction de l'Est à l'Ouest. Ptolémée leur fait décrire un angle qui irait du cap Creus à l'embouchure de la Charente. Il admet bien que les Pyrénées bornent la Gaule au Midi sur une moitié de leur parcours, mais il les fait remonter du Sud au Nord dans l'autre moitié.

Malheureusement, à partir de Ptolémée tout progrès s'arrête & les compilateurs qui viennent après reprennent l'erreur de Strabon, sans même songer à l'atténuer comme l'avaient fait Pline & Ptolémée.

M. C. d'A. termine ce premier chapitre en indiquant les voies romaines construites autour ou au travers des Pyrénées, & résume l'aspect du pays à cette époque dans une page très sobre & très caractéristique.

Les géographes arabes ont appris la géographie à l'école des Grecs & des Romains, traduit Aristote, Pline & Ptolémée, & dessiné des cartes routières d'après les itinéraires en usage dans l'Empire romain. Uniquement préoccupés de se rendre avec le plus de célérité possible d'un bout à l'autre du monde musulman, les Arabes ne voient guère dans les montagnes que des obstacles & se contentent de les nommer sans les décrire. A peine rencontre-t-on chez eux une mesure hypsométrique ou une hypothèse scientifique. Si Ibn-Sidna (Avicenne) attribue les montagnes à l'effet des tremblements de terre & à l'érosion des eaux, Ibn-Khaldoun n'y voit qu'une précaution de la Providence, qui a voulu poser des bornes aux

Digitized by Google

envahissements de la mer & tous les bons musulmans pensent comme lui. Entre l'explication naturelle d'un fait & son explication miraculeuse, l'Arabe n'hésite jamais; il opte toujours pour le récit le plus merveilleux. Son instinct de conteur le porte à aimer la fiction, & sa crédulité est telle qu'il ne distingue plus le croyable de l'absurde. A toutes ces causes d'erreurs, il faut ajouter que très peu d'observateurs arabes ont pu parcourir les Pyrénées, qui n'ont jamais été sérieusement soumises aux musulmans. De tous les auteurs arabes, Edrisi est celui qui les connaît le mieux & cependant il ne les a pas visitées; il réédite l'erreur de Strabon & place Barcelone au nord de la chaîne parce qu'il confond les Pyrénées avec les bornes de l'empire franc.

Les géographes chrétiens du moyen âge n'ont pas été plus curieux. Isidore de Séville ne parle des Pyrénées que pour faire dériver leur nom du mot grec πῦρ, qui signifie feu; il justifie son étymologie par la fréquence des orages qui sévissent sur ces montagnes. Si insignifiant que soit son texte, « il suffit pendant longtemps à la curiosité des écrivains. » Raban Maur le copie. Une carte du monde, dressée au onzième siècle par les moines de Saint-Sever, place une chaîne allant du Nord au Sud entre la Gascogne & les Asturies; le long de la montagne est écrite cette simple légende : *Pirenei montes*. Le port de Roncevaux n'est même pas cité. M. C. d'A. y place une escarmouche entre les Francs & les Sarrasins; il serait plus juste de dire entre les Francs & les Basques.

Les pèlerinages de Saint-Jacques n'ajoutent presque rien aux notions anciennes. Les Basques étaient peu accueillants & même à peine chrétiens, car s'ils acceptaient les dogmes de l'Église, ils en rejetaient la discipline, & l'indissolubilité du mariage n'existait pas encore en Navarre au milieu du douzième siècle.

Les théoriciens ne sont pas plus ingénieux que les voyageurs. Pour Robert de Deutz les montagnes sont destinées à empêcher la terre d'être balayée par les vents; pour Ristoro d'Arezzo les montagnes sont un effet de l'influence des astres : aux étoiles les plus rapprochées correspondent les vallées les plus profondes, aux plus éloignées les cimes les plus hautes;

Digitized by Google

le relief terrestre n'est qu'une miniature du relief de la voûte céleste. Albert le Grand fait preuve d'un bien puissant génie au milieu de ces rêveurs quand il attribue la naissance des montagnes aux tremblements de terre & à la poussée des gaz contenus dans l'intérieur de la terre. — *Tunc enim ventus fortiter multiplicatus & agitatus elevat locum illum in sublime, & facit montes.*

La Renaissance eut à l'origine un caractère trop exclusivement littéraire pour contribuer beaucoup aux progrès de la science. Les érudits se bornèrent d'abord à copier les écrivains anciens & accueillirent leurs erreurs avec la même confiance aveugle que leurs idées vraies. A peine voit-on quelques grands génies comme Léonard de Vinci s'élever au-dessus des préjugés, & réclamer en faveur de l'expérience & de la raison. La plupart des géographes de la Renaissance ne sont que des compilateurs. On s'obstinait si bien à faire dériver le nom des Pyrénées du mot grec πυρ (feu), qu'un certain Baudrand, qui écrivait en 1682, veut absolument qu'il y ait dans les Alpes un mont Pyrenée. C'est le Brenner, dont le nom vient de l'allemand *brennen*, qui signifie brûler.

Cependant la curiosité s'éveillait peu à peu. Marguerite de Navarre mettait les Eaux-Chaudes à la mode (eaux d'Albret) & décrivait les paysages pyrénéens dans le prologue de son Heptaméron. A la fin du seizième siècle un gentilhomme enthousiaste, M. de Candale, réussissait presque à faire l'ascension du Pic-du-Midi & à évaluer sa hauteur; mais on connaissait encore si mal les montagnes que plusieurs jeunes gens voulurent accompagner l'explorateur « vêtus de simples camisoles », & furent tout surpris de se trouver transis par le froid à mi-hauteur de la montagne. André Thévet, dans sa *Cosmographie universelle*, ajoute quelques détails intéressants aux légendes cent fois rassassées & qui trouvaient toujours des amateurs.

Les premiers voyages scientifiques aux Pyrénées furent entrepris par Tournefort en 1681, 1685 & 1688; mais ses explorations n'avaient pour objet que d'étudier la botanique pyrénéenne.

Tout autre est l'importance géographique d'un Mémoire

Digitized by Google

inédit du maréchal de Noailles conservé à la bibliothèque de Rouen, & dont l'analyse n'est pas une des moindres curiosités de la thèse de M. C. d'A. Le maréchal a fait une œuvre surtout militaire, mais la géographie en eût pu tirer grand parti si le Mémoire avait été publié. Il témoigne d'une grande faculté d'observation & d'une rare sagacité chez son auteur.

Vers la même époque, un astronome de Montpellier, Plantade, avait fait de nombreuses observations astronomiques au Pic-du-Midi de Bigorre, & en 1740, Cassini choisit cette montagne comme sommet de deux de ses triangles; mais les généralisations téméraires auxquelles on se livra attirèrent l'attention de la Sorbonne. Buffon fut informé en 1751 que « quatorze propositions contenues dans ses ouvrages étaient répréhensibles & contraires à la foi de l'Eglise. » Sa *Théorie de la terre* & ses *Epoques de la nature*, malgré leurs erreurs, eurent du moins le mérite d'éveiller l'enthousiasme des contemporains pour les beautés de la nature. Il se trouva parmi eux des hommee doués de l'esprit de critique qui manquait à Buffon, & pendant l'été de 1774, Monge & d'Arcet commencèrent aux environs de Barèges une série d'observations méthodiques dont les résultats ne se perdirent plus. En 1796, de Saussure publia ses *Voyages dans les Alpes* & fonda définitivement l'orographie.

Nous avons suivi pas à pas M. C. d'A. dans son historique de la découverte des Pyrénées depuis Hérodote jusqu'à Monge & d'Arcet; nous ne le quitterons pas sans le féliciter de ses patientes recherches, de la parfaite clarté de son exposition, de l'impression nette & franche qu'elle produit. Il nous permettra de lui demander pourquoi il a complètement laissé de côté les sources historiques. La géographie est en somme une science toute neuve, & il nous montre lui-même que les géographes de profession n'ont été, presque jusqu'à nos jours, que de médiocres compilateurs. Mais, à côté des géographes, il y a les chroniqueurs, les auteurs de mémoires, les historiens, les littérateurs; il y a les archives des évêchés, des abbayes, des villes, des vallées. Mal connues des géographes italiens, français & allemands, les Pyrénées étaient au moins connues de leurs habitants, & il est possible de savoir quel degré de connais-

Digitized by Google

sance ils avaient atteint. M. C. A. aurait pu nous donner au moins une idée du genre d'informations que l'on rencontre dans les documents locaux ; mais il peut répondre que cette science, dont personne ne profitait, était sans influence sur les connaissances générales & qu'il a seulement voulu s'occuper de ces dernières.

G. DESDEVISES DU DEZERT,

Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Je me joins à notre distingué collaborateur M. Desdevises du Dezert pour remercier M. C. d'Almeida de son beau travail sur les Pyrénées. Nous n'avions rien dans ce genre & toutes les bibliothèques devront le posséder. Précisément parce qu'il restera longtemps seul je suis certain qu'une seconde édition deviendra nécessaire. Dans ce cas l'auteur me saura gré certainement de lui signaler certains points de sa deuxième partie qui pourraient être retouchés. Mais d'abord que je donne une idée du plan qu'il a suivi & des horizons qu'il a visés. Les chapitres VI à X sont consacrés aux premiers géologues des Pyrénées, théorie neptunienne de la formation des montagnes — la théorie des soulèvements — théories nouvelles : les failles, les plissements — mesure & cartographie des Pyrénées — conclusion. Pas moins de cent quatre-vingt-sept pages passent en revue l'œuvre des principaux naturalistes & géographes, & cet exposé, essentiellement local, est aussi en vérité un résumé de la marche de la science, un historique de la géologie des montagnes. D'abord, Palassou, Ramond, Charpentier, puis Dufrenoy & Élie de Beaumont, enfin MM. Lory, Magnan, Édouard Suess & Bertrand sont les savants qui correspondent aux principales phases de l'évolution des connaissances géologiques. En traçant le détail de ces périodes & en signalant en particulier chacun des géologues qui ont fait faire un pas en avant, M. C. d'Almeida a oublié des noms & des meilleurs sans doute, parce qu'il n'a pas assez feuilleté les Bulletins de la Société géologique de France & aussi, selon le défaut des Parisiens, nos publications méridionales. On ne trouve pas cité une seule fois le grand ouvrage de Leymerie : *Description géologique & paléontologique des Pyrénées de la*

Digitized by Google

Haute-Garonne. Deux pages sur ce savant professeur, dont M. Louis Lartet a pu dire à juste titre qu'il est à côté sinon au-dessus des Ramond, des Palassou & des Charpentier, *deux* pages, bien que très élogieuses, est-ce assez? Ignorer jusqu'au nom du Dr Garrigou et faire ainsi table rase de tant de travaux publiés sur l'Ariège & diverses autres régions de nos montagnes, par exemple de la *Monographie de Luchon* (Paris, Masson, 1872), est-ce juste? Sans doute, quelques-unes des conclusions du Dr Garrigou sont bien indiquées çà & là, mais attribuées à d'autres qu'à lui, dont le nom, je le répète, est supprimé partout[1]. Oubliée aussi, absolument, l'œuvre de Jules François qui publiait en 1842 une carte géologique des Pyrénées centrales d'une admirable précision & sur laquelle

1. Voici par exemple des faits géologiques que M. Garrigou a mis en évidence dans les Pyrénées :

1° L'existence des terrains cambrien et précambrien dans les Pyrénées. (*Bull. Soc. géol. de France*, 1867.)

2° L'existence passive du granit. (*Id.*, 1865.)

3° L'existence passive de l'ophite. (*Id.*, 1865 & 1867.)

4° L'existence de la brèche qui sépare le crétacé inférieur du moyen & du supérieur (*Id.*, 1866), à laquelle Magnan a donné plus tard le nom de Conglomérat de Camarade.

5° L'indication du terrain houiller dans les Pyrénées. (*Id.*, 1865.)

6° L'existence de nombreux pointements du crétacé inférieur dans la fosse de Flammarion. (*Id.*, 1866.)

7° L'indication du cambrien formant des alternances de silicates quartzeux & de granit à Luchon (*Id.*, 1860), où Leymerie avait pris cet ensemble pour une masse de granit éruptif.

8° La découverte du mica palmé à Ax. (*Id.*, 1865.)

9° L'existence du calcaire carbonifère dans les Pyrénées centrales & ariégeoises. (*Id.*, 1870, *Monographie de Luchon*, 1871-1872.)

10° La constatation des dislocations du miocène dans le bassin sous-pyrénéen. (Comptes rendus, 1868.)

11° La constatation d'un dépôt glaciaire sous le miocène pyrénéen & avant tout sur le front nord de la chaîne de Fonfrède (1865, puis plus tard 1867, 1868, &c., &c., *Bull. Soc. géol.* & autres publications.) En même temps, en 1890, la détermination du parallélisme entre le dépôt du plateau de Lannemezan & celui des plateaux espagnols s'étendant des Pyrénées à l'Ebre.

12° En 1886, la détermination de la direction générale des Pyrénées. (Congrès de Biarritz.)

Digitized by Google

on voit, par exemple, distingués pour la première fois le crétacé inférieur du crétacé supérieur.

N'aurait-il pas été convenable de mentionner dans un ouvrage d'ensemble « sur le développement de la connaissance géographique de la chaîne » les plans en relief de Lézat à Luchon, d'Émilien Frossard à Bigorre, de Decomble à Toulouse, de Wallon à Cauterets, &c. Ce sont là des œuvres qui ont singulièrement servi les naturalistes et les géographes. Un coup d'œil sur les travaux de quelques membres de la Société de géographie de Toulouse eût été utile, ne fut-ce que pour rendre au colonel Blanchot la première constatation précise & détaillée que les Pyrénées aboutissent au cap Creus & non au cap Cerbère.

Mais je n'insiste pas davantage. En terminant, j'engagerai M. C. d'Almeida à revoir aussi son exposé du système des soulèvements. On note certaines confusions dans la série des soulèvements, dans leurs noms, dans leur notation. Par exemple, M. C. d'Almeida dit que le système du mont Viso est peu développé dans les Pyrénées tandis que d'Archiac, Garrigou, Louis Martin ont montré son importance, &c.

M. d'Almeida est — comme tous les professeurs de géographie de nos Facultés — un lettré. De là ces quelques détails à reprendre dans la partie scientifique d'un livre digne d'ailleurs de toute notre estime.

E. CARTAILHAC.

Émile POUVILLON. — **Bernadette de Lourdes.**

Sous ce titre, M. Pouvillon vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 décembre 1893, 1er janvier 1894) un *mystère*, ou une légende sous forme dramatique, qui nous intéresse doublement, d'abord par le sujet, essentiellement pyrénéen, ensuite par la forme, à la fois simple & savante, sous laquelle il est traité.

Il importe de ne pas se tromper sur le caractère que l'auteur a voulu donner à son livre. On a beau vouloir écrire un *mystère;* il est bien difficile, en 1893, de retrouver le genre de naïveté qui régnait il y a quatre siècles, &, fort heureusement

Digitized by Google

d'ailleurs, l'œuvre de M. Pouvillon n'a rien de commun avec les insipides rapsodies dramatiques que le moyen âge nous a léguées.

Ce que M. Pouvillon a tenu à marquer clairement, c'est qu'il aborde son sujet en artiste, en dehors de toute idée dogmatique, sans se préoccuper des polémiques passionnées auxquelles le miracle de Lourdes a donné lieu. Il n'a pas à prendre parti sur la question générale des miracles, ni sur la réalité des apparitions de la Vierge dans la fameuse grotte. Les visions de Bernadette sont pour lui un fait du même genre que les voix de Jeanne d'Arc : il l'admet (& il paraît bien difficile de ne pas l'admettre), mais il ne cherche pas à l'expliquer ; au contraire, c'est ce fait même, tout étrange, tout mystérieux qu'il puisse être, qui est, dans son petit drame, la clé du caractère & de l'âme de Bernadette.

Bernadette, telle qu'il l'a comprise, c'est d'abord & avant tout une paysanne, une bergère. Tout enfant, elle a gardé les troupeaux dans les montagnes des environs de Lourdes. Pendant ces longues journées solitaires, en compagnie de ses brebis & de son chien, elle tricote tour à tour ou elle dit son chapelet, tout en regardant autour d'elle, & en subissant à son insu l'influence de cette grande & belle nature qui l'enveloppe & qui lui parle tout bas par ses cent voix mystérieuses. Le ciel bleu qui lui sourit, les nuages qui courent sur le flanc des montagnes, les insectes qui bourdonnent dans l'herbe à ses pieds, le bruit du torrent qu'elle entend dans la vallée, toutes ces impressions se mêlent dans la demi-rêverie, qui est son état ordinaire, avec les images familières qui remplissent son âme pieuse. C'est l'ange gardien qui veille sur la pauvre bergère, c'est son patron saint Bernard, c'est surtout la bonne Vierge, l'étoile du matin, la consolatrice des affligés, dont on lui a appris à dire les litanies, & qu'elle a vue si belle les soirs du mois de Marie, dans les humbles splendeurs de la chapelle de son village.

Un jour ces rêveries douces & confuses qui flottent depuis longtemps devant son imagination prennent une forme distincte : elle a une apparition. Elle voit, elle entend la sainte Vierge, & les paroles bizarres que celle-ci lui adresse corres-

Digitized by Google

pondent assez exactement à l'état d'esprit de la pauvre visionnaire, ignorante & naïve. Les apparitions se reproduisent, ce qui est d'autant plus naturel que l'exaltation mystique d'où elles sont nées est entretenue en elle à la fois par l'admiration que ses visions excitent chez les âmes pieuses, & par les rebuffades, les brutalités, les persécutions qu'elles lui valent de la part des autorités. On l'interroge, on la menace, & on ne fait qu'affermir ainsi sa croyance en sa vocation céleste. Les persécutions, les souffrances, ne sont-ce pas les épreuves auxquelles Dieu soumet ses élus?

Si M. Pouvillon avait voulu, comme M. Zola, écrire sur Lourdes un roman naturaliste, c'est là qu'aurait été le centre de son sujet. Mais c'est l'âme de l'humble fille qui l'intéresse, & non pas les luttes bruyantes, les débats plus ou moins scandaleux, dont elle a été la cause innocente. Il ne fait donc qu'indiquer en quelques pages ce triste côté de l'histoire, & il nous transporte tout de suite dans le couvent de Nevers, où Bernadette, minée par la consomption, attend la mort qui viendra trop lentement la délivrer & lui ouvrir le ciel, sa vraie patrie.

Cette seconde partie de l'ouvrage était peut-être plus difficile à traiter que la première : on pouvait craindre que le tableau de ces années de couvent ne fût quelque peu monotone. On est bien vite rassuré. M. Pouvillon a su éviter le grand écueil de son sujet : il a écrit l'histoire d'une âme sainte, non pas celle d'une béate ; il a fait de la psychologie, de la meilleure, de la plus fine, mais non de l'hagiographie. Sa Bernadette nous intéresse jusqu'au bout par ce qu'elle a d'humain & de profondément vivant dans son mysticisme. Elle est demeurée dans le couvent de Nevers la pastoure simple & naïve qu'elle était à Lourdes. Bien qu'elle sache que ses apparitions sont devenues célèbres, & que toute la chrétienté s'en est émue, elle est rarement tentée par le démon de l'orgueil. Elle a plutôt à se défendre contre les regrets parfois douloureux qu'elle éprouve à se sentir enfermée dans le jardin trop bien clos du couvent de Nevers, & à broder des nappes d'autel dans sa cellule, au lieu de tricoter en cheminant dans les vastes pâturages & en respirant l'air frais de la montagne. Enfin ses longues souf-

Digitized by Google

frances touchent à leur terme, l'agonie arrive, elle rend le dernier soupir, &, pendant que les religieuses prient autour de son lit funèbre, son âme s'envole vers ce Paradis dont elle rêve depuis si longtemps. La voilà arrivée : tout est en fête autour d'elle; les cloches sonnent, le ciel est bleu, le soleil rit; de toutes parts les habitants des villages pyrénéens qu'elle a connus se pressent vers la sainte demeure. Saint Bernard lui-même vient au-devant d'elle, & amène l'humble bergère, intimidée & joyeuse, aux pieds du trône de la Vierge.

Ce tableau final, où la vérité psychologique se sent sous la poésie pénétrante de l'exécution, se raccorde avec la première scène du *mystère*, qui se passe aussi dans le Paradis, & où saint Bernard, vers qui est montée la prière de Bernadette, l'a désignée à l'avance pour les faveurs célestes qui lui sont réservées. Ces deux scènes sont essentielles, & donnent à l'œuvre son caractère propre & sa vraie couleur. Le surnaturel se confond avec la nature dans le drame lui-même, comme dans l'âme de Bernadette, qui ignore nos distinctions métaphysiques, & qui croit à la Vierge, avec qui elle s'entretient, comme elle croit au soleil qui la réchauffe & la réjouit. Toute l'œuvre est remplie d'une sorte de naturalisme mystique. On n'est pas étonné d'entendre les ruisseaux, les plantes, les montagnes elles-mêmes prendre la parole. Le tentateur y a aussi son rôle, &, comme dans le *Faust* de Gœthe, il y prend des déguisements variés, sans arriver à séduire l'âme de Bernadette, défendue contre lui par sa simplicité & sa candeur. C'est cette âme pieuse & pure que l'auteur a voulu peindre, & les détails ingénieux & poétiques qu'il a semés çà & là dans son œuvre n'ont d'autre prétention que de faire mieux ressortir la figure principale. Il a réussi à traiter ce sujet délicat entre tous sans froisser aucune susceptibilité légitime, & sans rien sacrifier cependant de cette liberté sans laquelle il ne peut y avoir d'œuvre vraiment belle ni d'artiste digne de ce nom.

A. B.

Digitized by Google

Général PIERRON. — **La défense des frontières de France, étude.** (Tome I, le seul paru. Paris, librairie militaire de L. Baudoin, 30, rue Dauphine, 1892.) — Grand in-8° de 832 pages : 22 francs.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première, intitulée *Frontière des Pyrénées*, va de la page 1 à la page 299 & en appendice de la page 785 à la page 828. La seconde est consacrée à la frontière franco-allemande; nous ne nous occuperons que de la première.

L'auteur, qui commande une division à Saint-Étienne, commence par étudier comment doit s'opérer un déploiement stratégique sur la frontière d'Espagne, puis après avoir donné un *memento* des mesures de prévoyance à prendre, il cite sous la rubrique : *Documents à consulter*, une série de notes datant de 1793 jusqu'à nos jours, émanant de politiciens, généraux, diplomates, voyageurs, savants, ingénieurs, journalistes, tant Français qu'Espagnols. Ces notes sont un curieux résumé d'opérations militaires, d'appréciations géographiques. Bien que paraissant jetées au hasard elles sont cependant coordonnées & rentrent dans trois cadres : 1° défensive des Pyrénées orientales; 2° des Pyrénées centrales; 3° des Pyrénées occidentales. Des précis des campagnes du Roussillon sous la première République, de la guerre carliste de 1875 en Catalogne, de la campagne de 1813-1814, rendent la lecture de ce livre relativement attachante. Il y a de nombreuses notes inédites sur les voies de communications des Pyrénées, & l'on trouvera à l'appendice des tableaux concernant la composition de l'armée espagnole. Bref, c'est un ouvrage de fond, très documenté, d'une importance presqu'égale au point de vue géographique & historique. Nous y reviendrons.

A. S.

POÈTES MÉRIDIONAUX. — RAOUL LAFAGETTE. — **De l'Aube aux Ténèbres** (poésies diverses), avec portrait à l'eau-forte. — Paris, Librairie-Imprimerie réunies.

L'équitation pégasienne devient à un certain âge un exercice fatigant,— c'est affaire aux jeunes comme l'amour. — Quelle

Digitized by Google

est, avec le temps, la flamme qui ne pâlit, l'illusion qui ne s'envole, l'enthousiasme qui ne se refroidit?

La plupart des hommes de lettres commencent leur carrière par la musique des vers. C'est l'ouverture d'une pièce qui ne sera souvent qu'un drame, une comédie, un vaudeville même, & d'où l'orchestre et les voix seront bannis. A la maturité, quelquefois avant, on s'en tient à la prose.

Ceux-là seuls demeurent fidèles à leur premier langage dont la muse réellement immortelle défie les injures des années. Les vrais poètes, pareils aux oiseaux chanteurs, font, jusqu'à leur dernier jour, entendre des chansons. Leur cœur & leur esprit, toujours exempts de rides, se réchauffent à un foyer intérieur qui ne s'éteindra qu'avec eux-mêmes.

Il a été versé des boisseaux de larmes harmonieuses sur les poètes morts jeunes. Ces accidents sont plus regrettables pour les familles que pour la littérature. Quels sont les privilégiés dont la lyre ne finit par prendre des sons nasillards de guitare?

L'histoire littéraire, que je n'ai pas le loisir de repasser, fournit peut-être des exemples de jeunesse d'esprit, survivant

> Aux deux signes jumeaux de paix & de bonheur,
> Jeunesse de visage et jeunesse de cœur.

Mais, en général, on peut dire des plus grands lyriques que les œuvres de leur vieillesse sont, dans tous les sens, les dernières de leurs œuvres.

Ce n'est pas qu'il faille imposer aux poètes comme aux officiers & aux fonctionnaires une limite d'âge passé laquelle tous les alexandrins publiés seraient passibles d'un droit de tant par douzaine envers le fisc. Si malgré sa despotique étrangeté, une pareille prohibition était jamais édictée, à titre de retraite, on devrait réserver à ces invalides de l'hémistiche le monopole de la critique des vers. Eux seuls la feraient avec la double compétence indispensable, psychologique & technique. Ils savent comment naît chez un poète le désir de traiter tel ou tel sujet. Et ici, je le reconnais sans peine, je m'exprime comme le vulgaire, enclin à croire que faire des vers est un métier, un métier spécial que l'on exerce avec autant d'égalité

Digitized by Google

d'âme & de soumission à la nécessité de produire que les gens adonnés à une profession manuelle ou libérale. Un poète écrirait des strophes comme un médecin visite ses malades, un avocat prononce des plaidoyers ou rédige des consultations. C'est prendre à la lettre le mot prêté par Bauville à un de ses personnages : « Je suis poète lyrique, & je vis de mon *état.* »

A ne rien dissimuler, je suis sûr que cette race de faux poètes existe nombreuse ; qu'elle est vide, agaçante, outrecuidante ; famille hurlante de clowns littéraires exécutant sans grâce de prétendus tours de force prosodiques. Ils parlent un auvergnat indéchiffrable, &, — comble d'horreur ! — soulignent la niaiserie de leurs *vaines rimes* d'un visible effort pour les mettre au jour.

Certainement, M. Raoul Lafagette tient ces pîtres de la rime, inconscients de la bassesse de leur rôle, en la même estime que moi.

Cependant, j'y persiste, un bon poète fatigué aura toujours pour juger des poèmes une compétence supérieure. Et s'il est inaccessible à l'envie, il rendra de meilleurs jugements que les critiques professionnels qui n'ont jamais produit un sonnet.

La technique du vers est, j'en conviens, familière à beaucoup de personnes & suffisait amplement à Delille comme elle suffit à tant de contemporains qui, en croyant faire le contraire de la poésie du bon abbé, son tombés en les aggravant dans les mêmes défauts que lui. Tout professeur d'humanités relèvera très exactement dans une pièce les fautes de prosodie, & ne laissera pas échapper davantage les autres, soit contre le style, soit contre le goût. Ce travail fait, croyez-vous que tout soit fini ? Je le crois si peu que, pour ma part, il me semble que la critique n'en est pas commencée.

En poésie, il faut plus qu'ailleurs distinguer le *rendu* & le *pensé*, éclairer l'un par l'autre ; lire entre les lignes inégales sous peine de ne rien comprendre ; poser la main sur son cœur plutôt que de faire une revision sévère des termes employés.

Mettez en présence d'un pic ou d'une vallée un agronome, un ingénieur, un géologue, un peintre, un météorologiste, un poète enfin. Aucun d'eux n'y voit ce que l'autre y a vu. Chacun en aura une vision spécialisée, très nette, absolue, à

Digitized by Google

l'exception de celle du poète, générale, mystique, invérifiable et différente suivant le tempérament du poète contemplateur, différente même en un poète unique suivant ce qu'il est convenu d'appeler son état d'âme du moment.

Seul, celui dont la pensée à la vue d'une montagne prend une direction propre à la poésie, chez qui ce spectacle éveille un essaim d'idées et d'émotions inconnues du commun des hommes peut conclure, avec la précision — possible en pareil cas, — de « l'écriture » à la pensée, des termes employés et de leur disposition à l'intensité de la vibration intime.

Là est l'important. La poésie vaut plus par ce qu'elle fait sentir, deviner ou soupçonner que par ce qu'elle exprime formellement.

Toutes ces considérations expliquent et fortifient l'aveu de mon incompétence à critiquer les poètes en général & très particulièrement M. Raoul Lafagette, l'auteur de ce recueil de poésies délicates & vivantes qu'il a intitulé expressivement : *de l'Aube aux Ténèbres.*

L'*Aube,* si je ne me trompe, c'étaient les radieuses espérances de la jeunesse, ses rêves de gloire & d'amour sans fin, familiers & nécessaires aux inspirés. *Les Ténèbres*, c'est le cœur ensanglanté de sa paternelle blessure, le souffle de la Mort éteignant la douce lumière dans les yeux aimés de son enfant, de Francette qui prie Dieu pour le poète inconsolé; ténèbres de ce sépulcre dont nous ne pouvons nous arracher, gardiens des restes de l'être perdu, gardiens dont la raison troublée se demande si la pierre ne se lèvera pas & si quelque Miséricorde, touchée par l'immensité de notre douleur, ne rendra pas miraculeusement à nos larmes ce qui a été volé à notre cœur.

Devant ces regrets, je me sens attendri & presque sans espoir de voir l'apaisement descendre en celui qui souffre & qui pleure.

Oui, je voudrais que la muse fût consolatrice à M. Raoul Lafagette. Mais non, je n'y compte pas. Elle est déjà si grave avant le deuil qu'elle semble ressentir par avance les tristesses de l'avenir. Je l'aime ainsi, Vierge austère comme le furent les druidesses des forêts pyrénéennes.

Pour ces glaciers, ces chaos, ces précipices, ces croupes bizar-

Digitized by Google

rement découpées, ces cîmes impassibles dans leur armure de calcaire bleuté, nos admirations en quelque sorte filiales sont communes. M. Raoul Lafagette en a noté la majestueuse harmonie tandis qu'elle arrivait confuse à mon oreille inexercée. Aucune contrée n'est meilleure à nos regards, aucun sol n'est plus doux à nos pieds.

Que le poète dont j'étudie l'œuvre savoureuse accueille le souvenir personnel que je lui envoie.

J'avais quatorze ans quand je fus éloigné de nos belles montagnes pour venir terminer mes études à Toulouse. A la première promenade du collège, devant le paysage plat, déroulant à l'infini les ocres éteintes de ses guérets, il me prit au cœur une si grande tristesse que je pleurai. Il me manquait ma montagne natale que je n'ai jamais cessé d'aimer & près de laquelle je me repose avec la quiétude de l'enfant dont la mère garde le sommeil.

La plaine est impersonnelle, anonyme, si je puis dire. Un champ ne s'y distingue pas d'un autre. Chez nous, là-haut, il n'y a pas un coin de terre qui n'ait sa physionomie, sa personnalité. D'où pour son morceau, son *artigue*, la passion qui n'est point toute faite d'avarice & de misère, du paysan pyrénéen.

Que l'on ne prenne pas pour une préface dilatoire par sa longueur même tout ce qui précède. Si elles ne m'ont pas été suggérées par le recueil de M. Raoul Lafagette, ces pensées, il les a réveillées & avivées chez le montagnard que je suis. Je ne me trompais pas beaucoup en croyant parler de lui & de ses poèmes puisque c'est par lui que je pensais, je sentais & je me souvenais. Par la douce suggestion de ses vers, il avait pris la direction de mon esprit.

Cet aveu est le meilleur éloge d'un livre, le plus sûr & le plus complet. M. Lafagette le peut prendre pour tel. Et s'il m'arrivait de formuler quelques réserves ou quelques critiques, il n'y devrait voir que la revanche un peu rancunière d'un trop libre esprit qui veut faire payer la captivité, encore qu'elle soit agréable & se venge à son insu d'avoir été possédé par un livre.

Mon poète a beaucoup écrit. Son volume de l'*Aube aux*

Digitized by Google

Ténèbres est une anthologie. L'idée en est heureuse en ce qu'elle permet de suivre plus aisément le developpement du talent de l'auteur, ses admirations successives, d'où plus tard s'est dégagée sa très séduisante personnalité.

Dans les premiers essais, le *Bandoulier*, par exemple, il fait comme nous tous, il subit le charme des *Odes & Ballades*, des Ballades surtout. Il est hanté du rythme, du genre, du tour de *la Fiancée du Timbalier*. Il se montre imitateur, sans doute involontaire, allant presque jusqu'au pastiche, ainsi que Victor Hugo lui-même dans les pièces de son adolescence. L'imitation est une loi fatale & bienfaisante de l'enfance littéraire. L'inspiration, je me sers volontairement de ce terme démodé, ne saurait prendre d'autres accents que ceux dont la sensibilité extrême du collégien a été atteinte. L'individualité, en se développant, déforme peu à peu le moule & finit par le briser. Tout au fond, seulement en y regardant de près, se retrouvent quelques vestiges d'empreintes anciennes qui resteraient inexplicables sans le secours des œuvres premières.

Presque exclusivement hugotiste dans les *Chants d'un Montagnard*, M. Lafagette l'est déjà beaucoup moins dans les *Distiques alternes* qu'il a imprimés sous le titre général de *Mélodies païennes*. Cette pièce, de dix ans postérieure au *Bandoulier* écrit en 1860, laisse deviner le poète sans l'imposer encore.

M. Raoul Lafagette avait, dès cette époque, le besoin de rythmer sa pensée un peu vague. Pareil à tous les poètes, il a besoin à certaines heures de se donner un concert à lui-même, d'entendre sa propre musique, d'interroger son instrument, pour savoir s'il donnera demain la sonorité & les nuances qu'il lui demandera.

Les *Accalmies* avec les *Pifférari* (1875) & les *Hortensias* (1874) marquent une phase nouvelle, proche de la pleine maîtrise. Je suis incapable de reprocher à M. Lafagette ce vers des *Pifférari* :

> Quel est leur gagne pain ? — Celui de la cigale :
> Le chant.

Digitized by Google

Nous sommes à la veille de ne plus rencontrer de pareils *à peu près*. Cette pièce elle-même, par certains vers d'un jet puissant, quelques passages de verve, des observations exactes, notées élégamment, une vision d'ensemble supérieure me donne la certitude d'harmonies prochaines plus correctes & plus larges, de mélodies plus expressives, plus condensées & plus soutenues. La langue poétique du chantre de l'*Ariège* n'est pas encore complètement assouplie. Quand il redescendra des *pics*, il nous reviendra dépouillé de tournures peu appropriées à l'élévation du ton général; ne pensant à la vérité ni mieux ni davantage, ce qui serait difficile, mais définitivement vainqueur du vers.

Ces luttes avec l'expression qui demeureraient insoupçonnées chez un poète moins harmonieux & de moins haute allure, s'accusent ici par la pureté habituelle de la strophe, somptueuse en sa belle simplicité.

Des *Aurores* je négligerai *Lamartine* malgré de réelles beautés, *Pensionnat de jeunes filles* malgré le charme de l'émotion & la tristesse sentie, largement humaine de bien des passages, je ne peux en rien détacher parce que tout s'y tient d'un lien très fort du premier vers au dernier.

Bornons-nous à des fragments sur les *Oiseaux*. Quelques néologismes y font sentir l'influence momentanée des contemporains célèbres dont M. Lafagette, trop modestement, ne sent pas la frappante infériorité par rapport à lui.

Les *Oiseaux* sont une symphonie complète dont je ne voudrais pas dire qu'elle est éclectique à cause de la défaveur attachée à ce mot, mais où je retrouve épurés par son goût les meilleurs procédés de toutes les écoles littéraires, la périphrase classique modelée d'une main d'artiste, l'envolée du lyrique d'il y a cinquante ans & comme un parfum d'antiquité. Coupez quelques strophes de la fin, supprimez un *malgré que*, non encore admis par la grammaire, & vous aurez un des meilleurs poèmes de ces quinze dernières années.

Nous voici tardivement arrivés à la partie principale du volume : *Pics & vallées*, qui a fait à M. Raoul Lafagette une renommée qui s'étend bien au delà des objets de ses vers.

Digitized by Google

L'Ariège,

> Chantre immémorial, ce gave, aïeul d'Homère
> Et fils des rocs perdus dans les cieux étoilés,
> Doit bien prendre en pitié notre voix éphémère,
> Lui dont l'hymne charma les âges impeuplés.

L'Ariège a toutes les tendresses de ce fils recueilli. Il l'aime dans la paisible expansion de ses eaux ralenties, dans le boulllonnement du flot bondissant & blanchi au saut des gorges, dans ses îlots où pousse l'aulne au vert sombre, dans ses murmures, dans ses grondements.

Il aime tout d'ailleurs de son rude pays les *Parfums montagnards*, les *Isards*, les *Corneilles*, les *Champs de blé noir*, les *Cascades*, la *Neige* « la belle neige » & les *Rocs*.

> Comme je vous envie, ô pierres! nobles pierres!
> — Vous opposez, plaignant notre éphémère orgueil,
> Vos blocs sans pieds ni mains, sans lèvres ni paupières
> A nos pulpes qui vont se dissoudre au cercueil.
>
> Quelle pitié qu'un Roi qui ne tient pas en place!
> Sur les contorsions de notre humanité,
> Qu'incessamment la Mort fauche, raidit & glace
> Vous dressez à jamais votre immobilité.
>
> Du jongleur politique au théocrate louche,
> A voir tant d'histrions profanes ou sacrés
> Mentir effrontément, j'ai maudit toute bouche,
> O rocs silencieux, probes et vénérés!
> . . . . . .

Ceci est vraiment de la grande poésie. Puissance de la pensée, éloquence des mots, mâle énergie du vers, tout concourt pour donner à ces strophes la majesté des *rocs* qu'elles interrogent.

La pérennité du rocher opposée aux vicissitudes, aux faiblesses, à la caducité de l'homme n'est assurément pas, toute saisissante qu'elle demeure, une pensée révélée par mon poète. Tout homme cultivé & artiste la trouve au fond de lui-même chaque fois qu'il souffre de la fragilité des êtres auxquels il s'est attaché. Il en est de cette pensée comme de toutes celles que la poésie met en œuvre. Encore faut-il remarquer qu'il y

Digitized by Google

a ici dérivée de cette pensée générale une pensée particulière, spéciale, qui, celle-là, est bien de M. Lafagette & que je trouve superbement exprimée dans ce mot : *probes*. La probité du roc, formule qui détachée de l'ensemble peut prêter à sourire, m'apparaît dans toute l'intensité de sa poésie & médaillant en un magnifique relief une haute inspiration poétique.

Je retrouve la même grandeur dans cette strophe de la *Carrière :*

> L'idéal est un marbre où ne mord pas le fer
> Pour en tirer de quoi sculpter une statue.
> Plus d'un rêveur s'épuise, & l'œuvre qui le tue
> Garde le fier secret du martyre souffert.

Cela n'est-il pas aussi fier que le secret de l'artiste?

L'auteur de ces vers & de tant d'autres est un vrai poète. Et pour moi la noblesse de ce mot exclut tout qualificatif.

Je ne parlerai pas des sonnets, simple passe-temps pour un lyrique qui ne peut être à l'aise dans des limites trop étroites ; je ne permettrai pas à ma critique de toucher à ce que je respecte le plus au monde, la douleur. Il y aurait une sorte de sacrilège à juger des sanglots pour harmonieux qu'ils soient.

La résignation viendra au poète non de ses vers qui renouvellent son mal paternel, mais d'un autre Père, celui qui est aux cieux, dont la Providence adoucit les larmes & prépare près de Lui les fêtes éternelles du revoir.

Sans connaître les convictions de M. Lafagette, je suis sûr qu'il croit en Dieu & qu'il espère en Lui.

Justement parce que, une fois de plus, je le tiens pour poète, absolument et hautement poète, que j'ose, certain de ne pouvoir le diminuer, me permettre quelques critiques bien légères. Elles lui prouveront du moins que j'applaudis après avoir religieusement écouté. Ces observations sentent toujours leur pédant. On est, j'en conviens, fort ridicule à parler de sur terre du fond de la vallée à qui réside sur les sommets.

Je le fais néanmoins, parce que j'ai la passion de la sincérité, que je crois n'en être dispensé qu'à l'égard des médiocres des *quelconques* dont l'œuvre est bien mort-née en dépit de toutes les louanges.

Digitized by Google

Je ne connais & ne connaîtrai jamais probablement, quelque regret que j'en ai, M. Raoul Lafagette. Un de ses amis m'a prêté son livre. Après l'avoir lu, mon orgueil pyrénéen éprouve une vive satisfaction à répandre que nous avons un poète de grande lignée. Qu'importe maintenant qu'il ait abusé de l'apostrophe; qu'il ait tort, à mon humble avis, d'interpeller tout ce dont il parle : hommes, roches & fleurs.

N'est-ce point, me répondrait-il, la forme que prend naturellement toute pensée qui vous possède?

Enfin, sa métrique est-elle suffisamment variée? Son vers de prédilection est l'alexandrin, dont l'ampleur se marie bien avec celle de la pensée. Tout en le reconnaissant, j'estime qu'il y a sur ce point beaucoup à apprendre des poètes du seizième siècle, les créateurs de la poésie française.

D'autres métrés que le vers de huit pieds, spécial à l'ode héroïque, auraient mieux fait valoir la grâce de plusieurs petits poèmes que j'ai dû négliger dans cet examen rapide.

En revanche, sans tomber dans l'affectation désagréable & gênante des rimes, M. Lafagette les choisit toujours suffisantes & souvent riches.

Sa poésie n'est pas dans les mots, mais son vocabulaire à peine entr'ouvert aux néologismes des écoles nouvelles ne la dépare pas. La langue est belle, pure, élevée & très précise.

Ne nous y méprenons pas, cet éloge porte plus loin que le style, simple vêtement de la pensée dont les contours sont habituellement indécis chez les lyriques & encore plus chez les lyriques élégiaques. Ainsi sont très exactement nommés par M. Brunetière les grands poètes du dix-neuvième siècle qui ont fait de la poésie presque exclusivement personnelle, qui ont tout tiré de leur *moi*, ont laissé parler leurs âmes souffrantes & fermées à tout ce qui n'était pas leurs intimes angoisses.

M. Lafagette n'appartient pas à cette dernière catégorie. Il n'est pas le seul sujet de ses vers; il ne l'est même jamais. Son inspiration vient des objets extérieurs. Or, celle-là, moins poignante peut-être, est aussi plus nette que celle qui a sa source dans notre état d'âme.

Digitized by Google

Par là se trouve en partie expliquée la virilité de la strophe à la fois très harmonieuse & très mâle.

Se représenter M. Lafagette comme un langoureux serait une complète erreur & une autre erreur encore de le ranger parmi les impassibles.

Les purs descriptifs peuvent seuls peindre leurs tableaux silencieusement sans nous faire la confidence de leurs sentiments d'artistes.

M. Lafagette n'est ni de l'école des élégiaques, ni de celle des descriptifs. Son lyrisme s'alimente à toutes les sources. Il ne décrit pas ses Pyrénées, il en parle avec amour, avec enthousiasme, nous initiant aux émotions qu'elles lui causent.

J'ai dit ce que je pensais de sa langue d'une belle ordonnance classique, si je puis me servir de ce terme, en indiquant tout de suite que je tiens Lamartine & Musset pour des classiques.

Aussi avec quelle chaleur je félicite M. Raoul Lafagette d'avoir résisté aux suggestions de Mistral & de ne vouloir écrire qu'en français ses belles poésies. Il a cru devoir, en un petit volume intitulé *Renaissance romane*[1], donner à son ami Auguste Fourès & à l'auteur de *Mireïo* lui-même les raisons péremptoires de sa préférence. Le lyrique y a fait place à un polémiste nerveux, apportant dans la discussion l'habileté d'un avocat, le savoir d'un lettré, la vigueur d'un orateur. Certes, il a fait là d'excellente besogne. Pas un argument en faveur de notre noble français qu'on ne trouve dans toute sa force : nécessité patriotique de l'unité du langage, pauvreté psychologique des patois, leur diversité infinie...

Par respect, sans doute, respect exagéré, à mon sens, M. Lafagette n'a pas osé dire à tous les patoisants de Provence, de Languedoc ou d'ailleurs : « Votre patois est un faux patois. Quand vous avez besoin d'un mot qui manque à votre idiome, vous le prenez au français & vous l'habillez en roman. Ainsi avez-vous composé les trois quarts de votre lexique. »

Vos œuvres ne sont que des traductions, & elles en ont tous les défauts. En français vous les avez pensées, en français il

1. Paris, librairie Fichbacher, 1890.

Digitized by Google

fallait les écrire. De par ses œuvres & sa naissance ariégeoise, M. Lafagette a le droit de retourner cet excellent conseil à ceux qui lui en ont donné un mauvais.

La même injuste querelle a été cherchée à l'Académie des Jeux Floraux, qui n'en persistera pas moins à exclure le patois de ses concours, ne serait-ce que pour ne pas contribuer à la naissance d'une légion de faux poètes, amateurs de *tutu panpan*, & très capables d'écrire toute une pièce suivant le procédé déjà indiqué pour le seul plaisir d'y faire sonner quelques mots baroques.

Ce n'est point un parti pris fait de l'ignorance de ces idiomes. Je ne crois pas manquer de modestie en avouant que je parle très couramment trois de ces idiomes, comme M. Lafagette parle son *ariégeois*. Seulement, il le garde pour ses relations avec les paysans & réserve à ceux qui pensent & sentent ses beaux vers bien français, puissants & berceurs.

V. SAINT-PREZ.

C. BARRIÈRE-FLAVY. — **Étude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France. Industrie wisigothique.** — 35 planches. 1 carte. Nomb. fig. Toulouse, Ed. Privat.

Il n'y a pas très longtemps que l'attention de nos historiens s'est portée sur les barbares. On les a découverts à peu près en même temps que les Gaulois, si je puis ainsi dire, car auparavant nos érudits ne s'intéressaient à rien en dehors des Grecs & des Romains. Parmi les auteurs qui dans ces dernières années ont poursuivi de fructueuses recherches sur les envahisseurs de l'empire romain, on peut citer M. le baron de Baye. Le beau livre de M. Barrière-Flavy s'ouvre par une préface de cet érudit.

M. Barrière-Flavy a divisé son ouvrage en trois parties qui traitent des invasions barbares en Gaule, de l'étude comparée de tous les objets recueillis dans les sépultures barbares du Midi & de l'Ouest, des cimetières barbares découverts jusqu'à ce jour dans l'ancien royaume des Wisigoths.

Il se préoccupe d'abord de résumer nos connaissances sur les Germains, les Francs, les Wisigoths. Le lecteur ne pourra

Digitized by Google

pas s'empêcher de trouver qu'elles se réduisent à bien peu de chose. M. Barrière-Flavy semble d'ailleurs s'être contenté de rappeler très sommairement les idées & les théories des Augustin Thierry & des Guizot, & de nous donner sans discussion quelques conclusions de Fustel de Coulanges. L'illustre auteur de la *Cité antique* affirme que les bandes de Germains & de Francs n'avaient qu'une valeur ethnique très atténuée. C'étaient en majorité des recrues ramassées partout, des aventuriers entraînés à la suite par les rebelles qui passaient le Rhin. Ces révoltés n'ont apporté en Gaule ni un sang nouveau, ni une langue nouvelle, ni un nouveau caractère, ni des institutions germaniques. A ce moment, la masse même des Germains & des Francs était déjà dans l'empire à des titres divers; ils étaient ses sujets.

Ainsi fut détruite en Gaule la société romaine, dit Guizot, comme le corps le plus solide est désorganisé par l'infiltration continue d'une substance étrangère. On comprend ainsi pourquoi la Gaule ne résista pas aux invasions. Les Germains, dira Fustel de Coulanges, n'ont pas réduit la population gauloise en servitude; ils n'étaient à son égard ni des vainqueurs, ni des maîtres.

M. Barrière-Flavy ne peut admettre toutes ces conclusions pour le Midi où l'influence romaine absorba les envahisseurs & se manifeste pendant longtemps dans les mœurs, les coutumes, les lois & le langage des populations méridionales.

Les Barbares, envahisseurs du Midi, ce sont principalement les Wisigoths. C'est à leur histoire que s'attache surtout l'auteur; ce sont eux dont il sera question dans l'ouvrage entier.

Au contraire des Francs, ils arrivaient de loin, ils étaient nombreux, plus puissants, plus civilisés, admirateurs de la civilisation romaine qui les étonnait profondément, & chrétiens depuis longtemps.

Ils étaient déjà sous le protectorat de Rome selon le sens actuel du mot, gardant, bien qu'à son service, une certaine autonomie, soumis à leurs propres rois.

Ils avaient habité d'abord la Russie méridionale entre le Dnieper & le Dniester, dans une prospérité relative, influencés déjà par des influences extérieures, ayant reçu des Greco-

Digitized by Google

Scythes la tradition du goût des beaux objets de parure dans une région où l'or n'était pas rare.

Dépaysés par force, fuyant les Huns, ils se répandent jusque dans notre Aquitaine & jusqu'en Espagne. Ils fondent à ces limites, dans ces provinces que l'Empire leur livrait & qui devenaient leurs soldes, un grand royaume avec Toulouse pour capitale. La dynastie wisigothique devait régner cent ans & non sans éclat.

Cet établissement des Wisigoths en Gaule, M. Barrière-Flavy le raconte en quelques pages où se trouvent classés et ordonnés tous les textes y afférant, de l'année 412 à 531. Il termine son chapitre par dix lignes sur la destinée de la race wisigothique. Pour lui, quelques familles gothes, réfugiées dans les hautes vallées des Pyrénées au moment de l'invasion arabe, s'y perpétuèrent durant des siècles. A travers le moyen âge, ces restes de l'ancienne nation wisigothe étaient l'objet du mépris des populations chrétiennes qui leur avaient donné le surnom de *Cagots*. Le Dr Lagneau, dont on connaît les savantes & patientes recherches sur l'ethnogénie française, est de cet avis ; mais il nous semble que la majorité des auteurs, après la publication du beau livre de M. de Rochas, a abandonné cette opinion.

M. Barrière-Flavy, après son exposé historique, peut à bon droit déclarer que le terme de Mérovingien ne doit pas être appliqué à une partie de nos antiquités méridionales. C'est bien à tort qu'on appelle ainsi des vestiges d'un art étranger à notre sol & qui n'a rien de commun avec la dynastie française de Mérovée. Le qualificatif Franc, substitué dans le Nord à celui de Mérovingien, n'est pas moins inexact.

M. Barrière-Flavy a pu observer & démontre qu'une grande quantité des cimetières barbares, & des plus intéressants, sont précisément situés dans des contrées où l'histoire nous apprend que les Francs n'ont jamais paru.

Il est absolument défendu d'attribuer aux guerriers de Clovis les vastes & riches nécropoles du Midi d'où sont sortis des objets barbares, si l'on veut, mais qui ont leur caractère artistique.

Dans une série de chapitres, M. Barrière-Flavy justifiera

Digitized by Google

cette thèse en montrant d'abord comment au point de vue archéologique on est arrivé à déterminer le point de départ des Goths, & la route suivie par eux à travers l'Europe.

M. Barrière-Flavy trace les limites & les divisions du royaume des Wisigoths aux différentes dates de la conquête franque, puis il donne la liste des stations barbares connues jusqu'à ce jour & dans le Midi & l'Ouest de la France & qui sont au nombre de cent quatorze. Sa liste est par ordre alphabétique avec indication des positions géographiques, les publications qui les mentionnent, des collections où les objets en provenant ont trouvé asile; elle est accompagnée d'une carte fort suggestive.

C'est là un des meilleurs résultats de la longue étude à laquelle s'est livré l'auteur & qui restera comme un document nouveau & précieux pour notre archéologie & notre histoire.

Avant d'insister sur chacune des localités où l'on a trouvé des antiquités wisigothiques, avant de décrire celles-ci, M. Barrière-Flavy examine le costume barbare, peut-être un peu vite, mais il a hâte d'arriver au cœur de son sujet.

C'est ce qu'il fait en parlant successivement des tombes, des armes, des fibules, de la boucle & de la plaque de ceinturon, de la trousse, des ornements de ceinture & de baudrier, des boucles de chaussure, des objets de parure, des objets divers, du harnachement, des vases. Il n'est pas possible d'analyser convenablement ces cent pages remplies de détails précis & de faits. Le texte n'a pas suffi à l'auteur qui l'a éclairé par de bons dessins & y a joint de nombreuses planches dessinées avec cette exactitude que l'on réclame aujourd'hui & qu'il est si difficile d'obtenir de nos artistes. M. Barrière-Flavy a fait lui-même ces dessins, & en présence du bel album qu'il livre au public je suis heureux de l'y avoir encouragé.

Les tombes à inhumation sont, en général, orientées E.-O., le défunt regardant le levant. Dans le Midi, ce sont ordinairement des fosses creusées dans le sol, à des profondeurs variables & dans lesquelles le défunt était déposé purement & simplement; parfois un cercueil de bois le protégeait; on rencontre parfois des tombes creusées dans la pierre, ce qui est au contraire fréquent dans l'Ouest. Là, elles sont plus étroites

Digitized by Google

aux pieds qu'à la tête; le couvercle se compose habituellement d'une dalle monolithe souvent grossière, parfois creusée en toit.

Parmi les très nombreux objets que ces tombes ont livré c'est la boucle & la plaque du ceinturon que M. Barrière-Flavy étudie avec le plus de complaisance, & c'est en effet la série qui étonnera le plus les archéologues peu au courant des trésors de nos collections méridionales publiques & privées; c'est à elle que sont consacrées la plupart des planches de l'ouvrage.

Je ne sais si la division chronologique proposée par M. Barrière-Flavy est bien solide : à la première époque se rapporterait la bijouterie cloisonnée, à la seconde, les grandes boucles de bronze ornementées, qui seraient un produit local, une transformation du type de parure primitif.

Plusieurs localités du Midi, dans l'Hérault, l'Aude, le Lot-&-Garonne, ont livré des bijoux cloisonnés qui passent pour primitifs parce qu'ils se relient mieux à l'orfévrerie orientale dont les produits sont, comme nous l'avons dit, semés jusqu'ici. M. Barrière-Flavy, tout en disant que ce sont des pièces remontant à la première apparition des Wisigoths dans le Midi, considère qu'elles ont pu être fabriquées chez nous dès cette date & par les guerriers qui avaient pratiqué leur art dans les régions lointaines d'où ils étaient venus à la suite des guerriers d'Ataulph.

En abordant la seconde époque, M. Barrière-Flavy se trouve aux prises avec une question semblable & qui appelle de nouvelles lumières. Les plaques de bronze avec dessins incrustés de pâtes colorées sont-elles dues à des ouvriers formés à la vieille école étrangère ou à des ouvriers locaux? Elles ne ressemblent en rien aux plaques damasquinées si communes dans l'Est; elles ne sont pas de fer mais de bronze, elles ont une forme triangulaire ayant à chacun des angles trois cercles creusés & garnis de pâte colorée. La surface est occupée par deux autres longs rectangles également creusés dans le bronze & remplis d'une même pâte. On ne sait pas ce qu'était cette pâte dont on ne voit plus que des traces & qui était de teinte rouge, jaune & verte. Il est des cas où la pâte, simple mastic, rece-

Digitized by Google

vait des filigranes d'argent figurant mille contours capricieux.

Aucun symbole chrétien n'apparaît sur ces pièces dont le Musée Saint-Raymond, à Toulouse, possède une belle série recueillie à Revel & ailleurs. Un certain cachet de paganisme s'y manifeste tout au contraire. M. Barrière-Flavy les considère comme l'œuvre d'une catégorie d'ouvriers qui devaient exercer plus spécialement dans le Midi & peut-être même dans la région toulousaine.

Les plaques & boucles de bronze gravé se rattachent bien par certains côtés aux agrafes exotiques, mais dans l'ensemble elles s'éloignent d'une façon absolue des monuments de ce genre connus jusqu'à ce jour dans les autres contrées de la France & de l'étranger. Leur ornementation est superbe. La diversité du dessin, l'agencement du tracé, la minutie & la complication des lignes qui s'entrecroisent à la surface de ces parures sont tout à fait remarquables.

M. Barrière-Flavy accorde plusieurs sources à l'art que les plaques révèlent. Il constate d'abord un art de race, suivant l'expression de M. Courajod, qui s'est inspiré de traditions préhistoriques celtiques & qui a mis en œuvre les petits ronds, les pointillés, les zigzags[1], un art développé dans le Midi sous l'influence des industries & des goûts wisigothiques, de l'art chrétien & des souvenirs de l'art païen & même de l'art arabe. Nous ne pouvons, avec M. Barrière-Flavy, passer en revue toutes les ornementations géométriques & zoologiques de ces objets ; notre résumé prendrait des proportions démésurées.

Et cependant pouvons-nous omettre de dire que les boucles d'oreilles sont inconnues dans nos nécropoles du Midi? les épingles y sont très clairsemées.

La céramique est certainement une des séries archéologiques que l'on peut interroger avec le plus de fruit ; mais dans nos cimetières les poteries n'abondent pas & elles ont été bien maltraitées. M. Barrière-Flavy n'a pas de peine à nous montrer combien la situation est différente dans les autres régions.

1. Cette théorie des traditions très antiques en matière d'art industriel ne doit pas être exagérée. M. Courajod va bien loin à la recherche des origines !

Digitized by Google

Le chapitre V est à lui seul moitié du volume ; il énumère longuement, avec toutes les circonstances fidèlement rapportées, les découvertes de sépultures barbares dans le midi & l'ouest de la France. Tous les extraits des auteurs sont là, & combien de pages absolument nouvelles fournies par tous les archéologues consultés & qui se réjouiront d'avoir favorisé notre jeune & laborieux confrère! Les objets répandus dans les musées ont pris une valeur considérable. Ce ne sont plus des bibelots propres à orner l'étagère d'un curieux des choses anciennes; ce sont les éléments de notre archéologie nationale reconstituée.

Une bibliographie étendue (qu'il eût été facile de rendre complète en désignant le plus possible les éditeurs, les lieux de publication & la date), des tables méthodiques des matières, des index des noms de lieux & de personnes complètent cet ouvrage qui est, je me plais à le dire en terminant, digne d'une haute estime.

E. CARTAILHAC.

G. PRUVOT. — **Sur les fonds sous-marins de la région de Banyuls et du cap de Creus.** (*C. r. Acad. Sc.*, p. 203, 2e sem. 1894.)

« De nombreux sondages, effectués pendant les mois d'août à octobre de l'année 1893, ont permis de dresser la Carte marine détaillée de la région comprise entre la plaine du Roussillon & le golfe de Rosas (Espagne) jusqu'à 40 kilomètres au large.

« On sait que les deux côtes plates du Roussillon & de la vallée de Lampourdan (golfe de Rosas) courent sensiblement du nord au sud, séparées par la chaîne montagneuse des Albères, & que celle-ci se termine par la large masse du cap de Creus, qui porte à l'est sa pointe extrême jusqu'a 20 kilomètres environ de la ligne générale de la côte.

« Au point de vue du relief sous-marin, cette pointe du cap de Creus sépare aussi deux régions différentes. A son niveau, le plateau continental est réduit à une mince bordure de moins de 3 kilomètres de large, reliant deux vastes plateaux, dont l'un, au nord, appartient aux eaux françaises, & l'autre, an sud, continue la côte d'Espagne. Ce dernier descend en pente douce & régulière vers l'est, & la profondeur de 400 mè-

Digitized by Google

tres n'est atteinte qu'à 40 kilomètres au large de Rosas ; mais son bord septentrional rectiligne forme un talus assez rapide pour qu'on voie le fond tomber de 188 mètres à 759 mètres en moins de 4 kilomètres de parcours horizontal. Celui du nord, terminaison occidentale de la vaste plaine sous-marine peu profonde qui occupe tout le golfe du Lion, après s'être abaissé, à partir du rivage, jusqu'à 100 mètres de profondeur environ, reste sensiblement horizontal sur une vaste étendue, puis tombe rapidement à des profondeurs supérieures à 800 mètres. De plus, cette sorte de falaise, au lieu d'être droite comme celle du plateau espagnol qui lui fait face, est profondément découpée par trois échancrures, trois ravins étroits & profonds, limités de chaque côté par des talus rapides, mais dont la ligne de fond est presque horizontale, comprise entre 600 mètres & 700 mètres, bien que l'un d'eux ait une longueur de plus de 15 kilomètres.

« Cette région se laisse, d'après la nature des fonds, diviser en quatre zones :

« 1° Une *zone littorale* étroite qui descend jusqu'à 40 mètres environ. Formée de roches sur le prolongement des caps &, dans leurs intervalles, de graviers & de sables recouverts ordinairement de Posidonies, elle correspond à la zone où l'agitation perpétuelle des eaux empêche le dépôt de sédiments plus meubles ;

« 2° La *zone de la vase côtière* grise, assez foncée, compacte & lourde. De largeur variable & surtout développée dans le nord, où elle forme une large tache s'étalant autour de l'embouchure du Tech, elle descend partout, sauf contre la pointe du cap de Creus où elle manque, sans mélange sableux jusqu'à 90 mètres environ, & représente l'apport actuel des rivières étalé en nappe à la surface des sables sous-jacents ;

« 3° La *zone des graviers du large* qui se montrent à découvert sur tout le reste du plateau & descendent jusqu'à la profondeur de 250 mètres en moyenne. C'est un mélange de sable, graviers & petits cailloux fortement roulés composés des roches de la région. Ils montrent à leur surface, surtout vers le bord du plateau, des concrétions brunes, volumineuses, for-

Digitized by Google

mant par endroits de vrais bancs rocheux redoutés des pêcheurs. Elles sont constituées par des débris de coquilles & des tubes d'annélides cimentés ou englobés par un dépôt brun foncé, calcaire & ferrugineux, à couches concentriques, indice d'un état de repos actuel des eaux confirmé par la fixation sur tous les cailloux ou grains de gravier d'une foule d'organismes délicats, mais qui contrastent avec leur aspect roulé & prouve qu'ils ont été charriés à une époque antérieure au régime actuel des eaux & des rivières de la région;

« 4° La *zone de la vase profonde*, tapissant tous les grands fonds & les talus au-dessous de 250 mètres. Très fine, molle, d'un gris jaunâtre pâle, virant au vert quand elle commence à se dessécher, elle passe au fond des ravins susmentionnés à une vase bleu ardoisé, très compacte, où la coupe du sondeur n'enfonce plus. Celle-ci étant recouverte à sa surface d'un mince lit de coquilles & graviers éboulés du plateau & purs de tout mélange vaseux montre par là qu'elle ne continue plus à se déposer, mais qu'elle doit être considérée comme formée par les anciens apports de vase profonde non recouverts par des dépôts nouveaux & en voie de solidification.

« Sur le plateau espagnol les dépôts ne montrent plus cette succession. On trouve bien encore dans sa partie nord la vase côtière & la vase profonde séparées par la même bande de graviers purs & roulés, mais ils disparaissent bientôt, & au niveau du golfe de Rosas la vase côtière, ici molle, jaunâtre & verdissant en séchant, montre partout & d'emblée les mêmes caractères que la vase profonde qui la continue & à laquelle elle donne naissance.

« D'après ces faits, tout en attendant le résultat des analyses détaillées des sédiments recueillis, je crois pouvoir conclure que, dans la région de Banyuls du moins, le plateau continental formé entièrement de sables et de graviers, ne montrant nulle part ses talus, malgré leur forte inclinaison, de saillies rocheuses, est dû en entier à des apports alluviens, continuation sous-marine de ceux de la plaine du Roussillon & se rattachant comme eux aux grands phénomènes de transport de l'époque quaternaire. Les profonds ravins qui découpent son bord ont dû être produits par la présence de quelques restes

Digitized by Google

des derniers prolongements des Albères qui auraient divisé le courant & empêché le dépôt au delà d'eux.

« Aujourd'hui, les rivières affaiblies du Roussillon ne peuvent plus étaler leurs sédiments à la surface de ces anciens dépôts que jusqu'à une faible distance de la côte & ne prennent aucune part à la formation de la vase profonde.

« Celle-ci est d'origine méridionale. Les rivières espagnoles, la Muga, la Fluvia, d'autres peut-être encore plus au sud, étalent actuellement leur vase côtière plus fine, jaune verdâtre jusqu'à une distance plus considérable du rivage ; ce sont ses parcelles les plus fines qui recouvrent le bord méridional du plateau français & ses découpures. Leur transport aurait aussi une énergie décroissante, & les premiers sédiments poussés jusqu'au fond des ravins & non recouverts par des apports nouveaux auraient pris peu à peu les caractères de couleur & de compacité de la vase bleue.

« Ainsi, les dépôts ont dû se faire ici successivement suivant deux directions opposées : les premiers, à gros éléments, venus du nord-ouest & qui ont constitué le plateau continental, ont été ensuite recouverts en partie par des couches de vase fine qui se sont étendues dans la direction du sud-est au nord-ouest après avoir contourné le cap de Creus.

« Les sondages & dragages nécessités par l'exploration des 1,700 kilomètres carrés que représente cette carte ont été effectués avec les seules ressources du laboratoire Arago, mises à ma disposition par M. de Lacaze-Duthiers avec une libéralité dont je ne saurais assez le remercier. »

Digitized by Google

NOUVELLES

LE CANAL DES DEUX-MERS — OPINION DE NOS AMIRAUX

Voici d'abord des extraits d'une lettre fort intéressante du contre-amiral REVEILLÈRE :

« On a parlé de faire passer nos cuirassés par cette voie en temps de guerre... C'est un peu cher d'entreprendre un pareil travail pour une éventualité aussi problématique. Je ne veux pas examiner l'extrême éventualité pour un espion ou un traître, après l'entrée des vaisseaux dans le canal, de les paraliser avec les moyens que mettraient à sa disposition les explosifs modernes; mais qui voudra jamais engager une escadre dans une pareille souricière?

« D'autre part, la première condition de prospérité pour un canal maritime, est que l'économie de parcours soit une fraction notable du parcours entier.

« Cette dernière condition se réalise pour le cabotage. Le canal proposé donnera, dans ce cas, une réelle économie de route, c'est-à-dire une économie de combustible tout à fait digne d'être prise en considération, & même une économie de temps puisqu'il s'agit ici de navires à moyenne ou à petite vitesse.

« Si peu d'amiraux consentiraient à emprisonner dans le canal une escadre, ils lui confieraient sans hésitation des torpilleurs, contre-torpilleurs, aviso-torpilleurs, tous les bâtiments de flottille.

« Un paquebot qui va de Suez à Londres ne trouve qu'inconvénients à passer par le canal, un caboteur qui va de Nantes à Marseille y trouve tout avantage.

« Si donc nous abandonnons l'idée du canal des Deux-Mers à l'usage de la grande navigation pour l'idée pratique d'un canal de cabotage, il suffira de transformer le canal du Midi en canal maritime, opération qu'il est permis d'envisager sans effroi.

« Et dernièrement, en questionnant, sur le quai du Louvre, le personnel attaché à la Compagnie parisienne de navigation à vapeur, comme je l'avais questionné sur le quai de Brest, je me suis ancré plus que jamais dans la nécessité de cette transformation.

« Aujourd'hui, avec la vapeur & l'acier, il n'est pour ainsi dire plus de problème marin qu'on ne puisse résoudre. La Compagnie parisienne de navigation à vapeur & la Compagnie anglaise qui fait le service entre Paris & Londres en ont fourni la preuve. Des caboteurs très

Digitized by Google

marins jettent journellement sur les quais du Louvre 500 tonnes & plus de marchandises embarquées dans les divers ports de l'Océan.

« Il est acquis qu'on peut construire d'excellents caboteurs, naviguant bien à la mer & remontant la Seine avec un tirant d'eau de 3 mètres.

« La question se pose donc ainsi :

« Est-ce un travail hors de proportion avec le résultat à obtenir d'approfondir le canal du Midi à 3 mètres, de refaire ses écluses & d'exécuter les travaux voulus pour le mettre à même de recevoir des navires d'un type défini, arrivant de la mer ?

« Ne pensez-vous pas que l'avantage de débarquer sans rompre charge sur le quai de Paris des marchandises embarquées sur le quai de Marseille mérite d'être payé, le voyage s'exécutant par une voie très directe ? N'y aurait-il pas un intérêt national, *national* dans toute l'acception du mot, à ce qu'il s'établisse de Dunkerque à Menton un cabotage ininterrompu sans quitter la côte française ? N'y a-t-il pas un intérêt immense à mettre, par l'intermédiaire de notre territoire, en communication directe la Manche & la mer du Nord avec ce bassin occidental de la Méditerranée qui mériterait si bien le nom de mer Française ?

« Supposez ce canal en fonction, n'est-il pas évident que Toulouse deviendra en peu de temps un port de cabotage d'une incomparable puissance ? — Quelle situation ! à mi-distance entre le golfe de Gascogne & le golfe du Lion, en relation, par voie ferrée, avec l'Espagne & l'Europe centrale, ne devient-elle pas, du coup, un entrepôt de premier ordre ?

« Pour devenir canal maritime, le canal du Midi n'en conserverait pas moins son rôle actuel, seulement il le remplirait dans des conditions bien meilleures & bien autrement efficaces : canal de l'Etat, il accorderait aux caboteurs français la gratuité du passage ; les navires étrangers acquitteraient des droits qui rembourseraient vraisemblablement les frais de l'entreprise. »

M. l'amiral PLANCHE ayant publié dans la *Marine de France* un article sur la nécessité de creuser à bref délai un canal de grande navigation entre les deux mers de France, le *Temps*, dans son numéro du 18 décembre dernier, répond en ces termes :

« Comme l'honorable amiral, nous voudrions croire à la possibilité de creuser un canal à grand tirant d'eau. Nous serions heureux de voir toutes les marines dégagées de l'obligation de passer devant le canon de Gibraltar. Mais, d'une part, partageant en cela l'opinion de marins éminents, nous n'accordons qu'une valeur discutable actuellement à la puissance de « commandement » de la pointe d'Europe sur l'entrée de la Méditerranée, &, d'un autre côté, nous estimons que le grand canal de Guyenne & Languedoc, pour être doté d'un mouillage de $8^{m}50$,

Digitized by Google

exigerait un ensemble de conditions qui malheureusement en l'espèce ne peuvent se rencontrer.

Dans les grandes lignes tracées par ses promoteurs, le canal des Deux-Mers a deux débouchés : sur l'Atlantique, Bordeaux & Arcachon; sur le golfe du Lion, l'étang de Gruisan; & il emprunte dans son parcours moyen la voie naturelle suivie par Riquet.

Il doit donc également utiliser la grande dépression géologique des Cévennes au col de Naurouze pour passer du versant de l'Océan à celui de la Méditerranée.

Or, Naurouze, situé à 167 mètres d'altitude, se trouve par le vieux canal à environ 130 kilomètres de la Méditerranée, tandis que vers l'Atlantique la distance peut être évaluée au triple. C'est dire qu'aux approches de la montagne le futur passage maritime, tout comme l'ancien canal du Midi, doit comporter élévation rapide des biefs, sans grande longueur des bassins de navigation entre les gradins de montée successifs.

« En Guyenne cependant la déclivité moins accentuée de la région vers la mer permet de terrasses en terrasses un certain nombre de plans de navigation assez étendus pour corriger ce que la hausse rapprochée des biefs peut avoir d'incommode & d'excessif.

« L'évaluation du nombre des écluses étant un facteur important, il doit être tenu compte de leurs conséquences forcées...

« Avec un canal du Midi de moyen format, rien de tout cela n'est à craindre. Il aura sur l'autre la supériorité inappréciable de permettre des tarifs avantageux à la fois pour l'entrepreneur & l'affréteur, c'est-à-dire inférieurs à ceux du transport par chemin de fer, ce qui n'aurait pu être réalisé avec le canal de grande navigation.

« Le navire à vapeur mixte, qui n'existe encore qu'à l'état isolé, tendra à devenir en France un type des plus répandus.

« De mille à dix-huit cents tonneaux, très susceptible par son architecture de répondre à la fois aux exigences fluviales & maritimes, ce navire constituera l'instrument opportun, répondant le mieux aux besoins de mer & de batellerie.

« Paris avec la Seine qui, au bout de quinze ans d'efforts, a enfin un mouillage de $3^{m}50$ & qui déjà possède des services réguliers organisés entre ses docks & ceux de Londres & d'autres ports de France, deviendra dès lors la tête de ligne d'un cabotage immense qui s'étendra sans solution de continuité par Rouen, le Havre, Nantes, Bordeaux & Toulouse, jusqu'à Cette, Marseille & l'Algérie. »

Voici enfin les observations d'un troisième officier supérieur, l'amiral GALACHE; il admet que le canal des Deux-Mers va se faire & recherche s'il doit être « à grande ou à moyenne section ».

« C'est que, écrit-il, du moment où les grands coureurs de la mer paquebots, grands chargeurs, etc., etc., n'auront pas un intérêt tangibl

Digitized by Google

à passer par le canal, il est inutile d'exécuter un travail dont l'effort maximum aurait été fait à leur usage; en d'autres termes, qu'il ne faut pas compter sur une clientèle, tant nationale qu'étrangère, de cette valeur pour retirer des profits dont elle ne serait plus un des facteurs les plus importants.

« Enfin, il n'est pas mauvais de redire ce qui a été répété sous toutes les formes, c'est qu'un percement d'isthme ou de continent n'a de réelle vitalité que si l'économie du passage est une grande fraction du parcours complet; or, nous croyons l'avoir démontré dans nos précédents articles; un bâtiment de grande vitesse, de grand tonnage, se soucie fort peu d'économiser quelques heures (encore en serait-il bien sûr?) pour se donner les soucis d'un atterrage difficile, les impedimenta d'un transit coupé par les relâches forcées, le retard des écluses, enfin, tout ce qui constitue la pénible opération du transit d'un grand navire par un petit chemin; le capitaine jugera que ce n'est point la peine de faire une spéculation douteuse & que, s'il fait route de la Manche vers le Levant, par exemple, il n'a aucun intérêt à passer par le canal.

« Par contre, les navires caboteurs de petite vitesse & de moyen tonnage, ceux surtout qui fréquentent nos côtes, trouveront un avantage très marqué à prendre cette voie. Pour eux, ce sera une réelle économie de temps & d'argent; les produits de toute la région du midi & du centre de la France à destination des ports français ou étrangers de l'une ou de l'autre mer assureront à ces modestes chargeurs des frets rémunérateurs.

« D'un autre côté, en comparant les travaux à exécuter dans l'un & l'autre cas, ne peut-on pas dire que le canal, tel qu'il est actuellement, peut être considéré comme une base déjà acquise & qu'il peut se prêter merveilleusement, dans les parties essentielles de son parcours, aux modifications nécessaires pour en faire une voie maritime de moyenne section; l'amiral Réveillère pose la question sous cette forme :

« Est-ce un travail hors de proportion avec le résultat à obtenir d'ap-
« profondir le canal du Midi, pour le mettre à même de recevoir des
« navires de moyen tonnage, arrivant de la mer? »

L'amiral Galache est absolument de son avis : « Là est la vérité, dit-
« il, c'est sur ce point que doivent se porter les investigations & les
« études. »

« Faut-il reparler de la question militaire en ce qui concerne le canal à grande section; nous ne pensons pas qu'il soit bien utile de la traiter à fond, mais nous avons la conviction que nos chefs d'escadre ou commandants de cuirassés hésiteraient beaucoup à courir la chance d'être immobilisés dans un passage qu'un de nos officiers généraux les plus distingués appelait volontiers une « souriciére » &, si l'on tablait là-dessus pour opérer, en temps de guerre, des mouvements de concentration de notre flotte dans la Méditerranée ou dans l'Océan, on pourrait se préparer de cruelles désillusions.

Digitized by Google

« Le canal de cabotage n'offre pas évidemment les mêmes ressources, mais il ne présente pas non plus les mêmes inconvénients. »

Qu'il nous soit permis à la *Revue des Pyrénées* de rappeler que c'est l'opinion émise il y a dix ans par M. DARQUIER, l'éminent ingénieur des manufactures de l'Etat à Toulouse, dans une très remarquable étude publiée par la Société de géographie de cette ville en 1882. M. Darquier, avec une compétence bien supérieure à celle de la plupart des personnes qui ont parlé du canal, arrivait aux conclusions suivantes qu'on nous saura gré de reproduire ici :

« Rachat du canal actuel.

« Amélioration & agrandissement de cette voie pour la rendre accessible au grand cabotage.

« Prolongement du canal Latéral au delà de Castets jusqu'à ce qu'on rencontre un tirant suffisant afin d'éviter les ruptures de charge si nuisibles à la navigation.

« Etude d'embranchements rattachant le canal du Midi aux régions voisines. »

Mais depuis la publication du Mémoire de M. Darquier la question s'est singulièrement égarée. Ce n'est pas la première fois que les intérêts personnels & la politique ont fait sombrer les meilleures causes.

E. C.

Les courses de taureaux et la loi Grammont. — Le tribunal de simple police du canton nord-ouest de Bayonne vient de rendre un jugement qui fera quelque bruit dans le Midi. Pour la première fois a été tranchée juridiquement la question de l'applicabilité aux courses de taureaux de la loi Grammont, dont les termes visent les mauvais traitements exercés abusivement & publiquement contre des animaux domestiques. Jusqu'ici, on se bornait à appliquer l'amende sans plus ample examen aux « espadas » coupables de tuer le taureau. Le jugement de Bayonne, longuement motivé, discute la loi en ses trois points. « L'abus n'existe, dit-il, que là où il y a caprice & inutilité. » Et il démontre l'utilité des courses de taureaux.

La publicité n'est pas suffisante, puisque le cirque n'est ouvert qu'aux personnes qui, en payant, savent ce qu'ils y vont chercher & que le spectacle de la mort ne s'impose pas aux passants.

La domesticité enfin n'existe pas, puisque le taureau espagnol, élevé dans un vaste espace désert, uniquement en vue des courses, est un animal sauvage, fonçant toujours sur l'homme, quel qu'il soit.

En conséquence, les prévenus sont relaxés des fins de la poursuite.

La question va probablement être portée devant la Cour de cassation.

Les courses de taureaux et l'Église catholique. — Un prêtre peut-il assister aux courses de taureaux ou apporter les secours de la religion aux toreros blessés mortellement dans ces courses? Ces ques-

Digitized by Google

tions avaient été posées à la Congrégation des rites qui a fait les réponses suivantes :

1° Un prêtre peut-il assister aux courses de taureaux, en portant avec lui les saintes huiles, afin de pouvoir administrer l'extrême-onction en cas de nécessité[1] ?

Réponse. — Non.

2° Peut-il, du moins, conserver les saintes huiles dans un lieu voisin, toujours dans le même but?

Réponse. — On peut le tolérer, pourvu que cette précaution de garder les saintes huiles ne semble pas une approbation de ces jeux.

3° Peut-on tolérer qu'un prêtre, même en vertu de la coutume, assiste aux courses de taureaux?

Réponse. — Non.

Le télégraphe français en Andorre. — Durant le dernier trimestre de l'année 1893 des embarras ont surgi entre la France & l'évêque d'Urgel, coseigneurs d'Andorre, au sujet de l'établissement d'une ligne télégraphique reliant les vallées au réseau français. *La Revue des Pyrénées* doit tenir registre de ces incidents heureusement terminés. Nous donnons ici dans ce but quelques extraits des journaux.

— « L'évêque d'Urgel (Espagne), qui partage avec la France la souveraineté sur la vallée d'Andorre, vient d'adresser aux divers journaux espagnols une longue lettre protestant contre l'établissement de la ligne télégraphique en Andorre par le gouvernement français.

« L'évêque d'Urgel déclare que « ses droits sont usurpés par la « France qui empiète de plus en plus sur le pays andorran ; » il prétend que la France va exercer un véritable espionnage sur l'Andorre ; que les employés nommés dans les postes andorrans sont à la dévotion, à la solde & à la merci de la France.

« L'évêque d'Urgel conseille, en terminant, aux populations andorranes de rester fidèles à sa cause & de se révolter contre la domination illégale de la France.

« Il les engage enfin à couper les fils & à renverser les poteaux de la ligne télégraphique établie par le gouvernement français, sans l'autorisation & en violation des traités. »

« Après huit jours de silence, une dépêche de Madrid essaye de démentir la nouvelle de la protestation de l'évêque de la Seo-d'Urgel contre l'établissement du télégraphe en Andorre par le gouvernement français.

1. On reconnaît ici un trait des mœurs espagnoles. A proximité de chaque course, un prêtre se tient tout prêt à remplir son office : il y a un médecin de l'âme, comme il doit y avoir aussi un médecin du corps. Très probablement, le prêtre a cédé plus d'une fois à la curiosité de regarder ce qui se passait dans l'arène ; il entendait les cris d'enthousiasme ou de colère ; il était Espagnol, comment résister à la tentation? Il doit le faire, pourtant, le pape lui en impose la loi.

Digitized by Google

« Si l'évêque n'a pas signé lui-même la lettre publiée par les journaux espagnols sur la ligne télégraphique d'Andorre, c'est lui qui l'a inspirée & dictée. Cette lettre a paru notamment dans *le Diario de Barcelona,* sous le couvert d'un ami de complaisance. Ce qui prouve bien que l'évêque d'Urgel n'a pas été du tout satisfait de la construction de la ligne télégraphique en question, ce sont ses menées en Andorre connues par le gouvernement français, c'est la convocation par l'évêque des consuls des six paroisses pour les inviter à détruire le télégraphe, c'est la réunion du conseil général des vallées édictant des peines sévères contre ceux qui, excités par le prélat espagnol ou ses partisans, toucheraient aux fils ou aux poteaux télégraphiques.

« Le démenti de Madrid est trop tardif. »

— « Les conseils de l'évêque de la Seu-d'Urgel n'ont trouvé aucun écho en Andorre & n'ont été suivis par personne. Mgr Salvador Casanas a convoqué les consuls des six paroisses d'Andorre & les a suppliés de protester contre les prétendus empiètements de la France & d'ordonner la démolition de la ligne télégraphique construite par le gouvernement français; à l'unanimité, les délégués des six paroisses andorranes ont refusé de détruire le télégraphe & de suivre les conseils du prélat espagnol. De plus, sur la convocation de don Antoine Mollès y Pallarès, syndic général des vallées, une *junta* (réunion) du conseil général, composée de vingt-quatre membres élus par les six paroisses, a été tenue à Andorre, la vieille capitale du pays. Dans cette réunion, le conseil général, non seulement s'est prononcé contre la destruction du télégraphe, mais encore a édicté des peines très sévères contre ceux qui couperaient les fils, renverseraient les poteaux ou dégraderaient si peu que ce soit la ligne télégraphique. Il a décidé, en outre, que les communes de l'Andorre seraient responsables des dégâts qui pourraient être commis à la ligne télégraphique.

« Une surveillance très active sera donc exercée sur le télégraphe par les municipalités andorranes.

« Cette surveillance est d'ailleurs inutile, car l'installation du télégraphe, qui avait provoqué une émeute il y a une douzaine d'années, a été accueillie cette fois avec satisfaction par les populations des Vallées. Ce changement d'attitude vient de ce que la France a gagné beaucoup d'influence en Andorre, grâce à la politique sage & ferme qu'elle n'a cessé de poursuivre dans ces dernières années. En 1884 nous ne comptions que trois conseillers généraux favorables à l'influence française; les autres étaient de chauds partisans de l'évêque d'Urgel, qui partage avec nous la souveraineté sur l'Andorre. La situation s'est profondément modifiée depuis lors & aujourd'hui la très grande majorité, disons mieux, l'unanimité est acquise à la France.

« Dans le grand conseil des Vallées, c'est sur la demande des Andorrans eux-mêmes que le télégraphe fut construit, l'an dernier, de Porte-

Digitized by Google

France jusqu'à Andorre-la-Vieille en passant par Encamp. La France, il n'est pas besoin de le dire, avait absolument le droit d'installer le télégraphe dans ce pays. On a hésité un peu pour prolonger la ligne jusqu'à San-Julia-de-Loria, ce village, le plus rapproché de l'Espagne, étant celui où l'évêque d'Urgel avait autrefois le plus de partisans; mais la population de ce village, qui est le plus commerçant & le plus peuplé de l'Andorre, a demandé instamment la prolongation de la ligne & l'installation d'un bureau télégraphique. Le gouvernement français a alors prolongé la ligne qui s'arrêtait à Andorre-la-Vieille & créé un bureau télégraphique à San-Julia-de-Loria.

« Le jour où le télégraphe fonctionna pour la première fois, le conseil municipal de San-Julia envoya au préfet des Pyrénées-Orientales une dépêche l'informant que l'inauguration du service télégraphique avait été faite au milieu du plus vif enthousiasme & saluée par les habitants émerveillés des cris mille fois répétés de : « Vive la France! » Des remerciements chaleureux furent en outre adressés télégraphiquement au Président de la République, aux ministres, au viguier français.

« Apprenant que quelques mécontents, il y en a partout, essayaient de faire de l'agitation, sachant, d'autre part, que l'évêque de la Seu-d'Urgel engageait ses partisans à démolir la ligne télégraphique, le préfet a aussitôt envoyé en Andorre, pour parer à toutes les éventualités & le renseigner exactement sur la situation, le viguier français, M. Charles de Romeu, avocat à Prades. Celui-ci, après avoir visité les divers village des vallées, vient d'adresser au préfet un rapport détaillé d'où il résulte qu'aucun trouble, aucun incident fâcheux n'est à craindre en Andorre, que les populations ont accueilli avec joie la construction de la ligne télégraphique & sont d'accord avec les autorités andorranes pour remercier la France d'avoir installé chez eux le télégraphe. — La ligne ne risque donc rien & aucune crainte n'est à concevoir à ce sujet. »

— « M. Adrien Bonhoure, préfet des Pyrénées-Orientales, délégué permanent de la France en Andorre, envoyé en mission près de l'évêque espagnol de la Seu-d'Urgel, co-suzerain des Vallées, vient de rentrer à Perpignan. D'après des renseignements puisés à bonne source, la mission dont M. Bonhoure avait été chargé a pleinement réussi.

« Le prélat espagnol & son délégué en Andorre, M. Lino Freixa, ont fait le meilleur accueil au représentant de la France, ainsi qu'à M. Varenne, chef de division à la préfecture de Perpignan. Mgr Salvador Casanas a exposé ses griefs. M. Bonhoure a montré que la France n'avait agi que sur la demande des Andorrans, qui, par l'intermédiaire du conseil général des Vallées, avaient maintes fois réclamé l'installation d'une ligne télégraphique dans leur pays au gouvernement français.

BIBLIOTHEK MURNONEN

Digitized by Google

« Ces explications ont satisfait l'évêque, qui a formellement déclaré qu'il ne resterait rien de l'incident, & que son plus vif désir était d'entretenir les meilleures relations avec la France & de marcher toujours d'accord avec elle.

« Le préfet, en quittant la Seu-d'Urgel, s'est dirigé vers l'Andorre, où des ovations lui ont été faites. Des fêtes ont été organisées en son honneur à Andorre. Les maisons ont été pavoisées ; les conseillers généraux & les divers corps constitués avaient revêtu leurs pittoresques costumes pour se porter au-devant de l'envoyé de la France. Partout les habitants ont juré de respecter & de faire respecter la ligne télégraphique installée par le gouvernement français. »

« Comme suite à la visite du préfet de Perpignan à l'évêque d'Urgel, co-suzerain d'Andorre, l'ambassadeur d'Espagne à Paris règlera avec le gouvernement français les détails d'un accord définitif sur la question andorrane. »

Chemin de fer transpyrénéen par la vallée d'Aure. — « Le Conseil général du Gers a émis le vœu que le gouvernement français reprenne à bref délai les négociations avec le gouvernement espagnol, en vue de la construction du chemin de fer transpyrénéen faisant suite au chemin de fer d'Auch à Lannemezan & de la vallée d'Aure. »

Une statue au maréchal Bosquet, à Pau. — « L'initiative vient du général Fay, ancien aide-de-camp du maréchal. Naturellement la ville donne avec empressement son appui moral & financier; & il n'est pas téméraire d'ajouter que tous les Béarnais, qui sont en même temps de bons Français, s'associeront au projet avec enthousiasme.

« La statue serait la reproduction du beau portrait en pied du maréchal Bosquet, par Horace Vernet, qui est d'une parfaite ressemblance. Le maréchal y est représenté adossé contre un énorme canon, chaussé de bottes à l'écuyère, ayant sur les épaules la pelisse qu'il portait habituellement, la main appuyée, selon l'habitude qu'il en avait contractée, sur la garde de son épée. »

Le Musée Georges Labit à Toulouse. — Le fils d'un des principaux négociants de Toulouse passe sa jeunesse à faire le tour du monde. Il affectionne particulièrement l'Extrême-Orient. Il rapporte de superbes collections, il leur bâtit un édifice pittoresque & bien approprié, il ajoute à ses objets d'art ou de curiosité une bibliothèque spéciale & de pleins rayons d'albums photographiques. Quand tout est installé il ouvre les portes au grand public. Il suffit d'en faire la demande écrite pour recevoir une carte d'entrée & être admis au milieu de ces richesses. Les artistes, les savants, les écrivains sont accueillis avec joie. Tout cela est exceptionnel & méritait d'être signalé ici. M. Georges Labit ne s'imagine pas avoir rivalisé avec le Musée Guimet, il a

Digitized by Google

voulu satisfaire ses goûts & associer ses concitoyens à ses plaisirs délicats. Personne en province, dans le Midi du moins, n'a agi comme lui; il donne un bel & bon exemple. Nous devons ajouter que son Musée est en train de s'enrichir d'une section d'ethnographie pyrénéenne.

E. C.

Thèse de doctorat sur les guerres de religion au pays de Foix.

M. P.-Ant. Brun, professeur au lycée de Foix, vient d'être reçu docteur ès lettres à la Sorbonne.

Comme thèse française, il a présenté une étude à la fois littéraire & historique sur Cyrano de Bergerac, auteur du dix-septième siècle, plus célèbre que vraiment connu. C'est à une époque de l'histoire du pays de Foix que M. P.-Ant. Brun a pris le sujet de sa thèse latine. Il a donné le récit des guerres de religion dont notre contrée a été le théâtre sous le règne de Louis XIII; il a eu l'ingénieuse idée de mettre à profit les documents que possèdent nos collections locales & en a tiré la matière d'un ouvrage auquel la mise en œuvre de textes variés & inédits donne un caractère de véritable érudition.

Nous voyons avec satisfaction qu'une période de notre histoire ariégeoise, étudiée sur place, a eu les honneurs de la Sorbonne.

(L'*Avenir de l'Ariège.*)

Rapport général à M. le Ministre de l'Intérieur sur le service médical des eaux minérales de la France pendant l'année 1891, fait au nom de la Commission permanente des eaux minérales de l'Académie de médecine, par Albert ROBIN, membre de l'Académie. (*Extrait concernant le Midi Pyrénéen.*)

Il n'appartient pas à l'Académie de tracer le programme des mesures qu'il y aurait à prendre pour remédier à la suppression de l'inspectorat; elle se borne à vous les signaler, en appelant votre attention sur les vœux qu'elle vous a soumis à plusieurs reprises, dont la prise en considération lui semblerait de nature à encourager les médecins de nos stations thermales, à stimuler leur émulation scientifique & à relever plus haut encore le niveau de la science hydrologique française qui, depuis plusieurs années, a fait un si large pas en avant.

Ces vœux sont d'abord d'encourager l'enseignement de l'hydrologie, qui maintenant possède à Toulouse un cours qu'il serait utile d'ériger en chaire magistrale, puis de récompenser par une distinction honorifique les médecins dont les travaux ont été assez souvent couronnés pour qu'ils aient épuisé les médailles & les rappels de médaille que votre département leur accorde sur la proposition de l'Académie.

Déjà vous avez bien voulu accorder chaque année une croix de la Légion d'honneur au médecin des épidémies que l'Académie juge le plus digne de cette faveur. Si vous vouliez bien l'accorder aussi au

Digitized by Google

corps médical hydrologique, nul doute que son zèle s'en accrût, au grand bénéfice de nos belles stations thermales.

Quant à l'enseignement de l'hydrologie, la chaire de Toulouse, si bien remplie par M. Garrigou, suffirait actuellement à tous les besoins. L'Académie l'a encouragé de son mieux en envoyant à ses frais un de ses stagiaires suivre l'excursion hydrologique annuelle dirigée par le professeur & en se faisant rendre compte, dans son rapport très étudié, des incidents & des résultats de cette excursion.

BAGNÈRES-DE-LUCHON.

M. le Dr P. Ferras, médecin consultant à Bagnères-de-Luchon, médaille d'argent en 1892, apporte cette année une importante contribution à la clinique des eaux de Luchon avec les trois Mémoires suivants : 1° *Exposé des ressources thérapeutiques des thermes de Luchon;* 2° *Du coriza chronique arthritique. Son traitement aux thermes de Luchon.* — M. Ferras combine le traitement local avec le traitement général. Le traitement local consiste en douches pulvérisées avec la source Reine, en humages de la vapeur sulfurée légèrement humide qui s'échappe d'un bassin traversé par une partie des sources Barden, Richard, Reine & Grotte; enfin, en gargarismes répétés avec l'eau de la buvette du Pré. 3° *Du tabes syphilitique à la période préataxiques. Son traitement aux thermes de Luchon.* — Ce que l'auteur veut démontrer, c'est que dans la période du début du tabes syphilitique avant la phase ataxique, les eaux sulfurées de Luchon peuvent rendre de grands services thérapeutiques. M. Ferras a soigné quarante-deux malades chez la plupart desquels de réelles améliorations ont été obtenues, surtout du côté du remontement général de l'organisme. Les douleurs fulgurantes ont été presque toujours atténuées après les bains du groupe Ferras, Blanche & Barden. Il n'est pas jusqu'à l'anaphrodisie qui n'ait pas été amoindrie dans quatre cas sur cinq.

Ce qui est très intéressant dans le Mémoire de M. Ferras, c'est la preuve donnée que l'*irritation nerveuse* sera souvent combattue avec succès par certaines eaux sulfurées de Luchon, devenues sédatives au lieu d'emploi, à la suite de transformations chimiques successives. On a peut-être trop de tendance actuellement à ne voir dans les eaux sulfurées qu'une médication uniquement existante & à en écarter d'une manière presque systématique les malades atteints d'affections nerveuses diverses. M. Ferras réagit contre cette tendance & il le fait de manière à convaincre ceux qui hésitent encore.

BALARUC-LES-BAINS.

M. le Dr A. Planche, dont l'Académie a récompensé les travaux à plusieurs reprises, a été un inspecteur modèle qui s'est occupé de sa

Digitized by Google

station avec un soin et une compétence dignes de remarque. Le lymphatisme & la scrofule ont fait l'objet de ses études de prédilection. A Balaruc, une spécialisation traditionnelle visait surtout les paralysies; M. le Dr Planche s'est appliqué à y traiter la scrofule, & le livre qu'il présente à l'Académie sous le titre : *Balaruc-les-Bains : du lymphatisme & de la scrofule*, est une bonne monographie appuyée sur 3,059 cas d'affections scrofuleuses diverses, ayant comporté de par la cure 1,803 guérisons, 1,132 améliorations & 104 résultats négatifs. L'action de l'eau minérale est aidée par le climat marin, Balaruc étant sur l'étang de Thau en communication directe avec la mer. La station réunit donc les meilleures conditions pour l'installation d'un sanatorium où l'on pourrait faire usage de l'eau thermale de la source ancienne & de l'eau de l'étang, qui est une vraie mer intérieure.

CAUTERETS.

M. le Dr Bonyer, ex-médecin inspecteur (médaille d'argent 1879, rappel d'argent 1885-1889), a appliqué la cure de Cauterets au traitement des surdités catarrhales. Il emploie les sources de la Raillère & de César pour combattre le catarrhe naso-pharyngien qui complique si souvent les catarrhes auriculaires. Les eaux ont aussi la propriété de modifier l'état organique qui domine la disposition catarrhale & de prévenir le retour des poussées fluxionnaires de la gorge & du nez, qui sont si souvent le point de départ des inflammations auriculaires. Le traitement du catarrhe naso-pharyngien exerce une action résolutive sur l'hypérémie de la muqueuse de la caisse, & agit favorablement sur la contractilité des muscles pharyngo-tubaires. La cure de Cauterets convient surtout aux formes humides, mais elle ne doit être employée que lorsqu'on a rétabli par un traitement approprié la perméabilité de la trompe & favorisé l'écoulement des exsudats séro-muqueux contenus dans la caisse.

La cure est inefficace dans les formes sèches & scléreuses, avec adhérences anormales du tympan, de la chaîne des osselets & des membranes des fenêtres. L'application des eaux comporte deux modes de traitement, l'un dirigé contre l'état local (gargarismes, inhalations, pulvérisations & douches nasales), l'autre approprié à l'état général (bains, douches & boissons).

Les travaux de M. Bonyer lui ont valu souvent les éloges de la Commission des eaux minérales qui se plaît à reconnaître le soin avec lequel il a traité le sujet qu'il s'était imposé.

— M. le Dr Sénac-Lagrange, médecin consultant à Cauterets (médaille d'argent, 1888), poursuit ses études de pathologie générale avec deux importants mémoires : « 1° *De la notion d'espèces dans les néphrites;* 2° *Du physiologisme cérébro-spinal & de ses rapports avec les types morbi-*

Digitized by Google

des primitifs & secondaires. Ces deux mémoires se présentent difficilement à l'analyse; ils soulèvent les plus graves problèmes de la pathologie générale, & si Mr Sénac-Lagrange ne les a pas résolus, on doit lui reconnaître au moins le mérite d'avoir tenté de les éclairer & de les faire intervenir dans l'application thérapeutique des cures hydrominérales.

— M. le Dr Georges Farges, médecin consultant à Cauterets (médaille de bronze, 1885), a étudié l'action sulfureuse thermale sur les reliquats & les récidives de la pleurésie. Il consigne dans un mémoire manuscrit les résultats fournis par vingt années de pratique à Cauterets & incidemment aux Eaux-Bonnes; les sources de la Raillère (Cauterets) & Vieille (Eaux-Bonnes) ont été employées par M. Farges d'une façon presque exclusive & ont donné des résultats à peu près identiques.

C'est dans les formes lentes & torpides de la pleurésie chronique, alors que l'on peut craindre l'imminence d'une de ses nombreuses dégénérescences, qu'on peut tenter de faire intervenir avec le plus de chances de succès la cure thermale sulfureuse préconisée par M. Fages & dont l'action intime se juge par un réveil de la vitalité & des réactions physiologiques. Il importe de faire quelques réserves au sujet des pleurésies qui précèdent & masquent quelquefois une évolution tuberculeuse, car il n'est pas rare de voir l'évolution phtisiogène être précipitée chez certains sujets dont les promptes réactions sont amplifiées au delà de toute proportion avec l'incitation du traitement thermal.

DAX.

M. le Dr Charles Lavieille, médecin à Dax, est l'auteur d'un livre qui porte pour titre : *Dax médical & pittoresque*, qui paraît plutôt destiné à fournir des renseignements aux baigneurs & aux touristes.

Cependant la partie thérapeutique contient des renseignements que les médecins liront avec fruit.

Médaille d'or. — M. le Dr Bonyer, médecin inspecteur à Cauterets (médaille d'argent, 1879; rappel de médaille d'argent, 1885, 1889), pour l'ensemble de ses travaux hydrologiques & pour son mémoire sur le *Traitement des surdités catarrhales.*

Rappel de médaille d'argent. — M. le Dr Ferras, médecin à Bagnères-de-Luchon (médaille d'argent de 1892) pour ses recherches sur le coryza chronique-arthritique & sur le traitement du tabes syphilitique à la période pré-ataxique.

M. le Dr Planche, médecin à Balaruc (médaille de bronze de 1874, médaille d'argent de 1886, 1891, 1892), pour son livre sur le *Traitement du lymphatisme & de la scrofule à Balaruc.*

Digitized by Google

M. le Dr Sénac-Lagrange, médecin à Cauterets, pour ses études de pathologie générale des néphrites.

Rappel de médaille de bronze. — M. le Dr G. Farges, médecin à Cauterets (médaille de bronze de 1885), pour son travail sur le *Traitement des reliquats & des récidives de la pleurésie par les eaux sulfureuses.*

DERNIÈRES PUBLICATIONS.

La mortalité à Pau, 1873-1874; étude statistique, par le Dr R. de MUSGRAVE-CLAY, directeur du Bureau municipal d'hygiène. Pau, Ve Léon Ribaud, 1892, 16 p., in-8°, XIX planches.

Bayonne historique & pittoresque, par M. Ducéré. Bayonne, Hourquet, 119 p. in-8°, planches gravées.

Documents & études sur le pays basque, par M. l'abbé Haristoy. Pau, impr. Dufau, in-8°, 47 p.

Histoire de Gaston IV, comte de Foix. Chronique française inédite du quinzième siècle, publiée par H. Courteault; t. I. Paris, Laurens, LXXXIV-230 p. in-8°.

Livre de prières, par Gaston Phœbus, comte de Foix, 1385; publié par M. L. de la Brière. Paris, Kolb, 292 p. in-18.

PÉRIODIQUES.

Annales du Midi (Toulouse, E. Privat), sixième année, n° 21. Janvier. — J.-F. BLADÉ : Géographie politique du sud-ouest de la Gaule pendant la domination romaine. — L.-G. PÉLISSIER : L'ambassade d'Accurse Maynier à Venise. — Mélanges & documents. — Comptes rendus critiques.

Société de Borda à Dax. Dix-huitième année, 4e trim. 1893. — L'abbé BEAURREDON : Grammaire des idiomes landais ou du gascon. — E. DUCÉRÉ : Essai de bibliographie historique des entrées solennelles & des fêtes publiques dans la ville de Bayonne. — L'abbé B. FOIX : Le vrai chemin du littoral entre Castets & Soustous. — L'abbé MEYRANX : Bastide de Cazères-sur-l'Adour. — L'abbé BESSELIÈRE : Quelques notes sur les sculptures des chapiteaux de l'époque romane ou de transition qui ont été conservés dans notre diocèse. — J.-L. D. & G. C. : L'Aquitaine historique & monumentale : La ville de Sordes.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts. Foix. Quatrième volume, 1893, n° 10. — Dr BORDES-

Digitized by Google

PAGÉS : Le droit de chasse sur le terrain domanial dont la commune de Seix est usagère. — F. PASQUIER : Coutumes municipales de Seix en Couserans, confirmées par Philippe le Hardi. — F. PASQUIER : Reconnaissance des privilèges de la ville de Seix, par Henri II, 1547. — Dr BORDES-PAGÉS : Estatuts de Seix, règlement de police municipale, 1610; texte. — Bibliographie ariégeoise.

Revue de Comminges. Saint-Gaudens; tome VIII, 1893, livraisons 3 & 4. — B. BERNARD : Relation de la mission faite en 1632 dans la vallée d'Aran. — Alphonse COUGET : La charte de Lestelle en Comminges (1243). — L'abbé COURET : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : Les camps retranchés. — Émile CARTAILHAC : La grotte à ossements de Gargas. — B. ABADIE : Saint Gaudens, martyr. — Sa légende. — La chapelle de la Caoue. — Félix REGNAULT : La grotte de Juzet-d'Izaut. — DENCAUSSE : Antiquités pyrénéennes : Les pierres à écuelles.

A. COUGET : Délibérations des États du pays & vicomté de Nébouzan, des 26, 27, 28 et 29 janvier 1789. — A. COUGET : Valentine, Labarthe-de-Rivière, Ardiège, Cier-de-Rivière, Barbazan, Valcabrère, Saint-Bertrand. — L. CAGYR : Grotte de Gargas. — Baron de LASSUS : Les guerres du dix-huitième siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans & des Quatre-Vallées : I. Guerre de la succession d'Espagne (1701-1715). — A. COUGET : Épigraphie : Un nouveau dieu dans l'Olympe commingeois.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 1992

Digitized by Google

ARTICLES ORIGINAUX

LES ŒUVRES POÉTIQUES

DE GUI DU FAUR DE PIBRAC[1]

Pibrac, appelé par Catherine de Médicis au Parlement de Paris en qualité d'avocat général, après sa ferme attitude au Concile de Trente, se voyait en butte, à la cour, aux attaques des deux partis. C'est, dans les temps de luttes ardentes, le sort des esprits sages. Les huguenots étaient ulcérés de l'apologie qu'il avait cru devoir écrire de la Saint-Barthélemy, pour faciliter au duc d'Anjou l'accession au trône de Pologne qui se préparait à ce moment & dont paraissait devoir l'éloigner le sanglant coup d'État de la reine florentine; les catholiques recevaient les échos des plaintes adressées par les capitouls de Toulouse sur plusieurs membres de sa famille, son frère Louis du Faur qui l'avait remplacé en qualité de juge mage, son oncle le président Michel du Faur & ses deux neveux Cazeneuve & Saint-Béat qui, disaient-ils, avaient fourni des indications aux bandes de Coligny[2].

1. Extrait d'une *Vie de Gui du Faur de Pibrac*, lue à l'Académie des Jeux Floraux le 16 février 1894; voir dans l'*Album des monuments du Midi*, 1re livraison, un résumé de cette vie.

2. *Hist. de Languedoc*, t. XI, p. 480; t. XII, col. 938.

Digitized by Google

Pibrac jugea prudent de s'éloigner & vint se réfugier dans son château du pays toulousain où il passa le printemps de 1573. Il avait hérité de cette sévère demeure dont il prit le nom & qu'il tenait de sa mère. Son frère aîné, qui était entré dans les ordres, devint évêque de Lavaur; les deux suivants avaient pris d'autres seigneuries paternelles; le second, Louis, seigneur de Gratens, après avoir été juge mage à Toulouse, fut choisi par Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret comme chancelier du royaume de Navarre, & le troisième, Arnaud, seigneur des Pujols, fut gouverneur de Montpellier.

Pierre du Faur était devenu seigneur de Pibrac par son mariage avec Catherine Doux, unique héritière de la seigneurie. Il avait transformé son château selon le goût nouveau qui s'introduisit si rapidement dans la province toulousaine, où l'art gothique n'avait pour ainsi dire jamais été franchement adopté. Il semblait qu'elle s'empressât de ressaisir les souvenirs antiques, auxquels elle n'avait jamais cessé de demeurer fidèle, en répandant sur eux le sourire d'une fantaisie où s'épanouissaient la verve & la finesse gauloises.

Le château de Pibrac conserva toutefois un aspect grave & presque austère, de même que celui qu'élevait au même moment à l'orient de Toulouse un autre diplomate célèbre, le baron de Fourquevaux. Il paraît avoir été construit d'abord au quinzième siècle, ainsi que l'indiquent les murs épais & la tourelle à pans coupés enfermant l'escalier à vis. Pierre du Faur perça dans les murailles, en 1540, les fenêtres à double étage de colonnettes si caractéristiques à Toulouse de cette époque, mais dont le château de Pibrac offre le premier modèle[1]. Plus tard, Gui du Faur compléta ces embellissements, construisit au deuxième étage de l'aile droite l'élégante loggia à arcades cintrées qui lui fut inspirée peut-être par ses souvenirs d'Italie, orna la tourelle appelée le cabinet des Quatrains d'exquises sculptures sur bois & la surélева d'un étage. Il ouvrit aussi, vers la fin de sa vie, la porte qui donne accès dans la grande salle du rez-de-chaussée de l'aile gauche, appe-

1. Joseph de MALAFOSSE, *L'Architecture de la Renaissance à Toulouse.* (Revue des Pyrénées, 1891, p. 439.)

Digitized by Google

lée la salle des Gardes. Auparavant, on n'entrait dans le château que par la porte basse de l'escalier.

C'est dans ce cabinet qui, par ses fines sculptures & les élégantes & sveltes figures de ses fresques imitées de l'antique, semble être le berceau de la Renaissance toulousaine, que Pibrac, abrité dans une paisible retraite, écrivit son poème de la *Vie rustique*, comme pour opposer les saines joies champêtres aux violences qui ensanglantaient le royaume & à la perfidie des intrigues de cour. Il donne lui-même la date du lieu & du moment de cette composition aimable & naïve dans les derniers vers qui furent interrompus par la mort de son fils aîné :

Ces vers je composais au lieu de ma naissance,
Plein d'honnête loisir, lorsque Henri de France,
Fils & frère de roi & l'honneur des Valois,
De cent canons battait les murs des Rochelois,
Et eusse poursuivi les biens du labourage.
Mais la mort de mon fils m'en ôta le courage
Et trouble tellement de douleur mon esprit
Que je laisse à jamais imparfait cet écrit [1].

On ne trouve guère de traces, dans ce poème, du sentiment de la nature, comme il s'en présente souvent dans les vers de Ronsard ou des poètes de la Pléïade que Pibrac admirait fort cependant. Il se défend de chanter les abeilles après Virgile, & il ajoute :

Ce los soit réservé à Ronsard Vendomois
Qui peut, quand il lui plaît, égaler de sa voix
Les accords plus hautains de Virgile & d'Homère.

Il veut surtout, & c'est manifeste à chaque vers de ce poème si bien intitulé de la *Vie rustique*, célébrer la paix des mœurs des campagnards & montrer leur supériorité sur les raffinements, les tromperies & les vices de la cour de Valois :

1. Le duc d'Anjou assiégea vainement La Rochelle au printemps de 1573, & le siège, levé le 6 juillet, fut suivi d'un édit de pacification.

Digitized by Google

Oh ! bien heureux celui qui loin des courtisans
Et des palais dorés pleins de soucis cuisants,
Sous quelque pauvre toit, délivré de l'envie,
Jouit des doux plaisirs de la rustique vie.

Lorsqu'il se complaît à retracer un tableau de la journée si bien remplie de la bonne ménagère, on comprend qu'il ne perd pas de vue le luxe perfide & maladif des belles dames du Louvre & de Fontainebleau :

... Mais Marion prend courage
Et d'un désir égal se met à son ouvrage ;
Se coiffe promptement, ne lui chaut se parer
Ny par art, la laideur de son corps réparer.
L'arsenic calciné, le tase & la céruse
Et ce dont l'Espagnol en ses pommades use,
Que les dames d'ici ont si bien retenu
Pour déguiser leur teint & leur poil ja chenu,
Sont par elle ignorés & ne voudrait pas estre
Que telle qu'il a plu à Dieu la faire naistre.
Frisotter ses cheveux en mille tortillons,
De son front labouré aplanir les sillons,
Rehausser ses tetins & ses mains tavelées,
Les faire devenir blanches & potelées
N'a cure ni soucy ni de bien deviser
Ni de lire Amadis ni de pétrarquiser ;
Des humides baisers ne sait la mignardise
Ny des muguets transis les ruses & feintises.
Au point du jour s'en va dans les jardins cueillir
Des choux & des porreaux pour les faire bouillir. ., etc.

Il les oublie moins encore lorsqu'il peint les tendres & sincères épanchements, sans péril, du ménage champêtre.

Les épisodes divers, pleins de vérité & de naturel, s'animent de la saine saveur des mœurs rurales, qui sont encore celles de nos jours. Les traditions se conservent aux champs. Une journée de fête commence par l'assistance à la messe, malgré l'éloignement de l'église :

... Colin va tirer vitement
Du coin de son étable un cheval ou jument,
Le bride & fait servir son paletot de housse,
Monte léger dessus & prend sa femme en trousse.

Digitized by Google

Le cheval talonné commence à galopper
Sans faire un seul faux pas & sans jamais chopper.
Toutefois Marion fait semblant de le craindre
Pour embrasser Colin & plus ferme l'étreindre [1].

Puis vient le repas avec les amis : une oie, un cochon de lait & un chapon en font tous les frais. Vers la fin, le sage Michau, l'oracle de la contrée, ramène la pensée des gais convives sur les infortunes du temps & assombrit encore l'horizon de prédictions sinistres :

Ne verrons-nous jamais ce païs en repos,
Mes amis, ce dit-il? Hélas! qu'est devenue
De nos premiers ayeux la prudence cognue?
Faut-il que nous soyons encore en danger
De voir nos champs couverts du soldat estranger?
Douze ans y a & plus que par notre folie
Nous sommes le jouet d'Espagne & d'Italie
Et le butin certain du reistre empistolé,
Qui non encore saoul des biens qu'il a volé,
A peine en la maison ses chariots décharge
Qu'il s'apprête à venir faire nouvelle charge.
Va, Colin, provigner tes vignes maintenant
Pour, malgré toi, servir d'enyvrer l'Allemand.
Sois soigneux du troupeau & du labeur champestre;
Tes moutons & guérets changeront bien de maistre,
Car Dieu est contre nous justement irrité
Et plus que nous n'aurons nous avons mérité.

Les inquiétudes qui étreignaient l'âme paisible & douce de Pibrac le poursuivaient ainsi jusque dans sa retraite tandis qu'il tâchait en vain de les oublier en écrivant ces vers vrais & sincères, sans fausse convention d'imitation antique, comme sans subtilités, qui font penser à la voie nouvelle de l'imitation directe de la nature qui, à ce même moment, donnait une nouvelle jeunesse à l'art français.

Il composa encore dans cette solitude recueillie ses cinquante

1. Aujourd'hui, tout ménage campagnard aisé marche avec une jardinière; c'est la seule différence.

Digitized by Google

premiers quatrains qui parurent l'année suivante[1] & qui, complétés par les soixante-seize autres publiés plus tard, devinrent le fondement de l'éducation & comme les maîtres communs de la jeunesse pendant plusieurs générations nouvelles. Leur succès fut prodigieux. Florent Chrétien les traduisit aussitôt en latin & en grec, sans se douter qu'il leur enlevait ainsi ce qui faisait leur fortune & constituait leur originalité. Trois autres traductions latines suivirent, dues à Augustin Prévost, Christophe Loisel, Pierre du Moulin. Ils parurent ensuite dans toutes les langues parlées de l'Europe & jusqu'en persan. Cette fortune ne fut pas seulement universelle, elle fut durable, & Molière disait encore un siècle après, par la voix, il est vrai, d'un personnage de mœurs surannées :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les quatrains de Pibrac & les doctes tablettes
> Du conseiller Mathieu; l'ouvrage est de valeur
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur[2].

Quelques années plus tard, Mme de Maintenon, racontant aux demoiselles de Saint-Cyr ses souvenirs d'enfance, leur disait : « On nous mettait au bras un petit panier où était notre déjeuner avec un petit livre des quatrains de Pibrac, dont on nous donnait quelques pages à apprendre par jour[3]. »

Un nouveau siècle s'écoule & le constant succès des quatrains irrite Voltaire qui supporte malaisément une gloire ne venant pas de lui. Il compose seize quatrains destinés à faire

1. 50 *quatrains, contenant préceptes & enseignements utiles pour la vie de l'homme*, composés à l'imitation de Phocydide, Epicharme & autres poètes grecs. Paris, 1574. Plus tard, des éditions nouvelles contin rent cent vingt-six quatrains auxquels on joignit souvent, avec la *Vie rustique*, ceux de Favre & de Mathieu.

2. *Sganarelle*, scène I. La plupart des éditions des quatrains sont suivies des cent quatrains, très inférieurs à ceux de Pibrac, de Pierre Mathieu, conseiller au Parlement de Toulouse, historiographe du roi, qui écrivit aussi une vie de Louis XI, consultée par Victor Hugo pour son roman de *Notre-Dame de Paris*.

3. *Conseils & instructions aux demoiselles pour leur conduite dans le monde*, t. I, p. 98, édition de Théophile Lavallée.

Digitized by Google

oublier ceux de Pibrac qui ont vieilli, dit-il, & à les remplacer sur les jeunes lèvres. Mais ils nous paraîtraient aujourd'hui bien autrement surannés que ceux du chancelier.

Ce retentissement, cette expansion si générale, cette entrée familière dans toutes les bibliothèques & tous les foyers peuvent maintenant surprendre au premier abord. Certes ce sont des pensées fortes, noblement & vigoureusement exprimées. « La concision piquante de la forme, dit M. Feugère, la beauté du sens, l'énergie & la vivacité du style, l'excellence des préceptes universels si pleins & si brefs, le souffle de l'homme de bien qui y circule expliquent leur popularité & justifient les éloges des contemporains[1]. » L'explication, toutefois, suffit-elle pour nous? N'est-il pas nécessaire, pour comprendre cette rare fortune qui attache à jamais le nom d'un poète à son œuvre, que nous tâchions de revivre pour un instant dans ces années du seizième siècle où s'ouvrirent tant d'horizons nouveaux? Nous ressaisirons alors l'attrait que durent exercer sur les hommes de ce temps ces préceptes moraux d'une utilité courante & d'une concision qui les fixait dans les mémoires, donnés pour la première fois dans la langue maternelle, en français pur & nerveux; sous une forme aussi & par une inspiration qui n'étaient plus purement théologiques ou scholastiques, mais générales & humaines; demeurés chrétiens par le sentiment comme par le commandement initial mais puisant aussi aux sources de la pensée antique dont les renaissants aimaient à s'enivrer pour ressembler à ces âmes des temps anciens si pleines & si ouvertes.

Le recueil s'ouvre par un commandement de prière :

Dieu tout premier, puis père & mère honore,
Sois juste & droit, & en toute saison
De l'innocent prens en main la raison,
Car Dieu te doit là-haut juger encore. I.

. . . . . .

Adore assis comme le Grec ordonne,
Dieu en courant ne veut estre honoré;
D'un ferme cœur il veut estre adoré,
Mais ce cœur-là, il faut qu'il nous le donne. IV.

1. Feugère, *Portraits contemporains*, t. II.

Digitized by Google

. . . . . .

Il t'est permis t'orgueillir de ta race,
Non de ta mère ou ton père mortel,
Mais bien de Dieu, ton vray Père immortel
Qui t'a moulé au moule de sa face. XV.

Vers la fin de ce prélude éclate cette pensée qui se souvient de l'Évangile plus encore que de Platon :

A vrai parler ce que l'homme on appelle
Est un rayon de la divinité. XIII.

Elle est exprimée de même dans un vers plus chrétien encore qui termine le commandement suprême de la morale évangélique :

As-tu, cruel, le cœur de telle sorte
De mépriser le pauvre infortuné,
Qui comme toi est en ce monde né
Et comme toi de Dieu l'image porte? LVII.

Les préceptes sur la conduite générale de la vie, de la vie d'un homme mêlé au monde surtout, se mélangent d'observations & de conseils sur l'éducation & jusque sur la manière d'étudier :

Qui lit beaucoup & jamais ne médite
Semble à celui qui mange avidement,
Et de tous mets surcharge tellement
Son estomac que rien ne lui profite. LXII.

Pibrac n'oublie pas les souffrances qu'ont fait éprouver à son âme droite les mensonges & les perfidies de la cour :

Ne vois au bal qui n'aimera la danse,
En un banquet qui ne voudra manger,
Ni sur la mer qui craindra le danger,
Ni en la cour qui dira ce qu'il pense. CV.

Le souvenir des dangers & des angoisses qui étreignent sans cesse le courtisan le poursuit quand il compose les quatrains, comme lorsqu'il écrivait la *Vie rustique*, & les vers suivants rappellent ou annoncent, si l'on veut, une tirade célèbre.

Digitized by Google

Il parle de la calomnie dont il avait souffert, & qui se fixe, dit-il, aux oreilles des rois :

Quand une fois ce monstre nous attache,
Il sait si bien ses cordillons nouer
Que, bien qu'on puisse enfin les desnouer,
Restent toujours les marques de l'attache. LXXXIII

La langue est concise & le trait vif :

Car parler bref convient à vérité,
Et l'autre est prompt à la fable & au songe. LXXIV.

Le sage demeuré maître de son âme & de son jugement dans des jours où bien rares se trouvaient ceux qui n'étaient pas extrêmes se peint dans ces huit vers :

Vertu qui gît entre les deux extrêmes,
Entre le plus & le moins qu'il ne faut,
N'excède en rien & rien ne lui défaut
D'autrui n'emprunte & suffit à soi-même. XXVI.
L'état moyen est l'état plus durable;
On voit des eaux le plat pays noyé
Et les hauts monts ont le chef foudroyé;
Un petit terre est sûr & agréable. CXIII.

C'est avec le même sens droit & pratique, comme nous dirions aujourd'hui, qu'il était fidèle à la royauté, non par principe abstrait, mais parce qu'il jugeait que le tempérament de la France s'était plié à cette forme de gouvernement :

Aime l'État tel que tu le vois estre;
S'il est royal aime la royauté,
S'il est de peu ou bien communauté
Ayme-le aussi, car Dieu t'y a fait naistre. CIX.
Il est permis souhaiter un bon prince,
Mais tel qu'il est il le convient porter,
Car il vaut mieux un tyran supporter
Que de troubler la paix de la province. CX.

C'est en citant ce quatrain, dont d'autres siècles plus agités encore que le seizième siècle auraient dû suivre les prudentes

Digitized by Google

leçons afin d'éviter des catastrophes plus tragiques que celles de la Réforme & de la Ligue, que Montaigne écrit :

« Ainsi en parlait ce bon M. de Pibrac, que nous venons de perdre, un esprit si gentil, les opinions si saines, les mœurs si douces. Cette perte & celle qu'en même temps nous avons faite de M. de Foix[1] sont pertes importantes à notre couronne. Je ne sais s'il reste à la France de quoi substituer un autre couple pareil à ces deux Gascons en sincérité & en suffisance pour le conseil de nos rois. C'étaient âmes diversement belles, & certes, selon le siècle, rares & belles, chacune en sa forme. Mais qui les avait logés dans ce siècle, si disconvenables & si disproportionnées à notre corruption & à notre tempérament[2] ? »

Un certain courage était nécessaire alors pour exprimer des sentiments modérés. Ils ne plaisaient à aucun parti, ils étaient odieux à la foule. La cour même, qui les soutint souvent, ne les approuvait pas toujours, & Catherine de Médicis conçut, dit-on, un tel déplaisir du quatrain qui condamnait le pouvoir absolu, qu'elle ne poursuivit pas sa première pensée de nommer Pibrac son chancelier :

Je hais ces mots de puissance absolue,
De plein pouvoir de propre mouvement;
Aux saints décrets ils ont premièrement
Puis à nos lois la puissance tollue. XCIII.

Le légiste érudit connaissait la puissante assise des libertés publiques sur laquelle était fondée l'antique Constitution de la monarchie française.

Tandis qu'il s'abritait ainsi dans la culture des lettres & la pensée pure de la tempête furieuse qui emportait son siècle, Pibrac, inspiré aussi par le goût délicat qui animait à ce moment de poussée féconde tous les esprits cultivés, embellis-

1. Paul de Foix, de la maison de Foix-Carmaing, diplomate, prélat, né en 1528, archevêque de Toulouse en 1577, mort à Rome, où il était ambassadeur, le 29 mai 1584. Pibrac était mort deux jours auparavant à Paris. On voit ainsi à quelle date Montaigne écrivait ce passage.

2. *Essais*, liv. III, ch. IX.

Digitized by Google

sait son château d'ornementations nouvelles, cheminées sculptées, boiseries, meubles & œuvres d'art qu'admira de Thou lorsqu'il vint, en 1581, visiter son ami[1].

Mais des événements imprévus arrachèrent bientôt l'auteur des quatrains à sa studieuse retraite & agitèrent étrangement les dix dernières années de sa vie.

Après sa dramatique & périlleuse entreprise en Pologne où il accompagna le duc d'Anjou, le roi malgré lui, les troubles qui suivirent en Languedoc le vain édit de Poitiers amenèrent à Toulouse & au château de Pibrac Catherine de Médicis & la jeune reine de Navarre que sa mère ramenait à son mari. Ce fut pendant les heures enchantées du séjour de la séduisante Marguerite dans sa demeure que le malheureux diplomate, âgé alors de cinquante-deux ans, se laissa saisir par l'irrésistible charme qui émanait d'elle & qui empoisonna ses vieux jours de tortures, d'attaques & aussi de ridicules[2].

Il avait, hélas! oublié l'une de ses maximes :

> Fuis jeune vieil de Circé le breuvage,
> N'escoute aussi des sérènes les chants,
> Car enchanté tu courrois par les champs
> Plus abruty qu'une beste sauvage. XC.

Cette passion tardive ne ranima pas toutefois la verve poétique de Pibrac, & la chanson de *Margaridetto*, qui courut plus tard sous son nom, ne date que du dix-septième siècle, & même, sous sa forme actuelle, que du siècle dernier[3].

Cet enivrement d'arrière-saison contraste singulièrement

1. Il ne reste du mobilier qu'un plat en émail peint de Limoges, représentant Moïse & Aaron, conservé au Musée Saint-Raymond. Le district de Toulouse fit enlever en 1794, par l'armée communale, plusieurs meubles du château, & l'arrière grand-père de M. le comte de Pibrac, qui consacre actuellement sa vie à la restauration de la belle demeure familiale, demanda vainement au préfet de Toulouse, en 1801, cet unique débris d'anciennes splendeurs.

2. Voir les deux articles sur Marguerite de Valois, de M. Hector de La Ferrière, *Revue des Deux-Mondes*, octobre 1884.

3. Noulet, *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 1852, p. 133.

Digitized by Google

avec la vie sage & mesurée que Pibrac avait toujours su maintenir. Ses vers eux-mêmes avaient été dictés beaucoup plus par le sens droit, l'esprit d'observation, la sûreté de vue que par l'envolée de l'imagination ou l'ivresse des émotions tendres. Leur concision rigide, sans images & sans fleurs, révèlent un esprit exact plutôt qu'une âme ardente.

Aussi, l'infortuné chancelier de la reine Marguerite, auquel la capricieuse souveraine enleva bientôt les sceaux, ne tarda pas à revenir vers ses anciens inspirateurs, les Livres saints & les Sages de l'antiquité. Découragé, attristé & las, il partagea les derniers mois de sa vie entre Paris & son château, essayant de se distraire par l'étude. Il passait ses jours de repos entre David & Sénèque, comparant les éditions diverses du poète latin pour une édition définitive enrichie de notes dont le projet a été perdu. Il mourut à Paris, en chrétien de forte race, entre les bras de son frère, le seigneur des Pujols, le 27 mai 1584.

J. DE LAHONDÈS.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA

MONARCHIE ABSOLUE EN ESPAGNE

(SUITE ET FIN [1].)

C'était comme un axiôme de la jurisprudence politique des Espagnols qu'un souverain avait le droit de faire assassiner ses ennemis. Comme il était le chef de la justice du royaume, comme la justice se rendait en son nom, on trouvait tout naturel qu'il se dispensât de recourir aux tribunaux ordinaires pour punir quiconque l'avait offensé. Les assassinats commis par des rois jouent un assez grand rôle dans l'histoire de l'Espagne au quatorzième & au quinzième siècles.

Don Sanche IV, fils d'Alphonse le Sage, tue de sa main don Lope de Haro dans son palais de Valladolid. Alphonse XI, fatigué de voir un autre grand seigneur, don Juan le Contrefait, prendre à chaque instant les armes contre lui, le mande à Toro sous prétexte de lui communiquer des affaires importantes. Don Juan montre quelque hésitation. Pour l'attirer dans le piège, le roi promet de lui donner sa sœur en mariage. Séduit par cette promesse, don Juan se rend à Toro. Le roi le reçoit d'abord avec toutes les marques de la bienveillance la plus signalée. Le jour suivant, il l'invite à un grand

1. Voir ci-dessus, p. 1.

Digitized by Google

festin ; mais à peine l'infortuné s'y est-il rendu, des gens, apostés par le roi, le poignardent avec deux seigneurs de sa suite. Le même Alphonse XI fit bientôt après assassiner le comte Alvar Nuñez d'Osorio, & néanmoins Alphonse XI fut regardé comme un des plus grands monarques de la Castille. tant la voix publique se montrait indulgente pour les souverains lorsque leurs crimes avaient pour but de réprimer les factions des nobles !

Cependant on voit que plusieurs rois de Castille tentèrent vainement de détruire les *behetrias* ou confédérations placées sous la protection d'un seigneur [1]. Ces *behetrias* étaient des associations de vassaux dépendants d'un seigneur, mais d'un seigneur élu. Les colons des behetrias avaient une liberté dont ne jouissaient pas les autres vassaux des nobles. Ils pouvaient, par exemple, aller & venir, quitter la seigneurie dont ils faisaient partie, s'établir ailleurs sans perdre aucune portion de leurs biens. C'étaient des espèces de communes, mais qui ne dépendaient pas directement de la couronne & qui étaient soumises à des règles particulières. A ce titre, elles devaient déplaire aux rois, non moins qu'aux seigneurs, gênés par les franchises inhérentes à cette sorte de tenure. Leur suppression fut donc demandée par certains nobles & acceptée en principe par Don Pèdre aux Cortès de Valladolid, en 1351. Mais qui devait profiter de cette abolition ? Là était le point délicat.

1. On connaissait, dit Antequera, *op. cit.*, p. 133, deux sortes de *behetrias* : la *behetria individuelle* ou *de personnes*, & celle *de villes* & *de cités*... La seconde est la mieux connue ; elle pouvait être *d'une mer à l'autre* (*de mar à mar*) ou *de famille*. La *behetria* de personne était un contrat en vertu duquel un individu reconnaissait sur sa personne & celle des siens la suzeraineté d'un autre, obligé par là à lui donner aide & protection. La *behetria* des villes & cités consistait en une suzeraineté analogue exercée sur des groupes ; tantôt le contrat constitutif permettait aux habitants de choisir un seigneur à leur volonté, sans restriction aucune ; tantôt leur choix était limité aux membres d'une même famille. La *behetria* de la première espèce dite *d'une mer à l'autre* était la plus avantageuse ; mais les *behetrias* dites *de famille* furent les plus nombreuses. Les partages de suzeraineté qu'elles occasionnèrent entre les membres de familles nobles furent des occasions fréquentes de discordes.

Digitized by Google

Parfois les rivalités des puissants profitent aux faibles ; plusieurs seigneurs réclamèrent contre cette mesure & parvinrent à obtenir leur maintien. Cette même opposition se manifesta dans les Cortès de Toro, en 1371, malgré les efforts de Henri Transtamare, & elle aboutit à un résultat semblable[1]. La Castille, gouvernée par des tyrans ou par des princes mal encore établis sur le trône, n'était pas prête à s'affranchir entièrement des vieilles institutions féodales. Peut-être ces institutions s'étaient-elles mieux conservées encore en Aragon & dans les autres royaumes de la péninsule. Elles commençaient cependant à être ébranlées & le temps n'était pas loin où elles allaient disparaître.

La noblesse perdait aussi une partie de son prestige militaire. A vrai dire, elle n'avait jamais sous ce rapport marché de pair avec la noblesse française. Tous les vieux chrétiens n'étaient-ils pas soldats en Espagne ? Les bourgeois & les paysans n'avaient-ils pas combattu côte à côte avec les Hidalgos & les Infanzones contre les Maures ? N'avaient-ils pas partagé avec eux l'honneur des victoires qui avaient affranchi la péninsule ! Mais il existait alors entre l'armement des hommes riches & celui des simples bourgeois une différence qui constituait pour les premiers une véritable supériorité sur les seconds. Cette supériorité était d'un grand prix lorsque toute la péninsule n'était qu'un vaste champ de bataille. On en fit moins de cas à la fin du treizième siècle, quand les guerres contre les Maures commencèrent à se ralentir. D'ailleurs elle tendit à disparaître par l'invention des armes à feu. Au siège d'Algésiras par Alphonse XI, en 1342, les Maures se servirent contre les assiégeants de canons qui lançaient des boulets de fer. Ils

1. Antequera, *op. cit.*, p. 238. Les rois prirent un moyen détourné qui leur réussit mieux. « Ils défendirent à tout noble d'habiter un bourg de *behetria ;* les hidalgos n'osèrent bientôt plus enfreindre l'ordonnance royale de peur de passer pour des roturiers, & les *behetrias*, uniquement peuplées de vilains, perdirent peu à peu toute l'importance qu'elles avaient conservée jusqu'à la fin du quatorzième siècle. » *Hist. gén.* de Lavisse & Rambaud, t. III, p. 488.

Digitized by Google

détruisirent ainsi plusieurs machines de leurs ennemis & cependant ils ne purent empêcher la prise de la place. Mais l'invention se perfectionna bientôt, en Espagne comme ailleurs. Les chrétiens employèrent le canon dans leurs guerres & ce fut une innovation très préjudiciable à la noblesse. Ses châteaux cessèrent d'être inexpugnables. Son rôle sur les champs de bataille n'eut plus la même importance. L'infanterie, qui se composait d'hommes de petite fortune & d'une condition sociale peu élevée, contribua plus au gain d'une bataille que les cavaliers bardés de fer & ornés d'or, qui portaient sur leurs épaules le revenu d'une châtellenie. El señor soldado, pauvre & déguenillé, d'un aspect sale & hideux, pillard & cruel autant que brave & vaillant, préluda sous les étendards des rois de Castille & d'Aragon à ces exploits qui, sous un Charles-Quint, devaient le rendre l'effroi de tous les peuples de l'Occident. Le connétable Alvaro de Luna lui dut ses victoires sur le soudan de Grenade & sur les sujets rebelles de Jean II; Alphonse le Magnanime, roi d'Aragon, conquit le royaume de Naples avec son aide. Dès les premières années du quinzième siècle, les mercenaires catalans de Royer de Flor avaient rempli de leur valeur & de leur avidité Constantinople & les pays voisins du Céphise. Avant la fin du moyen âge, nous voyons même un essai d'armée permanente dans le plus grand des royaumes espagnols. C'est ainsi du moins que j'interprète le passage par lequel Ferréras termine l'histoire du règne si agité de Jean II de Castille : « Don Juan, roi de Castille, dit-il, se rendit à Avila, où arriva le prieur de Guadalupe qu'il avait mandé afin de le consulter sur le gouvernement de la monarchie. Le roi tenait alors *toujours près de sa personne* huit mille soldats armés de lances pour réprimer l'orgueil des grands du royaume sur lequel ses yeux s'étaient éveillés un peu tard & pour s'en servir dans les occasions qui s'en présenteraient [1]. » Ces huit mille lances, comme les compagnies d'ordonnance de Charles VII, allaient décidément faire passer la force militaire de la noblesse au roi. Mais Jean II n'eut pas le temps de rendre cette révolution défini-

1. Ferreras, t. VI, p. 636, an. 1454.

Digitized by Google

tive. Son projet d'établir une armée royale, si réellement il exista, fut rompu par sa mort. Les grands devaient avoir encore quelque temps la faculté de troubler l'Etat avant de changer la côte de mailles des guerriers contre les vêtements de soie des courtisans [1].

Le peuple était-il mieux préparé que la noblesse à opposer son droit au pouvoir absolu de la royauté? Bien loin de là. Il s'en fallait qu'il fût même en mesure de conserver les libertés qui lui avaient été octroyées dans l'époque précédente.

Des circonstances favorables & le besoin que les rois avaient de l'appui de leurs sujets avaient amené en Espagne le développement rapide des bourgeoisies. Mais ces bourgeoisies, il faut le répéter, avaient été longtemps surtout des colonies militaires. Ni l'agriculture, ni l'industrie ne furent d'abord très florissantes parmi les *vecinos* privilégiés. Leur principale occupation était de se battre contre les musulmans. Entre deux expéditions, on semait, on récoltait, ou bien on se livrait à quelque art grossier, parce qu'il fallait vivre. Les véritables agriculteurs, les véritables industriels de l'Espagne, c'étaient les Maures & ceux des anciens habitants qui avaient accepté

1. Une institution spéciale à l'Espagne & qui pouvait être pour la royauté un grand appui ou un grand péril était celle des ordres religieux militaires. Après les princes du sang, les chevaliers d'Alcantara, de Calatrava & de Saint-Jacques en Castille, ceux d'Avis en Portugal tenaient le premier rang dans la noblesse. Supprimer ces ordres puissants n'aurait pas été aussi facile en Espagne qu'il le fut à Philippe le Bel d'abolir celui des Templiers. Ils jouissaient dans cette contrée d'une grande considération par suite du souvenir de leurs exploits, & cependant ils avaient cessé d'être utiles depuis que les Maures, relégués dans un coin de l'Andalousie, affaiblis par leurs discordes intestines, sans espoir d'être secourus par leurs frères d'Afrique, étaient réduits à une défensive dont l'issue n'était pas douteuse. Les rois travaillèrent désormais à les placer dans leur dépendance. Ils voulurent tout au moins diriger à leur gré l'élection des grands maîtres. Quelquefois ils y réussirent, quelquefois ils y échouèrent. A cet égard, comme dans beaucoup d'autres occasions, on les voit tantôt gagner, tantôt perdre du terrain. Leur triomphe définitif dépendait beaucoup de leurs relations avec l'Eglise, relations que nous examinerons un peu plus loin.

Digitized by Google

leur domination sans trop de répugnance. Que devint la population si fière & si indolente des anciens municipes chrétiens, lorsque les occasions de se battre & de piller lui manquèrent?

Il aurait fallu qu'elle se transformât, qu'elle fondât des manufactures, qu'elle adoptât les procédés de culture familiers aux Maures, qu'elle suppléât par l'importance que donne la richesse à la perte de celle que lui donnaient jadis ses services militaires. En associant les nouveaux sujets des rois chrétiens à ses destinées, en se faisant initier à leurs connaissances pratiques & à leur civilisation, elle aurait pu jouer dans l'État un grand rôle. Alors le pouvoir absolu des rois se serait plus difficilement établi au sud des Pyrénées. Les bourgeois espagnols marchèrent dans cette voie d'une manière insuffisante ou, s'ils y marchèrent, ils n'y persistèrent pas longtemps. Ils étaient sobres & vivaient de peu ; ils se firent gloire de demeurer oisifs. Mais la sobriété n'excluait pas chez eux l'avidité. Plus tard, l'Amérique, les Indes, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas furent les champs de bataille où ils allèrent chercher du butin plus que de la gloire. Les émigrations d'Allemands & d'Irlandais qui ont lieu, tous les jours, vers les États-Unis ne nous donnent qu'une faible idée de ce perpétuel mouvement qui, au seizième siècle, transporta hors du territoire natal des milliers d'Espagnols, enrôlés ou non enrôlés, allant demander la fortune à leur épée sur quelque terre étrangère. La plupart y laissaient leurs os[1]. Cependant il y avait toujours un trop plein dans ce pays si vaste & naturellement si fertile qu'ils avaient quitté. Ce n'était pas que le nombre des naissances dépassât la mortalité. Au contraire, la population ne cessait pas d'y diminuer. Mais l'Espagne était, chaque jour, moins capable de suffire à l'entretien de ce qui lui restait de population, parce que les vieilles traditions de l'agriculture & de l'industrie mauresques se perdaient davantage. D'autres émigra-

1. Ils ravageaient les pays où ils passaient avec tant de férocité qu'ils y apportaient habituellement la famine. Celle-ci engendrait la peste &, après avoir fait périr une partie notable des habitants, ils périssaient à leur tour. C'est ce qui eut lieu, entre autres circonstances, lorsqu'ils eurent occupé Rome en 1527 & plus tard, lorsque, sous Louis XIII, ils firent leur expédition dans le duché de Mantoue.

Digitized by Google

tions devenaient indispensables & la péninsule était encore peuplée au delà de ses ressources lorsqu'elle était déjà relativement déserte.

Ce progrès incessant de la solitude chez une nation, qui tient entre ses mains les destinées de l'Europe a été attribué, je le sais, à diverses autres causes. Les uns en rejettent la responsabilité sur les séductions du Mexique & du Pérou, d'autres sur la multiplicité des couvents, d'autres enfin sur l'Inquisition. Je ne conteste pas que les héros du Mexique & du Pérou, la multitude des couvents, l'Inquisition n'aient contribué à la dépopulation de l'Espagne; mais bien au-dessus de ces causes je crois pouvoir placer l'esprit trop militaire d'une nation qui ne sut pas devenir agricole & industrielle, lorsque fut venu le moment de se livrer à ces genres de travaux. J'ajoute que cet esprit exclusivement militaire résultait du caractère primitif des communes espagnoles. L'âge de fer de l'histoire d'Espagne trouvait son germe dans ce que l'on veut appeler son âge d'or.

Les Espagnols, organisés de bonne heure pour combattre les Maures, ont eu une existence analogue à celle des Spartiates, que leur législateur avait prétendu lâcher contre les seuls Laconiens. Quand les Spartiates n'eurent plus de Laconiens à dompter, ils tombèrent sur leurs voisins & vécurent à leurs dépens, méprisant le travail qui seul procure aux peuples une subsistance assurée. Ils eurent alors cette renommée si peu enviable qui s'attache aux conquérants & aux destructeurs d'hommes. Mais, en même temps, ils s'éteignaient & Aristote pouvait dire de Sparte, le lendemain de la bataille de Leuctres, qu'elle périssait faute d'hommes. Ἀπόλετο διόλιγα νήσωπιαν. Il en fut ainsi de l'Espagne. Et ne peut-on pas tirer de ces exemples cette grande leçon que ce qui fait prospérer les peuples, c'est uniquement les arts de la paix? Si dans des circonstances malheureuses, l'attaque de l'ennemi, un danger prochain, la nécessité de pourvoir à sa sûreté, ont obligé une nation à devenir une armée & ses citoyens à se transformer en soldats, qu'ils quittent la vie des camps aussitôt qu'ils le pourront, qu'ils oublient au plus vite leur éducation militaire, qu'ils se consacrent à la culture de la terre ou à faire valoir la matière,

Digitized by Google

en lui donnant une forme nouvelle. Si les communes d'Angleterre & même celles de France ont eu une meilleure destinée que celles d'Espagne, c'est qu'elles étaient sorties de l'échoppe & du comptoir. Quand elles prirent les armes, c'est qu'il fallait se défendre. Le sombre despotisme de Philippe II, la malfaisante atonie du gouvernement de Philippe III n'auraient pas été possibles si toute l'Espagne n'avait été un camp aussi bien qu'un monastère.

Donc les vieux chrétiens de l'Espagne furent libres aussi longtemps qu'ils furent à la fois l'épée & le bouclier de l'Espagne chrétienne contre les Maures. Le jour où leurs ennemis furent devenus leurs sujets, leurs franchises n'avaient plus de raison d'être. La liberté s'accorde mal avec le désœuvrement & l'ignorance. Le travail est la loi des peuples libres, quoi qu'aient pu prétendre les Spartiates dans l'antiquité. Les Espagnols, vainqueurs des Maures, tombèrent rapidement sous un gouvernement absolu.

Dans les armées seules ils conservaient leurs vieilles allures d'indépendance. Mais là ils se dédommageaient amplement de l'étroite subordination où dans la péninsule les retenait le despotisme monarchique. Ils entraînaient avec eux leurs chefs plutôt qu'ils ne marchaient à leur suite. Le vieux génie espagnol revivait dans ces bandes guerrières, l'effroi de l'Europe & le fléau du Nouveau-Monde. Leurs mutineries étaient perpétuelles. Faisaient-ils une réclamations? Si injuste qu'elle fût, il fallait toujours leur céder. Ils avaient repris en Italie & dans les Pays-Bas ce droit de tout dire & de tout faire qu'ils avaient eu en Espague au temps de la guerre des Maures.

Les privilèges des communes au moyen âge étaient de deux sortes. Les uns se rattachaient à leur administration intérieure. Les autres leur donnaient un rôle dans la direction générale de l'État. En d'autres termes, elles avaient, chacune prise à part, une organisation semi-républicaine & elles délibéraient sur certaines affaires d'intérêt public dans les Cortès du royaume. Indiquons, en quelques mots, les restrictions que

Digitized by Google

subirent ces deux prérogatives dans la période dont nous nous occupons maintenant.

Les privilèges des villes, qui variaient d'ailleurs dans le détail d'une ville à l'autre[1], en ce qui concernait leur organisation intérieure, consistaient surtout dans les trois points suivants : 1° le droit de ne payer qu'une taxe déterminée que l'on nommait le prix de la charte octroyée aux habitants, *moneda forera*, *moneda del fuero;* 2° celui d'élire des magistrats & un conseil municipal; 3° enfin l'existence d'une juridiction municipale. De graves atteintes furent portées par le pouvoir royal à ces franchises dans les derniers temps du moyen âge.

Outre l'ancienne taxe, les communes auront à fournir des subsides. Il est vrai que ces subsides eurent d'abord la forme de dons librement octroyés. Nous en parlerons plus longuement tout à l'heure en faisant mention des Cortès & des changements qui furent accomplis, soit dans leur composition, soit dans leurs attributions.

Les magistrats étaient d'abord nommés par la communauté tout entière. Alphonse XI réforma cette coutume démocratique & plaça l'administration municipale entre les mains d'un petit nombre de jurats ou de *regidores* nommés par la couronne. « Quelques désordres occasionnés par les élections populaires, dit Hallam servirent de prétexte à ce changement qui, de même que plusieurs innovations semblables introduites par les rois d'Angleterre, avaient pour but réel d'étendre l'influence de la couronne[2]. » Il est toujours plus facile d'intimider ou de corrompre un petit nombre d'hommes qu'un peuple tout entier. Le collège des *regidores,* rarement composé de plus de vingt-quatre personnes, se renouvela parfois lui-même. C'était une oligarchie qui, ayant peu de racines dans la communauté

1. On distinguait les *cités* & les simples *villes*. Il y avait là surtout une question de préséance.

2. *Hist. de l'Europe au moyen âge*, t. I, p. 326 de la traduction française. La nomination de *regidores* par le roi Alphonse XI fut d'abord une mesure spéciale à Ségovie; elle fut bientôt étendue, pour les mêmes raisons ou sous les mêmes prétextes, à un grand nombre de villes. (Antequera, *op. cit.*, p. 222.) Les variantes dans l'organisation de l'administration municipale étaient assez nombreuses.

Digitized by Google

qu'elle dirigeait, devait par cela même entretenir des relations plus étroites avec le pouvoir royal.

A l'époque féodale, la juridiction était entre les mains d'alcades élus par les membres de la commune. Mais plus tard ils furent choisis par le corps exerçant le gouvernement municipal. En même temps, des magistrats royaux venaient leur enlever la plus grande partie de leur pouvoir judiciaire. Dès le treizième siècle, on voit apparaître en Castille, à côté des alcades, des *corregidores* ou juges nommés directement par le roi. Certaines villes, où la justice municipale était insuffisante pour réprimer les troubles, provoquèrent sans doute elles-mêmes cette mesure. Mais la royauté chercha désormais à l'étendre à toutes les communes. Les réclamations plusieurs fois répétées des Cortès à ce sujet témoignent de ses empiètements. Le roi fut obligé de rappeler ses juges de toutes les villes qui ne lui en avaient pas demandé. Ses successeurs ne respectèrent pas mieux que lui les justices municipales. Parfois, il est vrai, ils rencontèrent des résistances, à Tolède, par exemple, sous Henri III & Jean II. Séville, Cordoue & Murcie se soulevèrent sous Jean II pour faire supprimer les *corregidores* & la forme de gouvernement établie par Jean Ier dans leurs municipes. Après avoir apaisé les troubles, on leur rendit leurs anciennes libertés. J'ignore si ce retour à l'ordre des choses antérieur y fut durable. Mais dans beaucoup de lieux l'alcade finit par n'être plus qu'un officier de police subordonné au corrégidor. On établit d'ailleurs différents degrés de juridiction. Des jugements rendus par les tribunaux locaux on put appeler à l'*adelantado* ou gouverneur de province, dont les fonctions différaient peu de celles des sénéchaux de la France méridionale. Les jugements de ces gouverneurs devaient être eux-mêmes soumis à la revision, en matière criminelle, d'alcades royaux ; en matière civile, d'une audience royale, instituée par le prince en 1371 & qui dépendait de lui dans une forte mesure.

Remarquons ici que les légistes furent, en Espagne comme en France, un des appuis les plus fermes de la puissance royale. Cependant ils n'eurent pas dans le premier de ces deux pays un caractère de servilité aussi marqué que celui qu'ils ont

Digitized by Google

trop souvent montré dans le second, à la fin du moyen âge. Malgré leur prédilection bien marquée pour les formes monarchiques, on les voit souvent réclamer en faveur des libertés de la nation. Il est inutile de revenir ici sur ce que nous avons dit des prérogatives du grand justiza en Aragon & sur l'usage qu'il en fit dans quelques circonstances. Les jurisconsultes de la Castille & ceux de Portugal suivirent de loin cet exemple. L'opinion leur était favorable & ils n'avaient pas moins la confiance du peuple que celle de la royauté. Aussi voit-on les Espagnols faire souvent appel à leurs lumières dans des cas difficiles & importants. C'est un jurisconsulte qui, en Portugal, prouve aux Cortès de Coïmbre que la nation est en droit de disposer du trône. Lorsque deux factions se disputaient la régence de Castille, pendant la minorité d'Henri III, les Cortès firent élire pour régler la question deux hommes de loi, l'évêque de Ségovie & Alvar Martinez de Villa Réal, les plus fameux que l'on connût alors dans la péninsule. On leur fit jurer de dire leur sentiment sans aucune partialité. A la mort de Don Martin, roi d'Aragon, on voit que neuf juges furent élus par les trois provinces d'Aragon, de Catalogne & de Valence pour décider à qui appartiendrait la couronne. Huit sur les neuf se prononcèrent en faveur de Ferdinand de Castille qui, à coup sûr, avait des titres bien inférieurs à certains de ses concurrents. Il est douteux qu'ils aient été incorruptibles. Il en coûta à la Castille 45 millions de maravédis que ses Cortès avaient votés pour une guerre contre les Maures de Grenade. Don Ferdinand employa cette somme à soutenir sa candidature. Cependant les juges furent assez habiles pour mettre de leur côté tous les dehors de l'équité. Ils entendirent avec une extrême patience & avec une attention apparente les avocats de tous les compétiteurs & ils ne se prononcèrent qu'après de longues conférences. Cette influence des légistes en Espagne dans l'époque comprise entre les croisades & le seizième siècle devait être citée parmi les faits favorables à la royauté. Elle la sauvegarda plus d'une fois des conséquences de ses propres écarts & elle assura, à la longue, le triomphe de la centralisation monarchique sur l'esprit féodal & sur les libertés locales des villes & des provinces.

Digitized by Google

La part que les communes avaient au gouvernement général consistait dans leur représentation aux Cortès & dans le rôle de ces assemblées. Sous l'un & l'autre rapport la puissance populaire reçut de graves atteintes à la fin du moyen âge.

Montrons-le pour la Castille dont les révolutions intérieures devaient plus tard changer la constitution de l'Espagne tout entière.

Dans cette contrée, les rois s'appliquèrent d'abord à isoler la bourgeoisie afin de l'empêcher de s'unir contre eux aux ordres supérieurs. Ils s'attribuèrent la faculté de convoquer ou d'omettre, suivant leur bon plaisir, les membres de la noblesse & du clergé. Dans certaines de ces assemblées, dans celle de 1406, par exemple, on voit même que ces derniers tinrent leurs séances à part & que leurs délibérations furent tout à fait différentes de celles des députés des communes. — Les souverains s'appliquèrent aussi à limiter la représentation de la bourgeoisie.

Un petit nombre de villes eurent seules le droit d'envoyer des délégués aux Cortès. A celles de Burgos, en 1315, on trouve trois cent quatre-vingt-douze députés élus par plus de quatre-vingt-dix villes. Celles d'Alcala de Hénarès, où force de loi fut donnée aux *Siete Partidas*[1], décrétèrent que dix-sept cités seules enverraient des représentants aux États du royaume. « On remarquera, dit Ferréras[2], que la multitude des suffrages causait beaucoup de confusion & retardait les affaires, & l'on convint qu'il n'y aurait que quelques villes qui pourraient désormais assister aux cortès. Quant aux autres, en leur ôtant le droit d'y voter, on les exempta des frais de députation. Celles qui devaient y être admises étaient : pour le royaume de Castille, Burgos, Soria, Ségovie, Avila & Valladolid; pour celui de Léon, Toro, Zamora & Salamanque; pour celui de Tolède, Tolède, Madrid, Guadalaxara & Cuenca; pour l'Andalousie, Jaén, Séville, Cordoue & Murcie. » La révolution qui plaça sur le trône la branche de Transtamare put amener une réaction momentanée contre ce système d'exclusion. Aux

1. Elles eurent lieu à la fin du règne d'Alphonse XI (1348).
2. Ferréras, t. V, p. 229.

Digitized by Google

Cortès de Madrid de 1390, on voit figurer les députés de quarante-huit villes. Mais on entrait alors dans une minorité ; il s'agissait de nommer un conseil de régence. Plusieurs partis étaient en présence & chacun d'eux avait sans doute tenu à se donner le plus d'auxiliaires possibles. Sous Jean II, les lettres de convocation ne furent adressées qu'à un petit nombre de villes choisies par le roi[1]. Jean II signale ce choix comme un des droits de sa prérogative dans une lettre de convocation qu'il envoie, en 1442, aux communes privilégiées. Il est probable que les dix-sept villes dont nous parlions tout à l'heure en faisaient partie. A partir de 1480, elles en composèrent seules la liste avec Grenade, qu'on leur adjoignit lorsqu'elle eut été enlevée aux Maures. « C'est, disent déjà les Cortès de 1506, un principe consacré par un usage immémorial & sanctionné par différentes lois que dix-huit cités sont chargées de représenter dans les États toutes les bourgeoisies du royaume. » Celles de 1512 renouvellent cette déclaration qu'Hallam a peut-être tort d'appeler une imposture hardie[2].

Quoi qu'il en soit, il est évident que les rois avaient de bonne heure pris soin de restreindre la représentation nationale & qu'ils y avaient à peu près réussi avant l'époque de Ferdinand & Isabelle.

Leur facile succès s'explique, je crois, par deux causes : 1° l'avarice ou la pauvreté de certaines villes qui consentirent aisément à perdre leur plus belle prérogative politique pour s'épargner les frais de l'entretien de leurs députés ; 2° la satisfaction d'amour-propre que devaient éprouver les villes privilégiées à représenter seules tout le tiers-état castillan. Les rois mirent sans doute à profit ces dispositions de leurs sujets & par là leur politique, habilement perfide, s'assura deux grands avantages :

1° En investissant les villes de droits inégaux, la royauté semait entre elles la division. Celles qui étaient associées à la souveraineté devaient probablement à ce privilège une impopularité qui les rendait moins capables de garder le dépôt des

1. Hallam, *op. cit.*, t. I, p. 344.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 345.

Digitized by Google

libertés publiques. Leur désintéressement, on peut le conjecturer, n'était pas assez complet pour qu'elles ne missent pas la plus forte part des subsides sur le compte des villes dont les intérêts n'étaient pas défendus dans les Cortès. Et, quand même elles auraient eu ce désintéressement, il est douteux que les villes exclues de l'assemblée leur en eussent su beaucoup de gré. La jalousie devait les rendre défiantes. Les représentants des cités privilégiées devaient être à leurs yeux les usurpateurs d'un droit jadis commun à toutes les villes & ils ne pouvaient, en aucun cas, leur inspirer ce respect qu'on éprouve involontairement pour les castes longtemps souveraines dont la grandeur paraît remonter aux premières origines d'une nation. Il y eut donc alors en Castille au sein même de la population victorieuse deux ordres de bourgeois séparés par une barrière infranchissable, l'un haut & fier, mais ayant peu de moyens de résister à l'arbitraire royal, l'autre laissé sur le second plan, ayant plus de répugnance à suivre ceux qui se disaient ses défenseurs que ceux contre les empiètements desquels ces privilégiés prétendaient les défendre.

2° Sur un petit nombre de députés la royauté exerçait une action plus facile. Quelle que fût d'abord la résistance des Cortès, les rois trouvaient toujours le moyen d'arriver à leurs fins. Les *procuradores* des villes privilégiées se contentaient de quelques promesses plus ou moins fallacieuses de diminution des dépenses ou de réformes dans l'administration. Ces procuradores n'étaient plus même au milieu du quatorzième siècle les élus des villes qu'ils représentaient. Sous Alphonse XI, le prince qui, avant Ferdinand le Catholique, contribua le plus à établir le despotisme monarchique en Castille, le droit d'élire les membres des Cortès fut conféré au conseil des regidores. Jean II & Henri IV violèrent même plusieurs fois la liberté de ces élections laissées à la discrétion d'un petit nombre de fonctionnaires. Le dernier nomma lui-même quelques-uns de ces députés [1]. Les Cortès devaient donc finir par n'être plus que le masque menteur d'un gouvernement qui n'osait pas avouer franchement ses tendances à l'absolutisme. L'image

1. Hallam, *op. cit.*, t. I, p. 346.

Digitized by Google

de la liberté ne servait plus qu'à cacher les progrès de la toute-puissance.

En indiquant la nouvelle composition des Cortès, j'en ai fait connaître le vice naturel. Il reste à dire quelques mots de leurs principales attributions.

Elles consistaient dans le vote des subsides, la reconnaissance des nouveaux souverains, qui rappelait l'ancien usage de les élire, le règlement des affaires de régence, l'approbation des ordonnances royales qui par là devenaient lois d'Etat, l'expression de certains vœux & un droit de remontrances qui s'étendait à peu près sur toutes choses.

C'étaient là sans doute des prérogatives fort étendues, mais elles étaient le plus souvent illusoires.

En aucunes choses le rôle de ces assemblées n'était nettement défini. Ni la loi ni la coutume n'indiquaient d'une manière précise jusqu'où pouvait aller leur intervention & jusqu'à quel point elle pouvait mettre obstacle à l'exécution des actes de la volonté royale[1]. Y avait-il un dissentiment grave? C'était aux armes qu'il appartenait de décider du droit. Tout était subordonné à la raison du plus fort. Ainsi on soumettait aux Cortès les dispositions prises par les souverains

1. « Le refus fait à la couronne d'un pouvoir législatif exclusif, dit Hallam (*op. cit.*, t. I, p. 360) en parlant de certaines réclamations des Cortès relatives à la prétention que la royauté avait au seizième siècle de se passer complètement du consentement de ces assemblées pour annuler même les lois auxquelles elles avaient coopéré, le refus fait à la couronne d'un pouvoir législatif exclusif doit s'entendre comme admettant la validité des ordonnances particulières ayant pour objet d'assurer la marche du gouvernement du roi. Ces ordonnances, semblables aux proclamations royales en Angleterre, allaient sans doute loin & soumettaient la nation à un pouvoir discrétionnaire tout à fait incompatible avec nos idées de liberté. Mais, dans le moyen âge, ces ordonnances temporaires, impératives ou prohibitives n'étaient pas considérées à la rigueur comme actes législatifs & passaient, peut-être avec raison, pour la conséquence nécessaire des lacunes d'une législation incomplète & des séances trop courtes de l'assemblée nationale. » L'observation peut être juste. Mais en Angleterre, l'autorité législative des proclamations royales fut de plus en plus restreinte; en Espagne, elle alla toujours s'accroissant, ce qui prouve que la situation des deux pays n'était pas la même.

Digitized by Google

pour le gouvernement du royaume pendant la minorité de leurs successeurs. Mais si les Cortès ne les confirmaient pas? Le testament nul, suivant les uns, était parfaitement valable suivant d'autres. On en appelait au jugement de Dieu. La guerre éclatait & les minorités des rois de Castille offraient le spectacle de la plus déplorable confusion.

Citons un exemple. Alphonse le Sage fait avec ses jurisconsultes le code des six parties, *las Siete partidas*. Les Cortès de Ségovie, secrètement excités par Sanche le Brave, refusent d'admettre ce code, qui établissait le droit de représentation pour la succession au trône. Don Sanche parvient à s'emparer de la couronne avec l'aide d'une partie des Castillans. Mais les infants de La Cerda, fils de son frère aîné & leurs héritiers, ne cessèrent pas de protester, les armes à la main, jusqu'au milieu du règne d'Alphonse XI. Il y eut alors une espèce de transaction & le chef de la maison de La Cerda accepta la royauté des Canaries. Le code des *Siete partidas*, qui formait la loi civile du royaume sans avoir été sanctionné par les représentants du pouvoir populaire, fut définitivement reconnu dans les Cortès d'Alcala.

Cet exemple & bien d'autres que nous pourrions citer montrent assez que l'intervention des Cortès dans les affaires politiques n'était guère qu'une source de désordres. Aussi le besoin d'un ordre public, le premier de tous les besoins dans un Etat si longtemps troublé, tendait-il chaque jour davantage à transformer ces assemblées en une vaine représentation théâtrale. En 1445, nous voyons les députés des villes eux-mêmes adresser au roi une demande pour qu'il soit désormais défendu d'interpréter la loi d'Alphonse X, qui permettait la résistance active à l'autorité royale, dans un sens qui ne s'accorderait pas avec le respect dû au souverain. Je n'ai pas besoin de dire que ce prince s'empressa de prendre ce désir en sérieuse considération. Il eut pour lui une autorité égale à celle que certains plébiscites ont exercée de nos jours sur certains pouvoirs dominants, soi-disant au nom du peuple & par le suffrage du peuple.

Ce n'était guère que sur les questions de subsides que les Cortès pouvaient user de leurs prérogatives d'une manière

Digitized by Google

efficace. Mais je crains que les Etats de Castille n'aient souvent fait sur ce point comme les pauvres vilains de France dont leurs seigneurs disaient : « Bonhomme crie, mais Bonhomme paiera. » La résistance des Cortès à certains impôts s'expliquera facilement si l'on songe au misérable état du commerce & de l'industrie parmi les vieux chrétiens de l'Espagne. Leur pauvreté ne leur permettait pas toujours d'assouvir la soif d'argent qui consumait leurs princes. Pour les satisfaire, ils manquaient moins d'obéissance que de richesses. Aussi le langage que ces Cortès tinrent plus tard à Philippe II, le despote le mieux obéi qui ait jamais existé en Europe, ne différa nullement de celui qu'elles avaient tenu au quatorzième siècle à Jean II ou à Henri III. « Sire, lui disaient-elles en 1559, les dépenses de votre maison se sont considérablement accrues, & nous pensons qu'il serait très avantageux à votre royaume que Votre Majesté les fît diminuer, ce qui allégerait vos besoins, & donnerait à tous les grands & autres sujets de Votre Majesté l'exemple de réformer leurs désordres & excès en ce genre. » Philippe III n'en épuisa pas moins l'Espagne pour exécuter les projets gigantesques que son ambition lui suggéra.

On doit certainement compter pour quelque chose le droit laissé aux sujets d'exprimer hautement & librement leur pensée. Mais si cette franchise, si des protestations à chaque instant répétées, n'empêchent aucun abus de pouvoir, il ne faut les considérer que comme un vain leurre. Et peut-être n'est-il pas de peuples pires que ceux qui, étant esclaves, jouent la comédie de la liberté, car l'orgueil, ce défaut si ordinaire aux nations libres, vient se joindre aux vices qu'engendre la servitude. Et combien orgueilleux était le peuple espagnol au quatorzième siècle pour son malheur & celui de l'Europe tout entière !

Les royautés de la péninsule hispanique tirèrent aussi grand parti de leur alliance avec l'Église.

Dans le milieu du moyen âge, comme dans le temps où les Wisigoths étaient les maîtres du pays, la puissance ecclé-

Digitized by Google

siastique & la puissance royale avaient souvent été rivales. Les papes disaient que la péninsule était un fief du Saint-Siège, parce qu'elle avait été reconquise sur les musulmans par une série de croisades, & la déférence absolue des peuples pour les ordres émanés de la cour de Rome sembla plus d'une fois indiquer qu'ils regardaient cette prétention comme fondée.

Lorsque Grégoire VII voulut introduire en Castille la liturgie romaine, les sympathies des populations pour l'ancienne liturgie étaient évidentes. Elles se soumirent avec peine; elles se soumirent pourtant à la volonté du pontife. — Innocent III, si hautain dans ses rapports avec les princes séculiers, prit surtout à l'égard des souverains espagnols le ton d'un maître. Il n'y avait rien dans cette attitude qui choquât des populations dont l'esprit de nationalité consistait dans un attachement opiniâtre & exclusif à la foi chrétienne.

L'établissement des ordres religieux militaires, où les nobles castillans & portugais s'enrôlèrent à l'envi, contribua encore davantage à attacher à ces idées la partie la plus belliqueuse & la plus considérée de la nation, & ils la dirigeaient dans un sens favorable aux prétentions du pouvoir ecclésiastique. Plus d'une fois, ils prétendirent n'être soumis qu'à la juridiction des papes &, sous ce prétexte, ils refusèrent de s'incliner devant l'autorité royale. Sous Jean II de Castille, Don Juan Ramirez, commandeur de l'ordre de Calatrava, se fit conférer la grande maîtrise par une partie des chevaliers. Une autre partie à la tête de laquelle était un second dignitaire, Don Ferdinand de Padilla, refusa de le reconnaître. Un combat eut lieu & le commandeur fut fait prisonnier. Le roi se plaignit de ce qu'on eût ainsi osé livrer dans ses États une bataille sans son autorisation; il intima au vainqueur l'ordre de relâcher son prisonnier. Don Ferdinand de Padilla refusa. Membre d'un des ordres religieux de l'Espagne, il ne reconnaissait, disait-il, d'autre juge que le pape.

Pierre le Cruel dut sa chute moins à la réprobation que ses crimes avaient méritée qu'aux anathèmes du Saint-Siège. Le pape d'Avignon l'avait plusieurs fois frappé d'excommunication. Il avait béni les étendards de Du Guesclin, lorsque celui-ci était parti pour soutenir Henri de Transtamare.

Digitized by Google

Toute la Castille passa immédiatement dans les rangs du nouveau prétendant.

Mais, sous le règne des princes de la maison de Transtamare, il se forma entre les rois d'Espagne & le Saint-Siège une alliance dont la papauté fit en partie les frais.

Le quatorzième siècle & le commencement du quinzième, sont marqués dans l'histoire ecclésiastique par le séjour des papes à Avignon & le grand schisme d'Occident. A la fin de la première période, des relations étroites existaient entre la couronne de France & celle de Castille. Les Castillans, comme le dit Voltaire, étaient unis aux Français de gouvernement à gouvernement, de peuple à peuple & d'homme à homme. L'influence que les rois de France exerçaient sur la papauté devait naturellement profiter à leurs meilleurs alliés, & celle-ci prêta volontiers son concours aux princes espagnols pour affermir & pour étendre leur pouvoir. — Vint le grand schisme. Les rois espagnols, à l'exception de celui de Portugal, après plus ou moins d'hésitation, se prononcèrent pour le pontife reconnu par la France. (L'Aragon resta même fidèle à Benoît XIII après la défection de toutes les autres puissances.) Dans leur désir d'avoir des auxiliaires, les concurrents qui se disputaient la tiare se montraient prodigues de grâces & de concessions envers ceux qui embrassaient leur cause. Aussi, dès 1393, Clément VII donne son assentiment à ce que des Espagnols puissent seuls posséder des bénéfices en Espagne. Nul doute que ce changement n'ait été l'origine de la grande autorité dont les rois jouirent sur le clergé de leurs États. La même année, Henri III, voulant révoquer les pensions qu'il avait accordées ou plutôt qu'on lui avait extorquées pendant sa minorité, le légat pontifical lui facilita beaucoup l'exécution de cette mesure plus profitable à ses intérêts que conforme à la loyauté. Il annula tous les serments par lesquels ce prince pouvait s'être obligé à l'égard de ses sujets[1]. J'ai dit comment, sous le règne suivant, 45 millions de maravédis, destinés par les Cortès de Castille à une guerre contre les Maures furent mis entre les mains de Ferdinand de Transtamare, tuteur de

1. Ferreras, t. II, p. 31.

Digitized by Google

Jean II, pour qu'il pût acquérir la couronne d'Aragon. Quand la reine douairière fit au conseil de régence la proposition de détourner toute cette somme de la destination que lui avaient donnée les Cortès, elle rencontra d'abord une résistance unanime. Mais les plus scrupuleux se turent quand le pape l'eut relevée du serment d'employer le subside à la croisade.

Je m'arrête ici pour l'Espagne proprement dite, ne voulant pas aller au delà du moyen âge. Mais on sait quel parti Ferdinand le Catholique, au commencement des temps modernes, tira de son alliance avec un pape d'origine espagnole, Alexandre VI.

Les rois de Portugal durent aussi en partie l'accroissement de leur puissance au Saint-Siège. Une bulle de Martin V permit au roi de Portugal de lever des décimes sur le clergé pour la guerre de Ceuta. Une autre bulle, accordée par Eugène IV (1438) à la sollicitation de l'infant Don Henri, donna aux princes portugais la souveraineté de toutes les îles ou terres qu'ils pourraient découvrir avec des indulgences pour ceux qui mourraient dans ces explorations[1]. Elle contribua beaucoup à rendre ces expéditions populaires en Portugal & elle servit ainsi indirectement la cause de la royauté. Car tandis que les Portugais avaient les yeux fixés uniquement sur la mer, leurs souverains purent étendre leurs attributions, convoquer plus rarement les Cortès, abaisser l'orgueil des nobles & jeter les fondements de cette domination sans contrôle qu'ils exercèrent dans le siècle suivant.

A. DUMÉRIL,

Doyen honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse.

1. Robertson, *Histoire d'Amérique*, l. I.

Digitized by Google

UNE SÉRIE DE PROCÈS

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

UN SOUS-FERMIER D'IMPOTS DANS LA VALLÉE D'AURE

AVANT-PROPOS

Arrivé à un certain âge, si on jette un regard sur les années écoulées, on demeure effrayé de tout ce qui nous échappe de ce passé encore si voisin. Dans ce tableau de notre vie tracé par le souvenir, que de traits affaiblis ou totalement effacés! Des années, des périodes entières nous sont presque devenues étrangères. Quelques points de repère marquent vaguement la persistance de notre personnalité. Mais dans les intervalles, que de vides, que de lacunes, que de solutions de continuité! La plus grande partie de nous-même est comme déjà morte. Une simple note, un objet retrouvé font surgir tout à coup de cette ombre envahissante des vols de souvenirs, des jours lumineux, des visions de bonheur ou de tristesse, des dates, des événements perdus pour toujours sans le hasard de cette rencontre.

Et combien la chose est plus vraie pour l'humanité & pour les peuples! Que sait-elle? que savent-ils de leur passé? De quoi alimenter tout au plus les incertaines controverses & les spéculations hasardées des historiens & des philosophes. De leur vie journalière, des incidents de cette marche lente, mystérieuse, continue, depuis les obscurités de l'enfance jusqu'à

Digitized by Google

l'âge viril ; de ces longues journées de siècles à peine marquées par une date de convention, que reste-t-il à ceux dont les ancêtres blanchissent de leurs ossements toutes les routes du globe? Tout a disparu dans l'insondable gouffre qui dévore les individus, les générations & les peuples. La variété & l'abondance de nos notions sur les choses présentes suffisent à nous faire mesurer notre ignorance du passé.

Un homme ordinaire, si peu cultivé soit-il, connaît l'état social, économique, politique, intellectuel, artistique de sa ville, de sa province, de son pays, même des principales nations du monde. Les événements de sa vie quotidienne, ses conversations, ses lectures journalières, le spectacle de ce qui l'entoure, les agitations de la ville qu'il habite, le bruit des foules qui l'animent, la vie des monuments qui l'ornent, de ses musées, de ses bibliothèques le lui ont appris presque sans qu'il s'en doute. Veut-il classer de même ses notions sur l'antiquité, le moyen âge, même sur les siècles derniers, il est vite arrêté. Quelle était la vie, pendant le dix-huitième siècle, d'une ville de province & les passions qui l'agitaient? Quelle était la vie d'un homme de notre condition? quelles étaient ses craintes, ses espérances, ses pensées, ses occupations habituelles? Il faut déjà un effort d'érudition pour s'en rendre compte, & aucun document ne nous paraîtra superflu.

Au premier abord, une série de procès paraîtra une source bien aride, spéciale à ceux qui veulent étudier les institutions judiciaires d'un peuple ou d'une époque. Un examen plus approfondi révèle bientôt leur importance & la variété, l'étendue des renseignements qu'ils nous donnent sur les mœurs, les idées, les passions d'une société disparue.

Les procès civils roulant presque tous sur des questions d'héritages, de partages, d'état civil, d'état de biens, nous apprennent la constitution & l'organisation de la famille, les relations de ses membres, leur vie quotidienne, l'origine & l'assiette de sa fortune, sa prospérité & ses revers, ses causes de chute ou de progrès. Ils sont pour elle ce que l'histoire des guerres civiles est pour les peuples.

Les procès criminels nous en révèlent mieux encore les mœurs & les passions, puisqu'ils ont pour éléments les excès

Digitized by Google

de caractère, les conflits de tous les sentiments, le choc de toutes les convoitises, fruits de l'éducation intellectuelle & morale d'une société.

Plus peut-être que de longs & arides volumes, les procès administratifs nous montrent le fonctionnement des rouages gouvernementaux. La vue de leur action nous fait toucher du doigt, mieux que des traités spéciaux, les avantages & les défauts de ces organes, les causes de leur force ou de leur faiblesse, de leur durée ou de leur décadence.

Les uns & les autres occupaient dans l'ancienne société française, beaucoup moins absorbée que la nôtre par la politique, le commerce & l'industrie, une place qu'il nous est difficile de mesurer. Les inquiétudes de la politique extérieure, l'agitation des luttes parlementaires, les menaces des questions sociales, les dangers des conflits économiques, les voyages, les découvertes, les inventions, les labeurs & les ambitions de nos professions diverses nous occupent aujourd'hui, nous passionnent, & les livres, les revues, les journaux, même le journal à un sou, donnent tous les matins à chacun une abondance d'informations que possédaient seuls autrefois quelques privilégiés vivant dans les salons de Paris ou les antichambres de Versailles. De rares gazettes ou de plus rares correspondances particulières n'en apportaient que des échos affaiblis, lointains & espacés aux villes de province. Dans les loisirs monotones de ces existences inoccupées, préservées des luttes professionnelles & des préoccupations générales, la curiosité n'avait guère d'autre aliment que les événements de la vie privée.

Mariages, liaisons, aventures, querelles personnelles, décadence ou progrès des familles étaient le principal objet des conversations, des problèmes toujours posés à la bienveillance des uns, à la malignité des autres. Et de tous ces événements, lequel pouvait offrir plus d'intérêt que les procès avec leur inconnu, leurs joûtes oratoires, leur imprévu, les intrigues qu'ils suscitaient & le dénouement qu'ils préparaient? Qui de nous s'informe des procès plaidés devant le tribunal de son arrondissement & des appels qui les suivent, questions de droit abstrait ou points de fait, drames des servitudes ou du mur mitoyen? Jadis, les conflits personnels, les querelles, les discus-

Digitized by Google

sions, les médisances, les calomnies, les rivalités de classes, de quartier, de familles en étaient le principal aliment. Durant des années, renaissant de tous les incidents de procédures nombreuses, compliquées, de conflits de juridictions, d'opposition de lois & de coutumes, ces procès divisaient le monde parlementaire &, à sa suite, toute la société de la ville en deux camps opposés. Ces péripéties, fruit des mœurs de ce temps, leurs péripéties nous en peignent le fidèle tableau.

L'ampleur du théâtre sur lequel elles se déroulaient, l'éclat & la pompe de la mise en scène, le luxe des procédures augmentaient encore l'intérêt de ces procès. Comparez la place que tient aujourd'hui une Cour d'appel dans une ville comme Toulouse à celle qu'occupait son ancien Parlement. Avec sa juridiction étendue, sa compétence qui touchait à la politique, son peuple de gens de robe, avocats, procureurs, sergents, huissiers, conseillers, maîtres de requêtes, présidents à mortier, le luxe des familles parlementaires aux charges héréditaires; il avait dans la cité une importance que révèle encore la richesse de son ancienne Cour & le faste des vieilles demeures de ses membres qui remplissaient des quartiers tout entiers. Les hôtes de passage de nos palais judiciaires, fonctionnaires parmi des fonctionnaires de rang égal ou supérieur, sont confondus dans les rangs où leurs prédécesseurs tenaient la première place.

La grandeur du théâtre rehaussait celle des acteurs ou plaideurs & des causes qu'ils soutenaient. Exposés devant la Grand'Chambre & aussi devant l'opinion publique qui en suivait les incidents avec passion, le désir de gagner cette dernière avait inspiré sans doute aux plaideurs l'usage aujourd'hui oublié de faire imprimer les mémoires & plaidoiries des avocats, les conclusions des procureurs, les consultations des conseils, le résultat des enquêtes & procédures, & jusqu'aux dépositions des témoins. Ces brochures étaient remises à tous les membres du Parlement, à tous ceux du monde judiciaire, & de là elles allaient de main en main, de salons en boudoirs, tenant la place qu'occupe aujourd'hui le roman à la mode ou le livre du jour.

Le grand'père de l'auteur de cet avant-propos, secrétaire du marquis de Puyvert, dernier premier président du Parlement

Digitized by Google

de Toulouse, conserva ainsi un grand nombre de ces mémoires, dont un hasard heureux a fait retrouver à son petit-fils quelques liasses poudreuses au fond d'une bibliothèque. Nous devons le dire, aucun de ces dossiers n'est complet; en général même, ils ne contiennent que les conclusions ou les dires de l'une des parties, rarement les réponses de l'adversaire : partout le jugement intervenu fait défaut. Insuffisants pour reviser ces causes au point de vue juridique, ces documents permettent d'en exposer les faits & les origines, les détails & les circonstances, de peindre les principaux acteurs, de deviner leurs mœurs & leurs caractères, & de faire revivre ainsi pendant quelques instants un lambeau & un jour de ce monde disparu.

UN SOUS-FERMIER D'IMPOTS DANS LA VALLÉE D'AURE

« Les premiers siècles de la Monarchie, le Moyen Age, la Renaissance ont donné lieu à d'immenses travaux & ont été l'objet de recherches très approfondies qui nous ont fait connaître non pas seulement les faits qui se sont passés alors, mais les lois, les usages, l'esprit du gouvernement & de la nation à ces différentes époques. Personne[1] jusqu'à présent ne s'est encore donné la peine de considérer le dix-huitième siècle de cette manière & de si près. Nous croyons très bien connaître la société française de ce temps-là parce que nous voyons très clairement ce qui brillait à sa surface, que nous possédons jusque dans les détails l'histoire des personnages les plus célèbres qui y ont vécu, & que des critiques ingénieuses ou éloquentes ont achevé de nous rendre familières les œuvres des grands écrivains qui l'ont illustré. Mais quant à la manière dont se conduisaient les affaires, à la pratique vraie des institutions, à la position exacte des classes vis-à-vis les unes des autres, à la condition & aux sentiments de celles qui ne se faisaient encore ni entendre ni voir, au fond même des opinions & des mœurs,

1. Cette assertion n'est plus exacte, aujourd'hui surtout, depuis la publication des *Origines de la France contemporaine*, de M. Taine. Voyez le premier volume, *l'Ancien régime*.

Digitized by Google

nous n'en avons que des idées confuses & souvent fautives. J'ai entrepris de pénétrer jusqu'au cœur de cet Ancien régime, si près de nous par le nombre des années, mais que la Révolution nous cache. »

Nous nous apercevons tous les jours de la profonde vérité de ces paroles que M. de Tocqueville plaçait en tête de *L'Ancien régime & la Révolution*, quoique cet ouvrage ait en partie comblé la lacune & ouvert une voie où M. Taine a marché à pas de géant. Mais bien des détails restent encore obscurs. L'assiette des impôts si nombreux, impôts royaux, droits féodeaux, dîmes ecclésiastiques, taxes municipales, a été parfaitement délimitée par des écrivains spéciaux. Nous avons pensé néanmoins qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à saisir sur le fait & dans ses détails secondaires le fonctionnement de la perception d'une des branches de ces impôts, les abus auxquels il pouvait donner lieu, le poids dont il pesait sur les populations, & connaître les personnages qui en étaient les moteurs.

Tout le monde sait ce qu'étaient la Ferme générale & les Fermiers généraux : la mise aux enchères, à l'entreprise de la rentrée des impôts. Ce système est encore appliqué sans trop d'inconvénients d'ailleurs, à cause de la surveillance facile des intéressés, pour le payement des droits de place de beaucoup de petites villes. Il était certainement très commode, car il dispensait l'État de l'organisation & de la surveillance d'un monde de fonctionnaires nécessaires à cet énorme service public. Mais nous allons voir au prix de quels abus & de quel poids effroyable pour les populations. « D'abord, la gabelle, les aides & les traites sont affermées, dit M. Taine, *Ancien régime*, page 468, vendues chaque année à des adjudicataires qui, par métier, songent à tirer le plus d'argent possible de leur marché. Vis-à-vis du contribuable, ils ne sont pas des administrateurs mais des exploitants ; ils l'ont acheté. Il est à eux dans les termes de leur contrat ; ils vont lui faire suer, non seulement leurs avances & les intérêts de leurs avances, mais encore tout ce qu'ils pourront de bénéfices. »

Dans une récente étude sur Vauban, lue à la Société d'Économie sociale, ou Société Le Play, M. Georges Michel rappelle, avec documents à l'appui, « que le produit des tailles

Digitized by Google

égal à 51 millions 300 mille francs au taux actuel ne laissait au Trésor que 16 millions de francs. Le reste alimentait 22 mille collecteurs, 160 receveurs, 21 receveurs généraux. Quant aux 50 millions de francs pour lesquels la taille était affermée, il n'en restait pour le Trésor que 3 millions environ. De tous les autres impôts, il n'entrait pas un tiers dans les caisses de l'État, les deux autres tiers étaient absorbés par les frais de perception. Pour les Aides (impôts sur les boissons) l'écart était encore plus considérable. Du produit brut de 4 millions, il n'arrivait que 400 mille francs à l'Etat; les frais de perception & d'autres charges absorbaient la différence. Un renseignement bien caractéristique : les emplois de directeur ou de receveur de douanes rapportaient 5 à 6 mille francs de rente, bien que les gages ne fussent que de 1,200 livres.

Voilà le système & ses résultats financiers.

Son haut personnel est aussi très connu de ceux qui ont lu une histoire un peu détaillée du dix-huitième siècle & surtout les mémoires de ses contemporains. Qui n'y a trouvé la peinture de ce luxe insensé, insolent, scandaleux, égal ou supérieur à celui même des plus grands seigneurs & des princes du sang; la description de ces hôtels, de ces palais fastueux ornés de tous les raffinements du confort & de l'art le plus délicat, & des fêtes magiques qu'on y célébrait, le détail de ce peuple de courtisans, de solliciteurs, d'acteurs, de laquais qui encombraient les salons, les galeries & les antichambres des Bouret, des Saint-James, des La Popelinière & de tant d'autres bourreaux d'argent & bourreaux des peuples, rois de la finance traitant presque d'égal à égal avec le roi. Nous connaissons encore le sous-fermier de province à peine inférieur d'un degré au premier. Mais ce que l'on ignore à peu près, c'est le sous-fermier de district, de bailliage ou même de village. Presque toujours, homme de loi, notaire, huissier, avocat sans cause de quelque justice seigneuriale depuis longtemps déserte, marchand, banquier, usurier, il cumulait tous ces métiers. Sous le couvert de son titre de sous-fermier armé de son bail, surélevant des rôles d'impôts perçus sans contrôle, intentant des poursuites, s'emparant des biens de ceux qui ne pouvaient payer, sans pitié, sans entrailles, il était une véritable sangsue des

Digitized by Google

peuples, suçant la chair & le sang des malheureuses populations livrées sans défense à sa rapacité. Nous allons en voir un à l'œuvre.

Me Gouzaud, notaire à Guchan, village du canton d'Arreau (Hautes-Pyrénées), avait succédé à son père dans le notariat & dans la sous-ferme du Domaine royal de la Vallée d'Aure, qui comprenait sous l'ancien régime vingt-neuf villages ou communautés. On appelait *Domaine royal* un impôt que les propriétaires terriens payaient au Roi, seigneur *directe* de certaines terres, non à titre d'impôt foncier (celui-là était la taille & les vingtièmes), mais à raison d'une espèce de location de terre, comme les habitants de toutes les seigneuries payaient le cens féodal ou fief à leur seigneur particulier.

Le dernier bail, du 26 décembre 1768, se montait à 400 livres. C'est cette somme que Me Gouzaud payait annuellement à la ferme générale. Mais combien prélevait-il en sus? Voyant expirer son bail, remplacé désormais par une régie, Me Gouzaud réclama, en 1774, vingt-neuf ans de prétendus arrérages à tous ses contribuables. Pendant vingt-neuf ans il avait perçu avec la lièvre ou rôle d'impôts, sous la foi duquel son fermier supérieur lui avait consenti le bail de sous-ferme. Il découvrit tout à coup un dénombrement ou reconnaissance consenti par les habitants de la Vallée d'Aure en 1667 & qui lui donnait des droits supérieurs.

Avec une audace incroyable, il lance trois cents assignations vagues données à des particuliers & même à des communautés, dans lesquelles il se déclare le créancier de certains pour une partie de leur héritage & de la totalité pour d'autres, augmentant pour tous sa créance des frais d'expédition de quarante mille rôles. Profitant de la panique que répand cette procédure menaçante, le fermier se fait signer des compositions & des reconnaissances qui lui créent des titres plus solides.

Les conseils des communautés, épouvantés par cette calamité nouvelle, se réunissent bientôt. Mais Me Gouzaud, grâce à ses intrigues & aux complices qu'il sut faire entrer dans l'assemblée, obtint qu'extrait lui serait délivré aux frais de la Vallée de la reconnaissance de 1667 & fit voter à cet usage une somme

Digitized by Google

de 1,264 livres. Le fermier avait désormais un titre légal payé par ceux mêmes qui devaient en être victimes.

Cependant, le syndic des Quatre-Vallées & deux avocats furent députés à Toulouse, aux frais de la Vallée, pour faire statuer sur les demandes & exceptions des parties, le 1er avril 1776. Démarche sans effet, Me Gouzaud n'ayant pas voulu produire son titre de reconnaissance de 1667, afin de faire payer par la Vallée les 1,264 livres votées pour son expédition.

L'affaire sommeilla une année environ. Mais le 30 octobre 1777, le nouveau sénéchal d'Armagnac, gouverneur des Quatre-Vallées, s'étant rendu à Arreau pour son installation, les notables délibérèrent sur son avis que « le syndic assumerait cette multitude de causes dont il demanderait l'union d'instances pour ravir à ce sous-fermier le plus grand nombre d'habitants *puérils* qu'il faisait capituler à sa guise, sans préjudice d'intenter contre lui une instance en concussion, mais que le syndic se concerterait avec Me Gouzaud pour donner suite à la médiation commencée &, à défaut, le poursuivre & le confondre sans ménagements. »

Emu par cette détermination, Me Gouzaud changea de tactique. Il ne lança plus d'assignations, ne parla plus de procès, mais écrivit journellement de tous côtés & avec une perfide habileté cherchant à obtenir secrètement des compositions amiables : à l'un il arrachait quelques écus, à l'autre des obligations privées, ayant toujours un tabellion sous la main pour leur donner forme légale. Il consommait ainsi la ruine des plus faibles, affirmant à tous que l'assemblée des notables avait reconnu la validité de ses prétentions.

Devant de si audacieuses manœuvres, les conseils de la Vallée & les notables se réunirent à Arreau le 31 décembre 1777 & appelèrent Me Gouzaud. D'un commun accord, on chargea M. le comte de Ségur, avocat, capitaine de dragons & seigneur d'une des communautés de la vallée d'Aure, de se joindre aux deux avocats délégués à Toulouse l'année précédente « afin de faire la comparaison de la liève usitée par le fermier, avec la reconnaissance des habitants de 1667, & d'après l'examen le plus exact, d'instruire, de consulter, d'accorder, d'abonner ou de transiger. Les États des Quatre-Vallées, par

Digitized by Google

délibération du 14 février suivant, confirmèrent ce mandat au comte de Ségur, avec des pouvoirs plus étendus « pour surveiller cette affaire si importante par les arrérages la taxe exorbitante qu'elle tend à imposer à l'avenir aux habitants de la Vallée, au préjudice de l'immunité scellée de l'autorité de douze rois. »

Le comte de Ségur rédigea à ces fins un long & savant mémoire de cent trente pages in-quarto. Nous en avons tiré les détails précédents. C'est notre seul document sur cette épineuse affaire. La réponse de Me Gouzaud atténuerait peut-être l'impression fâcheuse que laisse cette lecture. Voici les débuts de ce document, certainement prolixe, mais suggestif à tant de titres :

MÉMOIRE POUR LA DÉCISION DE TROIS CENTS PROCÈS EN INSTANCE [1]

« Pour le syndic des États des Quatre-Vallées, chargé, par délibération du 4 février 1778, de prendre le fait & cause des consuls & habitans de celle d'Aure. — Intimés, défendeurs & supplians,

« Contre Me Gouzaud, notaire, avocat en parlement & substitut au siège, prétendu sous-fermier unique du domaine de la Vallée d'Aure depuis plus de vingt-neuf ans & régisseur actuel, habitant à Guchan;

« En présence de Messieurs les Administrateurs généraux des finances :

« Il est peut-être sans exemple qu'on ait jamais tenté de réunir dans le même Mémoire la défense de trois cents procès; aussi se persuadera-t-on sans peine de l'insuffisance de cette instruction, dont l'auteur convient d'avance; mais elle est le fruit d'un travail pénible & minutieux, qui frayera la voie de ce labyrinthe à ceux qui auront le courage de le parcourir, pour faire sortir toute une contrée de la tyrannie. C'est

1. Nous croyons devoir avertir le lecteur que nous avons conservé, dans toutes les citations, l'orthographe de l'auteur du Mémoire.

Digitized by Google

un tribut de mon zèle que je paye à ma patrie dont le sort m'intéressera toujours dans toute l'étendue d'une inclination naturelle, subordonnée à l'équité.

« Le Syndic des Quatre-Vallées est chargé, par état, du soin pénible d'être la partie de Me Gouzaud, conséquemment aux clameurs générales, & différentes délibérations de la Vallée d'Aure : la possession où sont depuis plusieurs siècles les habitants de cette vallée de trouver des défenseurs dans la famille du comte de Ségur, capitaine des dragons, & la délibération des États, lui font un devoir de concourir avec les Syndics, MM. Joseph Féraud & Rolland, à la défense de cette vallée contre la prétention accablante de Me Gouzaud qui réclame 14,722 livres de fiefs arriérés, triplant ou quadruplant la perception pour l'avenir ; outre que ce sous-fermier, pour faire la perception de cette somme, recevoit des actes ou billets, dont il feroit autant de procès, pour quadrupler encore la somme principale, suivant son usage. Une somme si considérable pour un peuple si indigent, la charge perpétuelle qui succéderoit à son acquit, démonstrativement injuste, & trois cents procès intentés par l'appât du lucre & de la faiblesse, sont l'affaire la plus sérieuse que cette vallée ait jamais eue, la plus digne de l'attention du Syndic & de tous les citoyens honnêtes.

« Volontairement unis à la Couronne par un traité synalagmatique en 1473, ces habitans fidelles ne prétendent pas s'opposer à une perception légitime ; mais ils porteront jusques au pied du Trône l'histoire de cette nouvelle vexation ; & persuadés de la justice de leur Roi, ils l'invoqueront avec confiance contre l'artisan coupable de cette manœuvre criminelle.

« L'ébauche de ce Mémoire préparatoire, assignée au comte de Ségur, militaire de profession, aussi bon citoyen que mauvais écrivain, laisseroit à Me Gouzaud tout l'avantage dans la discussion, si les faits étoient moins accablans.

« Des défenseurs intelligens puiseront dans un chaos de titres & de documens, dont j'ai fait une application sommaire dans la déduction des faits qui concernent chaque communauté. On y trouvera une foible esquisse de vexations qu'on s'est permises contre elles, la comparaison des droits perçus par le fermier, ceux qu'il prétend exiger depuis vingt-neuf ans &

Digitized by Google

ceux dont les habitans, à toute rigueur, seroient débiteurs, d'après le titre spécieux de 1667. Il en résultera évidemment que ce fermier a reçu bien plus que ne porte le titre en vertu duquel il prétend doubler, tripler ou quadrupler sa recette; mais l'on passera aussi rapidement qu'il se pourra sur le fait & le droit de cet artisan héréditaire des tribulations de cette Vallée.

« On se persuadera sans peine combien il répugne à une âme honnête d'écrire contre un citoyen homme public. Mais on sent aussi combien est grande & naturelle l'impulsion qui porte un homme à défendre ses compatriotes contre les vexations de leur tyran. Je ne parlerai peut-être pas de sang-froid de ce qu'il est impossible de voir sans indignation ; je ne craindrai pas de haïr les ennemis de ma patrie. C'est le seul genre de haine dont le sentiment soit naturel : malheur au peuple où cette haine ne règneroit plus que dans un petit nombre d'âmes échappées à l'avilissement; malheur surtout à la nation où elle serait regardée comme un ridicule, ou comme un crime, où l'on donnerait le nom de raison à l'indifférence pour les maux publics! Peu importe à l'homme de bien que les âmes viles ne s'indignent contre le crime que lorsqu'il blesse leurs intérêts; que des hommes corrompus, qui tremblent en secret pour eux-mêmes, l'accusent d'être méchant, lorsqu'il n'est que juste. Il lui suffit de pouvoir se dire à lui-même : Ma voix est pure; elle n'a flétri que des ennemis de la vertu & l'oppresseur du peuple! »

Après ce préambule & un exposé succinct des prétentions adverses, M. de Ségur en entreprend enfin l'examen. Tout le débat portait sur la différence des deux *lièves* ou rôle d'impôts, l'une fournie par le fermier général comme titre de perception, la seconde postérieure, datant de 1667, récemment produite, exhibée par Me Gouzaud & sur la légitimité de l'une ou de l'autre. Leur écart était notable. Par l'application de la première, le sous-fermier prétendait avoir moins perçu par année 53 coupeaux de froment, 43 coupeaux d'avoine, 2 poules, 18 livres de droits d'entrée de brebis sur certaines montagnes & 271 livres en argent pour des fiefs épars. Cette perte, accumulée pendant vingt-neuf années, donnait le total consi-

Digitized by Google

dérable de 14,722 livres qu'il faudrait bien multiplier par quatre pour avoir leur valeur en monnaie actuelle. Me Gouzaud réclamait encore les frais de trois cents assignations & présentations.

Le calcul de M. de Ségur est tout différent : loin d'être créancier, Me Gouzaud est débiteur & concussionnaire; il a perçu dix fois plus de blé que n'en portait son rôle d'impôts. Profitant de la confusion facile que l'usage simultané du patois & du français mettait dans l'usage des deux mots dérivés, il a substitué le coupeau, mesure contenant 22 livres de blé, à la coupe qui ne pesait que 2 livres & percevait la première au lieu de la seconde. Par d'audacieux grattages, constatés par MM. Féraud & Rolland, le fermier avait même substitué un mot à l'autre dans l'expédition de la liève de 1667. Me Gouzaud avait donc perçu dix fois plus de blé que le dû pendant vingt-neuf ans.

Quant à la différence des fiefs ou redevances en argent des deux lièves, elle provenait encore de deux confusions certainement volontaires. Comme dans tous ces pauvres villages de montagne, une foule de cotes ne portaient que des sous, ou même des deniers, payables à domicile. Les fermiers précédents, MM. Balancian & Carrère, avaient consenti une réduction ou abonnement payé en bloc par la communauté. Me Gouzaud prétendait bien être payé en bloc par la communauté, mais aussi en détail par les particuliers, c'est-à-dire deux fois pour le même objet.

Ensuite, Me Gouzaud attribuait au Roi & prétendait percevoir les fiefs dus aux seigneurs d'Estensan, Jéseau, Bourisp, Guchan, Grézian, Bazus, Devèze, prieur de Sarrancolin, comtes de Ségur, &c. Lors de la reconnaissance de 1667, les habitants de la Vallée, poussés par les commissaires royaux, avaient déclaré tous leurs biens mouvants des fiefs de Sa Majesté pour éviter la dépendance plus voisine de leurs seigneurs. Ceux d'Estensan & Jeseau protestèrent aussitôt & leurs droits furent maintenus par les tribunaux. La plupart n'en continuèrent pas moins à percevoir leurs fiefs si quelques-uns les abandonnèrent par négligence ou humanité, dit le Mémoire. La liève de 1667 ne fut donc jamais appliquée. Les habitants payeraient

Digitized by Google

donc deux fois le même impôt, aux seigneurs & au Roi, si Me Gouzaud en pouvait faire usage. Et il est remarquable, conclut M. de Ségur, que « l'arrière-petit-fils des seigneurs, que les habitants avaient voulu dépouiller au profit du Roi, soit devenu, par le vœu commun, le défenseur & le réparateur de la félonie de leurs auteurs. »

Ce sous-fermier, continue M. de Ségur, artisan perpétuel des malheurs de sa patrie, ne se contente pas d'introduire des droits spéciaux, mais il ose encore heurter ceux acquis à ces pauvres habitants depuis le commencement du monde, maintenus par leurs souverains primitifs & par douze lettres patentées de nos Rois, depuis Louis XI inclusivement, il fait éclore la prétention d'un droit fixe de 6 sous par moulin, dont on n'avait jamais entendu parler que dans cette reconnaissance abolie par l'usage. L'article XLII de leurs statuts & coutumes, ratifiés par tous les rois depuis Louis XI & par Louis XV en 1718, les autorise à construire à leur volonté des moulins sans nulle redevance; c'est même une des conditions de leur réunion à la Couronne. Vainement le sous-fermier prétendra que les habitants ont déclaré, par la reconnaissance de 1667, être tenus de payer 6 sous au Roi pour chaque moulin; ils demeurent relevés de cette surcharge par lettres patentes de 1718 qui ratifient les statuts exemptant les habitants de cette contribution. Ces habitants ne sont point de ces peuples vaincus qui, subissant la loi du vainqueur, gémissent sous des lois arbitraires. Ici les exposants, dans leur entière indépendance, se sont volontairement réunis à la Couronne de France vers 1473, sous la loi de leurs coutumes & exceptions ratifiées par tous les règnes & par Louis XV, lesquelles portent immunité de droits des moulins. Vainement le fermier voudrait-il prétexter la reconnaissance de 1667, à la vue des lettres patentes, confirmatives d'exception, en date du 1er février 1718.

« Jamais publicain n'étendit aussi loin de petits droits & ne fut proportionnellement aussi funeste à sa patrie que Me Gouzaud. Si ses commettants avaient pu prévoir les maux qu'il devait produire, ils auraient rejeté avec indignation le traité de plus de trente ans de la petite sous-ferme du domaine de cette Vallée, & le bas prix auquel il est allé acquérir, à l'expiration

Digitized by Google

des fermes générales & domaniales, le droit de tracasser, vexer ou opprimer dans sa patrie une multitude d'infortunés qui, dans leur pauvreté, traitaient sous-seing privé de quelques petits immeubles, par échange ou autrement, pour leur modeste convenance. La terreur qu'imposent au public ses menaces suspend dans leurs âmes ulcérées la redoutable réclamation de l'inhumanité de ses perceptions. Autant la Compagnie (des fermiers généraux) apprécie des commis intelligents qui savent allier une bonne perception avec une honnête condescendance, suivant les cas & la situation des redevables, autant elle méprise le tyran qui, la loi de rigueur à la main, saccage le pauvre, le riche, la veuve & l'orphelin. L'expérience & la sagesse qui éclairent la *Compagnie* lui ont appris que les avantages momentanés d'une perception trop rigoureuse, privativement utile à l'exécuteur, sont trop chèrement achetés par la longueur ou les maux qu'elle entraîne. »

A ces conséquences morales, M. de Ségur en ajoute une plus précise & fort inattendue. Non seulement la lièvre de 1667 est illégale, mais la primitive, celle que personne ne contestait à cause de sa modération, manque également de fondements.

« D'après l'usage, on se persuadera sans peine que tous les fermiers successifs, gens de grimoire & autres, ont mis leur imagination à la torture pour grossir leur recette & vexer plus ou moins le public, qui préfère individuellement de payer une redevance insensiblement grossie aux rôles volumineux des frais d'un procureur. C'est ainsi que par une fatale contexture des choses, les hommes, pour leur propre intérêt, doivent se laisser fouler; mais, quand la mesure est comble, elle doit verser.

« Pour démontrer l'immunité des habitants des Quatre-Vallées & l'abus de la reconnaissance de 1667 & toutes autres, il suffit de rappeler que, dans leur entière indépendance, ils s'unirent volontairement à la Couronne de France sous Louis XI, vers 1473 & à sa sollicitation, sous la condition de garder leur pays avec une entière immunité de droits, redevances, frais ordinaires & extraordinaires, & tous autres que neuf cent quarante & une livres d'abonnement fixe qui se paye annuellement; demeurant à leur charge l'entretien de leurs places fortes & la garde de leur pays, ce qui se démontre par deux

Digitized by Google

lettres-patentes de ce roi, en date du 14 novembre 1473, & du 3 février 1480 registrées le 4 avril 1478 & 1481, confirmées & ratifiées de règne en règne, & par Louis XV en 1718. »

Armé de ce chiffre certain de 941 livres, seul impôt dû par les Quatre-Vallées & sur lesquelles la part de la Vallée d'Aure devait être de 235 livres, M. de Ségur commence le procès de M. Gouzaud & aussi celui de ses prédécesseurs, en démontrant, chiffres en main, ce que les uns & les autres, & surtout le dernier, ont perçu au-dessus. Nous avons déjà vu par quels procédés. Un dernier était plus audacieux encore que tous les autres. Lors de la reconnaissance de 1667, pour établir une uniformité nécessaire dans l'assiette de l'impôt ébranlée par le cours des âges, la division des héritages, les changements de propriétaires, le commissaire royal, sur les conclusions du procureur du roi & d'accord avec les redevables, supprima les anciens droits ou plutôt leurs appellations de pousse, fougasse, coupe, pugnière, coupet, coupeau, formes diverses d'impôts terriens, & les remplaça par un droit unique & uniforme de 6 deniers par noyade ou journal de 672 cannes carrées & de 1 sol par maison. Les fermiers perçurent le nouveau droit, mais n'en continuèrent pas moins à exiger tout ou partie des anciens, surtout Me Gouzaud. Pour établir ces concussions véritablement monstrueuses, M. de Ségur, avec une science de feudiste, une patience de bénédictin, que son titre de capitaine de dragons ne faisait pas prévoir (il est vrai qu'il était aussi avocat), étudie ce que nous appellerions aujourd'hui la matrice cadastrale de chacune des vingt-sept communes de la Vallée d'Aure. Il évalue ce qu'elles doivent payer d'après la lève ancienne, ce dont l'ont surchargée les fermiers successifs & en particulier Me Gouzaud, & enfin l'impôt auquel lui donnerait droit l'application qu'il réclame de la lève de 1667. De la comparaison de ces résultats divers, il déduit que non seulement Me Gouzaud n'est pas créancier de 12,714 livres contre la Vallée, mais que c'est au contraire la Vallée qui est créancière de Me Gouzaud d'une somme de...

Si nous pouvions suivre M. de Ségur dans les 112 pages in-4° qu'il consacre à ce travail minutieux, nous saisirions dans leurs plus infimes détails, par sous & deniers, les exactions les plus

Digitized by Google

éhontées s'exerçant sur les plus faibles & les plus misérables, la rapine la plus féroce qui ait jamais désolé une contrée. Si tout cela est vrai, aucune des paroles vengeresses & sanglantes dont M. de Ségur flétrit ce rapace fermier ne semble trop dure. On ne peut que vouer avec lui à l'exécration des siècles cette famille de sangsues qui pendant cinquante ans ont arraché par sous, deniers, jointées de blé, d'orge & d'avoine, l'indispensable à la subsistance de populations malheureuses, qui disputaient péniblement à l'inclémence du climat pyrénéen & à l'aridité des terres perdues aux flancs des montagnes de maigres récoltes à peine suffisantes à leur misérable existence.

Les détails que relève M. de Ségur défient toute imagination. Nous ne noterons que les plus saillants ou ceux qui ont quelque intérêt historique.

A Arreau, dont la soumission à des droits illégaux eût été d'un exemple efficace, Me Gouzaud tente de corrompre le consul Ladrix & lui demande une quittance de complaisance. « C'est par de telles négociations que Me Gouzaud ne rougit pas de marcher vers la fortune, malgré les reproches & les menaces d'une mère honorable & d'un fils sensible qui a pris sur ses plaisirs ou sur son crédit des restitutions clandestines pour essuyer les larmes de quelques victimes de son père. »

A Ancizan, à Aragnouet, Me Gouzaud a substitué le coupeau à la coupe, perçu l'impôt par abonnement, dénommé *Cours de Mars*, payé par les consuls pour la communauté entière, & en même temps l'impôt personnel de chaque habitant, quadruplant ainsi la redevance de la commune. Et M. de Ségur cite les noms des habitants poursuivis, le trop perçu sur chacun, les frais qu'ils ont subis, les billets arrachés à leur timidité. « Excité par l'impunité & le silence de vos victimes, dit-il, vous avez tout osé. Vos succès surprenants vous ont tellement aveuglé que vous avez signé autant de preuves de concussion que les mille quittances d'arrérages de vingt-neuf ans, & cependant à cette époque c'étaient MM. Tronc & Fornier qui étaient fermiers. Si ces arrérages étaient dus, ce sont eux aussi que vous voliez, unissant encore à l'indue perception des rôles de frais énormes pour consommer sans pudeur la ruine des habitants. »

Digitized by Google

A Azet, le plus pauvre peut-être de tous les villages de la Vallée, Me Gouzaud, usant toujours des mêmes procédés, a, pendant vingt-neuf années, perçu en trop 1,121 livres. « Vous n'ignorez pas que ce misérable village, enseveli dans la gorge la plus raboteuse des Pyrénées, désolé par les neiges, les glaces & les frimats, paye plus de 3,000 livres d'autres impositions que les vôtres; que dans l'excès de misère les frais de logement y font déserter les maisons; que ce village, comme la plupart de la Vallée que vous dévorez, est réduit à cultiver des terres arides plus à charge d'hommes que de quadrupèdes, par l'excessive pente du terrain où rien ne peut entrer ni sortir à char ni charrette. Si vous saviez comme eux ce que leur coûtent les graines dont vous engraissez vos mules, dites-vous, & l'argent que vous leur arrachez, vous seriez bien surpris de leur facilité à vous le livrer sans cause. Vous les avez réduits à vous payer en outre, depuis 1746, 18 livres par an pour se racheter des procès que vous étiez toujours prêt à faire à ces infortunés qui préfèrent se laisser rançonner aux difficultés ruineuses d'obtenir justice contre vous. »

A Aulon, Me Gouzaud a perçu en trop 412 livres & néanmoins il y a fait porter vingt-huit assignations, semant l'épouvante parmi ces bergers tremblants, « réclamant des arrérages supérieurs à la valeur des biens », refusant d'ailleurs prudemment des quittances à ceux qui soldaient.

« A Ardengost, vous avez trompé le syndic : en droit, sur l'origine des fiefs; en fait, sur la valeur du coupeau; dans les calculs, en attribuant une valeur de 25 deniers tournois au sou tolosas qui n'en vaut que 18. »

Pour donner une idée exacte des procédés de Me Gouzaud & du travail de M. de Ségur, nous reproduisons *in extenso* l'article relatif au village de Bazus.

Bazus, t. II, fo 250 à 310.

« Suivant sa liève, le fermier perçoit dans cette communauté

pour Cours de Mars.....	9 liv.	9 s.
Plus, fief commun.....		3 s. 6 d.
A reporter.....	9 liv.	12 s. 6 d.

Digitized by Google

Report.....	9 liv. 12 s. 6 d.
Plus, fief de montagnes.....	5 liv.
Plus, fief de particuliers.....	17 s. 3 d.
Plus, 2 coupeaux & demi, & un quart froment, à 2 liv. 5 s., prix du fermier...	6 liv. 13 s. 9 d.
Plus, 5 coupeaux avoine, à 1 liv. 4 s. le coupeau, prix du fermier, ci.....	6 liv.
Plus une poule.....	10 s.
Total.....	28 liv. 13 s. 6 d.

« Suivant la reconnaissance de 1667, feuille 307 & suivantes, les habitants doivent en commun :

1° Pour Cours de Mars, à raison de certaines pièces que certains particuliers possèdent, 7 écus petits à 27 sous, ci.....	9 liv. 9 s.
2° Pour un vacant appelé Cassonet....	1 s. 6 d.
3° Pour une petite forêt appelée Avau.	9 d.
4° Pour la prade de Capdarieux.....	3 d.

« Ci-contre :

5° Pour différentes montagnes avec Guchan, outre l'entretien du chemin du port de Belse, en commun, ci.....	5 liv.
2° Demi-coupeau froment & 4 coupets.	1 liv. 11 s. 6 d.
7° 4 coupets avoine, à 5 liards, ci.....	5 s.
8° Une poule trois quarts & une fougasse.....	17 s. 6 d.
9° 373 moyades valent 9 liv. 6 s. 6 d. qu'on ne porte pas en ligne, puisque le payement en est plus que fait au moyen d'un payement de Cours de Mars ci-dessus.	
10° Trente-cinq maisons.....	1 liv. 15 s.

« Il suit de ce calcul que la recette du fermier, suivant sa lève, étant de.....	28 liv. 13 s. 6 d.
& ne devant être que de.....	19 liv. 0 s. 6 d.
le fermier a perçu annuellement au delà de son dû.....	9 liv. 13 s.

Digitized by Google

« Attendu que le Cours de Mars, fixé à 9 liv. 9 s., n'est que la même somme des fiefs particuliers, à quelque sou près, il est juste de distraire lesdits fiefs particuliers, en sorte que le fermier a surexigé annuellement 9 liv. 13 s.; cette somme multipliée par vingt-neuf ans, à l'époque des assignations, revient à celle de 279 liv. 17 s., dont le fermier est débiteur à cette communauté, ci 279 liv. 17 s.

« Qui pourra croire que ce fermier, débiteur de cette somme à cette communauté, a été semer l'épouvante dans l'intérieur de ses chaumières & y distribuer vingt assignations pour des arrérages simulés? Aidé de l'intrigue de son frère, chirurgien dans ce lieu, tout habitant a été menacé d'une ruine certaine s'il ne profitait du moment de clémence que Me Gouzaud leur offrait sans retour. Tout ce que la séduction, l'art & la fraude ont d'insidieux a été mis en usage avec le succès dont je rapporterai les preuves après le rapport de quelques faits, d'une décision importante à l'intérêt public de cette Vallée & à la libération de plusieurs particuliers trompés.

« Comme les démonstrations qui tendent à la libération publique n'ont pas d'empire sur Me Gouzaud, on ignore s'il voudra convenir que les 9 liv. 9 s., levés sous la dénomination de *Cours de Mars*, soient la représentation des fiefs particuliers, puisque les possessions communes, bois, montagnes & vacans sont taxés séparément dans la même reconnaissance de 1667.

« Pour prouver à la raison que ladite somme de 9 liv. 9 s. est la représentation de 6 deniers par moyade des fiefs établis sur les fonds des particuliers, il n'y a qu'à comparer l'approximation de cette somme de cours de mars, fixé à 9 liv. 9 s., avec le produit de 373 moyades, revenant à 9 liv. 6 s. 6 d. & 1 livre 10 s. pour les maisons & granges, de sorte qu'il y a un bénéfice pour la communauté de la chétive somme de 1 livre 7 s. 6 d., en compensation de la peine que les consuls prennent de porter une somme quérable par le fermier.

« La preuve se trouve consignée dans la même reconnaissance, page 307, « lesquels dits consuls ont reconnu & confessé faire « des fiefs en corps de communauté & en commun à Sa Ma- « jesté, la somme de 7 écus petits de 27 sous chacun, payable « au mois de mars, appelé communément le *Cours de Mars*,

Digitized by Google

« & se paye ledit fief & Cours de Mars pour raison de certaines « pièces de terre que certains particuliers habitans jouissent & « possèdent, lesquels fiefs lesdits consuls sont tenus de lever « & remettre entre les mains du *fermier & trésorier du Roi.* »

« Cette explication est très importante : elle nous apprend que le Cours de Mars, qui se lève sur tant d'autres communautés, est l'équivalent du montant des fiefs abonnés que les particuliers doivent payer. Or donc, la communauté de Bazus ayant payé le Cours de Mars, les habitants ne doivent rien pour raison de 373 moyades de leurs possessions en culture, parce que c'est *bis in idem*. Or donc, si le fermier reçoit les 9 liv. 9 s. pour le cours de mars, il ne doit pas recevoir 9 livres 6 s. 6 d. pour les fiefs des 373 moyades des terres ouvertes possédées par les habitans, en ce même compris les forains, dont les possessions sont englobées dans cette quantité pour faire raison de reste au fermier.

« Il suit aussi que le fermier est justement déclaré restituable envers la communauté de la précédente somme de 279 liv. 17 s. surexigée, & qu'au lieu de lever à l'avenir 28 liv. 13 s. 6 d., comme il dit l'avoir fait par le passé, il ne devra lever que 19 liv. 6 s. 6 d., soit argent, ou bled ou poule, malgré qu'il ait injustement débité cette communauté dans l'état qu'il m'en a remis de 28 liv. 5 s. 6 d. en argent, 3 coupeaux froment & 4 coupeaux & demi avoine : en total 41 liv. 8 s. 6 d., outre sept quartiers de poule qu'il a oubliés & dont il renforcera à l'article 41, ci 41 liv. 8 s. 6 d.

« A suivre ce fermier autant qu'il est possible dans ces détours, on découvre des vérités bien plus accablantes ; *les droits du Roi*, qu'il met avec emphase dans sa bouche, sont le prestige avec lequel il colore ses exactions. On lui entend débiter dans les places publiques « qu'en *conscience* il ne peut laisser mino- « rer les intérêts de Sa Majesté, qui lui sont recommandés par « nosseigneurs les fermiers généraux, & que, malgré sa bien- « veillance envers sa patrie, il ne peut faire cette tache à la « pureté de sa conscience, ni priver sa famille de l'utilité de « cette ferme. » On peut observer qu'il avait annoncé la dot de ses filles, très méritantes d'ailleurs, sur le produit de ce péculat.

Digitized by Google

« En attendant des notions plus précises, on rapportera dans cet article celles qu'il a consignées dans les registres de notaire en faveur de la demoiselle Clarens, veuve du sieur Salles, sa cousine ; l'empire des liens du sang fera présumer celui de l'humanité & de sa bienfaisance.

« Pour agir dans toute l'étendue de sa conscience à la conservation & extension des droits de Sa Majesté, & pour accréditer le mérite de la taxe arbitraire qu'il ose se permettre dans cette vallée, il s'enveloppe d'une écorce de bienfaisance & parcourt les parens & amis de divers lieux, leur insinuant la nécessité de liquider ses arrérages de fiefs qui, par une autre administration, leur coûterait la ruine. En bon parent, en bon ami, il attendra tant qu'on voudra après la liquidation : argent ou papier, tout est égal à sa généreuse amitié. La ruse enfin fait succomber la simplicité : liquidations, billets, actes d'obligations sont autant de victoires gagnées qui présentent un droit certain de conquête ; l'exemple des uns entraîne les autres, tout plie dans le lieu & se prosterne, des banquets en sont même la suite chez les plus aisés en hommage à sa feinte bienfaisance.

« Le sieur Embrun, capitaine châtelain, est la première victime qu'il a faite dans ce lieu. Il a passé sous silence les clauses de sa capitulation que je présume modérée, mais c'est beaucoup qu'il ait subi le joug. Notable dans le lieu, sententieux & prud'homme, sa défaite a entraîné celle de la demoiselle Clarens, veuve Salle, qui ne devant payer annuellement, suivant la reconnaissance de 1667, invoquée par Me Gouzaud, que 1 liv. 7 s. 2 d. d'argent, froment avoine, ou poule, & lui ayant payé annuellement plus de 5 liv. 13 s. 6 d., c'est-à-dire 4 liv. 6 s. 4 d. de plus qu'elle ne doit par année, la pureté de la conscience de Me Gouzaud devait à cette veuve 125 liv. 3 s. 8 d. de trop perçu durant vingt-neuf ans. Comment donc Me Gouzaud a-t-il pu traduire cette veuve illetétrée, & sa cousine, devant notaire & témoins, pour la faire obliger en sa faveur, le 29 décembre 1775 « en la somme de 199 liv., à « raison des fiefs à lui dus par elle & son fils, en qualité de « sous-fermier ancien desdits fiefs depuis vingt-neuf ans, con- « sistant en grains, argent & poules, à laquelle ledit Gouzaud

Digitized by Google

« a réduit sa prétention, ayant quitté le surplus, à la prière &
« considération de ladite Clarens. » On ne se persuaderait pas de l'existence de cet acte s'il n'était joint aux pièces.

« Ce sont donc là les acquits & les réductions que vous faites, Maître Gouzaud? Vous faites obliger à vous payer 199 livres ceux à qui vous devez 125 livres pour le même fait? Ces mots, emphatiques *des droits du Roi* ne sont donc que le vain simulacre dont vous couvrez vos vexations? Allez compter sous les yeux de la justice, vous y recevrez le prix que méritent ces calculs, que vous faites arroser de tant de larmes par les infortunés que vous laissez sans pain depuis que vous profanez l'administration publique.

« Non content de cette recrue, sur une pauvre & très pauvre veuve, votre cousine, qui vous vaut d'un seul article 324 liv. 3 s. 8 d., à raison d'une ferme qui vous a coûté moins de 400 livres par an, pour prélever encore plus de trois mille articles, il ne sera pas surprenant qu'allant de ce train vous couriez rapidement à la fortune pour devenir son riche & très riche cousin.

« Il est vrai, vous avez été plus modéré avec la demoiselle Magdeleine Carrère, les nommés Dulong & Durrieu du même lieu; mais ils ne prétendent pas moins vous convaincre d'exaction, malgré votre précaution à n'accorder des quittances qu'autant que vous voyez échapper l'argent de vos dupes.

« Vous avez constamment reçu de ladite demoiselle Carrère les fiefs annuels d'un coupeau trois quarts avoine à 24 s. le coupeau, valeur..... 2 liv. 2 s.

Plus argent, 2 s., ci..... 2 s.

Vous avez donc reçu annuellement..... 2 liv. 4 s.

« Vous ne deviez cependant recevoir que 18 s. 2 d. 1/2, d'après la reconnaissance de 1667, supposant l'existence de la même quantité de biens qui ont diminué d'un tiers; vous avez donc conséquemment surexigé 1 liv. 5 s. 9 d. 1/2, revenant pour vingt-neuf ans à 37 liv. 8 s. Mais comme le Cours de Mars, séparément payé par ladite demoiselle & autres, a libéré ses fiefs, le fermier est restituable à ladite demoiselle de la

Digitized by Google

totalité des fiefs, revenant à 63 liv. 16 s., sans compter cette petite différence qui résulterait des espèces, puisque abusant de votre empire vous avez tyranniquement exigé qu'on vous portât de l'orge à mesure comble de coupeau, plus épurée que chez les apothicaires; il est vrai qu'en cela vous n'avez usé envers elle que de la loi générale de votre invention dans cette Vallée.

« A cet infirme Dulong, dévoré sur son grabat par la caducité & la misère, vous l'avez taxé 5 liv. 10 s. de prétendus arrérages dont vous lui avez fourni quittance, tandis que ladite reconnaissance ne le charge que de 2 s. 10 d. 1/2. Vous n'auriez donc dû recevoir à toute rigueur, pour vingt-neuf ans, que 4 liv. 4 s. 1 d.; vous avez donc surexigé 1 liv. 5 s., même les 5 liv. 10 s. puisque le Cours de Mars, concurremment levé sur lui, l'avait acquitté envers vous.

« A ce pauvre Durieu, redevable d'un sou par ladite reconnaissance, vous l'avez taxé 3 liv. 10 s. d'après votre quittance, tandis que dans la réalité de votre chimère, il ne vous aurait dû que 1 liv. 9 s.; vous l'avez donc rançonné de 2 liv. 1 s., avec une concussion sans réplique sur ces trois articles, les seuls qui me soient connus dans le lieu, par le soin que vous prenez de me cacher votre recette.

« Ces antécédents font présumer sans peine le traitement que vous faites à tous ceux qu'une autorité factice vous soumet. Cette communauté annexée & indivise avec Guchan, votre patrie, vous reproche & vous confond, par la restitution politique de 4 liv. dont vous vernissez votre conscience, sourd à la voix de la nature envers votre cousine Clarens; plus sourd encore aux représentations touchantes d'une tendre mère qui tremble pour votre sort, on ne s'attend pas à vous trouver sensible aux droits incontestables que vous avez prétendu usurper sur votre patrie. »

Et c'est partout ainsi. Partout Me Gouzaud réclame des arrérages, tandis que c'est lui qui est partout débiteur. « A Bourisp, où vous avez perçu en trop 368 livres, un des habitants, le sieur Bacqué, ne vous devait rien, puisque les fiefs levés acquittaient les siens. Vous l'avez intimidé par vos missives & vos émissaires. Il déclare que vous lui avez fait signer un billet

Digitized by Google

le 16 livres & que vous le lui avez fait payer. Bernard Justal déclare qu'à force de menaces vous lui avez attrapé, sous le même prétexte, 18 livres par une obligation qu'il vous a payée pour ces prétendus arrérages de vingt-neuf ans. De même Garpin & Louis Trey. Mais à ceux qui vous payaient en argent ces prétendus arrérages, comme Joseph Carrère, vous vous gardiez bien de donner des quittances, tandis que vous faisiez plus de 50 livres de frais à Marceline Anglade, qui vous avait refusé argent & billet. Voilà dix pauvres victimes que vous avez rançonnées de 166 livres. Quand l'autorité de justice aura banni la crainte qui l'a forcé au silence, un bien plus grand nombre vous accusera. Vous ouvrez la reconnaissance de 1667 pour vous y forger des débiteurs, & vous la fermez quand il s'agit de reconnaître les créanciers que vous ont faits vos injustes perceptions. Écoutez le cri général de la Vallée. Ses clameurs confondraient tout autre que vous. Pressez-vous de faire justice aux plaignants; croyez votre mère dont vous rebutez les larmes & les inquiétudes sur le péculat dont le produit vous fait illusion.

« A Barrancoueu, village de quatorze maisons & de 322 journaux (environ 60 hectares), vous avez surexigé 356 livres & ruiné ses habitants par vos procédures. Au nommé Rivière, vous faites d'abord un commandement, puis une saisie, puis une assignation en remise, plus tard une signification & en conséquence une ordonnance de registre, & enfin vous placez chez ce misérable un employé en logement à 20 sous par jour. Et tout cela pour réclamer les arrérages de 1740, époque où vous ni votre père n'étiez fermiers. »

L'article de la commune de Bareilles nous fournit un exemple de l'impartialité de M. de Ségur & de l'état d'esprit de bien des gentilshommes à la fin de l'ancien régime. Cette petite commune était imposée pour 5 livres. « Il paraît que cette communauté a été contrainte à main armée par le comte de Brienne à lui payer 5 livres 1 sou 6 deniers en 1666, durant le peu de temps qu'il fut engagiste (fermier) du Domaine dans ce pays, par une violation manifeste des traités, & dans un temps où le pauvre gémissait trop sous l'empire féodal. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le même comte de Brienne,

Digitized by Google

secrétaire des commandements du Roi, réclama lui-même l'exemption du logement des gens de guerre, qui lui fut accordée par l'ordonnance de Louis XIV le 3 septembre 1647, signée Le Tellier, en exécution du traité fait entre l'ambassadeur du roi Louis XI & les habitants des Quatre-Vallées en 1473. Cependant ledit seigneur comte de Brienne, quand il s'agit d'une chétive somme de 5 livres 1 sou 6 deniers, envoie l'épouvantail des gens de guerre pour contraindre la communauté au payement quoique elle eût droit aux mêmes immunités que lui. Tant il est vrai que l'empire du fort est toujours redoutable au faible. »

Dans l'article de Cadeilhan, M. de Ségur dépeint ainsi les bailes, sortes d'huissiers féodaux : « Ministres fidèles des volontés de Me Gouzaud, la dureté de leur zèle est d'autant plus infaillible, qu'en sa qualité de sous-fermier du Domaine il a le droit de commettre, destituer & remplacer ces suppôts dévorants dont les rapines, les faussetés & les prévarications sont les effets nécessaires de leurs abominables dissolutions : tels sont les ministres de Me Gouzaud. » Le tableau n'est pas flatteur.

A Camparan, on avait conservé copie authentique de la lièvе ancienne démontrant toutes les exactions de Me Gouzaud. Mais de crainte de nouvelles vengeances de sa part, personne n'ose la produire & ce n'est que sous le sceau du secret qu'elle est remise à M. de Ségur.

Un intéressant détail historique à Estensan. Les habitants payent l'impôt de certaines montagnes « par l'entretien d'une forteresse & la garde du port de Lapez, frontière d'Espagne, pour en défendre l'entrée à l'ennemi en temps de guerre comme ils l'ont fait pendant les vingt premières années de ce siècle, toujours avec succès. »

Autre détail semblable :

Les onze habitants qui forment la communauté d'Ens jouissent de leur petit territoire commun & particulier « moyennant l'accablante charge d'entretenir une tour frontière, s'armer & la défendre à leurs dépens en temps de guerre, ce qui n'a été que trop fréquent. »

Digitized by Google

A Guchen, M. de Ségur a retrouvé d'anciennes quittances qui font mesurer le chemin parcouru.

En 1621 & 1622, l'impôt payé au sieur Palustran, fermier du Domaine royal, était de 10 sous. En 1678, le fermier Peyresse exigeait déjà 10 livres 7 sous. En 1692, le fermier Lacroix ne demandait que 8 livres 5 sous, ainsi que l'avait fixé le fermier Ladrix en 1683. Mais en 1742-44-47-50, Me Gouzaud père monte sans transition & surtout sans justification à 17 livres 17 sous. Son fils, aujourd'hui, double le tout & réclame 34 livres 18 sous.

Un détail intéressant à Guchan. La reconnaissance de 1667 portait « que suivant leurs coutumes & privilèges, les gens de Guchan ont le droit de faire tenir une foire audit lieu de Guchan le jour & fête de saint Michel (29 septembre) chacune année, laquelle foire dure trois jours; pour le guet de laquelle, qui est composé du capitaine châtelain & bayle des dites vallées, des syndics desdits pays & autres qui sont députés, & des consuls dudit lieu de Guchan, le trésorier du Domaine de Sa Majesté, doit bailler chacune année un *pipot* de vin pour collation des gens dudit guet, & le dernier jour de ladite foire, le juge de ladite vallée avec les autres officiers sont obligés d'aller tenir l'audience & rendre la justice audit lieu de Guchan », etc.

Le fermier devait donc remettre annuellement un pipot de vin, valant 12 livres, au syndic de Guchan; il ne l'a jamais fait & M. de Ségur lui réclame avec raison 29 pipots de vin.

L'auteur du Mémoire relève aussi dans cette commune une foule de faits de concussion.

« Au misérable Pierre Pepichou, valet de votre frère, vous l'avez supposé débiteur du Roi d'un fief de 15 sous & d'un coupeau de froment. Vous lui avez calculé sa dette pour vingt-neuf ans à 79 livres 15 sous, & pour votre paiement vous l'avez débarrassé pour six ans de son unique pré appartenant à sa femme. Le 3 juillet 1778, cette misérable femme est venue chez moi verser des larmes de sang sur cette usurpation de son unique subsistance, n'ayant jamais reçu de vous que deux coupeaux de méteil pour le loyer de sa grange où vous enfermez le foin du pré dont vous l'avez dépouillée. »

Digitized by Google

Parlant du hameau d'Agut, commune de Saint-Lary, M. de Ségur dit qu'il fut le berceau d'un des papes les plus célèbres du quatorzième siècle.

Pour Tramesaigues, où le fermier Gouzaud perçoit annuellement 14 livres 13 sous d'impôts, M. de Ségur produit quatorze quittances de dix fermiers différents qui ne percevaient que 7 livres dans cette communauté. « M. le comte de Brienne, en sa qualité d'engagiste, malgré l'appétit de la possession, n'en demanda pas davantage en 1664, & il fit bien parce qu'il aurait eu le désagrément de le restituer avec le domaine engagé, après qu'on lui eût démontré que le Roi n'avait pu contracter cet engagement au préjudice du traité qui lie les États des Quatre-Vallées à la Couronne, ce qui opéra le résiliement de l'engagement stipulé en faveur du comte de Brienne. Comment ne l'aurait-il opéré en sa faveur, les mêmes États ayant été aliénés pour servir de douaire à Marguerite de Valois, sœur de François Ier, mariée avec le duc d'Alençon vers 1514. Cette aliénation fut encore annulée en vertu du même titre, par lequel Louis XI s'obligea, avec tous ses successeurs, à ne jamais aliéner les vallées d'Aure, Magnoac, Neste & Barousse, sous la dénomination des États des Quatre-Vallées. »

Notons en passant que la plupart des habitants de cette communauté, où se trouvait un château-fort confié à leur garde, sont qualifiés l'un, le sieur Aspe, de capitaine, les autres de sergents, sentinelles, soldats, fusiliers & grenadiers.

Dans l'examen de Vignec, M. de Ségur fait la remarque suivante : « La plus petite surcharge est d'autant plus accablante dans ce lieu où les impositions royales sont accrues dans une disproportion qu'on ne se persuaderait pas si l'on ne voyait dans les registres publics qu'en 1726 toutes les charges royales ne montaient qu'à 32 livres 12 sous, & qu'elles montent, en 1778, à 3,000 livres. Quoique ce soit ici le cas de supposer des terres en nouvelle culture pour le support de tant de charges disproportionnées, un torrent destructeur dévaste continuellement les chaumières de ces habitants & leurs meilleures terres : il a couvert leurs prairies de cailloux amoncelés qui les cachent sans retour pour perpétuer l'indigence de ces

Digitized by Google

habitants persécutés par les éléments, ruinés par les torrents & sucés par les traitants. Rien n'est comparable au malheur de cette contrée. Pour démontrer le mérite de cette déclamation, on a vu que les habitants de ce lieu ont un territoire de 564 moyades de terre (100 hectares environ) au-dessous des médiocres & payent 3,000 livres de charges royales, ce qui revient à 16 livres par arpent, c'est-à-dire que dans un pays où la terre ne produit qu'un peu de seigle & d'orge & du blé sarrazin, ces pauvres habitants payent au delà du produit courant des bonnes terres de Provence & du Languedoc. » La chose est vraiment extravagante, & il est regrettable que M. de Ségur ne nous apprenne pas par quel chemin les impôts ont pu en si peu d'années monter de 32 livres à 3,000.

A Jéseau, M. de Ségur observe « que tous les fiefs que le fermier perçoit en ce lieu sont une extorsion au seigneur de Jéseau, puisqu'il possède la liève originale du baron de Labarthe, ancien souverain des Quatre-Vallées, qui pour des services transporta au seigneur de Jéseau tout le domaine utile ; & le seigneur actuel est descendant par sa mère du seigneur primitif. »

Donc les 12 livres qu'y perçoit annuellement Me Gouzaud sont une concussion.

Pour avoir une idée complète de l'assiette de l'impôt du Domaine royal dans cette Vallée, du procédé qu'employait Me Gouzaud à sa perception & du travail que ces études ont donné à M. de Ségur, il faudrait lire les pages & les chiffres qu'il consacre à chaque communauté & dont nous n'avons donné que quelques traits presque pris au hasard.

De ces laborieux calculs, il résultait en fin de compte que Me Gouzaud, loin d'être créancier de la Vallée d'une somme de 14,722 livres, était son débiteur, pour trop perçu, de celle de 5,949 livres. Même, en appliquant la liève de 1667, il n'avait pas le droit d'augmenter sa perception & de réclamer des arrérages de 14,722 francs ; au contraire cette lièvé était la démonstration qu'il percevait abusivement depuis le premier jour de sa ferme, & que la liève ancienne que lui avait fournie le fermier général comme titre légal de perception avait été abusivement surchargée & graduellement par tous les fermiers

Digitized by Google

antérieurs, jusqu'au point où Me Gouzaud en était arrivé à la doubler, à la quadrupler même & à la décupler en certains lieux.

D'après les aveux mêmes de Me Gouzaud, cette ferme lui rapportait annuellement 907 livres, & pendant ses trente-quatre années de fermage 30,838 livres; & comme elle ne lui coûtait que 300 livres par an ou 10,200 livres, en total son bénéfice a été de 20,630 livres (somme exorbitante qu'un bon calcul doublerait encore, dit M. de Ségur). Pour avoir sa valeur actuelle, il faudrait la quadrupler, & c'est en réalité plus de 80,000 francs que Me Gouzaud avait gagnés dans ses trente-quatre années de ferme. Aussi M. de Ségur conclut-il avec une grande violence d'expression qu'excuse l'exposé qui précède.

« Les êtres malfaisants, que d'infortunés climats vomissent quelquefois, vont par respect pour leur patrie traîner ailleurs leur perversité. La nature, la raison & les fastes de l'histoire impriment dans les cœurs l'amour de son pays. Malheur aux dénaturés à qui la patrie n'est pas chère! Voyez les Aurois de nos jours, toujours vainqueurs, verser le sang pour le salut de leur patrie, assurer les frontières, chasser les Castillans & donner la mort à ces miquelets moins exigeants que vous. On voit bien que vous êtes étranger à ce peuple. Que voulez-vous de lui? N'êtes-vous pas content que ce peuple chargé d'antiques vertus, gémissant de misère, ait tant & tant accru la fortune de votre père qui n'aurait jamais toléré l'immodération de son fils & que sa mère maudit par des prédictions terribles!... Voyez & calculez si toutes les têtes qui ont existé dans cette Vallée dans une suite de plus de vingt siècles ont jamais réuni autant de malédictions que la vôtre! Ce calcul vous sera plus salutaire que celui des acomptes que vous avez pris sur les trois cents procès vexatoires dont vous avez désolé cette Vallée après l'avoir épuisée par plus de trois mille autres... Consultez les différents états, laboureurs, commerçants, artisans, magistrats, avocats, nobles, bourgeois, clients de cette Vallée qui n'auront pas affiché leur haine ou des motifs à craindre la franchise que j'ai vouée en naissant à l'utilité publique. Rapportez au bas de cet article une seule attestation favorable, je consens que toutes les imputations de ce Mémoire retombent sur moi, jusqu'à ce

Digitized by Google

que la religion du serment des milliers des habitants du pays vous aura confondu avec vos apologistes pervers, impudents ou séduits. *Et non ero vox clamans in deserto.* Vos commettants surpris seront enfin convaincus par tant de faits ou de méfaits de la fatalité de votre existence pour cette misérable Vallée dont les cris réunis de douleur ou de désespoir sont venus invoquer le faible pinceau de mes obligations patriotiques qui ont dicté ce Mémoire sans aucun motif particulier à mon cœur qui ne sait que plaindre & pardonner.

« Ce sera follement que vous oserez accréditer dans l'esprit pervers de quelque victime que mon chétif & trop indulgent Mémoire a terni votre brillante réputation. Vos actions publiques ne laissent à mon Mémoire aucun dommage à vous porter & surtout dans un pays témoin sanglant de vos recettes indues qui ont métamorphosé une contrée en un tas de cadavres desséchés sans subsistance & sans aliments. Voyez la communauté d'Azet & autres!

« Si vingt ans de tribulations à la guerre, à la capitale ou dans les cours étrangères n'eussent écarté mes regards de vos actions, je n'aurais pas été témoin insensible des malheurs que vous avez éternisés dans ma patrie. Vous auriez trouvé chez M. le Procureur général ou chez les Ministres l'accablante histoire de votre conduite. — Pour moi, Me Gouzaud, gémissant de tant de malheurs ourdis par l'audace, le crime, l'imposture, la méconnaissance, la cupidité, l'avarice, j'opposerai toujours mes faibles efforts pour acquitter la dette que j'ai contractée en naissant. Et tandis que vos perceptions seront injustes, vexatoires, comme par le passé, & que vous vous refuserez à des restitutions d'une évidence démontrée envers cette Vallée que vos fonctions & vos sergents ont trop appauvrie, je serai partout, de près & de loin, l'historien indocile de vos fraudes & l'instigateur équitable de votre châtiment, par devoir pour ma patrie & par respect pour la mémoire de mon père dont vous vantez les principes & dont les mânes s'indigneraient de mon indifférence sur le mauvais usage que vous avez fait de sa bonté à vous prendre pour son écrivassier, dans votre abnégation imprévue à ses exemples & à sa bienfaisance envers votre famille.

Digitized by Google

« ... Vous venez de couronner tous ces chefs-d'œuvre d'horreur & de mépris par des placards téméraires pour prohiber le droit de pêche acquis aux habitants par leur traité de 1473. Le droit de carnal que vous exercez pour le Roi vous fournit gratuitement de viande ; vous voudriez au même prix vous donner un droit exclusif sur le poisson de cette rivière, en attendant que par voie de suite vous vous procuriez le gibier au même prix. On s'est contenté à Vignec, Vielle & Saint-Lary de brûler les placards & un homme de paille. On connaît peu de vexateurs publics enorgueillis par plus de trente ans d'impunité... Calomniez-moi hautement suivant votre usage, déclamez sur mon séjour à la Bastille & à l'Inquisition, sur la diminution de ma fortune, concluez en la nullité de mes talents, dont je conviens, pour apprécier vos mérites qui doivent, avez-vous dit, vous obtenir une pension du Roi ; présentez moi comme une tête aliénée, intrigante, républicaine, portant l'incendie partout ; faites parvenir aux avenues du Trône mes perverses intentions & la punition que mérite un militaire investigateur de votre fatal grimoire. Moi, d'un ton serein, dans le calme de ma conscience, je dirai que je n'ai jamais été le frondeur de droits légitimes, & que je suis prié d'être le réparateur de vos vexations innombrables envers ma patrie. Je rappellerai que mon père, en 1727, brisa lui seul les liens forgés à perpétuité contre elle & repoussa déjà la servitude que vous avez presque introduite. Sujet fidèle du Roi, chargé plus d'une fois de divers intérêts conséquents & depuis vingt-huit ans serviteur de sa personne sacrée, sa garde m'a été souvent confiée ayant l'honneur de servir dans la 1re compagnie de ses mousquetaires. Obligé envers ma patrie foulée depuis trente ans, stimulé par l'exemple que m'a tracé mon père que vous reconnaissez vertueux, & sans regret pour le dommage que souffrit sa fortune, le devoir, la nature, la raison & la reconnaissance me lient inviolablement envers le Roi & ma patrie. Dans ces intérêts si précieux, je ne ferai jamais des vœux que pour la cause juste dont Sa Majesté est le défenseur & le garant infaillible de ceux qui, bravant les complots des hommes pervers, portent & soutiennent au pied du trône le cri des opprimés. »

S'adressant alors directement aux membres du Parlement

Digitized by Google

auxquels ce long Mémoire est destiné, le comte de Ségur termine ainsi son acte d'accusation :

« J'appelle le public à témoin. Il vous tiendra, Messieurs, un langage bien plus accablant que le mien. Si jamais contrée dut exciger la commisération des gens en place, cette Vallée réunit des droits particuliers. Située dans les gorges arides de l'extrémité des Pyrénées, ses terres ne produisent ni blé, ni vin, ni fruits, seulement quelque seigle, orge & millet sarrasin, à peine le sixième de la consommation absolue, & quelques fourrages, quand les neiges, les glaces, la grêle, les torrents ne les moissonnent pas. Ses habitants ont toujours cherché leur subsistance dans les travaux les plus pénibles de l'Espagne. Les bois y furent jadis une ressource, jusques à ce que les conservateurs par état en ont détruit l'espèce. Déjà plusieurs communautés n'en trouvent plus pour leur consommation indispensable à huit mois de l'année.

« Il n'existe pas de pays plus digne d'exception à la rigueur de la loi & qui en ait plus senti le fardeau par ceux mêmes qui devraient l'alléger, si l'on considère qu'en 1722 les charges royales quelconques de cette Vallée n'excédaient pas 402 livres. Les Quatre-Vallées ne payaient à cette époque que 941 livres, selon leur traité volontaire avec Louis XI. La preuve en est consignée dans la délibération des États de ladite année 1722, que j'ai sous la main. Elles se portent aujourd'hui à l'exorbitante somme de 59,963 livres 11 sous 11 deniers, sans compter les levées de Me Gouzaud & autres artisans des misères humaines.

« Ce n'est qu'à mon cœur défendant, après d'inutiles & pressantes représentations sur les conséquences de tant d'entreprises faites par ce sous-fermier, que j'ai été forcé de compiler un abrégé de vérités amères contre l'artisan de tant de maux envers sa patrie trop chère aux âmes honnêtes pour lui refuser des vérités fermes qui doivent la rédîmer d'une persécution aussi accablante.

« Cette révolution sera un des exemples signalés des vues de la Providence qui du nord aux Pyrénées s'est souvent servie de la tyrannie des princes comme d'un instrument propre à briser les chaînes des sujets & qui des projets les plus inhu-

Digitized by Google

mains a fait résulter les effets les plus favorables à ceux contre qui les complots étaient formés.

« Conclut comme en sa requête au relaxe, fins & conclusions, à la restitution du montant des exactions, frais de l'expédition de reconnaissance, avec dépens, sans préjudice de la voie criminelle.

« Le comte DE SÉGUR, capitaine de dragons, avocat.

Cet exposé, malgré ses incorrections, est d'une clarté que tout commentaire affaiblirait, & si, comme l'auteur, nous devons vouer Me Gouzaud à l'exécration des siècles, nous ne pouvons qu'applaudir le courageux défenseur de ces malheureuses populations qui, reconnaissons-le en passant, devait mieux manier l'épée que la plume.

Gust. BAUDENS,

Sénateur des Hautes-Pyrénées.

Digitized by Google

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE DÉBIT DES SOURCES SULFURÉES

DE BAGNÈRES-DE-LUCHON[1].

Quand on considère les jaugeages officiels des sources sulfurées luchonnaises — fort obligeamment mis à ma disposition par l'administrateur éminent qui fut M. Aimé Trescaze — on voit que, d'une façon générale, le débit des sources est plus considérable au début de la saison thermale (juin), qu'à la fin de cette saison (octobre).

Cela tient, sans aucun doute, à l'appoint fourni par les eaux d'infiltration provenant de la fonte des neiges & des pluies de mars & d'avril, auprès desquelles les orages de l'été & les averses de l'automne n'ont pas grande importance.

De 1872 à 1890, le débit par vingt-quatre heures, de juin, a été supérieur à celui d'octobre en 1874-75-76-78-79-80-82-83-85-88-89.

Il importe de remarquer que les jaugeages de juin 1872-73-

1. Ces considérations répondent à ma ferme intention de compléter peu à peu mon *Etude climatologique, hydrologique & thérapeutique de Bagnères-de-Luchon*, ouvrage de trop longue haleine & embrassant un sujet trop vaste pour être terminé d'un seul coup. Prochainement, je publierai les résultats d'une analyse bactériologique de l'air de Luchon, que je poursuis dans le laboratoire & avec le bienveillant concours de M. Guiraud, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Toulouse.

Digitized by Google

77-81-86-87 ne figurent pas au relevé. Celui du début de 1884 date de juillet — il est encore plus considérable que celui d'octobre de la même année ; — celui de 1890 ne peut entrer en ligne de compte parce qu'il est le dernier noté dans les renseignements que j'ai en ma possession.

Enfin, en 1875, un jaugeage effectué en mars par Filhol, & qui a servi à établir une moyenne évidemment incomplète du débit des sources de Luchon, accuse un résultat plus élevé que celui de juin, tandis que en 1876, ce dernier mois fournit un chiffre total supérieur à celui d'avril.

Les jaugeages en question ont été exécutés par les médecins inspecteurs de la station de 1872 à 1890 ou, à leur défaut, par l'intelligent surveillant en chef des Thermes, M. Lafont.

Ces expérimentateurs ont établi le débit quotidien des sources en relevant, à l'entrée des réservoirs ou aux robinets des buvettes, le temps très exactement employé par l'eau pour remplir une mesure de capacité connue.

Le tableau suivant donnera une idée des différences qui existent entre le débit de juin & celui d'octobre.

ANNÉE.	DATE du 1er JAUGEAGE.	DATE du 2e JAUGEAGE.	JUIN supérieur à OCTOBRE de	OCTOBRE supérieur à JUIN de	OBSERVATIONS.
1872	»	27 & 28 oct.	»	»	Juin, omis.
1873	»	»	»	»	Les relevés manquent.
1874	19 & 20 juin.	2 octobre.	68,640 lit.	»	
1875	22 mars.	4 juin.	»	»	Octobre n'a pas été fait. Mars a 18,509 litres de plus que juin.
1876	20 juin.	6 & 7 oct.	44,261 —	»	
1877	»	1 & 2 oct.	»	»	Juin, omis.
1878	8 & 10 juin.	8 octobre.	31,683 —	»	
1879	12 juin.	4 & 5 oct.	120,512 —	»	
1880	9 juin.	5 octobre.	73,473 —	»	
1881	»	28 sept.	»	»	Juin n'a pas été relevé.
1882	12 juin.	6 & 7 oct.	51,620 —	»	
1883	11 juin.	10 octobre.	43,558 —	»	
1884	1er juillet.	6 octobre.	77,120 —	»	C'est juillet qui fournit le premier terme de la comparaison.
1885	23 juin.	28 octobre	2,217 —	»	
1886	»	7 octobre.	»	»	Juin n'a pas été relevé.
1887	»	28 sept.	»	»	Id.
1888	15 & 16 juin.	29 octobre.	26,100 —	»	
1889	30 juin.	20 & 21 oct.	89,820 —	»	
1890	26 mai.	»	»	»	Octobre, omis.

Digitized by Google

On voit qu'il n'existe aucune relation entre les chiffres de ces différences. Ils varient indifféremment pour toutes les sources, sans aucun rapport avec leur thermalité, ainsi que je le démontrerai, & ils ne relèvent, très probablement, que des conditions météorologiques de l'époque où les jaugeages ont été effectués.

L'écart entre le maximum & le minimum de débit de chaque *source-mère*, est :

Pour *Bordeu*, de.....	62,770	litres.
— *Richard-Ancienne*, de.....	59,621	—
— Les *Tièdes-du-Sud*, de.....	54,000	—
— *Reine*, de.....	44,160	—
— *Grotte-Inférieure*, de.....	32,228	—
— *Richard-Nouvelle & Azémar*, de.	28,800	—
— *Blanche*, de.....	26,586	—
— *Grotte-Supérieure*, de.....	24,680	—
— *Senger*, de.....	24,480	—
— *Bosquet*, de.....	20,400	—
— *Ferras-Ancienne*, — *Ferras-Nouvelle*, — *Enceinte*, de.....	16,900	—
— *d'Étigny*, de.....	9,900	—

Ce même écart, aux *buvettes*, est :

Pour *Pré n°* 1, de.....	6,509	litres.
— *Reine*, de.....	3,329	—
— *Ferras-Nouvelle*, de.....	3,287	—
— *Grotte*, de.....	3,063	—
— *Pré n°* 3, de.....	2,933	—
— *Blanche*, de.....	2,243	—
— *Enceinte*, de.....	2,132	—
— *Ferras-Inférieure n°* 2, de.	2,126	—
— *Ferras-Ancienne*, de.....	2,039	—
— *Romains*, de.....	1,751	—
— *Pré n°* 2, de.....	1,152	—
— *Ferras-Inférieure n°* 1, de.	1,022	—

Voici, au reste, ces débits maximum & minimum, observés

Digitized by Google

de 1872 à 1890, donnés pour chaque source de Luchon, avec l'époque où ils ont été relevés & la température que possédait l'eau, soit au réservoir, soit aux buvettes, au moment du jaugeage.

SOURCES-MÈRES.

SOURCES.	DÉBIT MAXIMUM.			DÉBIT MINIMUM.		
	Nombre de litres.	Époque du jaugeage.	Température correspondant à ce maximum.	Nombre de litres.	Époque du jaugeage.	Température correspondant à ce minimum.
Ferras-Ancienne.. Ferras-Nouvelle.. Enceinte.....	24.000	Mai 1890	34°	7.100	Oct. 1880	35°
Bosquet.....	32.400	Oct. 1872	44°75	12.000	Oct. 1888	43°
Bordeu.....	96.000	Juin 1889	49°	33.230	Oct. 1876	49°
Richard-Ancienne.	66.461	Juill. 1884	37°	7.200	Mai 1890	41°
Richard-Nouvelle. Azémar.....	72.000	Juin 1889	43°	43.200	Juin 1880	46°
D'Étigny.....	13.500	Sept. 1881	45°	3.600	Sept. 1886	41°
Blanche.....	39.876	Oct. 1872	36°5	13.290	Oct. 1888	43°5
Reine.....	96.000	Juin 1879	53°5	51.840	Oct. 1872	51°5
Grotte I.....	37.028	Oct. 1872	43°	4.800	Oct. 1888	54°
Grotte S.....	28.800	Oct. 1872	52°	3.940	Oct. 1886	48°
Sengez.....	36.000	Juin 1875	45°5	11.520	Oct. 1882	40°
Tièdes du Sud....	108.000	Juin 1879	37°5	54.000	Juin 1875 Avril 1876	34° 35°

BUVETTES.

SOURCES.	DÉBIT MAXIMUM.			DÉBIT MINIMUM.		
	Nombre de litres en 24 heures	Époque du jaugeage.	Température correspondant à ce maximum.	Nombre de litres en 24 heures	Époque du jaugeage.	Température correspondant à ce minimum.
Pré n° 1.....	7.818	Sept. 1887	54°25	1.309	Oct. 1874	42°5
Pré n° 2.....	2.618	Juin 1885	41°5	1.016	Sept. 1881	44°
Pré n° 3.....	3.456	Juin 1880	48°	523	Oct. 1888	32°
Romains.....	2.140	Juin 1888	43°	389	Juin 1875	29°5
Grotte.....	3.927	Oct. 1885	56°	864	Avril 1876	55°5
Reine.....	4.114	Juill. 1884	52°	785	Avril 1876	50°
Blanche.....	3.323	Oct. 1885	44°	1.080	Oct. 1878	47°
Ferras infér. n° 1.	1.122	Juin 1875	38°	100	Oct. 1879	23°5
Ferras infér. n° 2.	2.400	Juin 1875	38°	274	Oct. 1877	28°5
Enceinte.....	2.979	Juin 1879	44°25	847	Oct. 1885	45°
Ferras Ancienne..	3.756	Juin 1888	36°	717	Mai 1890	36°5
Ferras Nouvelle..	3.927	Oct. 1880	39°	640	Avril 1876	38°

Le débit total maximum des sources sulfurées de Luchon, de 1872 à 1890, est noté en juin 1879 avec 494,781 litres dans les vingt-quatre heures.

Digitized by Google

Le débit total minimum se trouve, au 7 octobre 1886, avec 352,039 litres.

Dans ces chiffres sont compris les rendements des *sources-mères* & des *buvettes*.

En examinant ces rendements séparément, on a :

Sources-mères. — Maximum : 467,830 litres, le 12 juin 1879.
— Minimum : 326,410 litres, le 7 octobre 1886.

Buvettes. — Maximum : 29,909 litres, le 28 septembre 1887.
— Minimum : 13,698 litres, les 3 & 4 avril 1876.

Le débit moyen des sources alimentant les buvettes, calculé sur 27 jaugeages, est :

Pour	*Grotte*, de.....	2,712 litres.
—	*Reine*, de.....	2,597 —
—	*Blanche*, de.....	2,040 —
—	*Romains*, de.....	1,782 —
—	*Ferras-Inférieure* n° 1, de...	217 —
—	*Ferras-Inférieure* n° 2, de....	711 —
—	*Ferras-Nouvelle*, de.....	2,369 —
—	*Enceinte*, de.....	1,872 —
—	*Ferras-Ancienne*, de.....	2,015 —
—	*Pré* n° 1, de.....	4,592 —
—	*Pré* n° 2, de.....	1,604 —
—	*Pré* n° 3, de.....	1,598 —

Le débit moyen des *sources-mères*, aux réservoirs, calculé sur un nombre de jaugeages variant de vingt-cinq à trente, est :

Pour *Ferras-Ancienne*, — *Ferras-Nouvelle*, — *Enceinte*,	de.....	13,944 litres.
— *Bosquet*, de.....		16,846 —
— *Bordeu*, de.....		69,217 —
— *Richard-Ancienne*, de.....		23,396 —
— *Richard-Nouvelle*, — *Azémar*,	de.....	51,927 —
— *D'Étigny*, de.....		9,637 —

Digitized by Google

Pour *Blanche*, de.....	19,966	litres.
— *Reine et Bayen*, de.....	69,033	—
— *Grotte-Inférieure*, de.....	10,572	—
— *Grotte-Supérieure*, de.....	8,569	—
— *Sengez*, de.....	21,700	—
— *Tièdes-du-Sud*, de.....	74,433	—

Ce qui donne comme total du *Débit moyen des sources sulfurées de Luchon :*

Pour *Richard-Ancienne*	23,396	litres par 24 heures.
— *Richard-Nouvelle*..... }	51,927	—
— *Azémar*..... }		
— *Reine*..... }	71,630	—
— *Bayen*..... }		
— *Grotte-Inférieure*.....	10,572	—
— *Grotte-Supérieure*.....	11,281	—
— *Ferras-Ancienne*..... }	20,200	—
— *Ferras-Nouvelle*..... }		
— *Enceinte*..... }		
— *Romains*.....	1,782	—
— *Blanche*.....	22,006	—
— *d'Étigny*.....	9,637	—
— *Bosquet*.....	16,846	—
— *Sengez*.....	21,700	—
— *Tièdes-du-Sud*.....	74,433	—
— *Bordeu*.....	69,217	—
— *Pré n°* 1.....	4,592	—
— *Pré n°* 2.....	1,604	—
— *Pré n°* 3.....	1,598	—
— *Ferras-Inférieure n°* 1....	217	—
— *Ferras-Inférieure n°* 2....	711	—
TOTAL.....	413,349	

Il n'y a point de rapports immédiats entre les variations de volume des eaux sulfurées & leur température.

C'est ainsi que l'on trouve, par exemple, un maximum des

Digitized by Google

deux *Ferras* & de l'*Enceinte* de 24,000 litres avec 34° & un minimum de 7,100 litres avec une simple augmentation de chaleur de 1° (35°).

Pour *Bosquet*, le maximum de volume, 32,400, correspond à 44°75; le minimum, 1,200, à 43°.

Pour *Bordeu*, maximum & minimum, bien que distants de 62,770 litres, offrent tous deux la même température, 49°.

Richard-Ancienne, *Richard-Nouvelle* & *Azémar*, *Blanche*, *Grotte-Inférieure*, ont une température plus élevée avec un volume moindre. Au contraire, *d'Étigny*, *Reine*, *Grotte-Supérieure*, *Sengez* & les *Tièdes-du-Sud* possèdent une température plus basse avec un volume plus considérable.

L'influence de la saison, qui agit évidemment sur le débit des sources, ne semble pas s'exercer aussi régulièrement sur leur température. Je pourrais en multiplier les preuves; il suffit, pour se convaincre, de se reporter aux tableaux des débits maximum & minimum (avec température & date du jaugeage) des sources-mères & des buvettes, insérés plus haut.

En résumé, on peut dire :

1° Que le volume des eaux sulfurées de Luchon, comme leur température & leur sulfuration, varie presque constamment;

2° Qu'il n'y a aucun rapport constant entre ce volume & la température des sources;

3° Que leur débit est plus considérable au début de la saison thermale (juin) qu'à la fin de cette saison (octobre). Filhol a démontré, & j'ai confirmé le fait par les expériences de février 1893, rapportées dans mon *Étude de Luchon*, que la sulfuration des sources évolue dans les mêmes conditions.

Dr HENRY RACINE,

Médecin consultant à Luchon.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LES LANDES

I. Le Pays.

Beaucoup de gens ont une idée simple des Landes. J'ai souvent entendu dire : « Les Landes? Quelle horreur! » Ce qui est moins un jugement qu'une exclamation, une exclamation même qu'une personne avisée ne devrait pas se permettre pour avoir traversé un département au vol d'un train rapide. Car il y a loin d'un paysage aperçu par la portière d'un vagon au même paysage vu & goûté au repos. La beauté, parfois, sort lentement des choses. Et il en est ainsi pour les Landes.

D'autres, dont les souvenirs se sont immobilisés au temps de Napoléon III ou de Louis-Philippe, n'ont gardé qu'une image d'une excursion lointaine : « Ah! oui, les Landes! Des pâtres qui vont sur des échasses, — doit-on dire sur, doit-on dire à, doit-on dire en échasses, ô pères du français, pères de l'Académie? — parmi des bruyères roses & mouillées. » Ceux-là ont une opinion un peu moins sommaire que la précédente, mais erronée encore. Ils apprendront que les échasses ont disparu, qu'à peine pourrait-on rencontrer deux ou trois facteurs, des petits pays de marais, faisant encore leur tournée sur ces

Digitized by Google

hauts godillots, & que, si les concours ouverts par la *Gironde*, en 1892, n'en avaient pas rappelé en service actif quelques paires oubliées, on ne trouverait plus d'échasses qu'aux pieds des oiseaux d'eau, fidèles aux marais de la côte.

D'autres enfin, dont l'impression plus récente n'est pas entièrement fausse, s'imaginent que, depuis les immenses incendies qui ont dévasté la région, on ne marche plus, de Bordeaux jusqu'à Dax, qu'à travers des baliveaux roussis, dans une forêt de poteaux de télégraphe avant l'heure, ayant leurs branches à demi-consumées autour d'eux & un peu d'herbe nouvelle à leurs pieds. Cela se voit, en effet, pendant des kilomètres, surtout le long du chemin de fer, parce que les locomotives, en un grand nombre de points, ont mis le feu aux brandes. Mais il est possible de rassurer les amis inquiets, s'il y en a, de la résine, de la colophane & de l'arbre vert. En s'écartant un peu de la route du rapide, on retrouve encore la forêt indéfinie, sombre & houleuse comme l'océan, & le vent qui chante dans les aiguilles de pin, & le ciel immense au-dessus, qui met des étincelles aux crêtes mouvantes des arbres.

Les Landes, mais c'est tout un monde, un monde avec sa poésie variée, ses habitants aussi fiers de leur patrie que les Beaucerons de la leur, ses plaines très fertiles, ses traditions & son progrès.

D'abord, les Landes comprennent deux & même trois parties bien distinctes. La partie forestière forme une sorte de triangle, ayant sa base sur l'Adour, ou, plus justement, sur la voie ferrée de Bayonne à Dax, puis sur la route nationale de Dax à Mont-de-Marsan; elle occupe tout le nord du département & va se réunir aux landes de la Gironde. Au-dessus de Morcenx, elle s'appelle la Grande-Lande. Au-dessous, dans le Sud-Ouest qui confine à la mer, c'est la région des marais, le Marensin. Quant au sud du département, il est entièrement cultivé. Ce sont les campagnes voisines des Basses-Pyrénées & du Gers, les anciens pays de Seignanx, près de Bayonne, de Gosse, d'Orthe, de Marenne, &c., que l'on nomme souvent, du nom d'une de ces vieilles divisions, la Chalosse.

Tout est différent, dans ces deux portions d'un même territoire administratif, à ce point que, plus d'une fois, l'idée est

Digitized by Google

venue & a été lancée, sans succès, d'ailleurs, de faire un département de l'Adour, avec Bayonne pour chef-lieu.

La forêt est le lieu de passage du pâtre & le domaine du résinier ou *gommier*, le petit Landais maigre & nerveux, la figure en lame de couteau, coiffé d'un béret bleu beaucoup moins large que celui du Béarnais, vêtu de la blouse courte en cotonnade sombre, chaussé de sabots l'hiver & d'espadrilles l'été, habitué aux très longues marches, & un peu plus taciturne que son frère de la Chalosse. Il n'est pas riche, le résinier. Il habite une étroite maison, — combien de fois ne l'ai-je pas vue, tout humble, avec son toit rouge, sous le dôme des pins, — construite de bois, de brique & de torchis. Ses étables sont, d'habitude, séparées de la maison, & plus pauvres encore. Il y nourrit une ou deux vaches d'espèce bretonne. Une clairière voisine lui fournit du seigle pour le pain quotidien, un peu de maïs & de millet. Mais sa grande affaire & sa grande fatigue, c'est la récolte de la gomme, & le soin des bois.

Tous les ans, les plantations de pins maritimes sont éclaircies. Les jeunes arbres abattus font des falourdes pour le chauffage, des allumettes, de la pâte à papier ou des poteaux de mine qu'on expédie en Angleterre. Vers la vingtième année, les pins sont assez forts pour être gemmés. Dans les belles futaies droites, le résinier passe, & marque les victimes qui seront *gemmées à mort*, c'est-à-dire entaillées profondément, de plusieurs côtés, & qui mourront assez promptement, à bout de larmes. L'expression est très usitée, en terre landaise. On l'emploie même au figuré. Si vous entendez dire de quelqu'un qu'il est *résiné à mort*, ne prêtez pas, à moins que vous n'ayez l'intention de donner. Les arbres désignés meurent donc d'épuisement, petit à petit. Les autres, les fûts choisis que l'on veut conserver, sont seulement *résinés à vie*, & prennent, à l'âge de trente ans, le nom de *pins de place*. Ils ont le droit de vivre ainsi une trentaine d'années encore. Puis on fait pour eux comme pour les autres déjà disparus & qui leur ont laissé double part d'air & de soleil, on les gemme à mort, & ils deviennent poutres, planches ou soliveaux.

La résine coule en toute saison, pourvu que l'entaille soit

Digitized by Google

fréquemment rafraîchie; mais celle de printemps est la plus estimée. Le fermier la partage avec le propriétaire, la charge dans des charrettes à larges roues, faites pour rouler sur le sable, &, fouettant ses deux mules, la conduit à l'une des deux cent cinquante ou trois cents petites distilleries établies dans la forêt. Ce qu'elle devient alors, il est difficile de le dire. La belle résine jaune est comme la houille, d'où la chimie tire à peu près ce qu'elle veut. Dans mon enfance, je croyais qu'on la fondait simplement, pour l'appliquer, toute molle, autour d'une mèche, & fabriquer ces chandelles primitives que je voyais brûler dans une pince de fer, chez les paysans, à la veillée, pauvres bâtons toujours éclatés & fendus, qui pétillaient, fumaient, crachaient leur crie dans l'âtre, & ne semblaient pas avoir pour mission d'éclairer, mais seulement d'adoucir la nuit. Aujourd'hui la pince de fer est rouillée sous l'auvent des vieilles cheminées, & l'on m'assure que la résine donne surtout de l'essence de térébenthine, de la colophane pour les violons & les vernis, des huiles d'éclairage, des graisses pour les roues de vagons, une foule de produits encore dont le nom m'échappe. C'est une mine de richesses. Pourtant ceux qui l'exploitent se plaignent de ne vendre la barrique de gemme que 40 ou 50 francs, & il y en a qui, naïvement, regrettent le temps de la guerre de Sécession, qui avait fait monter la résine jusqu'au delà de 200 francs. O l'histoire vue par ce côté, quelles surprises elle ménage!

Le pays a souffert aussi, & beaucoup souffert des incendies de l'été dernier, les uns allumés par les flammèches des locomotives, les autres par des promeneurs imprudents, d'autres enfin par des bergers qui trouvent que l'herbe venue sous la cendre est excellente aux brebis, & disent sans se faire prier : « Il nous faut la lande toute rase, depuis Bordeaux jusqu'à Dax. » La forêt, vous le voyez, a ses anarchistes. Elle brûle avec une effrayante rapidité. En peu de jours, la flamme a parcouru vingt kilomètres de longueur aux environs de Morcenx, & plus de cinq mille hectares de bois sont là, tout roussis, lugubres, attendant la hache. Le tronc du pin, les branches même très souvent, ne sont pas consumés. Le feu dévore la brousse, les bruyères, les herbes sèches, les feuilles de l'arbre

Digitized by Google

& l'amas de résine que contient l'entaille, à un mètre du sol, & qui flambe, comme un point rouge multiplié à l'infini, longtemps après que la fumée a cessé de s'élever de la terre & que l'incendie s'est éteint ou éloigné. Si l'on ne tarde pas trop à abattre les troncs de pins, ils peuvent encore être utilisés. Mais les gemmiers ont dû fuir, les maisons sont détruites, les pauvres champs de seigle & de millet des clairières n'ont plus un chaume debout. Le pâtre seul y revient, précédant son troupeau & suivant son rêve qui, hélas! n'est peut-être pas autre que celui-ci : errer en souverain maître & reprendre sur la forêt les pâturages anciens.

La région au-dessous de Dax, de Saint-Sever & de Mont-de-Marsan ne ressemble aucunement à celle-là. Elle est accidentée, ouverte au vent, labourée par les hommes, baignée par des ruisseaux sans nombre. Plus de grandes plantations de pins, mais beaucoup de petits bois de chênes; plus de sable, mais une terre argileuse & forte. Le maïs y pousse bien, & sert de support à des taillis de haricots. Le blé & la vigne se mêlent sur les collines. Les vallées, surtout celles de l'Adour, ont de belles prairies vertes, &, dans les chemins, au lieu des mules de la forêt, on rencontre le plus souvent des bœufs de trait, roux de pelage, dont le mufle est couvert d'un filet & la tête coiffée d'une peau de mouton qui couronne le joug.

L'habitation diffère aussi. Au lieu des chétives maisons de la forêt, on trouve des maisons spacieuses, carrées, bâties de pierre ordinairement, & surmontées d'un toit à deux pentes longues. Elles sont toutes orientées vers l'Est, à cause des vents de mer. La distribution est presque partout identique : un grand hall central avec porte charretière, qui se nomme le *sòou*, — le sol, — une cuisine & deux ou trois chambres à droite, & l'étable à gauche, sous les mêmes tuiles que l'habitant. Entrez dans la maison, & vous serez aimablement accueilli. On vous offrira du « confit » d'oie, du lard salé, du vin du cru, & une tranche de *méture*, cet énorme pain de maïs, blanc, humide, à peine levé, qui constitue le fond de la nourriture des Landais de la Chalosse. Vous trouverez des gens d'humeur avenante ayant presque tous une bonne instruction primaire, un peu roués dans les négociations, puisqu'ils sont paysans,

Digitized by Google

mais d'une honnêteté supérieure à la moyenne dans l'exécution de la parole donnée. Quelques-uns sont fermiers ; la plupart sont métayers, prenant, pour leur part, les trois cinquièmes des céréales & la moitié du vin, parfois la moitié seulement de toutes choses. Chez eux, la propagande socialiste a très peu pénétré, ils épargnent, sauf à se montrer quelquefois naïfs dans les placements. On prétend même que certains d'entre eux, affectant un goût vif pour la morue de Bordeaux, fixent les noces de leur fille un jour maigre, afin de faire moins de dépense, les salaisons n'étant pas chères.

En général aussi, ils entretiennent d'assez bonnes relations avec le propriétaire, qui les reçoit à sa table au premier de l'an, époque où sont acquittées les redevances en poulets, en oies & en canards. Ils sont religieux & vont volontiers en pèlerinage, par paroisses, au sanctuaire de Buglose, patrie de saint Vincent de Paul, à dix kilomètres de Dax. Ils sont surtout imbus d'un très fort esprit de famille, &, mieux que d'autres, ont conservé plusieurs coutumes originales du passé. Voici pourquoi.

Si vous parcourez plusieurs cantons de cette province du Sud-Ouest, vous serez frappé de voir que le pays est un pays de petite culture, où les métairies, composées de quelques hectares seulement, semblent avoir été taillées pour suffire exactement aux besoins d'une famille, & qui portent toutes, à leur centre, la maison que j'ai décrite. Il résulte de là que la population est extrêmement disséminée, que les bourgs se réduisent souvent à une église, une mairie, un presbytère & une auberge, & que les habitants, soustraits aux influences de l'économie politique nouvelle, demeurent plus fidèles aux traditions locales.

Je ne veux pas parler de cette coutume si répandue encore dans tout le midi de la France, d'attribuer à un enfant, qu'on appelle *l'herté* ou *l'hertère*, un avantage du quart, ou du tiers si l'on peut, dans les biens paternels. Il y a d'autres usages, plus curieux ou plus rares. J'en dirai un seulement.

Aux environs de Dax, & dans une partie des cantons de Peyrehorade & de Pouillon, il est assez commun de rencontrer, dans les contrats de mariage, une stipulation établissant

Digitized by Google

une association de travail & une communauté entre le père, la mère & le jeune ménage qui vient s'établir sur la métairie. Si le fils a gagné quelque chose, par son travail, avant de se marier, il versera ses économies entre les mains du père. Sa jeune femme ne lui remettra pas sa dot, elle la remettra au père également, qui est le chef de l'association & le gérant responsable de la fortune de deux ménages. Si l'un des associés meurt, la communauté doit continuer entre les survivants. J'ai feuilleté un acte de cette espèce, dont les conséquences, paraît-il, avaient été heureuses, & j'y ai relevé une jolie chose encore, le nom donné à l'épouse du fils qu'on désigne d'un mot latin : *l'adventice.*

Reste la troisième portion des Landes : le Marensin. C'est la forêt basse, coupée d'étangs & bordée par la mer. J'avais le désir de la traverser, & je partis de Dax pour Vieux-Boucau, l'ancienne bouche de l'Adour.

On va d'abord, sur la ligne d'Espagne, jusqu'à Saint-Vincent de Tyrosse, puis on prend un petit chemin de fer départemental, qui mène à Soustons. Une voiture m'attendait là, & je continuai à travers les pins.

Presque au sortir du bourg de Soustons, dans la direction de la mer, on aperçoit l'étang, très long, qui dort, immobile, entre deux rives différemment plantées. A droite, il s'étend sur une plaine presque rase, tantôt repoussé par l'éperon d'un banc de bruyères, tantôt plongeant, au contraire, à travers les végétations basses, & reconnaissable encore aux rayons pâles de ses eaux que hachent des touffes de jonc. L'autre bord est une lisière de futaie noire, dont les fûts sont doublés par le reflet du lac, & qui paraît, — ce n'est qu'une illusion, — une barrière infranchissable & une digue contre les crues. Le chemin que je suis tourne la pointe & longe bientôt le très humble déversoir de cette masse énorme d'eau, le *courant.* Malgré son nom, le courant ne court guère. Mais il est clair, il arrose des prés en pente, il donne envie de pousser à des pommiers en exil, il est le prétexte qu'ont pris plusieurs maisons aux toits roses pour se poser là, sur la crête, avec des volées de canards & des troupeaux de vaches. C'est un joli coin. Puis le courant nous quitte. Je suis de nouveau dans la grande forêt

Digitized by Google

sombre, frémissante sous le vent qui souffle de la côte. Elle est belle aussi parce qu'elle se prête difficilement à l'exploitation, & que les arbres y sont vieux. Des chênes-lièges se mêlent aux pins. Ils dominent bientôt. Ils se dressent de partout, bossués, couronnés de feuilles de vert gris, & bruns de tronc jusqu'aux premières branches, d'un brun pourpre de bois écorcé, qui donne un ton superbe aux profondeurs montantes des futaies. Tout cela chante sans trève, les pins & les lièges ensemble, sans fausse note. Il y a de ces pays où il faut écouter autant que voir. Et j'écoute. Et le chemin s'allongeant toujours, le souvenir me revient d'une chanson d'Isidore Salles, le poète aimé des Landais, qui s'en allait ainsi, mesurant les lieues gasconnes.

« Garçon, en partant à l'aurore, — dites-moi le temps qu'il faut, — pour gagner l'étang du Boucau? — D'un bon pas, peut-être un quart d'heure.

« J'étais levé de bon matin. — Après un beau morceau de route :

« Holà, vous qui passez là bas, — dites-moi donc le temps qu'il faut, — pour gagner l'étang de Boucau? — En promenant, moins de demi-heure,

« Du chemin long est le ruban. — Le soleil est chaud... Allons encore.

« Cantonnier, la soif me dévore, — dites-moi donc le temps qu'il faut, — pour gagner l'étang du Boucau? — En bien marchant, près d'une heure.

« J'ai le corps noyé de sueur, — & je m'arrête fatigué.

« Écoute, enfant, où demeures-tu ? — Près de l'étang du Boucau. — Dis-moi exactement le temps qu'il faut, — pour arriver... mettons deux heures. »

Ç'a été un peu mon histoire. Mais je suis arrivé. J'ai vu les dunes rapprocher leurs ondulations, se dénuder, blanchir, porter, de loin en loin, entre les palissades, un petit clos de ces vignes qui donnent le « vin de sable »; j'ai vu mourir les derniers pieds de bruyère au revers d'une levée énorme que la mer s'est faite elle-même, &, derrière, l'Océan dans sa belle couleur de colère, fouetté d'un vent furieux, battant des plages désertes, sans une maison, sans une herbe, sans autre limite

Digitized by Google

que les vapeurs amassées par l'écroulement des lames, & qui rejoignaient les nuages.

Et je n'ai pas regretté mon voyage.

Vous feriez comme moi.

II. La Poésie landaise et la prose des « Toros ».

J'ai cité M. Isidore Salles, & je l'ai appelé le poète aimé des Landais. Il l'est à double titre, parce qu'il est un fort bon poète d'abord, & parce qu'il représente, à peu près seul, une branche du gascon, le dialecte des Landes.

Car le gascon n'est pas partout le même, chacun le sait, dans le sud-ouest de la France.

Tandis que les provinces voisines étaient, pendant des siècles, disputées entre des vainqueurs de races diverses, Français, Espagnols, Anglais, & perdaient, avec leur liberté, quelque chose de cet autre bien, délicat & périssable comme elle, qui est la langue maternelle, le Béarn demeurait indépendant. Il gardait ses vieux privilèges & son gascon des aïeux. Aujourd'hui encore il le parle plus purement, avec plus d'harmonie. Il possède une littérature abondante, des traditions sans cesse renouvelées & rajeunies par une demi-douzaine au moins de poètes & d'érudits. Qui ne connaît Despourrins & sa chanson célèbre : *Là-haut, sur la montagne?* Qui n'a retenu au moins le nom du président de Gassion, limeur de beaux sonnets, &, parmi les contemporains, ceux de Vincent de Bataille, qui chanta la chapelle de Bétharram; de Picot, de Vignancour, l'auteur de *lou Maoü d'amou;* d'Alexis Peyret, encore vivant, célèbre par ses chansons & sa *Chasse du roi Artus;* de Navarrot, le Béranger de là-bas, à la mémoire duquel, récemment, le félibrige parisien élevait un monument sur la place d'Oloron? Je passe les plus jeunes, tous groupés autour de M. Lespy, le savant auteur de la *Grammaire béarnaise*, du *Dictionnaire béarnais*, des *Dictons & Proverbes du Béarn*, le maître & le chef des béarnisants. Ils ont de l'esprit, ils ont de la verve, ils sont nombreux. Si l'on veut s'en convaincre, on peut lire ce petit *Armanac gascou*, édité à Tarbes, *à l'instar* du fameux

Digitized by Google

almanach provençal, & que M. Adrien Planté, avec plusieurs autres bons félibres, a bravement lancé par le monde, pour la gloire de la langue d'*oc*.

Les Landes sont moins riches. Le gascon s'y est déformé, il a perdu un peu de son tour leste & de sa musique. Le joli *you*, qui veut dire « moi », se prononce *jou;* l'article est devenu invariable; il y a des mots barbares. Heureusement, comme je l'ai dit, M. Isidore Salles s'est trouvé là, pour le remettre en honneur & lui redonner un rang. Aussi on l'aime! on l'acclame! on l'imite! Les Landais lui pardonnent d'avoir été préfet & d'habiter Paris.

Moi qui ne suis pas Landais, je l'ai lu avec plaisir, non dans l'original, hélas! mais dans les traductions publiées çà & là, en pays de Gascogne, ou faites par des amis de l'auteur. Il possède, dit-on, la justesse de l'expression dont je ne puis juger; il a ce bonheur des mots qui fait que deux hommes pourront penser la même chose & qu'un seul la dira. Mais chacun peut remarquer, même dans des vers traduits, la saveur d'une idée, la nuance populaire, la bonhomie savante. Et il me semble que j'ai goûté tout cela dans les *Debis gascouns* & dans ce gros volume, *Gascounhe, le brabe yent de noste* (Gascogne, les braves gens de chez nous), paru tout dernièrement chez Maisonneuve & Leclerc, *editous*, quai Voltaire.

Souvent la pièce est faite de peu de chose, de synonymes ramenés à la fin des couplets d'une chanson, habilement mis par ordre, & qui forment comme une morale en sourdine & en sous-entendus. C'est Ninette de Capdemont, qui s'en va vendre ses poules au marché de Peyrehorade « grande, leste, brave comme quatre, le printemps aux dents ». Les gens qui la rencontrent sur la route, les passants quelconques disent : « Beau brin de fille! » Une revendeuse à qui Ninette refuse ses poules, dit : « Tu te moques, *fillasse!* » Un beau monsieur, en voiture, demande : « Voulez-vous monter, jeune fille? » Le curé dit : « Marchant de ce pas, tu vas te fatiguer, brave enfant. » Et la mère, le soir, au retour du marché, dit, ouvrant ses bras : « Viens souper fillette! »

Cette note ironique & tendre n'est-elle pas celle de Mistral, celle du maître Jasmin, celle de tout le Midi? En ce pays de

Digitized by Google

soleil & de vent une larme est vite montée aux yeux, vite séchée aussi. Elle n'est pas tombée. A peine on l'a vue. Mais elle est là tout de même. Et je la retrouve dans presque toutes les pièces joyeuses d'Isidore Salles, dans *le Feu de la Saint-Jean*, dans *l'Adour*, dans deux pièces célèbres surtout, *la Maison-Blanche* & *l'Arré-Hilh* (*le Petit-Fils*). N'est-ce pas joli, cette fin du poème où l'auteur, s'adressant à l'enfant de sa fille, dont le père, un Parisien, « n'a jamais traversé l'Adour, au bec du Gave », lui fait cette confidence d'aïeul :

« Tu seras un joli monsieur... — On ne te verra pas, comme moi jadis, — Au diable laissant les sabots, — Et la jaquette, — A chaque haie mangeant des baies, — A tout nid cherchant des oiseaux, — Courant lanlère.

« On ne te verra pas, devant la maison, — Ecoutant du vent du Boucau, — La voix rauque ; — On ne te verra pas sur le chemin, — Avec les fillettes du moulin, — Gardant les oies !

« Les grands savants, de bon matin, — Te bourreront de vieux latin, — Fleur desséchée ! — Mais nul d'entre eux ne t'enseignera — Le doux parler qui fait pleurer — L'âme attendrie.

« Le gascon de ma pauvre mère, — Le gascon du père de mon père, — Bonne parole — Que, sous son capuchon, — Portait au loin le saint patron, — Vincent de Paul !

« Le beau gascon aujourd'hui méprisé, — Des grands autrefois courtisé, — Dans l'Aquitaine, — Le beau gascon deux fois loué, — De tout l'esprit de Batbedat, — Et de La Fontaine !

« Fils du Gave, fils de l'Adour, — A nous de t'aimer avec ardeur, — Gloire courbée ! — Chanson, légende ou triolet, — Viole, violon ou flageolet, — Chantons l'aubade !

« En attendant, mon tout petit, — Dors, dors tout bas, au bord du nid, — L'amour te veille ! — Et chaque matin ton vieux grand-père, — Vient dire un bonjour gascon — A ton oreille ! »

Parfois, cependant, la belle humeur méridionale chante toute seule, l'esprit gascon se donne carrière, & c'est *le Café de nos étudiants à Paris* ou *la Fontaine chaude*.

Digitized by Google

Je veux citer encore cette dernière chanson, populaire en pays landais, parce quelle explique, à sa manière, un trait de mœurs amusant que je conterai tout à l'heure.

Il y a au centre de Dax, non loin de l'Adour, un bassin carré, entouré de murs, où sont découpés des portiques d'un goût romain. Là bouillonne une eau bleue, fumante, pleine de bulles de vapeur, qui sort de terre à la température de 64°. Elle est célèbre depuis longtemps. Un ancien auteur gascon, cela va sans dire, rapporte qu'on peut y cuire des œufs, « plumer la poulaille, couchons, pourceaux & autres animaux. Toutefois, plusieurs dudit lieu disent avoir esprouvé que, si une poule a esté acheptée, qu'elle s'y plumera facilement, mais non point si elle a été desrobée. » Il ajoute qu'elle est « aussi douce & meilleure que nulle eau de fontaine, tant à boire seule que à mettre dans le vin, comme on fait communément, estant toutefois refroidie. » Un autre raconte qu'on avait jeté autrefois un plomb avec une ficelle dans la fontaine pour en mesurer la profondeur, mais qu'on ne put jamais toucher le fond.

Je crois que l'histoire de la poule dérobée & de la ficelle trop courte sont un peu oubliées & que les servantes dacquoises qui viennent là, le matin, avec leurs cruches, puiser l'eau du ménage ou laver leurs légumes, ignorent ces contes anciens. Mais je gagerais qu'elles savent la légende nouvelle, & qu'elles pourraient chanter en chœur tous les couplets de *lou Bagn bouren* (*le Bain bouillant*).

« Mon bel Adour, rive charmante, — Ta nature est vive, aimante, — Ton ciel toujours transparent. — Et couverte d'un voile de brume, — Au milieu de la ville fume, — La fontaine chaude.

« Et depuis que le monde est monde, — De la mystérieuse bonde, — Jaillit le flot du fond du gouffre. — Quelque cyclope dans la terre, — Doit chauffer la chaudière, — De la fontaine chaude !

« Par là-dessous, sans doute, — Le diable met tout en déroute, — Et le dessus s'en ressent. — Les gens, les bêtes & les choses — Tirent leurs effets & leurs causes — De la fontaine chaude !

Digitized by Google

« A Dax, pour savoir & comprendre, — Les gens n'ont pas pas besoin d'apprendre, — Et pourtant nul n'est ignorant. — L'esprit léger, plein de ressource, — Leur part, comme coule de source — La fontaine chaude !

« Avec chaleur l'avocat plaide, — Avec chaleur le magistrat juge, — Le député est chaleureux, chaud le maire ! — Dans tout son être, — Le Dacquois a pour thermomètre — La fontaine chaude !

« Du Sablar aux prairies, — Toutes les filles sont belles, — L'amour rit dans leurs yeux, — Et, si par cas le cœur s'échauffe, — Que diable voulez-vous ? C'est la faute — De la fontaine chaude !..... »

Que toutes les femmes soient belles, c'est là une de ces affirmations de poète qu'il est permis, sans doute, de corriger en prose. La vérité, flatteuse & rare encore, est que beaucoup sont charmantes, & que Dax, petite ville mal bâtie, pauvre de monuments, — je ne l'en plains pas, — riche de plusieurs allées de platanes magnifiques & d'un coude large de l'Adour, qui met un peu de verdure & de grèves entre deux quartiers reliés, partage, avec d'autres points oubliés de la France méridionale, le privilège d'avoir une population presque homogène & d'allure aristocratique. Nulle part, peut-être, la distinction du type n'est si commune que là. Les servantes dont je parlais, qu'on rencontre, le matin, autour du « bain bouillant », les marchandes venues le samedi au marché de la place Thiers, ont la taille élancée, la main fine, les yeux vifs, & cette façon de marcher, souple & rapide, qui suffit à marquer la race. Je dirais même que plusieurs ont un profil de camée, si l'on ne voyait d'aussi vilains camées sur la poitrine de grosses dames qui portent encore le châle.

C'est la première remarque qu'on fait en traversant les rues. La seconde, dès que l'on cause avec un des hommes, assez nombreux, qui ont une culture littéraire jointe à l'esprit alerte du pays, c'est que l'influence de Paris décroît sensiblement, à partir, justement, de cette région des Landes. Ils s'intéressent médiocrement, je ne dis pas aux nouvelles politiques, mais au train journalier de la vie parisienne, aux potins, au théâtre, à tout ce mouvement d'idées légères, de modes, de

Digitized by Google

drôleries, de folie, de bon sens spirituel & de badauderie énorme qui entraîne toute la partie de la France située au nord de la Loire & même un peu plus bas. Peu de choses m'ont aussi vivement frappé & étonné que de constater cette absence de Paris dans les conversations, par exemple, du monde riche & du monde élégant de l'extrême midi. Partout où le journal de Paris arrive avec un retard de douze heures & plus, les influences locales résistent & la physionomie provinciale s'accuse. Voyez l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées, sans parler de la Provence. Voyez même les Landes. La conséquence immédiate & l'un des signes de cette sorte d'émancipation, c'est la multiplicité des journaux locaux. On les lit. On croit en eux. Ils apprennent quelque chose, même en politique générale, qu'on n'a pas encore lu dix fois dans les grandes feuilles de la capitale. Sort enviable! J'en connais tant d'autres qui ne vivent que de la publication de l'état civil, naissances, mariages, décès, & de la dépêche de quatre heures, rédigée par Havas!

Or donc, j'ai fait le relevé des journaux & revues édités dans cette ville de Dax, simple chef-lieu d'arrondissement qui n'a pas douze mille habitants, je crois, & j'en ai trouvé douze. Les voici :

L'*Avant-Garde*, bi-hebdomadaire, royaliste;

L'*Adour*, bi-hebdomadaire, impérialiste;

Le *Réveil des Landes*, bi-hebdomadaire, conservateur;

La *Croix des Landes*, hebdomadaire;

Le *Dacquois*, bi-hebdomadaire, radical-libéral, — une opinion intéressante de là-bas, — organe, m'a-t-on dit, du nouveau député;

Le *Courrier de Dax*, républicain;

L'*Avenir des Landes*, républicain, organe, — je n'affirme rien! — d'un sénateur des Landes;

Dax-Salin-Thermal, mensuel, organe des Thermes, qu'il ne faut pas confondre avec *Dax-Thermal*, organe de l'établissement des Baignols;

Le *Toreo français*, hebdomadaire, pendant la saison d'été, & imprimé sur papier jaune;

Enfin, le *Bulletin trimestriel de la Société de Borda*, société

Digitized by Google

savante, historique, littéraire, scientifique, dont je ne médirai point, car j'ai feuilleté avec profit plusieurs de ses travaux.

Un de ces titres est significatif entre tous : le *Toreo français*. Il achève de donner à la physionomie intellectuelle des Landes son caractère méridional. La passion des *toros* est plus vieille là-bas que les plus vieux pins de la forêt, que le plus ancien *capcazal* bâti sur les collines de la Chalosse. Un antiquaire, aventureux d'esprit, comme il s'en trouve, a même voulu la faire remonter à l'époque du renne, sous prétexte que le harpon de cet âge lointain & la banderille de course avaient une ressemblance frappante. Mais peu importe. Ce qui est sûr c'est qu'elle n'est pas d'hier & qu'elle se transforme aujourd'hui. La course landaise ne suffit plus aux Landais.

Il leur faut la course espagnole, le taureau à la place de la vache aux cornes fines, l'*espada* au lieu de l'écarteur, les chevaux éventrés, la bête mise à mort, les mules emportant le cadavre. Un même emballement a saisi les provinces du Midi pour les toreros de Madrid ou de Séville. On se les dispute. Les rivalités de ville à ville, — si fortes sous le soleil provençal ou gascon, — fanatisent les conseils municipaux. Nîmes ayant de belles arènes, Bayonne en construira d'immenses, Mont-de-Marsan tâchera de les surpasser, & Dax, honteuse de ne posséder qu'un amphithéâtre de bois, s'empressera d'en édifier un nouveau tout de pierre, qui sera inauguré l'an prochain. En attendant, elle s'offrira Bonarillo, Reverte & Guerrita, Guerrita qui a failli amener une révolution dans la petite ville. Les journaux de Paris en ont parlé, dans le temps, mais ils n'ont pas tout dit.

C'est là qu'on a bien vu l'influence de la fontaine chaude!

A la fin d'août, de grandes courses avaient lieu à Dax. Celles du dimanche 27 avaient été, au dire des amateurs, « régulières & acceptables ». Trois taureaux excellents, trois autres assez bons; Reverte s'était montré un maître, Bonarillo « un très convenable sous-maître. » Le mardi cependant, on attendait le maître des maîtres, l'égal de Mazzantini, Guerrita lui-même!

Or, le lundi soir, une rumeur sinistre parcourt la ville des Thermes. « Guerrita est arrêté à la frontière, Guerrita ne

Digitized by Google

viendra pas! » L'émotion est générale. Les hommes sont indignés, les jolies Dacquoises parlent d'une manifestation. Elle se prépare. Elle est dans l'air. Les autorités le comprennent. Il n'y a pas un moment à perdre. Le maire de Dax & le président du syndicat des fêtes se jettent dans le premier express qui part pour Irun. Avant de partir, ils télégraphient au préfet. Ils télégraphient au ministre de l'intérieur, alors M. Dupuy. La dépêche avait cent neuf mots, assurent les Dacquois, & se terminait à peu près ainsi : « Autorisez Guerrita ou envoyez de la troupe! » Ils sont partis. Vingt mille cœurs de Landais & d'étrangers les suivent.

Qu'y avait-il donc? Etait-ce vrai? Absolument vrai. Un ministre, — que son nom soit à jamais ignoré! — avait, en 1892, pris un arrêté d'expulsion contre Guerrita, coupable d'avoir tué trois taureaux en France, contrairement à la loi Grammont. Trois taureaux, voilà le crime! Comme si les taureaux, ainsi que l'ont si bien depuis compris & déclaré les juges de paix, n'étaient pas des animaux sauvages, ainsi que l'ours, le tigre, le léopard, n'ayant rien de commun avec les bêtes domestiques seules visées & protégées par la loi!

Les heures semblaient longues à tous. Enfin, répondant à la dépêche de cent neuf mots, à toutes les autres sans doute lancées le long du chemin, à la frontiere, d'Espagne même, le ministre ouvrit les portes de la France à la grande *espada*. On était à la veille des ballottages. Le président du syndicat télégraphia : « Nous amenons Guerrita! » C'était la victoire, la joie exubérante succédant aux colères du peuple. Il vint. Il arriva juste à trois heures, le mardi. Il n'eut que le temps de renouer sa *coleta* & de descendre dans les arènes combles d'une foule enthousiaste. Il fut plus grand que jamais. Reverte lui donnait la réplique. Et les cigares & les chapeaux volaient en l'air, à chaque coup d'épée, toujours mortel au taureau. Et la révolution menaçante finissait dans un délire d'applaudissements!

Je sais que M. Dupuy n'est pas homme à décliner les responsabilités. Il portera cependant celle d'avoir encouragé la course espagnole en France. Mais il en portera d'autres, conséquences de la première. Il aura aidé à l'épanouissement d'un

Digitized by Google

type nouveau de sportsmann, de l'*aficionado*, le monsieur qui se croit de Séville, qui, bien que Français, parle espagnol, qui crie, quand un cheval sort de l'arène, les entrailles traînant sur le sable : « Caballo! caballo! » Il aura eu sa part dans l'éclosion de la littérature qui a produit ces phrases : « N° 1, *Noir cornicoto*, prend quatre varas & démolit quatre chevaux. Jolis quites de Mazzantini & Tortero; capeo bien du premier, trop brusque du second. Trois paires banderillas bien, une demi-paire mal, Mazzantini le passe de muleta; six passes naturelles trop longues, trois passes bien. Une demi-épée courte, mais bonne; une deuxième courte & contraire, trois tentatives a descabello & une demi-paire a volapié bien, décident du toro. »

Nous avons déjà l'invasion du mot allemand, l'invasion du mot anglais. Voilà l'espagnol qui s'en mêle. Monsieur Dupuy, qu'avez-vous fait?

René Bazin.

(Extrait du *Journal des Débats*, 16 & 30 décembre 1893.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

Ph. Tamizey de Larroque. — Deux livres de raison dans l'Agenais, Paris, Picard. 1893. — **Livre-Journal de Pierre de Bessot.** Paris, Picard, 1893.

M. Tamizey de Larroque se crée tous les jours des titres nouveaux à la reconnaissance de ceux qui ont à cœur les progrès de notre histoire locale. Il avait déjà publié deux livres de raison, celui de la famille de Fontainemarie (1640 à 1774) & celui de la famille Dudrot de Capdebosc (1522 à 1675). Il nous donne aujourd'hui le Livre-Journal de Pierre de Bessot (1609 à 1652) & Deux livres de raison de l'Agenais, celui de la famille Boisvert (1650 à 1816), & celui de N. de Lidon, sieur de Savignac (1650-1664). Pierre de Bessot, sieur de Beauregard, fut conseiller du roi & contrôleur en l'élection de Périgueux. Son journal tient à la fois « de l'autobiographie & de la chronique »; c'est ainsi qu'il passe sans transition du récit de la mort de Louis XIII à « l'acquision du bien de la Massoubre, à Pissot », & de là à la prise de Thionville & à la victoire de Rocroy. Les collaborateurs de M. Tamizey de Larroque, MM. Huet & de Saint-Saud, ont joint au texte un grand nombre de notes qui en rendent la lecture facile. — Les livres de raison de la famille Boisvert & de M. de Lidon ont plutôt le caractère de registres domestiques ou de chronique purement

Digitized by Google

locale. A ce dernier titre, le livre de M. de Lidon est d'un réel intérêt; il donne une idée fort exacte, ce semble, du genre de vie d'un petit gentilhomme campagnard au dix-septième siècle. Les assassinats & les duels y reviennent à chaque page avec une persistance inquiétante. La noblesse donne l'exemple; mais bourgeois & simples valets paraissent le suivre sans le moindre effort. Que ces gens-là étaient donc batailleurs & que la police était mal faite! Le journal est accompagné de précieuses annotations dues à M. Tamizey de Larroque. Ce sont de vrais modèles du genre, & j'en ferais volontiers l'éloge, si tout éloge ne semblait banal devant tant de conscience & d'érudition. Je veux, du moins, donner au savant éditeur de la correspondance de Peiresc une preuve du soin avec lequel j'ai lu ses annotations en lui soumettant les doutes qui me sont venus à propos de l'une d'elles. A la page 55, il est question du Quayran, & la note 5 nous apprend que c'était un petit pays ayant pour capitale Villefranche (canton de Casteljaloux). Ce Quayran existe, en effet, mais il est bien loin des localités entre lesquelles le place le journal de M. de Lidon, Lafaurie près de Tombebœuf & le pont de Saint-Léger. N'est-il pas probable qu'il s'agit ici de quelques landes, terres vaines & vagues, qu'on désigne, si je ne me trompe, sous le terme générique de Quayran ou Queyran? — Ailleurs, p. 85, dans un appendice, le livre de raison de Bertrand Noguères, M. Tamizey de Larroque se demande si la recherche de la paternité était admise à Sainte-Bazeille, parce que, dans l'acte de baptême d'un enfant naturel, la mère signe & fait connaître le père. La chose n'est pas douteuse. A Sainte-Bazeille comme ailleurs, la recherche de la paternité pouvait être faite, & la déclaration de la mère était le premier moyen de preuve dont on se servait dans ce but; la paternité pouvait être établie par toute espèce de preuves, mais l'enfant n'avait droit qu'à des aliments.

Aux deux livres de raison de l'Agenais dont nous venons de parler, M. Tamizey de Larroque, a joint une liste des livres de raison publiés ou inédits. Il ne pouvait avoir une idée meilleure. Les publications de ce genre s'égarent dans de petites Revues locales; elles échappent aux érudits; les réper-

Digitized by Google

toires deviennent de jour en jour plus indipensables; les livres de raison méritaient bien d'avoir le leur, & nul n'était mieux préparé à nous le donner, complet & détaillé.

J. BRISSAUD.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger publiée sous la direction de MM. DE ROZIÈRE, DARESTE, ESMEIN, M. FOURNIER, TARDIF ET APPERT. — 1893.

Le midi de la France occupe si peu de place dans l'année 1893 de la *Nouvelle Revue historique de droit* que nous aurions pu nous borner à une mention pour mémoire. Voici ce que nous sommes parvenus à y glaner au sujet de la région pyrénéenne. M. Thibault affirme (p. 191) que la *lucrativa descriptio*, impôt perçu sur les successions dans l'ordre des décurions, n'a jamais existé dans la Gaule romaine. Contrairement à l'opinion commune, M. F. Lot (p. 281 & s.) soutient qu'il n'y a aucun rapport de filiation entre le vicarius, fonctionnaire royal du neuvième siècle, & le personnage qu'on rencontre dans les chartes depuis le dixième siècle sous les noms de *vicarius*, *veier*, *veguer*, *voyer*, &c. On trouvera de précieuses observations dans l'étude de M. Beaudouin sur *la limitation des fonds de terre dans ses rapports avec le droit de propriété*. Ainsi, à la p. 611, il est dit que les colons de Narbonne n'avaient pas le *dominium ex jure Quiritium* des terres qui leur avaient été assignées. M. Desjardins a affirmé le contraire, mais l'argumentation de M. Beaudouin semble tout à fait décisive. Le statut de Raguse (treizième siècle), dont nous devons la publication & l'histoire au savant auteur du Code civil de Montenegro, M. Bogisic, peut être rapproché utilement de nos coutumes méridionales de la même époque. L'hypothèse de M. Paul Fabre sur les *tertiatores* de la Terre de Labour offre de l'intérêt même pour l'histoire de la propriété foncière en France. La notice sur le prêt à intérêt de M. L. Theureau est d'une brièveté qui touche à la sécheresse.

J. BRISSAUD.

Digitized by Google

Numismatique du Béarn, par Adrien BLANCHET, attaché au cabinet des médailles, & G. SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. — 2 vol. in-8°. Paris, Leroux, 1893.

Le Béarn a eu cette singulière fortune d'avoir servi de berceau à la branche la plus illustre de la famille royale de France, tout en restant, plus longtemps qu'aucune autre province, un État indépendant. Dès le moyen âge, il avait sa Constitution. Son histoire commence avec les vicomtes de Centulle; elle se poursuit sous la Maison de Foix, illustrée par le nom de Gaston Phœbus; enfin, sa fortune atteint son apogée avec la famille d'Albret, qui a réuni le Béarn & le comté de Foix au royaume de Navarre, pour les transmettre à la couronne de France à l'avènement de Henri IV, en 1594.

Cette longue indépendance a marqué le Béarn d'un caractère profondément original, dont son monnayage a conservé la trace longtemps encore après la réunion de la Navarre à la France. Et pourtant l'histoire numismatique du Béarn restait encore à faire. M. G. Schlumberger & son élève & ami M. Blanchet se sont réunis pour combler cette lacune. Tous deux enfants, au moins par adoption, de ce beau pays de Pau, ils ont recueilli les riches matériaux renfermés dans les archives de Pau & dans ses collections particulières. M. Schlumberger a décrit & classé les monnaies; M. Blanchet en a fait l'histoire, il a étudié les listes des officiers & les ateliers monétaires, surtout ce célèbre atelier de Morlaas, où des artistes parisiens, quittant le service du roi de France pour celui des souverains du Béarn, importèrent, dès le seizième siècle, les procédés de gravure & de frappe découverts à Augsbourg, & qui ont fait de la monnaie de Béarn une des plus belles & des plus répandues.

Cette monnaie, pourtant, a eu aussi ses éclipses. Après avoir circulé, dès le douzième siècle, par toute l'Europe & jusqu'en Afrique & en Asie Mineure, les *vaches de Béarn* se virent interdire, à plusieurs reprises, l'entrée de la France, & leur dépréciation provoqua des disettes dans la Gascogne, qui ne connaissait pas d'autre monnaie. Mais sous Henri & Jeanne d'Albret, les chaînes de Navarre s'allient aux vaches béarnaises

Digitized by Google

sur l'écusson royal qui brille d'un nouvel éclat & obtient d'avoir cours définitivement en France.

Rien ne parle à l'esprit & aux yeux comme ces beaux écus d'or qui présentent d'un côté les armes de Béarn, avec la devise : GRATIA DEI SUM ID QUOD SUM, &, au revers, le nom de Jeanne & l'S barré, surmonté d'une couronne, dans lequel on a voulu voir le symbole de la *Fermesse d'amour* :

Fermesse dont l'amour peint un chiffre d'honneur,
Commune en escriture & rare dans le cueur,
Tes liens en vertus les fidelles asseurent;
Mais, ainsi que ta forme est d'un arc mis en deux,
Le dezir inconstant froisse & brize tes nœuds,
Cependant que les mains ta fermesse figurent.

Les médailles d'un si puissant relief, d'Henri d'Albret, d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret, sa femme, se distinguent par les mêmes qualités; elles portent au plus haut degré ce caractère vivant & personnel, & d'un réalisme élevé dont nos grands médailleurs contemporains ont su retrouver le secret.

Quand on voit les traits fortement accusés, l'œil vif & profond, & la bouche légèrement railleuse des ancêtres d'Henri IV, on sent que c'est toute une partie de l'histoire de France dont l'explication passe sous nos yeux, & l'on comprend mieux le titre de Béarnais que l'histoire lui a donné.

Le titre de roi de France & de Navarre répondait donc bien à une réalité historique, & nous la touchons du doigt sur ces sous & liards qui passaient entre nos mains dans notre enfance. Le monnayage d'un peuple est, en effet, l'image de son histoire. Comme elle, il a ses hauts & ses bas. On y retrouve les alternatives de bonne & de mauvaise fortune, les alliances, & jusqu'aux qualités morales & aux défaillances dont est faite la vie des nations.

(Extrait des *Débats*). Philippe BERGER.

Digitized by Google

P. de Boixo : **Notice sur les forêts et sur le reboisement dans les Pyrénées-Orientales**, pp. 111-200. *Bull. de la Soc. agr., sc. & litt. des Pyrénées-Orientales.* In-8°, 1893. Latrobe, Perpignan.

M. Paul de Boixo, inspecteur des forêts, a divisé son remarquable Mémoire en quatre chapitres : 1° description générale du département ; 2° statistique des forêts ; 3° reboisements ; 4° conclusions.

Nous n'avons qu'à reproduire ces dernières pages pour donner une idée de l'intérêt de ce travail rempli de chiffres & de faits précis.

« En résumé, dans la première partie de ce travail, on a constaté que les conditions faites à la propriété forestière en Roussillon ne lui sont guère favorables.

« Sans doute, il y aurait à conseiller quelques améliorations de détail, comme une meilleure exploitation des taillis de chêne vert, dans lesquels il faudrait remplacer par des éclaircies la pratique désastreuse du dessouchement, comme la multiplication des plantations de mûriers & de chênes lièges, comme l'ouverture de chemins de vidange dans les vallées où le génie militaire ne s'y opposerait pas, mais il faut reconnaître que rien actuellement ne vient encourager les propriétaires à conserver, à améliorer & à augmenter leurs forêts.

« Les prix des bois de feu, yeuse & chêne rouvre, a décru dans de notables proportions, sous l'influence de causes diverses, & n'est plus rémunérateur ; les châtaigneraies sont laissées sur pied faute d'acquéreurs ; les futaies de pins sont depuis longtemps sans aucun débouché & le pâturage est à peu près le seul revenu qu'on retire des terrains qu'elles occupent.

« Cette constatation n'est guère rassurante pour l'avenir de la propriété boisée, & d'un autre côté, en examinant les conditions orographiques, hydrographiques & climatologiques de la région, on est bien facilement convaincu que nulle part l'existence des forêts n'est plus nécessaire & que nulle part leur augmentation ne serait plus à désirer.

» L'insuffisance du boisement actuel est un fait indéniable. Avec 55,000 hectares de bois, soit 13 % de sa superficie totale, le département des Pyrénées-Orientales n'arrive qu'au cinquante-cinquième rang en France, tandis qu'il occupe le qua-

Digitized by Google

trième pour l'étendue des terres incultes, & cependant les montagnes sans glaciers qui n'approvisionnent pas suffisamment nos rivières en été, la déclivité des cours d'eau qui engendre des inondations si soudaines, la rareté & la violence des pluies qui trop fréquemment dégradent le sol au lieu de l'humecter doucement, tout concourt à prouver que ce boisement, si inférieur à la moyenne du territoire français, est un minimum absolument insuffisant.

« La question forestière en Roussillon peut donc être résumée en deux lignes.

« La nécessité de conserver & d'accroître les forêts est démontrée par toutes sortes de raisons, mais d'autre part, les circonstances économiques semblent conjurées pour leur amoindrissement & leur ruine.

« *Video meliora proboque, deteriora sequor*, pourrions-nous dire en pensant au triste sort qui attend nos bois.

« Mais la vue d'une telle situation indique nettement combien il est nécessaire de parer à ses dangers.

« La conservation des forêts est obligatoire pour tous en montagne ; il faut que les particuliers comme les communes se conforment à cet égard aux prescriptions du Code forestier qui interdit les défrichements non autorisés.

« De son côté, en présence de l'état de crise économique dans lequel se trouve le département, l'État devrait remplir le rôle protecteur qui lui incombe, non seulement en surveillant les forêts privées & en maintenant celles qui lui appartiennent, mais encore en faisant, au fur et à mesure des occasions favorables, l'acquisition des bois particuliers de haute montagne qui sont presque improductifs & dont il peut seul assurer l'existence.

« Il devrait en second lieu poursuivre l'augmentation du boisement par le repeuplement des vacants, soit en constituant des périmètres obligatoires, soit en procédant encore par acquisitions amiables.

« Les pouvoirs locaux devraient entrer également dans cette voie suivant les moyens dont ils disposent &, tout au moins, en prêtant leur concours moral à l'œuvre du reboisement.

« Le relèvement de la propriété forestière ne peut pas être

Digitized by Google

négligé non plus, & pour l'obtenir il serait nécessaire de procurer des débouchés à ses produits par la création d'industries nouvelles dans la région & par l'abaissement des tarifs de douanes de l'Espagne.

« Il faut espérer d'ailleurs, après tant de mauvaises années, que le retour d'une ère plus prospère remettra tôt ou tard les bois en honneur, & que notre beau Roussillon n'ajoutera pas son nom à la liste déjà bien longue des pays méditerranéens désolés, sinon ruinés, par le déboisement. »

Julien CALAS : **Essences forestières des Pyrénées-Orientales. Nature et utilisation de leurs produits**, pp. 201-307. *Bull. Soc. agr., sc. et litt. des Pyrénées-Orientales.* In-8°, 1893. Latrobe, Perpignan.

Ce Mémoire est en quelque sorte le complément du précédent. L'auteur, garde général des forêts à Prades, l'a divisé en deux parties : les producteurs résineux & feuillus, — les produits directs & indirects. — Nous regrettons de ne pouvoir donner ici que les conclusions.

« Nous voici arrivé au terme de cette étude. Nous pensons qu'on aura constaté avec nous que les forêts des Pyrénées-Orientales renferment des ressources de tout genre en grand nombre qu'on n'utilise que fort peu. Les forêts regorgent d'arbres & la plupart des coupes offertes, aussi bien celles des forêts soumises au régime forestier que celles des forêts particulières, restent sans acheteur.

« Le bois n'est utilisé que pour la consommation absolument locale, sauf de rares exceptions, & il est nécessaire & pénible même d'ajouter que si les bois du dehors ne sont pas employés dans certaines localités c'est uniquement par suite des difficultés de transport qui leur feraient atteindre des prix réellement exagérés une fois rendus sur les lieux.

« Nous allons essayer de rechercher les causes de ces faits &, une fois les causes trouvées, de voir s'il n'existe pas de remède.

« Tout d'abord, il est certain qu'une crise commerciale qui dure déjà depuis longtemps & qui tend à se perpétuer sévit sur les bois dans la France entière. D'une part, depuis que

Digitized by Google

les progrès métallurgiques ont permis d'employer le fer à des ouvrages pour lesquels le bois semblait seul indiqué, il y a eu une baisse qui s'est maintenue & se maintiendra sans doute d'une façon permanente sur les prix des bois d'œuvre. D'autre part, la grande extension des exploitations de houille & le prix si modique de ce combustible sont cause d'une baisse analogue sur les bois de chauffage.

« De ces deux conditions économiques il est résulté au début une crise qui, d'abord traduite par une mévente de quelques années, a fini par devenir l'état normal auquel on a dû s'habituer. Dans la plupart des régions le commerce des bois a repris sur ces nouvelles données en se rendant bien compte qu'il ne fallait plus songer aux prix d'autrefois. L'examen des produits des bois domaniaux qui ont dû suivre la loi générale indique la marche suivie.

« Le maximum de la crise a eu lieu en 1886 où, par suite du manque de vente de beaucoup de coupes, le rendement des forêts de l'État n'a atteint que 24 millions, tandis qu'aujourd'hui, où la vente a repris presque partout, on arrive au chiffre de 28 millions.

« Malheureusement, la région des Pyrénées-Orientales est restée tout à fait à l'écart de ce mouvement de reprise & la mévente y a été plus persistante que jamais.

« Le jour des ventes des coupes de bois des forêts soumises au régime forestier on est immédiatement frappé par le petit nombre d'adjudicataires acquéreurs, & il s'en présente bien rarement plusieurs pour la même coupe. Cette absence absolue de concurrence n'est pas une des moindres causes du prix minime de vente.

« Il faut d'ailleurs reconnaître que le métier d'adjudicataire est rempli de difficultés.

« En général, les bois sont situés à des altitudes très élevées, avec une vidange des plus insuffisantes, presque toujours sans scieries ou du moins sans bonnes scieries. A ces difficultés considérables d'exploitation, d'abatage, de débit & de transport, vient s'ajouter une dernière difficulté, la plus considérable peut être : la difficulté de se défaire des bois.

« Nous devons reconnaître que pour cela il y a un peu de

Digitized by Google

la faute de l'adjudicataire. Il ne débite ses bois la plupart du temps à aucune des dimensions usuelles. Il ne sait pas faire un choix judicieux entre le bois qu'il doit réserver comme bois de service & celui qu'il doit réserver comme bois d'industrie.

« Il débite en planches tel bois qui aurait été très bon comme charpente & il conserve pour charpente tel autre qui aurait donné de l'excellent sciage. Il équarrit mal ses charpentes, ne sachant pas faire un sacrifice d'équarrissage qui faciliterait sa vente, & ses sciages sont tels qu'ils prêtent à toutes les critiques. L'épaisseur n'est en rapport ni avec la longueur ni avec la largeur. Il sait, par exemple, que le sciage de pin doit toujours avoir $0^{m}22$ de largeur, que c'est une dimension constante & unique ; il ne s'inquiètera pas de cette dimension que réclament tous les menuisiers & ira leur offrir des planches de toutes les largeurs. L'épaisseur d'une même planche variera quelquefois d'un centimètre d'une extrémité à l'autre.

« On comprend alors que l'acheteur, qui ne veut déjà pas de la marchandise, a de bons prétextes pour la refuser. Il les fait tous valoir avec beaucoup de persistance & d'habileté ; mais ce qu'il ne dit pas, ce qu'il ne veut pas dire, c'est que quand même cette marchandise serait irréprochable, quand même on la lui cèderait à un prix modique au point d'en être ridicule, il n'en veut pas, & il a ses raisons pour cela.

« Ses raisons, il faut les dire : ce sont l'amour du travail facile & l'appât d'un nouveau travail, & par suite d'un nouveau gain réservé pour l'avenir.

« Tous les bois du Nord importés, mais surtout le pin, sont d'un travail aussi facile que leur durée est courte, tandis que ceux de nos régions ont plus de durée & donnent plus de peine. Le rabotage & la mise au point d'un mètre carré de planche de pin du Nord [1] demandera une heure par exemple, il en faudra deux pour un mètre carré de planche de pin du Capcir. Le premier est donc bien préférable au second de ce chef. Ce n'est pas tout ; au bout de quelques années la planche en pin

1. Cette qualification de pin du Nord adoptée par les menuisiers & architectes est tout à fait impropre ; les pins importés venant souvent du centre de la Russie & quelquefois même de la Russie méridionale.

Digitized by Google

du Nord sera vermoulue, décomposée, ne tiendra plus, tandis que la planche voisine, de pin du Capcir, sera presque dans le même état que le jour de sa pose. Alors l'ouvrier, venant remplacer la première, comprend les réels avantages qu'il a à employer les pins étrangers. Il ne voudra plus entendre parler du pin du pays, auquel il applique l'épithète de « mauvais travail », tandis que celle de « beau bois & de vraies planches » est réservée au pin du Nord.

« Et ce « beau bois, ces vraies planches » n'ont ni solidité, ni durée, coûtent plus cher, & malgré tout sont employés.

« N'est-il pas profondément regrettable de penser qu'avec les forêts que possèdent les Pyrénées-Orientales toutes les charpentes, tous les parquets, toutes les menuiseries des constructions, dans les villes & gros villages, soient faites en bois qu'on va chercher en Russie & en Autriche.

« Pour les parquets notamment, n'est-il pas pour le moins bizarre de songer qu'ils sont tous fabriqués dans des usines montées *ad hoc*, au lieu même de débarquement, avec des bois étrangers, & qu'ils n'ont alors qu'une durée que nous affirmons de beaucoup inférieure à celle des parquets faits avec les bois indigènes. Ajoutons à cela que les parquets préparés reviennent à 3 francs le mètre carré posé, alors que les parquets faits en planches d'arbres du pays n'arriveraient même pas à 1 fr. 75 c. le mètre carré tout posé, mais préparé sur les lieux par le menuisier.

« Comment, dans ces conditions, peut-on espérer pouvoir vendre le bois du pays?

« N'est-il pas regrettable encore que, par suite de l'absence d'industries spéciales & surtout de commerce sérieux de bois indigènes, le bois d'une foule d'essences précieuses telles que les érables, alisiers, sorbiers, fruitiers, &c., ne puisse être utilisé que comme bois de feu!

« Enfin, comme dernière cause de crise il faut ajouter la guerre des tarifs douaniers, à la suite de laquelle le débouché de plusieurs industries locales, telles que celle du merrain & du liège, a considérablement diminué.

« Les remèdes à tenter sont la conséquence forcée des causes de mévente que nous venons de signaler.

. . . . . .

Digitized by Google

« Il faut que les propriétaires des forêts, quels qu'ils soient, — État, communes ou particuliers, — cherchent à améliorer leurs forêts ; qu'ils les aménagent & les soignent en vue des produits qu'ils se proposent d'en tirer, qu'ils favorisent la production de gros bois s'ils songent aux charpentes & aux sciages, la production de bois jeunes, sains & bien droits pour les étais de mine, les poteaux télégraphiques, &c., qu'en un mot ils ne perdent pas de vue leur but final.

« Il faut en outre qu'ils assurent la vidange de leurs coupes. L'État a donné l'exemple en construisant à grands frais des voies d'accès de plusieurs de ses massifs, notamment dans le Canigou & la forêt de Laroque-des-Albères. Mais la crise générale qui sévit dans la région est telle, qu'en présence du peu d'effet produit il s'est arrêté, & malgré les propositions de ses agents il attend les résultats des premiers travaux avant de continuer l'œuvre commencée. C'est aux communes & aux particuliers à suivre maintenant l'exemple sans se décourager, car on ne peut raisonnablement espérer une amélioration dans la vente des coupes parce que quelques centaines d'hectares sur plusieurs milliers auront été ouverts aux exploitations. Il est juste d'ajouter qu'en ce qui concerne la forêt de Laroque, les coupes mises en vente depuis l'ouverture de la route forestière ont toutes trouvé acquéreur.

« Il faut créer des scieries perfectionnées qui permettront de donner de beaux & réguliers sciages, de tronçonner les arbres, de façonner les charpentes suivant les usages suivis.

« L'établissement de ces scieries ne coûtera que peu de chose puisqu'on possède le principal : la force motrice donnée par les chutes d'eau.

« Dans les centres forestiers importants, l'industrie privée devrait établir de grandes usines telles que celle que M. de Larochefoucauld a établi pour l'exploitation & le débit de ses importantes forêts des régions limitrophes de l'Aude.

« Mais la chose importante, la chose essentielle, c'est que l'habitant lui-même, le plus intéressé, y mette énergiquement du sien ; que partout où cela lui sera possible il n'emploie que les bois de son pays, que les architectes exigent cet emploi quand les constructions le permettront, que les marchands de

Digitized by Google

bois, au lieu de s'adresser constamment & exclusivement à l'étranger, ne craignent pas au moins d'essayer les bois indigènes & de leur faire une petite part.

« Enfin, il faut pousser au développement des industries déjà existantes, à la création d'industries nouvelles, signaler celles qui sont rémunératrices & susceptibles de le devenir, & encourager les tentatives faites. Alors on pourra raisonnablement espérer tirer parti de ressources importantes restant inutiles en donnant du travail à de nombreux ouvriers. Ainsi on aura contribué à faire croître la prospérité de nos régions.

Sur une mère d'astrolabe arabe du treizième siècle (609 de l'hégire) portant un calendrier perpétuel avec correspondance musulmane et chrétienne, traduction & interprétation par M. H. SAUVAIRE, correspondant de l'Institut, & M. J. de REY-PAILHADE, ingénieur civil des mines. Paris, 1893, Imprimerie Nationale.

Le savant orientaliste M. Sauvaire & notre compatriote M. de Rey-Pailhade, se complétant l'un par l'autre, font connaître un appareil d'astronomie peut-être unique, tout au moins inédit de chronologie musulmane & de concordance entre les années de l'hégire & juliennes. Cet astrolabe a été construit à Séville, en 1212, par Mohammad ben Fatouh & Kramaïry. Chacun sait que le problème de la concordance des calendriers chrétien & arabe est très délicat; l'astronome de Séville l'a résolu avec une élégance digne d'un algébriste consommé. Ce bel instrument, qui a été acheté, en 1873, au Caire, par M. Sauvaire, renferme également des particularités qui montrent un progrès notable dans l'art de construire les astrolabes. Les personnes s'occupant de chronologie & d'astronomie trouveront dans ce travail d'utiles renseignements sur lesquels nous ne pouvons nous étendre. Les auteurs nous annoncent un nouveau mémoire sur un astrolabe complet, construit dans la ville de Maroc en 1216, appartenant au Musée archéologique de la ville de Toulouse (collection de la Société archéologique du Midi). Ils feront, à cette occasion, une étude comparative de cet instrument avec les trois astrolabes arabes existant en Espagne & décrits par M. Eduardo Saavedra.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DE PHOTOGRAPHIE DE TOULOUSE

Cette Société, fondée en 1875, comprend une centaine de membres parmi lesquels plusieurs des savants qui font autorité dans la science photographique. Elle a tenu le 7 avril une séance publique à laquelle assistaient plus de cinq cents personnes. Après une allocution très originale & très applaudie de M. Émile Cartailhac, président, un rapport a été lu par M. Charles Fabre, chargé de cours à la Faculté. M. Benoist, professeur de physique au Lycée, a présenté en projections les étonnantes & admirables photographies en couleur de M. Lippmann; M. Trutat, directeur du Musée d'histoire naturelle, M. Desclaux, avocat-agréé, M. Jullian, ingénieur de la racttion aux chemins de fer du Midi, & M. Cartailhac ont successivement montré des photographies — scientifiques, de genre & de paysages, instantanées — obtenues par des membres de la Société, un choix superbe.

Voici quelques extraits du très intéressant rapport de M. Ch. Fabre :

« Lorsque notre Société a été fondée en 1875, le nombre des personnes qui s'occupaient de photographie était assez restreint; nous avions cependant groupé soixante-dix adhérents, bien que nulle part la photographie ne fût tenue en grand honneur. Quelques rares savants tiraient parti de cet auxiliaire précieux de toutes les sciences d'observation; par là même ils étaient en butte aux plaisanteries de leurs collègues. Nous avons entendu raconter par M. Janssen, comment ses illustres confrères de l'Institut traitaient ses recherches photographiques : « Ce pauvre Janssen, » disaient-ils avec un sourire de pitié, « le voilà *tombé en photographie.* » L'illustre savant s'est vengé de ces sarcasmes en faisant écrire par la photographie l'histoire du Soleil, en faisant décider la confection de la Carte du Ciel, en dotant enfin notre pays de documents inestimables que plusieurs générations de savants consulteront avec fruit.

« ..... Si nous nous reportons au début de notre Société, nous constatons que la pratique de la photographie, hormis

Digitized by Google

celle des portraits, comme nous venons de le dire, n'était pas accessible au plus grand nombre.

« Notre premier soin fut donc d'ouvrir un concours pour inviter les constructeurs à modifier le matériel en vue de son application aux sciences & en particulier aux voyages d'exploration. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité de cette application; nous pouvons oublier ce que nous avons vu en voyage, cette perte des souvenirs, la photographie la répare; ce que le temps nous arrachait, elle nous le rend.

« Les résultats de ce concours de 1876 dépassèrent nos espérances; nous eûmes la satisfaction de récompenser huit des quatorze constructeurs qui s'étaient présentés.

« En 1879, la fabrication des objectifs photographiques était le sujet de notre second concours. Nous sommes heureux de constater que c'est depuis lors que les opticiens de France & de l'étranger ont cherché & trouvé des instruments qui répondent à la plupart des desiderata formulés dans les programmes.

« En 1882, nouveau concours ouvert par notre Société. A cette époque le procédé au collodion avait à peu près disparu, détrôné par son heureux rival, le gélatino-bromuré; on pouvait alors se procurer dans le commerce des surfaces sensibles à la lumière, préparées sur ce verre si fragile, que l'on commençait à trouver trop lourd pour les voyages. Notre Société, persuadée que le verre devait être abandonné, organisa une exposition d'appareils de voyage établis pour les supports spéciaux de la couche préparée, tels que le papier ou les pellicules sensibles. Dix-neuf concurrents sollicitèrent nos suffrages; onze furent récompensés.

« Vous n'avez certainement pas oublié la belle exposition du Congrès de géographie de 1884, pas plus que l'Exposition universelle de Toulouse en 1887. Pour ces deux manifestations de l'art, de la science & de l'industrie, notre Société élabora des programmes spéciaux qui furent adoptés pour l'organisation des classes réservées à la photographie; les membres du jury étaient en majeure partie parmi nos collègues.

« Enfin, en 1893, nous avons ouvert un dernier concours comprenant les diverses applications de la photographie. Votre jury a eu à examiner trois cent quatre-vingt-cinq images pho-

Digitized by Google

tographiques venues de tous les points de la France; les récompenses suivantes ont été décernées.

« *Diplôme d'honneur :* M. Henri de Severac, Saint-Sulpice de Lézat.

« *Diplômes de médaille de vermeil :* MM. Boutique, de Douai; M. Brichant, de Paris; M. Fachinetti, de Toulouse.

« *Diplôme de médaille d'argent :* M. Rougé, de Lille (Nord); M. Délieus, de Douai; M. M. Mailhol, de Toulouse.

« *Diplômes de mention honorable :* M. Azémar, de Pamiers, M. Arnaud, de Carcassonne. »

L'Association pyrénéenne ne peut que s'intéresser vivement aux progrès d'une Société de photographie. Grâce à elle, à ses membres & à leur influence, le nombre des opérateurs grandira dans tout le Midi en même temps que la valeur des œuvres exécutées. Les paysages & les monuments seront de plus en plus & de mieux en mieux photographiés; les épreuves répandues partout feront connaître davantage nos richesses naturelles & artistiques. L'illustration de tous les livres, des revues & des journaux sera singulièrement favorisée.

La Societé s'efforce de venir en aide dans ce but à toutes les personnes qui réclament ses conseils.

Cette année elle ouvrira une exposition publique au Capitole, le 24 mai. Tous les amateurs sont invités à y prendre part. Demander le programme & règlement au Président, 5, rue de la Chaîne, Toulouse, ou au Secrétaire général, 18, rue Fermat.

Real Academia de la Historia. Boletin, t. XXIII, 1893, 560 pag. 8°, Madrid, calle de Leon, 21.

Livres arabes imprimés en Tunisie, par Francisco Codera. — Le Dr D. Juan de Jaso, père de San Francisco Javier. Nouveaux documents biographiques. — La grotte préhistorique de Segobriga, par Edouard Capelle. — Inscriptions inédites de Arcos et de Jerez de la Frontera, par Fidel Fita. — Rapport sur le livre intitulé : « Monedas de las dinastias arabigo-

Digitized by Google

españolas, par Francisco Codera. — Nouveau guide du voyageur en Espagne & en Portugal, par P. de Madraso. — Antiquités romaines de l'Alcarria, par Francisco R. de Uhagón. — L'inquisition de Torquemada, secrets intimes, par Isidore Loeb, H. Grœts, Fidel Fita. — Inscription arabe de la chapelle de Santa Catalina à Toledo, par Francisco Codera. — Voie romaine de Sigüenza à Chinchilla par Francisco Coelho. — Catalogue des manuscrits arabes de la bibliothèque départementale de Argel, par Francisco Codera. — Livres arabes acquis par l'Académie, par le même. — Le sépulcre du docteur Eximio, par Antonio Sanches Moguel. — Portugal & Espagne, par le comte de Casal Ribeiro. — Histoire générale civile & ecclésiastique de la province de Zamora, par Antonio Sanches Moguel. — Inscriptions romaines inédites de Añavieja Yoyarzun, par Fidel Fita. — Nertobriga Celtibérique : ses ruines en Calatorao, par Romualdo Moro. — Arqueologi Nertobrigence & Bilbilitano, par Juan de dios de la Rada y Delgado. — Dona Blanca de Portugal, par Antonio Sanches Moguel.

Digitized by Google

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le goût des excursions dans le Midi.

Toulouse, la première entre toutes les villes du Midi, manifesta son goût pour ces promenades régionales instructives & charmantes auxquelles participent tous les amis de la belle nature, de l'art, de nos vieux monuments. Dès 1867, la Société d'histoire naturelle avait ouvert la voie; elle eut son Comité permanent des grandes & petites excursions; elle montait sur les sommets de nos montagnes; elle parcourait les Pyrénées & la Montagne-Noire & les Causses près de dix ans avant la fondation du Club alpin français. Elle faisait ses courses avec une préoccupation d'études & d'observations scientifiques dont le Musée de Toulouse & les publications de l'époque rendent un excellent témoignage. Les professeurs de Faculté, moins absorbés alors par les travaux de laboratoire, entraînaient volontiers leurs meilleurs élèves à travers notre pays...

Vers 1884, la Société de géographie fut créée & détourna, à son profit, les amateurs de promenades un peu lointaines. Deux & trois fois par an, avec un succès toujours croissant, elle va prendre l'air & connaître dans leurs détails les points les plus pittoresques & les plus intéressants de notre région. Ainsi l'autre jour, une cinquantaine de ses membres rendaient visite à Foix & à la grotte de l'Herm.

La Société archéologique du Midi, depuis vingt ans, agit de même. Dans quelques semaines elle ira jusqu'à Béziers, Agde & Villemagne, & une autre fois, à l'abbaye romane de Ripoll, de l'autre côté de Puycerda.

L'Association pyrénéenne, qui tint ses premiers Congrès à Narbonne & à Bordeaux, qui passa deux fois à cette occasion les frontières d'Espagne & toucha barre à Barcelone, à Saint-Sébastien & à Burgos, se dispose à tenir, l'an prochain, sa troisième réunion solennelle à Barcelone & elle rayonnera de là jusqu'aux Baléares.

A Montauban, c'est la Société archéologique de Tarn-&-Garonne,

Digitized by Google

guidée par un président modèle, qui est allée, très nombreuse, jusqu'à Orléans, Paris, Chantilly, voire même à Madrid & à Rome.

A Auch, moins souvent, mais pour quelques bonnes chevauchées en Gascogne, se déplace la Société historique.

A Saint-Gaudens, la Société des études du Comminges, justement fière d'avoir élevé une petite sous-préfecture à la hauteur d'un chef-lieu intellectuel des Pyrénées, fait, aux environs de Pentecôte, son excursion renommée.

A Carcassonne, la Société des études scientifiques a suivi depuis quatre ans ces bons exemples, mais nous avons appris avec regret le ralentissement de son zèle. Dans un si curieux pays, quel dommage!

Montpellier, où les Sociétés savantes sommeillent, se laisse distancer par Béziers & surtout par Nimes avec leurs déjà anciennes & très estimées Sociétés d'études scientifiques.

A Toulouse, à Perpignan, à Pau, à Bordeaux, les sections du Club alpin français ont leurs excursions spéciales.

Nous ne croyons pas que les diverses Sociétés savantes de Bordeaux aient ce genre d'activité. Elles font, certes, de sérieuses publications, mais semblent moins que celles de Toulouse en relations suivies avec le grand public. La presse locale ne parle guère de leurs travaux.

Les fêtes du mois de mai à Toulouse.

Le Conseil municipal de Toulouse ayant supprimé la subvention annuelle de l'Académie des Jeux Floraux, un homme généreux a profité de cette occasion pour doter celle-ci d'une rente de 8,000 francs. C'est là un acte qui honore autant le donateur que l'Académie des Jeux Floraux. Elle saura faire un noble usage des secours inespérés que le ciel lui envoie. Elle veut ajouter quelques fleurs au bouquet qu'elle distribue tous les ans aux littérateurs & aux poètes, &, à l'exemple de sa sœur cadette l'Académie française, décerner des prix de vertu.

C'est donc avec une vive curiosité que l'on attend la divulgation de ses projets. Elle avait songé à célébrer cette année le double centenaire des lettres patentes de Louis XIV la réorganisant; c'est partie remise à l'an prochain, afin que la solennité ait plus d'éclat.

Les amateurs de la littérature patoise, groupés en société à Toulouse, à l'exemple de leurs émules de la Provence & de Langue d'oc, ont reçu du Conseil municipal la subvention enlevée à l'Académie des Jeux Floraux. Ils ont tenu leurs premières assises, avec un grand éclat, le 5 & le 6 mai. Nous suivrons avec sympathie leurs travaux, comme nous avons applaudi à leurs réjouissances. E. C.

Digitized by Google

Condom (Gers). — **Archéologie chrétienne.** — M. Edmond Le Blant a communiqué à l'Académie des inscriptions & belles-lettres, dans la séance du 13 avril, quelques observations sur un monument que, grâce à l'indication de M. Lavergne, président de la Société historique de Gascogne, il a trouvé chez M^me^ Cournet, à Cacarens, arrondissement de Condom. C'est une épaisse plaque de marbre blanc qui a été taillée & au revers de laquelle est tracée une grande croix pattée.

Le bas-relief, qui occupe la face, paraît provenir d'un sarcophage chrétien. Il représente Orphée assis, vêtu de la tunique, du manteau, des anaxyrides (chaussures phrygiennes), coiffé du bonnet phrygien (*pileus*) & jouant de la lyre. Près de lui, devant un palmier, sont deux moutons. La partie gauche du sujet manque. « On sait, ajoute M. Leblant, que les premiers chrétiens voyaient dans la fable d'Orphée attirant à lui les animaux une allégorie du Christ appelant tous les peuples à la loi nouvelle. Les Pères de l'Eglise & les artistes ont popularisé cette idée, comme le prouvent les reproductions qui se trouvent dans les catacombes de Rome. Si, comme il est probable, ce fragment provient d'un sarcophage, c'est certainement la première représentation de ce sujet que nous ayons eue en Gaule. »

Démolition des remparts de Perpignan. — La ville de Perpignan avait demandé au conseil général de lui accorder une subvention de 500,000 francs pour l'aider à payer la contribution de 4,500,000 francs que réclame le Ministre de la Guerre pour la démolition des remparts. Par l'organe de M. Edouard Vilar, sénateur, rapporteur, le conseil général a refusé de voter cette somme, sous prétexte que la ville de Perpignan commettrait une folie en acceptant les conditions « draconiennes » imposées par le Ministre de la Guerre. Dans son rapport, M. Vilar a « flétri » l'administration du génie militaire, « qui cherche à faire une spéculation regrettable aux dépens de la ville de Perpignan. » Il a engagé le conseil municipal à repousser les offres qui lui sont faites pour la démolition des remparts de Perpignan par l'administration de la guerre, & finalement, le conseil général a émis le vœu que le Ministre de la Guerre cède gratuitement à la ville de Perpignan les terrains sur lesquels sont actuellement construits les remparts.

Les incendies des Landes. — Une très importante réunion, où toutes les communes des Landes étaient représentées par les maires, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, &c., a eu lieu à Labouheyre, sur l'initiative de M. Jumel, député, pour examiner les moyens de porter remède aux terribles incendies qui dévastent périodiquement ces régions.

La réunion a discuté le projet de loi proposé par le Gouvernement, a adopté la création de pare-feux proposé par ce dernier, & a été d'avis que l'Etat (point sur lequel le projet du Gouvernement est muet)

Digitized by Google

devra contribuer pour moitié aux frais de leur établissement, les communes & les propriétaires se partageant l'autre moitié.

L'entretien des pare-feux se fera dans les mêmes conditions. Ils auront un minimum de 10 mètres, un maximum de 30. Les premiers devront être complètement débroussaillés; sur les seconds on pourrait laisser les pins, à l'exclusion de tout sous-bois.

Les propriétaires devront être indemnisés si les pins sont abattus.

La Compagnie du Midi devra laisser un espace de 30 mètres complètement nu de chaque côté de la voie; les compagnies locales un espace de 10 mètres.

Contrairement au projet du Gouvernement, l'assemblée se prononce avec énergie contre l'ingérence de l'administration des forêts dans l'exécution & l'entretien du réseau de pare-feux.

Elle demande que la loi laisse aux conseils généraux le soin de décider qui devra en être chargé. Enfin, l'assemblée a établi un questionnaire qui sera soumis aux conseils municipaux de la région du Sud-Ouest.

Le chemin de fer transpyrénéen. — La presse espagnole recommence à s'occuper depuis quelque temps de la question toujours pendante du percement des Pyrénées & de l'établissement d'une ou de deux lignes entre l'Espagne & la France, soit pour rappeler à l'opinion publique que cette question attend toujours sa solution, soit surtout pour combattre certaines contre-propositions qui ont été faites dernièrement & dont la prise en considération ne pourrait, semble-t-il, que compromettre le succès final de l'entreprise.

On sait, en effet, que la France & l'Espagne se sont mises d'accord en 1885 sur les lignes à construire, & qu'il a été décidé qu'il y en aurait deux, ce qui naturellement nécessite le percement de deux tunnels dans les Pyrénées : la ligne de Canfranc demandée par l'Espagne, & celle de Noguera-Pallaresa réclamée par la France. Il a été décidé, en outre, que les deux tunnels ne pourraient être percés que simultanément. Bien que tous les détails aient été fixés par la Commission franco-espagnole, nous n'en sommes pas encore à la période d'exécution.

Or, bien qu'il semblât qu'il ne pouvait plus y avoir de doutes sur le tracé éventuel des deux lignes, on a trouvé moyen de faire surgir deux projets nouveaux, l'un en faveur d'un chemin de fer par la vallée de Cinca, l'autre préconisant une ligne Noguera-Pribagorzana, laquelle remplacerait celle de Noguera-Pallaresa demandée par la France.

Comme il est évident que ces contre-projets, qui semblent s'inspirer d'intérêts de clocher plutôt que de l'intérêt général, ne peuvent que retarder l'exécution des lignes sur lesquelles les deux pays intéressés sont tombés d'accord, la presse prend position contre cette tentative de

Digitized by Google

diversion. On a surtout remarqué, à ce propos, un article paru dans la *Publicidad* du 28 février & rappelant très clairement dans quels termes se pose la question.

(*Débats*, 16 mars 1894.)

NÉCROLOGIE

Albert LEBÈGUE est mort le 1er avril. Atteint depuis longtemps du mal qui devait l'emporter, se survivant à lui-même depuis deux ans, il disparaît frappé avant l'âge, mais laissant néanmoins des œuvres complètes & dignes de la plus haute estime.

A ses funérailles, faites avec la pompe en usage dans l'Université de Toulouse, deux discours ont été prononcés par M. Antoine Benoist, doyen de la Faculté des lettres, & par M. Émile Cartailhac, délégué de la Société archéologique du Midi. Tous deux, sans s'être concertés, ont rappelé l'amitié qui unissait Julien Sacaze & Albert Lebègue. Il ont indiqué l'étendue de cette double perte pour l'érudition française & l'histoire méridionale.

Lebègue fut dès la première heure du Comité de direction de la *Revue des Pyrénées*. Il contribua activement à la rédaction. Grâce à lui, les Inscriptions antiques des Pyrénées de Sacaze purent être publiées & en attendant qu'une plume justement autorisée écrive, dans notre *Revue*, sa vie laborieuse & tous les motifs que nous avons de le regretter du fond du cœur, nous lui adressons ici le même adieu que M. Benoist en terminant son discours devant le cercueil : « Adieu, & quand notre tour sera venu puisse-t-on dire de nous ce que nous disons de toi : « Il a rempli dignement sa tâche & il a été un homme de bien. »

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 2312

Digitized by Google

ARTICLES ORIGINAUX

CONTRIBUTION A LA BIBLIOGRAPHIE MÉRIDIONALE

ÉTIENNE FORCADEL

PROFESSEUR DE DROIT CIVIL A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

(1556-1576)

En cherchant à grouper les renseignements biographiques, assez peu nombreux du reste, qu'on possède sur Pierre Forcadel, lecteur[1] du Roy ès-mathématiques, à Paris, de 1560 à 1573, j'ai été naturellement amené à m'occuper de son frère aîné, Étienne. Celui-ci professait le droit civil à Toulouse vers la même époque. J'ai pu relever ainsi quelques inexactitudes en même temps que combler des lacunes dans la biographie de ce juriste.

Bien qu'il n'ait pas eu un mérite égal à celui de son frère le mathématicien, Étienne Forcadel est encore assez connu de nos jours. Sa demi-célébrité est moins due à des œuvres assez nombreuses, jugées assez sévèrement par les jurisconsultes & les littérateurs, qu'à sa compétition en 1554 avec Cujas pour une chaire de docteur-régent de Droit civil à l'Université de Toulouse. Il ne l'obtint qu'en 1556, & tandis que son célèbre rival, après avoir passé par Cahors, avait été obligé de

1. C'est-à-dire professeur au Collège de France.

Digitized by Google

quitter momentanément Bourges pour Valence, Forcadel enseignait paisiblement à Toulouse.

Cet échec de Cujas, quelle qu'en soit la cause, a eu un grand retentissement & a été l'objet d'une sorte de polémique.

Il ne paraîtra donc pas inutile de retracer, en la rectifiant en quelques points, la biographie de ce Forcadel qui, légitimement ou non, a occupé, vers le milieu du seizième siècle, une situation assez considérable dans l'Université de Toulouse.

M. E. Regnard a publié en 1857, sur ce personnage, dans la *Nouvelle biographie générale*, une notice que l'on retrouve abrégée mais nullement corrigée, dans les dictionnaires ou les encyclopédies éditées depuis une trentaine d'années.

Il appelle notre jurisconsulte « FORCADEL (Étienne), *en latin* FORCATULUS », en dépit de Berriat-Saint-Prix[1], qui a prétendu que son nom devait s'écrire Forcatel.

C'est, croyons-nous, le professeur de droit qui est dans l'erreur. Il s'appuie, il est vrai, sur un arrêt du Parlement de Toulouse de 1554 (qui autorise *Me Forcatel* à prendre part au célèbre concours pour lequel Cujas était inscrit), sur un privilège de 1572 & sur un texte de Bruneau[2].

Les rédacteurs de l'arrêt & du privilège, ainsi que Bruneau, n'avaient très certainement sous les yeux que des documents rédigés en latin où notre auteur ne figurait qu'avec le nom de *Forcatulus*, emprunté aux usages du temps. Il leur était naturel, sauf plus ample informé, de traduire ce surnom par Forcatel.

Mais dans la *Poësie* française, dans le *Montmorency Gaulois*, c'est le nom de Forcadel qu'on rencontre uniquement. C'est celui qu'on trouve au debut de toutes les éditions, à la fin de toutes les dédicaces des œuvres de son frère Pierre, le mathématicien, qui n'écrivait qu'en français. (Un texte de Gassendi dit qu'il ne savait pas le latin.) C'est encore le nom écrit avec un D qu'on retrouve dans des documents postérieurs à la mort des deux frères & concernant leur famille.

1. *Histoire du Droit romain*, suivie de la *Vie de Cujas* (Paris, 1821, Nève, in-8°), p. 482, note 3.

2. Bruneau, supplément au *Traité des criées*, in-12, 1686, p. 34.

Digitized by Google

Après ces témoignages, on a le droit de considérer la dénomination de Forcatel comme une forme dégénérée du vrai nom patronymique de Forcadel.

Cette discussion, à laquelle il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle ne mérite, était nécessaire à cause de la notoriété de celui qui l'a soulevée en 1820 & que personne n'a contredit sur ce point. Personne après lui cependant n'écrit Forcatel.

Après avoir donné les deux noms de notre jurisconsulte, M. Regnard le dit :

« *Né à Béziers en* 1534, *mort en* 1573. »

Les deux frères Forcadel font suivre leurs noms respectifs, dans les titres de leurs œuvres, des qualificatifs de *Bliterensis* en latin ou de *Béziers* en français. Aussi tous les biographes les font-ils naître à Béziers & cette ville revendique-t-elle leur état civil dans une intéressante étude de M. de Faniez[1], où il n'est cependant apporté aucun document positif permettant de l'établir. En l'absence de preuves de ce genre, n'est-il pas permis de se demander si la mention ajoutée à leur nom de famille ne signifierait pas simplement qu'ils sont issus de Béziers?

Ce point est certain. Il y avait dans cette ville une famille Forcadel, laquelle y tenait une place honorable, & leur père appartenait à cette famille; mais déjà celui-ci, qu'Étienne dépeint comme *mores agens* à Paris, devait y avoir un domicile, centre de son négoce. Ce domicile, à peu près indispensable à ses importantes affaires, ne relègue-t-il pas au deuxième plan le vieux domicile familial de Béziers? Il règne sur cette question une certaine incertitude. Il ne nous a pas été possible de la dissiper. Le négociant Forcadel mourut jeune, peut-être

1. *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 2e série, t. XIV, 2e livraison, 1888. *Etienne Forcadel*, par M. de Faniez. Très intéressante étude littéraire. Dans ce court mémoire, l'auteur s'occupe de la prose & de la poésie françaises de Forcadel & montre par des exemples bien choisis que cet écrivain, surtout comme poète, n'était pas aussi médiocre qu'on a bien voulu le prétendre. Nous glanerons nous-même plus loin un ou deux exemples parmi ceux qu'a choisis M. de Faniez.

Digitized by Google

à Paris. Ne se pourrait-il pas qu'un de ses enfants fût né dans la capitale?

Quant à la date de 1534, que les biographes admettent pour celle de la naissance d'Étienne Forcadel, elle est absolument inexacte. Il est même singulier qu'on ne se soit pas encore aperçu des invraisemblances qu'elle comporte.

En effet :

1° Les premières œuvres juridiques de notre auteur sont : *Penus juris civilis* & *Necyomantia jurisperiti* qui ont été éditées, l'une en 1542, l'autre en 1544. Aurait-il publié des ouvrages de droit à huit ou dix ans? En admettant la possibilité d'un pareil phénomène, on en retrouverait certainement quelque témoignage dans les écrits des contemporains.

2° Dans la préface de ses *Epigrammata* il accuse vingt années d'études de jurisprudence. Or, le petit recueil est de 1554. Si son auteur dit vrai, il aurait commencé à étudier le droit en 1534, l'année même de sa naissance... Eût-il jamais semblable prétention!

3° Dans son *Epistola ad calumniatores*, il déplore la perte d'un oncle qui, dit-il, fut très bon pour lui lorsqu'il était enfant. Puis, il ajoute presque immédiatement que ce parent, ayant suivi le roi dans l'expédition d'Italie, périt glorieusement à la bataille du Tessin en défendant un poste dont on lui avait confié la garde[1].

Il ne saurait y avoir de doute ici. Il s'agit de la bataille de Pavie, livrée en 1525, près du confluent du Pô & du Tessin.

Cette glorieuse défaite, où presque toutes les familles nobles de France perdirent des représentants, fut l'événement capital de l'époque. On considérait presque comme un brevet de noblesse d'avoir laissé un proche sur ce champ de bataille. Aussi Forcadel tire-t-il grande vanité de la mort glorieuse de son oncle. Il faut le reconnaître, elle venait bien à propos à

1. *Maximè cum patruelis meus P. Forcatulus qui* MIHI PUERO *fuit* AMICISSIMUS, *paucos ante annos in Ticinensi pugna obiisset. Nam Franciscum Gallorum regem in Italia res gerentem secutus, commisso tandem prælio, dum neque optimo & fortissimo principi deesse vult, nec commilitonibus superesse optat, aduersis septem vulneribus, eo quem tuendum susceperat loco, gloriosè accubuit.*

Digitized by Google

l'appui de timides prétentions nobiliaires, émises dans l'*Epistola* déjà citée [1].

Forcadel était donc né en 1525, mais de plus, le *mihi puero amicissimus* suppose qu'il avait de quatre à six ans au moment du départ de l'homme d'armes pour la guerre d'Italie & reporte sa naissance entre 1518 & 1520 inclus. Il aurait ainsi commencé ses études de droit entre treize & quinze ans. Cette hypothèse s'accorde très convenablement avec ce qu'il dit de lui-même. Il déclare, en effet, dans sa préface de sa *Poësie* de 1551 s'être *employé au droit civil depuis l'enfance*. Cette information est, du reste, corroborée par un passage de sa *Sphæra legalis* dont il dit avoir préparé l'*argumentum* : *pene puero*, c'est-à-dire entre quinze & dix-sept ans. Si l'on admet qu'il lui fallait bien deux années d'études préliminaires avant d'être en possession des éléments d'un pareil travail, on retombe sur une initiation à l'étude du droit reçue entre treize & quinze ans, ce que nous avions déjà trouvé en suivant d'autres indications.

On doit donc reporter à l'une des années 1518, 1519 ou 1520 la date de la naissance d'Étienne Forcadel.

Quant à la date de sa mort, celle de 1573, que donne la *Nouvelle Biographie*, ne paraît pas moins inexacte si nous suivons l'ordre chronologique des publications de Forcadel.

Son *Henrico tertio* n'a pu évidemment être composé qu'après l'avènement de Henri III qui, on le sait, ne revint de Pologne qu'en septembre 1574. Étienne Forcadel n'était donc pas mort en 1573. De plus, son fils, qui signe P. (probablement Petrus) Forcatulus, publia en 1578 une édition posthume du traité *de Servitutibus* de son père, en se servant d'un privilège de 1572 (celui dont parle Berriat-Saint-Prix) obtenu du vivant d'Etienne. Comme le fait remarquer l'auteur de l'*Histoire du droit romain* [2], l'impression de l'opuscule *Sur les servitudes* a

1. *Potissimum cum* GENTILES *adhuc* NOBILES *nostri et clari eo loco viuant, ex quo parentes meos oriundus habeant.*

2. Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, p. 503, note 58. Il fait remarquer que « Pierre se plaint de la mort prématurée de son père. Pour peu « que l'impression ait duré, cette mort doit avoir eu lieu au plus tôt « vers le printemps précédent. »

Digitized by Google

dû commencer au plus tôt en 1577. L'auteur a dû, par conséquent, décéder entre 1575 & 1577, c'est-à-dire *vers* 1576[1]. Il aurait ainsi vécu environ cinquante-sept ans.

La notice publiée dans la *Nouvelle Biographie* ne fournit aucune précision sur la famille de notre jurisconsulte. Il eût été facile, cependant, si les archives sont muettes, de rechercher dans leurs œuvres (notamment dans les préfaces) le témoignage même des deux frères. L'*Epistola ad calumniatores* & les poésies latines & françaises d'Étienne nous ont permis, en confirmant la plupart des renseignements fournis par l'abbé Goujet dans la biographie de Pierre, d'y ajouter quelques détails qui ont échappé à M. de Fauiez.

Le père d'Étienne Forcadel, qui paraît avoir été, non seulement originaire, mais natif de Béziers, s'appelait Imbert. Son fils traduit en latin ce prénom par *Umbertus*[2]. Il avait épousé Isabelle de Cabestain ou de Cabestaing[3]. Ils eurent trois enfants : Etienne, Pierre (dont la parenté est affirmée par un passage de l'*Epistola* où son frère parle comme ferait un aîné[4]), & un autre garçon qui ne vécut que trois ou quatre ans & dont il est fait mention dans les *Epigrammata*[5].

Il est singulier qu'Etienne ne parle de Pierre dans aucune de ses poésies françaises ou latines, tandis qu'il consacre des vers à un enfant mort en bas âge. Serait-ce parce que son frère cadet, à l'époque de ses publications poétiques (1551-1554) n'était pas encore dans la position en vue qu'il a occupée à partir de 1560? L'amour-propre de celui qui visait à se glisser

1. Les biographes, sauf Larousse, le font généralement mourir en 1573 & son frère Pierre en 1576. Ce dernier a dû mourir en 1573 (ce qui serait aisé à prouver). Il pourrait se faire qu'il y eût là une interversion de dates.

2. ATQVI VMBERTO FORCATULO PATRI &... (Epist.)

3. Cui mater mea *Isabella Cabistana* interfuit... (Epist.)

4. *Nos velut Thetidis sumus filij, qui parentibus esse clariores fato teneamur. Velint superi, vt tam patris possem esse similis, quam* ILLE *fuit sui. Cur enim non admirer oris illam jucunditatem, & velox ad quiduis hominum ingenium, qui tam brevi vitæ curriculo multa, ut singula potuit absoluere; qui Poësis, qui citharæ peritus,* ARITHMETICA *excelluit, adeo vt eum Mercurius cuncta edocuisse videatur, præter dolos & periuria.* (Epist.).

5. Page 144. *Io. Forcatuli* fratris *Epitaphium.* (*Epigrammata.*)

Digitized by Google

dans la noblesse, qu'il coudoyait à l'école & au palais, devait être peu flatté par l'existence d'un frère adonné au commerce [1] & aux mathématiques. Une épigramme latine d'Etienne, intitulée *De Heluenore mathematico* [2], où le mot *mathematicus* est pris pour caractériser une sorte de diseur de bonne aventure, tendrait à prouver que, pour lui, ce mot avait un sens analogue à celui d'astrologue. Aussi dit-il de Pierre, non qu'il était bon mathématicien [3], mais qu'il excellait dans l'arithmétique.

Imbert Forcadel se livrait au commerce [4] des pierres fines & des métaux précieux [5]. Nous avons dit qu'il avait probablement un domicile à Paris. Tout au moins devait-il y séjourner souvent & longtemps pour ses affaires [6]. Il semble que ce soit là qu'il est mort. Il faisait de fréquents voyages hors de France, quelquefois par mer, & Étienne nous apprend qu'il en profita

1. Il paraît résulter d'un texte de Ramus qu'il était pharmacien ou droguiste.

2. Voici cette épigramme :

Argenti fontes, montem promiserit auri
Tetricus Heluenor, si modo dragma datur
Cuncta ex crinito præsagit fata cometæ :
Nec patitur solos scire futura deos.
Si nitida stellam suspexit nocte cadentem,
Ut cœli interpres, mira & inepta canit.
Quas promittit opes, emungit somnia narrans.
Atque : alios verbis, se replet aureolis.

(Epigrammata, p. 45.)

Certains mathématiciens de l'époque, qui ont cependant laissé un nom, n'ont que trop justifié cette appréciation.

3. Voir une note précédente (*Nos velut Thetidis &...*)

4. *Et pater mercaturam fecit...* (Epist.).

5. . . . . .
le dy marchand, loyal & diligent
Sachant le pays de la Perle & Iacynthe
Prompt à conter reigle breue & succinte
Bien entendu au fin d'or & d'argent
. . . . . .

(Poësie, *Complainte sur le trépas d'Imbert Forcadel*, p. 168.)

6. *Mores quales ipse Lutetiæ agens, in pretio esse ac frequentari antea, meminerat.* (Epist.).

Digitized by Google

pour rendre quelques services à son pays[1]. Les négociants de cette époque jouaient, en effet, souvent un rôle qui tenait le milieu entre l'espionnage & la diplomatie. Les marchands florentins, notamment (comme l'a fait remarquer Libri), ont fréquemment servi d'ambassadeurs à diverses puissances dans les régions éloignées. Ce devait être un peu le cas du père d'Etienne Forcadel. Celui-ci vante son honnêteté (détail de mœurs curieux) dans des termes peu flatteurs pour les commerçants de son époque[2].

Imbert mourut jeune. Les *Epigrammata* & une *Complainte* française de son fils précisent & nous apprennent qu'il succomba, à vingt-neuf ans & quatre mois, à un accès de fièvre. Il exprima à ses derniers moments le désir de voir Etienne (c'est encore une preuve que celui-ci était l'aîné, car il ne paraît pas avoir parlé de l'autre) recevoir une éducation littéraire soignée. Celle-ci avait peut-être eu un commencement du vivant du père[3]. Le fait tendrait à prouver qu'Imbert s'était marié très jeune.

Il était, paraît-il, poète & musicien, ce qui explique le vœu formulé à son lit de mort.

L'enfance des deux orphelins doit avoir été assez tourmentée, car Etienne se compare, dans la préface de sa *Poësie*, à *un petit Ulysses*, tandis que Pierre, de son côté, dans une dédicace de 1555, apostrophe la fortune[4] pour l'avoir longtemps

1. *Multa ad Reipubl. Vsum terra mari que aduexit, ne nihil cum Solone legislatore haberet, quem Plutarchus scribit mercibus & negotiationi plurimum tribuisse, necessariam existimans ad externorum amicitias comparandas, & ad explorandas varias mores gentium.* (Epist.)

2. ... *mercaturam fecit honestissimè, sine vanitate, sine sordidus, sine perfidia, quod valde rarum comperies in* EO HOMINUM *genere.* (Epist.).

Voir dans une note précédente :

Ie dy marchand loyal & diligent.

3. *Si escriuant ie reçoy quelque gloire*
A toi la doy, qui m'as apprins les vers.
(*Poésie, Complainte* déjà citée.)

4. *La fortune m'ayant quelque temps donné plusieurs trauerses n'a peü estre tant obstinée en sa rigueur que finalement selon son accoustumée inconstance, elle ne se soit apparue à moy autant tempérée comme auparavant elle m'avoit été rigoreuse.*

Digitized by Google

maltraité. Le jurisconsulte, probablement en souvenir des difficultés de son enfance, avait adopté une devise triste : *Espoir sans espoir*, qu'on trouve dans presque toutes ses œuvres [1].

Etienne fait les plus grands éloges de sa mère qui, jeune encore, belle & courtisée, ne voulut pas se remarier & survécut vingt ans à son époux [2].

Les orphelins avaient deux oncles : l'un, P. Forcatulus (probablement Petrus), mourut, comme nous l'avons vu, à Pavie; l'autre, du prénom de Gaspard [3], paraît avoir été marin & avoir péri dans un naufrage.

Néanmoins, malgré la vie agitée de la veuve & de ses deux enfants, la famille Forcadel devait jouir d'une certaine fortune, fruit de l'héritage paternel. Le commerce des pierres précieuses & des métaux servant à les enchâsser suppose, en effet, un capital assez considérable. Etienne dit à ce sujet, dans son *Epistola*, que ses calomniateurs le décrient parce que ses affaires ne périclitent pas. De plus, il date plusieurs dédicaces d'une propriété qu'il appelle *Villa Brucellana in Tarnim*, qui pourrait bien être une terre des environs de Bressoles.

On n'a pas de renseignements sur la femme du jurisconsulte. On sait seulement qu'il avait un fils, car en 1578 on voit, comme nous l'avons dit plus haut, un P. Forcatulus, qui le dit son père, publier son *De servitutibus*.

La même année on voit paraître le *De mora*, publié par L.-P. Forcatulus (sans doute le même auquel l'abbé Goujet donne les initiales J.-P.), à moins que Forcadel n'ait eu plusieurs fils, ce qui est peu probable, car les *Opera* de 1595 ont été publiés par un Franciscus Forcatulus qui se dit *D. Stephani Forcatuli nepos a fratre* (ce serait un fils du mathéma-

1. Ελπις ανευ ελπιδος.

2. *Mulier, obsequens, frugi abstemia, formæ venustæ, ætatis integræ, castitatis integrioris. Cum ad secundas nuptias sæpissimè peteretur, nullis unquam consenserit, totosque XX annos quibus marito inuita quidem, vidua persisterit...*

3. *Minus affici soleo quam Gaspari avunculi parum felici exitu, quem virum fortem & vigilantissimum ignaua maris fortuna posteaquam ille Alexandria soluisset, consumpsit, sanè quamdiu vixit non tam opibus inter claros quam comitate sua inter bonos relatus est.*

Digitized by Google

ticien) *hæresque*. Ainsi, Etienne n'aurait eu qu'un fils, mort avant 1595, dont son neveu François aurait recueilli l'héritage.

Ce François Forcadel paraît être le même que *François Forcadel, docteur en droicts & aduocat* à Béziers, qui est nommé dans les significations d'une ordonnance de 1585[1] avec un Etienne Forcadel, conseiller du roi *au siège présidial*, & un Pierre Forcadel, ses frères. Le François de 1595 ne diffère de celui de 1585 que par un titre, celui de *In seneschallia Carcassonæ & Bliteræ regius procurator*. Office & titre ont pu légitimement lui advenir de 1585 à 1595. Il semble donc que ce soit à tort que M. de Faniez (qui du reste n'insiste pas sur ce point) considère les trois Forcadel nommés dans l'ordonnance de 1585 comme des fils d'Etienne.

En suivant la biographie déjà citée, nous trouvons qu'Étienne :

Étudia le droit, obtint le grade de docteur & devint en 1554, *à la suite d'un concours, professeur à l'Université de Toulouse.*

Ses études de droit dataient, comme il a été dit plus haut, de l'année 1534 environ. Les deux dernières pages du volume des *Epigrammata* contiennent deux petites pièces de vers latins composées à l'occasion de concours ou examens (*tridua*) auxquels il prit part en 1543 & 1547[2].

Quel était le but de ces concours? Nous n'en savons rien. Forcadel ne nous dit même pas s'il y avait réussi. On prétend même que celui de 1547 avait pour objectif une régence que Ferrand obtint à son détriment.

Toujours est-il que Pierre avait acquis le droit d'enseigner, & qu'il professa d'abord le droit civil sans position officielle, sans rétribution, ainsi qu'il résulte de la dédicace du *De Gallorum imperio* de 1579. Il est dépeint dans ce document comme ayant professé le droit pendant trente ans à Toulouse. Comme nous avons vu qu'il mourut vers 1576, ses premières leçons dateraient de 1547 ou 1546. Cet enseignement

1. *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, *loc. cit.*, pp. 137 & 138.

2. Il est question de ce dernier dans son *Henrico tertio*. V. Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, p. 507, note 68.

Digitized by Google

était en tout cas gratuit. Dans une épigramme insérée avant celles qui sont relatives à ses premiers concours, il se plaint en effet assez amèrement d'enseigner depuis trop longtemps sans rémunération.

Il résulte de ce document qu'en 1554, au moment où fut autorisé le fameux concours pour lequel Cujas se fit inscrire, il professait déjà depuis un certain temps[1] le droit civil à titre gratuit. Ce ne fut même pas cette année-là, contrairement à ce que dit M. Regnard, qu'il fut nommé docteur-régent de droit civil à Toulouse. Il n'en posséda le bénéfice qu'en 1556. L'abbé d'Hélyot assure que cette nomination eut lieu le 7 septembre 1556; mais, ainsi que le fait remarquer Berriat-Saint-Prix[2], Forcadel lui-même, dans son *Henrico tertio*, déclare avoir été nommé dès le 9 février de la même année. Quoi qu'il en soit, il ne peut être contesté par personne :

1° Que le concours où Forcadel & Cujas étaient inscrits avec deux autres concurrents ait été ouvert en mars 1554;

2° Que Cujas, sollicité par la ville de Cahors (qui lui offrait une situation avantageuse), ait quitté Toulouse en novembre 1554 & ait été appelé à l'Université de Bourges en juillet 1555, pour remplacer François Beaudoin;

3° Qu'Etienne Forcadel n'ait été titulaire d'une chaire de droit civil à Toulouse qu'en 1556.

La question de savoir si Cujas fut ou non battu par Forcadel dans un concours public a soulevé des tempêtes.

M. F. Regnard tourne habilement la difficulté, mais ce n'est pas la résoudre.

1. *Indictas de iure civili disputationes Iam in XVII mensem differri.*

Dulcibus interpres sociis dum iura tot annos
Explico Sisyphius creditur esse lapis.
Aut capiti impendens saxum quod Tantalus horret
Sane opera hæc dulcis, sit diuturna grauis
Extremum merces sequitur si nulla laborem.
Præter apud varios inuidiam atque; decus
Quin alio saltem curas traducimus? Hostis
Est utcunque; pius quando repente necat.

P. 190, *Epigrammata.*

2. V. Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, p. 99, note 46.

Digitized by Google

On a souvent écrit, continue-t-il, *que dans cette circonstance Forcadel l'avait emporté sur Cujas; mais M. Poitevin-Peitavi* (Bulletin de la Société des sciences, lettres & arts de Montpellier, n° 74) *a établi que Cujas avait quitté Toulouse avant la fin du concours, & que ce fut seulement après son départ que Forcadel fut déclaré le plus habile.*

Le biographe passe ainsi sous silence ce qu'ont dit à ce sujet : 1° l'abbé d'Hélyot, dans les *Mémoires de l'Académie des seiences, inscriptions & belles-lettres de Toulouse de* 1783; 2° Berriat-Saint-Prix en 1826, dans une dissertation spéciale insérée à la suite de sa *Vie de Cujas*; 3° Benech, professeur de droit romain à la Faculté de Toulouse, dans deux opuscules de 1842.

Nous serions tenté de nous abstenir, découragé par les efforts déjà faits par ces auteurs pour élucider la question, si nous n'apportions au procès un élément d'information qui constitue, sinon une preuve décisive, tout au moins une forte présomption au profit de la conclusion adoptée par M. Benech.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, on avait admis sans examen que, dans le tournoi juridique de 1554, Forcadel avait vaincu le célèbre Cujas. *Inde iræ* des admirateurs du grand jurisconsulte, dont le mécontentement & la jalousie s'exercèrent sur la doctrine & les œuvres de son trop heureux rival.

Ce n'est qu'en 1783 que l'abbé d'Hélyot a essayé de détruire cette légende. Il a soutenu (après Bernard Médon[1] & Jean Doujat[2]) que le fameux concours n'avait pas eu lieu, & que Cujas s'était volontairement retiré sans y paraître. Ce n'était, d'après lui, que plus tard que Forcadel aurait obtenu la préférence sur ses autres concurrents. Son argumentation était serrée, mais ses preuves avaient le défaut d'être surtout du genre négatif.

Berriat-Saint-Prix a combattu avec quelque âpreté cette

1. Conseiller à la sénéchaussée de Toulouse. — Voir : 1° Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, pp. 482 & 484, note 6; 2° *Cujas & Toulouse*, par M. Benech. (Toulouse, Dieulafoy, 1841, in-8°, p. 133).

2. Voir Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, p. 187, note 12.

Digitized by Google

opinion dans une dissertation spéciale qui occupe trente-deux pages à la suite de sa *Vie de Cujas*. Ce travail, rédigé avec beaucoup de soin [1], a le défaut de laisser percer le parti pris.

Son argument le plus sérieux, à notre avis, consiste en un passage d'Etienne Forcadel [2], où celui-ci déclare lui-même qu'il a occupé sa chaire à la suite d'un concours public. Mais il ne suffisait pas de prouver que Forcadel avait concouru ; il fallait encore démontrer qu'il avait battu Cujas, ce dont il se serait sans doute vanté.

C'est ce que Berriat-Saint-Prix n'a pas fait & ne pouvait pas faire, Forcadel n'ayant pas fait connaître la date exacte de l'épreuve décisive où il fut proclamé vainqueur.

M. Benech a réfuté très vivement la thèse de Berriat-Saint-Prix dans un opuscule de 1842, intitulé : *Cujas & Toulouse*. Le professeur parisien ayant répondu, il a publié la même année, dans la *Revue étrangère & française de législation*, une verte réplique, qui paraît avoir clos le débat.

La conclusion de Benech est que Cujas avait quitté Toulouse avant le concours, & que ce ne fut qu'après son départ qu'eut lieu la dispute publique, où Forcadel fut proclamé le premier.

Benech, pas plus que ses prédécesseurs, ne doit avoir lu la préface des *Epigramata*, où il eût trouvé un argument presque décisif à opposer à Berriat-Saint-Prix [3].

1. L'auteur avait fait tout exprès le voyage de Toulouse.

2. Berriat-Saint-Prix, *loc. cit.*, p. 507, note 68. Le passage, est extrait de l'*Henrico tertio*. Forcadel, après avoir donné des conseils aux candidats qui veulent soutenir le concours, ajoute :

« *Ut tandem expertus sum INSEQUENTE triduana DISCEPTIONE, pro hac functione quam sustineo.* »

3. Voici l'extrait *in extenso* de cette préface adressée au cardinal Charles de Lorraine. Forcadel cherche à se disculper du reproche qu'on pourrait lui faire de s'être occupé de vers au détriment de la jurisprudence, & dit en parlant de cette science :

« ... Ad quam amplectendam & ornandam cum iam totos viginti annos, vt potui diligenter, nauauerim, ætatis florem, laborem diligentiam, attritis interim facultatibus consumpsero. Amplius etiam vereor, *ne mihi fucum pergat facere*, ne me diuturnæ molestiæ, quam vni iuris scientiæ acceptam refero, pœniteat : si forsan locus erit aliquando

Digitized by Google

Forcadel dit, en effet, très nettement dans cette préface, datée de *septembre* 1554, qu'il a consacré vingt années de son existence, les plus belles, à l'étude du droit, atrophiant ainsi ses autres facultés. Il craint d'avoir à se repentir de s'être consacré à un labeur qui dure depuis si longtemps & de travailler en pure perte (*fucum facere*). Il se demande si un jour ou l'autre on finira par observer les arrêts du Parlement de Toulouse, si sages en ce qui concerne l'enseignement du droit civil, fonction plus honorable que bien rétribuée. *Ob quam*, ajoute-t-il, *nec inter ita multos, nec vt suspicor, imperitos competitores distineor*, phrase que nous traduisons, non littéralement, mais pour ainsi dire *libéralement* par :

« Pour laquelle j'ai affaire à des compétiteurs peu nombreux mais loin d'être inhabiles. »

Il termine en faisant l'éloge de la décision prise à Toulouse de mettre les emplois au concours [1].

On ne saurait dire plus clairement qu'en septembre 1554 aucune épreuve n'avait encore eu lieu. Les signes de découragement du candidat prouvent même que la date n'en était pas encore fixée. Il est difficile d'admettre qu'un concours ait eu lieu entre les vendanges & le mois de novembre [2], époque du départ de Cujas pour Cahors.

Il demeure donc fort probable, sinon certain, que le prétendu concours où Forcadel triompha de Cujas est une simple légende dont il serait curieux de connaître l'origine [3].

Il nous sera permis dès lors de présenter un Etienne For-

SENATUSCONSULTIS Tolosæ & pridem & diunitus factis de iuris ciuilis interpretandi honesta magis quàm quæstuosa functione : *ob quam nunc nec inter ita multos, nec vt suspicor, imperitos competitores distineor.* Placuit nanq; patribus in hunc Senatum allectis vti quantum quisque prælegendo disputandoq; alios præcederet, tantùm is in obtinendo munere (quoniam id è Republica esset) potior haberetur : ne quis largitione aut gratia aliorum præmia ereptum iret : neve in florentissima Europæ Academia ius deesset : at quam propter ius perdiscendum ex omnium gentium & regionum delectu, iuventus ingenua conflueret.

1. Voir le texte latin de la note ci-dessus.

2. Benech fait voir dans l'opuscule déjà cité que ces épreuves demandaient environ deux mois.

3. Berriat-Saint-Prix l'attribue à Papyre Masson.

Digitized by Google

cadel historique, un peu différent du personnage légendaire. Au lieu d'un jeune présomptueux de vingt ans, assez osé pour entrer en lice contre une supériorité telle que celle de Cujas (ce qui a suscité tant d'indignations), l'histoire nous montre un homme ayant dépassé la trentaine, voué depuis vingt ans à l'étude du droit civil, qu'il professait même sans rétribution depuis plusieurs années. C'était un beau diseur, à l'élocution facile, un lettré assez original dans ses œuvres, il faut le reconnaître, mais érudit presque à l'excès (défaut bien commun à cette époque), poète à ses heures & ayant de brillantes relations. Si nous consultons les documents du temps, nous y relevons le témoignage de la popularité dont il jouissait auprès des étudiants des *nations* de Provence & de Languedoc. Nous le voyons partageant au loin avec Ferrand & Coras la réputation d'un bon professeur & même servant d'arbitre & de pacificateur dans les querelles quelquefois bruyantes des « escholiers » de Toulouse [1].

Il est possible, au surplus, que dans ses leçons orales il fît preuve de plus de sens pratique que dans ses ouvrages sur des sujets juridiques spéciaux. Peut-être même, en étudiant de près ses travaux, trouverait-on que leur caractère plus que bizarre était pour ainsi dire voulu, afin de rendre l'étude du droit moins aride aux étudiants ; mais ce sont là choses qui méritent d'être examinées par un jurisconsulte de profession.

Sans entrer dans le détail de cet examen très spécial, on a le droit de penser que Cujas était fondé à redouter Forcadel (nous ne parlons pas de celui de la légende) dans un concours dont le droit civil était le sujet & où quatre étudiants figuraient parmi les juges [2].

Le grand jurisconsulte avait fait sa spécialité du droit ro-

1. Voir *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. II, année 1890. *Les Ecoliers provençaux à l'Université de Toulouse*, par M. Baudouin. Ce trop court & très intéressant travail, où le nom de Forcadel est souvent prononcé, donne une idée saisissante de l'état de nos Universités, & en particulier de celle de Toulouse au seizième siècle.

2. Arrêté du 18 mars 1543. — V. *Cujas & Toulouse* (déjà cité), p. 8. Les quatre écoliers devaient être au moins bacheliers.

Digitized by Google

main. Plus profond que brillant, son talent l'assimilait plutôt au magistrat dont l'arrêt fait jurisprudence qu'à l'avocat qui entraîne le tribunal. Il pouvait craindre une surprise de la part d'un concurrent bien doué comme talent de parole, habitué à la chaire, & possédant à fond depuis longtemps les matières sur lequelles devait rouler la dispute.

Ces considérations ont bien pu peser sur la détermination de Cujas de se retirer avant la lutte, indépendamment de la question pécuniaire que le grand jurisconsulte ne pouvait dédaigner.

Après avoir effleuré comme nous l'avons vu cet épisode de la vie de Forcadel, le plus intéressant du reste pour nous, M. Regnard nous apprend que : *ses principaux ouvrages ont été recueillis.* Paris, 1595, grand in-4°. Il en donne une liste assez incomplète pour qu'il soit permis de la reprendre[1].

Nous suivrons d'abord, par ordre de dates, celles de ses œuvres qui ont trait au droit, commencé de si bonne heure, comme il le dit lui-même[2].

1° *Penus juris civilis.*

M. de Faniez mentionne, d'après Lacroix du Maine & du Verdier (t. III, pp. 495-497 ; Paris, 1772, in-4°), une édition de 1542 imprimée à Lyon chez Michel Parmentier (*Excuj. apud Michaelem Parmentarium*), in 4°. Toulouse n'en possède pas d'exemplaire, mais l'ancien catalogue de la Biblothèque de Bordeaux en signale un sous le n° 702 avec le titre : *Penus juris civilis ad rem alimentariam.*

On trouve par contre en double à Toulouse : *Penus juris civilis siue de alimentis dialogi. Aviarium juris civilis. Ardua cuiusdam Græci cum stulto Romano nutu habita.* (*Lugduni apud Ioan. Tornæsium*, 1550, in-4°), le tout publié ensemble.

1. Une mention spéciale sera faite des éditions qu'on peut consulter à l'heure présente à la Bibliothèque de Toulouse. Qu'il nous soit permis de rendre ici hommage à la complaisance de son conservateur, M. Massip, qui rend aux chercheurs d'éminents services.

2. *Considérant que ma principale & mieux aymee vacation est après l'étude du droit ciuil, pour auquel m'estre employé depuis l'enfance, & par plusieurs années, ie confesse avoir merité moins de laurier* (que pour la poésie). — Préface de la *Poësie* de 1551.

Digitized by Google

Cette édition accompagne à Bordeaux celle de 1542 (n° 702 *bis* du catalogue).

2° *Necyomantia iurisperiti siue de occulta jurisprudentia dialogi.*

C'est l'œuvre la plus connue d'Étienne Forcadel & aussi la plus diversement appréciée. Elle a eu plusieurs éditions.

Celle de 1544 (*Lugduni ap. Gryphium*, in-4°), & une autre de 1549 (*Lugduni apud Ioann. Tornæsium*, in-4°), font partie de la Bibliothèque de Toulouse. Le volume de 1544 renferme cinquante-six dialogues. Dans celui de 1549[1] il y en a cent, & Forcadel, à la fin de sa préface, en promet d'autres en ces termes :

Si per superes nobis liceat, plures propediem dabuntur dialogi.

La mort le surprit probablement avant qu'il pût publier les additions; mais les *opera* de 1595 (dont il sera fait mention plus loin), en contiennent cent vingt-cinq. La promesse de l'oncle n'a pu être tenue que par le neveu, à moins qu'une édition intermédiaire, non cataloguée, n'ait contenu ce supplément.

C'est contre cet ouvrage que Berriat-Saint-Prix, après de Mornac & bien d'autres, s'est le plus déchaîné. Baillet (*Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs.* Paris, 1722, 8 vol. in-4°), se livre à un véritable *éreintement* de notre auteur. Il cite à son sujet les vers suivants d'un anonyme :

Quand Forcadel son livre publia
Auquel il mit pour titre Négromance
Dame Thémis contre l'auteur cria :
C'est un sorcier, maître en noire science !
Tout beau, Thémis, j'entreprends sa défense,
Pour ce docteur je demande quartier.
Grand tort avez de vouloir châtier
Un écrivain qui n'a grain de malice.
En aucun art, onc il ne fut sorcier
On le connaît, ce n'est pas là son vice.

1. Exemplaire à Bordeaux [n° 578].

Digitized by Google

La petite notice de Baillet, qui maltraite aussi ses poésies, est curieuse en ce sens qu'elle a un caractère malveillant pour ainsi dire voulu, à l'instigation de de Mornac, qui a poussé ce biographe à châtier même la mémoire de l'audacieux assez osé pour avoir supplanté Cujas. La poésie n'est pour rien dans cette affaire, & les torts de Forcadel, fussent-ils quatre fois plus graves, ce ne serait pas une raison pour le proclamer un déplorable poète si ses vers étaient bons.

On trouve du reste dans Taisand (*Vie des plus célèbres jurisconsultes.* Paris, 1787, in-4°, p. 287) la contre-partie de cette note un peu forcée. Après avoir parlé de la célèbre dispute & rappelé quelques jugements un peu sévères, cet auteur ajoute :

« Néanmoins, on a sujet de croire que sans cette malheu-
« reuse victoire que Forcadel remporta sur Cujas, il aurait
« passé pour un homme de quelque considération parmi les
« gens de lettres, puisque Du Moulin[1], qu'on sait être bon
« juge du mérite des auteurs, en parle avantageusement dans
« son traité qui a pour titre : *Extricatio labyrinthi de eo quod*
« *interest*, car il le loue dans les termes suivants : *Forcatulus*
« *in elegantissima & festivissima Necromantia.* »

La note de Taisand nous paraît plus juste que celle de Baillet.

Quoi qu'il en soit, Forcadel jouissait de son temps, à tort ou à droit, d'une certaine notoriété qui est attestée par trois éditions de la *Necyomantia*. Des vers latins, publiés à Bordeaux en 1573[2], semblent le dépeindre comme le professeur le plus

1. Il s'agit ici du célèbre Dumoulin (Molinæus), un de nos plus grands jurisconsultes.

2. N° 5. *In St. Forcatulum*, I. C.

Non tam se populo Tholoza tollit
Nec tam curriculis suis tumescit
Nec tam purpureo potest senatu
Nec tam feminæa beata forma est
Nec tam iuribus orbe nota priscis ;
Quam quod Forcatulum videt colitque
Qui linguæ queat atque iuris arte,

Digitized by Google

en vue à Toulouse de son temps[1]. L'auteur de ces poésies (un Limousin qui prend le nom latin de *Monerius* (sans doute Monier ou de Monery), avait étudié le droit à Toulouse. Il parle à plus d'une reprise de Forcadel. Ses appréciations semblent à deux tranchants; mais quel que soit le sens qu'on leur attribue, on ne peut méconnaître qu'il nous le présente comme un personnage considérable, au moins dans la ville où il exerçait. Il nous apprend, en outre, que Forcadel perdit un procès, échec piquant pour un professeur de droit civil[2].

3° *Sphæra legalis.*

Cet opuscule est reproduit dans les *Opera* de 1595, signalées par M. Regnard; mais il en existe une édition spéciale de 1549 (Lugduni apud Ioan. Tornœs, in-4°) dont un exemplaire est conservé à Toulouse. C'est de ce travail que Forcadel dit dans sa dédicace qu'il l'avait préparé « *pene puero* », encore presque enfant.

4° Prometheus, *siue de raptu animorum* (Paris, Guil. Chaudière, 1578, in-4°.)

Ce volume, qui n'a pas été reproduit dans les *Opera*, est conservé à part à Toulouse comme rare[3]. C'est peut-être la plus bizarre des œuvres de Forcadel. J'allais dire « la plus

Integrum facere unicus seuatum.
Hoc uno sat habet Tholoza quem sit
Fas Romæ opposuisse venditanti
Trium nomina magna Scævolarum.

(*Martialis Monerii Lemovicis epigrammata Burdigalæ*, 1573, petit in-8°).

On voit que la beauté des Toulousaines, déjà célèbre comme de nos jours, avait fait une vive impression sur l'étudiant limousin.

1. Ce renseignement concorde bien avec ceux que fournit le travail de M. Baudouin, cité plus haut.

2. N° 62. *In St. Forcatulum*, I. C., *cum in judicio causa cecidisset.*

Forcatulus causa cecidit : quis litiget unquam,
Si nolint mystæ jura fauere suo
Papiniane vale, vale inquam Papiniane
Si pelagus Thetyn sæuiat in propriam.

Ici, c'est le ton gouailleur qui semble prendre le dessus. Il est si bon de railler un ancien professeur!

3. Berriat-Saint-Prix le signale aussi à Grenoble.

Digitized by Google

extravagante » s'il n'était permis de penser que cet auteur, qui s'est occupé des procès de sorcellerie, a pu avoir connaissance, de visu ou autrement, de faits de suggestion hypnotique[1]. Dans ce cas, l'idée du rapt des âmes n'était peut-être pas aussi absurde que l'ont prétendu ceux qui ont fait gorge chaude de l'opuscule.

5° *Cupido iuris peritus Stephano Forcatulo Bliterensi autore. Eiusdem Epistola ad calumniatores* (Lyon, Jean de Tournes, 1553[2]).

Cet ouvrage se rencontre à Toulouse, relié en un volume, avec la *Necyomantia iuris periti* de 1549 & le *Penus iuris civilis* de 1550, avec la *Sphæra legalis*. Le *Cupido* figure au nombre des *Opera* de 1595, signalées par M. Regnard ; mais François Forcadel n'y a pas inséré la curieuse *Epistola ad calumniatores* de son oncle qui donne sur la famille les détails que nous avons reproduits plus haut. Peut-être le docteur en droit, procureur du Roy dans deux sénéchaussées, rougissait-il déjà de descendre de marchands...

6° *In titulum digestorum de servitutibus succincta explicatio* (Paris, Guil. Chaudière, 1578, in-4°). Cette œuvre posthume (destinée sans doute à figurer dans l'ouvrage pour lequel son auteur avait obtenu le privilège de 1572 quand la mort le surprit) a été publiée par le *P. Forcatulus,* qui prend, comme il a été dit, la qualité de fils de l'auteur. On trouve l'opuscule à Toulouse, relié en un même volume avec les deux suivants, de la même année & du même éditeur.

7° *De mora & eius effectibus ac purgatione tripertita tractatio.*

8° *De collatione bonorum inter hæredes.*

L'héritier de Forcadel qui a publié ces deux derniers écrits y est désigné, comme il a été dit, par les initiales L. P. C'est très probablement le même que le précédent.

On trouve également à Toulouse le volume des :

9° *Opera* de Forcadel publié en 1595 par son neveu & dont il a été question plus haut. Ce volume ne contient pas toutes

1. Il en avait été déjà observé à cette époque.
2. Exemplaire à Bordeaux (n° 1721).

Digitized by Google

les œuvres que nous venons d'énumérer, mais il renferme d'autres traités jusque-là inédits. Voici du reste la liste des ouvrages qui y sont réunis :

Necyomantia iurisperiti (cent vingt-cinq dialogues).

Sphæra legalis.

Cupido iuris peritus.

Penus iuris civilis.

Aviarium iuris civilis.

Ensuite vient la mention :

Hæc habentur nunquam hactenus edita, après laquelle sont énumérés les traités suivants :

I. *Commentarius in titulum digestorum de iustitia & iure.*

II. *Rei criminalis dilucida tractatio in quatuor partes digesta.*

III. *In Feudorum iura nobilis commentarius.*

On a publié encore postérieurement aux opera de 1595 :

10° *Forcatuli* (*Stephani*) *opuscula varia : I. De servituibus; II. De mora; III. De collatione bonorum*; *IV. De jure authoritate et imperio gallorum.*

(*Lutetiæ*, Paris, R. Fouet, 1615, in-4°.)

Ce volume, non cité par M. de Faniez, figure sous le n° 703 de la bibliothèque de Bordeaux. Nous ne l'avons pas eu entre les mains.

Là se termine l'œuvre juridique d'Etienne Forcadel. La liste de ses œuvres comprend quelques opuscules qui paraissent tenir du pamphlet. Ce sont les suivants :

11° *Villicus expilator* (*Tolosæ apud Jacobum Colomerium*, 1563, in-4°). C'est peut-être un pamphlet juridique qui aurait encore son actualité de nos jours.

12° *Elegia de pace inter Henricum Galliæ* & *Philippum Hispaniæ reges* (Toulouse, 1559).

Il s'agit ici évidemment du traité de Cateau-Cambrésis dont la conclusion souleva en France un mouvement d'indignation, peut-être irréfléchi, car Guizot considère que la paix qui en résulta était avantageuse pour le pays.

Ce petit libelle, qu'on ne trouve plus aujourd'hui à Toulouse, ne passa pourtant pas inaperçu. Martial Monerius (le Limousin déjà cité) en parle dans son épigramme n° 157,

Digitized by Google

qu'il adresse à Io. Auratus (Jean Dorat), le poète royal, son compatriote.

13° *Pro Caroli Regis aduentu iura Tolosæ profitentium plausas siue somnium.* (*Tolos. Jacob. Colom.*, 1565, in-4°).

14° *Regiæ tranquillitatis tenue specimen.* (*Ibid.*, 1570).

15° *Academiæ tolosanæ tandem referata mysteria.* (*Tolosæ, Arnold. Colomer.*, 1572.)

Tous ces titres respirent une vague odeur de politique. Il est regrettable que ces opuscules, probablement fort curieux, ne nous aient pas été conservés.

Forcadel, qui devait avoir remué & fouillé de nombreux documents, a abordé aussi les études historiques.

« Il est auteur », nous dit la *Nouvelle Biographie*, « de livres d'histoire tels que ?

16° *De Gallorum imperio & philosophia, libri VII.* (Paris, 1569, in-4°; Lyon, 1595, in-4°.)

L'édition de 1569 citée par M. Regnard ne se trouve pas à Toulouse; mais on y trouve un exemplaire d'une édition de 1580[1] dont ne parle pas ce biographe. Celle-ci a été publiée (Paris, Guill. Chaudière, in-4°) par un fils de Forcadel qui ne donne pas son prénom. C'est dans la dédicace (que celui-ci adresse à Catherine de Médicis) qu'il est dit qu'Etienne professa le droit à Toulouse pendant trente ans.

L'édition de 1595 du *De Gallorum imperio* est aussi représentée dans les rayons de la bibliothèque de Toulouse. Elle est de Jacob Chouet, in-8°, sans nom de ville. La dédicace, datée de Aurel. Allobr., 1594, est signée des initiales A. F.[2].

Berriat-Saint-Prix est aussi sévère pour cette œuvre que pour les traités juridiques de notre auteur. Son jugement peut être juste, mais il n'est pas motivé.

« Il paraît, dit-il[3], que Forcadel n'avait pas plus de sagacité comme historien que comme jurisconsulte. « *Il n'a pas honte*, » remarque Graverol (*Notice des villes de Languedoc*, 1696, p. 3),

1. C'est sans doute la même édition qui est cataloguée à Bordeaux avec la date de 1579 (n° 2090).

2. Exemplaire à Bordeaux (n° 2091).

3. *Loc. cit.*, p. 382, note 1.

Digitized by Google

« *de dire que Polyphème avait bâti les murailles de Toulouse*
« *dix ans avant la guerre de Troie, lui ayant donné le nom*
« *de Tolose à cause que sa femme s'appelait ainsi.* »

Nous avons là un bel exemple de la façon dont certains auteurs traitent les textes qu'ils citent.

Forcadel édite au sujet de l'origine de Toulouse une fable presque aussi énorme que celle que lui reprochent Graverol & Berriat-Saint-Prix ; mais nous devons à la vérité de montrer qu'elle n'est pas celle qu'on lui impute, & que ni Graverol, ni (ce qui est plus étonnant) Berriat-Saint-Prix [1] ne doivent avoir lu le passage qu'ils invoquent pour avoir le droit de bafouer notre auteur. Celui-ci dit en parlant de Polyphème [2] : « Qu'il était aimé de son père Neptune, lequel, dix ans avant la prise de Troie, avait donné à Toulouse (*Tholosa*) ses murailles & le nom de sa chère épouse ; il en donne comme témoin le fort construit, avec quelques édifices à l'abri de la Garonne, qu'on appelle Vieille-Toulouse. » Telle est la thèse un peu risquée de Forcadel ; nous nous bornerons à constater qu'elle diffère de celle qu'on lui a attribuée & nous ne chercherons pas à la soutenir, car le procédé par lequel [3] Thoosa se transforme en Tholosa n'est pas des plus scientifiques. Toutefois, ce qu'il dit de Neptune, dont il cherche à faire (était-il evhéméristе ?) une sorte de chef de pirates plus tard divinisé, peut paraître aujourd'hui moins ridicule que du temps de Graverol. Toujours est-il qu'en dehors de cette fable, plus curieuse que bien conçue, il demeure à peu près certain que Vieille-Toulouse lais-

1. Ce dernier s'est sans doute contenté de l'assertion de Graverol sans la vérifier sur le texte même de Forcadel. Cela est surprenant, car toute la *dissertation* sur le fameux concours est étudiée très scrupuleusement & très consciencieusement.

2. *Matri certe Naiadum nobilissimæ erat longe iucundissimus, nec minus Neptuno patri, qui decem annis ante euersionem Troiæ Tolosam mœnibus & charæ uxoris nomine donauerat : quoniam vt ante copiose enarratum est, priusquàm contraherentur intra mœnia cives, vicis distracti & dissipati vitam agebant. Fidem facit, quod etiamnum extat, castellum cum perpaucis ædificiis à Garumna remotum, quod Tolosa vetus appellatur.* (Edit. de 1595, p. 199.)

3. Edit. de 1595, p. 188.

Digitized by Google

sait voir encore au seizième siècle des vestiges plus reconnaissables que ceux qu'on montre de nos jours, puisque Forcadel les traite de *castellum* [1].

M. Regnard cite encore dans l'ordre historique :

17° *Montmorency gaulois; opuscule dédié à Monsieur d'Anville, maréchal de France, visroy en plusieurs provinces; sur l'excellence de son origine & autres gestes des François.*

Cette plaquette rare, dont M. de Faniez extrait quelques curieux passages *in extenso*, figure à Paris à la réserve de la Bibliothèque nationale. Un exemplaire de cet opuscule, très bien conservé, avec couverture du temps, vient d'être donné par M. Baudouin, archiviste du département, à la biblothèque de Toulouse.

Nous avons enfin à mentionner dans l'ordre historique :

18° *Stephani Forcatuli de origine Valesiorum*, &c. (Paris, Guill. Chaudière, 1579, in-4°.) C'est là qu'on trouve le *Henrico tertio* si malmené par Berriat-Saint-Prix, qui signale cet ouvrage consulté par lui à la bibliothèque de Grenoble sous le n° 19303.

La mort avait-elle surpris Etienne Forcadel avant qu'il pût le publier? Y en a-t-il eu une édition antérieure publiée du vivant de l'auteur? C'est ce qu'il est difficile d'affirmer. Il est permis toutefois de dire qu'il avait tout intérêt à le publier peu après l'avènement de Henri III, c'est-à-dire vers 1575.

Il ne nous reste plus à cataloguer qu'un autre genre de productions d'Etienne Forcadel, son péché mignon, où il se délecte : la poésie. C'est là que ses prétentions à l'immortalité sont loin d'être médiocres. Notre jurisconsulte demeure doublement coupable devant les Muses, car il a commis des vers non seulement en français, mais en latin. La *Nouvelle Biographie* énumère comme suit son œuvre poétique française :

1. Des gens sérieux pensent (ce qui pourrait bien être vrai) que Vieille-Toulouse serait une altération de Vielle-Toulouse. Le mot vielle est appliqué en effet à certaines villes, comme Viella dans le val d'Aran, Vielle-Aure près d'Arreau, &c. L'oppidum dont il subsiste encore quelques vestiges aurait ainsi été toujours distinct (ce qui paraît probable), même du Toulouse ancien; mais ce n'est là qu'une hypothèse qui mériterait confirmation.

Digitized by Google

17° *Le chant des Seraines* (sirènes) *avec plusieurs compositions nouvelles, par E. F.* Lyon, 1548, in-8°, Paris, même année, in-16. Une nouvelle édition, sous le titre de *Poësie d'Etienne Forcadel*, a été donnée à Lyon par Jean de Tournay; 1551, petit in-8°. Un exemplaire de ce dernier volume se trouve à Toulouse; c'est là qu'on rencontre la *Complainte* sur le trépas d'Imbert Forcadel dont il a été parlé plus haut. Le chant des *Seraines* n'occupe qu'une faible partie du volume, qui contient en outre : *opuscules, chants divers, encomies, élégies, épigrammes, complaintes, épithaphes, épistres, éclogues, traductions.* La *Poësie* n'en constitue pas aujourd'hui le plus grand intérêt. On y voit apparaître comme dédicataire plus d'un personnage de l'histoire, au moins locale. *Monsieur G. Budee, maistre des resquestes; le seigneur Jacques Peletier*[1], *poëte venu en Languedoc; Messieurs les trois frères du Faur, Tolosains; le seigneur François Bertrand, quart président Tolos.*, y ont qui son épigramme, qui son épitaphe.

M. Regnard signale encore une autre édition des poésies françaises de notre auteur :

« *Après la mort de Forcadel, son fils fit paraître les* Œuvres poétiques de Estienne Forcadel, dernière édition corrigée & augmentée par l'autheur : *Paris, G. Chaudière*, 1579, in-8°, *volume rare. (Dédié à Charles de Bourbon, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé), & dont la Bibliothéque de l'Arsenal possède un exemplaire.* »

Quant au bagage poétique latin de Forcadel, il se réduit au volume suivant, qui clôt notre catalogue :

29° *Stephani Forcatuli ivre consulti Epigrammata. (Lugduni apud Ioan. Tornæsium & gal. Gazeium*, 1554, petit in-8°.

1. Il s'agit de Jacques Peletier du Mans, qui a laissé un nom dans les sciences & dans la littérature. Ce savant n'a pas dédaigné de faire aux vers latins de Forcadel l'honneur, suivant l'usage de l'époque, d'un *tetrastichon* louangeur qu'on trouve en tête du volume des *Epigrammata*. Voici ce quatrain :

Forcatulus leges Musis, Musasq; vicissim
Legibus exornat, gloria utrinque pari
Omne feret punctum : doctisq; bonisq; placebit
Scriptor consilio clarus & eloquio.

Digitized by Google

On trouve à Toulouse un exemplaire de ce petit recueil [1], qui n'est pas, parmi les œuvres du docteur-régent de droit civil, la moins curieuse à consulter. Une main pudique a volontairement maculé dans le volume de Toulouse quelques morceaux à moitié lestes. C'est dommage, car son impression & sa reliure auraient mérité de trouver grâce devant le Caton, peu bibliophile, qui a déshonoré ce joli petit volume.

Cette énumération ici terminée des œuvres d'Étienne Forcadel serait utilement complétée par une critique de ses productions juridiques & littéraires.

Les premières réclament, comme nous l'avons dit, l'examen d'un jurisconsulte de profession résigné à les analyser consciencieusement. Qu'il nous soit cependant permis d'émettre une conclusion qui paraît résulter de tout ce qui a été écrit sur Etienne Forcadel. Cet auteur, sans avoir été aussi dépourvu de mérite qu'on a bien voulu le prétendre, n'a pas fait progresser la science du droit. Travaillant à côté de Cujas dans la ville où professait Arnaud Ferrier, contemporain de Dumoulin, il ne semble pas avoir compris, malgré les éloges qu'il décerne à Alciat [2], l'évolution qui, depuis cet auteur, s'accomplissait dans les études juridiques. Au lieu de suivre les maîtres dans le sillon qu'ils ont si magnifiquement élargi, il paraît s'être attardé dans l'ornière de leurs prédécesseurs.

Au point de vue littéraire, la critique excitée par des jurisconsultes qui croyaient à la légende du concours avait dépassé le but. Elle a retrouvé, avec M. de Faniez, un peu du sang-froid que lui avait fait perdre pendant trop longtemps son indignation du prétendu échec de Cujas.

Etienne Forcadel avait reçu une éducation littéraire soignée. Cette culture artificielle, étant donné le goût peu épuré encore à cette époque, ne pouvait que gâter les élans d'un talent primesautier. On peut ajouter que son esprit à tournure bizarre l'a parfois conduit à d'étranges élucubrations.

Toutefois, si sa prose française & latine est généralement prétentieuse & peut être qualifiée (à en juger par le *Montmorency*

1. On le rencontre aussi à Bordeaux & à Perpignan.
2. In Andr... Alciati Iurecons. sepulchrum. (Epigrammata.)

Digitized by Google

gaulois & le *De gallorum imperio*) de véritable amphigouri; il est *quelquefois* plus heureux (je me garderais bien de dire *toujours*) dans ses poésies:

Voici, en effet, deux petites pièces qui sont d'un rimeur au moins de second ordre. Elles sont choisies parmi les morceaux reproduits par M. de Faniez. Leur français archaïque exhale un vieux parfum gaulois qui n'est pas sans charme de nos jours.

I.

Prevoyant le futur, veillons,
Le sage, ainsy nous l'admoneste.
La Formi se rid des grillons :
Au pré, où croist herbe & fleurette
Cric, cric, font-ils, ce n'est que feste
Jusqu'au froid gris & nuisant.
Mais la Formi mieux aduisant
Ne cesse d'aller & venir.
Bien vit celuy, le temps present
Qui pense bien à l'aduenir.

II.

A UN ADVOCAT (imité de Martial).

Ie n'ay proces de meurtre ni poison
Mais au libel troys cheures ie demande,
Que mon voisin embla de ma maison :
Et sur le poinct ou fault que l'on defende,
Pour contester tu me dys que i'entende
Comme Hannibal, Sylla, Cesar & maints
Furent vaillants, tu tempestes des mains
Et en cryant, tords mon droict & tes leures.
J'entends Helin les hauts faicts des Romains :
Mais, reponds moy à propos des trois cheures!

Pour les poésies latines, nous ferons usage du même procédé. Les trois distiques qui suivent ne sont pas sans mérite, peut-être à cause de leur brièveté.

Le premier, intitulé *Iocus*, termine le *Cupido iurisperitus*.

I.

Legibus ut teneros misceri vidit amores
Risit qui nulla lege tenetur Amor.

Digitized by Google

Les deux autres ont été imprimés à la suite de la *Sphæra legalis* de 1549.

II.

INCONSTANTIA FELICITATIS.

Vere cadunt violæ, Phœbo sacer atq : Hyacinthus
Sic quæcunque placet, protinus hora fugit.

III.

AD CLYTIAM.

Formosam quicumq; minus te Cypride dicit
Haud oculis, Clytie, te videt ille meis.

Traduire ces petites pièces serait leur faire perdre de leur saveur. Leur auteur, du reste, rend lui-même en français comme suit la troisième dans son volume de poésies françaises :

A CLYTIE.

Trop est Clytie audacieux
Qui void ta beauté naturelle
Et dit que Vénus est plus belle.
Il ne te void pas par mes yeux.

Quelle était cette Clytie dont le nom revient plus que fréquemment en français comme en latin sous la plume de notre auteur? Mystère... Souvenons-nous qu'entre la légende & l'histoire quelques pages peuvent rester blanches, & n'insistons pas.

L'opuscule des *Epigrammata* n'est pas seulement intéressant par les vers latins qu'il renferme; ceux-ci sont, comme toutes les productions de Forcadel, très inégaux en valeur.

Le volume est surtout curieux à parcourir au point de vue de l'histoire locale. On y voit revivre une foule de personnages qui ont joué un rôle à Toulouse & même dans la poli-

Digitized by Google

tique générale. Ce serait sortir de notre cadre que d'essayer de les faire défiler ici [1].

Il est à remarquer que ni dans ce volume, ni dans les autres œuvres de Forcadel on ne rencontre d'injures ni de calomnies à l'égard de ses ennemis. C'est un courtisan (je n'ose pas aller plus loin, vu les usages de louange excessive du temps) non un Basile.

Dans la *Dissertation*, où Berriat-Saint-Prix dépeint Cujas comme ayant été victime des intrigues d'un des candidats du nom de Roussel [2], il ne peut être relevé quoi que ce soit d'incorrect de la part de Forcadel.

Son caractère, a en juger par les sentiments exprimés dans

1. Il nous sera pourtant permis de relever, p. 49, une épigramme adressée à :

B. VABRŒO, BARONI.

Perge, rogo studiis, & quos Vabræe, parentes
Nobilitate refers, sedulitate refer.
Laudis, opumq; patris sis hæres, candida mater.
Te mage lætetur quàm vel Achille Thetis
Hyberna est ætas homini velocior hora,
Sat tamen assiduis fit diuturna viris.

(*Epigr.*, p. 49.)

Elle s'adapte assez bien à Bernard de Vabre, le frère de cette Claire de Vabre qui joue un si triste rôle dans l'histoire du baron de Castelbajac. (Voir le 2e fascicule de la *Revue* de 1893.)

M. de Carsalade du Pont nous a donné de la *Candida mater* un portrait qui permet de se demander si Forcadel, qui fait à plusieurs reprises dans ses œuvres le tableau des qualités du juge intègre, n'est pas plus malicieux qu'il ne paraît de prime abord.

2. On trouve dans les *Epigrammata*, p. 55, le quatrain suivant adressé à ce concurrent :

AD. RUSSELLUM IURISC.

Defunctum, Russelle, doles, quererisq; sodalem
Fluxerat Arpinus cuius ab ore nitor.
Es pius, et doctus sed quid ? Nec Tullius illas
Tres exorauit, quæ nocuere Deas.

Roussel était docteur en droit canon.

Digitized by Google

l'*Epistola ad calumniatores*, devait être estimable & droit. La péroraison de ce morceau, dont l'objet est la défense de l'honneur de sa famille attaqué par des détracteurs, n'est pas dépourvue d'une certaine noblesse de sentiments, d'un certain mouvement. C'est peut-être là sa meilleure page de prose.

J. FONTÈS.

Digitized by Google

NOTES

AU SUJET DE

QUELQUES DOCUMENTS CONCERNANT LA VILLE D'AX

Dans la nuit de Noël 1705, une fonte anormale des neiges amoncelées sur les montagnes causa une crue considérable de la haute Ariège & de ses premiers affluents.

La ville d'Ax eut à en souffrir plus que toute autre.

Le long de l'Ariège, au sud-ouest, les fortifications s'écroulèrent en partie. Au nord, les constructions ne purent pas résister davantage à la poussée torrentielle des eaux de la rivière d'Auze, descendant du col des Paillères. Les culées du pont du Couzillou, supportant deux tours massives, furent profondément affouillées; une brèche s'ouvrit dans les remparts qui s'effondrèrent sur une certaine longueur, entraînant avec eux plusieurs édifices particuliers, notamment une maison appartenant à la famille des Fornier, sieurs de Clauzelles.

Les Axéens n'attendirent pas un mois pour chercher à remettre en état de défense les murs & les tours de la ville qui « tenait en sûreté toute la province de Foix contre les incursions des ennemis. » Mais il s'agissait d'une grosse dépense, & les fonds faisaient défaut.

Dans la séance du 23 janvier 1706, sur le rapport de Verniolle, l'un des consuls, le Conseil de la communauté prétendit que les remparts, tours & boulevards devaient être reconstruits aux frais du Roi, réel propriétaire, puisque seul il accordait

Digitized by Google

les autorisations d'appui sur ces édifices, & que, de ce chef, il percevait un droit annuel de censive. Il décida de demander à l'Intendant de la province de faire dresser un devis estimatif des travaux & d'accorder les fonds nécessaires à leur exécution.

Legendre, intendant du Roussillon & du comté de Foix, siégeant à Perpignan, reçut au mois de mai suivant les remontrances de la communauté. Une enquête eut lieu; l'entreprise fut même donnée, dit-on, « à bail à besogne » moyennant 1,700 livres; mais les travaux ne furent même pas commencés.

L'inaction des représentants du pouvoir royal semble avoir été contagieuse, & les consuls d'Ax ne parlent plus de réparer les murailles. Fornier de Clauzelles, propriétaire de l'une des maisons écroulées, meurt ne laissant que des enfants mineurs.

Les choses demeurent en cet état pendant plus de quinze ans.

Mais la brèche augmente à chaque nouvelle crue; les murs encore debout menacent ruine, la ville est exposée à l'envahissement des eaux, & les Fornier ont à craindre la perte d'un second immeuble, leur maison d'habitation, située non loin de celle qui s'est écroulée en 1705.

Le nouveau représentant de cette famille, noble Joseph de Fornier, sieur de Clauzelles, écuyer, requiert alors la communauté, le 14 août 1721, d'avoir à fermer la brèche ouverte sur la rivière d'Auze, tant pour empêcher les érosions des eaux que pour assurer la garde & la sûreté de la ville. Cette requête est signifiée au premier consul, Joseph Béringuier, par exploit d'Arnaud Badit, sergent ordinaire de la ville.

Les consuls gardent le silence & ne prennent aucune mesure.

Deux ans se passent encore avant que Fornier de Clauzelles ne se décide à porter plainte à l'Intendance de la province. Intervient alors une ordonnance de l'intendant d'Andrezel, en date du 11 décembre 1723, confirmée par son successeur Le Gras, le 14 août 1724, qui renvoie l'affaire devant Pierre Bort, conseiller du Roi, lieutenant en la maîtrise particulière des eaux & forêts, subdélégué dans le haut comté de Foix.

Le procès s'engage. Les consuls prétendent que les réparations & la reconstruction des remparts doivent être payées par

Digitized by Google

le gouvernement royal. Fornier de Clauzelles soutient au contraire qu'elles sont à la charge de la communauté, qui s'est obligée à tenir condroits les murs, boulevards & remparts de la ville.

Toute l'instance se fit par mémoires adressés au subdélégué, qui ordonna une expertise, à la fin de septembre 1725, avant d'envoyer la procédure à l'intendant de Perpignan, seul compétent pour statuer.

L'examen des diverses pièces de ce procès, dont l'issue définitive n'est pas relatée, permet de relever quelques indications curieuses & de rappeler certains faits historiques qui ne sont pas sans intérêt.

Les divers incidents de la procédure n'offrent aucune particularité; il est un détail cependant qui mérite d'être signalé.

Dans l'espèce, les mémoires, requêtes & suppliques de chacun des intéressés étaient revêtus par le subdélégué auquel ils étaient adressés, d'une ordonnance de soit communiqué à la partie adverse. Cette notification devait être faite par exploit d'officier public dûment autorisé; à son défaut, l'intéressé avait qualité suffisante, paraît-il, pour signifier lui-même. A la suite d'une requête de Fornier de Clauzelles, le subdélégué Bort rend, le 19 septembre 1724, une ordonnance de soit communiqué aux consuls d'Ax pour y répondre par délibération du Conseil politique dans un délai de trois jours. Le document devait être notifié par Jérôme Rausy, sergent ordinaire de la ville, mais, « quoiqu'il eût promis de faire cette signification, il se tint caché, » & ce fut Clauzelles lui-même qui remplit cette formalité auprès de Raymond Verniolle, l'un des consuls.

Le fait n'avait sans doute rien d'anormal, puisque le commis aux recettes perçut, après déclaration, neuf livres dix sols pour droit de contrôle.

L'une des pièces du dossier, une déclaration des consuls, datée du 1er octobre 1706 & relative aux dommages causés, l'année précédente, par la crue de l'Auze, est scellée aux armes de la ville. Il serait inutile de les rappeler si elles n'avaient été sou-

Digitized by Google

vent confondues avec celles de Dax en Gascogne, erreur déjà relevée par le savant archiviste du département de l'Ariège. L'écu est absolument semblable à celui de Foix : d'or à trois pals de gueules, il est entouré de la légende : sceau de la ville d'Ax. Ce document porte les signatures des consuls Gomma & Vezian, de l'assesseur Fornier & du procureur du Roi, Fornier de Savignac.

A l'appui de sa requête contre les consuls d'Ax, Fornier de Clauzelles produit un arrêt du Conseil d'État du 18 novembre 1681 servant de règlement pour les emprunts des diocèses, villes & communautés du Languedoc. Aux termes des articles 20 & 21, les communautés étaient tenues d'employer une partie de leurs revenus patrimoniaux à l'entretien & aux réparations des remparts, tours & fortifications, & en cas d'insuffisance, de créer un fonds spécial à cet effet. Cette obligation était, du reste, conforme au droit commun & à la jurisprudence.

A cela les consuls répondent qu'ils n'ont pas de revenus patrimoniaux & se réfèrent à des délibérations antérieures qui nous font connaître le budget de la communauté, il y a près de deux cents ans.

Dans les derniers jours du dix-septième siècle, le 10 décembre 1699, Lepeletier de la Houssaye, intendant en la généralité de Montauban, enjoignit aux consuls des villes & lieux où il y avait cour supérieure, présidial, bailliage ou autre justice royale, de fournir un état détaillé de leurs revenus patrimoniaux, dons & octrois & de leur emploi.

Ax appartenait alors au diocèse de Pamiers, Parlement de Toulouse, Intendance de Roussillon & Recette du pays de Foix. S'il ne nous est pas possible de préciser exactement son importance, nous trouvons dans le *Dictionnaire universel* de Saugrain, publié en 1726, qu'elle comptait 2430 habitants; en outre, l'abbé d'Expilly, en 1764, comptait 103 feux de compoids & 524 feux allumants dans toute la communauté comprenant la ville d'Ax & les villages d'Ascou, Sorgeat, Vaichis & Ignaux.

Quelles étaient ses ressources & ses charges?

Digitized by Google

A l'ordonnance de Lepeletier de la Houssaye, par délibération du 8 janvier 1700, les quatre consuls[1], Jérôme Authier, Jérôme Roussillou, Jean Arnaud & Jean Trapé opposent que, dans leur cité comme dans toutes les villes du pays de Foix, il n'existe aucune judicature royale & que la justice & la police appartiennent au corps consulaire seul. Ils n'auraient donc pas à répondre à l'Intendant; néanmoins ils lui fournissent les renseignements qu'il demande.

La communauté déclare qu'elle n'a pas de revenus patrimoniaux. Sa principale & presque unique ressource est un droit d'aide dit *ajude,* perçu, à l'entrée de la ville & des villages en dépendant, sur le vin, l'huile & la viande de boucherie destinés à la consommation. Cette taxe d'octroi avait été accordée, dans la seconde partie du treizième siècle, par le comte de Foix Roger IV dit Rotfer & confirmée par les rois de France. Sa perception était affermée au prix annuel de 500 livres.

A combien de charges n'avait-elle pas à faire face avec cette modique somme.

La principale était d'entretenir & de réparer : les tours, murailles & couverts des galeries des remparts; les trois ponts établis aux portes de la ville & ceux de Dauradu sur la rivière d'Orlu, de Sarginié & Runac sur la plaine de l'Ariège, au bout du Breil, & le petit pont du Couzillou & Eychenac sur la rivière d'Auze; les trois fontaines publiques alimentées par la rivière d'Orlu; les bassins des eaux thermales; les chemins ravinés & souvent rendus impraticables par la fonte des neiges. A ces dépenses s'ajoutaient : les honoraires accordés au député de la communauté aux Etats de Foix & à la Chambre des comptes; une allocation annuelle de trente livres pour le service & le logement du prédicateur du Carême; une prime de trois livres par tête pour les ours & les loups tués dans le district; les frais de poursuites criminelles, en cas d'absence de partie civile, contre les voleurs de grand chemin, les meurtriers & les gens de mauvaise vie, contre les miquelets & autres qui volaient le bétail sur les montagnes; une somme de

1. Le nombre des consuls d'Ax avait été porté de deux à quatre par lettres de Gaston Phœbus, du 22 janvier 1381.

Digitized by Google

douze livres, montant de la location d'une maison & d'une écurie pour le boucher qui débitait la viande au grand banc de la ville. Il y avait encore l'entretien des orgues de la paroisse Saint-Vincent, les gages de l'organiste, ceux de la régente pour l'instruction des filles, les réparations à l'hôtel de ville & aux prisons, l'entretien des toitures de trois chapelles hors la ville, l'achat des manteaux des valets des consuls, sergents de la ville & autres menus frais. Enfin, une somme annuelle de quatre-vingts livres pour l'intérêt de la finance de la mairie due aux héritiers de Guillaume Serda, qui avait été maire d'Ax de juillet 1693 à mars 1696.

Aucun impôt direct, aucun rôle de taille n'obligeait les habitants à concourir à ces nombreuses dépenses. Le fermage du droit d'aide devait suffire à toutes les charges.

La communauté avouait encore quelques petites recettes.

Un droit de mesures & poids, affermé vingt livres, assurait l'entretien de la place publique, du marché & de ses accessoires.

Enfin, les habitants de Mérens payaient une redevance annuelle de cinq livres huit sols pour le droit de dépaissance de leurs bestiaux sur les montagnes du consulat d'Ax, conformément aux lettres patentes d'Henri, roi de Navarre, en date du 11 février 1579.

Au terme de leur mandat, les consuls rendaient compte de leur gestion & de l'emploi de ces recettes qui « très souvent ne suffisaient pas pour fournir à toutes les susdites dépenses », disent les magistrats de 1700.

Que de réflexions ne pourrait-on pas faire sur l'exiguité des ressources de cette communauté & sur les difficultés qu'elle devait rencontrer pour équilibrer ses prévisions budgétaires! Ne serait-on pas tout naturellement amené à rapprocher le présent du passé? Il vaut mieux ne pas insister, ne serait-ce que par crainte d'arriver à cette conclusion : les communautés d'alors faisaient beaucoup avec peu ; que de municipalités pourraient aujourd'hui se reprocher le contraire!

Le document le plus intéressant du dossier que nous dépouillons est la copie imprimée des lettres patentes accordées

Digitized by Google

par Louis XIV, en mars 1655, aux consuls, manants & habitants de la ville d'Ax & de son consulat. Obtenues par les soins & diligences d'un délégué spécial, noble Jérôme de Fornier, seigneur de Garanou[1], elles confirment les anciens privilèges des Axéens & les exemptent de tous logements, routes & gens de guerre.

La ville d'Ax est, disent-elles, comme un boulevard & une forteresse qui fait tête aux ennemis de l'Etat & tient en sûreté le reste du pays de Foix. Son voisinage de l'Espagne l'expose fréquemment à des invasions, dépenses, pertes & vols de bestiaux sur les montagnes; en outre, le sol peu fertile ne produit pas de vin & donne fort peu de grain. Cependant, elle possède six canons de campagne fondus à ses frais & elle subvient aux dépenses de réparation des tours & des murailles qui sont hors d'escalade.

En considération de leurs sacrifices, de leur zèle & de leur dévouement, le pouvoir royal a déjà accordé aux Axéens plusieurs beaux privilèges & concessions, libertés, franchises & immunités, en les exemptant des droits de gabelle, péage, emprunts & subsides qui se lèvent dans le comté de Foix; & en les autorisant à faire avec l'Espagne le commerce des blés, vins & autres denrées alimentaires. Ces faveurs leur ont été consenties par plusieurs lettres patentes dont la plupart ont disparu dans divers incendies & notamment les lettres données par Henri le Grand, les 11 février 1579 & 21 décembre 1595, après qu'il eut visité la comté de Foix & la ville d'Ax.

Les privilèges accordés par Roger IV de Foix, le 4 juin 1241, sont trop connus pour qu'il n'y ait lieu de se borner à les résumer très succinctement. Les habitants du consulat sont exempts de tout cens & service & peuvent jouir librement des bois, eaux & dépaissances. Leur seigneur doit maintenir le marché & la place publique qui demeurent interdits à tout étranger pour l'étalage ou la vente de ses marchandises; il est tenu, en outre, de fournir toute la cire nécessaire pour la fête de la Vierge célébrée en août. Tout Axéen victime de sévices non motivés a le droit de s'assurer du malfaiteur jusqu'à légi-

1. Petit village près d'Ax.

Digitized by Google

time réparation & sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir le bailli. Enfin, le seigneur assure protection & justice aux habitants, défend de les inquiéter & compte sur leur empressement à répondre à son appel en cas de guerre.

Quelques années après, Ax est détruite par un violent incendie; une nouvelle ville s'élève sur les décombres & Roger IV lui accorde encore certains privilèges.

Au quatorzième siècle, Gaston Phœbus, puis le comte Mathias, & à la fin du quinzième, Jean & Catherine, souverains de Navarre, confirment & augmentent les immunités de la cité consulaire.

Le jeune Henri de Navarre, comte de Foix, se rend auprès de Charles IX, avec sa mère Jeanne d'Albret, qui meurt inopinément; il épouse Marguerite de Valois quelques jours avant la Saint-Barthélemy, est longtemps prisonnier à la cour de France, parvient à s'échapper après le sacre d'Henri III & revient combattre les catholiques en Gascogne & dans l'Agenais.

Catherine de Médicis veut tenter un rapprochement avec le roi de Navarre &, sous prétexte de lui ramener Marguerite de Valois dont il est séparé depuis plus de deux ans, elle entreprend un voyage dans le Midi, à une date assez incertaine de l'année 1578. Ce fut alors que le comté de Foix reçut en même temps la cour de France à Saverdun & celle de Navarre à Mazères. Le roi Henri parcourait le pays, visitait les villes pendant que la reine mère s'efforçait de le rallier au parti des catholiques & des Valois & ne tardait pas à quitter le comté pour se rendre à Saint-Michel-de-Lanès, où les États provinciaux étaient assemblés.

L'année suivante, Catherine de Médicis & Henri de Navarre conclurent le traité connu sous le nom de Conférence de Nérac, & c'est de cette ville que sont datées, le 11 février 1579, les lettres patentes accordées à la ville d'Ax.

Au dire d'Olhagaray, confirmé par d'autres historiens, le roi Henri revint, en juin 1584, dans le comté de Foix. Il fit alors réparer le château de Montaut, y établit le capitaine Ferails, « retira l'état de sénéchal dudit pays des mains du seigneur d'Albret sieur de Muisans, qui le tenait de longue main,

Digitized by Google

& le donna au sieur d'Audon, ensemble celui de gouverneur général. »

C'est sans doute à l'une de ces deux dates que le roi vint à Ax. Les archives municipales avaient sûrement fait mention de sa visite & des fêtes qui durent lui être données; malheureusement elles disparurent presque entièrement dans le grand incendie du 14 mai 1586.

Henri de Navarre, qui hier encore se disait roi sans royaume, mari sans femme & guerrier sans argent, est monté sur le trône de France. Aux suppliques des Axéens ruinés par l'incendie, il répond, en 1589, par la confirmation de leurs anciens privilèges. Il leur accorde ensuite le droit d'échanger leurs produits, en temps de guerre, avec les habitants de la Cerdagne & du Capsir, par lettres datées du camp de Folembray, le 21 décembre 1595, quelques jours avant la soumission du duc de Mayenne & la vive promenade que son généreux adversaire lui fit faire dans le parc du château de Monceau.

Enfin des lettres datées de juillet 1611, signées de Louis XIII, contresignées de la régente Marie de Médicis & enregistrées au Parlement de Toulouse [1], vinrent maintenir & confirmer les franchises & libertés des habitants d'Ax & de son consulat.

Quatre ans à peine s'étaient écoulés lorsque, le 13 juin 1615, la cité consulaire fut encore une fois la proie des flammes & disparut presque tout entière dans l'espace de quelques heures [2].

Revenons aux lettres patentes de 1655.

Après avoir rappelé les faveurs qu'ils ont obtenues, elles reconnaissent que les Axéens ont été troublés dans la « jouissance de leurs privilèges & exemptions par divers logements de gens de guerre » & elles énumèrent les titres qu'ils se sont créés à la bienveillance royale. Elles signalent leur « fidélité & affection, leur générosité & courage, & particulièrement la résistance qu'ils firent en l'année 1651 à Marchin, lors de sa retraite de Catalogne, à demi-lieue de ladite ville (d'Ax),

1. *Archives du Parlement*, reg. 302, fol. 275.
2. Voir *Monographie de la ville d'Ax*, par H. Marcailhou d'Aymeric.

Digitized by Google

lequel, avec peu de nombre d'habitans d'icelle ville, ils obligèrent de divertir la route qu'il avait projetée dans le dit pays de Foix & pour avoir favorisé la sûreté & conduite de quatre pièces de canon que le sieur marquis de Birague faisait conduire pour le siège de Pugcerda, ville capitale de Cerdaigne, & évité la prise d'iceux que les ennemis voulaient enlever. »

Ces deux faits militaires appartiennent à l'histoire des premières guerres de Louis XIV avec l'Espagne.

La lutte s'était engagée sous Louis XIII, après provocation de la part de Philippe IV dont l'armée s'était emparée de Trèves en 1635 & avait enlevé l'Electeur placé sous la protection des Bourbons. Depuis, la Catalogne s'était volontairement donnée à la France. Nos troupes tenaient garnison dans cette province. En 1648, la régente Anne d'Autriche en confia le commandement, avec le titre de lieutenant général, à Jean Gaspard Ferdinand de Marchin, seigneur de Modave.

Issu de famille noble, le nouveau général était fils de Jean, seigneur de Chanteraine & de Modave dans le pays de Liège, & de Jeanne de la Vauxrenard. Colonel des chevau-légers liégeois en 1642, puis maréchal de camp en 1645, Marchin avait fait la guerre sous les ordres de Condé, contre les Impériaux. Le grand capitaine apprécia son courage & ses connaissances stratégiques, il en fit son confident & son ami, & lorsque la paix de Westphalie vint terminer la guerre de Trente ans, il obtint pour lui le commandement de l'armée de Catalogne, où il pouvait mériter les faveurs royales & augmenter son renom militaire.

Dans ses mémoires, le marquis de Montglat, d'abord maître de camp du régiment de Navarre, puis grand-maître de la garde-robe sous Louis XIV, nous donne un aperçu des principaux faits qui se sont passés dans le nord de l'Espagne pendant le séjour de Marchin.

Charles, duc d'Halluin, devenu le maréchal de Schomberg, avait fait, en juin 1648, son entrée à Barcelone comme vice-roi de Catalogne, en remplacement de l'incapable cardinal de Sainte-Cécile, frère de Mazarin. Il entre presque aussitôt en campagne & envoie Marchin dans le royaume de Valence.

Le général prend Uldecoma, Rosel, & revient aider le vice-

Digitized by Google

roi à faire lever le siège de Flix & à s'emparer d'abord de la ville, puis de la forteresse de Tortose, dont le commandant don Bizuela Salcedo capitule, le 13 juillet 1648. En récompense de ses faits d'armes, Marchin est nommé gouverneur de Tortose qu'il s'empresse de remettre en état de défense.

L'année suivante, don Juan de Garay, à la tête d'une armée espagnole, prend quelques villes de la Catalogne & vient mettre le siège devant Barcelone. Marchin obtient des assiégés, qui l'avaient jusqu'alors refusée, l'autorisation de faire entrer nos troupes dans la capitale de la province ; il appelle les régiments de Champagne, de Sainte-Mesme, d'Auvergne & de Montpouillan, commandés par Nestir, sergent de bataille. Grâce à leur concours, le général peut détacher don Jose d'Ardenne, comte de l'Ille, pour aller ravager le royaume de Valence. La défense de Barcelone est si énergique que don Juan de Garay est obligé de lever le siège.

Pendant ce temps, la France, à peine remise des troubles de la première Fronde, se voit de nouveau menacée par les intrigues & par l'ambition *des petits maîtres*. La reine régente & le cardinal Mazarin se décident à frapper un coup de force, & le 18 janvier 1650, Guitaut, capitaine des gardes, arrête le vainqueur de Lens, le prince de Conti & le duc de Longueville, leur beau-frère, dans une galerie de l'appartement d'Anne d'Autriche & les conduit au château de Vincennes.

Mazarin n'eut garde, en cette circonstance, d'oublier l'ami & le confident du prince de Condé. Marchin commandait la Catalogne depuis le départ du maréchal de Schomberg qui, trop souffrant pour continuer ses fonctions, avait quitté l'Espagne en décembre 1649. Le général désirait ardemment le titre de vice-roi & croyait y avoir des droits ; mais le souvenir de son intimité avec les chefs de la Fronde prévalut sur celui de ses services militaires. Un messager envoyé en toute hâte en Catalogne apporta l'ordre de l'arrêter & de le conduire à la forteresse de Perpignan. Pendant sa détention, Marchin voulut s'évader ; il sauta du haut d'une tour & se cassa une jambe, fait qu'il rappela lui-même, quelques années après, au comte de Rochefort dans une circonstance importante de sa vie.

Digitized by Google

Le pouvoir de Mazarin succombe sous les intrigues de la Fronde. Le cardinal quitte Paris & se détourne du chemin de l'exil pour aller lui-même, le 13 février 1651, délivrer les princes qu'il avait fait arrêter l'année précédente & qui, du château de Vincennes, avaient été transférés au Havre.

Marchin recouvre immédiatement la liberté après treize mois de forteresse & se trouve sans emploi. C'est alors qu'il épouse, le 28 mai 1651, Marie de Balzac, fille d'Henri, marquis de Clermont d'Entragues, & qu'il écartèle son écu d'argent à un barbeau de gueules mis en pal, avec celui de Balzac, qui était d'azur à trois sautoirs d'argent posés deux & un, au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur.

Condé rentre en faveur à la cour, & sur ses instances, Letellier réintègre Marchin dans ses fonctions de lieutenant général en Catalogne.

La situation militaire s'était profondément modifiée. Le duc de Mercœur, appelé à la vice-royauté, ne s'était pas montré à la hauteur de la mission qui lui avait été confiée. Les Espagnols, commandés par le marquis de Mortare, avaient repris l'offensive & s'étaient emparés de Flix en 1650, puis de Tortose l'année suivante. Le vice-roi était rentré en France, & le commandant général, marquis de Saint-Maigrin, renforçait les garnisons, mettait les forteresses en état de défense, lorsqu'un terrible fléau, la peste, s'abattit sur Barcelone & fit périr le tiers de ses habitants.

Au moment où l'ami du prince de Condé reprit possession de son commandement, les villes de Balaguer & de Cervère étaient tombées au pouvoir de l'ennemi ; les troupes de Naples & de Sardaigne venaient de rentrer en Espagne, & don Juan d'Autriche, fils bâtard de Philippe IV, vint bloquer Barcelone par mer pendant que le marquis de Mortare l'assiégeait par terre & l'entourait d'une profonde circonvallation. Le blocus était complet au commencement d'août 1651.

Marchin était alors campé sur la contrescarpe avec trois mille cinq cents Français, qui, secondés par les habitants, avaient opposé une telle résistance aux assiégeants, que Mortare, renonçant à prendre la ville de vive force, cherchait à la réduire par la famine.

Digitized by Google

Les événements de France allaient précipiter la chute de cette place si vaillamment défendue.

Condé avait rompu avec la cour. Par crainte d'une nouvelle arrestation, il s'était éloigné, avait fait alliance avec les Espagnols & préparait la guerre civile en Guyenne. Son protégé de Catalogne n'allait-il pas aussi faire défection? Anne d'Autriche prévoyant le danger, lui envoya le titre de vice-roi « qu'il avait passionnément souhaité, dit le cardinal de Retz, en y ajoutant toutes les promesses imaginables pour l'avenir. » La nomination arriva trop tard, Marchin avait déjà déserté son poste.

A l'appel de Condé & au souvenir d'une première détention de plus d'un an, Marchin avait quitté Barcelone pendant la nuit avec son régiment & celui du colonel suisse Balthazar. Les Espagnols s'étaient empressés de lui laisser franchir leurs lignes. Il traversa toute la haute Catalogne & se présenta à la frontière de France pour se rendre en Guyenne.

En racontant la trahison du commandant en chef de notre armée, le cardinal de Retz ajoute qu' « elle donna un merveilleux avantage aux Espagnols dans cette province & l'on peut dire qu'elle en a coûté la perte à la France ».

Effectivement, le maréchal de La Mothe, que la régente s'était empressée d'envoyer en Catalogne avec le titre de vice-roi, ne parvint pas à conserver cette province à la France. Il ne réussit qu'à grand'peine, & seulement au mois d'avril 1652, à se jeter dans Barcelone, où la disette se faisait déjà sentir. Le chevalier de la Ferrière & la flotte lui apportèrent bien quelques secours, mais ils furent insuffisants, & le 12 octobre, après quinze mois de siège, la ville fut obligée de capituler entre les mains de don Juan d'Autriche. C'était la perte de la Catalogne que la France possédait depuis douze ans; les Espagnols reconquirent rapidement toute la province & la paix des Pyrénées sanctionna définitivement les droits de la couronne d'Espagne.

Ce fut au moment où Marchin voulut passer la frontière que les habitants d'Ax lui opposèrent la vive résistance mentionnée aux lettres patentes de 1655 & l'obligèrent à rebrousser chemin.

Digitized by Google

Il n'en franchit pas moins les Pyrénées sur un autre point, traversa la Gascogne & rejoignit le prince de Condé à la Bergerie avec mille hommes de pied & trois cents chevaux.

Dans ses mémoires de la minorité de Louis XIV, Montmorency se montre assez indulgent pour le général coupable de haute trahison & cherche à l'excuser. Cependant il reconnaît que Richelieu l'aurait fait décapiter pour lèse-majesté.

En Guyenne, Marchin délivre Villeneuve-d'Agen assiégé par le comte d'Harcourt, prend Sarlat l'année suivante après huit jours de siège, devient commandant de Bordeaux sous le prince de Conti, est obligé d'accepter la paix du 27 juillet 1653, & s'embarque à Lesparre avec la princesse de Condé & le duc d'Enghien, pour aller rejoindre son protecteur dans les Pays-Bas.

Les troupes qui avaient déserté à Barcelone avec le colonel Balthazar profitent de l'amnistie royale & rentrent au service du pouvoir légitime.

L'ancien commandant de l'armée française en Catalogne passe au service de l'étranger, devient capitaine général dans l'armée espagnole, & se distingue au siège d'Arras. Mais bientôt il perd l'amitié de Condé, & Mazarin se hâte de lui faire faire des offres, car il était peu d'hommes « qui entendissent la guerre mieux que lui ni qui fussent plus propres à acheminer heureusement une entreprise. »

Le comte de Rochefort, émissaire du cardinal, se déguise d'abord en marchand & obtient une première entrevue à Bruxelles, puis il prend les vêtements d'un maçon & est reçu au château de Modave, près Liège. Il apporte la promesse du bâton de maréchal, du cordon bleu & de cent mille écus comptant; mais il se heurte à d'inacceptables exigences. Marchin veut deux cent mille écus, un gouvernement de province & un commandement d'armée en Italie ou en Catalogne; il ne comprend pas que l'on discute ses prétentions lorsque le cardinal a donné l'ordre du Saint-Esprit & cinquante mille louis d'or à Foucaut, comte Daugnon, pour le gouvernement du Brouage, dans lequel il s'était retranché après sa destitution de toutes ses charges & notamment de celle de lieutenant général du pays d'Aunis & de La Rochelle.

Digitized by Google

Rochefort eut beau insister, Marchin « ne diminua aucune chose de ses demandes. Ainsi n'ayant plus rien à espérer, je lui dis adieu », ajoute le chroniqueur [1].

Mazarin ne fit pas de nouvelle tentative, & le général félon, brouillé avec Condé, passa au service de Charles II d'Angleterre, qui était venu chercher un asile dans les Pays-Bas. Avec les ducs d'York & de Glocester, il fit dans l'armée espagnole les campagnes de 1657 & 1658, & obtint à la fois : de Charles II, l'ordre de la Jarretière, & de l'Empereur le titre de comte du Saint-Empire. Il joua un rôle assez effacé dans la campagne de 1657; mais en 1672 il se laissa surprendre par le marquis de Créquy & perdit deux mille hommes. Réfugié dans Bruges, le comte de Marchin fut disgracié par la Régence & se retira définitivement dans sa terre de Modave, où il mourut l'année suivante.

Le fils unique du général traître à sa patrie racheta les fautes de son père en servant glorieusement la France.

Ferdinand, comte de Marchin & du Saint-Empire, marquis de Clermont, comte de Graville, baron de Dunes & seigneur de Mézières, eut une brillante carrière militaire que Louis XIV récompensa par le bâton de maréchal & le cordon bleu. Il mourut des blessures qu'il avait reçues au combat de Turin le 7 septembre 1706.

Les lettres patentes de 1655 félicitent les Axéens de la résistance qu'ils ont opposée au traître Marchin; elles citent un second fait d'armes à leur honneur.

Ils étaient parvenus à conduire quatre canons à travers les montagnes & en pays ennemi jusqu'à Puycerda, dont les Français faisaient le siège. L'expédition était dirigée par le marquis de Birague, petit-cousin du chancelier de Charles IX & d'Henri III.

Avant de venir en France, le célèbre René de Birague, fils de Pierre, seigneur d'Ottabiano, avait été marié à Valencia Balbiani de Quiers, en Piémont, & en avait eu une fille qui épousa d'abord Jean de la Platière, seigneur de Bourdillon,

1. Mémoires du comte de Rochefort, attribués à Courtilz de Sandras.

Digitized by Google

maréchal de France, puis, en secondes noces, Jacques d'Amboise, seigneur d'Aubijoux; elle devint encore veuve & se maria, dit-on, une troisième fois.

Birague avait témoigné trop d'attachement à François Ier pendant l'occupation du Milanais pour ne pas être obligé de le suivre en France, au moment de l'abandon de cette province. D'un caractère souple & plein d'astuce, de mœurs dépravées, presque aussi incapable qu'il était ambitieux, le courtisan sut flatter les manies & les caprices de la cour frivole des Valois, parvint à capter toute la confiance de Catherine de Médicis, & devint son confident, j'allais dire son complice.

Charles IX en fit un garde des sceaux, l'appela au terrible conseil qui précéda la sanglante & néfaste journée du 24 août 1572, & le nomma, l'année suivante, chancelier de France. Henri III le maintint dans cette haute fonction, mais lui retira les sceaux.

Devenu veuf, Birague était entré dans les ordres; il eut le titre d'évêque de Lavaur, & Grégoire XIII l'éleva au cardinalat.

C'est alors qu'il se disait cardinal sans titre, prêtre sans bénéfice & chancelier sans chancellerie.

Détesté de la cour & du peuple, on l'accusait de recourir au poison pour se débarrasser de ses adversaires.

N'était-ce pas de lui que le maréchal de Montmorency, se croyant menacé de la colère de Catherine de Médicis, disait : « Que la reine m'envoie seulement l'apothicaire de M. le Chancelier, je prendrai ce qu'il me baillera. »

N'était-ce pas à son sujet que couraient quelques vers satiriques, parmi lesquels on relève les suivants :

> Le roi dit bien, d'autant qu'il sait bien faire.
> Son chancelier est bien tout au contraire :
> Car il dit mal & fait encore pis.

Néanmoins, lorsqu'il mourut, en 1583, Henri III lui fit faire de magnifiques obsèques, & Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, prononça son oraison funèbre.

L'un de ses frères, César de Birague, avait été le premier des barons d'Entrames, titre que portait le lieutenant de l'artillerie que nous trouvons à Ax en 1654.

Digitized by Google

Jean-Jacques de Birague, baron d'Entrames, seigneur de Montigny & de Loutagerie, plus connu sous le nom de marquis de Birague, était fils de René & de Françoise d'Estrée. Né le 30 août 1613, il embrassa de bonne heure la carrière des armes & parvint au grade de lieutenant de l'artillerie. A l'époque qui nous occupe, il servait sous les ordres du prince de Conti qui, grâce à son mariage avec Mlle Martinotzi, nièce de Mazarin, avait obtenu le commandement de l'armée de Catalogne.

Malgré tout son désir d'égaler au moins la gloire de son illustre frère, le grand Condé, Conti n'avait pas fait preuve jusqu'alors de grands talents militaires. Cependant ses débuts sur la frontière d'Espagne ne furent pas sans succès. A peine arrivé dans le Roussillon, en mai 1654, il force les Espagnols à lever le siège de Prats-de-Mollo, s'empare de Villefranche, parcourt la partie supérieure de la Catalogne jusqu'à Figuères, dégage la ville de Rosas, entre dans le Lampourdan & se présente devant Puycerda.

La garnison se prépare à la résistance & Conti n'a pas d'artillerie. Birague court à Ax & requiert les habitants de conduire à Puycerda quatre des canons qu'ils possèdent pour leur défense. L'abnégation & le courage des Axéens assurèrent le succès de son entreprise. Il amena heureusement les pièces à son général après les avoir perdues & reprises dans les montagnes, dit le marquis de Monglas dans ses Mémoires, ce qui semble en contradiction avec les termes des lettres patentes qui félicitent les habitants d'avoir évité la prise de ces canons que leurs ennemis voulaient enlever.

Conti commença à battre les murs de Puycerda le 15 octobre 1654 & s'empara de la ville après six jours de canonnade.

Le marquis de Birague fut tué quatre ans après, en 1658, au siège de Dunkerque.

Après avoir énuméré les titres que les Axéens s'étaient acquis à la faveur royale, les lettres patentes rappellent les requêtes & suppliques faites en leur nom par noble Jérôme Fornier de Garanou, un ascendant ou tout au moins un parent du For-

Digitized by Google

nier de Clauzelles qui actionnait la communauté, en 1724, devant l'Intendant de la province.

La réclamation de ce dernier semble fondée d'ailleurs, puisque Louis XIV ne déclare les habitants d'Ax francs & exempts de tous logements, routes & passages de gens de guerre qu'à la charge de payer leur quote-part de la contribution fournie par le comté de Foix & « de maintenir & conserver à leurs frais & despens de la ville les balouarts & fortifications en état de se défendre contre les ennemis. »

Le Parlement de Toulouse ordonna l'enregistrement des lettres le 10 janvier 1656, & elles figurent dans les précieuses archives de l'ancienne Cour souveraine.

A. DUBOUL.

Digitized by Google

SUR LE PROJET DE CANAL DES DEUX-MERS

OBSERVATIONS GÉOLOGIQUES

Mon intention n'est pas de discuter l'utilité du canal de jonction de l'Océan à la Méditerranée. Des hommes spéciaux ont magistralement traité cette question.

J'avais cru tout d'abord à l'avantage, pour la marine de guerre, de pouvoir, par un canal longeant au nord les Pyrénées, passer d'une mer à l'autre. Les hommes les plus compétents ont décidé qu'une semblable création serait néfaste à nos flottes... Mais ces mêmes hommes, en revanche, préconisent la création d'un canal à grande section pour le cabotage. En faveur d'une telle œuvre, je puis apporter quelques arguments.

Les études sur la géologie & sur l'hydrologie des Pyrénées, que je poursuis depuis trente-cinq ans, seront mon excuse.

De nombreuses publications ont fait connaître divers projets relatifs à la création d'un canal des Deux-Mers[1]. Mais il est inutile, pour le but que nous poursuivons, d'énumérer tous

1. M. Tamizey de Larroque fait savoir, dans la *Revue de Gascogne* de janvier 1891, que le premier projet d'un canal des deux mers serait celui d'un Gascon dont le nom est resté ignoré, & qui, en 1635, était allé proposer au Roy de joindre Bayonne à Narbonne par un canal.

Digitized by Google

ces projets, dont les uns sont relatifs à un canal allant de Bordeaux à Narbonne par Toulouse, & dont les autres préconisent l'exécution d'un canal partant de Bayonne & aboutissant également à Narbonne en passant par Toulouse.

Posons-nous avant tout quelques questions préliminaires sur Bordeaux & sur Bayonne.

Le commerce maritime de Bordeaux & de Bayonne est-il ou non en voie de prospérité?

Quelles sont les causes qui ont créé la situation actuelle?

Y a-t-il un remède à cet état des choses?

Il faut n'avoir jamais fréquenté les ports de Bayonne & de Bordeaux, ou bien ne s'être jamais intéressé à la prospérité du Midi, pour ignorer que la navigation vers ces deux ports devient de plus en plus difficile.

a) *Bayonne.* — La barre de l'Adour, tout le monde le sait, est l'une des plus dangereuses que l'on connaisse; malgré les travaux exécutés, les ensablements se produisent toujours & augmentent. Après avoir dépensé plusieurs millions pour lutter en ce point contre l'Océan, on va dépenser encore une forte somme, au moins trois millions, pour continuer cette lutte éternelle, dans laquelle la puissance des ingénieurs pourra, à chers deniers, maintenir un certain équilibre, mais n'aura jamais la victoire. C'est là un gouffre sans cesse ouvert, pour le plus grand malheur des marins qui s'y perdent, comme pour celui du Trésor public.

Bien que le port ait, à marée basse, une profondeur de 8 mètres, les grands paquebots, ceux qui portent les voyageurs venant d'Amérique & d'ailleurs, ainsi que la correspondance, ne peuvent y entrer. Les navires qui y abordent ont une contenance de 1,500 à 2,500 tonnes, & une calaison de 5 mètres. Ceux d'une calaison de $5^{m}50$ n'entrent que par les marées de syzygies.

b) *Bordeaux.* — Des ingénieurs & des marins, avec une compétence exceptionnelle, ont étudié les envasements de la Garonne entre Bordeaux & Pauillac. M. Hautreux, lieutenant de vaisseau en retraite, a montré au Congrès de l'Association

Digitized by Google

pyrénéenne, en 1891, que ces envasements étaient dus soit à des causes naturelles, soit aux empiètements des riverains sur la largeur du fleuve. On a nettement reconnu que des millions seraient insuffisants pour rendre à la rivière son ancienne profondeur dans tout son lit, & pour éviter de nouveaux apports de vases & de sables dans les endroits où la navigation ne peut déjà plus se faire aujourd'hui dans les conditions d'autrefois.

Les apontements de Pauillac sont la meilleure preuve des craintes du grand commerce de Bordeaux, au sujet de la navigation du bas fleuve. L'entrée des marchandises en ville, a lieu surtout par des moyens secondaires de transport, à partir de Pauillac. Quelques rares bâtiments arrivent encore jusqu'aux docks à marée haute. Ces docks eux-mêmes s'envasent [1].

Ici donc, comme à Bayonne, le grand commerce maritime est menacé pour un avenir peut-être peu éloigné du moment actuel.

La cause unique de cette situation est l'envasement & l'ensablement des deux embouchures de l'Adour & de la Gironde, qu'il serait trop onéreux de dégager & dont la mise en état ne serait que momentanée.

A cette situation critique il n'y a qu'un remède : céder aux avertissements de la nature & ne pas entrer en lutte avec elle. Cette lutte serait inutile & ruineuse. Tel me paraît être le parti le plus sage à prendre, car nous avons un autre moyen de parer au danger & de tourner les obstacles naturels.

Pour nous, le problème doit se poser ainsi :

Trouver un moyen indestructible & inattaquable de faire entrer à Bayonne & à Bordeaux les plus grands navires.

Ce moyen existe, mais il commande l'abandon des embouchures de l'Adour & de la Gironde, ainsi que l'utilisation d'un autre point de la côte, entre les deux fleuves, pour y créer un passage aux navires des plus forts tonnages. Ce point, auquel bien peu de personnes ont songé, est la fosse de Capbreton [2].

1. Nous apprenons que les transatlantiques anglais ont abandonné Pauillac comme port d'abordage, & qu'ils s'arrêtent à Lapalisse.

2. Ce serait en 1883, que l'idée d'utiliser la fosse de Capbreton serait

Digitized by Google

Cette fosse est connue de tous les géographes & de tous les géologues méridionaux.

Elle est placée perpendiculairement à la côte, a une grande largeur, & forme une vallée profonde de 375 mètres, allant s'ouvrir au large dans la pleine mer, en partant presque du rivage.

Voilà, certes, une embouchure de fleuve qui ne se comblerait jamais, & qui, si un port était créé à son contact avec la mer, offrirait une certitude de durée indéfinie. Mais ce n'est là que l'embouchure d'un fleuve qui a dû exister autrefois & qui a dû disparaître à la suite des révolutions géologiques récentes de notre pays. C'est ce fleuve qu'il faut faire renaître, qu'il faut créer.

Un canal à grande section, partant directement de la fosse de Capbreton, atteignant une profondeur de 15 à 20 mètres à son embouchure, s'enfoncerait de 2 kilomètres dans les terres. Là il se diviserait en deux branches profondément creusées & se prolongeant ainsi, aussi loin que possible, l'une vers Bayonne, l'autre vers Bordeaux.

Telle serait l'amorce de ce nouveau fleuve, qui serait, croyons-nous, appelé à sauver les deux ports dont nous nous occupons.

La branche de Bayonne pourrait être creusée au-dessous de la cote zéro, à la profondeur voulue, de manière à permettre l'alimentation par l'eau mélangée de l'Adour & de la mer.

La branche de Bordeaux serait également creusée aussi loin que possible, à travers les Landes, au-dessous de la cote zéro pour permettre à l'eau de la mer de l'alimenter. A partir du

née à Dax. Dans une brochure intitulée: : *Aut port* (Dax, imprimerie Ferran, 1883), M. Labuze dit en parlant de la fosse de Capbreton : « On peut, en créant un chenal d'une certaine profondeur, prolonger cette fosse à l'infini dans l'intérieur des terres, sans s'occuper de voir se produire quelque part une lame d'eau quelconque. » — Cette excellente idée était également dans la tête d'un autre Dacquois, d'une haute valeur scientifique, M. Jules Thore, qui voulut bien me la communiquer il y a quelques années. Je me suis appuyé sur elle pour étudier la base du projet actuel.

Digitized by Google

point où des écluses seraient nécessaires pour surélever le canal, on pourrait, grâce aux sources énormes dont nous parlerons plus loin, l'alimenter richement dans cette partie surélevée, jusqu'à Bordeaux.

Cette nouvelle voie maritime de communication avec Bayonne & Bordeaux serait-elle une cause de perte de temps pour les navires?

1° En ce qui touche Bayonne, les navires venant directement de Saint-Jean-de-Luz, de Saint-Sébastien, de Santander, auraient à remonter un peu vers le nord, jusqu'à Capbreton, & à redescendre ensuite sur Bayonne (25 à 28 kilomètres en plus). Mais les dangers de la barre de l'Adour sont tels, & la perte de temps pour attendre la marée qui doit permettre d'affronter la barre, est assez grande, pour engager les navires à faire un trajet de trois à quatre heures de plus afin d'arriver au port sans encombre. Plus les navires viendront de loin, dans la direction du sud & de l'ouest, moins la perte de temps pour atteindre Capbreton sera sensible.

Quant aux navires venant du nord, ils auront toutes sortes d'avantages à prendre le canal de Capbreton. Pour eux, ce sera la ligne droite; en outre, il n'y aura plus à attendre la marée, le danger d'une barre aura disparu & le temps gagné sera considérable. Ce serait surtout les navires portant les charbons anglais, les blés des États-Unis, les avoines de Bretagne, pour lesquels le canal sera le plus utile.

2° Pour ce qui est de Bordeaux, il faut avouer immédiatement, que les navires venant du nord éprouveraient une perte notable de temps, en prenant le canal de Capbreton pour le remonter ensuite jusqu'à Bordeaux. Pour eux, l'entrée par Pauillac restera en première ligne, pour longtemps encore.

Mais pour les navires venant du sud & de l'ouest, & ils constituent l'appoint le plus considérable du commerce bordelais (vins d'Espagne, gomme & arachides du Sénégal, denrées & produits de la côte africaine, bois, blés, produits d'Amérique, paquebots, voiliers d'Australie, etc., etc.), l'entrée en France par Capbreton n'allongera nullement leur trajet; de plus, le canal venant aboutir aux docks bordelais, ils auront la certitude de pouvoir déposer leur marchandise en lieu commode,

Digitized by Google

sans frais de transbordement. Tout cela leur fera préférer la nouvelle voie, infiniment plus pratique & plus économique.

3° Les rapports entre Bordeaux & Bayonne étant directs & fréquents par la mer, pour échanger les produits chimiques & les épiceries contre les sels raffinés & autres marchandises, ces rapports, facilités par la voie du canal, deviendront plus fréquents & plus intimes.

Le prix du passage par le canal, dans les trois sens que nous venons d'indiquer, règlera l'utilité & la fréquentation de ce canal & pourra en faire le succès & l'insuccès.

N'y aurait-il pas avantage à faire également partir de Capbreton un canal s'enfonçant dans les terres, de l'ouest vers l'est, venant rejoindre Toulouse pour gagner de là la Méditerranée?

Il est incontestable que toute la région des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne que traverserait ce canal important, trouverait en lui des moyens de vie nouvelle : voie facile & économique de transport pour les denrées produites dans ces régions [1], moyen de distribuer la force là où l'eau manque en général une partie de l'année, possibilité d'arroser & de transformer d'immenses landes en prairies. Ce seraient déjà là d'importants résultats, mais ce ne seraient pas les seuls. C'est dans l'exposé de ces nouveaux avantages que nos connaissances géologiques & hydrologiques peuvent, croyons-nous, rendre quelque service.

Le schema suivant va nous donner une idée générale : 1° du tracé approximatif du canal, de ses contours, en évitant de couper l'Adour & en nous tenant sur sa rive droite; 2° de la composition du sol & du sous-sol sur lesquels reposerait le canal entre Capbreton & Toulouse surtout.

1. Pour les Landes, l'exportation est constituée par la résine, le goudron, l'essence de thérébentine, le bois de pin, le liège, l'eau-de-vie, la draperie, les diverses espèces de fontes, le tabac, etc., etc. — Le Gers exporte les vins, l'eau-de-vie d'Armagnac, les volailles, les céréales, les laines, les bois de chêne & de peuplier, les cuirs, etc. — Les Hautes-Pyrénées exportent les bois, les vins, les eaux-de-vie, les chevaux, les marbres, les produits des mines de zinc, de manganèse, les eaux minérales, etc., etc.

Digitized by Google

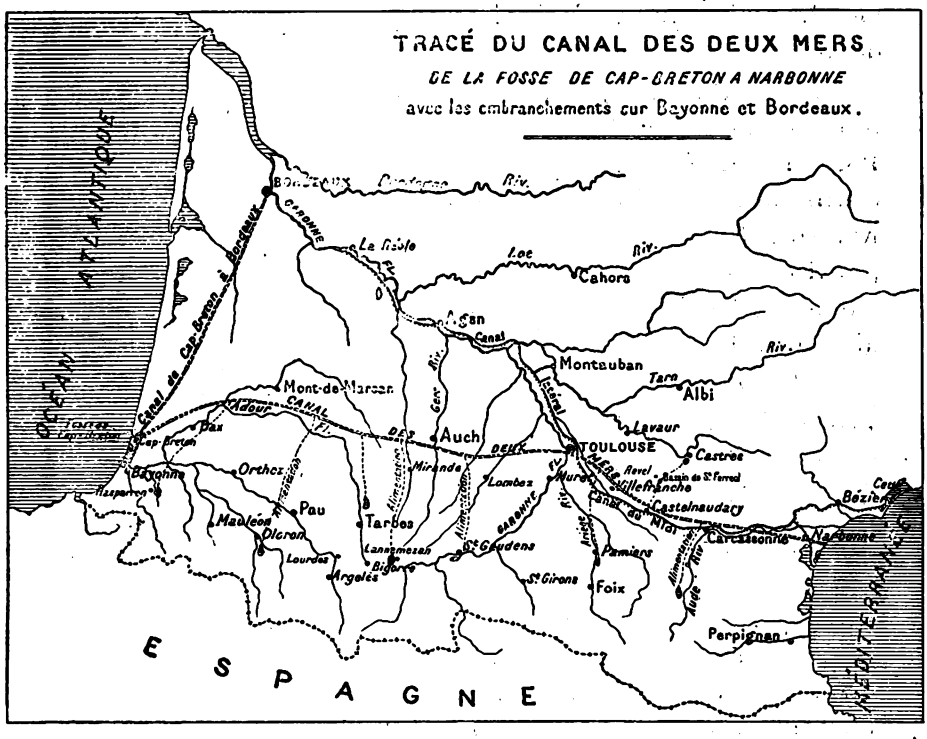

1° *Tracé du canal.* — Divisons-le en trois branches. — *A.* Du rivage à la jonction des ruisseaux de Boudigau & du Bouret; — *B.* de cette jonction à Bayonne; — *C.* de cette jonction à Bordeaux; — *D.* de cette jonction vers Toulouse; — *E.* de Toulouse à Narbonne & à la Méditerranée.

A. Entre le rivage & la jonction des deux ruisseaux du Bouret & de Boudigau, le canal serait à très large section, formant une sorte de petit port de refuge.

B. De cette jonction des deux ruisseaux, la branche allant vers Bayonne, suivrait à peu près le cours du ruisseau Boudigau pendant 7 kilomètres environ, pendant 7 autres kilomètres, il serait creusé dans les Landes & aboutirait à l'Adour, à peu près en face la douane, qui est située sur la rive gauche du fleuve.

C. De la jonction des deux ruisseaux vers Bordeaux, le canal irait droit à Labouheyre, où il couperait le chemin de fer du midi, se dirigerait sur Pessac, où il le couperait encore, &

Digitized by Google

viendrait aboutir aux docks de Bordeaux en passant par Caudéran.

D. De la même jonction des deux ruisseaux de Capbreton, un embranchement partirait vers l'est, se dirigeant vers Pontonx-sur-Adour. Il passerait au nord de cette localité, se continuant vers Bigaar, Tartas, Leng, Aurisse, Artassens, Maurin, Luppé, Sabazan, Aignan, Montesquieu, Manchis (où il couperait le chemin de fer de Tarbes à Auch), Sansan, Saramon, Endoufielle entre Colomiers & Tournefeuille, pour aboutir à Toulouse.

E. De Toulouse, le canal continuerait sur Narbonne, en suivant le tracé déjà donné par les premiers auteurs du canal des Deux-Mers, & passant par Naurouse, point le plus élevé de cette dernière portion de l'itinéraire.

2° *Composition du sol traversé par le canal.* — Entre Bayonne, Capbreton & Bordeaux, la surface du sol est constituée partout par les sables des Landes. Au-dessous se trouvent, ainsi qu'on peut le voir par deux pointements très étendus au nord & au sud de la région de Mont-de-Marsan, le miocène argilo-calcaire & marneux. Ce terrain est partout imperméable ou peu s'en faut.

Entre Capbreton & Maurin existent encore à la surface les sables des Landes. Au-dessous se trouve toujours le terrain miocène imperméable. A partir de Maurin jusqu'à Toulouse, le canal serait constamment assis, soit sur le terrain miocène marno-calcaire très argileux, soit sur des alluvions argileuses, produites par les petites rivières qui viennent du plateau argileux de Lannemezan [1].

1. On peut diviser la région de Capbreton à Narbonne en quatre zones principales au point de vue de la composition du sol & du sous-sol, ainsi que de l'agriculture.

1° Zone 1. — *Le sol* est sableux & constitue les Landes proprement dites, qui s'étendent au sud jusqu'à Biarritz, au nord jusqu'à Bordeaux, à l'est jusqu'au sud de Damazan (Lot-&-Garonne) & au sud-est jusqu'à Maurin. — Le *sous-sol* est partout calcaire marneux, formé par le miocène visible à Saint-Avit (près Mont-de-Marsan) & entre Ygos, Ausse & Beylongue, au nord-ouest de cette région. Partout existe le pin en

Digitized by Google

Le canal aurait donc partout, pour base, un terrain imperméable ou facile à rendre tel, grâce aux argiles traversées.

Si l'on faisait partir le canal de Bordeaux pour lui faire suivre la vallée de la Garonne jusqu'à Toulouse, on ne se trouverait plus, au point de vue géologique, dans les mêmes conditions. La plaine de la Garonne est une plaine alluvienne dans laquelle la couche de cailloux roulés a une épaisseur variable souvent très profonde, & qui pourrait, dans certains points, présenter une perméabilité énorme & peut-être invincible. Il suffirait de trouver quelques points de la couche dans ces conditions pour rendre le canal irréalisable, car en outre de la perte d'eau qu'il éprouverait, il entraînerait une véritable révolution dans l'état de la nappe phréatique, dont les conséquences pourraient retentir sur l'agriculture & sur l'hygiène régionales, en faisant naître de vrais marécages dans les localités aujourd'hui prospères & saines.

Le creusement des divers ponts entre Bordeaux & Toulouse, a fourni la preuve de la grande épaisseur, sur quelques points de la couche alluvienne de cailloux roulés & de sable.

On trouve d'ailleurs dans le rapport des commissions ministérielles sur le canal des Deux-Mers (pages 21 à 29) une critique très sage & très exacte du tracé du canal par la vallée de la Garonne, dont je me contente de résumer les conclusions dans les lignes suivantes :

Il faudrait rendre l'imperméabilité du canal à peu près complète, en bâtissant presque partout sa cuvette en maçonnerie

abondance, & lorsque le miocène apparaît, les prairies & les céréales se montrent également.

2° Zone 2. — Cette zone s'étend de Maurin à Plaisance (près de Toulouse). *Le sol* est partout argilo-calcaire, devenant caillouteux à mesure qu'on s'approche des petites rivières qui dépendent du plateau de Lannemezan, & les cailloux sont fortement mélangés d'argile. *Le sous-sol* est partout argileux & calcaréo-marneux. Comme culture on y trouve la vigne, la prairie, les céréales, le chêne, le peuplier.

3e Zone 3. — Elle constitue la traversée de la plaine de la Garonne. *Le sol* est caillouteux. *Le sous-sol* calcaréo-marneux imperméable. La vigne domine.

4° Zone 4. — De Toulouse à Narbonne. *Le sol* est argilo-gypseux. *Le sous-sol* variable, mais assez imperméable.

Digitized by Google

(dépense énorme) pour réduire la perte d'eau par infiltration à $0^{m3},81$ par seconde, c'est-à-dire 594,000 m. cubes par vingt-quatre heures, d'après le rapport ministériel.

Le tracé que je propose présente donc, au point de vue des pertes par infiltrations, des avantages considérables, puisque son assise sur des terrains presque partout imperméables ou très peu perméables, permettra d'empêcher à peu près complètement ces pertes, & réduira les déperditions d'eau du canal à peu près, à une seule cause naturelle & inévitable : l'évaporation.

Étudions maintenant quelle serait la meilleure manière de procéder à l'installation du canal entre les deux points extrêmes, Capbreton & Narbonne.

On le pousserait au début vers les terres en le creusant le plus loin possible au niveau de la mer, puis on l'élèverait de manière à le faire arriver au moyen d'écluses, à la cote de 190 à 200 mètres, qui pourrait être atteinte vers Aignan, dans le Gers. De là, le canal serait maintenu à ce niveau pour redescendre à la cote de 145 mètres à Toulouse, où il aurait à traverser la plaine de la Garonne pour reprendre sa direction vers Narbonne, en s'élevant de nouveau à la cote 160, à Naurouse, & descendant alors vers Narbonne & la Méditerranée d'une manière insensible. La difficulté la plus sérieuse dans toute la première partie du trajet serait la traversée de la Garonne, en aval de Toulouse.

Le canal arriverait entre Saint-Michel & Saint-Martin-du-Touch, descendant vers la Garonne, qu'il traverserait sur un pont canal à large section, pour descendre par écluse jusque vers le lieu dit Mandille, à 1200 mètres environ du bord droit du fleuve. Là, le lit du canal serait directement creusé dans le terrain miocène calcareo-marneux, solide & imperméable, & dirigé vers le défilé de la tuilerie de Périole, où il monterait avec écluse à la cote 148, pour entrer dans le bassin naturel formé par la vallée du Lhers, enclavé entre deux coteaux miocènes.

Celle-ci, barrée à droite & gauche, c'est-à-dire à l'est sur une étendue déterminée, pourrait permettre de constituer un port auquel on donnerait à volonté, & suivant les besoins à prévoir,

Digitized by Google

une importance plus ou moins grande comme étendue & comme profondeur. De ce port le canal remonterait la vallée du Lhers vers Naurouse, d'après le tracé donné par les plans primitifs du canal des Deux-Mers.

Comment alimenterait-on ce canal dans toute son étendue ?

Nous devons, avant d'aller plus loin, étudier cette question, qui nous conduira à parler ensuite des avantages réels de notre projet :

1° De Capbreton à Bayonne & à Pontonx-sur-Adour, le canal, creusé en contre-bas de la mer, serait alimenté par l'eau de cette dernière & par les énormes masses d'eau phréatiques des sous-sols sableux.

2° De Capbreton vers Labouheyre & Bordeaux, on creuserait le canal aussi loin que possible au-dessous du niveau de la mer, de manière à y conduire l'eau salée & à y faire déverser toutes les eaux phréatiques que l'on rencontrerait dans le creusement. Ces eaux sont excessivement abondantes.

Les écluses pour élever le canal commenceraient à la cote *zéro* pour s'élever au niveau voulu, afin d'atteindre les docks de Bordeaux.

La portion du canal ainsi surélevée pourrait être alimentée par les eaux phréatiques des Landes (très abondantes & inutilisées, souvent nuisibles à l'hygiène & à l'agriculture), par les eaux phréatiques de la vallée de la Midouze & des vallées de même ordre (absolument inutilisées), qu'on pourrait drainer & amener vers le canal, en les prenant à un niveau supérieur ; par des prises dans ces rivières, si la chose était nécessaire, en les prenant à un niveau suffisamment élevé. On déverserait le canal dans sa partie surélevée vers les docks de Bordeaux, dont il entretiendrait le volume d'eau aujourd'hui trop faible.

3° De Pontonx-sur-Adour à Toulouse, l'alimentation du canal se ferait par des moyens multiples[1].

1. Dans la plaine d'Hasparren, au milieu des Landes, réservoir alimenté par la rivière de Saint-Jean-Pied-de-Port ; dans la plaine d'Oloron, réservoir analogue destiné au tronçon entre Pontonx & Montesquieu.

Digitized by Google

A. Dans la plaine de Tarbes, située à l'altitude 300 mètres environ, l'Adour se perd dans les alluvions, alimentant partiellement une nappe phréatique immense, absolument inutilisée dans son ensemble, & formant, par son voisinage de la surface du sol dans certains points, quelques simples canaux d'arrosage dont l'eau rentre bientôt dans le sous-sol.

Cette nappe phréatique, vrai fleuve du sous-sol, bien captée, pourrait servir, en outre des deux canaux partant d'Hasparren & des environs d'Oloron, à alimenter toute la partie ouest du canal, entre Montesquiou (Gers) & Pontonx-sur-Adour (Landes). On y joindrait aisément d'autres nappes phréatiques secondaires du plateau, tout aussi inutilisées que les précédentes.

B. Sur le plateau de Lannemezan, entre Lannemezan & Capvern, existent d'immenses landes d'où partent les deux Baïses & la Baïzole. Ces landes sont abandonnées par l'agriculture. En bouchant les trois vallées que je viens de nommer à quelques centaines de mètres au-dessous de Capvern & de Lannemezan, on créerait un réservoir très étendu de 5 à 600 hect. de surface, au moins, & d'une profondeur considérable, situé entre 5 & 600 mètres d'altitude, dans lequel on pourrait amener des quantités importantes d'eaux inutilisées, en empruntant les eaux aux nappes phréatiques des vallées d'Arreau & de l'Arros, à la Neste elle-même par son canal actuel, dit canal de Lannemezan. Enfin, l'on pourrait faire dans le haut des vallées que je viens de nommer, si la chose était nécessaire, des réservoirs artificiels pour alimenter le grand bassin de Lannemezan en temps de sécheresse.

Les masses d'eau ainsi accumulées alimenteraient le canal dans toute sa traversée du front nord du plateau de Lannemezan, depuis Montesquiou jusqu'à Toulouse.

Dans le cas où ces pièces d'eau ne suffiraient point, on pourrait mettre à contribution la nappe phréatique de la vallée de la Garonne entre Montréjeau & Saint-Gaudens, & envoyer directement ses eaux dans le canal, avant son entrée dans les plaines supérieures du sud de Toulouse. On pourrait aussi puiser dans le haut fleuve lui-même.

Digitized by Google

C. De Toulouse à Narbonne, on pourrait emprunter l'alimentation du canal nouveau, avant tout, aux réservoirs de l'ancien canal du Midi, aux nappes phréatiques de l'Agout, de l'Ariège & de l'Aude, que l'on pourrait capter à une cote bien supérieure à celle de 160 mètres, niveau vraiment atteint à Naurouze. S'il le fallait, des réservoirs d'alimentation pourraient être organisés dans la partie haute de ces trois vallées.

Nous ferons remarquer que notre projet d'alimentation du grand canal, diffère des projets étudiés jusqu'ici. En effet, nous proposons d'utiliser, pour subvenir en grande partie à l'alimentation du canal, un volume d'eau énorme, de provenance méconnue & absolument inutilisé à quelque époque qu'on puisse remonter dans l'histoire des irrigations méthodiques.

Les ressources de la nappe phréatique qui existe dans toutes les grandes & les petites vallées alluviennes, sont des plus sérieuses. L'on doit, en effet, se rappeler que M. Daubrée a démontré, par ses études de la vallée du Rhin, qu'il existe dans le sous-sol de cette vallée une nappe phréatique qui, sur une tranche d'un kilomètre d'étendue, contient une masse d'eau renouvelable, dont le volume égale celui que le Rhin fait couler sous le pont de Kiel, en temps ordinaire, dans l'espace de onze heures.

Ce qui se passe dans la vallée du Rhin, se passe également, toutes proportions gardées, dans toutes les vallées alluviennes du monde.

L'étude des vallées de l'Adour, de la Neste, de la Garonne, de l'Ariège, celle des deux dernières vallées surtout, que nous avons exposée dans notre cours d'hydrologie de la Faculté de médecine & de pharmacie de Toulouse, permettent de dire que la nappe phréatique de toutes les vallées pyrénéennes régulièrement sectionnée, servirait à elle seule à alimenter presque tout le canal des Deux-Mers. Cette alimentation serait donc plus que certaine, si l'on aidait l'apport de la nappe phréatique, au moyen des grands bassins de réserve & des emprunts aux rivières dont nous avons parlé plus haut.

Telles sont, au point de vue du tracé du canal & de son ali-

Digitized by Google

mentation en eau, les indications qui m'ont été suggérées par mes études hydrologiques & géologiques faites depuis trente-cinq ans dans les régions pyrénéennes & sous-pyrénéennes.

Pour terminer ce court exposé, il me sera permis d'en décrire encore quelques détails & de parler des avantages divers du projet. Ils ont rapport : 1° au transport des produits locaux; 2° aux industries locales; 3° à l'agriculture; 4° aux inondations.

Occupons-nous d'abord de quelques généralités. Il a été dit plus haut que des amas considérables d'eau seront faits dans des réservoirs spéciaux pour être utilisés comme moyen d'alimentation du grand canal. Or, ces réserves ne pourront être utilisées qu'en les mettant directement en communication avec le canal susdit. La communication ne pourra se faire qu'en créant des canaux secondaires destinés à amener l'eau d'un point à un autre, c'est-à-dire du point de réserve, au canal. Ces canaux deviendront ainsi une ressource, une force à utiliser au point de vue du transport, de la force motrice, de l'agriculture. Les régions que traverseront ces cours d'eau artificiels sont en général privées du bienfait des rivières, car celles qui les traversent sont insignifiantes. Il y aura donc, du fait de la création de ces canaux multiples, de nouvelles ressources à effets & à résultats variés, introduites dans les pays longés par ces eaux courantes.

La différence de niveau entre les points de départ, qui varient de 150 à 350 mètres, permettra de diriger méthodiquement l'utilisation de l'eau. Celle-ci étant en abondance, les canaux devront être assez larges & assez profonds, quoique secondaires, pour devenir de bons vecteurs de marchandises diverses. Ses chutes pourront être multipliées sur le trajet même de chaque canal, de manière à utiliser sans perte d'eau les différences de 150 & de 350 mètres de niveau entre les points de départ & les points d'arrivée.

L'eau qu'on distraira comme arrosage pourra être retrouvée en plus ou moins grande quantité dans les points inférieurs aux lieux d'emploi, & on aura ainsi le moyen de la ramener toujours vers le grand canal après l'avoir utilisée plusieurs fois

Digitized by Google

& rendue productive dans les régions supérieures au lieu du passage de ce canal [1].

Examinons maintenant les quatre moyens d'utilisation de l'eau énumérés ci-dessus :

1° *Transports.* — Dans les Landes, les canaux partant de Capbreton vers Bayonne, Bordeaux & Pontoux-sur-Adour emporteront du pays les pins travaillés en poteaux, en bois de soutien de mines, les résines & leurs produits, ainsi que les fontes & les fers.

Dans le Gers, les canaux secondaires amèneront vers le grand canal les eaux-de-vie, le vin, les céréales, les bois, &c.

Dans les Hautes-Pyrénées, le bétail, les marbres, les bois, les minerais auront une porte de sortie facile & moins coûteuse.

Partout naîtront des exploitations que les prix de transport élevés empêchent actuellement de devenir fructueux. La pierre de taille, la brique, les engrais faits sur place avec des matières premières aujourd'hui sans valeur deviendront un sujet de commerce & de gain.

2° *Industrie.* — Des moulins & des scieries se créeront sur une masse de points du parcours des canaux, surtout au nord du plateau de Lannemezan. Chaque propriétaire riverain voudra avoir son moteur agricole; chaque petite localité demandera à l'eau son éclairage électrique. L'avenir réserve pour ce genre d'utilisation des canaux, des surprises qui n'auraient pu être prévues il y a une quinzaines d'années & que nous ferons connaître aussitôt que nos études géologiques du sous-sol du plateau de Lannemezan seront terminées.

3° *Agriculture.* — L'arrosage de quantités de terrains aujourd'hui dépourvus d'eau sera pour l'agriculture un premier bienfait. Mais là n'est pas le plus grand avantage que les agri-

1. Un premier canal secondaire irait des plaines de Tarbes vers Aignan; un deuxième partirait du plateau de Lannemezan, entre cette ville & Capvern, pour se diriger vers la région de Mouchis; un troisième partirait du même point pour atteindre le grand canal au-dessus de Pujaudran. Enfin, d'autres canaux secondaires partiraient du haut des vallées de la Neste, de la Garonne, du Salat, de l'Ariège, de l'Agout & de l'Aude, pour l'alimentation & la vie de la grande artère.

Digitized by Google

culteurs méridionaux, surtout Landais, ont à attendre de la création du grand canal sous-pyrénéen & des canaux secondaires.

L'établissement des divers canaux entraînera le creusement d'immenses tranchées entre Capbreton & Narbonne. Nous avons indiqué plus haut la composition du sol & du sous-sol que ces tranchées remanieront pour l'assise des biefs du canal. Ces remaniements mettront ainsi à la disposition des agriculteurs, de ceux de la région des Landes principalement, des terres de première utilité, qui leur permettront de modifier, de la façon la plus fructueuse, leur sol sableux. En même temps, les sables des Landes, que le transport par eau pourra rendre, grâce à des tarifs spéciaux, marchandise à vil prix, sera utile pour modifier les sols argileux & argilo-calcaires que doit traverser presque partout le canal.

De plus, les grandes tranchées drainant toutes les eaux stagnantes, sur leur passage, assainiront le pays & donneront à l'agriculture la possibilité d'exploiter des terrains marécageux & incultes.

Dans la région des Landes, de la Gironde, d'une partie du Gers & des Hautes-Pyrénées, le sol est sableux & le sous-sol argilo-calcaire. Seul, le sol sableux est exploité & donne, en dehors des pins, de maigres récoltes d'orge, de seigle & de vin léger. Dans les points où, comme à Saint-Avit & à Ygos, le calcaire argilo-marneux apparaît, on voit immédiatement une végétation riche & grasse. La prairie vient à merveille.

Lorsque, sur les points où les sables & les calcaires argilo-marneux sont en contact naturel, on cherche à se rendre compte des effets du mélange des deux genres de sol sur les récoltes, on voit ces dernières fraîches, robustes & productives. Il est donc certain que si l'on fait des mélanges artificiels des deux espèces de terre, on obtiendra de très bonnes récoltes de céréales & des fourrages naturels, aujourd'hui si appréciés.

Or, si le creusement du canal dans la région des Landes, a une profondeur de 8 à 10 mètres au-dessous de la surface du sol, & plus encore, il mettra, ainsi que nous venons de le dire, à la disposition des agriculteurs, une terre forte qui sera pour

Digitized by Google

eux, comme pour ceux qui entreprendront le creusement du canal, une véritable source de richesses.

Sur le front nord du plateau de Lannemezan où nous faisons passer le canal, celui-ci sera creusé, nous le repétons encore, dans les argiles & dans les calcaires argilo-marneux. Ces terres imperméables serviront à consolider en certains points les parois faibles du canal. De plus, fort riches en potasse (4 à 5 %, souvent plus), elles pourront, dans bien des cas, être utilisées comme engrais potassique par l'agriculture des régions plus sableuses, surtout si leur transport par eau se fait à des prix minimes.

4° *Inondations.* — On pourrait, au premier abord, ne pas se rendre un compte bien exact de l'influence que le grand canal pourra avoir sur le régime des eaux, en temps d'inondation, & sur la manière dont ce régime sera forcément modifié.

Cependant, en étudiant avec attention l'hydrographie nouvelle de la région interocéanique dont nous nous occupons, nous nous rendrons un compte exact du rôle que ce grand canal, tel que nous venons de le concevoir, peut jouer dans le Midi.

Actuellement, toute l'eau qui tombe à la surface des bassins de la Garonne & de l'Adour se rend à la mer par les deux fleuves, la Garonne & l'Adour. Un troisième fleuve se trouvant créé de toutes pièces entre les deux autres, ce nouveau fleuve doit forcément accaparer, à un moment donné, surtout si son lit est disposé pour cela, une partie de l'eau qui se rend aux deux autres. L'Adour & la Garonne doivent donc, en temps d'inondation, pouvoir se trouver allégées du surplus de l'eau qu'elles auraient à recevoir, cette eau étant dirigée vers le grand canal par les canaux secondaires.

En effet, les canaux destinés à amener vers la grande artère les eaux des nappes phréatiques, pourraient être organisés de manière à ce que leur communication avec cette nappe puisse être rapidement & facilement interrompue, & à ce que également on puisse les mettre en communication directe, soit avec la Garonne, soit avec l'Adour pour recevoir la surcharge (ou du moins une partie) de ces eaux de grandes crues, qu'ils amèneraient dans le canal, à une cote supérieure à celle de la

Digitized by Google

déclivité vers Toulouse. Dans ces conditions, ces eaux trouveraient leur écoulement vers Capbreton, & de ce fait les deux fleuves seraient allégés d'une bonne portion des eaux inondantes.

Mais le dégrèvement pourrait être encore plus considérable & le serait forcément.

En effet, de Pontonx-sur-Adour à Toulouse, le canal aurait à traverser, en les coupant, les rivières suivantes descendant du sommet du plateau de Lannemezan : la Midouze, la Riberette, la Douze, l'Auzonne, la Lisse, les deux Baïze, le Sousson, le Cédon, le Gers, l'Arros, la Gimone, la Save, etc. Rien ne serait plus facile que de faire déverser ces rivières dans le canal sur la rive sud, & laissant sur la rive nord, au moyen de vannes, une quantité d'eau s'écouler vers la Garonne égale à celle qui serait entrée vers le sud. En temps d'inondation, ces rivières déverseraient dans le canal leur trop plein momentané. Toute la partie basse du plateau de Lannemezan serait ainsi sauvée des inondations, & la Garonne, à partir de Castelsarrasin jusqu'aux portes de Bordeaux, se trouverait allégée de l'apport de toutes ces rivières, en temps de crue.

Telles sont les grandes lignes du projet du canal des Deux-Mers, qui me semble le plus pratique & le plus facile à exécuter. Je n'ai pas voulu, dans cette étude, sortir de mon rôle d'hydrologue & de géologue, & l'absence de toute discussion chiffrée dans ce canevas, montrerera que je n'ai abordé dans ce court travail, que le côté vraiment scientifique & non spéculatif de la question.

Dr F. GARRIGOU.

Digitized by Google

L'ART A TOULOUSE

LA CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE

ET L'ŒUVRE PICTURALE DE DESPAX (1)

Il s'agit d'une « notice historique & descriptive » concernant la Chapelle du Grand Séminaire de Toulouse & la décoration picturale dont elle a été l'objet. L'auteur n'est indiqué que comme étant « un prêtre de Saint-Sulpice. » Nous regrettons cet anonymat beaucoup trop modeste, car il nous empêche de le complimenter nommément comme il le mérite. Mais si M. l'abbé Pagny, directeur au Grand Séminaire, est de ses amis, il voudra bien lui transmettre l'expression de nos sentiments & le remercier d'avoir ainsi éclairé d'un jour précieux l'histoire de l'art toulousain au dix-huitième siècle.

Nous ne sommes pas les premiers à apprécier les mérites de cet ouvrage. Un juge des plus autorisés, M. Léonce Couture, les a énumérés dans une « lettre (introductive) à l'auteur » & les a résumés dans ces « trois ou quatre points : patience infatigable dans la recherche, attention soutenue dans la lecture & la comparaison, prudence scrupuleuse dans l'induction, sincérité absolue dans la pensée & dans l'expression ». — Ce sont là, en effet, les qualités maîtresses de cet ouvrage, « qualités éminemment sulpiciennes » sans doute, mais faisant particu-

(1) Toulouse, Édouard Privat, 1893. — XIV-216 pages, in-8°.

Digitized by Google

lièrement l'éloge de celui qui s'est montré si « excellent sulpicien ».

La chapelle du Grand Séminaire de Toulouse doit son origine à l'établissement d'un couvent de Carmélites fondé en 1616 dans la rue des Treize-Vents, près de la basilique de Saint-Sernin, après diverses périodes de difficultés remontant à 1609. Ces difficultés avaient obligé la communauté, d'abord établie dans le capitoulat de Saint-Pierre-des-Cuisines, à la jonction de la rue de la Sirène & de la rue de la Chaîne, à peu de distance de la porte Arnaud-Bernard, à abandonner les locaux que lui avait achetés dans ce but Guillaume de Rességuier, conseiller au Parlement de Toulouse, & l'avaient engagé à répudier le tiers-ordre de Saint-François pour embrasser la règle « encore plus sévère de Sainte-Thérèse ». Leur installation officielle dans leur nouveau monastère date du 10 août 1625, & elles y sont restées jusqu'à la Révolution qui supprima leur monastère en 1791.

Les Carmélites n'avaient pas attendu leur installation dans leur nouveau couvent pour commencer la construction de leur église. Dès l'année 1622, elles en avaient fait creuser les fondations & elles avaient profité de la présence du roi Louis XIII en Languedoc pour lui demander d'en poser solennellement la première pierre : ce que fit ce prince le 1er juillet, en présence de la reine Anne d'Autriche & de toute sa cour.

Il fallut plus de vingt ans pour achever les travaux de construction & d'embellissements. Ce ne fut qu'au mois de juillet 1643 que tout fut terminé & que les ouvriers reçurent leur « fin de paye. »

La direction de l'ouvrage avait été confiée au « sieur Didier, tailleur de pierre », ce qui ne veut pas dire « maître-maçon », car il se nommait Sarrazin, ni « sculpteur », car le plan adopté par la construction ne comportait aucun travail de ce genre, mais bien « architecte ».

L'édifice a la forme d'un rectangle allant du nord au midi & se terminant, au nord, par trois pans coupés formant le chevet. Il a une longueur de 29 mètres, une largeur de $10^{m}80$ & une hauteur de $11^{m}80$ du pavé à la voûte.

Digitized by Google

La façade est d'un bon style Louis XIII, avec assises alternées de pierre & de briques. La partie supérieure est couronnée par un fronton triangulaire aussi large que l'édifice. Une rosace, une niche pour une statue de la Vierge & quelques consoles de pierre sculptée soutenant l'entablement de la porte d'entrée forment toute l'ornementation extérieure.

L'intérieur, au contraire, est d'une grande richesse ornementale, &, sans aller, comme un de ses historiens, M. Belhomme, jusqu'à comparer l'église des Carmélites de Toulouse aux chapelles royales de Versailles & de Fontainebleau, on peut lui assigner un rang distingué parmi les monuments religieux de son temps dans le nord comme dans le midi de la France.

La voûte, large de 11 mètres, est en plein cintre surbaissé. Elle est revêtue de panneaux en bois de chêne dans le goût de la Renaissance. Elle comprend quatre travées, & chaque travée est divisée en six voûtains triangulaires ornés à chaque intersection de clefs pendantes. La travée du sanctuaire est plus grande que les autres & se déploie, au-dessus de l'autel, en forme de demi-coupole.

La boiserie, d'une hauteur totale de 6^{m} 80, est simple, mais élégante. Elle se fait remarquer par l'ordonnance harmonieuse de ses lignes architecturales. Elle se compose d'une série de pilastres d'ordre ionique, avec cannelures à côtes, supportés par un soubassement continu & couronnés par un entablement monumental.

Après avoir fourni tous ces renseignements sur la construction de l'édifice, la Notice que nous analysons parle des peintures décoratives.

D'après le *Mercure de France* (juin 1736, p. 1419), Jean-Pierre Rivalz avait été appelé, à la fin du dix-septième siècle, à représenter quelques figures allégoriques que l'on peut voir encore près des fenêtres de la chapelle; mais le biographe Malliot, dans ses *Recherches historiques sur les établissements & monuments de la ville de Toulouse* (encore inédites), réduit ce travail aux Vertus voisines du sanctuaire » & ornées d'un « fond d'architecture ». Il était réservé à Jean-Baptiste Despax, élève, &, plus tard, gendre d'Antoine Rivalz, d'exécuter la

Digitized by Google

magnifique décoration picturale qui fait de la chapelle du Grand Séminaire un des monuments religieux les plus riches & les plus intéressants de Toulouse.

Despax fut chargé de cette décoration en 1737 par la sœur Marie-Louise de la Miséricorde, connue dans le monde sous le nom de Marie-Louise de Montpeyroux. La famille de Montpeyroux était originaire de Montpellier; mais elle devint Toulousaine par le mariage de messire Marc-Antoine de Gardica, comte & seigneur de Montpeyroux, avec dame Louise de Roquelaure, appartenant plus spécialement au Lauragais par son origine & par ses domaines & qui devint mère de la Sœur Marie-Louise de la Miséricorde.

L'entreprise de Despax était considérable, car il s'agissait de peindre la coupole, la voûte & le fond de l'église, & d'exécuter onze tableaux, dont trois pour le chevet & huit pour la nef.

Le choix des sujets n'était pas moins important. Despax & sœur Marie-Louise étudièrent différents projets & adoptèrent enfin le plan dont on admire aujourd'hui la réalisation. Il consistait en une vaste composition dont les parties liées ensemble par une pensée unique étaient destinées à retracer, par autant de scènes variées, les gloires du Carmel dans l'Ancien & le Nouveau Testament. C'est ainsi qu'avait procédé Gabriel Vendages de Malapeire, au siècle précédent, pour sa fameuse chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel joignant l'église des Grands-Carmes. Mais le symbolisme en était beaucoup moins compliqué; & si Despax & la sœur Marie-Louise ont profité des idées de Malapeire pour leur conception picturale, on n'y retrouve aucune répétition bien sensible de son œuvre.

Despax se mit au travail dès l'année 1737; malgré son extrême facilité pour concevoir & dessiner ses projets, il demeura jusqu'en l'année 1742, se bornant à étudier & à composer l'origine de ses sujets. Puis il partit pour Paris, où il entra dans l'atelier de Restout, le neveu & le meilleur élève de Jouvenet, pour se perfectionner dans son art. Selon Malliot, c'est dans cet atelier qu'il peignit pour le sanctuaire des Carmélites ses deux adorations, celle des Bergers (la Naissance du Sauveur) & celle des Mages.

Rentré à Toulouse en 1746, Despax s'occupa tout entier de

Digitized by Google

l'œuvre commencée. Il peignit d'abord la demi-coupole de l'église des Carmélites, ensuite l'apothéose de sainte Thérèse qui occupe le fond de la chapelle, & les Vertus qui sont au pourtour — sauf les deux Vertus qui avoisinent le sanctuaire & qui sont de Jean-Pierre Rivalz, ainsi que nous l'avons déjà dit. Il exécuta enfin les grands morceaux qui sont au-dessous & qui représentent les divers traits de l'histoire d'Elie & de son disciple Elisée.

Despax était doué d'une facilité d'imagination, d'une fécondité de création & d'une adresse de main si exceptionnelles que quelques années lui suffirent pour mettre à bonne fin le grand travail qu'il avait entrepris. D'après les livres de comptes des Carmélites, l'échafaudage avait été posé en 1747, &, à la fin de l'année 1750 ou au commencement de 1751, l'œuvre était terminée.

Un seul des tableaux formant cette importante décoration est signé, c'est celui qui représente la *Résurrection de l'enfant de la Sunamite*, une merveille de sentiment, d'expression & de coloris; à côté de la signature, on lit la date 1750.

C'est avec raison que l'auteur de la Notice de la *Chapelle du Grand Séminaire* loue l'œuvre de Despax & appuie son propre jugement de l'appréciation si compétente de MM. Bernard Benezet & Edmond Saint-Raymond. Cette œuvre se recommande, en effet, par d'éminentes qualités, & elle porta au plus haut point la réputation de Despax. Toutes les églises de Toulouse & des environs se disputèrent son concours pour embellir leurs sanctuaires. La *Société des Arts*, établie à Toulouse depuis 1735 & qui venait d'être transformée en *Académie royale de peinture, de sculpture & d'architecture*, l'admit au nombre de ses membres en 1751, & lui confia la direction de la classe de dessin. Sa réputation s'étendit à toute la France & dépassa même les Alpes, car Natoire, alors directeur de l'Académie de France à Rome, voulait l'attirer en Italie pour y exercer plus complètement son talent. On trouve une preuve caractéristique de cette estime dans le discours que prononça Du Rozoy à une séance solennelle de l'Académie de peinture de Toulouse. Quoique Despax en eût été momentanément exclu

Digitized by Google

à la suite d'un incident resté inexpliqué, Du Rozoy n'hésita pas à vanter ses mérites & l'appela le « Coypel de Toulouse ». Il en était plutôt le Tiepolo, car il se rapprochait des Vénitiens plus que de l'École française par la hardiesse de son pinceau, sa préoccupation de l'effet & de la couleur, son sentiment décoratif. Et, dans certaines toiles, il était capable de rappeler même le Véronèse, sinon par la puissance de la couleur, du moins par la grandeur de ses conceptions picturales & pour la richesse de leur ordonnance. On peut en juger par le grand tableau représentant le *Repas de Jésus chez Simon le Pharisien,* en ce moment conservé au Musée de Toulouse. Rempli de nombreux personnages, peint en pleine lumière, il saisit tout à la fois par son étendue, son mouvement, la variété & la facilité d'exécution. Il se fait admirer même après les célèbres *Noces de Cana,* aujourd'hui au Musée du Louvre.

La joie des Carmélites fut grande quand elles purent enfin voir complètement terminée la magnifique décoration de leur église. Mais cette décoration exigea divers travaux complémentaires que la Notice décrit au fur & à mesure de leur exécution & dont elle montre l'importance & l'intérêt.

La Révolution fit pour les Carmélites ce qu'elle avait exécuté pour tous les ordres religieux. Elle les dispersa & s'empara de leur établissement. Leur couvent & leur chapelle devinrent tout d'abord une maison de dépôt pour les otages & pour les prêtres réfractaires, puis une prison pour les insurgés de l'an VII, enfin un magasin d'équipements militaires. Quant aux tableaux qui ornaient la chapelle, ils furent transportés au *Muséum* qui avait été organisé en l'an III, & où ils furent ainsi sauvés de la destruction.

Lorsque l'ordre fut rétabli, l'établissement des Carmélites fut mis, en 1802, à la disposition de l'archevêque de Toulouse qui, après diverses péripéties, finit par l'affecter en 1809 à l'usage du Séminaire diocésain. Mais les tableaux de Despax n'y furent réintégrés qu'en 1836, à la suite de la vente définitive qui en fut faite par la ville de Toulouse à M. l'abbé Vieusse, directeur du Grand Séminaire, moyennant la somme de 500 fr. C'était une restitution libérale plutôt qu'une véritable vente.

Digitized by Google

Les négociations avaient été longues & difficiles. Tour à tour délaissées & reprises, elles finirent par aboutir grâce aux insistances de M. l'abbé Vieusse, désireux de rendre à la nouvelle chapelle du Séminaire la splendeur de l'ancienne chapelle des Carmélites. Mais pour cela d'importantes restaurations étaient nécessaires. Un peintre qui n'a pas laissé une grande renommée, Julia, fut chargé de réparer les peintures de la voûte, de la coupole & des galeries. Son travail dura deux ans & se poursuivit pendant les années 1836 & 1837.

Deux tableaux manquaient à la décoration des autels latéraux de Sainte-Thérèse & de Saint-Jean-de-la-Croix. On aurait désiré avoir, pour cette décoration, deux tableaux de Despax; mais on dut se contenter de deux copies exécutées par Félix Saurines, un des bons peintres de ce temps, mais dans le genre classique & froid de l'école de David. L'une représentait la *Nativité de la sainte Vierge*, d'après le tableau de Despax, si mouvementé & si brillant, qui orne le maître-autel de la Dalbade, & l'autre représentant l'*Assomption*, d'après le tableau du même peintre, conservé dans le chœur de l'église Saint-Nicolas. Ces deux copies sont loin de valoir les originaux du maître : le mode de peinture & les goûts du jour avaient trop changé pour qu'il en fût autrement.

Tout dernièrement encore, en 1891, de nouvelles restaurations ont dû être effectuées. Elles ont été confiées à un peintre éminent, M. Bernard Benezet, qui n'a touché aux tableaux de Despax qu'avec la réserve & dans le sentiment que demande une pareille œuvre. Mais son travail s'est borné aux peintures du sanctuaire. Il reste à restaurer celles de la voûte & des bas-côtés.

Après avoir ainsi fait l'historique de la chapelle & de sa décoration, la Notice nous donne la description détaillée des peintures & des tableaux qui l'ornent. Cette description est des plus importantes pour nous faire connaître tant la conception de l'œuvre que la manière dont elle a été exécutée. Elle est accompagnée de deux plans & de quatorze phototypies qui la complètent à merveille & qui permettent de la suivre dans tous ses détails. Si l'on ne peut juger du coloris de

Digitized by Google

Despax, on peut tout au moins se rendre compte de ses compositions. Les phototypies rendent la physionomie générale des tableaux d'une façon plus sensible que le dessin, car, tout en restant monochromes, elles s'impressionnent de la couleur & se nuancent assez pour en faire apprécier la diversité & les rapports. Elles ont donc la valeur de véritables camaïeux, & l'on sait que des peintres émérites, comme Sauvage par exemple, se sont contentés de simples grisailles pour faire valoir leurs meilleures conceptions picturales.

A la suite de la Notice se trouve une série nombreuse de pièces justificatives du plus haut intérêt. C'est ainsi qu'elle nous donne pour la première fois l'acte de baptême, l'acte de mariage, l'acte de décès & l'acte de sépulture de Despax, qui avait épousé en 1751, c'est-à-dire l'année même où il finissait la décoration de la chapelle des Carmélites, Louise Rivalz, fille d'Antoine Rivalz (déjà décédé depuis 1725) & sœur du chevalier Rivalz. Cette alliance avec les Rivalz donne à l'auteur de la Notice l'occasion de nous faire également connaître leur état civil, d'après les registres inédits de l'église du Taur conservés dans les archives municipales.

Ces divers documents sont suivis de la liste des principaux tableaux exécutés par Despax. Ils s'élèvent à quatre-vingt-cinq, & ce nombre pourrait être grossi de beaucoup, car la fécondité de Despax a été autrement considérable & s'est exercée dans tout notre Midi, depuis Agen jusqu'à Montpellier, & peut-être plus loin encore.

Cette Notice se termine par une table alphabétique qui permet de retrouver facilement dans le corps du volume toutes les matières qu'elle contient & tous les noms qu'elle relate.

Ainsi qu'on peut en juger par ce simple compte rendu, la nouvelle œuvre qui nous occupe est des plus complètes & des plus documentées. Elle se recommande par de sérieuses recherches & une vaste érudition. C'est un véritable monument élevé non seulement à Toulouse chrétienne, mais encore à Toulouse artistique.

Baron DESAZARS.

Digitized by Google

IMPRESSIONS DE VOYAGE EN CATALOGNE

I. — Barcelone[1].

Et nous sommes arrivés à Barcelone à huit heures du soir. On nous a menés à notre hôtel ; moi, j'ai repris mes bonnes habitudes de noctambule, & sitôt soupé je suis parti, toujours tout seul. Me voilà errant au hasard, & d'abord revenant vers la gare dont j'ai retrouvé aisément le chemin. Une fois là j'ai pris à droite. Une longue allée s'ouvrait devant moi; je l'ai suivie. Sur ma tête, les branches encore à peine défeuillues; & les vieux arbres énormes, hauts, respectables, prolongent au loin devant moi leur décor de féerie. De distance en distance, d'abord l'éclairage ordinaire, les becs de gaz classiques, puis, plus haut perchées, dans les branches, des lampes électriques. Mais comme la ville est en fête on a surajouté les illuminations de gala.

A chaque 5 mètres environ, un mât, mais qui ne ressemble en rien à nos mirlitons vulgaires, une belle poutre peinte en pourpre & en or qui supporte, fichée à son sommet, une hampe où pend un drapeau, &, au sommet de la poutre, une torchère en fer doré d'où pend un lustre de douze globes blancs où brule du gaz; & cela, répété à la même distance pendant près de deux kilomètres en ligne droite, est d'un effet fabuleux.

1. Ces notes sont empruntées à un livre de M. Ch. Codorniú, actuellement sous presse, & dont la partie la plus considérable concerne le Maroc.

Digitized by Google

A droite & à gauche, de grandes maisons un peu antiques, en pierre, avec des profusions de sculptures; des places bordées d'arcades & des rues qui s'ouvrent à droite & à gauche, droites, longues, avec maisons pareilles, sans fin; une première place avec une fontaine, le génie de la province, en marbre blanc, debout, une étoile au front, & assises à ses pieds les grandes villes de la Catalogne; la Bourse en face du palais de la Gobernacion, un monument énorme avec une halle dans le style gothique & tout paré de sculptures au long de ses ogives de pierre & de ses plafonds en bois peint.

Une autre allée qui continue la première en ligne droite est éclairée de même, mais ici le décor est nouveau. A gauche, la masse de l'immense caravansérail, l'hôtel International — quatre cent cinquante chambres pour voyageurs, une façade très pittoresquement dessinée dans le style des vieux alcazars, & bâti en cinquante-neuf jours, — & par delà, le port, la mer retrouvée qui bleuit, pareille à de la moire glacée d'argent; les navires, masses confuses & sombres, trouant le ciel lunaire d'un enchevêtrement fantastique de voiles & de mâts; en face un long promontoire qui coupe le bleu du ciel presque en triangle & que surmonte la vague silhouette d'un fort.

A gauche, des maisons, toujours en pierres, toujours également hautes, toujours sans toit, & des façades bizarrement trouées de miradors. Sur les deux côtés de l'allée, des taillis de verdures & deux rangées d'énormes palmiers. A un bout de la promenade, une statue banale d'homme public, mais des bas-reliefs adorables de finesse & de grâce dignes de notre Pradier; à l'autre, une longue colonne de bronze dont on distingue très bien le piédestal en pierres un peu touffu, un peu chargé de bas-reliefs & de médaillons de bronze, de statues, de groupes, de lions — des lions superbes — se perd en haut, très haut dans la clarté diffuse mais vague de cette adorable nuit.

Nous tournons à droite maintenant; aussi bien une caserne où de gentils petits soldats, qui n'ont rien de la lourdeur de nos lignards, montent la garde, nous empêche d'aller plus loin devant nous. Les postes ont été doublés, & c'est tout ce qu'il m'a été donné de voir de la révolution dont on parle tant en France & qui m'a tout l'air de n'occuper personne ici. Ce

Digitized by Google

sont les *Ramblas*, 3 kilomètres où l'on va de merveille en merveille. C'est la promenade des Barcelonais, & il y paraît au monde énorme qui s'y promène, ou qui est assis sur les côtés, à l'ombre des arbres qui la longe, énormes, formant berceau sur toute sa longueur. D'un côté les façades des théâtres en pierre blanche sculptées de statues, le *Teatro principal* & le *Liceo;* des maisons d'une richesse extrême dont on entrevoit les escaliers de marbre blanc, des cafés somptueux, même si l'on se souvient de Paris, des étalages de nouveautés tout comme à Paris & tout aussi bien groupés quoique avec plus d'éclat & des gammes plus chaudes de couleurs. Mais ce qui est vraiment merveilleux, ce qui vous rappelle que vous n'êtes pas aux Champs-Elysées ou aux Italiens, c'est l'éclairage même.

A chaque 5 mètres, dans le berceau de feuillage, enjambant l'allée qui est bien large de 30 mètres, sur la première & la plus longue moitié de la Rambla, des arceaux de gaz en des globes de couleur éclairent les passants d'une lumière absolument égale à celle du soleil. Ce qui n'empêche pas les lampes électriques de mettre au milieu de ces longs chapelets de perles, de saphirs & d'émeraudes, l'éclat de leurs diamants... C'est vraiment fou, & cela dure près de trois-quarts d'heure de marche durant, jusqu'à ce qu'on arrive à une immense place, la place de Catalogne, qu'occupe en ce moment-ci une foire. Au bout de la place, ils ont figuré une immense porte en style rocaille, qui dentèle de la façon la plus bizarre tout le fond qu'elle forme; un décor de bergerie suisse mais grandi à 2 mètres par centimètre, & dont l'effet est vraiment le plus singulier & le plus inattendu.

Par delà, une nouvelle promenade qui prolonge sans fin la série de ses lumières. Il doit y en avoir des lieues en ligne droite. Quatre rangées d'arbres de chaque côté s'enfoncent jusqu'au fond vers des coteaux qui apparaissent bleuâtres & vaporeux, blanchis de lune; tout près, des théâtres à bon marché & où l'on joue de l'opéra pour vingt sous. J'y suis entré & j'ai vu, ma foi, le troisième acte de *Faust* adorablement chanté, avec un délicieux orchestre. Heureux Barcelonais!

Pour m'en retourner j'ai pris à gauche, en face du *Liceo*,

Digitized by Google

une longue rue qui n'en finissait plus. Et je me suis cru encore à Paris. Etalages artistiques de meubles, de statues, de tableaux, de bijoux, bazars, magasins de nouveautés, que sais-je? Mais là encore, au luxe fou d'éclairage — car les lustres m'y ont poursuivi tout le long de cette immense étendue de maisons — On sent qu'on est dans une ville du midi folle de luxe & avide de mise en scène. Une grande place partage la rue à peu près en son milieu : d'un côté la mairie, de l'autre la chambre des Etats provinciaux.

Ce sont deux bâtiments à façade un peu prétentieuse & j'aime mieux l'intérieur de la maison des Etats. Il y a là une cour & des escaliers quinzième siècle qui sont de purs chefs-d'œuvre. Aux fenêtres pendent d'immenses tapisseries de soie brochée d'or, & d'un côté des lustres, de l'autre de grosses lampes d'or éclairent les deux façades jalouses.

Enfin, j'arrive au bout. J'aperçois devant moi les futaies d'un vaste parc; à ma droite, au bout d'une rue encore très longue avec une belle halle tout imprégnée de la saine puanteur de la marée, je revois la gare. Je reprends donc le chemin de mon hôtel. Il est minuit; c'est égal, je crois que je vais bien dormir.

II. — La Mer.

Ce matin, à cinq heures, je me suis levé pour aller voir lever l'aurore. J'ai longé le port que noyait une jolie brume gris perle & suivi l'allée de palmiers dont je vous ai déjà parlé jusqu'à la Rambla. C'était joli comme tout cette promenade à travers les quais réveillés à peine, & dans cette brume transparente qui noyait dans des flots de gaze tout le splendide panorama. J'ai passé aux pieds de la colonne dont je vous décrivais le piédestal cette nuit. Elle se profilait ce matin très haute, plus haute encore qu'hier, malgré l'inachevé de ses formes perdues dans la nuit violette & qui m'avait séduit hier au soir. Elle est vraiment très belle, en bronze, cannelée, ornée à mi hauteur d'un écusson environné de palmes & d'ancres d'un merveilleux dessin, &, dans le cartouche, ces mots : *Barcelona à Colon*. Le chapiteau est très beau, très fouillé, très large, dans la forme trapue des byzantins, & supporte une

Digitized by Google

énorme sphère en cuivre doré, emprisonnée dans un pied renaissance en bronze, très réussi. Au-dessus de la sphère, le bras tendu vers l'Océan, Colomb, dans une pose admirablement dessinée, se dresse dans le bleu diaphane. Le fût de la colonne est relié au piédestal par un vol de victoires & de renommées, & ce piédestal lui-même, très fouillé, très chargé de richesses sculpturales, est un vrai musée des artistes catalans. Bas-reliefs en bronze, médaillons accrochés à des trophées de palmes, statues des vieilles provinces espagnoles, groupes de tous les Catalans qui prirent part à la légendaire épopée, il y en a de superbes & il n'y en pas de médiocres. Mais les plus belles œuvres sont encore les lions du soubassement, des lions superbes que Barye n'eût pas désavoués, que Frémiet envierait, & qui sont d'un jeune artiste du pays, la plus grande gloire de Barcelone, Wallmitjana, — j'ai relevé la signature & demandé des renseignements.

J'ai continué de longer la rade & je suis arrivé sur des tableaux de Raffaelli. Un quai tout noir, des masses de charbon, des navires amarrés & qui déchargent la houille en gros tas, au grincement des grues, &, dans ce noir, des formes humaines en haillons, sordides. Un autre coin du port en passant. Contre des murs de charbon en pierre tassés, un groupe assis, père, mère, enfant, mangeant un oignon cru, avec beaucoup de pain, & au milieu de leurs jambes, car ils forment un demi-cercle, une bouteille, ou plutôt une outre en peau de bouc, au bouchon de laquelle il y a un trou & qu'ils lèvent très haut à bras tendus, faisant tomber un mince filet de vin dans leur bouche grande ouverte. Le verre, en Espagne, est ainsi supprimé.

J'avais mon plan, arriver sur la jetée qui ferme le port, & là, entre la rade & la mer infinie, m'asseoir & rêver jusqu'à huit heures. Il a fallu en rabattre. Une malencontreuse barrière m'a forcé à rebrousser chemin comme je touchais au port, c'est le cas de le dire, mais c'est égal j'y suis arrivé tout de même. Il était six heures & demie. Derrière moi le port, les navires qui se dégageaient lentement du brouillard & semblaient trouer de leurs proues & de leurs énormes carènes noires la buée qui montait lentement, s'accrochant aux vergues & aux

Digitized by Google

cordages; par delà la vaste ville, un vaste amphithéâtre de maisons blanches, & des tours, & des coupoles, & des clochers à n'en pas finir, une vastitude pareille à celle de Lyon vue de Fourvières, toute grouillante de maisons où s'attachait la lumière du matin, mettant à côté de longues plaques d'ombres; par delà, un merveilleux amphithéâtre de collines tachées du blanc des villas & du vert des arbres, & par-dessus un énorme pan de bleu limpide & profond, tout chaud de lumières, avivant l'ocre des fonds rocheux & les détails les plus lointains du délicieux paysage. Devant moi l'immense mer; à gauche, la côte découpée, rocheuse, noire, fuyant jusqu'à un long promontoire tout noir, dans la brume qui flottait sur la mer éveillée à peine & clapotant doucement; à droite, cinq lieues de côte, bordées aussi loin que l'on pourrait voir par un liseré blanc, & tout cela noyé dans le bleu des flots & dans le bleu du ciel, comme suspendu dans une esquisse inachevée d'un maître japonais qui aurait un merveilleux génie.

Au fond de l'horizon, la brume prenait des tons rosés, délicieux, &, tout à coup, il a émergé le rutilant soleil, & les brumes se sont enfuies, à peine une ligne blanche dans le ciel. Et la mer a paru violette au bord du ciel, bleue, d'un azur indicible au second plan, rutilante & pareille à un bain d'or en fusion à mes pieds. En même temps le bruit sourd des flots est devenu plus fort, on eût dit que l'immense mer s'éveillait sous les flèches du dieu. J'ai passé là dix minutes d'extase en vue de cette plage incomparable. Tout à coup, le désert bleu s'est peuplé du vol des barques accourues de droite & de gauche, cependant qu'à mes pieds presque, perdu dans le chaos des rochers, un bonhomme à demi fou, je le crains, ou un poète, jouait sur une flûte à trois trous une mélopée vague, traînante, dont je ne percevais guère que les notes dominantes, en mineur, & qui, noyée au murmure lent des vagues, m'a paru délicieuse. Je suis revenu enchanté & m'en suis allé voir tout d'un trait la cathédrale.

Digitized by Google

III. — La Cathédrale.

Une cour immense entourée d'un cloître d'ogives & toute remplie de fleurs, de palmiers, de fontaines bruissantes. Dans tous les coins des chapelles, dans ces chapelles, des poupées enfantinement vêtues de soie & d'or, & des rétables anciens, peintures ou sculptures qui sont des chefs-d'œuvre, & dont on a l'air de ne pas faire cas, voilà pour la première moitié de la cathédrale ; & ces richesses ne sont rien, il faut oublier tout ce qu'on a vu, tant ce qui reste à voir est prodigieux. Une immense nef, haute & sombre, éclairée de vitraux antiques d'une finesse & d'un coloris délicieux. Un autel dans le style fleuri du quinzième siècle, en cuivre doré, se dressant sur une crypte profonde éclairée de lampes, où, dans un sarcophage roman chargé de sculptures, reposent les os de sainte Eulalie. Un chœur aux stalles de bois ciselé avec un soin jaloux & des détails de sculptures dignes de la cathédrale d'Auch, un jubé renaissance en marbres polychromes d'une richesse de ciselures & de bas-reliefs à donner le vertige, car on est arrêté là-devant & on ne sait plus s'en aller, un buffet d'orgue seizième siècle, aux bois sculptés avec un art inouï, voilà ce qui vous frappe d'abord. Et puis vous passez aux chapelles latérales. Autels en pierres ciselées, rétables sculptés en 1300, sculptures du quinzième au seizième siècles, tableaux du seizième siècle, à côté de triptyques à fonds dorés dignes d'un Giotto. Tout vous prend & vous retient, & l'heure passe, sans que même on s'en soit douté.

Vous retournez au cloître & vous allez au trésor. Là encore des œuvres artistiques vous attendent. Chandeliers de 2 mètres en argent que cisela Berruguete, toutes les crosses des évêques de 1200 à 1278, — un cours complet d'orfèvrerie en serait précieusement illustré — tapisseries & chapes brodées à la main, du onzième au seizième siècle, manuscrits & enluminures adorables, chartes & parchemins, triptyques encore plus beaux que ceux de tout à l'heure, un ostensoir du quinzième siècle en or massif en forme de reliquaire posé sur une

Digitized by Google

chaise d'or massif entouré de perles, d'émeraudes & de saphirs, & d'un collier de diamants qui a appartenu à Charles-Quint; un saint Jérôme de Ribera, une vierge de Murillo, que sais-je? J'en suis sorti ébloui. J'ai traversé la rue. Une autre porte d'église en face. J'entre. Un tapis noir sous mes pieds, des tentures noires aux murs avec de grandes croix blanches, des tribunes grillées; sur le fond, une grande tenture noire avec un grand Christ lugubre & une Mère des douleurs habillée & peinte, la lueur rouge des six cierges de l'autel & des lampes funéraires éclairant ces tentures noires, je me suis hâté de sortir, & sur la porte j'ai lu une inscription sur marbre noir. La chapelle de l'Inquisition — tout bonnement. On y fait les services funèbres de la cathédrale, & c'est l'explication de sa parure sinistre. C'est égal, ce n'est pas gai d'enterrer quelqu'un en Espagne.

Pour rentrer chez nous, j'ai pris par des rues antiques toutes bordées de merveilles du temps passé; & vraiment je suis content de moi, je n'ai pas perdu ma matinée.

IV. — Monserrat.

J'arrive de la montagne enchantée, & je ne sais pas si je ne ferais pas mieux de vous renvoyer simplement au livre si coloré, si plein de pittoresque de Gautier. Heureusement que je n'ai aucune prétention au style & que je n'ai pas l'intention de vous décrire les splendeurs de Monserrat.

La nature est encore plus artiste que l'homme décidément, & son imagination dépasse tout ce que la nôtre, plus bornée, peut imaginer de plus prodigieux.

Donc, hier, je suis parti avec l'aube, & à travers la campagne encore éveillée à peine, c'était des chants d'oiseaux à se croire au printemps. Des coins de verdures délicieux, des poursuites éperdues de bois, & de temps en temps des villages fuyant au long de la voie, mettant leurs petits tas de cubes blancs sur le flanc des coteaux qui moutonnaient des deux côtés jusqu'à l'horizon, & entr'ouvraient tout à coup leurs masses confuses pour laisser entrevoir une longue & pierreuse vallée.

Digitized by Google

Au dessus de ces longues chaînes onduleuses en gris-perle, un vaste plateau tout déchiqueté apparaît. C'est lui, le Monserrat. De loin, on dirait, dentelant le ciel, une architecture de vieille ville féodale à demi-ruinée; puis, à mesure qu'on approche, il se dessine plus haut, se dressant de plus en plus au-dessus des taupinées voisines.

Une station, Monistrol; on est arrivé, mais pour repartir en diligence. Nous longeons le lit d'une rivière aux eaux jaunâtres, un pont à ogives, une ville aux maisons bizarrement groupées, toute en terrasses & en galeries à arcades, qu'abritent des nattes & des sparteries, maisons neuves & vieilles, mêlant leurs sculptures & leurs tons ocreux : voilà ce que j'entrevois en passant la tête hors de la bâche sous laquelle je me suis hissé. Mais déjà l'architecture de la montagne obstrue tout l'horizon.

Imaginez un plateau qu'un géant se serait amusé à scier bizarrement; un échafaudage de pains de sucre monstrueux, se grimpant les uns sur les autres, & terminant leurs cônes dans le ciel redevenu bleu, des murs & des parois à pic, des gouffres & des précipices d'où descendent en une débandade de défaite des buis énormes, & à chaque tour de roues, tout le paysage transformé comme par un truc de féerie; des rochers qui surplombent, un chaos d'éboulis, une vue subite de la vallée qui fuit à perte de vue, où la rivière met son long ruban de moire & les oliviers semblent plantés symétriquement, touts petits, comme en carrés de choux, tout à coup un brouillard où l'on entre, & qui donne aux rochers & aux arbres des silhouettes fantastiques de géants macabres, puis tout à coup, comme par une déchirure brusque, le bleu retrouvé, le soleil qui luit plus doré, & sous nos pieds, planant sur la vallée, une blancheur de duvet de cygne.

Enfin, dans un chaos de roches moutonnantes, redressées, penchées, tombées, échouées & toutes tachetées de la verdure des érables & des buis, au-dessous des pics fantastiquement pétris & qui semblent l'enceinte délabrée d'un oppidum de géants, le monastère apparaît. Une longue façade dans le style du dix-septième siècle, percée symétriquement de fenêtres, l'abside d'une église romano-mauresque, voilà ce qu'on en voit

Digitized by Google

d'abord ; une porte à plein cintre, que la mousse & les lichens mangent & couvrent de leurs tons rouilleux, une rue de maisons portant, écrits sur leurs portes, des noms de saints & de saintes & où les moines logent les pèlerins, — gratis, — dans des cellules ; un marché sur une place, close d'une grille, & d'où l'on domine toute la vallée retrouvée, immense, agrandie des collines voisines qui, vues de si haut, semblent d'imperceptibles plis de terrain ; une ruine de maison & de fenêtre gothique à colonnade, un cloître ruineux, du plus pur gothique & où l'on vend des reliquaires, des broches, des anneaux, des statuettes, tous les souvenirs que l'on a coutume de trouver aux lieux de pèlerinage ; une grande cour à arcades du seizième siècle, ruineuse elle aussi, & sur laquelle s'ouvrent les fenêtres intérieures du couvent, & enfin, en face, l'église.

Des chapelles sur les bas côtés d'une richesse inouie. Dans l'une, un buste d'*Ecce Homo* de Berruguete ; dans les autres, des autels en cuivre doré, massif, dont les rétables sont ornés de statues merveilleuses, enfermées en des niches du même métal, du style général de l'église, & qui sont du plus architectural effet ; des tabernacles en argent massif, un autre en cuivre doré, plus précieux encore par les magnifiques émaux dont il est orné ; des grilles renaissance, qui sont des prodiges de serrurerie du seizième siècle, ferment ces chapelles & ces trésors dont la valeur artistique dépasse encore la valeur métallique. Au fond de la nef, la statue miraculeuse, en bois noir, vêtue d'or & couronnée d'une couronne d'or & de diamants sous un arc romano-mauresque en pierre grise d'une finesse d'exécution qui n'a d'égale que la perfection de son dessin. Derrière l'autel, le trésor ; des *ex voto* en foule, qu'on compte par milliers attestant les miracles opérés ; des chandeliers d'or de la grandeur d'un homme, des chandeliers d'argent sculptés par Borgonez, des chapes de drap d'or brodées avec un soin & un art infinis, les costumes de la Vierge, ses couronnes, des bijoux, toute une orfèvrerie qui vaudrait des millions, & précieuse pour l'artiste qui pourrait y retrouver des types disparus & uniques de l'orfèvrerie & de la broderie aux deux siècles derniers.

Après le dîner, courses dans la montagne. D'abord par un

Digitized by Google

chemin en lacet, tout plein de surprises pareilles à celles de l'arrivée, on va à la grotte où les bergers trouvèrent la statue; puis on grimpe au hasard des sentiers escarpés vers les ermitages des vieux moines qui sont transformés en chapelles. J'ai voulu même, profitant de mon après-midi, gravir à pied jusqu'au sommet le plus haut de la sierra. Sur le chemin pierreux, roide, à pic, longeant le plus souvent des précipices horribles, mais délicieux d'imprévu, de charme, & quelquefois se perdant dans des replis de vallées ombreuses, souriantes & toutes fraîches entre deux falaises à pic, j'ai eu un plaisir infini.

Au sommet ç'a été un éblouissement. La montagne où j'étais est la plus haute du pays. On domine toute la vaste Catalogne, & l'horizon, au nord, s'achève aux Pyrénées bleues, à l'est, dans le vague vaporeux du brouillard & des collines lointaines, au sud & à l'ouest sur les chaînons plus proches. A vos pieds, à pic, tombe un abîme de 800 mètres de fond, & la rivière paraît un fil d'argent coulant dans une prairie limousine. Pourquoi dans ces moments & devant de tels spectacles la pensée cherche-t-elle invinciblement à se reporter à des souvenirs plus étroits, plus familiers, plus connus, comme si la sensation brusque d'être perdu dans ces immensités l'effrayait & qu'elle ne pût se faire qu'à des horizons bornés?

Au retour, la nuit était presque tombée; j'ai soupé, puis je suis allé à l'office. L'église était sombre & presque déserte; des enfants de chœur chantaient au son des violons, des hautbois, des clarinettes & d'un petit orgue, sur un andante leste, les *Ave* du chapelet. Ils achevaient, & tout d'un coup la cérémonie est devenue sublime, au point qu'un frisson est passé dans ma chair. Tout bruit s'est tu un instant, puis, là haut, des tribunes, au son des grandes orgues, un chant s'est élevé : le *Salve Regina,* chanté par de merveilleuses voix de moines, lentement, tout en rondes, & d'un effet prodigieux. Je n'ai jamais senti le moyen âge & le plain-chant dans leur autorité, leur charme & leur majesté de foi & de prières, comme ce soir, dans cette église sombre & déserte, à la voix de ces moines en qui revit tout l'esprit de ce passé.

Puis la diligence nous a ramenés à travers les mêmes paysa-

Digitized by Google

ges, mais soudain changés, vêtus de rêve; les rochers semblaient de vieil argent sous la pâleur mate des rayons lunaires, & sous nos pieds, cachant tout le reste de la terre comme en un immense déluge, la ouate des nuages resplendissait, blanche, plus blanche que la neige sous la pure clarté de la nuit criblée d'étoiles.

V. — LES CIMETIÈRES.

Ce matin, j'ai voulu enfin, après avoir parcouru la ville des vivants, aller voir la cité des morts; on ne connaît bien un pays que lorsqu'on a vu ses églises, ses pèlerinages & ses cimetières. C'est au bout d'une longue avenue d'arbres, bornée de maisons basses, de fabriques, de casernes, un faubourg un peu grouillant & boueux, une grille semi-circulaire, qui enclôt des parterres fleuris de chrysanthèmes. Au fond, formant la corde de cet arc de cercle, une longue construction un peu basse & un grand portique roman. Au-dessus, se dessinant sur le fond mélancolique du ciel gris & bas, un ange assis regarde vers l'orient comme absorbé en une vision mystérieuse, une trompette d'airain sur les genoux : *expectans resurrectionem mortuorum*. La porte franchie, le spectacle est saisissant. Jamais je n'ai eu de la mort une vision plus terrifiante &, du néant que nous sommes, une sensation plus absolue. A perte de vue, sur une longueur d'un kilomètre, des rues sans un arbre, sans une fleur, sans un bruit, sans personne qu'un garde perdu dans cette immensité.

Et des deux côtés de ces rues qui se coupent de distance en distance par d'autres rues, inscrivant des carrés dans ce long rectangle, deux murs épais, hauts, vous écrasant de leur lourdeur & de leur taille, & empêchant votre esprit de s'en aller par delà & de se récréer par la vue de la nature extérieure de cette angoissante oppression. Et dans ces murs, pareils aux alvéoles d'une immense ruche, neuf étages de ninchos sont fermés d'une plaque de marbre où est gravé un nom, deux dates. Et plus rien. Tout ce que nous pouvons supposer d'une vie tient là dedans en ce court espace, & vous avez beau faire,

Digitized by Google

la vue de cette perspective infinie de *ninchos* tous peuplés de même vous saisit d'une auguste & religieuse terreur.

C'est tout au fond de ce rectangle, serré encore entre des murs pareils, que l'on a réservé un espace aux monuments funéraires, aux caveaux & aux chapelles, dès lors pareilles aux nôtres, avec plus de goût & un sens artistique plus grand que chez nous. Je vois là dedans des statues de marbre & de bronze qui ne dépareraient pas une tombe du Père-Lachaise, fût-elle tout près des tombeaux de Thiers & des sculptures de Mercié. Là encore nous avons retrouvé des Wallmitjana.

Mais si les fleurs & les héliotropes odorants de ce nid de verdure nous ont un moment distrait des pensées tristes, elles reviennent bien vite au retour quand on est contraint de repasser encore au milieu de ces angoissantes murailles & des inscriptions farouches qu'on y a mises.

C'est là le vieux cimetière, le cimetière classique & lugubre; à l'autre bout de la ville, sous le fort de Montjuich qui domine la rade, ils en ont un autre que six ans à peine ont grandement peuplé. La route longe le port, puis monte en corniche, toujours en vue de la mer immense, éperdument bleue, & voici que l'on arrive en un endroit charmant : d'un côté, la plaine, verte, jolie, riante au soleil qui a fondu les brumes de naguère, & le fond des collines bleues, couronnées tout à l'extrême horizon de la dentelure capricieuse du Monserrat; de l'autre, la côte frangée d'écume & la vue de la douce Méditerranée. Capricieusement percés dans les plis de terrain bizarrement étagés, en vue des paysages radieux & des marines chantantes, les ninchos perdus dans les rochers & les lierres semblent vouloir se cacher pour jouir des splendeurs de ce merveilleux panorama. Autant le premier est sombre & austère, autant ce cimetière est gai; on rêverait volontiers de venir mourir là pour être enterré en face de ce spectacle, au grand air, en pleine lumière, en vue de la *mère* éternelle des choses. C'est un champ des morts franchement païen, tant l'idée de la mort y est sereine & riante, & si le premier est l'œuvre d'un fanatique, le second est le rêve délicieux d'un sceptique.

Digitized by Google

VI. — Conclusion.

Du fort de Montjuich où j'ai monté ensuite, j'ai revu tout mon voyage de ces jours-ci & vécu en une minute brève mes impressions. La mer au fond du tableau avec son essaim de papillons blancs & son radieux soleil ; à mes pieds, minuscule, la jetée, la rade & les vergues pareilles à des toiles d'araignée ; à perte de vue, dans la plaine la tache blanche des petits cubes de pierre qui sont les maisons, & les clochers trouant le ciel de leurs pignons, de leurs tours, de leurs coupoles ; les collines fermant autour du port le demi-cercle ondoyant de leurs croupes ocreuses, & là-bas, vaporeux, vague comme un rêve, coloré d'argent, dans un fond bleuâtre, le sommet lointain & nuageux de Monserrat.

Ce soir, grandes fêtes, courses de taureaux & festival. Il faut bien que le rêve ait une fin ; mais quel rêve, &, pour dire mes impressions d'un trait, je ne trouve rien de mieux que le vers du maître :

J'ai marché tout vivant dans un rêve étoilé.

Codorniú
Professeur au Lycée de Sens.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

CASTELAR ET ECHEGARAY A L'ACADÉMIE ESPAGNOLE

Madrid, 20 mai.

L'Académie espagnole a ouvert ses portes aujourd'hui à l'écrivain qui a eu le plus de succès au théâtre espagnol depuis vingt ans. Don José Echegaray [1] a été reçu par Emilio Castelar. C'est vous dire si une pareille solennité littéraire avait attiré l'élite du monde madrilène au bel édifice dans lequel l'illustre compagnie s'est installée, il y a à peine six semaines.

1. M. Echegaray se fit d'abord connaître comme ingénieur, fut pendant plusieurs années professeur à l'Ecole des ponts & chaussées & titulaire de plusieurs cours. Ses premiers travaux portèrent sur les hautes mathématiques & sur les sciences physiques & naturelles. L'Académie des sciences lui ouvrit ses portes. Un peu avant la révolution de 1868, il s'affilia à l'école libre échangiste, qui tenait à la Bourse des meetings dont le retentissement fut grand à cette époque, & s'y plaça tout de suite au premier rang. Ce n'est qu'après cette révolution qu'il se fit connaître comme homme politique. Élu député à l'Assemblée constituante de 1869, le premier discours que prononça M. Echegaray lui valut un grand triomphe. Il prit une part active à la discussion à la suite de laquelle la liberté religieuse fut inscrite dans la Constitution de 1869. Sa haute valeur & les incidents de la politique le portèrent rapidement au ministère du fomento, puis à celui des finances, qu'il occupa dans des circonstances difficiles. Dans ces dernières fonctions, il ne fit rien qui démontrât de grandes aptitudes aux questions économiques. Mais, en 1874, quand il était encore aux finances, il commença à se faire connaître comme poète & comme auteur dramatique, & c'est en cette qualité qu'il a acquis une réputation bien méritée.

La première pièce qu'il donna à la scène est une comédie de mœurs en un acte & en vers intitulée : *El Libro talonario*. Ce n'est pas une œuvre du premier mérite, mais les vers en sont clairs & sonores. A

Digitized by Google

C'est dans les nouveaux quartiers de Madrid, à deux pas du parc du Retiro & à peu de distance du Musée de peinture, que l'Académie a fait construire sa nouvelle demeure. Elle y est plus largement & plus confortablement installée que dans la vieille maison de la calle Valverde où l'« Academia de la lengua » résida si longtemps.

Les immortels Castillans eurent, eux aussi, pour mission de veiller sur la correction & la pureté de leur langue maternelle, & le dernier mot du discours prononcé aujourd'hui par M. Castelar a été un cri d'alarme contre l'invasion croissante des néologismes, pris à tort & à travers dans les langues étrangères par un peuple & une société qui ont, selon lui, d'excellents équivalents dans leur propre idiome pour exprimer toutes les idées.

M. Castelar s'est écrié à ce propos :

« Ah ! je ne connais pas plus grand signe de faiblesse, ni symptôme plus sûr d'irrémédiable décadence chez les peuples que le mépris de l'idiome de la patrie, verbe divin de l'esprit, langue de feu de la pensée, mode de transmission de l'âme de la nation de génération en génération. »

Puis il a fait, en passant, une fine & mordante critique « de l'éducation à la mode qui bourre la tête des enfants des deux sexes de tant de langues qu'ils finissent par n'en parler aucune,

partir de cette époque, M. Echegaray continua d'écrire pour le théâtre. Il a fait représenter un grand nombre de drames & de comédies dont la plupart, écrits en vers, ont eu un grand succès. On lui donne, en général, le titre de régénérateur de la littérature dramatique qui était tombée en décadence & on le considère comme s'étant placé au rang des écrivains de premier ordre. Il serait trop long d'indiquer les nombreux ouvrages de M. Echegaray, ni même les caractères les plus saillants de son œuvre dramatique. Je dirai seulement qu'on trouve dans ses drames une grande inspiration & une puissante originalité, qu'il excelle à dépeindre dans un style brillant des scènes émouvantes ou touchantes, dont le fond est cependant le plus souvent invraisemblable.

En un mot, M. Echegaray, ingénieur, mathématicien, économiste, orateur & homme politique, & enfin auteur dramatique, a, dans sa vie pleinte d'activité, touché à tant de choses, écrit tant d'ouvrages, remué tant de combats, qu'il est difficile de peindre sous tous ses aspects cet homme étonnamment doué. (*Débats* du 23 mai 1894.)

Digitized by Google

& qui leur encombre l'entendement de tant de mots qu'il n'y reste plus place pour une seule idée. » Aussi a-t-il défendu avec chaleur & conviction le rôle de l'Académie fondée au commencement du dix-huitième siècle par un roi français, le premier des Bourbons d'Espagne, & son favori, le marquis de Villeña ; c'est ce Philippe V dont il a parlé avec beaucoup de talent & d'érudition dans une autre réception à l'Académie de l'histoire ces jours-ci, où MM. Maldonaldo Macanaz, un historien consciencieux & un publiciste des plus distingués, & M. Sanchez Moguel, un professeur d'histoire très savant, ont soutenu que Philippe V avait été, selon le premier, un roi d'Espagne qui prit fort à cœur ses devoirs dans sa patrie d'adoption, &, selon l'autre, un prince tellement français de cœur & d'instinct qu'il passa sa vie à regretter ce qu'il avait délaissé, jusqu'au jour où il abdiqua pour être mieux à même de recueillir la succession de Louis XV.

M. Echegaray commença par dire à l'Académie espagnole qu'elle n'avait à attendre de lui aucunes phrases de rhétorique. Il consacra un court passage de son discours à son prédécesseur, M. Mesonero Romanos, savant, érudit, classique, écrivain ingénieux & plein d'humour ; puis il continua en faisant une brillante étude sur un des aspects de ce qu'il appelle l'« art littéraire ».

« Je me propose de présenter à cette docte corporation quelques réflexions générales sur la critique & l'art littéraire, & voici ma tendance : à savoir que, de même qu'il importe beaucoup pour la marche ordonnée de la politique, surtout dans les périodes de transition, d'avoir une légalité commune, il n'importe pas moins, dans le domaine artistique & littéraire, d'avoir cette autre espèce de légalité commune dans laquelle vivent & se développent pacifiquement toutes les écoles & toutes les énergies, sans anathèmes ni excommunications d'en haut, sans haines ni hostilités d'en bas. »

M. Echegaray considère que le problème général de la critique littéraire peut se diviser en trois parties qui se complètent & s'enlacent, & ce sont les chapitres successifs d'une même science, où les aspecrs variés d'un tout divisible pour l'étude, quoique intact & unique dans sa vraie essence.

Digitized by Google

« On peut, en premier lieu, étudier la critique dans son développement historique & dans ses manifestations multiples & diverses, dans des peuples ou à des époques déterminées ; avec cela, celui qui le ferait réaliserait la véritable histoire de la critique littéraire. En variant le procédé, quoique en conservant la tendance expérimentale, si on peut s'exprimer ainsi, on peut aussi étudier la marche reflexe de l'art littéraire dans ses différentes incarnations, en voyant comment l'idée se fait homme, c'est-à-dire comment la faculté critique se subdivise & s'égrène dans des critiques de plus ou moins de taille. Enfin, on peut étudier les lois de la critique comme application des principes fondamentaux de l'esthétique, aspect très important & dominant, parce que critiquer sans idéal artistique c'est comme juger sans un code, ou comme livrer un accusé sans défense & menotté au caprice, aux mauvaises passions, ou à la malignité de celui qui le juge, sinon à son ignorance. Ainsi j'ai donc devant moi, dans l'entreprise où peut-être je me suis engagé aveuglément, trois points de vue distincts : histoire de la critique littéraire en général, étude des plus célèbres critiques qu'elle nous présente & de leurs qualités personnelles, & lois esthétiques de la critique philosophique.

« Je veux surtout limiter les observations au troisième & dernier de ses aspects de l'art & de la critique littéraires. Je signale, en premier lieu, l'état chaotique dans lequel se trouve aujourd'hui la critique, indiquant à la fois l'origine d'une aussi triste situation. J'affirme avec énergie l'existence, possible au moins, de la connaissance scientifique du beau ; j'estime, enfin, que la critique a l'obligation absolue de chercher ses règles dans les lois de cette science esthétique, & comme ces lois sont très simples & embrassent l'infini, je repousse tout exclusivisme d'école ou de doctrine partielle. Je défends donc successivement le monde classique contre le monde moderne, & celui-ci contre celui-là ; l'idéalisme contre le réalisme, & l'école réaliste contre la superbe des immaculés ; l'art contre le positivisme utilitaire, affirmant le beau pour le beau, &, au contraire, je proclame comme excellents les droits de l'écrivain qui cherche un essor pour ses œuvres dans les grands problèmes de la vie, contre tous les défenseurs de l'insubstan-

Digitized by Google

tiel. Passant enfin de l'art de la critique à la science pure, je maintiens pour l'esthétique la double méthode de l'expérience & de la raison. »

La réponse de M. Castelar est intéressante, d'abord parce qu'elle passe en revue les aspects si variés & si distincts du génie de M. Echegaray qu'il commence par déclarer « un véritable génie, non seulement par tout ce qui lui a donné une place dans le monde des lettres & ouvert les portes de notre compagnie, mais dans beaucoup d'autres domaines de l'intelligence. » Le discours de M. Castelar est aussi intéressant, parce qu'à mesure qu'il examine les étapes successives de la carrière d'Echegaray il définit son propre criterium à lui, Castelar, dans toutes les grandes questions du jour & dans les problèmes dont la solution préoccupe la société moderne.

M. Castelar s'attache à faire voir que, durant les vingt & quelques années qui s'écoulèrent avant le moment où M. Echegaray se révéla comme auteur dramatique de premier ordre au théâtre classique à Madrid, il s'était distingué d'une façon remarquable dans les sciences physiques, mathématiques, exactes, comme ingénieur & publiciste, dans les sciences politiques & économiques, où il se signala comme écrivain, député républicain dans les Cortès de la Révolution espagnole, ministre des finances, fondateur de la Banque d'Espagne dans des jours très difficiles, économiste de l'école individualiste & libre-échangiste, orateur éloquent au Parlement, conférencier à l'Athénée.

Ce fut au soir de la révolution espagnole, quand l'œuvre de la brillante génération de 1868, de Prim, de Serrano, de Topete sombrait entre les « pronunciamientos » militaires de Pavia & de Martinez Campos, au milieu des excès également inqualifiables du carlisme fanatique & de l'intransigeance républicaine, qu'Echegaray se lança résolument dans ce que Castelar appelle sa seconde vie, consacrée, à partir de sa quarante-deuxième année à la création de chefs-d'œuvre pour la scène classique, chefs-d'œuvre qui ont été traduits & joués avec succès en Allemagne, en Scandinavie & aux Etats-Unis, ainsi qu'à Paris. M. Castelar estime que dans les deux vies d'Échegaray il y a moins de connexité que dans les deux vies de

Digitized by Google

Saint Ignace de Loyola, soldat & ecclésiastique, & il cherche pour Echegaray un parallèle dans les existences de Gœthe & de Léonard de Vinci.

Après une longue dissertation sur l'évolution intérieure & secrète de l'esprit qui mena Echegaray à sa seconde manière, M. Castelar déclare qu'Echegaray arriva au temple des lettres quand il devait y arriver & dans ses efforts, dans ses travaux il a fait ce qu'il devait faire.

« Quelle rare coïncidence ! Dans une même période apparaissent la musique savante de Wagner en Allemagne, le théâtre savant de Bjœrson & Ibsen en Scandinavie, & le théâtre très savant de notre Echegaray. Les quatre artistes ne se sont pas connus respectivement, ni ne se sont pas entendus ; & ils se sont unis dans le fond de leur époque, pour remplacer le théâtre d'un romanticisme spontané, par le théâtre d'un romanticisme savant, qui répond autant à l'état des âmes comme des esprits contemporains. Ils coïncident sans s'être jamais parlé ni s'être connus, sauf dans ces derniers temps, quand les échos de leurs renommées ont résonné sous tous les cieux, & quand leurs œuvres ont été traduites dans tant de langues, parce que la société produit tout ce dont elle a besoin : & elle avait besoin de cette révolution scientifique représentée par Ibsen & Echegaray, comme elle avait eu besoin de la révolution romantique représentée par Théophile Gautier & Victor Hugo. Je vois néanmoins, dans Ibsen comme en Zola, & certes ni l'un ni l'autre ne sont des saints de ma dévotion, plus de conformité que chez Echegaray avec les trois principes darwiniens de notre époque contemporaine : la dérivation des espèces les unes des autres, la concurrence vitale & l'atavisme. »

M. Castelar fait ensuite l'éloge des tendances que Echegaray professe pour le spiritualisme & l'idéalisme, le déisme national de l'Espagne, absolument comme il loue les répugnances d'Echegaray pour l'Eglise, pour le protectionnisme que M. Castelar déclare « le socialisme des riches, exactement comme le socialisme est le protectionnisme des pauvres. » M. Castelar dit qu'Echegaray est aussi supérieur à Ibsen par le caractère d'universalité de ses types, tandis qu'Ibsen se plaît

Digitized by Google

aux exceptions & aux monstruosités qui font du théâtre une clinique.

« A mon avis, l'écueil d'un tel genre littéraire est dans le réalisme, dans cette école qui à force de contempler le phénomène, le transitoire & le particulier, oublie totalement le *noumenos*, l'éternel, l'universel. Le réalisme me déplaît. Ainsi j'attribue le succès d'Echegaray au théâtre au fait qu'il est le plus spiritualiste, le plus religieux, le plus métaphysique de tous les poètes qui représentent le genre que j'ai appelé le romantisme savant, & cela à une exception près, Tolstoï! »

Pour M. Castelar, les peuples aryens ont eu plus d'aptitudes pour le théâtre que les sémites, qui ont excellé dans l'art lyrique seulement. Il insiste fort sur le succès du théâtre grec, où il trouve autant de traces des influences de l'Orient que de l'Occident selon les époques. Le moyen âge & l'époque des invasions aurait été une éclipse momentanée du genre qui reparut dans les représentations semi-religieuses, semi-profanes de la Passion, des Noëls, des Mystères dans les églises.

M. Castelar dit que, dans le génie ancien, le théâtre espagnol & Shakspeare marchent de pair, tandis que l'Italie n'a pas de théâtre qui vaille, pas plus que le Portugal ni les Républiques espagnoles & anglo-saxonnes du Nouveau-Monde. M. Castelar n'admet pas comme théâtre, dans le vrai sens du mot, les œuvres allemandes les plus célèbres, pas même Gœthe & Schiller dont il reconnaît la grandeur littéraire & philosophique. Selon lui, Corneille s'inspira tant du théâtre espagnol & Racine du théâtre grec que « seul, Molière en France, a un mérite propre & exceptionnel, comme créateur propre & créateur de caractères & de types étudiés de la réalité. »

Voici la péroraison de son remarquable discours :

« A mon sens, dans le dix-neuvième siècle, deux peuples seulement ont un véritable théâtre : la France & l'Espagne. Des nations qui ont eu la grâce d'un Racine & d'un Beaumarchais, le génie d'un Victor Hugo & d'un Zorrilla, la grandeur d'un Saavedra & d'un Delavigne, les perfections littéraires d'un Musset & d'un Ayala, l'art scénique de Scribe & de Lope de Vega, sans faire allusion aux vivants & pour ne parler que des morts, ne perdront jamais leur gloire théâtrale, dans

Digitized by Google

laquelle il sera difficile, pour les œuvres de l'avenir, de dépasser des œuvres aussi exceptionnelles dans le présent & dans le passé. » M. Castelar est très optimiste sur l'état des arts dans son pays : « L'Espagne, affirme-t-il, a trois genres d'art à n'en pas douter, trois dans lesquels nous ne dégénérons pas : la peinture, l'éloquence, l'art dramatique. De même que Rosalis & Fortuny le prouvent pour le premier. Donoso Cortes & Olozaga pour le second, Echegaray l'est pour le troisième avec d'autres que je tais parce qu'ils sont encore vivants. »

(*Petit Temps*, 23 mai 1894).

L'ANCIENNE SCALA DE LABÉDAA

Le 6 octobre dernier, je fus convié par M. Jean Bourdette, d'Argelès, à me rendre dans la gorge de Luz pour y rechercher les vestiges d'un sentier jadis bien battu, qui reliait notre vallée à celle de Barèges. Nous nous rendîmes dans l'après-midi au tournant d'*Ayga arrouya*, à 2 kilomètres en amont du pont de Villelongue & au débouché même de la *Scala*.

Quelques mots d'abord sur la signification de ce mot *Scala*, ou plutôt *escala*. Les montagnards de Bigorre l'emploient au figuré pour désigner des sentiers en lacets par lesquels ils franchissent des pentes trop raides pour être gravies par une montée directe. Les sentiers de cette sorte sont très nombreux dans les sept vallées du *Labédaa*, mais le plus connu de tous était sans contredit celui que les Barégeois appelaient *Scala dé Labédaa*, & les Labedanais *Scala de Baretgyé*. Le sens figuré du mot *scala* est aujourd'hui généralement ignoré dans notre pays, où les populations, il faut en convenir, se livrent moins qu'autrefois à la vie pastorale & abandonnent la terre des ancêtres pour courir après des emplois ou des métiers plus modernes. Voilà pourquoi on s'explique peu des noms qui, cependant, parlent bien clairement à l'esprit.

Tel est, par exemple, le nom de *Poun dera Scala*, que porte encore un des vieux ponts de la route de Barèges.

D'où vient ce nom dont les Labédanais d'aujourd'hui ignorent l'origine & dont on chercherait vainement l'explication

Digitized by Google

dans les auteurs qui ont écrit sur leur pays, ces messieurs s'étant bornés à traduire *Poun déra Scala* par *Pont de l'Echelle*? On va voir qu'il est intimement lié à l'objet de cet article, je veux dire à l'antique sentier abandonné depuis l'an 1744, quand fut ouverte la route carrossable de Barèges-les-Bains. Or, voici comment M. Jean Bourdette fut mis sur la trace de cette vénérable relique labédanaise.

Parmi les chartes de notre abbaye bénédictine de Sen-Sabi, un vieil historique nous apprend que, vers l'an 1084, un procès fut intenté aux moines, devant le comte Centot Ier, par les bézis de Sazos, Sassis, Grust & Biscos en la vallée de Barèges qui prétendaient en la possession de Dabant-Ayga (ou versant oriental) de la vallée de Caoutarès, dont ils étaient limitrophes. Le différend fut vidé, suivant l'usage du temps, par une bataille, d'où le champion des moines sortit victorieux; & ceux-ci, satisfaits d'avoir gagné leur cause, & mus par l'amour de Dieu & le désir de vivre en paix avec leurs voisins, leur concédèrent, moyennant la redevance annuelle d'un fromage par chacun d'eux, une estibe appelée *Aril Campaa*, sans la forêt d'en bas, ne leur permettant que d'en longer la lisière en descendant vers les bordes construites alors dans cet endroit. Les Barégeois promirent par serment qu'ils ne feraient jamais paître ni dans cette forêt ni dans les autres, & donnèrent pour leur caution Aychely ou Micheli de Biéla & Gassio Donat de Sen-Marti en Barèges; que s'il y entrait de leur bétail, ils payeraient X sols à l'abbé de Sen-Sabi & à la justice (c.-à-d. au comte), à moins pourtant que le chef de maison & le *mayouraou* (ou chef de pasteurs), s'étant transporté au couvent, ne jurassent sur l'autel & les quatre évangélistes, après la messe entendue, que cela s'était fait à leur insu & sans leur volonté; &, dans ce dernier cas, leur aller depuis la *Scala* jusqu'à Sen-Sabi & leur retour depuis Sen-Sabi jusqu'à la *Scala* devaient être assurés par les religieux qui désigneraient trois chefs des maisons les plus notables pour les accueillir au pied de la Scala & les y ramener en sûreté. (Voir *Cartulaire de Saint-Savin*, par Durier, p. 7.)

Or, cette *Scala*, mentionnée dans l'historique, qu'était-elle & où était-elle? C'est un autre document labedanais qui nous l'apprend. Une sentence arbitrale du 22 juin 1319, entre les

Digitized by Google

trois Bics primitifs de Barèges, savoir : le *Bic det Plaa*, le *Bic de Darré-Ayga* ou le *Bic déra Bat-Sus* distribue entre eux tous les terroirs & pâturages de la vallée compris, dit l'acte, depuis la *Scala de Labédaa* jusqu'au port d'Espagne (ou de Gabarnio) & depuis la *Scala d'Aragnouet* (Hourquetta de Héas) jusqu'au port d'Ordiis dans le val d'Ayga-Clusa.

Cette même *Scala de Labédaa* est encore mentionnée comme limite entre la vallée de Barèges & le *Labédaa* propre dans la charte donnée par le comte Charles le Bel aux Barégeois, en 1319.

Par ces documents, il fut évident pour M. Bourdette que la Scala de Labédaa était un sentier qui, tout en formant limite entre les deux pays, servait en même temps de moyen de communication. S'il avait pu lui rester quelques doutes, ils auraient été levés par un beau plan de la route de Tarbes à Barèges, dressé en 1755, qu'il trouva aux archives d'Auch, & où est dessiné, à côté de la route, l'ancien sentier de la *Scala* depuis la fontaine ferrugineuse d'*Ayga-Arrouya* jusqu'au point où la nouvelle route venait la couper à 1 kilomètre en aval du *Poun det Pla*.

Bien que les pays de Barèges & celui du Lavedan soient deux parties contiguës & consécutives de la vallée du grand Gave, ils sont naturellement séparés l'un de l'autre par une immense barrière qui d'abord semble infranchissable : les mœurs, le langage, la tournure & même le costume des habitants diffèrent sensiblement entre les deux bassins. Le rétrécissement de la gorge est formé par deux puissants contreforts : le premier part du *Bigna-Mala*, le plus haut sommet des Pyrénées françaises, forme le beau massif granitique d'Ardiden & vient mourir par des pentes fort raides au voisinage méridional de *Peyra-Hitta;* le second suit une ligne est-ouest du pic du Midi de Bigorre au modeste *Soum d'Aouba* & forme, avec les pentes orientales du *Biscos*, la si fameuse gorge de Luz. La coupure ainsi formée a, dans sa partie la plus étroite, près de 1 kilomètre de long & présente des parois, surtout celles de l'est, qui sont quasi-verticales; elle est si étroite qu'elle donne tout juste passage au Gave sans laisser sur l'un ou l'autre bord l'espace suffisant pour établir un sentier de piétons. Aussi est-ce en cet endroit que l'ingénieur Pollart, auteur de la route, ren-

Digitized by Google

contra les plus grandes difficultés. Depuis le pont de Villelongue la route suivait constamment le côté droit du torrent, & Pollart crut pouvoir la continuer dans le défilé; mais à la première crue tous les travaux furent emportés, & il fut obligé de chercher un passage sur le flanc opposé (rive gauche), moins abrupt sans doute, mais exposé aux avalanches & éboulements. Cet ingénieur construisit deux ponts qui existent encore : le poun de la Scala & le poun d'Arsimpé.

Le chemin ou sentier primitif remontait les bords du Gave (rive droite) jusqu'à la source ferrugineuse d'*Ayga Arrouya* & de là gagnait, par un lacet abrupt, une métairie qui existe encore & qui forme éperon dans la gorge de Luz, puis traversait presque horizontalement du nord au sud un long éboulis de schistes, & dépassait en la surplombant la longue paroi verticale mentionnée plus haut. L'un des coudes du sentier porte encore le nom de *Saut de la Comtesse*, où, paraît-il, des montagnards distraits ou peut-être malintentionnés, qui hissaient dans une chaise à porteur une comtesse de Bigorre manquèrent pied dans l'endroit critique : l'infortunée grande dame en fut quitte pour opérer un saut de plus de trois cents pieds dans les eaux du Gave. Quelques pans de murs existent encore dans les endroits dangereux de la montée de la Scala & ne laissent aucun doute sur l'établissement & l'entretien séculaire du sentier. Après un passage émotionnant sur une roche calcaire où tout ancien vestige disparaît, le chemin traverse un jeune bois de hêtres & redescend insensiblement près du Poun det Pla, à la route établie en 1755.

On est à se demander quelles devaient être l'énergie & l'audace des montagnards de ces siècles passés, pour se risquer avec leurs montures dans des endroits aussi scabreux : la neige & le verglas étaient seuls capables de les faire reculer. On s'explique fort bien qu'en 1667 le marquis de Louvois & quelques années plus tard Mme de Maintenon, se rendant aux eaux de Barèges, fissent l'immense détour du col de *Tourmalet*, 2,200 mètres, par les chemins battus de Gripp, Ourdincede, afin d'éviter le dangereux passage qui a fait le sujet de notre article.

Vincent CÉNAC.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

Inscriptions antiques des Pyrénées, par Julien SACAZE, avec un avant-propos de M. Albert LEBÈGUE. Gr. in-8° de XII-576 p., avec 350 figures dans le texte. Toulouse, Éd. Privat, 1892. Prix : 20 fr.

Ce beau livre réveille de tristes souvenirs. Julien Sacaze, dont la mort prématurée a été un deuil pour la science, en avait réuni les éléments au cours de ses nombreux voyages dans cette région pyrénéenne qu'aucun archéologue n'a connue comme lui. Ce devait être le frontispice d'une histoire générale de ce pays, qu'il avait déjà éclairée par de très nombreuses monographies, publiées à Luchon, à Saint-Gaudens ou dans différents recueils périodiques. La bibliothèque publique de Toulouse a reçu de sa famille trente-cinq forts volumes in-4°, intitulés *Linguistique & toponymie des Pyrénées*, qui contiennent des documents de haute valeur sur les patois, la toponymie & la topographie de chaque commune pyrénéenne. Il faut espérer que cette œuvre considérable ne restera pas inédite & que la *Bibliothèque méridionale*, entreprise sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse, tiendra à honneur de s'en enrichir. La publication du présent volume, qui est le premier de cette *Bibliothèque*, avait été confié par la famille de Sacaze à M. Albert Lebègue, que ses travaux épigraphiques préparaient parfaitement à une pareille tâche. M. Lebègue a compris qu'il devait, dans l'intérêt même de la science, éditer l'œuvre de son ami sans s'attarder à en vérifier tous les détails; du reste, l'exactitude de Sacaze était telle, il travaillait avec

Digitized by Google

tant de conscience & de compétence, qu'on ne risquait rien à se fier à lui, même lorsqu'il n'était plus là pour répondre aux questions que l'on aurait voulu lui poser. « Ce n'est pas mon œuvre, écrivait modestement M. Lebègue, c'est celle de Julien Sacaze qui paraîtra. » Un nouveau malheur a voulu que M. Lebègue tombât gravement malade avant d'avoir pu rédiger les tables méthodiques qui donnent seules toute son utilité à un recueil de ce genre. Pareil fait s'est produit plus d'une fois depuis quelques années, mais il faut dire, à l'honneur de la science française, qu'il s'est toujours trouvé quelqu'un pour achever, avec un parfait désintéressement, l'œuvre interrompue d'un collègue ou d'un ami. Cette fois, c'est M. Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui s'est chargé du travail ingrat que M. Lebègue ne pouvait plus entreprendre. Il n'est que juste de l'en remercier &, à l'exemple de la famille Sacaze, d'associer, dans notre reconnaissance, les noms de MM. Lebègue & Lécrivain.

Ces lignes étaient écrites & même imprimées quand nous avons appris la mort de M. Lebègue. Ce consciencieux archéologue, qui avait commencé les fouilles de Délos, continué avec grand bonheur celles de Martres-Tolosanes, publié le recueil des inscriptions latines de la Narbonnaise, s'est éteint au commencement du mois d'avril à Toulouse, où il professait depuis 1876 à la Faculté des lettres. Quoique jeune encore, il laisse assez de travaux pour que son nom ne soit pas oublié; il le sera moins qu'ailleurs dans la France méridionale, où il a eu l'honneur d'inaugurer, avec M. Collignon, l'enseignement de l'archéologie classique[1].

Le *Corpus* pyrénéen de Sacaze n'est pas un simple recueil de textes. Non seulement tous ceux qui existent encore ont été reproduits en fac-similé & traduits, mais les commentaires qu'on y a joints, sans tomber dans une prolixité fastidieuse, éclairent mille particularités de la géographie, de l'administration & de la mythologie locales, au point d'embrasser, à côté de l'épigraphie, l'archéologie ancienne des Pyrénées au sens

1. Voir dans *la Dépêche* de Toulouse (3 avril 1894), l'éloquent discours prononcé par M. le doyen Benoist sur la tombe d'Albert Lebègue.

Digitized by Google

le plus large. Il n'est pas jusqu'au préhistorique & au folklore qui ne puissent recueillir des documents précieux dans le riche magasin de matériaux que Sacaze & son éditeur ont réunis (voir p. ex. pp. 378-385). Plusieurs dissertations étendues, insérées dans le présent volume, avaient été publiées antérieurement par Sacaze; on doit remercier M. Lebègue de les avoir réimprimées, car leur dispersion présentait des inconvénients que l'avenir aurait rendus plus sensibles. L'index des dieux & déesses (pp. 562-563), permet, pour la première fois, d'embrasser d'un coup d'œil cette étrange mythologie pyrénéenne, où l'on trouve des noms comme *Aherbelstis*, *Alardossis*, *Exprcennius*, *Heliougmonn*, *Xuban*, etc.; celui des noms propres (pp. 555-561) n'est pas moins riche en formes barbares, dont la comparaison & l'analyse seront le point de départ d'une branche, encore à naître, de la linguistique.

Il faut bien, avant de quitter cet excellent ouvrage, dire un mot d'un malentendu qui s'est produit depuis sa publication. Sacaze affirme (p. 5, note 1) que les gravures contenues dans les *Inscriptions antiques des Pyrénées* « ont été exécutées d'après les dessins faits *de visu* par l'auteur lui-même. » D'autre part, dans la *Revue épigraphique* (1893, p. 223), M. Allmer a imprimé la phrase suivante : « Sur trois cent cinquante dessins intercalés dans le texte, deux cent quarante-cinq ont été faits par nous presque tous sur les monuments mêmes, comme peuvent en faire foi les originaux restés entre nos mains. » Je tiens de la famille même du regretté Sacaze des documents qui viennent éclairer ce petit dissentiment entre archéologues. Sacaze a fourni à M. Allmer fils « des dessins aussi sérieusement faits que s'ils devaient être imprimés »; ce dernier s'était chargé de les mettre au net & de les graver, ce qu'il fit, en effet, avec grand soin. Un règlement de comptes, daté du 28 mars 1883, porte sur trois cent soixante-treize dessins, suivant la décharge donnée par M. Allmer fils. A la mort de Sacaze, sa famille ne réclama pas les originaux, envoyés à M. Allmer, ce qui explique sans doute la confusion que nous avons eu le regret de signaler. Il est, du reste, parfaitement possible que M. Allmer père ait pris des croquis des monuments en même temps que Sacaze, alors qu'ils voyageaient ensemble

Digitized by Google

dans les Pyrénées; mais, comme me l'écrit une personne très autorisée à prendre la parole en cette circonstance, l'essentiel c'est que les dessins publiés dans les *Inscriptions antiques des Pyrénées* sont bien l'œuvre de Sacaze & qu'il n'a point altéré la vérité en les revendiquant comme siens.

Salomon REINACH.

(*Extrait de la Revue critique*[1].)

L'Andorre et la charte des libertés concédées par Charlemagne,
Par M. PASQUIER.

Dans le dernier Bulletin de la *Société archéologique du midi de la France*[2], nous trouvons le compte rendu de la communication que M. Pasquier a faite sur la charte des libertés accordées par Charlemagne à l'Andorre. D'après M. Pasquier, la charte, dont il a montré une photographie, serait fausse, &, par conséquent, Charlemagne ne serait pas le fondateur de la république d'Andorre :

. . . . . .

« M. F. Pasquier, archiviste de l'Ariège, membre correspondant, montre la photographie d'un diplôme, évidemment faux, dont l'original, sur parchemin, est conservé dans les archives du chapitre cathédral d'Urgel. Émanant de Charlemagne, confirmée par Louis le Débonnaire, la charte aurait été concédée par ces princes dans le but de fonder & d'organiser sous leur protection un état autonome dans les vallées d'Andorre, d'où les Sarrasins venaient d'être expulsés. Cet acte, si la fausseté n'en était pas reconnue, donnerait raison à la tradition qui a pris naissance à la suite de l'altération des faits & qui s'est propagée & accréditée faute d'une étude sérieuse de la question. Il est vrai que Louis le Débonnaire a reconstitué le diocèse d'Urgel & en a rétabli la cathédrale, à laquelle il céda,

1. Nous sommes heureux de reproduire ce compte rendu. Il est de main de maître & il fait de l'œuvre de notre regretté ami l'éloge le plus digne, le plus enviable. Le paragraphe final nous touche particulièrement : Justice est enfin rendue à Julien Sacaze & à sa mémoire.

N. D. L. R.

2. N° 13, 1894, pp. 38-39.

Digitized by Google

à titre de dotation, plusieurs villages, & notamment les six paroisses comprises dans les vallées d'Andorre. (Voir le *De Marca Hispanica*, pièces justificatives : cc. 761-766, *Acta consecrationis ecclesiæ Urgellensis.*)

Telle est l'origine de la légende qui devait avoir déjà cours dans la région au moment où fut rédigé le faux diplôme. A quelle époque peut-on en faire remonter la composition? M. Pasquier estime qu'en comparant l'écriture avec celle de pièces qu'il a vues en divers dépôts de Catalogne & du midi de France, on peut attribuer la rédaction du document au commencement du onzième siècle. L'apposition des signatures, la disposition des sceaux confirment cette opinion & démontrent la matérialité du faux, qui est, en outre, révélée par le contexte de l'acte. Les formules initiales & finales, la rédaction du dispositif, la désignation des dignitaires contresignant l'acte, la manière de dater n'appartiennent pas à la chancellerie des premiers Carolingiens. Ainsi, au lieu de débuter par l'invocation & par le nom du roi, le diplôme commence par ces mots : *jussione regis omnipotentis...*, ce qui ne se trouve dans aucun des actes de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire. Le style dénote l'ignorance & l'impéritie du faussaire qui fait tenir à ces deux princes le langage que les scribes de l'époque des premiers Capétiens employaient dans leurs chartes.

« Peut-être l'auteur était-il de bonne foi & n'avait-il d'autre but, en composant ce diplôme, que de reconstituer des actes perdus & dont Charlemagne passait pour l'auteur.

« M. Pasquier entre ensuite dans quelques développements relatifs à l'histoire de l'Andorre & à l'organisation de ce petit pays. Pour lui, si l'Andorre n'attire autant la curiosité c'est parce que, oubliée dans un repli peu accessible des Pyrénées centrales, elle a conservé jusqu'à nos jours son autonomie, tandis que, sur chaque versant de la chaîne, les pays voisins ont perdu successivement leurs institutions locales & ont été absorbés, les uns par la France, les autres par l'Espagne.

« Pour quiconque veut étudier l'Andorre, non pas en se contentant de récits répétés successivement par les auteurs, mais en se référant aux pièces authentiques ou même à l'avis

Digitized by Google

des érudits qui ne se sont pas arrêtés aux légendes, l'organisation des vallées andorranes ressemble à celle dont furent dotés au moyen âge divers pays de la Catalogne, du Comté de Foix, du Languedoc & de la Gascogne.

« A la suite de longues luttes, le comte de Foix, Roger-Bernard III, & l'évêque d'Urgel passèrent, en 1278, un traité appelé paréage & qui avait pour but de mettre fin à leurs différends sur l'Andorre. C'est un véritable concordat conclu entre le pouvoir laïque & le pouvoir ecclésiastique pour régler l'exercice des droits féodaux revenant à chacun d'eux. Les actes de ce genre ne sont pas rares au treizième siècle. Les comtes de Foix en ont fait de semblables avec plusieurs seigneurs ecclésiastiques de leurs domaines, notamment avec l'abbé de Boulbonne pour Mazères, avec celui du Mas-d'Azil pour La Bastide-de-Sérou, avec celui de Lézat pour Saint-Ybars.

« Ces paréages sont des contrats dont les caractères sont déterminés & connus; la charte de 1278 n'en est qu'une application & s'explique facilement si on la compare aux autres actes de même nature, conclus dans des circonstances analogues & par des personnages de même qualité. Il ne faut donc pas considérer la constitution de l'Andorre comme un fait isolé, comme un phénomène historique, n'ayant pas de similaire en d'autres pays & en d'autres temps; elle se rattache au droit commun.

« M. Pasquier termine en déclarant qu'il convient de reléguer dans le domaine de la légende des récits qui peuvent séduire l'imagination, mais qui ne tiennent pas devant un examen sérieux de la question. Ni Charlemagne, ni Louis le Débonnaire n'ont rien à voir dans l'organisation de l'Andorre. Le diplôme d'Urgel n'est qu'une curiosité paléographique; le gouvernement français, héritier des comtes de Foix, & la mitre épiscopale d'Urgel ont d'autres titres pour établir & faire valoir sur les vallées d'Andorre leurs droits respectifs, que consacre du reste une possession six fois séculaire. »

Digitized by Google

Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse, par AXEL DUBOUL, 1 vol. in-8°, III-168 pages. Toulouse, Paul-Edouard Privat, libraire-éditeur, 1894; Armaing, libraire, rue Saint-Rome.

L'époque révolutionnaire fournit un sujet inépuisable aux recherches & aux études de M. Axel Duboul. Historien consciencieux, toujours préoccupé du *document* exact, authentique, avide de l'inédit, quelquefois militant & ardent, comme malgré lui, pour une idée ou un parti, M. Duboul pousse jusqu'au scrupule la probité historique. Nul, parmi les plus exigeants, ne le prendra jamais en défaut. Le fait brutal est là, dépouillé d'artifice, menaçant, terrifiant, rarement séduisant. Nous nous rendons quand même; la vérité nous étreint; l'auteur nous a conquis. L'époque qu'il décrit a d'inéluctables grandeurs, mais il y a aussi de la « boue sanglante. »

Le but de cette étude, dit M. Duboul, « est modeste. exposer les faits tels qu'ils se sont produits & sans opinion préconçue, résumer les documents officiels, en se tenant dans les limites étroites de la vérité, & raconter avec autant de précision que possible l'histoire du Tribunal révolutionnaire de Toulouse. » Tel sera l'ouvrage, en effet; l'auteur tient fidèlement sa promesse.

Le Tribunal révolutionnaire de Toulouse apparaît officiellement & entre en fonctions le 14 janvier 1794, en l'ancienne grand'chambre du Parlement. Les prisons de l'Hôtel de ville, du Sénéchal, des Hauts-Murats, les annexes de la Visitation & des Carmélites sont pleines. La justice sommaire va fonctionner. Il y a douze jurés, un greffier, un accusateur public, trois magistrats de district, un président. Les juges avaient à leur gauche l'accusateur public, & le greffier, à droite. Au-dessous, les jurés étaient assis dans le parquet, en face du banc de l'accusé. Le Tribunal révolutionnaire connut de soixante-dix-neuf causes. Les condamnations à mort furent souvent exécutées le jour même, quelques heures après le prononcé du jugement.

Voici maintenant le défilé des victimes. M. Duboul est prodigue de détails; les Archives départementales & municipales, les bibliothèques ont été minutieusement fouillées par lui.

Digitized by Google

Cette nomenclature est appuyée sur une impeccable érudition.

Les formalités préalables sont des plus simples. L'accusateur public Capelle donne lecture de l'arrêté érigeant provisoirement le Tribunal criminel de la Haute-Garonne en Tribunal révolutionnaire & requiert l'installation des jurés.

Le premier accusé est un jeune homme de vingt-trois ans, J.-F. Boué de Boislong, prétendu chef de complot de désertion à l'ennemi. Il fut condamné & exécuté, le jour même, sur l'ancienne place royale.

Le comte Jean Dubarry, le beau-frère de la célèbre favorite, est l'objet d'une étude très piquante. Toute la famille Dubarry est mise ici en plein relief. L'intrigue & le chantage s'étalent effrontément en ce fameux mariage de Jeanne Lange ou Bécu avec Guillaume Dubarry, frère du comte Jean. Celui-ci fit bâtir, à Toulouse, sur la place Saint-Raymond, une fastueuse demeure, où il collectionna des tableaux de prix, des statues, des tapisseries, des œuvres d'art de toute nature.

Malgré sa popularité d'occasion, le comte Jean, rangé dans la catégorie des suspects, fut incarcéré à la Visitation. Tous les Dubarry domiciliés à Toulouse subirent le même sort, & la nation s'empara de tous leurs biens. Seul, le comte Jean monta sur l'échafaud.

Les victimes se succèdent : Bertrand de Boucheporn, intendant en Béarn ; Lansac, aubergiste à Muret ; Lignières, négociant ; Tristan d'Escalone ; une des plus célèbres : Adrienne de Rabaudy (Mme de Cassand), accusée d'avoir fait passer de l'argent à son fils émigré... « Le 2 mars 1794, l'exécution eut lieu... Une foule nombreuse stationnait dans la rue du Petit-Versailles, aujourd'hui rue Lafayette, devant la porte de la Conciergerie. Mme de Cassand parut sur le seuil, vêtue de blanc & appuyée sur le bras de sa femme de chambre. Elle parcourt à pied la courte distance qui la séparait du lieu de l'exécution... Sans défaillance & sans faiblesse, forte de son innocence & de ses vertus, la femme chrétienne livra son corps au bourreau & remit son âme à Dieu. »

Joseph Virebent, accusé d'avoir tenu des propos tendant à

Digitized by Google

avilir la représentation nationale & d'avoir fait tirer à mitraille sur les bons patriotes.

Jacques-Antoine Caussé, négociant, condamné à mort, doit son salut à une aventure tout à fait romanesque. L'exécution est renvoyée au lendemain du jugement. La fiancée de Caussé perce un mur d'une maison inhabitée attenante à la prison & délivre le condamné. Celui-ci revêt un costume militaire; la jeune fille, habillée en gendarme, le guide parmi les sentinelles & passe avec lui sur la place où l'on dressait l'échafaud.

Caussé devint l'un des rédacteurs du journal l'*Antiterroriste*. Ses articles le firent condamner à la déportation.

Il y eut aussi, il faut le dire, des acquittements au milieu d'accolades fraternelles du président & des juges, aux cris de : Vive la Montagne! Vive la République une & indivisible!... & aux applaudissements réitérés d'un public délirant...

Bien médiocre compensation à cette justice si sommaire & si expéditive!...

Les Tribunaux d'exception furent officiellement supprimés. Le Tribunal jacobin de Toulouse avait fonctionné pendant quatre-vingt-dix-neuf jours (du 14 janvier au 22 avril 1794). La plupart des accusés eurent à répondre à une « accusation vague & indéterminée : manœuvres ou propos contre-révolutionnaires, intelligences avec les ennemis de la patrie. Ils s'entendirent condamner suivant le caprice de l'accusateur public & des juges. »

Le département de la Haute-Garonne compte vingt-quatre victimes de la Terreur. Une seule femme, Mme Cassand, monta sur l'échafaud.

M. A. Duboul a fait œuvre excellente & bien complète. Il a voulu ne laisser dans les Archives aucun recoin inexploré. Le livre que nous recommandons, & qui est le résultat de ses laborieuses recherches, sera toujours consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale.

E. LAPIERRE.

Digitized by Google

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La démolition des remparts de Perpignan.

Dans le courant d'avril, à Perpignan, des élections municipales complémentaires nécessitées par la démission du maire avaient une grande importance, car, en dehors de la question politique, les électeurs devaient aussi se prononcer sur la question de la démolition d'une partie des remparts de Perpignan depuis si longtemps réclamée.

Deux listes étaient en présence : l'une, comprenant des candidats réactionnaires & socialistes, demandait la démolition des remparts à n'importe quel prix & acceptait les propositions faites récemment par le ministre de la guerre, qui réclamait de la ville de Perpignan une indemnité de 4,500,000 francs pour procéder au démantèlement d'une partie de l'enceinte; la seconde liste, soutenue par presque tous les membres du conseil municipal, ne comprenait que des candidats républicains hostiles à la démolition des remparts aux conditions exorbitantes imposées par le génie militaire.

Cette dernière liste a été élue avec cinq cents voix de majorité. Le conseil municipal repoussera donc les propositions du ministre de la guerre.

Les fêtes de Figueras.

De grandes fêtes étaient données le 3 mai à Figueras (Espagne), ville située à peu de distance de la frontière française, à l'occasion de l'inauguration de la Plaza de Toros. La municipalité de Figueras avait invité la municipalité de Béziers & la Lyre bitterroise à assister à ces fêtes. A l'arrivée des Français, des manifestations enthousiastes se sont produites. La musique du 21e régiment d'Aragon, qui se trouvait sur le quai de la gare, a joué *la Marseillaise*. Les voyageurs français, massés aux portières des wagons, ont poussé des acclamations répétées, criant : « Vive Figueras! Vive l'Espagne! » La population de Figueras a répondu par les cris de « Vive la France! » La Lyre bitterroise a joué l'hymne royal espagnol.

Circonscriptions militaires et Commission géographique en Espagne.

Le ministre de la guerre vient de soumettre à la signature de la reine régente un décret nommant une Commission chargée d'étudier le fractionnement de l'Espagne en neuf corps d'armée. Le territoire de la péninsule n'en comporte actuellement que sept, dont les chef-lieux

Digitized by Google

sont : Madrid, Cordoue, Valence, Barcelone, Saragosse, Miranda de Ebro & Leon.

Le général Lopez Dominguez donne la présidence de cette Commission, qui sera composée de huit officiers généraux, au maréchal Martinez Campos; il fait ressortir, dans le rapport qui précède le projet de décret, que, pour répondre aux nécessités de son organisation militaire territoriale, l'Espagne devrait depuis longtemps déjà être partagée en neuf corps d'armée & que les exigences de la crise économique que traverse le pays ont seules retardé cette réforme indispensable.

Le *Diario oficial* du 6 mai publie, en outre, une circulaire ministérielle créant une mission topographique permanente dans les Pyrénées. Elle devra lever, à l'échelle du 5,000e, le plan des hautes vallées de l'Aragon & du Gallego, depuis le col de Somport jusqu'à la pointe de Sallent, ainsi que le val Ancha. Cette mission, qui fonctionnera à proximité de la frontière française, comprend : 1 colonel, 1 commandant, 3 capitaines, 3 premiers lieutenants, tous pris dans l'état-major, des employés de la section topographique et 8 ordonnances.

Les ouvriers Espagnols dans l'Aude. — Sages conseils aux Français.

La *Revue des Pyrénées*, tout en restant le plus loin possible de la politique, tient à honneur de montrer sa sollicitude pour les questions locales & d'intérêt général. A ce titre, elle doit publier la proclamation suivante. Elle a été affichée à la suite des troubles de Belvèze, sur les chantiers des voies ferrées en construction dans l'Aude & dans l'Ariège, les 30 avril & 1er mai derniers. Le Préfet a de vive voix commenté sur place son appel. Sa parole ferme & son action énergique ont eu plein succès.

« Le Préfet de l'Aude rappelle aux ouvriers dans les chantiers des voies ferrées en construction dans l'Aude : 1° que le travail depuis cent ans est libre en France, qu'il doit rester libre pour tous; 2° que nous avons avec les nations étrangères, &, particulièrement avec l'Espagne, notre voisine, des traités de paix & d'amitié qui donnent aux Espagnols le droit de travailler dans notre pays comme les Français ont le droit de travailler dans le leur, ce que beaucoup font. Dans la seule ville espagnole de Barcelone habitent environ quarante mille de nos concitoyens qui gagnent en toute sécurité leur vie.

« Le Préfet de l'Aude engage instamment les ouvriers nationaux à se pénétrer des droits & obligations de chacun & à vivre en bonne intelligence avec les ouvriers étrangers occupés à côté d'eux sur les chantiers de l'Aude, où il y a du travail. Le Préfet espère que ce simple appel au bon sens & aux vrais sentiments démocratiques des travailleurs sera entendu, & qu'il ne sera plus mis dans la pénible nécessité de faire intervenir la force armée pour faire respecter la loi & les devoirs de l'hospitalité. »

Digitized by Google

Les variations du climat de Toulouse.

M. MASSIP a entretenu l'Académie des sciences de Toulouse des variations du climat de cette ville. On assure que ce climat a changé depuis environ un demi-siècle. En recherchant les causes ignorées de ce changement, l'auteur constate qu'il faut remonter plus loin pour les retrouver &, poursuivant toujours cette enquête, il découvre qu'il y a plus de trois cents ans que l'on répète à Toulouse que le climat a changé. Les docteurs Fuster, en 1845, Saint-Ange en 1811, Fouquet en 1771, Pierre Barthés en 1760, M de Marcorelles en 1742, le duc de Saint-Simon au dix-septième siècle, l'annaliste Lafaille au dix-septième siècle & diverses pièces d'archives du quinzième siècle fournissent les témoignages de cette singulière tradition.

Les tenant pour véridiques, sans contrôler pour le moment la prétendue certitude du phénomène, on constate qu'il a été attribué le plus souvent à la fréquence des pluies. On peut invoquer à cet égard, outre les témoignages déjà cités, ceux de M. Maitrot de Varennes en 1857, du docteur Dupau pour 1842, de MM. Magnard & Fonderous pour 1752, de M. Darquier pour 1712, de M. de Basville pour 1698, de l'historien de Thou, de Marca, etc.

L'opinion se contentant généralement de cette explication, dont le moindre examen eut mis à nu l'insuffisance, on attribue la fréquence des pluies aux défrichements & aux déboisements « indiscrètement multipliés dans les Pyrénées » à la fin du dernier siècle. L'auteur s'appuyant notamment sur l'autorité d'Arago, d'Alphonse de Candolle & de la Société des agriculteurs de la Haute-Garonne, démontre sommairement que cette explication, dont la valeur n'est pas discutable au point de vue du régime des eaux, ne saurait être acceptée que dans des limites très étroites, lorsqu'il s'agit des conditions du climat. Ces préliminaires posés, il se propose de démontrer au moyen des témoignages météorologiques, agronomiques & médicaux, que la tradition a entretenu & propagé une erreur, que le climat n'a pas changé, & que la légende des pantalons blancs à Pâques, comme le pardessus de nos jours, est affaire de mœurs & non de météorologie.

Tremblements de terre dans les Pyrénées.

A Foix, une secousse a eu lieu de dix heures à dix heures & demie, & a duré environ deux secondes; elle a été ressentie sur plusieurs points de la ville & des environs.

Il en a été de même à Tarascon. Pendant quelques instants, les habitants ont été effrayés par le bruit que produisaient dans leurs maisons les ustensiles de cuisine & les meubles qui s'agitaient avec fracas & ils étaient eux-mêmes secoués par une cause inconnue. Ce tremblement de terre s'est fait sentir à plusieurs lieues à la ronde, & il est peut-être bon de retenir qu'il a coïncidé avec celui qui a produit de vrais désastres en Grèce.

Digitized by Google

A qui la montagne ? — La commune de Campan contre Bagnères-de-Bigorre.

La Cour de Pau, chambre civile, vient de juger un intéressant procès pendant entre la ville de Bagnères-de-Bigorre & la commune de Campan, sa voisine. Il s'agissait de la propriété de 2,000 hectares de terrains, en nature de montagne, revendiquée par Campan dans les circonstances que voici :

Ces terrains formaient autrefois une dépendance de l'ancien comté de Bigorre, que le seigneur du lieu avait cédée en 1171 à la commune de Bagnères & dont Campan était usagère.

Mais, en 1792 & 1793, la Législative & la Convention rendirent des décrets-lois qui déclaraient que les terres vaines & vagues situées dans le périmètre territorial des communes devaient leur appartenir, quoiqu'elles en fussent seulement usagères, & leur permettaient de les revendiquer contre le seigneur du fief dominant. Le législateur révolutionnaire considérait que les communes avaient été injustement dépouillées de ces biens par les seigneurs qu'il contraignait à les restituer.

La commune de Campan prétendait qu'à partir de la promulgation de ces lois le titre précaire de la possession avait été interverti & que depuis, ayant possédé les terrains à titre de maître pendant trente ans, elle les avait acquis par la prescription.

C'est Me Ebelot, l'éloquent avocat de Toulouse, qui plaidait pour Bagnères-de-Bigorre; Campan était représentée par Me Lamaignère, du barreau de Pau.

M. l'avocat général Guyon, dans ses conclusions, a repoussé la prétention de la commune de Campan. L'honorable magistrat a déclaré que, pour lui, les lois révolutionnaires ne pouvaient pas s'appliquer à l'espèce, d'abord parce que les terrains revendiqués n'étaient pas compris dans le patrimoine territorial de la commune revendiquante; ensuite, par cette raison de principe que le législateur avait eu exclusivement pour but, en 1792 & 1793, de régler la situation des communes & des seigneurs en réprimant les abus de ces derniers & leurs usurpations, & en laissant absolument en dehors les détenteurs de biens communaux autres que ceux qui les tenaient de la puissauce féodale.

Conformément à ces conclusions, la Cour a repoussé la demande de la commune de Campan & déclaré que Bagnères restait propriétaire des terrains litigieux.

La commune de Campan va se pourvoir en cassation.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, Imprimerie Douladoure-Privat, rue Saint-Rome, 39. — 2462

Digitized by Google

ARTICLES ORIGINAUX

LA CHUTE
DU
PREMIER DUCHÉ D'AQUITAINE

LIVRE I

CHAPITRE PREMIER.

PRÉLIMINAIRES.

Dans mon livre sur les *Origines du premier duché d'Aquitaine* [1], j'ai essayé d'expliquer par suite de quels événements, & surtout de quelles causes générales, la région qui va de la Loire aux Pyrénées, conquise par les Francs au commencement du sixième siècle, s'était soustraite à leur autorité entre 660 & 720 & formait à cette dernière date un État indépendant.

Je voudrais examiner aujourd'hui comment, de 760 à 768, cet État a succombé, en réservant pour une publication ultérieure, dont les éléments sont rassemblés, la période qui va de 720 à 760. Si anormal que puisse paraître cet ordre provisoire,

1. Paris, 1881.

Digitized by Google

il peut trouver son excuse en ce qu'il nous montrera, dans la puissance même de l'effort déployé pour abattre l'Aquitaine, la vigueur de sa constitution.

On sait que le roi Pépin, père de Charlemagne, a consacré les dernières années de sa vie & de son règne à remettre l'Aquitaine sous le joug. Aucune de ses entreprises ne lui coûta autant de peine : trois campagnes[1] lui avaient suffi pour anéantir l'indépendance de l'Alamanie & l'incorporer à son empire immédiat; deux expéditions[2] mirent à sa discrétion le royaume des Lombards; pour réduire l'Aquitaine, alors que l'Italie était déjà hors de combat, que la Germanie tremblait devant lui, que toutes les forces de l'Austrasie, de la Neustrie, de la Bourgogne, de la Septimanie étaient en sa main, il lui fallut neuf expéditions laborieuses. Ce fait seul prouverait qu'il y avait alors, entre la Loire & les Pyrénées, les Cévennes & l'Océan, une nationalité déjà vivace & les éléments d'un véritable Etat[3].

« Wascones ..... *facilitate mira* debellavit & subdidit... », écrivait un contemporain[4]. Le duché d'Aquitaine était donc un corps bien robuste que les témoins de sa chute, après neuf années de guerre, aient pu y voir un résultat « d'une merveilleuse facilité ! » Si l'on considère qu'une seule victoire avait amené Clovis à Toulouse, on se demandera les causes de cette différence. Je crois en discerner quatre principales :

1° Le clergé catholique conspirait pour Clovis & lui ouvrait les portes des villes; Pépin fut aussi servi par le clergé, mais seulement par celui de ses Etats. On ne voit nulle part que les évêques & les abbés d'Aquitaine aient travaillé pour lui (note A, p. 356);

2° Bien qu'il y eût des milices aquitaines dans l'armée vain-

1. 742, 745, 746. Richter, *Annalen des Fraenkischen Reiches im Zeitalter der Merovinger*, pp. 202-212. Halle, 1873.

2. 754, 756, Richter, *Annalen der Fraenkischen Reiches im Zeitalter der Karolinger*, pp. 3-13, Halle, 1885.

3. Voir la conclusion de mon livre sur les *Origines*, pp. 199-208.

4. Paul Diacre. Voir un peu plus loin, p. 332.

Digitized by Google

cue à Vouillé[1], on peut douter que les populations du Midi aient combattu alors pour leur indépendance. Elles avaient des maîtres, les Wisigoths; de nouveaux maîtres se présentaient, les Francs. Quand le sort des armes eut prononcé, l'Aquitaine dut accepter avec indifférence un changement qui ne paraissait pas aggraver son destin[2]. Barbares pour barbares, elle répugnait encore moins aux catholiques qu'aux ariens.

3° Si l'on admet mon hypothèse sur l'union des Wascons & des Gallo-Romains de l'Aquitaine[3], on y trouvera l'explication de la force militaire de Waïfre & de ses prédécesseurs. Là, comme on l'a vu depuis en d'autres pays, l'armée aura créé l'État, & de l'État sera sortie la nationalité.

4° Rien ne consolide davantage une nationalité que le souvenir des combats livrés pour une même cause. Or, de 718 à 732, pendant quinze ans, l'Aquitaine a supporté le choc de l'invasion arabe & servi de rempart à la chrétienté. Si faibles que fussent alors les rapports des peuples entre eux, il n'est pas possible que la Gaule méridionale n'ait pas eu conscience de son rôle. Lorsque son premier duc, Eudes, envoyait au pape la relation de la défaite qu'il avait infligée aux Sarrasins[4], il sentait bien quel service il venait de rendre à l'Occident. Ces quinze glorieuses années ont peut-être, plus que tout le reste, créé la nation Aquitaine.

Ainsi, c'est parce que Pépin avait devant lui une nation qu'il a eu tant de peine à vaincre. Les contemporains ne s'y sont pas trompés.

Paul Diacre, qui passa plusieurs années en France, & qui nous a laissé, entre autres ouvrages, une précieuse notice sur les évêques de Metz[5], écrite à Metz même, vers 783, caractérise à grands traits, au début de cet opuscule, l'œuvre des pré-

1. Grégoire de Tours, *Histoire ecclésiastique des Francs*, II, 37.

2. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. II de l'édition générale, p. 440.

3. *Origines*, p. 110-117, 206-207.

4. *Vie du pape Grégoire II*, par Anastase le Bibliothécaire, ap. Bouq., III, 648.

5. *Gesta episcoporum Mettensium*, ap. Pertz, SS. II, 260. — Cf. Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, I, 138.

Digitized by Google

décesseurs de Charlemagne ; sur Charles-Martel, deux lignes : « Qui inter cætera & magna bella quæ gessit, ita præcipue Sarracenos detrivit, ut usque hodie gens illa truculenta & perfida Francorum arma formidet; » sur Pépin, deux lignes aussi : « Qui, inter reliqua quæ patravit, Wascones jam dudum Francorum ditioni rebelles cum Waifario suo principe facilitate mira debellavit & subdidit. » Ainsi, pour les hommes de la fin du huitième siècle, ses soixante-dix premières années se résumaient en deux grands faits : Charles-Martel avait écrasé les Sarrasins, Pépin avait remis l'Aquitaine sous le joug.

Transportons-nous aux premières années du neuvième siècle. Eginhard, au début de sa *Vie de Charlemagne*, écrite immédiatement après la mort du grand empereur[1], rappelle d'abord en cinq lignes le règne de Pépin : « Pippinus autem per auctoritatem Romani Pontificis ex præfecto Palatii rex constitutus, cum per annos XV aut eo amplius solus imperaret Francis, finito Aquitanico bello quod contra Waifarium ducem Aquitaniæ ab eo susceptum per continuos IX annos gerebatur, apud Parisios morbo aquæ intercutis diem obiit... »[2]. Ainsi, pour le seul historien véritable de cette époque, toute l'œuvre de Pépin tient dans la conquête de l'Aquitaine; ses autres faits d'armes se sont effacés dans la gloire de son fils; on a presque oublié qu'il a rendu la Saxe tributaire, depuis que Charlemagne l'a conquise; on ne se souvient plus guère qu'il a tenu à sa discrétion le royaume des Lombards, depuis que Charlemagne l'a détruit; mais la réduction de l'Aquitaine est son œuvre propre, l'acte essentiel de son règne, & à la distance d'un demi-siècle tout le reste disparaît.

Vers le même temps[3], un moine aquitain, Ermold-le-Noir, exilé à Strasbourg, occupait ses loisirs forcés à célébrer en vers latins (pour obtenir sa grâce), les louanges de Louis le Pieux, petit-fils du vainqueur de Waïfre. Chantant les magnificences du palais d'Ingelheim, décrivant les peintures qui en décoraient l'entrée, il s'arrête devant la fresque consacrée au triom-

1. Wattenbach, I, 153.
2. *Vie de Charlemagne*, c. 3, ap. Bouq., V, 90.
3. Vers 826, Wattenbach, I, 168.

Digitized by Google

phe du roi Pépin & l'aperçoit « donnant des lois à l'Aquitaine, l'incorporant à son empire au nom du droit de la guerre » :

> Hinc, Pippine, micas, Aquitanis jura remittens
> Et regno sociας, Marte favente, tuo ... [1].

Là encore, c'est la soumission de l'Aquitaine qui caractérise tout le règne de son vainqueur.

Pour nous aussi, ce résultat est le plus considérable ; non pas seulement en raison de l'importance d'une telle conquête, mais encore (conséquence qui pouvait échapper aux écrivains carolingiens) en ce que l'entreprise de Pépin, faisant contrepoids à la poussée des Francs vers le Weser & l'Elbe, a définitivement maintenu en Gaule le centre de gravité de leur empire. Tant que la domination du roi franc s'arrêtait à la Loire, il n'était toujours qu'un grand chef austrasien, comme son père & son aïeul. C'est en subjuguant l'Aquitaine, en devenant le roi des Gallo-Romains, ou plutôt des « Romains » pour parler comme un des continuateurs de Frédégaire [2], qu'il a définitivement rassemblé les éléments constitutifs de notre nationalité. « Par là, remarque très justement Oelsner, le roi Pépin a eu une part essentielle à la création de la France actuelle [3]. »

L'intérêt de cette lutte égale son importance. Le plus rapide coup d'œil le prouvera de reste. Une première expédition des Francs, qui n'aboutit qu'à la dévastation du Berry ; une seconde, où la Basse-Auvergne est conquise ; une troisième, où Bourges succombe, après un siège qui rappelle celui de César ; une quatrième, où Pépin perce, à travers les montagnes du Limousin, jusqu'à la Dordogne, est abandonné en

1. Ermoldi Nigelli carmina, *In honorem Hludovici*, IV, 277-278, ap. Pertz, SS. II, 66.

2. C. III, Bouq., II, 458. — V. Fustel de Coulanges, II, 612.

3. L. Oelsner, *Jahrbücher des Fraenkischen Reiches unter Koenig Pippin*, Leipzig, 1871, chap. XXIV. Ce savant livre, quelques contradictions que j'aurai à lui opposer sur des points essentiels, m'a été d'un précieux secours.

Digitized by Google

plein pays ennemi par un vassal infidèle, le Bavarois Tassilon, surpris par un terrible hiver & regagne péniblement ses Etats; puis, deux années d'interruption, deux années de ténèbres, que ce travail essaiera d'éclaircir; soudainement, une triple offensive des Aquitains, aboutissant pour eux à un triple échec; Waïfre trahi par son principal lieutenant, son oncle Remistan, &, pour retrouver une armée, évacuant & abattant lui-même ses forteresses du nord; Pépin parcourant en vainqueur tout le pays de la Loire à la Garonne, que ce coup de désespoir lui a livré, — cinquième campagne, — tandis que Waïfre s'enferme dans la région la plus montagneuse, la plus boisée, la plus impénétrable de son domaine, comme dans un repaire, pour y attendre le suprême assaut; tout à coup, au début de la sixième expédition, en mars 767, Pépin débouchant par Narbonne, prenant l'ennemi à revers & enlevant dans une marche rapide & triomphale, de Toulouse à Vienne, tout le massif des Cévennes, toutes les cités du sud-est; Waïfre qui n'a plus une ville, mais qui tient toujours dans ses châteaux du Limousin & du Rouergue; Pépin qui précipite ses coups, complète sa campagne d'hiver par une campagne d'été (la septième), poursuit son indomptable adversaire sur le Massif central, de *castrum* en *castrum*, de caverne en caverne[1]; Remistan, qui répare sa trahison par une autre & retourne à la cause de sa famille & de son pays; enfin, dans les deux campagnes (huitième & neuvième) qui remplissent la dernière année de Pépin, Remistan pris & pendu, — la mère, les sœurs, les nièces de Waïfre livrées au vainqueur, — les Wascons eux-mêmes lui jurant fidélité, — Waïfre assassiné dans la forêt qui lui servait d'asile; puis, contraste de l'impuissance humaine! Pépin mourant au sommet de la victoire. Certes, devant tant d'émouvantes péripéties, ce n'est pas seulement un grand souvenir classique qui s'éveille en nous, comme chez cet érudit du siècle dernier[2] qui retrouvait là « la guerre de Troie », c'est un ardente pitié (dernière justice de l'histoire) pour une nation qui lutte & qui succombe.

1. *Annales Laurissenses majores.* Pertz, SS. I, 146.

2. L'abbé Venuti, *Mémoire sur la vie de Waïfre, duc d'Aquitaine & sur son prétendu tombeau appelé la tombe de Caïfas.* Bordeaux, 1754, p. 80.

Digitized by Google

Comment se fait-il donc que ce grand sujet n'ait pas encore été traité chez nous avec tout le soin qu'il mérite? Je ne pourrais examiner cette question sans entreprendre la critique de mes devanciers [1], & ce serait là une besogne stérile. Les lecteurs un peu instruits de ces matières verront bien en quoi mon travail diffère de ceux qui existent déjà en France là-dessus. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'est aucune ligne de cette étude qui n'ait été écrite de première main, avec les témoignages originaux sous les yeux, & que, s'il m'arrive d'emprunter une vue ou un renseignement à un écrivain moderne, il sera cité avec une scrupuleuse loyauté; de même que, dans les rares occasions où je ne pourrai me dispenser, pour la clarté du récit, d'entrer en quelque controverse, j'y porterai les égards que se doivent réciproquement les bons ouvriers de l'histoire.

Il faut l'avouer, les Allemands ont regardé à ce sujet de plus près que nous. Dans leurs infatigables recherches sur l'histoire de l'Occident du cinquième au huitième siècle, ils ont touché nécessairement aux affaires de l'Aquitaine & y ont apporté un soin merveilleux d'exactitude. Pour recueillir, rapprocher & contrôler les moindres témoignages, renvoyer aux sources les plus originales, on ne saurait désirer de meilleurs livres de références. J'ai le devoir de reconnaître ici tout ce que je leur dois, & les nombreuses notes de mon livre l'attesteront mieux encore. Leurs travaux permettront de refaire chez nous le livre de Fauriel. C'est là un service essentiel qu'on ne saurait trop louer.

Il semble donc que le moment soit venu, en France, d'écrire sur le duché d'Aquitaine au huitième siècle, & particulièrement sur la grande lutte où il a succombé un récit nouveau à beaucoup d'égards, en lisant plus attentivement qu'on ne l'a fait encore les textes des chroniqueurs & des annalistes, — en se réglant sur l'autorité relative de ces documents d'après leur filiation, si bien élucidée par la critique d'outre-Rhin [2], — en les complétant & contrôlant à l'aide des diplô-

1. Voir note B, p. 356.
2. Cette patiente investigation de soixante-dix ans, à laquelle

Digitized by Google

mes & capitulaires carolingiens, qui nous apportent sur certains points de singulières précisions, — & enfin, en examinant toujours les faits de cette histoire particulière à la lumière de l'histoire générale. Déjà, dans mon livre des *Origines*, c'est la désorganisation administrative du septième siècle qui seule m'a expliqué comment l'Aquitaine avait pu, sans secousses, silencieusement, se trouver séparée de la France du nord avant même qu'un pouvoir indépendant s'y fût constitué. De même, pour les guerres de Pépin en Aquitaine, qui n'aurait pas étudié avec soin son administration ecclésiastique risquerait de ne comprendre qu'à moitié les causes & le caractère de son entreprise. Quant aux événements qui suivent, surtout de 763 à 765, ils ne seraient que confusion & obscurité si on ne se reportait à la correspondance active du pape & de Pépin, ainsi qu'aux négociations entre la cour de Byzance & l'empire franc.

A ces secours de diverse nature, il conviendra d'ajouter l'examen de la carte du pays. Les guerres du huitième siècle sont, comme toutes les guerres, inintelligibles pour le lecteur qui n'a pas sous les yeux la représentation exacte du pays foulé par les belligérants. On reste stupéfait devant la stratégie de D. Vaissete & même de Fauriel. Et pourtant il est incontestable que les armées, même les armées barbares (surtout celles-là), sont obligées de subordonner leur marche à des nécessités matérielles, à la configuration du sol, à sa constitution même (d'où dépendent étroitement son relief & ses ressources), à l'existence des forêts (obstacle ou appui, suivant les cas), au tracé des routes existantes, &c..... L'historien tient compte de toutes ces circonstances quand il s'occupe de César ou de Napoléon; il devra s'y arrêter bien davantage s'il s'agit de Pépin, qui était plus asservi à la nature, ayant moins de moyens de la surmonter. Aussi les guerres franco-aquitaines du huitième siècle n'apparaissent-elles que comme

M. Gabriel Monod a apporté de précieuses contributions, est résumée dans l'excellent livre de Wattenbach. Je me bornerai d'ordinaire à m'y référer, ne renvoyant aux travaux particuliers que lorsque ce sera indispensable.

Digitized by Google

une mêlée confuse si on n'a pas constamment sous les yeux d'abord une bonne carte hypsométrique, voire même une carte géologique pour la compléter, — & enfin une carte aussi bien documentée que possible des voies romaines qui, si négligées & dégradées qu'elles fussent alors, restaient les seuls moyens de grande communication entre les cités & les peuples.

Pour relier toutes ces données, je ne m'interdirai pas, lorsqu'il le faudra, de recourir à l'hypothèse. Conjecturer n'est pas inventer. Or, si l'on a beaucoup inventé, non seulement au dix-septième siècle[1], mais même de nos jours, sur cette période obscure de nos annales, on ne peut contester que l'hypothèse, quand elle ne se produit pas sans nécessité, quand elle tient compte de tous les faits acquis pour combler une lacune ou résoudre des contradictions apparentes, quand d'ailleurs elle est présentée loyalement pour ce qu'elle est, reste une des ressources légitimes de l'historien. Le danger, ici, serait de mêler tellement les conjectures aux données certaines, que le lecteur ne pût plus en faire le départ; ce serait aussi, après avoir tout d'abord présenté l'hypothèse, de la tenir un peu plus loin comme acquise, & de glisser ainsi insensiblement des présomptions à l'affirmation. Je veillerai à me garder de ces écueils.

CHAPITRE II.

LA FRANCE ET L'AQUITAINE EN 760.

§ 1er. — *Waïfre.*

Le duc d'Aquitaine, en 760, s'appellait Waïfre[2]. Il avait succédé vers 745 au duc Hunald, son père[3], & avait eu avec Pépin divers démêlés dont je dirai plus loin quelques mots.

1. *Charte d'Alaon*, etc.

2. Waifarius, Waipharius, Waifarus, dans les écrivains du huitième au dixième siècle.

3. Rabanis (*Les Mérovingiens d'Aquitaine,* Paris, 1856), essaie d'éta-

Digitized by Google

J'ai tracé avec détail, dans mon livre sur les *Origines* (pp. 189-195), les frontières probables du duché en 720. Ces frontières devaient être à peu près les mêmes en 760. On peut admettre toutefois que les Aquitains avaient entamé sur plus d'un point les parties des diocèses neustriens d'Orléans, de Tours & d'Angers qui étaient au sud de la Loire. En 742, par exemple, ils occupaient au diocèse de Tours le castrum de Loches, d'où Pépin & Carloman les délogèrent[1]. De même, en 760, Doué, au diocèse d'Angers, où Pépin va leur consentir une trêve[2], semble avoir été aussi chez eux.

Waïfre n'avait pas le titre de roi, que son aïeul Eudes avait peut-être porté quelque temps[3]; Charles-Martel & ses fils avaient réussi à remettre l'Aquitaine sous la suzeraineté, au moins nominale, de l'empire franc. Il n'était que *duc* ou *prince*[4], mais n'en paraît pas moins avoir possédé en fait les vrais droits régaliens, la justice, l'impôt, le domaine public, le pouvoir militaire. On semble admettre aujourd'hui qu'il battait monnaie[5].

Si ce dernier fait, que je ne connaissais pas lors de la publication de mon livre des *Origines* (V. p. 182), était définitivement établi, — & surtout si l'on pouvait en déterminer exactement la portée[6], — il devrait exclure l'idée que le duché d'Aquitaine payât un tribut à l'empire franc. Mais déjà les textes suffisent pour l'écarter. Ce n'est pas d'un *tribut* mais de

blir que Waïfre était plutôt un frère d'Hunald. Il y a cependant bien plus de présomptions qu'il fût son fils. Voir H. Hahn, *Jahrbücher der Fraenkischen Reiches*, 741-752, Berlin, 1863, *Excursus*, VII, p. 166.

1. *Ann. Laurissenses majores*, Pertz. SS. I, 134.

2. *Id.*, 142. V. le chapitre suivant. — Cf. sur la situation topographique de Doué, à la lisière des deux régions, Célestin Port, *Dictionn. historique, géographique*, etc..., de Maine-et-Loire, t. II, p. 54 et suiv.

3. *Origines*, etc., pp. 181-185.

4. Dux Aquitaniorum, *Ann. Laur. maj.*; Aquitanicus Princeps, *cont. de Fredeg.* Princeps Aquitaniæ, *Chron. de Moissac*, etc.

5. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, II, p. 70. Cf. *Revue de Numismatique*, 1858, pp. 231-237; D. Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, dans la *Revue des questions historiques*, 1884.

6. *Revue de Numismatique*, 1858, p. 204.

Digitized by Google

présents (chose bien différente) que parle le Continuateur de Frédégaire, lorsqu'il indique à quelles conditions la paix de 745 avait été accordée à l'Aquitaine[1]. De même, lorsqu'après la campagne de 763 Waïfre demandera à traiter en offrant un tribut, les expressions du même chroniqueur[2] laissent entendre que c'était là une condition nouvelle, & Waitz fait observer avec raison[3] que Pépin lui-même ne réclamait rien de tel en 760.

De nombreuses forteresses, ainsi qu'on le verra, gardaient le territoire; Waïfre y entretenait des garnisons de Wascons, établis là avec leurs familles[4], véritables colonies militaires.

Ses troupes, en dehors de ces bandes de Wascons, paraissent avoir été surtout les milices de chaque province, commandées par leurs comtes respectifs.

Dans les populations qui lui obéissaient, on peut distinguer deux éléments : entre les Pyrénées & la Garonne, les Wascons, « Wascones qui ultra Garonnam commorantur »[5]; de la Garonne à la Loire, les Gallo-Romains, ou, comme on disait alors, les *Romains*[6]. On comprend que ces populations, une fois groupées en un Etat servi par une force militaire, aient résisté au joug des Francs[7].

Au point de vue administratif, le duché semble avoir été divisé en *Pagi*, correspondant sans doute aux cités de la Gaule impériale ou aux diocèses[8]; à la tête de chaque *Pagus* était un *Comte*[9], ayant sous ses ordres des comtes inférieurs[10], préposés

1. C. 114.
2. C. 130.
3. *Deutsche Verfassungsgeschichte*, III, 92.
4. *Cont. Fredeg.*, c. 126.
5. *Ibid.*, c. 130, 134.
6. *Cont. Fredeg.*, c. 111.
7. « La famille d'Eudes n'aurait pu avoir opposé une si longue résistance à la nouvelle race royale des Karolings, si l'antipathie des populations pour la nomination de ces princes n'avait contribué à la soutenir. » Oelsner, c. XXIV.
8. *Cont. de Fredeg.*, C. 125-128..... Pagum..... Bitorinum..... Pagum Petregoricum.
9. *Ibid.* Comite Bitorino, comite Arvernico..... comes Arvernorum...., comes Pectavensis.....
10. *Ibid.*..... cum *reliquis* comitibus.

Digitized by Google

probablement aux cantons dont se composait la cité. Ces comtes des cités devaient réunir le pouvoir judiciaire & financier à l'autorité administrative & au commandement des troupes; la séparation des pouvoirs n'existait alors nulle part en Gaule & *judex* est absolument synonyme de *comes* dans les textes de toute cette époque. Toutefois le passage où le Continuateur de Frédégaire nous parle des « Judices ac exactores » de Waïfre[1], laisse supposer que les comtes des cités avaient sous eux des agents spéciaux pour la perception des impôts & la basse justice, car on ne voit pas pourquoi le Chroniqueur en cet endroit, s'il se fût agi des comtes eux-mêmes, n'aurait pas dit simplement « comites. »

Le même narrateur, lorsque Pépin en 766 pénètre jusqu'à Agen, nous montre « les aînés d'Aquitaine, Majores-natu Aquitaniæ » venant lui faire leur soumission. Les *Grandes Annales de Lorsch* qui, dans cette partie de leur rédaction, parlent encore la même langue, disent également, à propos de l'hommage-lige que le duc des Bavarois, Tassilon, était venu rendre à Pépin en 757 : « ejus homines *majores natu*, qui erant cum eo..... »[2], & j'incline, comme Pertz[3], à traduire ce mot par *optimates*. Il y avait donc dans le duché d'Aquitaine une aristocratie, à laquelle on doit attribuer toute l'importance qu'impliquait alors le terme d'*optimates*, sans qu'on puisse toutefois lui assigner un rôle plus précis. Nous retrouvons cette aristocratie sous le nom de « Seniores patriæ » dans le Capitulaire de 768, édicté par Pépin après la conquête[4]. Ces « Seigneurs du pays » forment alors, avec les *Missi* du roi, une sorte d'assemblée provinciale, concourant au gouvernement de l'Aquitaine[5]; mais rien ne nous permet de supposer que l'institution ait existé auparavant.

Si maintenant nous nous demandons sous quelles lois civiles vivait alors l'Aquitaine indépendante, il nous suffira de

1. C. 124.
2. Pertz., SS. I, 140.
3. *Ibid.*, *Glossarium*, 659.
4. Pertz., Leg. II, 13, c. 12.
5. Oelsner, pp. 417-418. — Richter, II, p. 25.

Digitized by Google

considérer sa législation avant & après la séparation &, en constatant que c'est la même, nous concluerons aisément que le régime n'avait pu guère changer durant la période nationale.

Au commencement du sixième siècle, sous les rois wisigoths de Toulouse, deux lois distinctes étaient en vigueur : pour les Wisigoths, leur loi nationale à base germanique, rédigée une première fois sous le règne d'Euric[1] ; pour les Gallo-Romains, la *Lex romana Wisigothorum* ou *Breviarium Alarici*, promulguée en 506 (à la veille de Vouillé), code extrait des lois romaines accommodées aux nécessité nouvelles.

La conquête de Clovis ne changea rien en principe à ces dispositions, sinon que les Francs introduits dans la Gaule méridionale y apportèrent nécessairement, d'après la jurisprudence de ces temps-là, leur loi personnelle, tandis que la loi barbare propre aux Wisigoths dut disparaître en fait, puisqu'ils avaient eux-mêmes disparu du pays. Elle se maintint d'ailleurs dans la Septimanie, restée en leur pouvoir jusqu'à l'invasion des Arabes. Aussi, en 759, lorsque les habitants « Goths » de Narbonne, massacrant leur garnison sarrazine, ouvrent leurs portes aux Francs, est-ce à la condition « de conserver leur loi nationale[2].

Après que Pépin eut conquis l'Aquitaine, un texte précis, le Capitulaire de 768 promulgué pour organiser sa conquête, nous montre également deux législations parallèles, celle des Gallo-Romains & celle des Francs, sans préjudice des autres lois personnelles pour les hommes d'une autre origine : « Ut omnes homines eorum legis habeant *tam Romani quam & Salici*, & si de alia provincia advenerit, secundum legem ipsius patriæ vivat[3]. »

1. Isidore de Séville, *Chronique*, ap. Bouquet, II, 701, ad ann. 466. Voir Ginoulhiac, *Cours élémentaire d'Histoire générale du Droit français* Paris, 1884, pp. 226-234. Je n'ai pas à m'occuper ici des rédactions postérieures de cette loi, les seules qui nous soient parvenues, puisqu'elles datent du temps où les Wisigoths n'avaient plus rien à voir en Aquitaine.

2. « Legem suam habere. » *Chronique de Moissac*, ap. Pertz, SS. I. 254.

3. Capitulare Aquitanicum, c. 10, ap. Pertz., LL., II, 13. Il importe d'ailleurs de remarquer que, comme l'établit fortement M. Fustel de

Digitized by Google

Par conséquent, pour la période où l'Aquitaine vécut séparée de la France, on ne peut concevoir aussi que deux législations simultanément en vigueur : d'une part les diverses lois barbares applicables au petit nombre d'hommes d'origine germanique qui avaient pu rester alors au sud de la Loire; d'autre part la loi romaine régissant le fond de la population [1], & tendant nécessairement à prendre en fait (non en principe, bien entendu) le caractère d'une loi territoriale, puisque les étrangers devaient être demeurés bien peu nombreux dans un pays qui s'était affranchi de leur domination.

Rien ne donne à croire que Waïfre ait vécu en mauvaise intelligence avec le clergé de ses Etats; c'est un évêque (Bertellan, de Bourges), qui, en 760, lui sert d'ambassadeur auprès de Pépin [2]; le récit de sa campagne de 763, dans le Continuateur de Frédégaire [3], nous signale de nombreux monastères en Limousin; catholique comme ses ancêtres, Waïfre n'avait aucune raison de persécuter l'Eglise. Mais les lacunes des listes épiscopales, plus considérables dans le Midi qu'ailleurs précisément à cette époque, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause, semblent bien attester que l'épiscopat comptait peu alors dans cette région; d'ailleurs, tandis que les fils de Charles Martel, dès 742, avaient restauré en France l'institution des Conciles, on ne trouve trace en Aquitaine, sous les ducs nationaux du huitième siècle, d'aucune assemblée de ce genre, ni générale, ni provinciale [4]. Enfin, il n'est pas défendu d'admettre (j'aurai à revenir là-dessus plusieurs fois) que les ducs d'Aquitaine, à

Coulanges (II, pp. 615-617), les termes de *Romani* & de *Salici* désignent ici non pas nécessairement des hommes d'origine Salienne ou d'origine Romaine, mais « ceux qui suivent la loi romaine & ceux qui suivent la loi salique », en raison de leur libre choix & surtout de leur condition sociale tout autant que de leur nationalité.

1. V. Fustel de Coulanges, V, 112.

2. *Cont. de Fredeg.* c. 125.

3. C. 130.

4. Héfélé, *Histoire des Conciles*, traduction Delarc, 1869-1878, ne mentionne, de 673 à 788, aucune assemblée ecclésiastique en Aquitaine.

Digitized by Google

l'exemple de Charles Martel, ne s'étaient guère fait scrupule, pour les besoins de leur gouvernement, d'empiéter sur les domaines des églises; pour Waïfre du moins, le fait est bien établi, puisqu'il va servir de prétexte à l'invasion des Francs. Si on ne craignait pas de forcer la note, on dirait presque que le duché d'Aquitaine, en face de la royauté toute ecclésiastique de Pépin, apparaît avec les caractères d'un Etat laïque, au sens purement administratif du mot.

Il ne faudrait pas d'ailleurs, pour juger Waïfre, s'en tenir au langage des écrivains du huitième & du neuvième siècle; ils parlent d'un vaincu & ils appartiennent tous au clergé carolingien; mais la malveillance qu'ils respirent atteste du moins que Waïfre n'était pas précisément l'ami des évêques & des moines (on y eût mis des ménagements). L'expression la plus complète de ces ressentiments se trouve dans un texte souvent cité, fort discuté d'ailleurs, mais qui semble bien devoir être accepté définitivement, sinon comme contemporain, du moins comme authentique, la *Vie de saint Berthaire* : « Sic vixit (Bertharius) in Waifarii ducis Aquitanorum *nefanda* domo, tanquam novus Loth in *Sodomorum* medio..... Paucis notificandum videtur quis fuerit ipse Waifarius..... *Erupit* enim *malignus de malignis, pejor de pessimis*, filius Hunaldi ducis..... Cum filium suum Waifarium vidisset (Hunaldus) excrescere corporis enormitate & virium valetudine, *consiliorumque subtilium acumine paternas artes ad quæque pervertenda transcendere.....*, ad comparationem *astutiæ* & fortitudinis sua pro nihilo ducens conamina[1]..... »

Cette diatribe ne nous revèle pas seulement ce qu'on pensait dans les monastères francs du dernier duc d'Aquitaine; elle nous laisse presque un portrait du vaincu : de grande taille, très robuste, très brave, profond politique, d'un génie supérieur à celui de son père, d'une fourberie consommée (toutes les chroniques franques reproduisent cette dernière accusation; c'est la fourberie du faible accablé par le fort.) Mais est-ce un portrait contemporain... ou une copie suffisamment fidèle?...

1. Bouq., V, 444, Voir note C.

Digitized by Google

§ 2. — *Pépin.*

Il y avait dix-neuf ans, en 760, que Pépin commandait aux Francs, d'abord comme maire du palais (avec son frère Carloman, de 741 à 747, puis seul après cette date), ensuite comme roi à partir de 752.

De 742 à 745, les deux frères, assaillis par un soulèvement général des peuples vassaux, Saxons, Bavarois, Alamans, Aquitains avaient dû presque sans relâche, du Rhin à la Loire, multiplier leurs expéditions. Deux incursions en Aquitaine (742-745) avaient suffi d'ailleurs pour contraindre le duc Hunald à reconnaître leur suzeraineté, si nominale qu'elle dût rester encore. Waïfre, qui paraît avoir succédé à Hunald aussitôt cette paix conclue, l'avait suffisamment respectée (malgré un échange de mauvais procédés sur lesquels je reviendrai) pour retarder de quinze années une nouvelle lutte. Il est vrai que les Francs avaient bien d'autres affaires.

Il fallait d'abord en finir avec leurs remuants voisins de la Germanie. En 743, les Bavarois posent les armes; en 746, l'Alamanie est incorporée à l'empire; en 758, les Saxons se soumettent au tribut.

D'autre part, le pape, leur précieux allié, les appelait à son aide contre les Lombards; on sait le résultat des victorieuses campagnes de 754 & de 756, le royaume des Lombards devenant vassal de l'empire franc, le pouvoir temporel du Saint-Siège fondé pour onze siècles.

Entre temps, le chef de la maison d'Herstall avait consommé la révolution qui, depuis plus de soixante ans, faisait passer le pouvoir des fils de Clovis aux descendants de saint Arnulf, & pris pour lui la couronne royale.

Pour fonder sa dynastie & son gouvernement, il lui avait fallu le concours de l'Eglise. Ses armes auraient été impuissantes sans cette force incomparable. A peine au pouvoir & dans les courts intervalles de leurs premières expéditions, les fils de Charles Martel avaient travaillé à se l'assurer avec une

Digitized by Google

clairvoyance, une suite, un esprit politique que l'histoire ne saurait trop admirer. En même temps que Pépin[1] resserrait en une alliance de plus en plus étroite les rapports ébauchés par son père avec la papauté[2]; que, comme lui & plus que lui, il protégeait les missionnaires au delà du Rhin, il entreprenait dans l'intérieur de l'empire une œuvre encore plus urgente, la reconstitution de l'Eglise franque. Pour bien nous rendre compte de cette grande œuvre, il faut considérer rapidement l'état où l'Eglise était tombée.

Vers la fin du septième siècle, en face du pouvoir central en pleine décadence, le clergé franc était arrivé à une richesse territoriale démesurée, à une puissance séculière exorbitante. Le savant auteur du *Beneficialwesen*, P. Roth, a pu estimer « qu'à la fin du septième siècle, un tiers de toute la propriété en Gaule était bien d'Eglise[3] », & un peu plus loin, signale très justement « dans l'évêque du septième siècle le précurseur naturel du souverain du onzième[4]. » A chaque crise politique apparaissent des symptômes significatifs. Dans le grand bouleversement qui suit la mort de Pépin d'Herstall (714-720), on dirait que l'empire franc va se dissoudre en principautés épiscopales; Savarik, évêque d'Auxerre, à la tête d'une véritable armée, règne sur quatre diocèses[5]; Rigobert, de Reims, vrai souverain de la cité, refuse de laisser passer l'armée austrasienne[6]; un neveu de Savarik, Eucher, évêque d'Orléans, paraît avoir commandé pendant quinze ans & plus dans sa ville (717-732) & en avoir constamment fermé les

1. Carloman, au début, eut dans cette entreprise une part plus grande encore que Pépin. Mais, pour simplifier, dans cette exposition rapide qui ne peut être une histoire, je ne parlerai que de Pépin; il restera entendu qu'il s'agit des deux frères, jusqu'au moment du moins où Carloman quitta le siècle pour le cloître.

2. Voir, sur ces premiers rapports, le savant livre de M. Diehl, *Etude sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne;* Paris, 1888, p. 415.

3. *Bw.*, 249.

4. *Id.*, 267.

5. Bouq., III, 639-640.

6. *Id.*, 658.

Digitized by Google

portes aux Austrasiens, même quand ils allaient repousser l'invasion musulmane[1]. Le successeur de Savarik à Auxerre, Hainmar, nous est représenté par la tradition comme un véritable duc de la Basse-Burgondie[2]. Charles Martel, une fois vainqueur, porta une main rude sur toutes ces tyrannies locales; Rigobert fut déposé; Eucher enlevé à son diocèse & relégué à Cologne, &c., & le pouvoir central prévalut enfin. « *Tyrannos* per totam Franciam sibi dominatum vindicantes oppressit (Carolus) », dit Eginhard[3] avec une énergique concision. Mais le grand chef austrasien, moins pressé de rendre de bons pasteurs aux églises que de payer la fidélité de ses partisans, remplaça un mal par un autre; évêchés & abbayes devinrent la proie de ses hommes de guerre. A Reims, par exemple, il mit un de ses compagnons, Milo, déjà évêque de Trèves, qui, contre toutes les règles canoniques, réunit ainsi deux diocèses, & qui d'ailleurs était un singulier prélat, « clerc seulement par la tonsure », comme écrivait soixante ans plus tard le pape Hadrien[4]. La riche abbaye de Saint-Wandrille, qui devait posséder alors environ sept mille manses[5], passa à un parent de Charles Martel, déjà abbé de Saint-Vaast, cet étrange Wido, guerrier, chasseur, conspirateur, dont le chroniqueur du monastère nous décrit naïvement les mœurs si peu édifiantes[6]. A ces exemples bien souvent cités, il est inutile d'en ajouter d'autres; un mot de saint Boniface dans sa lettre de 742, où il représente au pape Zacharie le désordre de l'Eglise franque, dit tout : « Dans la plupart des cités, les sièges épiscopaux ont été livrés aux laïques[7]. »

Il y avait d'ailleurs quelque chose de plus grave que l'intrusion des laïques dans les évêchés & les monastères : c'était la

1. Bouq., III, 655; cf. Breysig, *Dei Zeit Karls Martells;* Leipzig, 1869, pp. 70-71.
2. Bouq., V, 434.
3. *Vita Caroli magni*, au début.
4. Bouq., V, 593-594.
5. Roth, *Bw.*, p. 251.
6. *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. 11, ap. Pertz. SS. II, 284-285.
7. « Maxima ex parte per civitates episcopales sedes traditæ sunt laicis... » Labbe, *Sacrosancta Concilia,* VI, col. 1495. Jaffé, *Bibl. rerum Germanicarum*, III, 112.

Digitized by Google

dilapilation du domaine ecclésiastique. Déjà, aux siècles précédents, pendant que l'Eglise étendait incessamment son domaine aux dépens de la société laïque, elle était souvent obligée de lui en rendre une partie, par des concessions plus ou moins temporaires & plus ou moins librement consenties, sous la forme d'actes que M. Fustel de Coulanges a étudiés, pour la période mérovingienne, avec une précision & une autorité magistrales[1]. Un seul fait donnera une idée de ces sortes de transactions : l'abbaye de Saint-Denis avait dû, « sur l'invitation du maire du palais Ebroïn », donner *en précaire*, c'est-à-dire en usufruit sous condition, à un homme du nom de Jean, la villa de Taberniacum; lorsque cette jouissance prit fin (probablement par la mort du possesseur), l'abbaye dut renouveler le précaire, sur la demande du roi Childebert III & du maire du palais Grimoald, à deux autres particuliers, Frodoïnus & Geruntus[2]. Ce n'était pas une aliénation de la *propriété*, mais c'était l'abandon temporaire de la *possession*, & plus les temps étaient troublés, plus cet abandon risquait de durer. Cette installation des laïques sur le domaine de l'Eglise atteignit, au temps de Charles Martel, de telles proportions que plus d'un historien, en prenant à la lettre certains passages des écrivains ecclésiastiques du huitième & du neuvième siècle, a pu y voir une confiscation générale & systématique. Il ne semble pas qu'il faille aller jusque-là; mais il est certain que presque partout, sous Charles Martel, de son aveu, au profit des laïques & surtout de ses compagnons de guerre, le domaine ecclésiastique fut démembré par des concessions de précaires. Cette abbaye de Saint-Wandrille dont j'ai déjà parlé perdit ainsi, en quatre années, sous l'abbé Teutsind (734-738), un tiers de ses biens : « Pene tertiam facultatum partem abstulit, suisque propinquis ac *regiis hominibus* ad possidendum contradidit[3]. » Ici encore, au lieu de multiplier les exemples, il suffira de renvoyer aux historiens

1. *Le Précaire dans l'État mérovingien*, pp. 110-152 du tome V des *Institutions politiques de l'ancienne France*.

2. Bouq., V, 701.

3. *Gesta abb. Font.*, c. 10, Pertz, SS, II, 282.

Digitized by Google

qui ont recueilli toutes les traces de la spoliation [1], & de la résumer par les termes mêmes dont useront les grands conciles tenus de 742 à 745 pour en poursuivre la réparation nécessaire : « Fraudatas pecunias ecclesiarum [2] ; les biens des églises injustement ravis; » « ... De *rebus* ecclesiasticis subtraditis; les propriétés des églises usurpées [3]. »

Cette longue & violente revanche du monde laïque, qui s'est prolongée jusqu'à la fin du gouvernement de Charles Martel (l'histoire des abbés de Saint-Wandrille, Teutsind & Wido suffirait à le prouver), avait abouti, en 741, à trois résultats :

1° Plus de hiérarchie ni de règles dans l'Église, plus d'archevêques, plus de synodes depuis quatre-vingts ans; toute discipline ecclésiastique avait péri [4];

2° Les mœurs du clergé étaient déplorables [5], &, comme il était la seule autorité morale du temps, on peut juger ce que valaient celles des laïques;

3° Les églises (évêchés & monastères) s'étaient vu enlever une grande partie de leurs biens, non par une mesure générale de confiscation qu'on n'est pas parvenu à prouver, mais simplement par l'installation sur leurs domaines de nouveaux possesseurs, introduits ici par la fraude ou la connivence des prélats que Charles leur avait imposés, là par quelque acte de violence, souvent par l'impérieuse intervention du maître. Cette situation n'avait à aucun degré le caractère légal; ce n'était qu'un fait, un état d'arbitraire, mais d'autant plus redoutable pour l'ordre social.

On ne pouvait s'appuyer sur une institution si délabrée, &

1. Hahn, Oelsner, Roth, Waitz, etc...

2. Premier concile austrasien de 742. — Héfélé, IV, 399; Labbe, VI, col. 1534. — Inutile de faire remarquer que *pecunia* signifie ici tous les biens en général, mobiliers & fonciers.

3. Concile de Soissons de 744. — Héfélé, IV, 423; Labbe, VI, col. 1553.

4. Lettre de Boniface au pape Zacharie, Jaffé, III, 112; Bouq. IV, 94; Labbe, VI, col. 1495.

5. *Ibid.* Voir aussi dans Héfélé, IV, *Passim*, & dans Labbe, VI, col. 1494-1565, les divers canons des conciles de 742 à 745.

Digitized by Google

cependant, du moment que Carloman & Pépin songeaient à substituer au commandement tout militaire de leur père un gouvernement régulier, l'appui de cette institution leur était indispensable. Il fallait donc la réorganiser. Trois idées présidèrent à leur entreprise :

1° Que l'Eglise franque fût nationale, non pas séparée de Rome [1], mais formant un corps étroitement uni, avec une hiérarchie, une discipline, des assemblées régulières & en rapports constants avec le chef de l'Etat;

2° Qu'elle fût pieuse & pure de mœurs;

3° Qu'elle fût assurée de ressources régulières & suffisamment indépendantes.

Cette restauration fut l'œuvre des conciles qu'ils réunirent de 742 à 745. Je n'ai pas à faire ici l'histoire de ces grandes assemblées; tout ce qui importe à mon sujet, c'est de déterminer le sens & la portée des mesures réparatrices qui y furent arrêtées.

Pour commencer, on décida, dès 742, que l'Eglise franque tiendrait des conciles annuels [2]; l'instrument de gouvernement ecclésiastique était trouvé. En 755, on le perfectionna; il fut établi qu'il y aurait deux synodes par an : l'un au 1er mars, l'autre au 1er octobre [3]. J'aurai à revenir plus loin sur les caractères & les rôles assez différents de ces deux assemblées.

Sur la réforme des mœurs ecclésiastiques, on n'a qu'à prendre les actes même de ces conciles [4]. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter ici.

La question des biens des églises était singulièrement difficile à régler. Sans discuter tous les textes & toutes les opinions émises (ce qui dépasserait le cadre de cette étude), on ne voit pas, en dégageant les grandes lignes du sujet, qu'une restitution générale & complète ait pu être ordonnée; si quelques

1. Voir le synode de 743, où les évêques proclament si expressément leur subordination au Saint-Siège : « Fidem catholicam & unitatem & subjectionem romanæ ecclesiæ fine tenus vitæ nostræ velle servare... » Labbe, VI, col. 1544.

2. Héfélé, IV, 259,

3. *Id.*, V, 2.

4. Labbe, VI, *passim*.

Digitized by Google

textes l'indiquent en termes assez vagues, il y en a trop d'autres, officiels, très précis, qui écartent cette interprétation. L'histoire des révolutions nous enseigne d'ailleurs qu'en de telles affaires ce sont toujours les transactions qui prévalent.

Les mesures édictées par les conciles & celles que Pépin appliqua dans la suite de son règne paraissent pouvoir se résumer en les points suivants :

1° On reconnut aux églises, en principe, leur droit de *propriété* sur tous les domaines dont elles avaient été dépossédées. La reconnaissance de ce *droit* absolu, bien qu'elle ne fût pas accompagnée d'une restitution effective, avait une importance sur laquelle il n'est pas besoin d'insister;

2° Il y eut restitution réelle, limitée d'ailleurs aux besoins de l'établissement, pour les églises qui avaient été entièrement dépouillées... « Et omnino observetur, ut ecclesiæ vel monasteria penuriam & paupertatem non patiantur, quorum pecunia in precario præstita sit; sed, si paupertas cogat, ecclesiæ & domui dei reddatur integra possessio... [1]. »

3° Quant aux autres, les biens qu'elles avaient perdus furent maintenus en jouissance, en usufruit, aux nouveaux possesseurs à titre de *précaire*, à des conditions déterminées, « sub *precario* & *censu*... » [2].

4° La première de ces conditions (*sub precario*), c'est l'établissement d'un titre régulier, d'un acte de concession. Cette concession n'était plus, comme à l'époque mérovingienne, révocable à volonté, elle était viagère. Mais le souverain gardait le droit, à la mort de l'usufruitier, d'en imposer le renouvellement en faveur d'un autre, en faisant établir un nouveau titre : « Et iterum, si necessitas cogat, ut princeps jubeat, precarium removetur & resribatur novum... » [3].

5° La deuxième condition (*sub censu*) est la disposition réparatrice qui va rendre des revenus aux églises. Le paiement d'une rente par le précariste s'était déjà introduit, en fait, dans

1. Synode de Leptines, 743; Jaffé, III, 119; Labbe, VI, col. 1338.
2. *Ibid.*, col. 1337.
3. *Ibid.* Ce n'était pas d'ailleurs une pratique nouvelle (voir plus haut ce qui concerne la ville de Taberniacum).

Digitized by Google

le précaire mérovingien; mais, en des temps troublés (& on sait quels ont été les bouleversements des quarante premières années du huitième siècle), il n'est pas d'obligation dont un usufruitier s'affranchisse plus volontiers & plus vite. Désormais, le paiement du cens à l'église propriétaire sera entouré de toutes garanties. La loi des contrats aura pour elle les canons des conciles, sanctionnés par l'autorité du prince.

6° Ce cens sera d'un sou par manse : « Ea conditione ut annis singulis de unaquaque *casata* solidus, id est XII denarii ad ecclesiam vel monasterium reddatur... » [1].

7° L'administration des revenus que les monastères tireront tant de ces redevances que du produit des terres qu'ils auront conservées sera soumise à un contrôle; l'abbé devra d'abord pourvoir convenablement à l'entretien des moines, l'excédent sera à la disposition du trésor public, « usque ad illorum (monachorum) necessitates satisfaciant &, quod superaverit, census levetur [2]. » La mauvaise administration de certains abbés, qui épargnaient sur la nourriture des moines pour s'enrichir ou pour entreprendre de coûteuses constructions [3], explique la première prescription. Quant à la seconde, elle assurait au nouveau gouvernement les ressources sans lesquelles il serait vite retombé dans l'impuissance des rois mérovingiens de la seconde moitié du septième siècle [4].

8° Toutes ces transactions, qui remplacent l'arbitraire des dernières années par des dispositions régulières où l'on distingue assez bien la part des abbayes propriétaires, celle des détenteurs précaristes & celle du Trésor public, sont expressément motivées « par les nécessités des temps. » Si on ne remet pas les églises en pleine & entière possession de leurs anciens domaines, c'est qu'il faut laisser au souverain & à ses guerriers les moyens de combattre les ennemis des Francs : « Statui-

1. *Ibid.*, sur la *Casata*, voir Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, éd. Henschell, 1843.

2. Pertz, LL. I, 20; Jaffé, III; Labbe, VI, col. 1553 (texte défectueux).

3. Roth, *Bw.*, 254.

4. Voir d'ailleurs le capitulaire de Vernum (755), c. 20, qui exige que le monastère rende des comptes d'administration.

Digitized by Google

mus... propter imminentia bella & persecutiones ceterarum gentium quæ in circuitu nostro sunt, ut sub precario & censu aliquam partem ecclesialis pecuniæ in adjutorium exercitus nostri cum indulgentia dei aliquanto tempore retineamus... »[1]. ... « Pro eo quod nunc tribulatio accidit Saracinorum, Saxonum, vel Fresonum, sicut tu ipse nobis innotuisti », écrit à saint Boniface, en 745, le pape Zacharie, acquiesçant à ces mesures[2]. Un siècle plus tard, l'illustre Hincmar, s'adressant à Charles le Chauve au nom du synode de Kiersy (858), explique de même la grande transaction des fils de Charles Martel[3], & parmi ces ennemis, dont ils ne pouvaient triompher qu'en rançonnant les églises, mentionne spécialement les Aquitains : « ... & quoniam omnes res ecclesiis, à quibus ablatæ erant, restituere propter concertationem quam cum Waifario Aquitanorum principe habebat, non prævaluit, precarias fieri ab Episcopis exinde petiit... »[4].

9° Le clergé franc, comme le pape, accepta sans résistance une transaction qui reconnaissait ses droits de propriété, lui garantissait des ressources suffisantes, & faisait succéder un régime régulier à l'arbitraire de Charles Martel. Il avait d'ailleurs, pour restaurer sa discipline, autant besoin de Pépin que Pépin pouvait avoir besoin de lui. Charles Martel, pour avoir dépouillé ou laissé dépouiller les églises sans leur consentement, est damné par les écrivains ecclésiastiques[6] des siècles suivants ; Pépin, qui les a mises à contribution avec leur aveu, est appelé Pépin *le Pieux*.

10° Il semble d'ailleurs qu'il ait cherché, par des libéralités qui lui devenaient d'autant plus faciles que ces mesures

1. Synode de Leptines, Labbe, VI, col. 1337-1338.

2. Labbe, VI, col. 1516; Jaffé, III, 151.

3. On trouve, dans les trois premiers couplets de la *Geste des Loherains* (*Li Romans de Garin le Loherains*, éd. P. Paris, 1833) un écho bien curieux de ces événements.

4. Bouq. III, p. 559-660. Voir Oelsner, 11, note 2.

5. Voir *Annales Fuldenses*, Pertz, SS. I, 341, 345. — Lettre du synode de Kiersy à Charles le Chauve, Bouq. III, 659-660 ; — Pierre le Bibliothécaire, Pertz, SS. I, 416.

6. Voir Oelsner, p. 11, note 6.

Digitized by Google

l'avaient rendu plus riche, à atténuer çà & là ce qu'elles avaient pu avoir de rigoureux. Dès 750, si l'on en croit un des manuscrits des *Grandes annales de Lorsch,* il rendait à certains évêchés la moitié ou le tiers de ce qu'ils avaient perdu, & leur laissait même entrevoir la restitution du reste : « ..... Monente S. Bonifacio quibusdam Episcopatibus vel medietates vel tertias rerum [reddidit], promittens in postmodum omnia restituere... »[1]. En même temps, il multipliait, en faveur des grandes abbayes, les diplômes de *Mainbour* & d'*Immunité,* leur assurant ainsi une situation privilégiée qui faisait de chacun de ces monastères, si l'on veut bien me passer l'expression, comme un centre & un point d'appui carolingien. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point essentiel.

11° Mais la règle générale établie par les conciles de 742 à 745 n'en subsistait pas moins & il semble n'avoir pas hésité à l'appliquer dans ses nouvelles conquêtes. C'est en 746, comme je l'ai dit plus haut, que l'Alamanie, tant de fois vaincue, est incorporée à son empire immédiat, &, dès 751, il y introduit le nouveau régime; là aussi, les biens des églises devaient être considérables; là aussi, ils n'avaient pu échapper aux déprédations des hommes puissants; là aussi, par conséquent, une règle devait être nécessaire. Cinq mots bien brefs des Annales du haut Rhin (provenant toutes des *Annales* du cloître de Murbach, qui ne nous ont pas été conservées) nous apportent un précieux renseignement sur la façon dont le vainqueur trancha la question : « *Res ecclesiarum descriptas atque divisas*, les biens des églises inventoriés & partagés »[2]. Après l'inventaire indispensable pour l'opération, le partage entre les églises, les précaristes & le domaine de l'État.

12° On verra vers la fin de cet ouvrage que l'Aquitaine elle-même, après sa défaite, dut subir la même loi. Le capitulaire par lequel Pépin, à Saintes, en juin 768, quelques mois avant

1. *Ann. Laur. Majores,* cod. 9, ad annum 750. Pertz, SS. I, 138. — Oelsner, p. 7, pense qu'il faut placer ce fait en 752 & le rattacher au couronnement de Pépin.

2. *Ann. Guelferbytani, Naqariani, Alamannici,* ad ann. 751. Pertz, SS. I, p... Cf. sur le sens des termes de *descriptio* & de *divisio*, Eginhard, *Vie de Charlemagne*, c. 33.

Digitized by Google

sa mort, organisa l'administration royale dans le pays conquis[1], renferme sur les biens des Eglises des dispositions qui paraissent renouvelées du concile de Soissons de 744 & permettent de supposer qu'il y a eu d'abord, sous les ducs nationaux, occupation arbitraire des domaines ecclésiastiques par des particuliers ou par le prince lui-même; puis, après la conquête franque, transaction régulière entre les églises, les précaristes & le prince.

Maintenant qu'on connaît, au moins dans leurs traits essentiels, les rapports de Pépin avec les églises, on peut comprendre sa politique & mesurer le profit qu'en retirait son gouvernement; d'une part, un clergé à la fois reconnaissant & soumis; d'autre part, les laïques, les hommes de guerre, suffisamment pourvus; en même temps, le « domaine » royal régulièrement reconstitué, surtout si, à mesure qu'il allait s'appauvrir par des libéralités nouvelles (immunités), de riches conquêtes (Alamanie, Aquitaine) lui livraient d'autres terres.

Pendant ce temps, Pépin resserrait le cercle autour de l'Aquitaine. Il avait frappé au delà du Rhin & des Alpes tous les coups nécessaires. Les Lombards hors de combat (754-755), la Bavière réduite en vasselage (757), les Saxons soumis au tribut (758), rien ne l'empêchait plus de reprendre contre la Gaule méridionale les desseins ajournés depuis 745; au Nord, il pesait sur elle de tout le poids de la Neustrie; à l'Est, de la vallée du Rhône, reconquise par Charles Martel (733-739), il avait commencé à pénétrer dans cette Septimanie lointaine, d'abord gothique, puis sarrazine, où les Francs n'avaient jamais encore commandé. Déjà, en 752, le comte Goth Ansemond lui avait livré Nimes, Maguelone, Agde & Béziers[2]; en 759, Narbonne qui, assiégée par des troupes franques, mais défendue par une forte garnison arabe, couvrait Toulouse au sud-est, sur un point des plus vulnérables (trouée de Naurouze), Narbonne succombe enfin. Les Goths chrétiens qui étaient dans la ville, moyennant la promesse de vivre sous

1. « Capitulare aquitanicum »; Pertz, LL., II, 13.
2. *Chron. de Moissac,* Pertz, SS. I, 294.

Digitized by Google

leur loi [1], massacrent leur garnison, ouvrent leurs portes & reçoivent une garnison franque [2].

Ainsi, l'investissement de l'Aquitaine était complet. Pépin, qui n'avait plus d'autre ennemi à combattre (les Francs, en cette même année 759, ne firent aucune expédition, chose assez rare pour que les annalistes le signalent [3]), Pépin avait pu à loisir se préparer à la lutte.

Il faut distinguer, en abordant le récit de cette lutte, les *causes générales* qui la rendaient inévitable & les *motifs* ou *griefs* qui furent mis en avant. Les causes générales ressortent de tout ce qui précède. Le fondateur de la dynastie carolingienne ne pouvait admettre qn'une moitié de la Gaule restât en dehors de son empire. D'autre part, tout indique qu'il fut poussé par son clergé à détruire un Etat où il ne semble pas (voir ci-dessous, pp. 356, 357) que l'Eglise ait tenu une grande place. On peut bien croire aussi que le domaine privé de Waïfre [4] ait tenté le roi des Francs. Acquérir de nouvelles terres pour gratifier ses guerriers, peut-être pour indemniser plus largement les monastères auxquels il avait laissé espérer des restitutions, en tout cas pour avoir lui-même les mains bien garnies, c'est là une hypothèse qui n'a rien d'inadmissible [5]. Quant aux griefs, on les trouvera discutés au chapitre suivant.

(*La suite à la prochaine livraison.*) Cl. PERROUD.

1. *Chron. de Moissac*, *ibid.* « Legem suam habere. » Il s'agit évidemment de la *lex Wisigothorum*.

2. C'est ce qui résulte d'un passage du *Continuateur* de Frédégaire, c. 127. D'après les *Annales de Metz* (Bouq., V, 335), Pépin avait même reçu alors la soumission de Suleïman, émir de Barcelone & de Girone. Dorr (*De bellis Francorum cum Arabibus gestis*, &c., Kœnigsberg, 1861), ne voit là qu'un hommage; Abel (*Jahrbücher des Fraenkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, Berlin, 1866, 1er vol.) donne du fait une explication assez plausible. Mais y a-t-il même lieu d'accepter un fait raconté pour la première fois deux siècles après?

3. « Quieverunt » (*Ann. Alamannici*, Pertz, SS. I, 28); « neque extra regni sui terminos aliquod iter fecit. » (*Ann. Einhardi*, *ibid*, 141.)

4. « Villas publicas, quæ ditionis Waifarii erant. » *Cont. Fredeg.*, c. 130.

5. V. Oelsner, p. 6, 416, & *passim*; Drapeyron, p. 66.

Digitized by Google

NOTE A.

Il semble que ce clergé d'Aquitaine ait eu un rôle bien effacé. Dans tout le récit de la lutte entre Waïfre & Pépin, nous ne rencontrons qu'un évêque (Bertellan, de Bourges). Pas un concile, depuis celui qui avait été tenu à *Garnomo Castro* entre 670 & 673. — Rappelons-nous aussi que les interruptions des listes épiscopales données par la *Gallia Christiana* sont plus nombreuses & plus considérables dans le Midi que dans le reste de la France, pour la période qui va du septième siècle au neuvième. M. Drapeyron, qui l'a remarqué le premier[1], en a tiré des conclusions que j'avais adoptées en partie dans mon livre des *Origines*, mais en les accompagnant de réserves que je ferais aujourd'hui beaucoup plus fortes si j'avais à reprendre ce sujet. M. l'abbé Duchesne, cité par M. Bladé[2], pense que pour les pays situés au sud de la Loire il n'existe pas de listes épiscopales » & que les fragments de listes de la *Gallia Christiana* ont été établis après coup, à l'aide de divers renseignements de valeur très inégale fournis par l'histoire, la diplomatique ou la tradition. Cela est fort vraisemblable & j'avais déjà remarqué[3] « que l'interruption des listes épiscopales ne prouve pas.... la suppression de l'épiscopat. » Mais il resterait à expliquer pourquoi ces listes n'existaient pas au midi de la Loire & pourquoi, quand on a entrepris de les reconstituer, les éléments ont fait si souvent défaut pour la période du septième au neuvième siècle. Les volumes à paraître des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de M. l'abbé Duchesne (1er vol., Sud-Est, 1894), apporteront là-dessus quelques éclaircissements précieux. Sans vouloir serrer de plus près cette question, qui n'importe pas essentiellement à mon sujet actuel, j'incline à admettre que, de l'absence même de renseignements sur le clergé d'Aquitaine à cette époque, on peut conclure provisoirement à son *amoindrissement* politique[4].

NOTE B.

Les ouvrages d'origine française, d'importance assurément très diverse, qui ont traité, directement ou indirectement, du sujet qui m'occupe sont les suivants :

OIHÉNARD, *Notitia utriusque Vasconiæ. tum Ibericæ, tum Aquitanicæ*, Paris, 1637, in-4°.

ALTESERRA (Hauteserre), *Rerum Aquitanicarum libri quinque*, Toulouse, 1648 & 1657, 2 vol. in-4°.

1. *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine & de l'Austrasie sous les Mérovingiens & les Carlovingiens*, 1877.
2. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, ann. 1890, p. 189.
3. *Origines*, p. 254, 256.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

D. VAISSETE ET D. DEVIC, *Histoire générale de Languedoc*, Paris, 1733-1745, 5 vol. in-f°. — Je me suis servi surtout de la nouvelle édition, publiée par M. Privat, à Toulouse, 1872-1879, si riche en corrections & compléments. Les deux premiers volumes, les seuls qui intéressent mon sujet, renferment des notes très importantes de MM. E. Mabille, A. Molinier, &c.

FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, 1836, 4 vol. in-8°.

DRAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine & de l'Austrasie sous les Mérovingiens & les Carolingiens*. Paris, 1877, in-8°, — & divers autres mémoires, qui seront cités en leur lieu.

D. CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XXXV, 1884. — Il m'est agréable de remercier ici D. Chamard de la courtoisie avec laquelle il a discuté mon livre sur les *Origines du premier duché d'Aquitaine*.

BLADÉ, *La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier*. (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, année 1890). — *L'Aquitaine & la Vasconie cispyrénéenne depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'à l'époque du duc Eudes* (même recueil, année 1891). — *Eudes, duc d'Aquitaine* (*Annales du Midi*, année 1892). — *Fin du premier duché d'Aquitaine* (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, année 1892).

Je ne parle que pour mémoire de nos *Histoire de France* générales, Sismondi, Lavallée, H. Martin, Dareste, &c.

NOTE C.

D. Bouquet, V, 444, fragment.

Le document complet (*De SS. Berthario & Ataleno martyribus*) se trouve dans *les Bollandistes*, 6 juillet, II. pp. 316-323.

Rabanis conteste toute valeur à ce document.

M. E. Mabille (*Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. I, note des pages 844-846) est du même avis.

D. Chamard estime, au contraire, qu'on peut s'en servir.

M. Hahn (*Jahrbücher*, etc.), pp. 167-168, établit fort bien que l'auteur inconnu de la légende de saint Berthaire a tiré exclusivement des *Annales de Metz* les éléments historiques de son récit; dès lors, ce récit serait *sans valeur* (*werthloss*) par lui-même en ce qui concerne les faits, mais les *Annales de Metz* gardent leur valeur propre.

Quant aux appréciations de l'hagiographe, il nous semble qu'on peut bien les accepter comme l'expression de la réputation faite à Waïfre par l'Eglise carolingienne. Il se sert des *Annales de Metz*, mais à une date où le souvenir de Waïfre n'était pas oublié. (« Paucis notificandum videtur quis fuerit ipse Waifarius... »)

Digitized by Google

ÉTUDES DOCUMENTAIRES SUR LA RÉVOLUTION

DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION A L'ARMÉE

ET DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES EN L'AN III (1794-1795)

Lorsque survint le 9 thermidor, notre armée des Pyrénées-Orientales était victorieuse sur tous les points. Les Espagnols, vaincus au Boulou (11 & 12 floréal An II), au fort Saint-Elme, à Collioure, à Port-Vendres (3-7 prairial) & menacés d'être pris de revers, avaient été obligés de signer « la Capitulation de Collioure » & de repasser les Pyrénées pour défendre la Catalogne, où l'intrépide Augereau venait de pénétrer par la haute vallée de la Muga & de broyer la gauche de La Union, vers la fonderie de Saint-Sébastien (30 floréal-19 mai 1794). De son côté, Pérignon, qui venait d'entrer aussi en Ampurdán, investissait à la hâte le fort de Bellegarde & repoussait vigoureusement le centre ennemi jusqu'à Pont-de-Molins (19 prairial-7 juin).

Sur ces entrefaites, Dugommier vint reprendre le commandement de l'armée, dont il s'était momentanément éloigné pour soigner une blessure qu'il avait reçue le 28 floréal devant Collioure. Aussitôt arrivé au quartier général de La Jun-

Digitized by Google

quera, où les soldats le reçurent par de joyeuses acclamations, le sage & bon général adressa à ses subordonnés une circulaire pour leur demander plus d'unité dans les opérations & les inviter à s'en tenir, jusqu'à la reprise de Bellegarde, à une défensive bien assurée. On était, d'ailleurs, en plein mois de thermidor, & nos troupes, quoique remplies d'élan & de courage, étaient arrêtées par des chaleurs accablantes.

C'est à ce moment de fatigue & d'énervement que leur parvint la nouvelle de la crise sanglante & inattendue qui venait de se dénouer à Paris. Elles l'apprirent avec une désapprobation marquée, car elles craignaient que la chute de Robespierre n'entraînât une réaction royaliste. Mais une proclamation du Comité de Salut public venait d'arriver, qui était signée de Carnot & de ses collègues survivants, lesquels affirmaient que cette « crise » était « tout entière au profit de la liberté, de la joie universelle & de la prospérité nationale. » D'autre part, les représentants du peuple près l'armée, Milhaud & Soubrany, deux solides patriotes, deux vaillants soldats, faisaient adhésion au 9 thermidor &, quelques jours après, on apprenait que Barère, du Comité de Salut public, proclamait, aux applaudissements de la Convention, la nécessité du « gouvernement révolutionnaire », qui, disait-il, « est la justice du peuple [1]. »

Rassurés sur la situation politique, « les Sans-Culottes » de l'armée des Pyrénées-Orientales ne pensèrent plus qu'à continuer de vaincre l'Espagnol.

Cependant, soit qu'il voulût épargner des fatigues excessives à ses troupes, soit qu'il hésitât à entreprendre la guerre d'invasion, Dugommier s'en tint d'abord au siège de Bellegarde, qu'il voulait recouvrer & rendre à la République dans un état de parfaite intégrité. Mais le général en chef de l'armée espagnole, le comte de La Union, frémissant au souvenir de la honteuse débâcle du Boulou, avait soif de se battre; il tenta de ravitailler Bellegarde, tout en se préparant à une bataille générale (25 thermidor). Son plan était de détruire la division d'Augereau, qui formait notre aile droite. Il trouva à qui parler.

1. *Moniteur* du 27 thermidor An II.

Digitized by Google

La bataille commença le 26 thermidor à trois heures du matin, dans les environs de San-Lorenzo de la Muga. Le choc fut terrible : neuf mille Français contre vingt-deux mille Espagnols ! La brigade Lemoine, à elle seule, à Terradas, fut assaillie, fusillée, canonnée par douze mille combattants, & alertes, solides, commandés par un habile général, Curten. Mais Augereau, profitant d'un moment d'hésitation de l'ennemi, accourt & engage la lutte avec furie ; il lance en avant le général Mirabel, qui, impétueux, héroïque, bouscule tout devant lui & tombe blessé à mort. Mais Lemoine charge avec frénésie, & les Espagnols, rompus, désordonnés, battent en retraite, laissant plus de deux mille morts ou blessés sur le champ de bataille, où ils venaient de montrer, d'ailleurs, une bravoure au-dessus de toute éloge. Augereau, Mirabel, Lemoine & leurs brigades « où la vigueur de la discipline le disputait à l'éclat du courage », selon l'expression de Fervel, venaient de se couvrir de gloire.

Après cette sanglante bataille de Saint-Laurent de la Muga, Dugommier se décida enfin à rapprocher sa droite & sa gauche de son centre, pour présenter à l'ennemi un front moins large, mais plus solide & à l'abri d'une trouée qui aurait pu compromettre notre situation, qui était bonne.

Deux hommes avaient contribué pour une large part aux éclatants succès remportés par l'armée des Pyrénées-Orientales : je veux parler de Milhaud et de Soubrany ; non pas qu'ils eussent dressé des plans de campagne ou dirigé des opérations militaires, — car ils laissèrent toujours Dugommier absolument maître sous ce rapport-là, — mais, par une administration rigide autant qu'intègre, les deux commissaires de la Convention avaient supprimé de funestes abus, réorganisé les différents services, équipé, armé & nourri les troupes ; les jours de bataille, ils payaient de leur personne, donnant l'exemple des vertus guerrières. Soubrany surtout avait été admirable en plusieurs circonstances. « Son âme chaude & communicative, dit un de ses biographes, enflammait le courage des soldats en face de l'ennemi[1]. »

1. *Biographie Michaud.* — Pour ce qui précède, voir t. I des *Mémoires*

Digitized by Google

On ferait des volumes avec tout ce que l'on a écrit contre « les représentants en mission près les armées » de la Révolution. Des civils lever des soldats, contrôler des militaires, donner des ordres à des généraux! Quelle aberration! Sans doute; mais a-t-on suffisamment remarqué & expliqué qu'il fallait, en face de l'Europe coalisée, former des noyaux de résistance sur plusieurs points; que nous n'avions pas de troupes & que la majeure partie des officiers avaient tout bonnement « déserté » sous prétexte « d'émigration? » La Convention, en qui résidait le Gouvernement, voulait maintenir la République & vaincre les rois qui lui faisaient la guerre. N'ayant pas assez de confiance en l'énergie des administrations locales, & manquant d'officiers, elle délégua dans les départements des commissaires pris dans son sein & souvent compétents en matière de recrutement & d'armement. C'est ainsi que les premiers linéaments de l'armée des Pyrénées-Orientales datent des missions de Despinassy & de Le Tourneur, qui avaient été officiers avant d'être députés. Lorsque les armées furent constituées, la Convention y délégua d'autres commissaires avec pleins pouvoirs, non point précisément pour commander à la place des généraux, dont l'indépendance fut bien plus grande qu'on a bien voulu le dire, mais pour faire sentir à tous, officiers & soldats, que le Gouvernement était là, qui les surveillait.

Comment se fait-il que certains représentants en mission, tels que Fabre (de l'Hérault) & Gaston, en arrivèrent jusqu'à organiser des expéditions comme celle dite « de Rosas » & de se mettre au lieu & place des généraux en chef? La réponse est bien simple & explique, si elle ne l'excuse pas, l'ingérence de ces représentants dans les affaires militaires : c'est que, en 1793, la plupart des officiers généraux qui commandèrent à l'armée des Pyrénées-Orientales étaient inhabiles, faibles de

de Claude-Victor Perrin, duc de Bellune. Paris, Dumaine, 1847, pp. 235-268; t. II des *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales*, par Fervel. Paris, Dumaine, 1861, ch. VII-XVI; *Le général Dugommier*, par Vauchelet, dans la *Revue historique* de mars-avril 1886 & les documents que j'ai publiés dans mon *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*, t. III, ch. XVIII-XXII.

Digitized by Google

caractère ou ennemis du nouvel ordre de choses. Avec Dugommier, Milhaud & Soubrany n'étaient intervenus dans les affaires militaires que pour donner aux troupes & au général les moyens matériels de vaincre l'Espagnol ou pour marcher eux-mêmes au feu; c'est que Dugommier, selon la belle remarque de Fervel, « réunissait tout ce qui avait manqué à ses prédécesseurs : l'expérience du métier, les passions ardentes qu'il faut pour dominer dans ces temps d'orage, l'autorité d'un beau caractère, enfin sa part d'autorité, car il était membre de la Convention. » On va voir que les représentants en mission qui remplacèrent Milhaud & Soubrany se conduisirent de même vis-à-vis des généraux.

I.

DELBREL & VIDAL.

Le 26 thermidor (13 août 1794), la Convention décréta que la mission des représentants du peuple près des armées ne pourrait durer plus de six mois & que ceux qui avaient dépassé ce terme seraient rappelés « s'il y avait lieu[1]. » Il « y eut lieu » pour Milhaud & Soubrany. En apprenant leur rappel, ils adressèrent une chaude proclamation aux habitants du département pour les remercier du précieux concours qu'ils leur avaient si généreusement prêté & remirent leur registres à Delbrel qui venait d'arriver, puis ils se mirent en route pour Paris (26 fructidor An II-12 septembre 1794.) Quelques jours après, Dugommier concentrait ses divisions autour de Bellegarde pour agir vigoureusement contre cette place. Elle capitula, enfin, le deuxième jour des sans-culottides (18 septembre). Cette nouvelle provoqua un grand enthousiasme dans la Convention qui, dans la séance du 3 vendémiaire An III, décréta que « l'armée des Pyrénées-Orientales ne cessait de bien mériter de la Patrie », ordonnant en même temps une fête nationale dite « Fête des Victoires » pour célébrer l'entière

1. *Moniteur* du 28 thermidor An II.

Digitized by Google

évacuation du territoire de la République. C'est Delbrel qui, à peine arrivé, avait eu l'honneur d'annoncer à la Convention la prise de Bellegarde, qui prit aussitôt le nom de « Sud-Libre. »

Le député du Lot fut, lui aussi, un précieux auxiliaire pour Dugommier. Comme Milhaud & Soubrany, qui avaient été officiers, Delbrel possédait des connaissances militaires avec l'âme d'un intrépide soldat. Il était engagé comme volontaire au 4e bataillon de la Moselle lorsque ses compatriotes l'envoyèrent siéger à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI avec sursis. « C'était le véritable représentant d'un grand peuple. La République n'avait point de plus zélé partisan, mais il croyait que pour la fonder il fallait des vertus non des crimes, & toute sa conduite avait révélé cette magnanime conviction »[1]. Quoique d'humeur assez douce, Delbrel se montra toujours plein de décision & de fermeté en face des fauteurs de désordre & fit preuve d'un grand courage devant l'ennemi. L'année précédente, se trouvant en mission à l'armée du Nord, il avait pris une part glorieuse à la bataille d'Hondschoote (8 septembre 1793) & sauvé les places de Bouchain & de Cambrai[2].

L'armée des Pyrénées-Orientales occupait le territoire ennemi; mais ce malheureux pays d'Ampurdán, déjà si ravagé, ne pouvait pas la nourrir. Delbrel se hâta donc de faire « une série de réquisitions » en vivres, fourrages & matériel de transport sur les dix départements qui, d'après la loi, devaient fournir aux besoins de nos soldats. Déjà épuisés par les fréquentes & copieuses réquisitions de Milhaud & de Soubrany, ces départements ne donnèrent point ce qu'en attendait le commissaire de la Convention; de plus, on avait fait courir le bruit que le *maximum* allait être levé[3], & cette nouvelle, si

1. *Mémoires du duc de Bellune*, t. I, p. 268.

2. Pour la mission de Delbrel, voir ses *Notes* publiées par la *Revue de la Révolution* & son Autobiographie (*Delbrel, ancien député, tableau de sa conduite politique & militaire.* Moissac, chez Larnaudès, 1840).

3. Le club de l'Evêché & Gracchus Babeuf réclamaient la suppression des réquisitions & de toutes les entraves au commerce (premiers jours de vendémiaire An III).

Digitized by Google

funeste en ce moment, devait faire échouer toutes les mesures que Delbrel avait prises pour approvisionner notre armée, couverte de lauriers mais privée de pain[1]. Le Roussillon, en particulier, avait été saigné jusqu'au blanc; on ne pouvait rien en attendre, si ce n'est la bonne volonté des habitants que la loi n'avait pas appelés sous les drapeaux. Ce qu'on trouvait à réquisitionner en Languedoc n'arrivait jusqu'à l'armée qu'avec lenteur & difficulté : le service des transports faisait le désespoir de Delbrel & de Dugommier.

C'est à ce moment même que Vidal vint rejoindre son collègue Delbrel[2]. Il fut vite mis au courant de la triste situation de l'armée, & après avoir passé trois ou quatre jours au quartier général du Boulou[3], il en repartit pour aller visiter les

1. « Toutes les armées voisines viennent chercher les ressources qui leur manquent dans la division des Pyrénées-Orientales. Les départements qui la composent, épuisés déjà par les réquisitions faites par d'autres armées, ne peuvent plus fournir aux besoins de celle-ci. » (Lettre de Delbrel au Comité de Salut public du 8 vendémiaire An III. — *Arch. des Pyr.-Or.* L. 116, p. 27.)

2. Vidal avait fait enregistrer sa commission par l'Administration du département, à Perpignan, le 12 vendémiaire An III (3 octobre 1794). — La Convention avait d'abord désigné Delbrel (Pierre), député du Lot, & Levasseur (René), député de la Sarthe, pour remplacer Milhaud & Soubrany. Levasseur n'accepta pas & Vidal (Jean), député des Basses-Pyrénées, fut nommé à sa place. Vidal avait été administrateur & procureur syndic du district d'Orthez. Nommé troisième suppléant à la Convention, il vint y remplacer, le 5 octobre 1793, Sanadon, qui avait donné sa démission (Voy. Guiffrey, *Les Conventionnels*).

3. Tout de suite après la reprise de Bellegarde, Dugommier transféra son quartier général en Espagne, d'abord à La Junquera, puis à Agullana, qui est tout près. Mais les représentants gardèrent probablement leur domicile au Boulou, qu'ils considéraient toujours comme le quartier général de l'armée. C'est ce qui explique pourquoi ils dataient du « quartier général du Boulou », le 21 vendémiaire, une lettre adressée à la Convention, tandis que Dugommier, écrivant le même jour au Comité de Salut public, datait sa lettre du « quartier général d'Agullana. » Dans ces deux lettres, Dugommier d'un côté, Delbrel & Vidal de l'autre, rendent compte de la cérémonie dont l'objet était « l'inauguration » du drapeau que la Convention avait envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, « le drapeau par exellence, » comme l'appelle Dugommier. Il faut noter ici que Vidal n'était point présent,

Digitized by Google

départements méridionaux & y presser les envois de fourrage, de denrées & d'équipement. Le 16 vendémiaire (7 octobre), il était à Perpignan, d'où il écrivait le 23, à la Société populaire de Toulouse, que « le tiers au moins de l'armée est nu-pieds. » Le 25 du même mois (16 octobre), il se trouvait à Narbonne & avertissait Delbrel que les chargements ne s'y faisaient pas avec la célérité qu'exigeaient les circonstances, & il ajoutait : « Il faudra en finir par quelque mesure qui en impose [1]. » Narbonne présentait à cette époque le spectacle d'un immense entrepôt où s'agitaient des milliers d'employés, de charretiers, de voitures & de chevaux. Tout ce qui venait des départements compris dans la division, par Montpellier & Béziers d'un côté, par Toulouse & Carcassonne de l'autre, refluait à Narbonne & s'y concentrait pour, de là, être dirigé sur Perpignan & Bellegarde. Des abus criants s'y commettaient. Milhaud & Soubrany avaient été impitoyables pour les fournisseurs, pour les employés de la Régie générale des transports; ils en avaient livré plusieurs au tribunal révolutionnaire établi à Narbonne même; ils avaient donné de « terribles exemples », mais ils n'avaient pas tout à fait enrayé le mal, puisque, bien après le 9 thermidor, un représentant « modéré » parle d'agir à peu près comme avaient fait les deux représentants « terroristes [2]. »

De Narbonne, Vidal alla à Nimes, où nous le trouvons malade le 28 vendémiaire (19 octobre). Néanmoins, il applique ses soins à se procurer des équipements & des souliers. L'ar-

quoique son nom soit au bas de la lettre, à côté de celui de Delbrel. Il était en ce moment à Perpignan. C'est par erreur qu'on a imprimé *Longulluna* dans le *Moniteur* au lieu d'*Agullana* (*Moniteur* du 8 brumaire An III.)

1. *Arch. des Pyr.-Or.*, L. 120, fol. 4 recto, lettre de Vidal à Delbrel.

2. La société des Sans-Culottes de Narbonne, dans une adresse envoyée à la Convention, rappelait de son côté les services qu'elle avait rendus à notre armée : « Nous nous félicitons surtout de ce que la position de cette commune nous a mis a portée de rendre à nos frères d'armes les soins qu'ils ont droit d'attendre de notre reconnaissance. Vous verrez ce que nous avons fait pour l'armée des Pyrénées-Orientales; *sans nous, elle aurait plus d'une fois manqué de subsistances.* » (*Moniteur* du 25 vendémiaire An III.)

Digitized by Google

mée des Pyrénées-Orientales, on l'a vu plus haut, en était à peu près complètement dépourvue. Vidal en dénicha une grande provision chez un commissaire des guerres, destinée à Aiguesmortes, où se trouvaient à peine quelques soldats! « Tout ceci me passe, écrit Vidal à Delbrel ; mais sois tranquille, je vais débrouiller ce chaos & tomber sur les fripons. En attendant, je vais ordonner le transport de ces précieux effets à Narbonne[1]. » On trouvera sans doute des âmes sensibles pour s'apitoyer sur le sort de ces « fripons », que Milhaud & Soubrany avaient dénoncés, poursuivis, fait guillotiner même quelquefois, mais qui pullulaient encore. Faire exécuter, en temps de guerre, un pauvre ordonnateur, un inspecteur de fourrages, un directeur des transports qui laissent, par négligence ou « friponnerie », mourir de faim & de froid toute une armée, quel crime abominable! Ces Montagnards n'étaient que d'odieux buveurs de sang! Qu'on veuille bien cependant ouvrir le Code militaire qui guette le soldat d'aujourd'hui à toutes les heures du jour & de la nuit, & qu'on nous dise s'il est plus débonnaire que les arrêtés des représentants du peuple de 1793 & de 1794. Mais voilà, alors on guillotinait au lieu de fusiller.

Malade, Vidal ne put pas arriver jusqu'à Lyon, où il s'était proposé d'aller chercher des fourrages. Il y envoya à sa place un homme de confiance, un franc & solide thermidorien, le citoyen Peschaire, agent national près le district de Nimes. Les représentants en mission à Lyon, Charlier & Pocholle, avaient été prévenus de la mission de Peschaire par une longue lettre de Vidal, datée de Nimes[2]. Il y parle de l'administration des charrois où l'on trouve « plusieurs individus qui sont parfaitement étrangers à la Révolution, & que la Révolution ne saurait avouer dans des circonstances aussi pénibles; » mais, vienne un temps plus calme, & l'on découvrira « les intrigants & les fripons qui se fourrent partout », & on les frappera ainsi que la justice l'exige[3].

1. L. 120, fol. 6 verso, lettre de Vidal à Delbrel, du 28 vendémiaire.

2. Charlier & Pocholle avaient été envoyés à Commune-Affranchie par décret du 4 fructidor.

3. L. 120, fol. 7 recto, lettre de Vidal à ses collègues Charlier &

Digitized by Google

Charlier & Pocholle reçurent Peschaire avec beaucoup d'égards & l'inondèrent d'eau bénite de cour; ils finirent par lui déclarer qu'ils ne pouvaient rien faire pour lui.

En apprenant que Lyon était aussi pauvre en subsistances que le Midi, Vidal n'en remercia pas moins ses deux collègues de leur bonne volonté, en ajoutant : « Il faut bien se tourner d'un autre côté. A quoi attribuer ce vide, lorsque la récolte a été abondante[1] ? A l'esprit public qui a dégénéré; & c'est un grand mal si on ne redonne pas au Gouvernement la force & la vigueur qui lui sont nécessaires pour que la machine aille[2]. »

En effet, « la machine n'allait pas. »

Nul n'en était plus douloureusement convaincu que Delbrel qui, logeant au quartier général, était harcelé à toute heure par les pressantes demandes de Dugommier. Voyant que Vidal ne pouvait pas remplir toute la mission dont il s'était chargé, Delbrel quitta à son tour le quartier général & se rendit à Narbonne, où, comme on l'a vu, se croisaient les arrivages venus des diverses régions du Languedoc (3 brumaire). Il y avait d'ailleurs convoqué les agents nationaux des districts pour se concerter avec eux sur les moyens d'approvisionner l'armée. Le 5 brumaire, il écrit à Vidal : « Je vois avec peine que ton incommodité est devenue grave au point de te

Pocholle du 2 brumaire. — Au fol. 13 recto de ce même registre commence une longue lettre de Vidal à Peschaire, qui contient de curieux renseignements sur l'état de la ville de Nimes à cette époque, & que je me permets de signaler à M. Rouvière, auteur d'une excellente *Histoire de la Révolution française dans le département du Gard* (Nimes, A. Catélan, 4 vol. 1887-1889).

1. Oui, tout le monde à cette époque constate que la récolte de 1794 a été très belle, abondante, & cependant on ne trouve des fourrages & des blés qu'avec la plus grande difficulté & à des prix énormes. La spéculation, l'absence de commerce régulier & les conspirations contre-révolutionnaires étaient cause de cette crise économique. Dans la séance du 5 vendémiaire, Legendre accusait aussi « le système mal entendu des réquisitions », le défaut d'ordre & d'intelligence dans leur application (*Moniteur* du 8 vend. An III).

2. L. 120, fol. 18 recto, lettre de Vidal à Charlier & Pocholle, du 20 brumaire.

Digitized by Google

retenir à Nimes; je désire bien sincèrement [apprendre] que tu es rétabli & que tu as continué ta route; dans le cas contraire, veuille m'en instruire afin que je puisse moi-même me rendre à Lyon, après avoir terminé ici les objets pour lesquels nous avons appelé les agents nationaux près les districts[1]. »

Nous avons vu qu'il n'y avait rien à espérer de Lyon, d'où Peschaire était revenu les mains vides. Vidal, toujours malade, resta à Nimes. Delbrel, après avoir rédigé une longue lettre & un rapport très détaillé au Comité de Salut public sur la situation administrative & militaire de l'armée, quitta Narbonne & se rendit au Boulou, d'où il rejoignit le quartier général de la Junquèra ou d'Agullana[2] (26 brumaire).

La situation ne s'était pas améliorée. Dugommier & Delbrel se retrouvaient en face avec les mêmes soucis & les mêmes angoisses & réduits à l'alternative, ou de rentrer en France pour disputer à leurs concitoyens « la modique portion de pain qu'on leur distribuait », ou de faire un mouvement en avant sur le sol ennemi pour enlever à l'armée espagnole les magasins & les approvisionnements qu'elle avait formés. « Il fallait se battre pour avoir du pain », dit Delbrel dans ses *Notes*.

Un moment cependant on espéra faire la paix avec l'Espagne. Tout d'abord des ouvertures avaient été transmises à Dugommier par Simonin, payeur des prisonniers français en Espagne (4 vendémiaire-25 septembre), qui agissait pour le comte de La Union. Elles furent trouvées vagues. Delbrel communiqua la letttre au Comité de Salut public, qui répondit par dépêche du 16 ordonnant de continuer à battre les Espagnols[3]. En guise de réponse à une nouvelle communication de Simonin, Delbrel fit passer à celui-ci la fière dépêche du Comité. Le 21 brumaire, Vidal, qui était à Montpellier depuis trois ou quatre jours, reçut une lettre à son

1. L. 116, pp. 106-107.
2. L. 116, pp. 114-120.
3. Voyez cette lettre dans Fervel (*ouv. cité*, t. II, p. 168), qui a raconté ces négociations; nous ajoutons quelques détails concernant les dernières propositions envoyées par Simonin, d'après les registres de correspondance de Vidal & de Delbrel.

Digitized by Google

adresse & portant « quatre cachets à l'empreinte de ceux des représentants du peuple. » Il rompit l'enveloppe & en trouva une autre avec cette suscription : *Aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales;* cette seconde enveloppe avait été décachetée & ouverte. Delbrel, qui n'avait pas encore quitté Narbonne, ne pouvait pas avoir vu cette lettre évidemment décachetée au Boulou. Vidal se hâta de la lui faire passer dès le lendemain en l'accompagnant de réflexions que nous transcrirons en partie. Voici d'abord les propositions que contenait la lettre de Simonin :

1° L'Espagne reconnaîtra le système ou forme de gouvernement qu'a adopté ou adoptera la France;

2° La France mettra, de suite, à la disposition de l'Espagne, les deux enfants de Louis XVI;

3° La France rendra au fils de Louis XVI les provinces limitrophes de l'Espagne, dans lesquelles il règnera souverainement & gouvernera seul en roi.

« D'abord, disait Vidal, je vois avec beaucoup de peine qu'il y ait la moindre correspondance depuis la lettre du Comité de Salut public dans laquelle il nous marque que nous devons traiter avec du canon; je te déclare que, dans la circonstance où nous sommes, je promis (*sic*) à Simonin, une fois pour toutes, qu'on ne recevra plus de ses lettres, & que ce n'est pas à un ennemi vaincu de faire des conditions.

« D'un autre côté, j'ai été indigné de cette insolence espagnole & de cette morgue castillane, qui fait oublier à ces gredins l'état de détresse & d'humiliation où ils sont réduits, au point de prendre le langage des vainqueurs[1]. Comment supporter patiemment l'obligation qu'on présente de mettre de suite à la disposition de l'Espagne les deux enfants de Capet;

1. Il ne faut pas oublier, pour s'expliquer cette violence de langage de Vidal, que La Union avait refusé d'exécuter la Capitulation de Collioure & que la Convention, en lançant un décret de guerre à mort contre l'armée espagnole, avait dénoncé à tous les peuples le général La Union comme « violateur du droit des gens & de la foi des traités. » Voyez dans le *Moniteur* des 27 & 30 thermidor An II les pièces du débat entre La Union & Dugommier, & le décret de la Convention du 24 thermidor.

Digitized by Google

c'est au peuple français à en disposer, il ne reçoit point de loi de personne. Mais l'article suivant est celui qui me révolte le plus. Comment lire de sang-froid qu'un ennemi battu de tout côté conserve encore l'orgueil & la prétention d'imposer à un peuple libre & à son vainqueur l'obligation de rendre des provinces dans lesquelles il décide très lestement que le fils de feu Louis XVI règnera souverainement & gouvernera seul en roi! Je te déclare que cela seul devrait soulever toutes les âmes républicaines contre cette nation orgueilleuse, vaine & néanmoins lâche & humiliée. Plus de correspondance, mon cher collègue; une fois pour toutes, qu'ils sachent que le peuple français ne recevra la loi de personne, & qu'il est fait lui-même pour la donner. » Vidal trouve que « ce Simonin » est « trop officieux », & il croit qu'il y a par là-dessous « une faction étrangère » qui veut la paix, mais une paix sans gloire. Il termine sa lettre à Delbrel en lui annonçant qu'il va écrire au Comité de Salut public pour lui faire connaître son opinion sur les propositions insolentes de l'Espagne[1]. Cette dernière lettre n'est qu'une amplification de celle que nous venons de transcrire en partie[2].

Delbrel arrivait à peine au Boulou lorsqu'y parvint la lettre de Vidal, qui contenait celle de Simonin[3]. Ces propositions insolentes l'indignèrent. Il fit venir Dugommier auprès de lui; on comprend bien que le général partagea l'indignation du représentant. Ils décidèrent de frapper fort & tout de suite, sans attendre la réponse du Comité de Salut public qu'ils avaient informé le jour même : « Demain, disait Delbrel au Comité, nous répondrons d'une manière digne de la République; demain nous répondrons à coups de canon & à coups de baïonnette. » — « Je tins parole », ajoute Delbrel dans ses *Notes*[4].

1. L. 120, fol. 18 verso, lettre de Vidal à son collègue Delbrel, Montpellier, 22 brumaire.

2. L. 120, fol. 20 recto, lettre de Vidal au Comité de Salut public, Montpellier, 24 brumaire.

3. Dans son *Autobiographie*, Delbrel dit simplement : « Le 26 brumaire An III, *je reçus de Simonin* une lettre contenant les propositions... »

4. *Notes sur l'armée des Pyrénées-Orientales*, publiées par la *Revue*

Digitized by Google

En effet, dès le lendemain 27 brumaire (17 novembre 1794), Dugommier donnait l'assaut à l'armée espagnole retranchée dans ce qu'on est convenu d'appeler « les lignes de Figuères. » « On n'avait jamais fait un plus gigantesque ni un plus ridicule abus de la fortification de campagne », dit Fervel[1]. Il y eut une terrible bataille sur le Mont-Roig[2]. Dugommier y perdit la vie, au sein de la victoire. Delbrel prit un moment le commandement, qu'il conféra ensuite à Pérignon. Il voulait recommencer l'action tout de suite, car il sentait que la victoire était incomplète, & venger la mort du brave Dugommier; mais Pérignon demanda un délai de quarante-huit heures. Deux jours après, le 30 brumaire, « l'attaque fut si vive & si impétueuse qu'en moins de trois heures nous fûmes maîtres de toutes les positions de l'armée espagnole, qui prit la fuite en pleine déroute, laissant, sur le champ de bataille & dans ses quatre-vingt-dix-sept redoutes, trois cents pièces de canon & dix mille hommes tués, au nombre desquels était son général en chef, le comte de La Union[3]. » L'armée espagnole était presque anéantie. La nôtre, très peu entamée, marcha droit sur Figuères, où elle entra triomphalement quelques jours après (8 frimaire-28 novembre 1794). Les abondants approvisionnements que les Espagnols y avaient entassés devinrent les siens.

La prise de la citadelle de Figuères, une des places les plus fortes qu'il y eût en Europe, défendue par une garnison de dix mille hommes, étonna tout le monde. « On pensa, dit Delbrel, que la place nous avait été vendue. » Rien n'était plus faux[4]; la place s'était tout simplement rendue à la valeur

de la Révolution. — Quand la réponse du Comité arriva, réponse très ferme d'ailleurs, & que Dugommier & Delbrel avaient devinée, l'armée espagnole était déjà battue & à moitié ruinée.

1. *Ouvrage cité*, II, p. 181.

2. Appelée *Montagne-Noire* par les Français qui jugeaient de sa couleur par l'aspect qu'elle présente du côté de l'Est, tandis que, vue de la grand'route qui va du Pertus à Figuères, elle offre l'image d'une masse rougeâtre.

3. Delbrel, *Autobiographie* déjà citée.

4. Delbrel, *Notes sur l'armée des Pyrénées-Orientales*. Le commis-

Digitized by Google

des soldats républicains. On sait pertinemment cela depuis longtemps, tant en Espagne qu'en France.

« Mon collègue Vidal, dit Delbrel dans ses *Notes*, était malade à Montpellier. Le courrier extraordinaire envoyé par moi [à Paris] avait ordre de le voir & de lui communiquer les dépêches. A la nouvelle des succès brillants que l'armée venait d'obtenir, oubliant ses souffrances & les soins qu'il devait au rétablissement de sa santé, il s'empressa de me joindre pour voir de plus près la suite des opérations. »

Dès le 5 frimaire (25 novembre 1794) Vidal était, en effet, avec Delbrel au quartier général de la Junquèra. Le 8, ils étaient au « Castillo de San Fernando » de Figuères & annonçaient ensemble au Comité de Salut public la prise de cette belle & vaste forteresse. « Les succès de l'armée des Pyrénées-Orientales depuis dix jours, écrivaient-ils au Comité, tiennent du prodige; pour s'en faire une idée il faudrait en avoir [été] témoin, et ceux qui les ont vus ne peuvent y croire encore [1]. »

II.

DELBREL, VIDAL, GOUPILLEAU (de Fontenay) ET PROJEAN.

Surchargés de besogne, Delbrel et Vidal avaient demandé (24 vendémiaire) qu'on voulût bien leur adjoindre un autre

saire de la Convention repousse avec indignation cette opinion, qu'il considère comme calomnieuse pour l'armée des Pyrénées-Orientales & pour les officiers supérieurs espagnols qui commandaient à Figuères.

1. L. 116, p. 170. — Le 28 brumaire, par une lettre datée d'Agullana, Delbrel avait déjà annoncé & décrit la bataille de la veille dans une lettre à la Convention nationale (L. 116, p. 151); j'ai reproduit cette lettre dans mon *Histoire de la Révolution française dans le département des Pyrénées-Orientales*, t. III, p. 345. Elle est aussi dans le *Moniteur* du 9 frimaire. Le 8 frimaire, les deux représentants écrivaient au Comité de Salut public la lettre dont nous donnons un extrait ici même & une autre à la Convention, que l'on trouvera dans l'ouvrage que nous venons de citer, p. 355, et dans le *Moniteur* du 18 frimaire.

Digitized by Google

commissaire. Faisant droit à leur demande, le Comité de Salut public leur adjoignit Projean & Goupilleau (de Fontenay), qui n'arrivèrent toutefois au quartier général de Figuères que le 20 frimaire An III[1]. Ils y trouvèrent un spectacle aussi singulier qu'inattendu, celui d'une armée victorieuse, mais déplorablement indisciplinée. Après « la Montagne Noire », après « Figuères », où elle s'était couverte de gloire, cette vaillante armée était maintenant tombée jusqu'à la honte! Il fallut toute l'énergique sévérité de Vidal & de Delbrel pour venir à bout de cette nouvelle calamité. Ils invitèrent les soldats à leur signaler « ceux qui, ne partageant pas leurs dangers, se confondaient parmi eux après la victoire & cherchaient à les déshonorer. » Ils employèrent « le langage paternel de la douceur & de la persuasion », car ils ne voulaient pas « flétrir les lauriers dont l'armée venait de se couvrir », ayant d'ailleurs « le soin de ne jamais imputer à la masse ce qui n'était l'ouvrage que d'une poignée de mauvais sujets, dont le nombre s'augmentait tous les jours par la force de l'exemple & par l'impunité des coupables[2]. »

Les représentants prirent des arrêtés sévères; ils allèrent plus loin. En effet, un jour qu'une bande de pillards avait enfoncé & saccagé un magasin, les représentants firent saisir l'un de ces mauvais soldats, qui fut passé par les armes sans

1. A partir du 21 frimaire, nous voyons plusieurs lettres signées des quatre commissaires. — Projean, député de la Haute-Garonne, était déjà venu en mission l'année précédente à l'armée des Pyrénées-Orientales. Goupilleau, que l'on appelait *de Fontenay* pour le distinguer de son cousin, était député de la Vendée. Voyez ce que rapporte de ce conventionnel M. Ch.-L. Chassin dans sa *Préparation de la guerre de Vendée*, *passim* & plus particulièrement dans le t. I, p. 61, note 1; voir aussi *Moniteur*, séance du 13 thermidor. Goupilleau avait aidé à la chute de Robespierre; il avait été membre du Comité de Sûreté générale, complété le 14 thermidor (*Moniteur* du 15 thermidor.) Au cours de la séance du 26 thermidor An II, il défendit vigoureusement Kellermann contre les accusations de trahison que Levasseur (de la Sarthe) portait contre ce général. Il dit avoir servi comme dragon sous Kellermann pendant quatre ans, lequel est un parfait républicain français, quoique étranger (*Moniteur* du 28 thermidor An II.)

2. Delbrel, *Notes* déjà citées.

Digitized by Google

autre forme de procès. « Cet exemple terrible mais nécessaire, dit Delbrel, produisit tout l'effet que nous en attendions; le pillage cessa, l'ordre fut rétabli, & nous conservâmes les approvisionnements dont l'armée vécut pendant plus de trois mois[1]. »

Dès le 8 frimaire (28 novembre 1794), Delbrel & Vidal avaient déjà dénoncé au Comité de Salut public les actes de coupable indiscipline qui les affligeaient[2]; le 23, les quatre commissaires écrivent à la Convention[3], & le lendemain au Comité[4], pour justifier la conduite qu'ils avait tenue en la répression du désordre. « Ainsi que nous vous l'avons déjà dit, écrivent-ils, le pillage était tellement à l'ordre du jour que, de quelque côté qu'on se tournât, on ne voyait qu'effets enlevés, soit dans les maisons abandonnées &, par conséquent, appartenant à la nation, soit dans certaines maisons particulières. Les boutiques étaient enfoncées, les objets les plus précieux étaient dévastés, brisés & détruits; des caves abondantes de vin & des réservoirs d'huile ont été si peu à l'abri de l'atteinte, qu'après en avoir emporté à fantaisie, on laissait verser à plaisir le restant, de manière que, lorsqu'on entrait dans les caves ou réservoirs, on marchait dans l'huile & le vin jusqu'à mi-jambe; partout, enfin, on ne voyait que des traces d'une dévastation affligeante. On s'est même porté jusqu'à tirer des coups de fusils dans des tonnes de vin ou d'huile, dans le seul objet & pour le plaisir seulement de faire perdre des denrées aussi précieuses. L'incendie s'est également fait ressentir : des magasins de chanvre, de fourrage & même de grains ont été la proie des flammes. Le 8 du courant surtout, l'incendie était tel dans un magasin de chanvre qu'il fallut plus de trois heures pour l'éteindre & éviter par là que plusieurs maisons sur la même ligne ne fussent brûlées. Nous y étions avec une partie de l'état-major & nous avons la douleur de ne pouvoir pas attribuer à un simple accident un événement pareil. On s'est même porté jusqu'à mettre le feu au pied des oliviers chargés de fruits & présentant une récolte prochaine & abondante.

1. Delbrel, *Notes.*
2. L. 116, p. 170 et suiv.
3. L. 116, p. 182.
4. L. 117, p. 1.

Digitized by Google

« Le vol, ce procédé infâme & qui rapproche de la brute, a été également mis en œuvre par quelques mauvais sujets qui, ayant mis de côté tout sentiment de délicatesse & de pudeur, se livraient avec scandale à une jouissance forcée & révoltante.

« Le meurtre a été également commis; nous le disons avec douleur & vivement pénétrés. Des vieillards ont été égorgés dans leurs foyers parce qu'ils n'indiquaient pas assez tôt & au gré de l'impatience de la cupidité des pillards les endroits où l'on soupçonnait qu'il pouvait y avoir quelque chose de caché.

« Les habitants, à la vue de pareils objets, abandonnaient leurs foyers & leurs propriétés qu'ils étaient occupés à cultiver & à ensemencer. La commune de Castillon, qui, à l'approche de nos troupes s'empressa de leur porter du pain, de la viande en abondance, a éprouvé le même sort. Aussitôt après le départ des volontaires qui furent remplacés par d'autres, cette commune, naguère très habitée, est aujourd'hui pour ainsi dire déserte & n'offre que des débris d'effets précieux qui ont été détruits & dont la République aurait profité. » Les sentinelles avaient été forcées, les patrouilles insultées & menacées. « Il était instant, ajoutent les représentants, de réprimer ces excès. » Les généraux avaient plusieurs fois déclaré « qu'ils renonceraient au commandement si cet état de choses continuait. Le salut de l'armée, la nécessité de l'ordre & de la discipline, la conservation des denrées de tout genre & « la confiance que nous voulons inspirer aux habitants du pays conquis » ont déterminé les représentants à prendre de sévères mesures [1].

Le 3 nivôse, le Comité de Salut public approuva la conduite

1. L. 117, p. 1. Fervel, *ouvr. cit.*, II, p. 225, a reproduit cette lettre en partie. — Ecrivant la veille (23 frimaire) à la Convention, les représentants disaient : « Qu'on ne s'y trompe cependant pas, le nombre des militaires qui se sont oubliés jusqu'à ce point n'est pas considérable & nous ne comptons dans l'armée des Pyrénées-Orientales que de vrais républicains, de bons défenseurs de la patrie, brûlant de nouveau de rencontrer l'ennemi & d'ajouter encore à la gloire de la République. Nous vous devons compte de l'effet produit par notre arrête du 5 : tout rentre dans l'ordre; la discipline se rétablit & nous espérons que les enfants de la liberté seront toujours dignes d'eux-mêmes. » (L. 116, p. 182.)

Digitized by Google

des commissaires de la Convention : « Réprimez sévèrement les délits, leur disait-il, & chassez des corps militaires les auteurs de ces pernicieux exemples. C'est à la discipline fondée sur la confiance & l'amour de la Patrie que la République doit tous ses succès militaires de la campagne ; maintenez-la dans toute sa force & sa pureté. »

L'ordre & la discipline se rétablirent, mais les représentants avouaient, un mois après environ (27 nivôse), que les prisons de Figuères « étaient tellement encombrées qu'il était à craindre que l'air méphitique qu'on y respirait n'entraînât après lui des maladies sérieuses[1]. » D'ailleurs, quelque amis qu'ils fussent de la modération, Delbrel & Vidal avaient dû réorganiser les tribunaux militaires, &, en annonçant (29 frimaire) au Comité de Salut public que le citoyen Vergès[2] avait été nommé à la place d'officier de police dans la division du Centre[3], ils ajoutaient : « C'est sur la demande du tribunal militaire & convaincus par nous-mêmes de *la nécessité urgente de donner à la machine le mouvement nécessaire que cette nomination a été faite*[4]. »

A la même époque, les commissaires avaient réorganisé le directoire & le conseil du district de Perpignan (fin frimaire). Ces deux administrations avaient déjà demandé au Comité de législation d'être complétées. Le Comité ne répondit pas. Elles s'adressèrent alors aux commissaires de la Convention pour obtenir « l'organisation, régénération & complément de l'adminis-

1. Il n'y avait plus d'Espagnols à Figuères ; les représentants en avaient déjà dirigé 4,000 sur Toulouse (L. 120, fol. 31, verso, lettre de Vidal à Mallarmé qui craignait de voir arriver tant d'Espagnols. Vidal lui recommande de les disséminer dans les communes en prenant les précautions pour la surveillance la plus active. Les autres 7,000 prisonniers étaient envoyés sur d'autres points, notamment à Perpignan.)

2. Administrateur du district de Céret.

3. Jacques Carbonell, qui n'avait pas atteint l'âge prescrit par le décret du 3 pluviôse, fut remplacé par Castanier à la présidence du tribunal militaire du premier arrondissement de l'armée siégeant à Céret.

4. Déjà Delbrel avait écrit (15 vendémiaire) à l'accusateur public de ce tribunal : « Les circonstances ne permettent pas qu'on mollisse contre les coupables ; elles commandent au contraire une grande sévérité (L. 116, p. 50).

Digitized by Google

tration. » Ils l'accordèrent, « considérant qu'il importe que ladite administration, par les rapports habituels avec l'armée des Pyrénées-Orientales, soit sans cesse en activité, complète & composée de citoyens dont les principes soient bien connus[1]. »

Aussitôt après la prise de Figuères, Pérignon avait fait investir Roses (4 frimaire-24 novembre). La place était approvisionnée & bien défendue par une bonne citadelle, par le port & surtout par un fortin appelé la *Trinidad* (château de la Trinité) & « Bouton de Roses. » Les maladies qu'avaient redoutées les représentants étaient, en effet, venues ravager notre armée. Le siège allait lentement; d'ailleurs, nos officiers tâtonnaient sur le plan d'attaque. Les effets de campement faisaient défaut & Vidal écrivait (14 frimaire) au commissaire ordonnateur : « Il est temps d'en finir; il est temps de remplacer par une activité constante une inertie qui n'est malheureusement que trop nuisible & qui peut devenir encore plus préjudiciable. Si l'armée compte beaucoup de malades, c'est moins peut-être par l'intempérie du climat que par les besoins qu'elle a éprouvés[2]. »

Le 22 frimaire (12 décembre 1794), Delbrel, Vidal, Projean & Goupilleau annoncent au Comité de Salut public que Pérignon va lui envoyer le plan d'attaque de Roses, & demandent un peu discrètement si Jeanbon-Saint-André, qui est toujours au Port de la Montagne (Toulon), ne pourrait point tenter un coup de main contre la flotte espagnole qui est devant Roses[3]. La veille, ils s'étaient déjà adressés directement à lui. Le Comité ne jugea pas à propos de faire soutenir les opérations du siège de Roses par l'escadre de Toulon; Jeanbon en informa lui-même nos commissaires par une lettre du 9 nivôse[4].

1. Au directoire : *Caunes*, d'Estagel; *Vaquer* (Joseph), de Perpignan; *Sèbes* (Etienne), de Perpignan; *Parès-Conill* (Joseph), de Rivesaltes.
Au conseil : *Siau*, de Perpignan, président; *Avéros* (Louis), d'Estagel; *Gironne*, de La Tour; *Badie* père, de Perpignan; *Durand* (Auguste), de Perpignan; *Caxeilles*, de Corbère; *Triquère*, d'Estagel; *Granges* aîné, de Perpignan. — *Abdon Tastu*, notaire, était nommé agent national du district, avec défense de remplir les fonctions de sa profession.

2. L. 120, fol. 32 recto.

3. *Ibidem*, fol. 38, verso.

4. Delbrel, *Notes*.

Digitized by Google

Le froid était devenu très vif & la neige tombait avec abondance. Delbrel, Projean & Goupilleau se tenaient au milieu de l'armée assiégeante. Vidal, toujours indisposé, restait à Figuères. Vers le milieu de nivôse, Projean quitta ses collègues pour aller en mission dans les départements méridionaux. Vidal fut rappelé par la Convention quelques jours après. Il quitta Figuères le 8 pluviôse (27 janvier 1795)[1].

Delbrel & Goupilleau restèrent donc seuls à l'armée. Projean leur écrivait de Narbonne, le 17 nivôse (16 janvier), pour leur décrire la situation affligeante qui s'offrait à ses yeux. Vidal & Delbrel l'avaient constatée, & Milhaud & Soubrany avant eux. Le préposé en chef des vivres n'avait rien sous la main ; en revanche, les employés des diverses administrations faisaient bombance, se livraient au jeu avec frénésie. « Des comptables poussent l'impudeur jusqu'à jouer des sommes énormes », dit Projean.

Pour achever d'aggraver la situation de l'armée des Pyrénées-Orientales, Mallarmé & Bouillerot[2], en ce moment en mission dans la Haute-Garonne, s'étaient emparés des grains provenant des biens des émigrés, ou condamnés, ou déportés, pour les donner aux Toulousains, auxquels la Convention en avait déjà accordé une certaine quantité. Mallarmé & Bouillerot étaient allés encore plus loin en autorisant l'envoi de commissaires de la municipalité de Toulouse chargés d'acheter de gré à gré, dans le département de la Haute-Garonne & autres, 114,000 quintaux de tous grains. Les effets de leur arrêté devenaient désastreux pour l'armée des Pyrénées-Orientales, à qui devaient revenir toutes les subsistances levées ou réquisitionnées dans la Haute-Garonne comme dans tous les

1. Projean écrivait de Toulouse, le 15 pluviôse, à Vidal, qui était en ce moment à Perpignan : « Lorsque je me suis décidé à prendre ta voiture, j'étais loin de prévoir que tu en aurais besoin aussitôt & surtout pour la cause qui te force à nous quitter. » (*Arch. des Pyr.-Or.*, L. 123.)

2. Mallarmé, député de la Meurthe ; Bouillerot, député de l'Eure. Par une lettre de Figuères du 1er nivôse, Vidal, Projean & Delbrel avaient déjà prié Bouillerot & Mallarmé de rapporter l'arrêté dont il va être question.

Digitized by Google

autres départements faisant partie de la division de l'armée. Le 24 nivôse (13 janvier 1795), Projean arrive à Castelnaudary, fait appeler les agents nationaux & les préposés aux fourrages, les presse d'expédier des subsistances vers l'armée & écrit à ses deux collègues de Toulouse pour leur faire comprendre la faute qu'ils ont commise en prenant l'arrêté qu'il s'est cru en droit de rapporter. Il leur décrit alors l'état pitoyable dans lequel se trouve l'armée. « L'on n'a mis aucune exagération dans le tableau qu'on leur en a fait; il faut que tout le monde se pénètre de la situation véritable de l'armée des Pyrénées-Orientales. Elle est lamentable [1]. »

A ce moment même (21 nivôse), Delbrel & Goupilleau écrivaient de Palau (près de Roses) à l'ordonnateur en chef : « C'est pour la dernière fois que nous te commandons de mettre ordre au service des administrations militaires dans les divisions de gauche & du centre, chargées du siège de Roses. Tout manque, aucun service n'est assuré...[2] » Heureusement pour nous que les flottes espagnoles de Gravina & de Langara ne servaient de rien aux assiégés, & que l'armée espagnole de terre, qui aurait pu nous inquiéter, ne se composait guère plus que de lambeaux ou de débris. D'ailleurs, le fort de la Trinité était déjà considérablement endommagé.

La neige tombait dru en Ampurdán; la tranchée du siège en fut remplie. Le froid devint si rigoureux que plusieurs volontaires de la brigade Victor en périrent. En France, le temps était aussi mauvais; le Roussillon était couvert d'une épaisse couche blanche[3]. Projean, qui était encore à Castelnaudary le

1. L 123. Ce registre contient les lettres adressées par Projean à ses collègues en mission dans les départements méridionaux ou à l'armée des Pyrénées-Orientales, du 17 nivôse au 14 ventôse.

2. L. 117, p. 88.

3. Le 27 nivôse, l'Administration du département (Dauteville, Carbonell, Poussou, Arago, Ribes-Carcassonne & Vierne), « considérant que la grande quantité de neige qui vient de tomber sur toute l'étendue de la route principale qui conduit à l'armée peut, par sa fonte progressive, y causer les plus grosses avaries & la rendre entièrement impraticable aux convois militaires », arrête que « les municipalités du département, dès la réception du présent, feront marcher tous les citoyens

Digitized by Google

30 nivôse (19 janvier), écrivait en ces termes à Goupilleau : « Il fait toujours un temps affreux. La terre est couverte de trois pieds de neige & elle ne fond pas ; au contraire, elle se glace, & on ne peut absolument marcher sans s'exposer à se perdre avec les chevaux. *Le canal est fortement gelé & rien ne peut aboutir à Narbonne par cette voie.* » Il annonce ensuite qu'il vient cependant de donner l'ordre de faire partir sur-le-champ toutes les charrettes à collier que l'on trouvera dans les districts de Villefranche, Carcassonne, &c. En même temps, il charge le général Dugua de porter au général Bellon, qui commande à Toulouse, une dépêche lui enjoignant de mettre en marche toutes les charrettes « appartenant à la République. »

Le 5 pluviôse (24 janvier 1795) arriva le dégel devant Roses ; le 8, la terre était tellement trempée que les ouvrages d'attaque devenaient impraticables. La situation était désespérante. C'est alors que les officiers du génie, sur les indications de Delbrel [1], établirent au Puig de Rom, qui dominait la place, quatre batteries d'obusiers de 8, de mortiers de 12 pouces & de pièces de 24. Le 12 pluviôse (31 janvier), cet immense travail était terminé ; mais Goupilleau n'écrivait pas moins à Projean, en ce moment à Toulouse : « Notre position est toujours des plus critiques. Nous consommons nos approvisionnements de place, & nos espérances du côté de Cette & de Marseille ne nous offrent que des moyens très tardifs. Ce n'est donc que sur toi que nous comptons pour sortir de cette crise malheureuse. Je pars dans l'instant pour aller joindre Delbrel [2]. Nous avons commencé ce matin à faire jouer nos batteries de brêche, & *il faut enfin espérer que cela finira* [3]. »

Cela finit, en effet, trois jours après (15 pluviôse-3 janvier). Le 19, le bruit de la prise de Roses était déjà allé jusqu'à Toulouse.

capables de travailler, munis de leur pelle, vers la route qui conduit à l'armée... » (L. 42, p. 49.)

1. *Autobiographie* déjà citée.
2. A Palau.
3. L. 117, p. 129.

Digitized by Google

Le siège de Roses terminait glorieusement la campagne de 1794[1].

Ce brillant succès de nos armes ne devait pas arrêter l'activité & la vigilance de nos représentants. Malgré tout le mal que se donnait Projean, malgré les appels réitérés de Delbrel & de Goupilleau aux départements, les vivres n'arrivaient pas en quantité suffisante. Projean continua sa tournée. Le 3 ventôse (21 février 1795) nous le trouvons à Saint-Gaudens, d'où il écrit à Pérignon, toujours « général provisoire » de l'armée des Pyrénées-Orrentales : « Tandis que tu travailles avec ardeur, citoyen général, à préparer de nouveaux succès aux armées de la République, je fais de mon côté tous mes efforts pour assurer la subsistance à mes braves frères d'armes. J'éprouve dans cette mission importante bien de dégoût & beaucoup d'obstacles; mais rien ne saurait me rebuter, & je tâcherai de les surmonter, du moins en grande partie, si je n'ai pas le bonheur de venir à bout de tous[2]. »

La prise de Roses n'avait pas donné un kilo de pain de plus à l'armée, qui était toujours dans la plus affreuse pénurie de vivres; mais Roses étant un important port de mer pouvait devenir d'un grand secours pour favoriser les arrivages de Cette, Marseille & Toulon. Delbrel y avait pensé bien des fois. Dès le lendemain de la prise de Roses, il s'était acheminé vers Narbonne & Cette, laissant à Goupilleau le soin des affaires de l'armée[3].

Le 26 pluviôse, celui-ci écrit à Projean que « la situation est des plus alarmantes[4]. » Projean le répète, l'écrit à tous les districts des départements avoisinants : « la cavalerie n'a plus

1. Goupilleau & Delbrel annoncèrent la prise de Roses au Comité de Salut public par une lettre du 15 pluviôse (*Moniteur* du 27 pluviôse An III, & L. 117, p. 130). Ils disent à un endroit : « C'est sur les remparts de Roses & en présence de l'escadre espagnole, qui a la prudence de se tenir hors de portée, que nous allons célébrer la fête de l'anniversaire de la juste punition du dernier des Capets. »

2. L. 123.

3. L. 117, pp. 140 & 161, lettre de Goupilleau du 18 pluviôse au Comité de salut public & lettre de Delbrel à Projean, datée de Narbonne le 23.

4. L. 117, p. 157.

Digitized by Google

une seule livre de foin, » ajoute-t-il. Il presse Verdier, directeur des transports militaires, & Cazac, commissaire des guerres, à Toulouse ; il excite le zèle de La Garde, préposé en chef des subsistances à Narbonne. Ici, d'ailleurs, les choses laissent toujours à désirer[1]. Delbrel, qui vient d'y arriver, écrit que depuis la levée du *maximum*, « les propriétaires exercent encore plus leur cupidité[2]. » Le *maximum*, ou taxation des denrées, avait été aboli en effet le 3 nivôse (23 décembre 1794). Les assignats, dès lors, tombèrent dans un « discrédit affreux », & les agioteurs & les contre-révolutionnaires employèrent tous les moyens pour les discréditer davantage. Lorsqu'on offrait du papier monnaie au vendeur, il demandait le prix qu'il voulait de sa marchandise. Le gage des assignats était très solide, puisqu'une grande partie des biens nationaux était encore à vendre, mais les vendeurs, surtout ceux de la campagne, voulaient de la monnaie métallique[3].

Les choses se passaient ainsi à Perpignan, comme ailleurs. Le Comité révolutionnaire de cette ville demanda aux représentants du peuple de charger deux personnes de surveiller & de découvrir ceux qui « avilissaient les assignats. » Goupil-

1. L. 123.

2. L. 117, p. 158.

3. Le 26 ventôse An III, Moynier, membre du directoire du district de Prades, écrit de Perpignan à ses collègues : « Je l'avais bien prévu. Avec des assignats secs, point de bled. Avec des assignats entrelardés d'or & d'argent, [un] peu difficilement & à un prix excessif; mais avec de l'or on est assuré d'avoir du bled, de manière qu'on ne consent à recevoir les 100,000 francs d'assignats que lorsqu'ils seront entrelardés. Il est donc essentiel & pressant d'ouvrir une souscription & de faire en sorte qu'elle se remplisse en numéraire ... » — « Je conviens, disait Pelet, que la loi du *maximum* a eu des effets funestes ; mais je crois que nous devons nous reporter au temps où elle fut rendue, ou plutôt nous ressouvenir de quelle manière elle fut arrachée à la représentation nationale. Si elle fut rendue avec précipitation, c'est une raison de plus pour calculer les effets funestes qui pourraient résulter de la suppression trop subite... N'y a-t-il pas à craindre que les agioteurs, profitant de la grande masse d'assignats qui se trouve en circulation, ne se livrent exclusivement au commerce des grains, ne fassent des accaparements & n'occasionnent une hausse effrayante ? » (*Moniteur* du 6 nivôse An III.)

Digitized by Google

leau lui répondit le 27 pluviôse (15 février 1795) que « c'était aux autorités à aviser. » Il ajoutait : « les représentants du peuple envoyés près d'une armée ne peuvent d'ailleurs s'occuper des détails de police dans l'intérieur; ils ne sont déjà que trop surchargés d'affaires aux armées [1]. »

Cependant Delbrel & Projean continuaient leurs tournées de réquisition. Celui-ci va de Toulouse à Lavaur, de Lavaur à Carcassonne, puis à Narbonne, ramassant charrettes, fourrages, équipements, vivres de toute sorte. Delbrel, après avoir passé quelques jours à Narbonne, court à Agde, Cette, Montpellier, Marseille & Toulon. De Cette, il annonce (lettre à Projean) que « les chargements de fourrage se font avec activité » dans ce port [2]. La lettre avait été remise au capitaine du *Sans-Quartier* qui avait accompagné un convoi débarqué au port de la Victoire (Port-Vendres). Le capitaine était ensuite venu à La Selva & avait rejoint Goupilleau, qui en ce moment ne savait où donner de la tête. Le 10 ventôse (28 février) il écrit à Projean : « Nous n'avons pas beaucoup à compter sur les secours du Comité de Salut public. Relativement aux transports militaires, le Comité parle de réorganisation complète de cette partie du service; mais quelque organisation qu'on leur donne, notre position sera toujours la même si on n'augmente pas les moyens. J'écris aujourd'hui à Delbrel pour donner de l'extension à nos transports par mer. Je trouve qu'il les a trop restreints [3]. » Le 17 du même mois, Goupilleau revient sur cette question : « Nous avons plus que jamais besoin d'augmenter nos transports... L'armée augmente tous les jours par la rentrée des volontaires & nous allons encore avoir une augmentation de quatre cents hommes de cavalerie lorsque le surplus du 1er régiment de hussards, qui a ordre de se rendre ici, sera arrivé [4]. »

A cette époque, Pérignon songeait à arrêter son plan de campagne pour le printemps; mais le Comité de Salut public avait décidé que, seule, l'armée des Pyrénées-Occidentales, aux

1. L. 117, p. 167.
2. L. 118, fol. 8 recto.
3. L. 118, fol. 10, recto.
4. L. 118, fol. 19 recto.

Digitized by Google

ordres du général Moncey, prendrait l'offensive[1]. L'armée des Pyrénées-Orientales devait se borner à des attaques de front, dans l'unique but de retenir sur les bords de la Fluvia les défenseurs de la Catalogne. En général, d'ailleurs, les armées, qui avaient été admirables, étaient atteintes en ce moment du mal de la désertion; ici, elle était favorisée par un long repos & par la proximité des frontières. Les soldats désertaient à l'intérieur, où les contre-révolutionnaires leur promettaient l'impunité. La discipline avait singulièrement faibli. Les représentants en mission, peut-être trop soucieux de faire de la politique & de réagir contre « l'ancien système de gouvernement », ne savaient point punir. Un jour (en germinal) qu'Augereau se plaignait de l'indiscipline qui ravageait sa division, la fameuse division du 26 thermidor, Goupilleau se contentait de lui répondre : « Nous n'ignorons pas que les mouvements dont tu te plains sont l'ouvrage de quelques malveillants ou ambitieux, en très petit nombre. Nous parviendrons peut-être à les connaître & nous ferons notre devoir. Au reste, la confiance dont tu jouis parmi tes frères d'armes te donne plus de moyens qu'à personne pour prévenir le mal ou le réprimer[2]. »

L'armée était peu ou mal payée, &, malgré toute la peine que se donnaient nos trois représentants, les moyens de transport n'allaient guère & nos approvisionnements n'augmentaient pas. La détresse montait du simple soldat jusqu'aux généraux. Pendant ce temps l'armée espagnole, commandée par José Urrutia, se refaisait; bientôt elle allait se trouver en état de quitter ses positions sous Gérone.

Delbrel était encore à Marseille, mendiant des grains pour son armée. « La Commission des approvisionnements » de Paris avait bien donné ordre d'expédier de Marseille à Port-Vendres douze mille quintaux de blé; mais son agent répon-

1. Le renouvellement partiel & périodique des Comités ayant été voté après le 9 thermidor, Barère, puis Prieur & Lindet sortirent du Comité de Salut public par le tirage au sort (15 fructidor An II). Carnot n'en sortit que le 15 ventôse An III (5 mars 1791); Collot-d'Herbois & Billaud-Varenne avaient donné leur démission.

2. L. 118, fol. 58 verso, lettre du 30 germinal.

Digitized by Google

dit que « l'état de détresse de ses magasins ne lui permettait pas de faire cette expédition. » Quant à « l'Agence de commerce », elle avait été informée par une maison de Gênes qu'elle commençait l'expédition, pour Port-Vendres, de douze à quinze mille « emines », de blé, que la commission lui avait « comises », mais qu' « elle attendait les fonds nécessaires pour compléter cette commande. »

Delbrel alla frapper à la porte du « Bureau de distribution des grains. » Les membres qui le composaient répondirent qu'ils n'avaient rien en magasin & qu'ils étaient à la veille « d'être supprimés. » Il y avait encore à Marseille une « Agence d'Afrique ». Delbrel lui écrivit pour savoir si elle ne pourrait pas venir à son secours. L'Agence répondit que ses fonctions se bornaient à l'importation des grains qu'elle achetait dans la Barbarie & le Levant pour le compte de la « Commission des approvisionnements[1]. » Il n'y avait donc rien à glaner. Nous étions au 15 ventôse (5 mars). Deux jours après, Delbrel écrit au Comité de Salut public pour lui rendre compte de son voyage & de ses opérations, ou mieux, de ses déceptions. Le 23, nous le trouvons à Nimes, d'où il apprend au Comité qu'il a trouvé à Marseille deux enfants de Dugommier dans un état voisin de la misère & qu'il leur a donné un secours de 3,000 francs[2]. Les enfants du vainqueur de Toulon, du héros de la Montagne Noire, « du Libérateur du Midi », mourant de faim en France! Quelle singulière époque!

On peut dire que depuis les premiers jours de fructidor An II, Delbrel n'avait pas eu un moment de repos. Il était fatigué. Il demanda & obtint un congé de six décades. Voilà aussitôt Goupilleau effrayé. Il écrit à Projean & le sollicite instamment de revenir. « Nous voilà réduits à deux, s'écrie-t-il, lorsqu'il y a ici de la besogne pour quatre[3]! » Quelques jours après, il renouvelle ses instances. Il le supplie de se

1. Delbrel, *Notes*, & L. 118, fol. 33 verso. Sur « la commission de commerce & des approvisionnements », voy. *Moniteur* du 12 vendémiaire An III, séance de la Convention du 9 du même mois.)

2. L. 118, fol. 48 verso.

3. Cette lettre est du 5 germinal (25 mars). Goupillau avait déjà écrit a Projean le premier du mois : « Termine le plus promptement pos-

Digitized by Google

hâter de revenir; l'un d'eux doit aller au Comité, « *surtout après ce qui s'est passé depuis le douze à Paris* ». « Il faut enfin réveiller le Gouvernement de sa léthargie; il faut qu'il prenne les moyens propres à diminuer le nombre de ses ennemis & à préparer une paix honorable & utile. Tu sens comme moi, ajoute Goupilleau, que le plus sûr de ces moyens est de presser vivement les opérations militaires, & c'est pour cela que je crois essentiel que l'un de nous se rende auprès du Comité[1]. »

Que s'était-il donc passé de si grave pour que Goupilleau poussât ainsi des cris d'alarme? La date de la lettre que nous venons de citer l'indique assez; cette lettre est, en effet, du 22 germinal & fait, sans nul doute, allusion aux mouvements populaires qui s'étaient produits dans la capitale du 1er au 12 du même mois (21 mars-1er avril 1795). Le peuple, exaspéré par la réaction, l'agiotage sur les assignats & la disette, s'était porté sur la Convention, réclamant du pain & la Constitution de 93; mais, comme le mouvement n'était pas un coup prémédité, il échoua. Cependant plusieurs jacobins furent arrêtés & condamnés à la déportation sans jugement. Les thermidoriens se dévoraient entre eux. La vengeance continuait la terreur &, pour comble de malheur, les administrateurs des départements, qui souvent ignoraient ce qui se passait à Paris dans les coulisses de la réaction thermidorienne, poussaient encore la Convention dans la voie de la sévérité. Ainsi fit l'Administration des Pyrénées-Orientales, qui envoya une adresse à l'Assemblée pour la féliciter « d'avoir échappé aux derniers dangers qu'elle avait courus », & l'encourager « à surveiller & à punir les conspirateurs. » Le langage des représentants en mission n'était pas moins excitant[2].

sible tout ce que tu as à faire dans les départements. J'ai grand besoin de ton secours ici. Les affaires s'accumulent. J'en ai d'extraordinaires qui m'emportent presque tout mon temps, &, pour surcroît de malheur, ma santé n'est pas bien bonne. » (L. 118, fol. 41 recto & 43 verso).

1. L. 118, f° 54 recto. Lettre de Goupilleau à Projean, du 22 germinal.

2. Voici la lettre qu'écrivait Goupilleau à la Convention, le 24 germinal :

« Représentants d'un peuple libre,

« Encore une fois vous avez sauvé la République; le projet infâme

Digitized by Google

C'est à ce moment que le Conseil général de la commune de Perpignan écrivit à Goupilleau pour lui demander la levée de l'état de siège, qui pesait sur la ville depuis si longtemps. En transmettant cette requête au Comité de Salut public le 30 germinal, le représentant s'exprimait ainsi : « Nous pensons qu'en général une ville de guerre placée à 18 lieues du quartier général de l'armée, & qui est le point central de toutes les communications administratives & établissements dépendants de cette armée, doit être toujours en état de siège. L'affluence des militaires, la nécessité de surveiller les transports & convois de l'armée, & de tenir sous une police plus prompte & plus active tous les individus qui y sont employés, nous paraissent des motifs suffisants pour rejeter la demande de la commune de Perpignan. » A ces considérations générales, Goupilleau joignait des arguments particuliers consistant en diverses pièces qui lui avaient été transmises tant par le commandant de la place que par la municipalité. « Elles vous prouveront, disait Goupilleau au Comité, qu'il existe des agitateurs dans cette commune, dont le voisinage & d'anciennes relations avec l'Espagne commandent une surveillance plus

de la détruire a été déjoué par votre surveillance. Votre Comité immortel, si justement appelé de Salut public, a bravé tous les orages & découvert les complots affreux qui devaient vous anéantir & nous redonner des fers. Le génie de la liberté vous a choisis pour ses défenseurs. Eh bien, restez à votre poste, conservez cette attitude fière & imposante, majestueuse, qui vous fait respecter & craindre de l'univers entier; soyez toujours l'effroi des tyrans & les amis de tous les peuples qui voudront être libres. Placés à l'extrémité de la République, nous avons appris les derniers les dangers que vous avez courus. Nous avons frémi de voir cette conjuration inouïe, tramée par des hommes d'autant plus dangereux qu'ils se sont servi du masque du patriotisme & du langage de la liberté pour vous assassiner avec sécurité. Aussi, en voyant les mesures vigoureuses que vous aviez prises, nous nous sommes écriés : *Vive la Montagne!* Oui, législateurs, tournez, lancez la foudre, frappez, & que la vengeance nationale, terrible & juste, effraye à jamais les conspirateurs; précipitez du haut de la roche Tarpéienne tous les traîtres & tous leurs complices, & continuez à mériter la récompense due à vos pénibles travaux. Nous renouvelons le serment de mourir à notre poste & de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la République. Périssent les tyrans & les traîtres! »

Digitized by Google

active. » Goupilleau faisait ensuite observer au Comité que, depuis le 9 thermidor, aucun représentant du peuple n'avait été envoyé en mission dans le département, « où il serait peut-être nécessaire de réélire une partie des membres qui composent les autorités constituées [1]. » Il est de fait, que depuis la mission de Chaudron-Roussau, en prairial An II [2], personne n'était venu ici « pour la partie politique » & surveiller les autorités civiles, & nous avons déjà vu que certains agents s'étaient adressés aux représentants en mission à l'armée pour trancher des difficultés de l'ordre administratif; mais ceux-ci avaient répondu ce que Goupilleau disait encore aujourd'hui au Comité, à savoir : « Que les représentants du peuple ont trop d'occupations pour se charger de ce soin qui, d'ailleurs, est étranger à leur mission. »

Perpignan resta sous le régime de l'état de siège.

1. L. 118, fol. 60-62.

2. Par un arrêté du 12 prairial, Chaudron-Roussau étant à Perpignan, « considérant qu'il importe de n'admettre aux places administratives que des hommes qui, depuis le commencement de la Révolution, ont montré un amour ardent pour la liberté, & qui ont en même temps montré l'énergie nécessaire pour faire exécuter les lois révolutionnaires », composait ainsi l'administration du département : Milhaud, Vierne, Carbonell, Dauteville, Carcassonne-Ribes, Poussou, Arago & Dastros. (L. 41.)

(*A suivre.*)

L. VIDAL,

Bibliothécaire de la ville, Perpignan.

Digitized by Google

LE FÉLIBRIGE

SES DÉBUTS, SON ÉTAT ACTUEL, SON AVENIR

Supposons un lecteur de *Revues*, désireux de connaître les hommes & les choses de son temps, qui rencontrerait, pour la première fois, au cours de ses lectures, la description d'une fête félibréenne, de celle, par exemple, qui eut lieu, en mai 1893, dans la Cité de Carcassonne[1]. Il y trouverait, en vérité, de quoi l'étonner. Il y verrait d'abord que les Félibres ont couronné le buste de Mistral. Jusque-là rien que de très naturel. Mistral étant le représentant le plus autorisé de cette pléiade poétique qui a voulu donner un renouveau de gloire au vieil idiome d'oc, il trouvera assez naturel que, de son vivant, on lui ait, en ce pays méridional, tout éclatant de soleil & d'azur, si voisin de l'Italie, élevé des statues devant le peuple assemblé, de même que les Italiens du quatorzième siècle décernèrent à Pétrarque vivant les honneurs suprêmes du Capitole. A côté de Mistral, il verrait se lever Félix Gras, un grand poète aussi, & lui entendrait faire, en sa qualité de président de la fête, un discours où il est question « de la Revanche de Muret », de la haine que tout bon patriote méridional doit professer pour Simon de Montfort. Encore que Félix Gras soit l'auteur de la fière épopée de *Toloza*, il aurait le droit de se

1. Le compte rendu de cette fête a été fait par G. Jourdanne (*Revue Félibréenne*, octobre 1893) & dans une publication spéciale : *Sainte-Estelle à Carcassonne*, 1893, in-8°, par A. Rouquet, G. Jourdanne & A. Sarraut.

Digitized by Google

demander : « Que diable vient faire Simon de Montfort en une fête littéraire? » Mais son étonnement ne serait pas au bout. Après Mistral, qui représente la première génération félibréenne, après Gras, qui incarne la seconde, il verrait se lever la troisième qui, avec Marius André, invoque à la fois la reine Jeanne & Esclarmonde de Montségur, c'est-à-dire le souvenir d'une époque disparue & dont on semble regretter la disparition. Enfin, & comme pour faire écho à André, il entendrait un essaim de jeunes félibres, parmi lesquels M. Amouretti, venu tout exprès pour cela de Paris, & M. Xavier de Ricard, & d'autres, envoyer aux échos des proclamations nettement, résolument fédéralistes.

Si le lecteur en question était tant soit peu au courant des opinions respectives de M. Amouretti, qui est blanc comme la simarre papale, & de M. de Ricard, qui est rouge comme la chemise d'un garibaldien, il se poserait indubitablement cette seconde question : « Où veulent-ils en arriver, étant venus de pôles si opposés ? » Et pour résumer ses étonnements, il se dirait : « Est-ce une réunion de poètes que j'écoute ? Est-ce à une réunion de députés *constituants* que j'assiste ?

A quoi il est facile de répondre : « Vous assistez à une réunion de poètes, cela ne fait nul doute; leurs œuvres sont là pour en témoigner, & si vous les lisez, vous en trouverez qui sont vraiment hors de pair. Mais, par la force même des choses, ces poètes sont peut-être en train de faire naître une légion de futurs constituants. »

C'est ce que nous allons essayer de démontrer en examinant brièvement les débuts & l'état actuel du Félibrige. Ces deux points nous amèneront à en examiner un troisième : Quel est l'avenir du mouvement félibréen ?

I.

Débuts du Félibrige.

De ce qu'on est convenu, assez paradoxalement d'ailleurs, d'appeler les *Précurseurs des Félibres*, nous ne dirons pas

Digitized by Google

grand'chose ; ce n'est pas une étude des vieux poètes d'oc que nous voulons faire, c'est surtout de nos contemporains que nous désirons nous occuper. Du reste, les deux volumes que Noulet a consacrés à l'*Histoire littéraire des patois du midi de la France* font suffisamment connaître, avec pas mal d'autres études disséminées par lui dans les Mémoires des Académies toulousaines [1], la période qui va du lendemain du quatorzième siècle à la fin du dix-huitième. Pour la première moitié du dix-neuvième, quelques jalons ont été plantés de ci de là que nous entreprendrons peut-être un jour de rassembler.

Mais cette période de quatre cents ans, on peut la résumer en peu de mots. Au sortir des luttes effroyables de la croisade albigeoise la langue d'oc est frappée de stupeur. Quand le tumulte s'est un peu calmé, sept poètes essaient, à Toulouse, en 1324, par la fondation des concours du *Gay Savoir*, de faire revivre l'ancienne poésie & la vieille langue méridionales. Leur tentative ne réussit pas. La poésie d'oc ne meurt pas tout à fait cependant. Une série d'œuvres, parfois excellentes, forme comme le chaînon qui rattache les anciens troubadours aux poètes d'oc modernes. Mais à côté du soleil triomphant de la littérature française du grand siècle, que ce soit celui de Louis XIV, comme le pensent quelques-uns, que ce soit celui de Voltaire, comme veut le dire, je crois, M. Arsène Houssaye, la littérature du midi de la France semble un lumignon chétif, & pour en apercevoir la pâle lumière il faut la regarder plutôt deux fois qu'une. Dans les premières années du dix-neuvième siècle, l'exceptionnelle popularité de Jasmin rappelle l'attention sur la langue méridionale que cultivaient d'ailleurs en même temps que lui, & très honorablement, une pléiade de poètes, qui, aux yeux de la postérité, a un peu disparu dans le rayonnement de la gloire du poète d'Agen, mais

1. Notamment dans les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions & belles lettres de Toulouse : *Dissertation sur le mot roman* moundi (1850) ; *De l'influence de la littérature française sur la littérature romane* (1850) ; *Etudes sur quelques troubadours du quatorzième siècle* (1852) ; *Clémence Isaure substituée à la Vierge Marie* (1852) ; *Recherches sur l'état des lettres romanes* (1860), &c... Il faut citer aussi, entre beaucoup d'autres, la publication du manuscrit : *Las Joyas del gay saber*.

Digitized by Google

qui ne passa pas, aux yeux des contemporains, aussi inaperçue qu'on a bien voulu le dire.

La simple constatation de ces faits démontre surabondamment que la *Renaissance Félibréenne* n'a pas été une *génération spontanée* éclose du soir au matin dans le cerveau des fondateurs du Félibrige. Ce n'est pas seulement au point de vue physiologique qu'on est toujours le fils de quelqu'un; on l'est aussi au point de vue intellectuel. Et à cet égard, M. Lintilhac, dans un récent article de la *Revue des Deux-Mondes*, a raison d'insister sur ce point que Mistral, Roumanille & Aubanel ont toujours payé leurs dettes envers leurs devanciers depuis les troubadours jusqu'à Jasmin [1].

Il est certain que si, d'une part, les événements antérieurs, &, de l'autre, l'état d'esprit contemporain ne s'y étaient prêtés [2], l'impulsion que le Félibrige a donné à la littérature méridionale n'aurait pas duré quarante ans, & qu'à l'heure actuelle il ne resterait de cette tentative que quelques belles œuvres honorablement citées par quelques *provençalisants* &... très peu lues. Or, tel n'est pas le cas. Cette littérature a déjà produit de quoi remplir des volumes de bibliographie; elle a, à son service, des revues & des journaux particuliers, ainsi que des publications spéciales telles qu'almanachs & recueils collectifs, sans compter la propagande que ses adhérents font par la parole dans les réunions dont le nombre se multiplie chaque jour. Peu ou prou, dans le midi de la France (& ailleurs) tout le monde a lu des fragments d'œuvres félibréennes & a chanté, ou entendu chanter quelques-unes de ces chansons martiales, amoureuses ou plaisantes dont les Félibres ont enrichi la mémoire populaire.

Donc, quand le Félibrige fut fondé, il y avait des poètes & des littérateurs en langue d'oc. D'abord Jasmin n'était pas mort; Pierre Bellot, Désanat, Moquin-Tandon, Jacques Azaïs, d'Astros, Castil-Blaze vivaient encore; c'est vrai que plusieurs

1. E. Lintilhac, *Aubanel & la Poésie provençale* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1894).

2. G. Jourdanne, *Eloge de Goudelin, suivi d'une étude sur le réveil poétique des idiomes d'oc actuels*. Carcassonne, 1893.

Digitized by Google

d'entr'eux étaient fort âgés & ne vécurent que fort peu de temps après 1854; mais enfin, ils existaient, &, plus ou moins, (eux & d'autres qu'il serait trop long d'énumérer) rimaient dans la langue de leur pays.

Roumanille lui-même, le père des Félibres, comme on l'a appelé, n'avait pas attendu la fondation du Félibrige pour faire paraître ses *Margarideto* en 1847 & *li Sounjarello* en 1851; Mistral & Anselme Mathieu, ses deux premiers confidents, avaient publié en 1852 *li Prouvençalo,* recueil collectif des poètes vivants du Midi. *En* Arles, le 29 août 1852, avait eu lieu un congrès « de Troubadours provençaux. » Ce congrès fut suivi d'un second en 1853, organisé par J.-B. Gaut, & à l'issue duquel parut, en 1854, un autre recueil collectif : *Lou Roumavage deis Troubaires.*

C'est dans ces deux réunions qu'on vit poindre l'idée d'une croisade destinée à épurer la langue provençale. Quelques poètes furent réfractaires à cette idée, n'approuvant pas les réformes orthographiques & linguistiques dont le groupe de Roumanille s'était fait l'apôtre[1]. C'est ainsi qu'à Marseille notamment persista longtemps une école qui, tout en étant liée d'amitié avec celle des Félibres, repoussait sa manière d'écrire. Dès son origine, le Félibrige, c'est-à-dire le provençal épuré, se heurtait donc aux *patouesejaires,* aux partisans des patois qui ont la prétention d'écrire « comme on parle. » Cette question des patoisants, peu importante d'ailleurs dans l'ensemble du mouvement, n'est pas près de finir, car il est de toute nécessité qu'au fur & à mesure de l'extension du Félibrige les partisans de la nouvelle grammaire entrent en discussion avec ceux qui prétendent représenter le sous-dialecte local. C'est une question sur laquelle il sera bon de revenir un

1. « C'est contre la tendance déplorable de faire du *français provenlisé,* écrit Roumanille (auquel il faut toujours revenir, car il est le véritable promoteur du mouvement & la figure dominante de la période des débuts félibréens), que je m'insurgeai dès la première heure, à Tarascon, quand j'étais sur les bancs du collège, jeune petit diable, décidé à parler, à écrire, à nettoyer la langue des jardiniers de Saint-Remy & à guerroyer... » (*Correspondance de Roumanille*, citée par M. Lintilhac, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juillet 1894).

Digitized by Google

jour, car on a prétendu que les Félibres ont été amenés, comme les troubadours, & par la force même des choses, à se faire une langue artificielle au-dessus de l'idiome courant : « Non, dit M. Lintilhac dans l'excellent article que nous avons déjà cité, Aubanel ne parlait pas, avant de l'écrire, la langue (provençale) de ses poèmes, pour l'excellente raison qu'on ne l'a jamais parlée ni *en* Avignon ni ailleurs. Mais on l'entend assez aisément à l'aide de la langue vulgaire, & qui voudra y mordre y morde ! Et, au fait, on ne parlait ni le dorien composite de Pindare sur l'agora de Thèbes, ni le latin littéraire d'Ennius aux camps & au forum, ni le *vulgaire illustre* de Dante dans les rues de Mantoue; & les *Trophées* de M. de Hérédia seraient presque aussi peu compris aux halles que les odes de Ronsard. En étirant & ployant leur langue, qui est aussi une langue française, selon la remarque de M. Jules Simon, les Félibres sont donc dans leur droit : reste à trouver un public qui les lise dans leur texte & non dans leurs traductions. Mais c'est affaire à eux de le recruter par leurs *félibrées*, comme Jasmin y avait à peu près réussi par ses milliers d'infatigables récitations. » Evidemment, c'est affaire à eux de se trouver un public, & c'est à cela qu'ils s'emploient, non sans succès, parfois.

« Le bel épanouissement de notre cause, disait Roumanille vers la fin de sa vie; & qui pouvait prévoir un tel avenir quand on se réunissait quelques bons compagnons pour chanter, chez notre ami Giéra, à Fontségugne? Voilà bien la note de ces charmantes & amicales réunions d'où est sorti le Félibrige. Rire au grand soleil en buvant de ce bon vin vieux de la *Vigne papale* dont Anselme Mathieu avait le dépôt; célébrer la beauté des filles d'Arles, d'Avignon..., & la grâce de Zani; se redire de beaux vers en une langue harmonieuse & sonore; chanter la Provence mystiquement païenne des Saintes-Marie-de-la-Mer & de la Vénus d'Arles, & aussi d'Esterelle & de Mélusine, les fées des montagnes bleues aux pieds desquelles s'épanouissent les Iles d'or, tel était le programme de ces réunions, programme renfermé tout entier en cette délicieuse chanson qui ouvre, comme un manifeste expressif & entraînant, le premier Almanach félibréen, celui de 1855 :

Digitized by Google

Sian tout d'ami, sian tout de fraire,
Sian li cantaire dou païs ;
Tout enfantoun amo sa maire
Tout aucelun amo sou nis :
Noste cèu blu, noste terraire
Soun pèr nous-autre un paradis.

Refrain : Sian tout d'ami galoi e libre
Que la Prouvènço nous fai gau ;
Es nautre que sian li felibre
Li gai Felibre Prouvençau [1] !

Non certes aucun de ces gais amis ne pouvait prévoir le bel épanouissement de la *Cause*, & le champ de leur action future ne dépassait pas, dans leur esprit, leur horizon natal. Mais par suite du prestige qu'apporte toujours le succès avec lui, on n'a pas voulu croire qu'une aussi importante manifestation pût être née au choc des verres joyeux. Et tandis que certains ont considéré les sept premiers Félibres de Font-Ségugne comme de graves diplomates se rendant autour du tapis vert d'un congrès, d'autres les ont représentés comme des conspirateurs roulant dans leur tête des pensers mystérieux & traçant les bases d'une association, presque d'une Société secrète, destinée à provoquer une agitation pour la réalisation du programme entrevu... Légendes que tout cela ! Le Félibrige, pendant plus de vingt ans, n'eut rien qui s'approchât d'un statut, rien qui marquât une association. C'est seulement en 1876, & sous l'empire de certaines idées nouvelles (nous le montrerons plus loin) que fut adoptée l'organisation actuelle. On ne songea point alors à créer un Consistoire, ni un Capoulié, ni des Maintenances, ni des écoles ; il n'y avait ni Félibres majoraux, ni Félibres mainteneurs. On était Félibre ou on ne l'était pas ; en d'autres termes, on était pour le relèvement de la langue provençale ou partisan de l'usage exclusif du français ; on était

1. Nous sommes tous des amis, des frères, Nous sommes les chanteurs de la terre natale ; Tout enfant aime sa mère, Tout oiselet aime son nid. Notre ciel bleu, notre petit pays, sont pour nous le paradis. — Nous sommes tous des amis gais & libres qui aimons la Provence ; c'est nous qui sommes les Félibres, les gais Félibres provençaux.

Digitized by Google

pour les *cantaire dou païs* ou on dédaignait leurs chansons & leurs œuvres, voilà tout.

Les sept amis qui se réunissaient à Font-Ségugne se nommaient : Roumanille (1818-91); Paul Giera (1816-61); Théodore Aubanel (1829-86); ces trois sont morts. Les quatre autres sont : MM. Frédéric Mistral (né en 1830); Jean Brunet (né en 1822); Alphonse Tavan (né en 1833), & Anselme Mathieu (né en 1833). Telle est la liste officielle.

Mais pourquoi ce nombre de sept, diront les chercheurs de petite bête; il y avait alors en Provence plus de sept poètes en langue d'oc. Eh! mon Dieu, il faut bien passer quelque chose aux poètes. D'abord, s'ils faisaient tout comme les autres ils ne seraient pas poètes, & ce nombre sept leur parut un nombre fatidique. De fait, en cela, ils étaient les fidèles interprètes de certaines traditions méridionales[1]; ensuite, c'étaient sept poètes qui avaient fondé les Jeux Floraux de Toulouse. Par ce détail caractéristique les nouveaux *Félibres* montraient qu'ils entendaient bien reconnaître pour ancêtres les derniers troubadours. En outre, c'était le groupe de Roumanille qui avait pris l'initiative de la réforme orthographique. Or, un groupe de sept amis bien unis, bien dévoués à l'œuvre commune, est suffisant pour faire de grandes choses, surtout lorsque dans ce groupe se trouvent des talents poétiques de premier ordre.

1. Un voyageur hollandais, dit M. P. Mariéton (*La Terre provençale*, Paris, Lemerre, 1894, p. 7), décrivant Avignon au commencement du dix-huitième siècle, était frappé de la fréquence du nombre sept dans cette ville : « Le nombre septennaire est remarquable à Avignon : il y a sept églises capitales, sept portes, sept collèges, sept hôpitaux, sept échevins; sept papes y ont tenu leur siège environ septante ans. » Nous ajouterons que la tradition de l'importance du nombre sept n'est pas seulement avignonnaise. M. Achille Rouquet, directeur de la *Revue méridionale*, a entendu, à Béziers, dire par une brave femme qui certainement n'avait jamais ouï parler des Félibres, le proverbe suivant : « *Le noumbre sèt es un sause que s'assourelho* », le nombre sept est un saule qui se chauffe au soleil. — Il est à remarquer également que le mot Félibre se compose de sept lettres. — Voir aussi de curieux rapprochements historiques sur le nombre sept dans le journal l'*Aioli* du 7 février 1893.

Digitized by Google

Quant au nom de *Félibre*, ce fut Mistral qui le fournit pour l'avoir rencontré dans un vieux cantique provençal où il est dit que la Vierge « rencontra Jésus au Temple parmi les sept *félibres* de la loi. » Quelle est la signification de ce mot? on ne le sait pas encore exactement [1].

En ce qui concerne l'étoile emblématique à sept rayons, voici ce que nous a conté M. Frédéric Mistral : « La première félibrée officielle eut lieu à Font-Ségugne le 21 mai 1854; nous cherchions quel emblème nous pourrions nous donner lorsqu'un de nous, regardant le calendrier, vit que ce jour-là était celui de la fête de Sainte-Estelle. C'est ainsi que Sainte-Estelle est devenue notre patronne, & comme *estello*, en provençal, signifie *étoile*, c'est de là que nous avons tiré l'étoile symbolique qui préside aux destinées du Félibrige. »

C'est donc en riant & en chantant, comme le voulait, du reste, le tempérament de leur race, que ces jeunes gens se donnèrent une noble tâche : celle de faire de belles œuvres dans la langue de leur pays natal. Mais avec un instinct vraiment admirable, ils comprirent que pour réaliser leur rêve il ne suffisait pas de produire en une langue plus épurée, plus correcte que le simple « patois » de leur région, de magnifiques poèmes qu'admireraient un nombre forcément restreint de lettrés. Il fallait s'adresser directement au peuple, il fallait refaire l'éducation populaire. Immédiatement ils se mirent à l'œuvre & lancèrent cet almanach provençal (l'*Armana prouvençau*) qu'on s'arrache aujourd'hui, sur les bords du Rhône, à des milliers d'exemplaires, & dont les quarante petits volumes forment la plus intéressante encyclopédie familière qu'il soit possible de parcourir & aussi la plus belle anthologie poétique qui se puisse admirer [2].

1. Diverses étymologies ont été proposées : φίλαβρος, ami du beau, φίλεβραῖος, ami de l'hébreu, équivalent chez les Juifs à docteur de loi; *felibris* ou *fellebris*, nourrisson, d'après Ducange (de *fellare*, têter, d'où *filius*); de l'irlandais *filea*, barde & *ber*, chef. Du mot provençal lui-même on a tiré *fé libre*, foi libre.

2. Toujours d'après les chiffres officiels, le tirage de l'almanach de 1855 fut de mille exemplaires; celui de 1894 a été de douze mille. L'almanach est d'ailleurs entré tout à fait dans les mœurs félibréennes;

Digitized by Google

Du reste, on aura beau faire ; à vouloir compliquer les origines du Félibrige, à vouloir qu'il ait débuté autrement que par des chansons (& les plus grandes révolutions commencent par là en notre beau pays de France), on risque de provoquer des contradictions de toute sorte quand les Taine futurs du mouvement félibréen entreront en scène. Or, le témoin contemporain de cette histoire, le plus sûr puisqu'il n'a pu être endoctriné après coup, est l'*Armana prouvençau*.

La préface du premier almanach (celui de 1855, nous l'avons déjà indiqué) ne va pas, comme on dit vulgairement, chercher de midi à quatorze heures. « ... Les Félibres conservent la langue maternelle, ils la défendent, ils la cultivent, ils l'aiment & ils la chantent. C'est ce qu'ils font dans les petites & dans les grandes *félibrées*... » Plus loin apparaît l'idée dominante du moment : « Nous n'avons appelé dans la rédaction de notre almanach que ceux qui ont juré, main levée, d'écrire avec notre orthographe, qui est la bonne..»

« Chantez, Félibres, & racontez des histoires, s'écrie Roumanille dans l'almanach de 1856 ; on vous écoute & on vous applaudit. » A lire aussi l'explication du mot *félibre*, explication ironique & fantaisiste qui n'explique rien & se borne à dire : « Qu'est-ce que cela peut bien vous faire, pourvu que comme nous vous aimiez votre pays & sa langue. » En réalité, nous le savons, l'explication était difficile.

C'est encore Roumanille qui s'écrie en 1859 : « Le Félibrige fait tache d'huile ; il se répand de plus en plus. Béni soit le saint amour du pays. Bénie soit la douce langue du berceau qui fait des frères de tous ceux qui la parlent & l'écrivent ! »

Durant les cinq années qui viennent de s'écouler et forment ce qu'on a appelé assez justement la période *casanière* du félibrige[1], l'almanach n'est destiné qu'à la Provence : *Tant per la Prouvènço que per la Coumtat*. En 1860 l'horizon s'est agrandi ; le petit livre s'adresse au peuple du Midi tout entier : *En tout lou pople dou Miejour*.

presque chaque *école* de Félibres a le sien. (Voir, à la fin de cette étude : *Bibliographie des périodiques félibréens*.

1. P. Mariéton, *article Félibrige* de la *grande Encyclopédie*.

Digitized by Google

C'est qu'en 1859 une œuvre capitale avait paru, une de ces œuvres qui fondent une littérature quand celle-ci n'existe pas ou la dressent sur un éblouissant piédestal quand elle n'est qu'affaiblie. Nous voulons parler du poème de *Mireille*. Dès lors commence la période d'expansion ; le petit groupe de Font-Ségugne devient un bataillon avant de devenir presqu'une armée.

Entre les Félibres de la première heure, c'est-à-dire ceux qui se rangèrent tout aussitôt sous la nouvelle bannière, il faut faire deux catégories. D'abord, parmi les anciens *troubaires* déjà connus comme rimeurs ou écrivains de langue d'oc, nous distinguons : Castil-Blaze, Gaut, Bourrelly, Chalvet, Crousillat, Reboul, Adolphe Dumas, Auguste Boudin, le docteur Poussel.

Parmi les talents nouvellement éclos apparaissent : Mme d'Arbaud, B. Laurens, Autheman, Thouron, Legré, Ch. Poncy, Martelly. Déjà même, dans le Languedoc voisin de Provence, se lèvent de nouvelles recrues : J. Azaïs, Roumieux, Floret, Canonge, Gaidan.

Mais dès avant l'apparition de *Mireille*, la personnalité de Mistral avait commencé à se dessiner. « Tandis que la plupart se contentaient de chanter, il commençait à dire dans l'*Armana* tout ce que doit savoir un Provençal. Il entendait déjà son rôle de chef d'un peuple. De grands traits d'histoire, des leçons élémentaires de botanique & d'astronomie, des conseils moraux & jusqu'à des recettes de cuisine entre une *cascareleto* réjouissante & un chapitre de la Bible, à côté d'un divin poème comme la *Coumunioun di Sant*, & un chef-d'œuvre d'humour & d'observation comme *lou Mege de Cucugnan* : voilà l'*Armana prouvençau* des premières années[1]. »

(*A suivre.*) Gaston JOURDANNE.

1. P. Mariéton, *article Félibrige* de la *grande Encyclopédie*.

Digitized by Google

PYRÉNÉES ASTURIENNES

ET PICS D'EUROPE

« La chaîne des Pyrénées se prolonge depuis le cap Creus, sur les bords de la Méditerranée, jusqu'au cap Finistère, ou, mieux encore, jusqu'au cap Toriñana, où elle disparaît dans l'océan Atlantique. Décrivant un arc légèrement infléchi vers le N., le système pyrénéen court de l'E.-S.-E. à l'O.-N.-O., sur une longueur de 1,018 kilomètres environ à vol d'oiseau, depuis 1°1' de longitude E. jusqu'à 11°51' de longitude O. de Paris; & entre 41°23' & 43°47' de latitude boréale. Si l'on tenait compte des nombreuses inflexions de la crête & de sa courbure vers le N., la longueur totale de la chaîne approcherait de 1,500 kilomètres. Mais cette longueur n'est pas partout hérissée de montagnes de même importance, & le simple examen du relief orographique suffit pour montrer que la chaîne se divise en deux parties bien distinctes : celle de l'Ouest, qu'on appelle Pyrénées Cantabres ou Asturiques, & celle de l'Est, comprenant le système plus spécialement connu sous le nom de Pyrénées. Une large dépression sépare les deux parties du système. Cette dépression, située précisément au S. de l'angle intérieur du golfe de Gascogne, est, en quelque sorte, le seuil de la France & de l'Espagne, & c'est par là que passe le chemin de fer de Madrid à Bayonne.

« Plus à l'O., les montagnes se relèvent graduellement & atteignent, aux Picos de Europa, la hauteur maxima des Pyrénées Cantabres, 2,612 mètres environ, puis s'épanouissent en un large plateau qui entoure les sources de l'Ebre. Toute cette partie de la chaîne, la plus longue, mais la moins élevée des deux, forme au Nord le bord méridional du golfe de Gascogne

Digitized by Google

ou de Biscaye, &, dans les indentations de la côte où viennent se jeter les petits fleuves littoraux, se sont établies des villes maritimes : La Corogne, Gijon, Santander, Bilbao, Saint-Sébastien..... »

« Les Pyrénées Cantabriques se relient à l'ensemble des monts de la Péninsule. De la Peña Labra, qui domine les sources de l'Ebre & qui s'élève à 2,000 mètres, un chaînon se détache vers le S.-E. & va, par les hauteurs de Bernorio & les montes de Oca, hauts de 1,000 mètres à peine, rejoindre les montagnes de Moncayo. Celles-ci, à leur tour, se rattachent au plateau de Castille & à l'ensemble des monts espagnols. Mais comme les Pyrénées proprement dites & les monts des Asturies sont séparés par un seuil extrêmement abaissé, on peut dire que la grande région pyrénéenne est aussi nettement limitée du côté de l'Espagne par l'Ebre, que du côté de la France par la dépression de l'isthme méditerranéen. »

C'est ainsi que débute la remarquable notice de MM. Elisée Reclus, Franz Schrader & Lequeutre, qui sert d'introduction à l'*Itinéraire général de la France, Pyrénées*, de la collection Joanne. Cette étude magistrale, dont bien peu de détails sont à reprendre ou à compléter, indique avec une suffisante netteté la division essentielle du système des Pyrénées. Mais de la partie de la chaîne la plus importante, sinon comme altitude du moins comme étendue, les Pyrénées Cantabriques, il n'est fait que cette rapide mention; & encore semble-t-il, dans la pensée des auteurs, que, par une sorte de remords de leur affirmation première, ils tendent bientôt à considérer les Pyrénées Cantabriques comme ne faisant pas partie intégrale du système, en les désignant sous le terme vague de « monts des Asturies. »

Nous avons eu l'occasion récente d'émettre à cet égard une opinion différente & il peut être intéressant pour l'orographie pyrénéenne de préciser ces points :

Les Pyrénées forment un soulèvement unique; les divers étages de ce soulèvement se retrouvent indifféremment sur toute la cordillère, dont le développement est de près de 400 lieues.

Digitized by Google

La chaîne se divise en Pyrénées continentales ou politiques, qui forment généralement la frontière franco-espagnole, & en Pyrénées maritimes ou cantabriques, qui côtoient le littoral sur une étendue de 200 lieues.

La seule dépression inférieure à 600 mètres, le col d'Aspiroz, en Guipuzcoa (567 m.), doit être considérée comme le point de séparation entre les deux parties de ce même système. Au delà d'Aspiroz, la chaîne se relève peu à peu, & elle atteint, à l'ouest, sa plus grande hauteur au couchant des sources de l'Ebre, spécialement dans les crêtes qui entourent la vallée de Liébana, dépendance successive des Asturies Orientales dites de Santillane, de l'Ancienne Castille & de la province actuelle de Santander.

Les Pyrénées Cantabriques peuvent être partagées en trois zones :

Les Pyrénées Basques (*Piréneos Vascongados*), qui s'étendent en Guipuzcoa et en Biscaye;

Les Pyrénées Asturiennes, qui occupent les Asturies de Santillane & d'Oviédo;

Les Pyrénées Galiciennes, qui se prolongent, en deux rameaux écrasés, jusqu'aux promontoires les plus avancés de l'Atlantique, le cap Ortégal au Nord, le cap Toriñana ou de Touriñan à l'Ouest. Elles sont comprises dans les provinces de Lugo & de la Corogne.

Les Pyrénées Asturiennes possèdent un des premiers massifs calcaires des Pyrénées, les pics d'Europe (*Picos de Europa*). Ce massif escarpé est parallèle à la ligne de partage des eaux & coupé en trois groupes par de petits fleuves côtiers, le Sella & le Deva, ce dernier grossi du Cares & de son affluent le Duje.

Néanmoins on conserve plus particulièrement le nom de Pyrénées Asturiennes ou de chaîne Cantabrique aux montagnes formant l'axe de la cordillère & constituées de terrains primaires.

Les Pyrénées Asturiennes & les pics d'Europe ont été explorés par M. de Saint-Saud, de 1890 à 1893. M. Paul Labrouche l'a accompagné & a pris part à ses travaux en 1891 & 1892. Le résultat scientifique de ces quatre campagnes a été inséré dans l'*Annuaire du Club Alpin* de 1893 (pp. 129-181)

Digitized by Google

avec une carte & des calculs hypsométriques, dus au colonel Prudent. La relation partielle des voyages de 1890 à 1892 a paru, en 1894, dans le tome LXVII du *Tour du Monde* (pp. 97-128.)

Nous publions aujourd'hui d'importants fragments de ces trois premiers voyages & la relation de l'exploration de 1894, fragments & relation qui sont inédits.

L'étude orographique, éditée par le Club Alpin, donne une série de notices sur certaines désignations communes au système des Pyrénées & qu'on retrouve aussi bien en France qu'en Espagne. Nous rappellerons sommairement la signification des plus usités de ces vocables, les mots *oule* & *pène :*

L'*oule* (en asturien, *ollo;* en latin, *olla;* littéralement : *marmite*) est un cirque formant cuvette. Dans le calcaire, ces cirques sont presque toujours sans issue apparente, dépourvus d'eau & de végétation. Les pics d'Europe possèdent les plus grandes oules des Pyrénées. Les oules qui ont de l'eau & des pâturages, comme celle d'Anouillas, près des Eaux-Bonnes, sont dites *pelouses* (*vegas*). La plus vaste est celle de Liordes.

La *pène* (en espagnol, *peña;* en latin, *penna;* littéralement *penne* ou *grosse plume d'oiseau*) est en général une crête de rochers en dents de scie, ébarbée comme l'aile du vautour.

I. — Le massif oriental ou d'Andara.

(7-8 juillet 1890.)

Les pics d'Europe n'ont avec la belle Philis qu'une ressemblance : c'est qu'on peut désespérer d'eux comme on désespère d'elle. Il sont immenses comme distances, coupés en tronçons par quatre abîmes & d'innombrables oules; immenses comme hauteurs, s'élevant de la plage ou de vallées profondes à une altitude de près de 3000 mètres; immenses comme foyers de condensation, ce monstrueux amas de rochers métalliques, dominant une étendue de mers & de plaines dont le rayon visuel est de 100 lieues dans tous les sens. Les brouillards des côtes cantabriques ou galiciennes, les brumes des plateaux de Castille sont attirés par les vents sur ces tours, comme les

Digitized by Google

vapeurs qui font l'éternelle collerette du pic de Teyde, dans les Canaries.

Mais une fois n'est pas coutume, & ce matin un soleil resplendissant brille sur Andara. Bernard Gonzales, un mineur, nous servira de guide pour l'ascension du pic de Contes ou Cortes, le signal géodésique du massif. Il y a loin de la coupe aux lèvres, très loin partout, plus loin aux pics d'Europe. La journée commence bien. L'horizon est clair, l'océan bleu à l'infini, le chemin bon, — une route minière qui monte en lacets jusqu'à la crête, au col de l'Inagotable, où nous devions faire une station trois ans plus tard. Ici commence la voie du paradis, non pas semée d'épines, végétal qui manque au pays du zinc, mais encombrée de pierres & précédée d'une confession en règle. Notre homme avoue, en effet, qu'il n'est jamais allé plus haut que le point où s'arrêtent les chars. Il n'y a pas à se décourager pour si peu. En avant donc, au hasard des couloirs d'éboulis, des pentes de neige redressées, des rochers glissants, jusqu'à une sorte de bourrelet montueux qui coupe à angle droit celui que nous suivons. De cette croupe appelée Evangelista, — du nom d'un ouvrier qui a découvert une mine percée sur son versant, — deux pointes apparaissent, l'une trop éloignée, avec sa tour de triangulation, c'est Cortes; l'autre plus élevée, terminée par un cube de roches de difficile accès. Va pour cette dernière.

Les cordes manquent pour gravir l'obstacle. Mais, à défaut, ceintures, courroies, mouchoirs, tout ce qui se lie dans l'extrême misère, est mis à réquisition, & le sommet culminant du massif d'Andara est gravi, superbe d'escarpements, surplombant la coquette Liébana, aux vignes succulentes, aux céréales dorées, aux bois de hêtres & de charmes. A l'est, le massif central se montre à nous plein de surprises, avec ses dentelures & ses pitons qu'on appelle du terme si expressif de « Guenons » (*las Moñas*). Ces crêtes sont plus hautes que la nôtre, quoi qu'on ait dit ou écrit. Il est aisé de disserter sur les montagnes, en déjeunant dans une maison de mines ou simplement à la Hermida, ce que semblent avoir fait les géographes des pics d'Europe lorsqu'ils ont répété à satiété qu'Andara, qui est le plus modeste des trois massifs, était le plus

Digitized by Google

élevé. Amère réflexion qui allait nous obliger à bien des tâtonnements, nous imposer plusieurs campagnes, nous briser de lourdes fatigues & nous valoir des démentis.

Nous ne nous doutions pas de l'immensité inconnue que venait d'entrouvrir à nos yeux cette vision blanche de tours décharnées, en descendant sur Andara par la traverse de la Funciana, au midi de l'Inagotable, dans un éblouissant spectacle d'océan frangé d'écume.

Le lendemain, au retour du pic de San Melar, pointe qui domine le massif à l'est, nous avons la bonne fortune de trouver, montant de Burgos, le bienveillant M. d'Arce, ingénieur en chef des mines, qui nous offre le plus succulent des déjeuners & les plus intéressants détails sur l'exploitation qu'il dirige.

Lorsque la Compagnie *la Providence* a entrepris l'œuvre gigantesque de mettre en valeur les mines d'Andara, il lui a fallu établir une cinquantaine de kilomètres de chemins de chars, tracés en corniche & reliant les mines à l'Estuaire-Majeur (*Tina-Mayor*), le fiord d'Unquera. L'un des associés, M. Mendez Cortiña, a construit un quai & des magasins pour charger, sur le fiord même, des produits recherchés surtout par la Belgique et par l'Allemagne.

Le minerai est soumis à une préparation avant d'être transporté au port d'Unquera. Cette préparation est dite calcination. La calcination du carbonate de zinc s'opère sur une aire horizontale de 15 à 20 mètres de diamètre. De gros morceaux de calamine, espacés entre eux, sont placés circulairement sur une hauteur d'environ 25 centimètres. Au-dessus est établi un foyer formé de deux bûches de 2 mètres de long & s'élevant à 1 mètre au plus. On coiffe cet édicule de minerais en ayant soin de placer les plus gros quartiers dans la partie basse & de ménager une sorte de cheminée cylindrique dans la partie centrale. Lorsque la moitié du chargement est opérée, le bûcher est entouré d'un petit mur, qui ne doit pas toucher le foyer & s'élève en décroissant, à la façon d'un cône tronqué. Cela fait, on achève le chargement & on allume le feu qui, peu à peu, se propage, s'active, se consume en trois jours, laissant la calamine effondrée & calcinée, son poids augmenté du cinquième.

Digitized by Google

Après cinq jours de refroidissement, le minerai est prêt à expédier. — Le tonneau revient à 75 francs, dont 25 pour l'extraction & 23 pour le transport.

On ne chôme jamais du 1er mai au 31 octobre, sauf le 15 août, jour de la fête d'Andara. Tout autour du cirque, sur les pointes avoisinantes, à San-Melar, à Mancondio, à Grajal, le canon gronde ce jour-là & cet unique repos de tout un semestre est joyeusement célébré. Elle n'est pas d'ailleurs triste cette étrange vie souterraine dans le haut pays. Le silence morose des oules d'Europe n'existe pas dans la région où l'homme a apporté la vie & où il n'a jamais froid, au fond des galeries étroites. Les coups de mine retentissent d'instant en instant sur les arêtes mornes. Les femmes chantent des mélodies plaintives, toutes locales, très différentes de celles du reste de l'Espagne, & pleines d'une sauvage poésie. Le bruit des chars & le crépitement des fours troublent aussi les échos. Il y a comme une gaieté dans ces rumeurs, s'élevant au milieu d'un désert coupé par le mur des crêtes de toute vue sur les terres vertes, sorte de mer figée qui descend en gradins désordonnés jusqu'à l'océan & dont la mate blancheur se confond avec celle des dernières vagues.

II. — Les sources de l'Ebre et du Deva.

(8-12 septembre 1891.)

Tout chemin conduit à Rome, & tout chemin de Castille aux pics d'Europe. Cet étrange massif est loin de tout & près de tout. D'un peu plus, l'Ebre prendrait sa source à l'un de ses glaciers, & cette source est sur le chemin qui vous y mène. Route nouvelle, ouverte, quelques mois avant, dans la chaîne Cantabrique. L'Espagne, habituée aux mauvaises côtes, a la hardiesse des chemins escarpés. Sur le versant français des Pyrénées, il n'y a que quatre passages praticables aux voitures : le Perthus, la Perche, Puymorens & le Somport. Sur le territoire espagnol, il y en a une trentaine, finis ou à la veille de l'être. C'est le luxe des pays de montagne d'avoir des chemins de montagne & de n'avoir pas des chemins de plaine. Les

Digitized by Google

grandes routes de la Péninsule, assez rares dans les terrains plats, deviennent des bourbiers à l'entrée des villes. Mais montez, allez au désert, perdez-vous dans la forêt, cherchez en vain une trace de vie, & vous avez des chances pour rencontrer une chaussée royale, large, empierrée, admirablement douce, merveilleusement faite, somptueuse de travaux d'art & peuplée de cantonniers. C'est le romantisme appliqué aux voies de communication & l'École polytechnique faisant des vers.

La preuve en est dans cette route de Fontibre, qui part de Reinosa, charmante ville de la ligne de Santander, & s'en va, parallèlement à deux routes existantes & rapprochées, tomber sur le littoral, au petit port de Comillas. On ne peut la comprendre, en bonne conscience, dans la nomenclature officielle des voies d'accès du massif d'Europe, parce qu'elle rejoint la route du littoral, plus courte en fait à cause de son rattachement au réseau ferré & de ses services de diligences. Nous devons l'heureuse découverte du chemin de l'Ebre à un très aimable homme, M. Martial d'Olavarria, ingénieur du corps des mines & directeur de celles des Picayos & de Liordes, notre providence pendant tout notre voyage de cette année. M. d'Olavarria nous offre un véritable festin à Reinosa, à la descente du train. Les pourparlers avec le cocher & les préparatifs de départ ne prennent que quatre heures, résultat extraordinaire en Castille. Il est vrai que, à la seconde halte, un trait casse & quelque autre chose se démanche, ce qui s'explique par la rapidité mise à nous servir. Mais la première s'est passée sans encombre, à Fontibre. Au fond d'un repli vert & mousseux, l'Ebre sourd, comme le Loir ou la Touvre, tout formé, dans une vasque claire, & ses eaux fraîches & bouillonnantes vont, à quelque distance, faire mouvoir un moulin. C'est un coin de terre d'une exquise gaieté : une laveuse, vêtue d'une jupe jaune d'œuf, trempe ses jambes musclées dans le bassin limpide ; des arbres, accrochés aux parois, forment parasol ; un rocher en forme de piton oblige à un coude brusque la rivière, pressée de courir comme un poussin qui vient à la vie.

De l'auberge de Fontibre, où les dégâts de l'attelage se réparent, la route monte en lacets jusqu'au col du Frontal, dans

Digitized by Google

le groupe de Sejos, par les monotones pâturages du versant méridional. Ce n'est presque qu'une colline, de ce côté. Au delà de la chaîne Cantabrique, ce sera un abîme, habillé d'une forêt épaisse, où à grands coups de cognée, sciant de partout des arbres souvent éloignés de l'axe du chemin, les hommes ont fait sauvagement une trace grandiose, sans rien respecter autour d'eux.

On descend encore, on descend toujours, passant des affleurements calcaires, sautant un précipice sur un pont diabolique, gagnant enfin un hameau. Mais il fait nuit, & notre cocher, bousculé par son court prélude de début, a oublié les bougies des lanternes. Dans la vallée noire, nous roulons sourdement, devinant autour de nous des obscurités de mauvais aloi, un sol mal affermi, des précipices sans parapets. Tout à coup, une bousculade horrible remue le coche sens dessus dessous : une roue monte au ciel, l'autre descend en enfer, le voiturier jure un peu plus & les mules piaffent sans avancer. Nous sautons avec ensemble, & la reconnaissance du terrain, à tâtons & avec grande prodigalité d'allumettes, nous montre le plus amusant des spectacles. La moitié de la voiture est sur la vieille route, presque démolie, & l'autre moitié sur la nouvelle route, qui n'est pas finie de construire & passe en contre-haut. Tout le monde se met de la partie, & le déraillement n'a d'autres suites que de ralentir une allure désespérante de lenteur.

Il est dix ou onze heures du soir quand nous arrivons à Cabezon de la Sal. Il n'est pas facile de trouver un gîte, plus difficile encore de trouver à souper, & nous renonçons à savoir l'heure à laquelle nous demandons à un mauvais grabat un sommeil bien réfractaire.

Le lendemain matin, la route du littoral nous conduit à Unquera par le fiord de Saint-Vincent-du-Bac (*San Vicente de la Barquera*). Nous sommes au pied de la chaîne & nous prenons un bain de mer.

La famille de notre hôte réside l'été à Unquera & nous y fait un si gracieux accueil que le temps passe comme il passe en Espagne. Six nouvelles heures d'attente avant de se mettre en

Digitized by Google

route pour la mine des Picayos, où nous arrivons en pleine nuit.

Le lendemain, Saint-Saud fait l'ascension de la pène Mellera, piton d'avant-garde qui domine les Picayos, pendant que Labrouche, sur une résolution subite, est expédié à Andara.

Le convoi de vivres se trouvant à gauche & lui prenant à droite, il chemine misérablement avec un mineur qui lui sert de guide, & un peu de pain & de fromage que ce guide improvisé a dans sa poche. C'est toute une crête à suivre, la crête entre la pène Mellera & Lechugales, par un sentier de chèvres, passant plusieurs cols en revers, tantôt sous bois, tantôt dans les hauts pâturages, plus souvent dans les chaos, où la trace se perd à moitié. Tout en bas, derrière une triple ligne de montagnes, la route du Cares apparaît, droite & grise, dans une vallée fertile. Plus loin, des escarpements majestueux bordent une naissance de gorge, la recourbant en demi-cercle. Voici enfin la vieille route d'Andara, dont les lacets herbeux & tristes longent la crête & rejoignent, deux heures plus haut, le chemin neuf. Quelques pas encore & Andara apparaît, avec son hospitalité « royale », qui refait de toutes les fatigues.

Le jour suivant, M. d'Arce, en gentilhomme accompli, toujours discret & prévenant, a un guide aux ordres du voyageur. Levé le premier, d'un ton doux & grave, il fait remarquer que, cette fois, c'est le Français qui est en retard. La chose la plus prodigieuse de toutes nos campagnes, à Andara, l'horloge avance, le directeur est prêt à l'aurore, le déjeuner, le mineur, les vivres sont là aussi. C'est une merveille d'exactitude, & l'on y comptait si peu qu'on s'était bien gardé de se lever à l'heure dite. L'Espagne à 2,000 mètres n'est plus l'Espagne.

Par les chemins de mine, puis par une crête facile, nous montons au pic du Fer (*del Hierro*), l'un des points culminants du massif, près d'un des postes de chasse du roi. Des brouillards glacés courent sur ces hauteurs, ballottés par les vents qui tout à coup les déchirent, laissant voir les tours proches, des échappées de mer, des clartés dans la direction de Castille. Le col de l'Evangéliste & un petit névé nous mènent sur une montagne voisine, où nous déjeunons. Et la descente commence sur des parois fantastiques, tantôt à droite, tantôt à gauche de la crête, entre des précipices qui baillent; puis, au

Digitized by Google

col de Cortes, c'est la longue marche à revers sur des éboulis finissant en maigres gazons aux plateaux d'Aliva.

A quelques lieues, au pied des mines de Liordes & au fond du cirque de Fuente De, le Deva surgit comme l'Ebre, entre des pierres, dans un bassin verdi par ses claires eaux.

III. — Le massif occidental ou de Covadonga.

(16-21 septembre 1891.)

La pène Vermeille (*peña Bermeja*) domine au nord-ouest Soto de Valdéon, & couronne de sa muraille grise les mamelons du plateau. Cette montagne appartient au troisième massif de la chaîne, au mystérieux groupe de Covadonga. Là derrière, la pène Sainte dresse sa tour vierge & sombre, où il y a presque toujours une ceinture de vapeurs, même quand les autres pics sont à découvert. Nous monterons ce matin à la pène Vermeille. Mais notre patience est à une épreuve inattendue, car aux causes habituelles de retard se joint une réquisition de prestation pour tous les hommes valides du Valdéon en ce même jour. Il faut non seulement trouver un guide, il faut aussi trouver le maire & obtenir une dispense. La chose est faite tôt ou tard, disons tard.

Par les champs & le long d'un chemin ombreux, nous atteignons un plateau où des cabanes en forme de gourbis s'élèvent sur une éminence arrosée de sources. Nous sommes en dehors des pics d'Europe, sur leur extrême lisière, & longeons leur premier contrefort. Un col sur une croupe & un second col dans le chaînon de rattachement du massif de Covadonga aux Pyrénées Cantabriques, & nous voici dans une de ces cheminées qui s'entaillent dans le calcaire & en ouvrent l'accès. La montée est rude; les murailles se rétrécissent & s'effilent jusqu'à une sorte de plateau, où un jeune pâtre apparaît avec son élégant costume en peau d'isard, son gilet lié sur le coté, ses molletières protégeant l'intérieur des jambes.

Le brouillard nous inquiète; il danse autour de nous, nous enveloppe par moments. Au col du Chien (*del Perro*), la pène Sainte, splendide et effrayante, se montre très près,

Digitized by Google

au bout de la crête, avec ses escarpements qui semblent défier toutes les audaces. Elle est à gauche & la pène Vermeille, qui s'élève à droite, ne présente quelque difficulté que dans sa partie haute. Son sommet est brisé par une profonde coupure & son point culminant n'est accessible, par le versant nord, qu'en suivant à flanc des éboulis redressés & des névés glissants.

Les heures sont utilement & agréablement remplies sur cette belle montagne. Le massif d'Andara est caché par le groupe central des Orriellos, dont les tours maîtresses s'entassent entre des écharpes flottantes de brumes. Les murailles édentées de la pène Vermeille rivalisent en hauteur, du côté de Caïn, avec les arêtes de la pène Sainte & leurs arcs-boutants, nettoyés de toute vapeur, noirs dans un ciel très bleu, au dessus d'une mer de nuages qui cachent la vraie mer. Les plaines de Castille, éclatantes & rouges, laissent voir des villages sans nombre & des montagnes dont on devine les derniers plans grisailles à l'extrême horizon. Le Valdéon découvre, dans les déchirures du brouillard, ses vertes cultures & quelques villages, Santa Marina, Posada, les Llanos.

Notre homme connaît bien son terrain & il nous offre de descendre tout droit sur le Valdéon. La proposition est scabreuse, car la paroi est abrupte. Mais il y a presque toujours dans ces forteresses quelques brèches cachées, qui ouvrent un passage plus ou moins ardu, si l'on n'a peur ni des cheminées, ni des névés, ni surtout de l'étroitesse des corniches; & notre guide nous fait faire la plus heureuse des descentes par le plus biscornu des chemins. Nous avons promptement rejoint, entre des murailles dont la brume nous cache l'aplomb, nos cabanes du matin & le chemin de montée. De là à Soto, c'est une charmante promenade qui nous prépare à un abondant souper.

Trois jours après, par le défilé du Sella, nous sommes sur l'autre versant de la pène Sainte, dont nous avons en vain essayé de gravir les effroyables escarpements. A la descente, le beau lac Enol, qui étend sa large nappe à 1,200 mètres d'altitude, entre la mer bleue & la montagne grise, est une fournaise lui aussi. Et il faut marcher, toujours marcher. Au-dessous du lac, une claire fontaine invite au repos; une jeune

Digitized by Google

& jolie fille puise de l'eau, heureuse de bavarder au passage & de faire montre de belle humeur. Elle tombe mal, la pauvrette ; nous avons l'humeur de gens fourbus & Covadonga est encore bien loin. Notre guide, le pauvre Tonio, ne se traîne plus, & sans l'assistance d'un chasseur rencontré le matin qui nous fait conduite depuis un moment & soulage nos deux porteurs, nous n'arriverions jamais à bon port, dans le confortable hôtel de Covadonga.

Il y a un téléphone, — oui, un téléphone, — de Covadonga à Cangas & un fil télégraphique de Cangas à Oviédo. Courons au téléphone pour commander le coche de retour. Ce téléphone est paresseux ; il ne se réveille qu'à neuf heures, & il nous faut attendre son bon vouloir. Mais, s'il est en retard comme ses compatriotes de tous les genres, il est encore plus complaisant qu'eux, ce qui n'est pas peu dire. Pour cinq petits sous, qui valent bien, le change aidant, quatre sous de France, il transmet quinze mots à l'aller, plus la réponse, plus une réponse à la réponse, plus une acceptation définitive de Macaire (*Macario*), le voiturin de Cangas. Nous l'appelons le ministre plénipotentiaire, parce qu'il a des favoris diplomatiques & une prestance de chargé d'affaires. Il trône sur son siège comme un haut agent & il est fantaisiste comme un congrès de puissances.

En attendant, une visite à la basilique & au musée Pélage, curieusement amassé dans les nouveaux bâtiments ; une halte surtout devant les tombeaux romans, si mal éclairés dans le cloître, tombeaux anonymes, ornés d'arabesques & gâtés d'inscriptions de la dernière époque gothique. — Nous déjeunons, patientons & voyons enfin apparoir Macaire. Mais notre homme a fait des siennes & nous amène un monument — une sorte d'énorme omnibus à trois chevaux qu'il nous offre à un prix proportionné à son poids. Nous protestons ; & le complaisant téléphone fonctionne de nouveau — toujours suite de la première dépêche — pour demander une voiture plus légère, qui nous attendra au point où la traverse de Covadonga s'embranche, en cul-de-sac, sur la grand'route du Cares. Nous montons sur l'impériale — *rari nantes* — & reprenons le chemin de Cangas.

Digitized by Google

A la bifurcation, le nouvel équipage est rendu, aussitôt réattelé, & nous suivons la vallée d'Onis, verte, fraîche comme tout le littoral, parsemée de maisons & pleine de souvenirs. La route s'élève entre les bouquets d'arbres & franchit successivement deux cols, avant de tomber dans la vallée du Cares, qu'elle suit jusqu'à son confluent avec le Deva. La descente est sauvage, & de longs lacets conduisent à un pont récemment ouvert — les ponts sont moins pressés encore que les naturels.

Il pleut, & l'équipage nous cause de grandes tristesses, notre conducteur poussant jusqu'à l'invraisemblable le paradoxe en matière de chevaux. Aux montées, il serre la mécanique & fait galoper les bêtes; en plaine, il la desserre à moitié & marche à un trot d'âne; aux descentes, il la desserre au maximum (elle serre toujours un peu de sa nature) & va au pas. Le pays nous paraît maussade & le trajet monotone, malgré l'opulente végétation & l'élégance du cadre. Dans sa partie haute, la route du Cares a le défaut des routes du littoral, qui ne sont pas entaillées sur la plage même & longent une rivière. On ne voit que la vallée, on ne voit pas, à raison de l'encaissement, les deux magnificences de la région : les pics d'Europe au midi & l'océan Cantabrique au nord. Ces routes ne sont belles que dans les défilés qu'elles traversent, & le Cares, sur quelques lieues, coule dans une plaine.

Au milieu des prés s'élève le bourg de Careñas, où nous entrons avec une averse. Macaire s'arrête devant une taverne, avec laquelle il a sans doute des accointances, & déclare qu'on ne va pas plus loin, ce qui est un gros mensonge. Nous y sommes reçus par un chirurgien, qui tient auberge pour les amis qu'on lui recommande & nous procure, pour le lendemain, deux chevaux : un petit, qui a le pas trop lent & un trottinement odieux; un grand, qui a le pas trop long & un trot boiteux. Celui qui a le petit cheval se sépare de son compagnon & le rejoint par saccades, faute de le pouvoir suivre. Notre fidèle Tonio, qui a dormi sur des chaises ou à la dure depuis deux semaines, suit notre cavalerie avec son pantalon en loques.

La pluie cesse à Arenas, où l'on prétend que la route finit. En réalité, elle est faite deux lieues au delà, jusqu'au

Digitized by Google

pont de Mier, qui revient sur la rive gauche du Cares. Mais, abandonné aussitôt construit, le chemin a ses parapets en mauvais état, & trois éboulements — le dernier infranchissable, même à cheval — en rendent l'accès difficile. Le pont de Mier est à une courte distance des Picayos.

Les mines des Picayos, dont la concession principale s'appelle les Deux-Amélies (*las dos Amelias*), s'étendent sur une zone d'environ 80 hectares. Exploitées, dès 1837, par un Saxon du nom de Samuel, elles appartenaient, en 1859, à un de nos compatriotes, M. Louis Ratier, qui les a vendues, en 1873, à M. del Diestro, directeur de la banque de Santander, leur propriétaire actuel. M. del Diestro a construit le nouvel établissement, qu'il a pourvu d'un barrage sur le Cares. Un moteur mécanique est mû par une puissante chute d'eau & l'outillage est des plus complets. Les Picayos, à la différence d'Andara, n'ont pas la charge de loger & de nourrir les mineurs, tous habitants des villages voisins, où ils se retirent la journée finie. Les bâtiments se composent de la maison du directeur & de l'usine où sont pulvérisés les minerais. La mine occupe cent vingt personnes. Le salaire des femmes est de 1 franc; celui des manœuvres (*muchachos*) de 1 fr. 50 c.; des mineurs, 2 fr. 50 c.; des charpentiers, 3 francs, & des contremaîtres (*capataces*), 5 francs. La concession produit du nickel, du cobalt & du cuivre, en combinaison avec l'arsenic, la chaux, la magnésie & le silex. C'est, paraît-il, le seul point de l'Espagne où ces minerais se trouvent réunis.

L'extraction est tout autre que celle du zinc, & la vie solitaire du mineur d'Andara, d'Aliva ou de Liordes fait place, aux Picayos, à la vie habituelle des mineurs dans les galeries communes. L'exploitation est des plus curieuses. La montagne est comme perforée par un grand puits. Les minerais sont jetés, tombent avec bruit dans l'ombre & descendent de là, au niveau du Cares, par une glissoire à l'air libre. Des échelles montent d'étage en étage &, parfois, une baie ajoure quelque galerie supérieure. Cinq lieues séparent les Picayos du port d'Unquera, où les produits s'embarquent à destination de la Belgique & de l'Allemagne. La difficulté des communications

Digitized by Google

jusqu'au pont de Lhés, près de Panes, rend l'exploitation onéreuse encore ; mais la prompte ouverture de la route du Cares, dans sa partie basse, promettent de beaux jours aux mines de la pène Mellera. De semblables difficultés ont interrompu l'extraction du zinc à la concession de Liordes, qui appartient au même propriétaire. Il est étrange qu'avec de pareils chemins & dans un pays aussi rude on ait pu transporter les lourdes pièces des machines qui fonctionnent aux Picayos, & ce petit tour de force fait honneur à son énergique auteur.

Au demeurant, M. d'Olavarria, avec l'aimable douceur de la plus bienveillante des natures, n'est pas homme a être arrêté par la lutte & par l'activité de tous les instants. On ne sait vraiment comment il peut venir à bout de tant d'affaires, une très dure journée de marche séparant les Picayos de Liordes & mille travaux divers se mettant sans cesse, chez l'ingénieur, à la traverse de la plus prévoyante sollicitude. Son laboratoire renferme les plus intéressants échantillons minéralogiques & sa cuisine les meilleurs mets de l'Espagne. Nous en savons quelque chose, & après tant d'obligeances réitérées pour des voyageurs inconnus, dont il était devenu l'ami par sympathie réciproque, après nous avoir montré le chemin de l'Ebre, ouvert largement les Picayos & Liordes, prêté ses chevaux & ses hommes, remorqué dans le défilé du Sella, il nous préparait, au retour, une fastueuse réception qui nous fit quitter, bien à regret, la jolie maison au toit de zinc cannelé, se réflétant aux eaux limpides du Cares. Dans cette seconde expédition qui préparait une troisième campagne, plus féconde en résultats parce qu'elle venait en son temps, M. d'Olavarria a une part si large que nous ne saurions assez lui témoigner l'expression de notre gratitude & que nous nous demandons encore ce qui serait advenu sans ce guide précieux.

(*A suivre.*)

Paul LABROUCHE.
Comte DE SAINT-SAUD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

Camille Bloch. — La situation vinicole au dix-huitième siècle.

La Société des arts & sciences de Carcassonne a entendu, une communication des plus intéressantes sur la situation viticole au dix-huitième siècle. L'auteur en est M. Camille Bloch, le très actif & très distingué archiviste de l'Aude, qui a déjà si largement contribué au progrès de l'histoire de notre Midi, & dont on connaît le suggestif travail sur *l'instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution*.

M. Bloch montre, d'après des considérations écrites en 1788 par M. de Ballainvilliers, intendant de la province du Languedoc, que les préoccupations des viticulteurs, à cette époque, étaient les mêmes que celles de nos contemporains. Il ne leur était pas toujours aisé de vendre leurs produits : ils avaient à lutter contre les préjugés, répandus sans doute par les ancêtres des fabricants de Bercy, & qui tendaient à établir que les vins du Languedoc ne pouvaient supporter le transport. Ils avaient surtout à redouter pour leurs vins & eaux-de-vie la concurrence des produits de la Catalogne, généralement préférés aux leurs dans le nord de la France.

Et M. de Ballainvilliers, dans sa conclusion, indiquait la nécessité de remédier à cet état de choses. Le Gouvernement devait favoriser le perfectionnement des procédés de préparation des vins & eaux-de-vie, enseigner surtout aux petits pro-

Digitized by Google

priétaires l'art de la distillation pour arriver à faire mieux que les Catalans, enfin & surtout établir des droits d'entrée assez forts sur les produits espagnols, tandis qu'on s'efforcerait d'attirer dans les ports du Midi, Cette en particulier, les navires & les marchands du Nord trop habitués à commercer en Catalogne.

C'est une véritable interview toute d'actualité que nous expose ainsi M. Camille Bloch. Voilà qui n'est point banal de donner sur une question brûlante l'opinion judicieuse d'un administrateur d'il y a cent ans.

Guide-itinéraire du versant sud des Pyrénées.

M. Arthur Osona, membre distingué du *Centre excursionista de Catalunya*, de Barcelone, vient de faire paraître en un in-16° de 368 pages (Barcelona, estampa de F. Altès y Alabart; prix : 3 pesetas), une troisième édition de son : *Guia-itineraria de las regions de Llussanés, Pyrineus, Cerdanya, serras de Cadi y Andorra.*

Ce guide de la région catalane des Pyrénées, des bassins du Sègre & du Cardoner, est divisé en 136 itinéraires qui dénotent chez l'auteur une connaissance approfondie du pays. Nous, qui l'avons en partie parcouru à pied, nous pouvons assurer que ce volume consacré à sa description ne renferme que fort peu d'erreurs, lesquelles portent spécialement sur les altitudes.

Rien n'est oublié : maisons isolées, sanctuaires, cols, forêts, pointes secondaires des montagnes. C'est le *vade-mecum* obligé de toute personne qui voudra visiter les Pyrénées de la Cerdagne, de l'Andorre & des environs de la Seu d'Urgel.

M. Osona a fait tirer à part la partie qui concerne l'Andorre. Le fascicule (1 peseta) ne contient que 91 pages & 13 itinéraires soigneusement étudiés, plus une étude historique sur cette minuscule république.

De Saint-Saud.

Digitized by Google

Le Caractère espagnol. Clermont-Ferrand, 1894, 20 p., in-8°.

M. G. DESDEVISES DU DEZERT, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, vient de publier une conférence qu'il a faite à la section d'Auvergne du Club alpin, sur le *caractère espagnol*. Il nous convie à voyager avec lui — donc en très instructive compagnie — sur « la terre étrange où le dernier peuple idéaliste du monde s'obstine à vivre de ces trois choses ailleurs si oubliées, la foi, le rêve et l'amour. » Ces quelques mots nous indiquent le plan de la conférence. M. D... passe en revue les trois éléments essentiels du caractère espagnol. Il nous montre l'habitant de la Péninsule tel qu'il est, dans sa pittoresque originalité, avec ses qualités, dont il est justement fier, & ses défauts, dont il est peut-être plus fier encore. Mainte anecdote tirée des souvenirs personnels de l'auteur, mainte citation bien choisie de poésies populaires ne permettent pas à l'intérêt de languir & donnent un aspect nouveau aux choses mêmes que le lecteur connaissait déjà. M. D... aime l'Espagne; si tout n'y est pas fait pour lui plaire, tout au moins l'intéresse. Chez lui, l'épigramme a la pointe fine, mais la blessure ne peut jamais être que légère, si douce est la main qui lance le trait. Celui-ci pourtant va parfois, d'un ricochet imprévu, frapper deux buts, dont l'un en deçà des Pyrénées. Un exemple seulement : « Il y a quelques années, nous est-il conté p. 5, un ecclésiastique français, de passage à Pampelune, fut pris par les gamins pour un clergyman anglican; on le hua, on lui jeta des pierres, & il revint tout tremblant chez son hôte, qui lui expliqua qu'on l'avait pris pour un protestant. Charmé de cette explication, le bon abbé se consola de sa mésaventure en admirant un pays où la foi est restée si populaire. » L'étude se termine par un point d'interrogation. « Préservée par sa situation géographique des périls formidables qui tiennent en crainte tous les autres peuples européens, l'Espagne pourrait vivre en paix dans les joies de la foi, du rêve & de l'amour; mais elle est tourmentée de besoins nouveaux, elle veut rompre, elle aussi, avec la tradition, elle passe par la crise douloureuse où la France a plusieurs fois failli périr; elle veut

Digitized by Google

devenir une nation moderne. Saura-t-elle conquérir la science & la liberté? Ne lâche-t-elle pas la proie pour l'ombre?... *Quien sabe?...* » H. D.

La Pisciculture dans la haute vallée de l'Ariège. — Réponse à trois fonctionnaires, par SICRE-TARRIDE. — Foix, Gadrat aîné, 38 pages. 1884.

L'auteur, modeste fonctionnaire à Merens, poursuit une œuvre de bien public &, sous prétexte de répondre à des critiques injustes, il nous donne en quelques pages des renseignements utiles; il plaide avec des faits clairs & précis une excellente cause.

Laissons de côté sa victorieuse défense personnelle, ne nous occupons ici que de la seconde partie de la brochure, appel chaleureux en faveur de la pisciculture. Bien aveugle serait celui qui ne voudrait pas voir dans les grandes surfaces qu'occupent les eaux dans l'Ariège une exploitation succeptible d'occuper un des premiers rangs parmi nos industries & de produire des revenus très importants. M. Sicre-Tarride montre le progrès du dépeuplement des cours d'eau, la fièvre de destruction du poisson qui s'est emparée de riverains usant de tous les moyens. Il mentionne en passant le rôle désastreux de certains animaux : les oiseaux aquatiques & les Musaraignes moins dangereux que les Loutres. Une Loutre adulte absorbe au moins 1 kilogramme de poisson par jour; or dans la seule année 1893, l'auteur a pu en tuer douze auprès de sa résidence, & ce chiffre est déjà dépassé pour l'année courante; la treizième pesait 9 kil. 200.

M. Sicre-Tarride a fondé à ses frais un très humble établissement de pisciculture. Les résultats publiquement obtenus & constatés ont été supérieurs à ceux des établissements de l'Etat. La gendarmerie de Merens a reconnu que la production du poisson a doublé depuis deux ou trois ans, sur un parcours de 3 à 4 kilomètres de rivière, grâce à des efforts qui, par malheur, restent sans encouragement officiel, sans appui. Espérons que le Conseil général saura comprendre à cet égard l'intérêt du département & du pays.

Digitized by Google

« Almanach patois de l'Ariège » pour 1894.

La *Revue de Gascogne*[1], dans le compte rendu bibliographique, donne un article de M. Léonce Couture, sur l'*Almanach patois de l'Ariège de* 1894. L'auteur fait ressortir l'intérêt que présente cette publication, parvenue à sa quatrième année. Elle ne constitue pas seulement un recueil d'agréable lecture, fort goûté dans notre région, elle contient, en outre, des éléments d'études très appréciés par ceux qui s'occupent de nos dialectes méridionaux & qui recherchent les traditions populaires. En reproduisant l'article de la *Revue de Gascogne*, nous engageons nos lecteurs à nous fournir les moyens de maintenir & même d'augmenter l'intérêt & la réputation de l'*Almanach patois de l'Ariège*. Nous serons reconnaissants aux personnes qui voudront bien nous faire part de contes, légendes, chansons, proverbes en patois de Foix ou de Saint-Girons, afin de rendre l'*Almanach de* 1895 digne de ses aînés.

L'*Almanach patois de Foix*, déjà présenté aux lecteurs de la *Revue*, nous apporte cette année une provision encore plus riche de littérature populaire, mais où le gascon a pourtant une part plus petite que l'an dernier. Ce qui, au fond, n'importe pas beaucoup à nos folkloristes; ils savent bien que proverbes, contes & chansons ne s'arrêtent pas d'ordinaire à une frontière géographique quelconque, & sont ou deviennent le patrimoine commun des provinces & pays d'une même région. Pourtant, en recommandant toutes les séries du nouvel almanach, je ne m'arrêterai guère qu'aux pièces signalées par le caractère gascon de l'idiome.

Le recueil s'ouvre précisément par soixante & dix ou quatre-vingts proverbes souvent rimés, recueillis par M. Castet, curé d'Uchentein, dans la vallée de Biros, & déjà publiés, avec préface de M. Pasquier, dans le *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres & arts*. Tous ces dictons présentent, outre leur intérêt philologique & « démographique », une vraie uti-

1. *Revue de Gascogne*, tome XXXV, 6e livraison, juin 1894. Auch, pp. 315-317.

Digitized by Google

lité morale pour les lecteurs du petit livret populaire ; ils sont rangés sous deux chefs : 1° travail, paresse ; 2° fortune, ambition. On lit, par exemple, sous le premier : *Et manobro, qu'a part a'ra abro* (l'ouvrier a part à l'œuvre) ; — *Era oubligatiu, abant era deboutiu ; — Et pa dur, que teng etg houstan segur* (le pain dur fait la maison sûre) ; — *Bau mes proufit que glorio ; — Bau mes suda que trembla*, etc. Sous le second : *Et qu'a or qu'a cor ; — Que dejunou ourgulhous que soupo bergounhous ; — Et qu'ac bouto tout en ung toupi qu'ac perd tout en ung mayti ; — Dus brasses e santatg que soun era richesso d'era praubetatg ; — Et que canto soun mau espanto.* Ce dernier dicton, sauf la marque du dialecte, est identique à celui dont Aubanel fit sa devise dès la publication de son premier recueil : *Quau canto soun mau encanto.* C'est un exemple, entre mille, de cette diffusion des formules populaires que j'affirmais tout à l'heure.

On en trouverait d'autres preuves dans les énigmes (pp. 14-16), prises pour la plupart dans le Lauragais, & appelées en Ariège *bisco-biscausos* (comme en Armagnac *cause berdiuse berdause*). Ainsi : *Qu'es aco ? qu'es aco ? Soun loungo & blanco, en serbin moun mestre me soun desfeito* — correspond très exactement à l'énigme française fort répandue : « Belle blanche que je suis, en vous servant je me détruis. » Le mot est « chandelle ». Je ne puis m'empêcher de citer encore, à cause de leur réalisme pittoresque & malgré leur provenance languedocienne, les deux énigmes sur les « ciseaux » & la « lampe à trois becs » (*calhel*, en gascon *careil*) : *Tanilho, manilho, cabilho de fer, soun cinq que la menon, nan que dous elhs ; — Beu soun sang e manjo sas tripos.*

Aucune des treize chansons (pp. 17-31) n'appartient à notre dialecte gascon ; mais plusieurs ont leur équivalent dans notre province : une note de l'*Almanach* (p. 30) le fait remarquer pour une sorte de romance que Cénac-Moncaut avait trouvée en Béarn ; mais le même auteur avait entendu en Astarac l'*Ase de Marioun*, & même dans une leçon meilleure, ce semble, que celle de l'Ariège (p. 21) ; il est vrai que la leçon mirandaise elle-même porte des signes évidents d'une origine languedocienne.

Digitized by Google

Parmi les contes, il y en a deux en patois saint-gironnais, communiqués par M. l'abbé Cau-Durban. Le « Petit Turluret » est une version assez curieuse d'un thème bien connu : des objets enchantés donnés à un brave garçon qui en perd le bénéfice par des indiscrétions de langage. L'autre conte est une de ces légendes où saint Pierre & Notre-Seigneur voyagent ensemble, & où l'apôtre apprend de son maître quelques secrets des voies de la Providence. Dans ce récit, recueilli à Castelnau-Durban, le gascon est fortement mêlé de formes languedociennes.

Léonce COUTURE.

Digitized by Google

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

L'Association Pyrénéenne tient à prendre part publiquement au deuil de la France.

Que l'horreur de l'assassinat du Chef de l'État, Président de la République soit une grande leçon & fortifie notre patriotisme. Que Dieu nous protège & qu'il épargne aux peuples de tels malheurs, à notre civilisation de telles hontes.

La *Revue des Pyrénées*, dont on sait les liens avec l'Espagne, doit enregistrer les marques de vive sympathie que cette noble Nation nous a témoignées dans ces douloureuses circonstances. Les hommages rendus à la mémoire du Président Carnot par le Gouvernement de S. M. le Roi & par la population espagnole méritent notre souvenir reconnaissant.

Travaux dans la vallée de la Pique contre les inondations.

La Chambre vient de voter un projet de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Pique. Ces travaux ont pour but de préserver un des faubourgs de Luchon, fréquemment menacé par les crues périodiques de la Sonne, affluent de la Pique, & la voie ferrée de Montréjeau à Luchon qui a été submergée en 1875. Ces travaux consistent en travaux « de correction », barrages, clayonnages, fascinages, drainages, &c., & en travaux de reboisement.

Digitized by Google

Le projet de périmètre constitué par l'administration, forestière porte sur le territoire de dix-sept communes et comprend 1,456 hectares.

Les communes les plus intéressées sont celles de Bagnères-de-Luchon (279 hect.), Poubeau (110 hect.) & Oô (375 hect.).

Les ours à Saint-Béat.

On a constaté, dans le canton de Saint-Béat, la présence d'un ou plusieurs ours. M. le Préfet a autorisé en conséquence une battue, sous la direction de MM. le lieutenant de louveterie, & inspecteur des forêts de Saint-Béat, Burgalaïs, Garin, Gaud, Marignac & Arlos.

La bibliothèque basque de Lucien Bonaparte et les hommages à Gladstone.

A propos de M. Gladstone, mentionnons la suggestion d'un correspondant du *Manchester Guardian* à l'adresse des personnes qui se préoccupent d'organiser des souscriptions en vue d'offrir une récompense nationale au « grand old man. » Comme celui-ci n'a pas présentement de résidence à Londres, comme d'autre part il est un grand amateur de livres & particulièrement de philologie, on satisferait à la fois à ses besoins & à ses goûts, déclare le susdit correspondant, en le rendant possesseur de la maison du feu prince Lucien Bonaparte & de la merveilleuse bibliothèque philologique qu'elle contient. Dans cette bibliothèque figure entre autres la collection d'ouvrages basques la plus complète qui soit au monde.

Tremblements de terre en Espagne.

Le phénomène qui au commencement de juin s'est fait sentir dans les Pyrénées s'est produit aussi dans les provinces de Grenade & d'Alméria; la secousse a été de courte durée.

On assure qu'il n'y a pas eu de dégâts matériels dans la province de Grenade.

A Macimento, village de la province d'Alméria, plusieurs maisons se sont écroulées, mais on ne signale aucun accident de personnes.

A ce propos, nous rappellerons que MM. le Dr Lambron & Lezat, dans leur si remarquable ouvrage sur les Pyrénées (1860), ont donné la liste des tremblements de terre notés depuis l'antiquité jusqu'en 1859 dans nos régions. Quelqu'un devrait bien entreprendre la revision et la suite de cette liste que nous reproduisions. Nous n'avons malheureusement dans le Midi que des observatoires astronomiques assez dédaigneux des observations météorologiques & géologiques!

Les chemins de fer des Pyrénées centrales.

Le service des chemins de fer des Pyrénées centrales est réorganisé en deux sections : 1° études dans la vallée du Salat, M. Proszynski, in-

Digitized by Google

génieur des ponts & chaussées à Foix ; 2° études dans la vallée d'Aspe, M. Drouet, ingénieurs des ponts & chaussées à Pau.

Les stations thermales des Pyrénées.

Depuis quelques années le vide semble se faire autour des stations pyrénéennes. C'est triste que pareille désertion, surtout si l'on approfondit les choses. Le manque d'argent, direz-vous, est cause de l'abandon général des eaux ; sans doute. Les événements politiques, ajoutez-vous, impressionnent gens & capitaux qui n'osent bouger ; sans doute encore. Mais les malades ! ils veulent guérir, & ils ne viennent plus. La population agitante disparaît. Pas une station pyrénéenne n'est plus au niveau d'autrefois. Toutes, je le répète, périclitent. Où sont donc les malades, car, il faut bien se le figurer, il y en a au moins autant, si ce n'est plus que par les temps passés.

Eh bien, les malades sont à l'étranger, en Allemagne surtout, & cela, non de leur propre chef, mais parce que des médecins français les y poussent. Ce serait à ne pas le croire, mais cela est, je puis l'affirmer. Et personne ne dit rien, personne n'a le courage de dénoncer de pareils oublis du plus élémentaire des devoirs.

Je me trompe, une modeste feuille, rédigée dans l'une de nos modestes stations thermales, dans l'un de nos modestes départements, l'Ariège, *Ax-thermal,* sonne l'alarme, & certes il n'est pas nécessaire d'être médecin pour suivre le Dr Dresch dans ses appréciations. C'est le bon sens qui parle par lui.

Il dit aux stations pyrénéennes : on nous abandonne, rassemblons nos forces pour faire savoir que nous existons toujours & que nos eaux n'ont pas dégénéré.

Il laisse comprendre que si son appel est écarté, il donnera l'indication des voies & moyens pour aboutir.

Faisons des vœux pour que le corps médical pyrénéen ne soit pas sourd à ce patriotique appel. Nous en connaissons plus d'un qui se joindra à lui en laissant de côté toute question d'intérêt personnel pour ne voir que celui de la région tout entière.

Les autorités locales ne devraient-elles pas être les premières à offrir leur concours au savant médecin Dr Dresch, que nous trouvons toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit d'être utile ?

L'Association des médecins de la Haute-Garonne à Ax.

Cette assemblée d'amis & de médecins aux vues larges, que préside un homme apprécié & aimé de tous, le Dr Labéda, doyen de la Faculté de médecine & de pharmacie de Toulouse, inaugure l'application d'une idée nouvelle & louable.

Les associations du genre de celle dont nous parlons ont pour but de défendre les intérêts du corps médical d'une région, & d'établir &

Digitized by Google

de maintenir entre les médecins de cette région des liens de bonne confraternité. L'Association des médecins de la Haute-Garonne a voulu étendre les liens de l'amitié & établir des relations entre elle & les médecins des départements voisins. Elle a décidé d'aller cette année rendre visite aux médecins de l'Ariège, & d'avoir sa réunion générale à Ax-les-Thermes, en pleine saison balnéaire.

Le 5 août elle doit donc être reçue à Ax, & nous donnerons en détail, dans la *Revue*, les phases de cette réception qui promet d'être des plus chaleureuses.

Le funiculaire Luchonnais.

Une innovation qui, dit-on, sera le clou de la saison de 1894 à Baguères-de-Luchon, est le chemin de fer funiculaire, qui va des Quinconces à La Chaumière. L'inauguration en est faite.

Par une pente vertigineuse on monte en deux minutes de la buvette du Pré à ce qui l'année dernière encore était la Chaumière, petite barraque de cloisons & de bois dans laquelle on allait manger les classiques crèpes, qu'on arrosait à volonté ou d'eau fraîche excellente, ou de blanquette pétillante. Au lieu de cette vraie Chaumière, ou plus d'un cœur pur avait vu jaillir l'étincelle de tout ce que l'amour a de plus poétique, se dresse aujourd'hui un palais où le dieu malin aura également un grand travail, peut-être avec moins de poésie que par les temps passés, & dans lequel le champagne supplantera la blanquette & l'eau fraîche.

De la terrasse de l'hôtel, le coup d'œil est splendide sur la vallée qui se déroule aux pieds du visiteur, dans toute son étendue, de Cier à Castelvieil.

L'on dit que ce chemin de fer est le commencement de celui de Luchon à Superbagnères. Espérons-le.

Le fonctionnement des wagons est assez primitif pour que nous disions quelques mots de cette installation nouvelle.

La ligne, simple d'abord au départ, se divise en deux à mi-hauteur, c'est-à-dire à 100 mètres environ, pour se réunir un peu plus haut en une seule voie comme au départ. Les wagons sont retenus en cas d'accidents par un frein spécial qui peut les empêcher de redescendre en cas de rupture du câble, & maintient ainsi sur la voie.

Les deux wagons, du haut & du bas, sont réunis par un câble. Pendant que l'un est à la gare d'arrivée, l'autre est à celle de départ.

Pour mettre ces wagons en mouvement, on remplit le bas-fond du wagon supérieur avec de l'eau. Le poids de celle-ci le fait descendre pendant que celui du bas délesté remonte. Arrivés au milieu de la voie, les deux wagons se croisent en prenant chacun l'un des côtés de la bifurcation. Lorsque tout l'espace est parcouru & que les voyageurs ont quitté les wagons, on donne issue à l'eau du wagon descendu, qui

Digitized by Google

est ainsi allégé, & le wagon supérieur, chargé d'eau à son tour, suit la marche du premier. Ainsi de suite plus de cent fois par jour.

Souhaitons que tout reste solide, que la base de la voie ne subisse aucun mouvement, & que l'on n'ait à déplorer aucun accident.

Mœurs espagnoles. — La mort du toréador Espartero.

Espartero était à peine âgé de vingt-huit ans, étant né à Séville en 1866. C'était donc un jeune parmi les *toreros*. C'en était aussi un des plus brillants. Depuis la retraite de Frascuelo & de Lagartijo, il partageait avec Guerrita, Mazzantini, Engel Pastor & Valentin Martin, la faveur des *aficionados*. Et cette faveur, il l'avait méritée aussi bien par sa science & son tact que par une témérité folle, qui d'ailleurs lui a coûté la vie.

Son vrai nom était Manuel Garcia. En effet, comme tous les toreros, il avait choisi un nom de guerre au moment de ses débuts. Comme il était fabricant de sparteries, il s'était fait appeler *Espartero*. Mais on peut dire que, tout enfant, il était déjà passionné de tauromachie. Il s'essayait avec de jeunes taureaux & s'apprenait ainsi à les regarder & à les combattre en face. Plus tard, quand il fut sorti de l'adolescence, il continua, en amateur, à s'exercer dans les courses locales ou *novillos*, qui ont lieu dans les petits villages espagnols.

Enfin, ne pouvant résister à sa vocation, il entra à l'école de tauramachie de Séville, où il fit montre de dispositions surprenantes, à tel point que, dès 1886, en pleine plaza de Séville, *El Gordito* lui remettait l'*alternativa*, qui le sacrait *matador*.

Il devint immédiatement célèbre; sa mâle élégance, sa vaillance, sa sveltesse firent fureur.

Voici comment sa mort s'est produite :

A quatre heures, le premier taureau de la course, *Perdigon*, s'élançait du *toril*.

Les picadors l'entreprennent. Il reçoit cinq coups de pique, auxquels il répond en éventrant deux chevaux. Puis, les banderillos lui attachent un jeu & demi de banderillas. Il mugit en secouant ces dards, qui lui déchirent si cruellement la chair, & tue deux autres chevaux.

C'est alors que se présente Espartero, étincelant & superbe sous son costume vert & or. Espartero tient l'épée d'une main, la *muleta* de l'autre. Il attaque aussitôt la bête qui l'envoie promener à deux mètres en l'air par-dessus la tête. Le torero tombe, mais il se redresse vite & reprend l'offensive.

Enfin, dans une superbe *suerte de volapiès*, il frappe résolument la bête & lui enfonce son glaive jusqu'à la garde.

Vous savez ce qu'est la *suerte de volapiès*. Dans cette façon de frapper, le torero poursuit le taureau tantôt en courant, tantôt en marchant; il l'attire à lui, le fait pirouetter en tous les sens à l'aide de la *muleta*, puis quand il trouve la bête à point, c'est-à-dire suffisamment

Digitized by Google

fatiguée & déroutée, il fait brusquement face & lui plonge l'épée entre les deux épaules.

C'est en retirant son arme de la plaie qu'Espartero reçoit dans la région du ventre un coup de corne du taureau, raidi dans une dernière convulsion. Puis, l'homme & la bête tombent à côté l'un de l'autre.

On emporte le malheureux torero qui respire encore, mais ne profère pas un mot. On le dépose dans la chapelle de la *plaza* où, devant une modeste image de la Vierge, viennent toujours s'agenouiller les toreros avant de se lancer dans la piste & où s'était agenouillé, lui aussi, une demi-heure avant, le pauvre Manolo, brillant de jeunesse & de santé, & maintenant le corps inerte & glacé.

Un peu plus tard, le cadavre est transporté sur un brancard au numéro 10 de la rue de la Gorguera, où habite le picador Cantarès. Il est dans son costume d'apparat. On l'a étendu sur une table, autour de laquelle veillent les membres éplorés de son quadrille : picadors, capeadors & banderillos. Quatre cierges brûlent autour de cette table funéraire. Les traits du mort n'ont pas changé, on le croirait endormi.

Depuis, on l'a embaumé. Le cadavre a ensuite été vêtu de noir. On lui a passé une belle chemise à petits plis, une cravate en satin noir & à nœud à la Colin, la petite veste, le pantalon collant & la ceinture de soie qui constituent le costume de ville de tout bon torero.

On lui a mis, de chaque côté de la tête, une branche de rose. On l'a placé enfin dans une bière en zinc avec revêtements noirs.

Tout Madrid a passé devant la maison mortuaire. Dès dimanche soir, il a fallu y placer un piquet de gardes de la sûreté pour maintenir l'ordre.

Le taureau *Perdigon* pesait 382 kilos. Des amateurs ont offert des sommes considérables pour avoir sa tête. Mais on va la mettre en loterie & le produit sera consacré à une œuvre de bienfaisance.

Quant à la peau du taureau, elle a été répartie entre quelques *aficionados* & les amis d'Espartero. On s'en dispute les lambeaux.

Espartero était fort désintéressé, se prodiguant volontiers dans des représentations de charité, où il n'avait d'autre salaire à recueillir que les applaudissements frénétiques de son public enthousiaste. Aussi meurt-il relativement pauvre, j'entends pauvre comme peut l'être un matador célèbre. Il ne laisse que 500,000 francs à partager entre sa veuve, une propriétaire de ganaderia épousée secrètement & qu'on croyait jusqu'aujourd'hui sa maîtresse, & un certain nombre d'enfants naturels reconnus de droite & de gauche, car Manuel Garcia ne se piquait ni d'une chasteté de ténor ni d'une fidélité de tourtereau dans ses amours.

C'est à Séville que sa mort a causé le plus d'émotion. Dès l'instant où on connut dans cette ville la fatale nouvelle, la vie publique fut comme suspendue. A toutes les vitrines des boutiques apparurent comme par enchantement des photographies de tout format représentant le torea-

Digitized by Google

dor aimé du peuple, soit seul, soit entouré de sa cuadrilla, tandis que dans d'autres magasins s'exposaient les couronnes funèbres que toutes les Associations de la ville avaient, par souscription, fait exécuter pour le mort, dont les restes devaient arriver le surlendemain. Devant ces exhibitions, des groupes se formaient, sans cesse renouvelés & toujours plus denses, où des orateurs improvisés esquissaient l'oraison funèbre de Manuel Garcia, dit Espartero.

Par toute l'Espagne, on s'est ému, parce qu'Espartero partageait avec Guerrita le titre de roi des matadors; mais à Séville on a véritablement pleuré, car nulle part n'était plus grande la popularité du défunt.

C'est le peuple, dont il était issu, qui lui a fait ses funérailles. On a dû, pour cette occasion, donner congé aux trois mille ouvrières de la manufacture des tabacs, qui eussent sauté par-dessus les murs si on les avait consignées. Les abords de la gare fourmillaient d'une cohue que les agents de police étaient impuissants à discipliner, malgré d'amples distributions de coups de poing. L'organisation d'un service d'ordre raisonnable semble d'ailleurs chose entièrement inconnue en Espagne. Mais quand le cercueil en bois noir sculpté est apparu, porté à bras levés au-dessus des têtes, comme il convient à un brave, par la cuadrilla du défunt, pour prendre place sur le char mortuaire rehaussé d'or que traînaient six chevaux magnifiquement caparaçonnés, des yeux se sont mouillés & des sanglots se sont fait entendre dans le silence subit de la foule.

Ce peuple se disait qu'à présent il ne reste plus au pays que Guerrita comme prima spada vraiment digne de ce nom, & ne voilà-t-il pas que Guerrita vient d'annoncer qu'à la suite de la mort de son rival, qui était resté son ami intime, malgré les dissensions de leurs partisans respectifs, il compte prendre sa retraite & ne plus paraître dans les arènes. Guerrita peut se donner le luxe du repos, étant plusieurs fois millionnaire.

Les Parisiens n'ont pas entrevu Espartero, mais les Méridionaux l'ont souvent acclamé. Si la catastrophe de dimanche n'était venue mettre un terme à sa carrière, on l'aurait vu quelques jours plus tard à Nimes où il était engagé pour une grande course, & où il aimait à revenir parce que la Provence, disait-il, était l'Andalousie de la France & qu'il y trouvait la même « aficion » qu'à Séville pour les fêtes de la tauromachie.

La veille même de sa mort, il contait à un de ses amis, qui m'a répété l'anecdote, un détail de l'enthousiasme nimois le concernant. Comme il sortait des arènes sous une pluie de fleurs, un gros monsieur décoré se précipita à son encontre, l'entoura de ses deux bras & se mit à l'embrasser à pleine bouche. Légèrement vexé de cette forme encombrante d'une admiration masculine, le toréador s'apprêtait à repousser un peu vigoureusement son adorateur quand il s'aperçut que celui-ci était accompagné d'une jeune femme charmante. Aussitôt, se dégageant

Digitized by Google

de l'étreinte malencontreuse, il se jette à son tour au cou de la jouvencelle & lui rend avec largesse les accolades de son père ou de son mari. Tout le monde de rire, l'homme décoré le premier.

Espartero avait ainsi un tas d'historiettes qu'il racontait avec humour, & comme, d'autre part, il se conduisait en garçon bien élevé, sa société était recherchée en Espagne par nombre de gens du meilleur monde.

En un siècle, trois toréadors ont succombé en pleine arène : Pepe-Hillo, à une époque très reculée; Pepete, en 1862, victime d'un taureau de cette même ganaderia de Miura; enfin, Manuel Garcia.

Le député républicain Avila a déposé hier (31 mai) à la Chambre une motion proposant la suppression des courses de taureaux & tout spectacle pouvant avoir pour résultat de verser le sang & de causer la mort, des lésions ou des mutilations aux personnes ou aux animaux. La proposition stipule que le Gouvernement indemnisera les personnes dont les intérêts matériels seraient lésés par cette mesure. On croit que cette motion sera repoussée comme une proposition semblable faite au Sénat en 1883.

L'Aude inconnu. — Belvis.

Je veux parler de notre charmante plaine du pays de Sault. De temps à autre on entend prôner les beautés de paysages divers qui, en vérité, n'offrent pas tous les attraits de notre contrée. Commençons par Belvis, le premier village situé à l'entrée de la plaine. Là nous avons une magnifique grotte dont l'exploration est aussi curieuse qu'intéressante. A mon regret, je dois dire que jamais aucun personnage important n'en a eu connaissance. Viennent ensuite des ruines d'anciens châteaux dont la fondation remonte à la nuit des temps; ce sont : les châteaux d'Able, dans la vallée de ce nom; le château des Ortes, situé à peu de distance du village; le château de Belvis, tout à fait en ruines & dont il ne reste pas le moindre vestige. Nul doute que des fouilles habilement dirigées par nos savants archéologues ne vinssent à bout de découvrir des objets précieux enfouis sous les décombres. Je souhaite de tout cœur qu'une exploration ait lieu & je suis fermement persuadé que les recherches seraient couronnées de succès.

Nous avons ensuite le fameux gouffre de Picaussel, situé dans la forêt & dont la vue seule fait frissonner les plus courageux.

Il serait intéressant d'en connaître la profondeur. Quand on jette une pierre dans ce trou immense, on entend des bruits effroyables se répercuter dans toutes les directions du gouffre. C'est à vous donner le vertige.

Et le ruisseau de Belvis, donc! ce charmant petit ruisseau qui prend naissance dans la commune & qui prend également sa fin après un parcours de 4 kilomètres environ? C'est là qu'on prend de belles & bonnes écrevisses & des poissons frétillants.

Digitized by Google

Qu'on vienne nous dire ensuite que nous sommes dans un pays perdu. (*Le Courrier de l'Aude*).

Conférence à Paris sur les eaux minérales des Pyrénées.

Le 1er juin 1894, M. le Dr Garrigou a fait, à l'hôpital de la Pitié, une conférence *sur les eaux médicinales des Pyrénées* devant un public de professeurs & d'étudiants. Il a mis en évidence le nombre & la valeur de nos eaux. Il a distribué à son auditoire un catalogue détaillé de toutes nos sources avec renseignements sur le mérite des captages, des installations balnéaires, des installations d'habitations, etc. Le promoteur de cette conférence, M. le Dr Robin, président de l'Académie de médecine, en remerciant notre ami d'avoir bien voulu céder à ses instances, lui a adressé, aux applaudissements de l'assemblée, toutes ses felicitations. E. C.

Les prétendues variations du climat de Toulouse.

M. Massip a entretenu l'Académie des sciences de Toulouse des variations du climat de cette ville. On assure que ce climat a changé depuis environ un demi-siècle. En recherchant les causes ignorées de ce changement, l'auteur constate qu'il faut remonter plus loin pour les retrouver, &, poursuivant toujours cette enquête, il découvre qu'il y a plus de trois cents ans que l'on répète à Toulouse que le climat a changé. Les docteurs Fuster, en 1845, Saint-Ange, en 1811, Fouquet, en 1771, Pierre Barthés, en 1760, M. de Marcorelles, en 1742, le duc de Saint-Simon, au dix-septième siècle, l'annaliste Lafaille, au seizième siècle, et diverses pièces d'archives du quinzième siècle fournissent les témoignages de cette singulière tradition.

Les tenant pour véridiques, sans contrôler pour le moment la prétendue certitude du phénomène, on constate qu'il a été attribué le plus souvent à la fréquence des pluies. On peut invoquer à cet égard, outre les témoignages déjà cités, ceux de M. Maitrot de Varennes, en 1857, du Dr Dupau, pour 1842, de MM. Magnard et Fonderous, pour 1752, de M. Darquier, pour 1712, de M. de Basville, pour 1698, de l'historien de Thou, de Marca, etc.

L'opinion se contentant généralement de cette explication dont le moindre examen eût mis à nu l'insuffisance, on attribue la fréquence des pluies aux défrichements & aux déboisements « indiscrètement multipliés dans les Pyrénées » à la fin du dernier siècle. L'auteur, s'appuyant notamment sur l'autorité d'Arago, d'Alphonse de Candolle & de la Société des agriculteurs de la Haute-Garonne, démontre sommairement que cette explication, dont la valeur n'est pas discutable au point de vue du régime des eaux, ne saurait être acceptée que dans des limites très étroites lorsqu'il s'agit des conditions du climat. Ces préliminaires posés, il se propose de démontrer, au moyen des témoi-

Digitized by Google

gnages météorologiques, agronomiques & médicaux, que l'on a entretenu & propagé une erreur, que le climat n'a pas changé, & que la légende des pantalons blancs à Pâques, comme le pardessus de nos jours, est affaire de mœurs & non de météorologie.

Tableau synoptique des excursions à faire aux environs d'Ax.

1° Vallée de l'Ariège ou de Mérens.

Noms.	alt.	dist. kil.[1]	durée du trajet.
Mérens (pont du Nabré).....	1055	8k280	1h30 (en voit.)
L'Hospitalet (place).....	1436	18k080	3 id.
Col de Puymaurens.....	1918	28k105	5 30 id.

Excursions se rattachant à la vallée de l'Ariège.

1° Cabane forestière de Courtal-Jouan (1545 m.) par la sapinière du bac du Llata (7 k. 950 d'Ax), chemin muletier (4 k. 950), route nationale (3 k.).

2° Colmajou (937 m.) 2 k. 500, le fort Pigeoulet (1268 m.) 6 k. 400, plateau de Bonascre (1370 m.) 8 k. 6 d'Ax, — route stratégique carrossable avec des pentes de 0m09 & 0m10 par mètre; — chalet forestier de Manseille (1665 m.) 3 k. 626 à partir de Bonascre, chemin forestier; ascension au pic Saquet ou de la tute de l'Ours (2259 m.), chemin muletier, 2 heures depuis le chalet de Manseille. — Très beau panorama.

3° Vallée de Nagear, Col de Reil (2150 m., 6 h. d'Ax); lac de Fontargente (2146 m.) 7 h. 1/2 d'Ax.

4° Le Castelet (parc & cascades, 4 kil. d'Ax, halte de chemin de fer & route nationale.

5° La Bordette (830 m.) 2 k., Sorgeat (1045 m.) 4 k. 5, col de Chioula (1435 m.) 9 k. 690, col d'en Felré (1405 m.) 10 k. 760 [fontaine du Drazet (1460 m.) chemin forestier, 350 m. à partir du col d'en Ferré], col de Marmare (1355 m.) 11 k. 712, village de Prades (2240 m.) — distance totale 14 k. 938, d'Ax à l'entrée du village de Prades — chemins de grande communication n° 22 & n° 5 (11 k. 712), & de grande communication n° 3 (3 k. 226), tous carrossables. — Excursion aux gorges de la Frau (sentier muletier.)

6° Mines de fer de Puymaurens (2140 m. d'altitude chemin muletier, 1 h. 1/2 à partir du col de Puymaurens).

7° Lac de Fontnègre (2190 m.) & sources de l'Ariège (2405-2430 m.) — 9 & 10 kil. 3 heures & 3 h. 30 de l'Hospitalet, chemin muletier.

8° République d'Andorre, par le port de Fraymiquel (2460 m.) — che-

1. Route nationale n° 20. Les distances sont calculées à partir des dernières maisons en amont d'Ax.

Digitized by Google

min muletier — 5 heures. — 16 kil. de Saldeu à L'Hospitalet où l'on trouve guides & mulets (faire prix d'avance); — de Saldeu à la capitale, Andorre la Vieille (1080 m.) 5 heures, 25 kil.; d'Andorre à Urgel (Espagne 4 h. 45, 24 kil.; d'Urgel à Puycerda, par pont de Bar, Martinetto & Belver, 52 kil., 10 h. 1/2, chemin muletier (voir n° 10 pour retour à Ax par la route nationale n° 20).

9° Lac de Lanoux (2 154 m.) le plus grand des Pyrénées (110 hectares). Route nationale n° 20, 6 k. 400 du col de Puymaurens à Porté & 34 500 d'Ax, — chemin muletier à partir de Porté (Pyrénées-Orientales), 10 kil. environ, 3 heures.

10° La Cerdagne, par le col de Puymaurens, Porté (1 615 m.), Porta (1 510 m.), La Tour de Carol (1 250 m.), Enveigt (1 265), Ur (1 195 m.) & Bourg-Madame (1 140 m.). Route nationale n° 20 de Paris en Espagne — 55 kil. d'Ax à Bourg-Madame — 27 kil. du col de Puymaurens à Bourg-Madame — service quotidien de voitures d'Ax à Bourg-Madame — 7 heures.

Visite de la ville espagnole de Puycerda (1 190 m.), 800 m. de distance de Bourg-Madame.

11° Vallée de Mourgouillou : lac du Comté (1 715 m., 1 h. 45 de Mérens); lacs Vidal (2 090 m.), de Couart (2 230 m.), inférieur de l'Albe (2 280 m.), supérieur de l'Albe (2 330 m.)

12° Vallée du Nabré (sources sulfureuses de Mérens d'en haut).

13° Vallée des Bésines.

14° Vallons & lacs de Pedourès & du Sisca, &c.

2° Vallée de l'Oriège ou d'Orlu.

Noms.	alt.	dis. kil.[2]	durée du trajet.
Forge d'Orgeix	802[m]	1[k]522	30 min.
Orgeix (pont)	810	2[k]650	45
Orlu (place)	840	4[k]540	1[h]15
Pont de Ramières	910	6[k]190	1 30
Forge d'Orlu	930	7[k]570	1 45
Lac des Beys[2]	1950	19 (envir.)	7

Excursions se rattachant à la vallée de l'Oriège.

1° Vallée latérale d'Orgeix & retour à Ax par le col de Joux (1 685 m.) & la cabane forestière de Courtal-Juan (chemin muletier), 6 heures.

2° Vallon de Gnoles, lac de Naguilles (1 854 m. d'alt.), 46 hectares de superficie, chemin muletier, 7 k. 618 m. à partir du pont de Ramières, 3 heures.

3° Vallon de Batxouillade & visite du trou de l'or (2 070 m.), 5 heures de la forge d'Orlu, 7 heures d'Ax. — Chemin muletier à partir de la forge d'Orlu.

Digitized by Google

3° Vallée de la Lauze ou d'Ascou.

Noms.	alt.	dis. kil.[1]	durée du trajet.
Ascou (place).....	1003m	4k145	1h10
Forge d'Ascou.....	1080	7k050	1 40
Bifurcation du chemin de Quérigut.	1090	7k360	1 45
Montmija.....	1000	10k820	3
Métairie del Pèré.....	1440	10 450	3 30
Port de Paillères.....	1972	12 580	5
Pic de Tarbézou.....	2366	17 045	6 30

Excursions se rattachant à la vallée de la Lauze.

1° Quérigut (33 k. 7 d'Ax); bains de Carcanières (905 m.) & d'Usson (776 m.).

2° Col del Pradel (1680 m., 5 heures, 14 k. 562 m. d'Ax); — Vallée du Rebenty, chemin de grande communication n° 22, carrossable.

3° Vallon de Gabantsa & col de Lègue (2 035 m.), 6 heures d'Ax. — Chemin muletier à partir de la forge d'Ascou.

Hippolyte Marcailhou-d'Aymeric.

(Extrait de l'*Avenir de l'Ariège*).

Nous trouvons dans le *Journal des Transports*, qui en a la primeur, le texte de la nouvelle convention relative au percement des Pyrénées, signée par les délégués de la France & de l'Espagne.

Nous la reproduisons ci-dessous, en raison de l'intérêt puissant qu'offre la question pour toute notre région.

PROTOCOLE.

« Les soussignés, délégués de la République française & du gouvernement de Sa Majesté la reine régente d'Espagne, se sont réunis à Paris, conformément à leurs instructions, pour reviser la convention (non ratifiée) & le règlement d'exécution signés le 13 février 1885 entre les deux pays en vue de l'établissement de deux voies ferrées à travers les Pyrénées centrales, l'une allant de Saint-Girons à Lérida, l'autre d'Oloron à Zuéra.

1. Chemin de grande communication n° 22, dit des forges d'Orlu à Niort. Les distances de ce tableau sont calculées à partir de la bifurcation de ce chemin avec la route nationale n° 20, près du pont de Gailline ou d'Espagne, lequel est à 761 mètres de distance du pont du Breilh, près du *Modèle*.

2. Chemin muletier de la forge d'Orlu jusqu'au-dessous du lac de Beys (11 k. 500 environ).

3. Chemins de grande communication n° 5 & n° 22, jusqu'en amont de la forge d'Ascou; chemin d'intérêt communal ou vicinal ordinaire n° 3 d'Ax à Quérigut. Les distances sont calculées à partir du pont du Breilh.

Digitized by Google

« Après l'examen auquel ils ont procédé de concert, ils ont reconnu que, pour tenir compte des changements survenus depuis neuf ans, & sans modifier les directions générales de ces deux lignes, il convient de substituer à la convention & au règlement de 1885 de nouveaux projets dont ils ont arrêté les termes. Ils ont, par suite, décidé d'un commun accord d'annexer lesdits projets de convention & de règlement au présent protocole, & de les soumettre à leurs gouvernements respectifs.

« De plus, il a été décidé que les délégués, en signant ce protocole, réservaient expressément l'entière liberté d'action de leurs gouvernements, relativement à l'époque à laquelle seront commencés les travaux, en raison des dépenses que cette convention doit entraîner & des ressources budgétaires qui devront être affectées à la construction de ces lignes, ces dépenses & ces ressources, dont le montant n'a pas encore pu être déterminé, devant être l'objet d'examens ultérieurs de la part de chacun des deux gouvernements.

PROJET DE CONVENTION.

ARTICLE PREMIER. — Il sera construit deux lignes internationales qui traverseront la frontière franco-espagnole près des ports de Salau & de Somport.

« La première partira de Saint-Girons (Ariège), remontera la vallée du Salat & pénétrera en Espagne par la vallée du Noguera-Pallaresa qu'elle parcourra en passant à Esterri-de-Anen pour aboutir à Lerida, dans la vallée du Sègre.

« La seconde partira d'Oloron (Basses-Pyrénées), remontera la vallée d'Aspe, pénétrera dans celle du Gallego et rejoindra à Zuera la ligne de Saragosse à Barcelone.

« ART. 2. — Les deux Gouvernements s'engagent à exécuter simultanément les deux lignes décrites ci-dessus, ainsi que les deux tunnels de faîte & les gares internationales correspondantes. Les travaux des lignes d'accès devront être terminés avant l'achèvement desdits tunnels. La durée de l'ensemble des travaux visés dans le présent article ne dépassera pas dix ans à partir de l'échange des ratifications de la présente convention.

« ART. 3. — Sur les deux lignes projetées, les déclivités ne dépasseront sur aucun point 33 millimètres par mètre; cette limite sera réduite à 27 millimètres à l'intérieur des souterrains de faîte.

« Pour ces deux mêmes lignes, les rayons de courbe ne devront pas être inférieurs à 300 mètres, à moins de difficultés exceptionnelles de construction pour lesquelles il sera statué par les deux Gouvernements.

« ART. 4. — Le tunnel de Somport partira des forges d'Abel, en France, à la cote 1,064 mètres, & aboutira aux Aranones, en Espagne, à la cote 1,195 mètres. Le profil en long présentera, à partir de la tête française, une rampe de 5 millimètres, sur 100 mètres de longueur, une

Digitized by Google

rampe de 27 millimètres sur 4,942 mètres & une pente de 2 millimètres sur 2,693 mètres.

« Le tunnel du Salat aura son entrée, du côté de la France, à l'altitude de 1,035 mètres; la sortie aura lieu, en Espagne, à la côte 1,188 mètres.

« Le profil en long présentera, à partir de la tête française, une rampe de 27 millimètres par mètre sur 5,904 mètres et une pente de 2 millimètres sur 2,826 mètres de longueur.

« Les longueurs, côtes & pentes ci-dessus indiquées, pourront, au moment des tracés définitifs, subir des modifications sur lesquelles il sera statué par les deux Gouvernements.

« Chacun des deux tunnels sera exécuté par un entrepreneur unique.

« Le montant des dépenses qui seront faites d'après les conditions du marché d'adjudication sera partagé par parties égales entre les deux Gouvernements; mais chacun d'eux règlera les difficultés & supportera les conséquences des aléas & imprévisions qui pourraient se produire sur la demi-longueur des tunnels à partir de la tête située sur son territoire.

« Chacun des deux Gouvernements aura à sa charge l'entretien & la conservation de la moitié de la longueur des tunnels la plus rapprochée de son territoire.

« ART. 5. — Une gare internationale sera, pour chacune des deux lignes, établie sur chacun des deux versants. Entre les gares internationales de chaque ligne, il sera posé deux voies composées chacune de trois rails espacés de manière que les trains français & espagnols puissent circuler sur chacune d'elles.

« La section transversale des tunnels de faîte sera déterminée d'après ces bases par les ingénieurs des deux Gouvernements.

« ART. 6. — Des conventions ultérieures règleront tout ce qui se rapportera à l'emplacement des gares internationales, à la fixation des tarifs communs, etc...

PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.

« 1° La ligne se dirigeant vers Oloron étant actuellement faite en Espagne jusqu'à Jaca pourra être limitée à ce point ou prolongée jusqu'à Canfranc, pendant que la ligne de Lerida vers Toulouse sera construite jusquà Sort.

« Ces travaux devront être terminés dans un délai maximum de cinq ans.

« 2° Pendant le même temps, la France aura à faire exécuter les sections d'Oloron à Bedons et de Saint-Girons à Seix.

« 3° Ce n'est que lorsque la totalité des sections indiquées ci-dessus aux paragraphes 1 & 2 sera achevée que les deux Gouvernements pourront commencer les travaux des tunnels de faîte & les raccordements

Digitized by Google

ou rampes d'accès depuis les extrémités des travaux précédemment exécutés jusqu'à l'entrée des tunnels de faîte.

« A moins de circonstances de force majeure, les travaux compris au paragraphe 3, ainsi que l'embranchement de Zuera à Turunana (Atalaya), devront être terminés dans une nouvelle période de cinq ans qui s'ajoutera à la précédente, l'achèvement total ne devant dans aucun cas dépasser la durée de dix années prescrite par l'article 2 de la convention;

« 4° Les opérations topographiques & les autres travaux techniques relatifs aux projets des tunnels de faîte & aux gares internationales seront faits d'un commun accord par les ingénieurs des deux Gouvernements & soumis à la Commission internationale qui se réservera, lorsqu'il y aura lieu, de les présenter à l'approbation des deux Gouvernements de France & d'Espagne.

« Les ingénieurs de chaque Gouvernement dirigeront respectivement la construction de la moitié des tunnels à partir de la tête qui sera située dans leur pays; ils vérifieront ensemble l'alignement & les pentes des parties construites & en construction dans les deux parties des tunnels.

« *Les délégués de la France :*

« MM. CLAVERY, KOZIOROWICZ, E. de MORLAINCOURT.

« *Les délégués de l'Espagne :*

« MM. Edouardo BOSCH, Joaquin BELLIDO, Joaquin BARRAQUER. »

Une Statue au Cardinal Lavigerie à Bayonne.

Le cardinal Lavigerie, celui que l'on a surnommé le « moine-soldat », & qui exerça une si grande influence sur le développement des missions françaises en Afrique, aura bientôt sa statue à Bayonne.

Un comité vient de se former dans sa ville natale. M. Léon Bonnat, membre de l'Institut, en est le président[1], & une souscription est ouverte à laquelle prendront part, ainsi qu'il est dit dans l'appel rédigé par le Comité, « tous ceux qui tiennent à honorer soit le grand prélat ou le grand Français, soit le grand serviteur de la civilisation & de l'humanité. »

Celui dont la ville de Bayonne veut glorifier la mémoire fut, en effet, tout cela. Il sut réunir & concilier en lui les mérites les plus opposés, les tendances qui semblent s'exclure. Doué d'un large esprit & d'un cœur vaillant, ses sentiments religieux n'attiédirent jamais son patriotisme. Son amour pour la France n'eut pas non plus pour résultat d'amoindrir sa sympathie fervente pour le reste de l'humanité. Sa charité infatigable se témoigna alors qu'il était archevêque d'Alger,

1. Les présidents d'honneur sont : le cardinal Bourret, évêque de Rodez, & M. Jules Simon; les vices-présidents : Mgr Joffret, évêque, & Léon Pouzac, maire de Bayonne.

Digitized by Google

pendant la terrible période de famine qui désola notre colonie. Aussi les indigènes lui avaient-ils gardé une gratitude & un dévouement absolus.

Il n'était pas moins populaire en Orient. Ce fut lui qui, après les massacres du Liban & de la Syrie, distribua aux malheureuses populations les aumônes que son initiative avait fait recueillir en Europe. Toujours prêt à venir en aide aux misérables, il prodiguait autour de lui les trésors de son active bonté.

L'abolition de l'esclavage était l'une des œuvres qu'il s'était promis de réaliser. On sait avec quel dévouement il organisa les missions africaines, & l'on n'a pas oublié le retentissement de ses conférences à Londres, à Paris, à Bruxelles.

C'était une véritable croisade qu'il avait entreprise contre l'ignorance & la barbarie. Il la poursuivait avec une ardeur passionnée, sans s'inquiéter des atteintes que les rudes fatigues de son apostolat portaient à sa santé chancelante.

Ce fut surtout au moment des négociations relatives à la Tunisie qu'il manifesta son ardent patriotisme. « Il nous a valu une armée », disait-on de lui à cette époque, & jamais le mot ne fut plus juste. Grâce à l'influence qu'il exerçait en sa qualité de cardinal-primat d'Afrique, il sut préparer & faciliter notre protectorat.

C'est donc au grand patriote, c'est en même temps au prélat qui fit preuve du plus noble dévouement à l'humanité, sans distinction de races, que le Comité de Bayonne rendra un hommage suprême. Tous les amis du progrès voudront s'y associer, car la mémoire du cardinal Lavigerie est de celles qu'on ne peut évoquer sans éprouver un sentiment de gratitude & d'admiration. A. T.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat rue Saint-Rome, 39. — 2621

Digitized by Google

ARTICLES ORIGINAUX

ILLUSTRATIONS PYRÉNÉENNES

LE DERNIER MARÉCHAL DE CAMP

DES DERNIÈRES TROUPES FRANÇAISES DE LA NOUVELLE-FRANCE,

LE CHEVALIER DE LÉVIS

Ce que fut la perte de la Nouvelle-France, l'incurie du gouvernement de Versailles pour nos possessions d'Amérique, l'indifférence de Louis XV, de Mme de Pompadour, des ministres, de l'opinion publique, chacun le sait. On connaît ce traité de Paris qui, en 1763, céda pour toujours aux Anglais le Canada & tout notre domaine continental de là-bas, qui rompit tout à fait l'équilibre entre la France & l'Angleterre. On a entendu parler de la fâcheuse rivalité entre le dernier de nos gouverneurs-généraux, Rigaud, marquis de Vaudreuil, né au Canada même, & l'avant-dernier commandant en chef de nos troupes de terre, le marquis de Montcalm de Saint-Véran. Toutes les phrases dédaigneuses de Voltaire au sujet de *ces arpents de neige*, de *ce pays d'ours & de castors*, de *ces guerres funestes pour quelques territoires vers le Canada*, on les a lues.

Grâce à son caractère chevaleresque & à sa belle mort, Montcalm est célèbre. S'il mérite de l'être, il convient aussi que son nom ne devienne pas préjudiciable à la mémoire d'un autre homme de guerre français, jusque-là moins communément connu. Nous voulons parler de celui qui fut son lieutenant durant trois années & demie, puis son successeur, qui

Digitized by Google

commanda durant les derniers mois de notre occupation les dernières troupes françaises du Canada, & que des circonstances toutes particulières ont, il y a quelques années, rappelé ou plutôt révélé aux historiens de la France & du Canada : le chevalier de Lévis.

Michelet ne le mentionne pas; de même M. Élisée Reclus. Henri Martin le nomme trois fois, mais brièvement[1]. Quelques articles biographiques, d'ailleurs très courts, lui avaient été consacrés : l'un des moins mauvais est celui de la *Biographie universelle* Michaud[2], fait d'après les souvenirs du fils du chevalier. Le patriotisme des Franco-Canadiens de la province de Québec a dernièrement permis de connaître son rôle au Canada : il est superflu de rappeler que, comparés à leurs compatriotes anglais, les Franco-Canadiens les dépassent par les œuvres historiques & littéraires[3].

En 1888, M. le comte Raymond de Nicolay, allié à la famille de Montcalm & légataire universel du dernier des ducs de Lévis, qui était son oncle, offrit à la province de Québec une copie authentique des manuscrits du maréchal de Lévis, dernier général des troupes françaises au Canada, dont il était devenu possesseur. Le premier ministre, le très honorable Honoré Mercier, accepta ce don avec empressement. La province de Québec se chargea d'éditer, dans une publication intégrale & textuelle, « ces Mémoires & ces magnifiques Lettres ignorés jusque-là. » L'Assemblée législative remercia officiellement pour « ce don vraiment princier & digne du petit-fils du héros de Sainte-Foye. » Il y en avait onze volumes. M. l'abbé Casgrain, professeur à l'Université Laval[4], à

1. Tome XV, édit. Furne-Jouvet, pp. 552 & suivantes.
2. Tome XXIV. Il est d'Hippolyte de Laporte.
3. Reclus, *Géogr. univ.*, XV, p. 502.
4. L'Université Laval est ainsi nommée du premier évêque de Québec, qui appartenait à la famille de Montmorency-Laval. Ce prélat, célèbre d'ailleurs par sa piété & ce qu'il fit pour les sauvages, fonda en 1663 le séminaire. Elisée Reclus dit que cette Université de Québec est une école de sciences, un véritable musée avec des œuvres du Tintoret, de Puget, de Rubens; il ajoute que la bibliothèque en est des plus riches ainsi que le cabinet minéralogique. (XV, p. 554.)

Digitized by Google

Québec, lauréat de l'Académie française, docteur ès lettres, a surveillé l'impression de ce qu'il appelle, dans la dédicace à l'honorable Gagnon, secrétaire provincial, « la plus riche collection de manuscrits qui existe au monde sur la période la plus intéressante de l'histoire canadienne, celle qui comprend les dernières années de la domination française. » La copie en avait été faite sous la direction de M. Léon Lecestre, archiviste aux archives nationales de France. Je dois à l'extrême obligeance de M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, la communication de cinq volumes grand in-8°[1], ainsi que de l'ouvrage de M. l'abbé Casgrain, *Montcalm & Lévis*[2], dont le véritable titre serait plutôt, à mon avis, *la Guerre du Canada de 1756 à 1760 d'après les documents récemment publiés*[3].

Voici les volumes que j'ai consultés pour la présente étude, & les abréviations que j'adopte pour les désigner :

Lévis, *Journal.* — Journal des campagnes du chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada. Montréal, Beauchemin & fils, 1889, 340 pages.

Lévis, *Lettres.* — Lettres du chevalier de Lévis, etc... Montréal, Beauchemin & fils, 1889, 473 pages.

Bourlamaque. — Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis. Québec, Demers & frères, 1891, 367 pages. [A

1. Les ouvrages sont enregistrés, conformément à la loi du Parlement du Canada, par le gouvernement de la province de Québec, en 1889, au bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa. [*Ces volumes ont été envoyés par le gouvernement canadien aux Archives de l'Ariège, en hommage au pays dont Lévis était originaire.*]

2. Deux tomes in-8°. Québec, Demers & frère, 1891. Il dit que le livre de M. Parkman, *Montcalm and Wolfe*, est utile pour la connaissance des détails, mais place trop dans l'ombre Lévis (I, p. 192, note 1). — En appendice au tome II sont publiées des lettres d'un lieutenant français de l'armée, retrouvées par M. Pasquier à Foix même & communiquées par lui à M. Casgrain.

3. M. Casgrain dit qu'il a utilisé, outre les documents que je cite plus bas : 1° le journal & la correspondance de Bougainville, jusque-là inédits ; 2° les archives du séminaire, de l'archevêché, des communautés religieuses de Québec ; 3° les journaux de deux de nos officiers du dix-huitième siècle, publiés l'un en 1887, (Desandrouins, du génie), l'autre en 1890 (Malartic), etc.

Digitized by Google

partir de la p. 125, c'est la correspondance de Montcalm avec Bourlamaque, transcrite par M. Parkman pour M. l'abbé Casgrain ; puis, de la p. 350, celle de divers.]

Versailles. — Lettres de la cour de Versailles au baron de Dieskau, au marquis de Montcalm & au chevalier de Lévis. Québec, Demers & frère, 1890, 250 pages. [Surtout le livre second de ce tome, depuis la p. 189].

Lettres & pièces. — Lettres & pièces militaires (instructions, ordres, mémoires, plans de campagne & de défense, de 1756 à 1760). Québec, Demers & frère, 1891, 367 pages. [Surtout le livre premier de ce tome, & dans le livre second, qui contient la correspondance des généraux anglais, les nos XXI & suiv, pp. 259 & suiv.]

Les manuscrits, dont M. de Nicolay avait envoyé la copie, comprenaient encore six autres volumes : j'ignore s'ils ont été imprimés. C'étaient : 1° le Journal de Montcalm, mis en ordre par Lévis ; 2° les Lettres de Montcalm à Lévis (154) ; 3° les Lettres de Vaudreuil à Lévis (128) ; 4° les Lettres de Bigot à Lévis (77) ; 5° celles de divers particuliers à Lévis (112), & 6° des relations & journaux de différentes expéditions de 1755 à 1760[1].

En outre, j'ai eu entre les mains le tome Ier d'*Extraits des Archives* de nos ministères de la marine & de la guerre, publiés aussi sous la direction de M. l'abbé Casgrain. Ce volume contient la correspondance générale des gouverneurs-généraux Duquesne & Vaudreuil[2]. M. Casgrain n'annonce pas moins de onze volumes d'extraits de même provenance. « La province de Québec aura ainsi élevé un monument historique qui n'a pas son pareil en Amérique », dit-il[3] dans la dédicace

1. Ces volumes n'ont pas été envoyés aux Archives départementales de l'Ariège.

2. Québec, Demers & frère, 1890, 310 pages. Mais toutes les pièces qu'il contient appartiennent à 1755 ; je n'ai pas eu à en profiter. Je ne sais si le tome II a paru.

3. Voir ce que dit Reclus sur le clergé canadien qui aime à célébrer la France « du grand siècle, & qui arborerait volontiers le drapeau blanc fleurdelisé, celui que déployaient les métis français, lorsqu'ils s'insurgèrent dans le Manitoba. » *Géogr. univ.*, XV, p. 503.

Digitized by Google

à l'honorable Mercier, premier ministre d'alors. J'ignore si ces autres volumes ont paru.

Tels sont les documents sur lesquels nous avons travaillé. Les plus importants nous semblent être le *Journal* de Lévis & ses *Lettres*, ainsi que l'ouvrage général de l'érudit professeur à l'Université Laval sur la guerre franco-anglaise de 1756 à 1760.

La maison de Lévis se distingue par un assez grand nombre de gloires militaires qu'il serait superflu de rappeler ici[1]. Il suffit de citer, dans la branche aînée, Philippe de Lévis qui, au douzième siecle, accompagne Philippe-Auguste à la troisième croisade; son fils, Guy Ier, qui est le meilleur lieutenant de Simon de Montfort, combat les hérétiques albigeois, reçoit dans la vallée de l'Hers & de ses affluents les terres de Mirepoix, de Léran, de La Garde & de Montségur[2]; plus tard, au dix-huitième siècle, Gaston de Lévis, marquis de Mirepoix, qui se bat sous Maurice de Saxe devant Prague, sous Broglie en Bohême, sous Conti à l'armée d'Italie, devient duc à brevet & maréchal de France. C'est avec ce personnage, dont nous aurons à parler incidemment, que s'éteignit en 1757 la branche aînée de Lévis. Dans la branche cadette de Lautrec[3] & dans celle de Florensac[4], on trouverait aisément de brillants hommes de guerre.

Le chevalier de Lévis, dont nous nous proposons d'étudier le rôle au Canada, n'occupe pas la dernière place au milieu des illustrations militaires de sa famille. Jeune encore, il eut sous les yeux l'exemple de son cousin Gaston, le marquis de Mirepoix, dont nous venons de parler. Il le vit se signaler devant Prague par la manière dont il escalada les remparts; notre

1. Sur celles-ci, voir notamment l'excellent ouvrage de M. l'abbé Duclos, *Hist. des Ariégeois*, II, p. 289, note 6, & plutôt encore le *Dictionnaire* de Moréri, article Lévis.

2. Il était maréchal de l'armée de Simon de Montfort. Ce titre fut changé au seizième siècle, & devint celui de « Maréchal de la Foi » que la famille de Lévis a gardé.

3. Elle venait du premier fils de Philippe Ier de Lévis, quatrième enfant de Guy III.

4. Elle venait du second fils de Philippe Ier.

Digitized by Google

chevalier songera plus tard à gravir ceux de Québec. Il vit le marquis conduire la campagne du Var; il dirigera ensuite la dernière partie de la guerre du Canada. Lorsque le marquis, devenu maréchal & duc, mourut en 1757 [1], son jeune cousin, le chevalier, se battait au Canada sous les ordres de Montcalm. Le testament du maréchal-duc fit passer la terre de Mirepoix, que la branche aînée avait jusque-là possédée [2], à la branche des Lévis-Léran, qui est encore représentée de nos jours [3]. Celle-ci l'était alors par Louis de Lévis, marquis de Léran [4]. Les Lévis-Léran prirent en conséquence du testament le titre de marquis de Mirepoix. C'est de cette branche, jusque-là cadette, qu'était sorti le rameau d'Ajac [5], auquel appartenait le chevalier, depuis marquis, de Lévis, celui que nous nous proposons de suivre durant la campagne du Canada.

François-Gaston, d'abord chevalier & depuis marquis de Lévis (1720-1787), était le second fils du baron d'Ajac, issu de la branche cadette de Lévis-Léran; sa mère était de la famille de Maguelonne. A quinze ans, il est lieutenant au régiment de la marine & se distingue à la bataille de Clausen (1735); à dix-sept, capitaine. A vingt-sept, aide-major à l'armée d'Italie, il a un cheval tué sous lui & est blessé à la tête d'un coup

1. Brave gentilhomme, homme d'honneur & de la probité la plus exacte, de la plus grande valeur, peu courtisan, fort bon ami, fort exact à ses devoirs », disent les *Mémoires* du duc Charles-Philippe de Luynes à l'occasion de sa mort.

2. Elle sortait de Jean II, fils aîné de Jean Ier (arrière-petit-fils de celui qui fut appelé depuis le premier « Maréchal de la Foi »), & de Constance, fille du comte de Foix Roger-Bernard III.

3. Elle sortait de Gaston, second fils de Jean Ier & de Constance de Foix.

4. Lévis, *Journal*. Notice historique, p. 24. Montcalm parle, dans une lettre datée du 28 mars 1758, du « comte de Lévis-Léran qui, à Plaisance, avait jeté son habit pour mieux courir. » (Bourlamaque, p. 217.) Il s'agit de la bataille où, en 1746, le maréchal-marquis de Maillebois & l'infant don Philippe furent battus par le feld-maréchal de Lichtenstein. Le comte de Lévis, marquis de Léran, fut colonel du régiment de la marine & lieutenant général du Bourbonnais.

5. Ajac est aujourd'hui une commune du canton & de l'arrondissement de Limoux (Aude).

Digitized by Google

de feu [1]. A vingt-huit, colonel & chevalier de Saint-Louis. Il avait fait les campagnes du Rhin, d'Autriche, de Bohême, d'Allemagne, d'Italie; il s'était signalé à Prague, où son parent, le marquis de Mirepoix, alors maréchal de camp, avait, avec Chevert, escaladé les remparts (novembre 1741) & où il avait été lui-même blessé à la cuisse d'un éclat de bombe [2]; à Dettingen, où Noailles fut battu par les Anglo-Autrichiens (1743); à Montalban, où le marquis de Mirepoix, alors lieutenant général, & lui désarmèrent à eux seuls tout un bataillon piémontais; à Nice, Valence, Casal, Villefranche, Vintimille [3].

A trente-six ans, Lévis est désigné par le comte d'Argenson, alors ministre de la guerre, pour suivre Montcalm au Canada. Sa nièce, la fille de son frère, épousera plus tard le fils aîné du marquis. Le grand-oncle de la femme de Montcalm avait été sous Louis XIV intendant de la Nouvelle-France. Quant à Lévis, deux membres d'une branche, éteinte depuis 1717, de sa famille [4], y avaient été vice-rois. Henri de Lévis, duc de Ventadour & prince de Maubuisson, dont la mère était la sœur du duc de Montmorency qui fut décapité à Toulouse [5], avait été vice-roi du Canada sous Louis XIII; puis, durant une partie de la minorité de Louis XIV, son frère François-Christophe de Lévis, duc de Damville. C'est le nom de ces deux frères qui fut donné à la pointe élevée de la rive droite du Saint-Laurent, en face Québec, là où sont aujourd'hui les villages de Lévis & de Saint-Joseph-de-Lévis [6].

Le jeune colonel de Lévis fut fait par Louis XV brigadier avant son départ de France. Au Canada même, il recevra le grade de maréchal de camp & peu après son retour celui de

1. Je suis de près Casgrain, I, p. 33.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* Montcalm y était colonel d'infanterie; il fut blessé de cinq coups de sabre & fait prisonnier à Plaisance. Echangé, devenu brigadier, il fut encore blessé à l'affaire du col de l'Assiette, où périt le comte de Belle-Isle.

4. La branche ducale de La Voûte-Ventadour, issue du troisième frère de Jean Ier.

5. Henri de Lévis se fit plus tard chanoine de l'église de Paris.

6. Voir Reclus, XV, pp. 550 & 557 (vue prise pendant l'hiver).

Digitized by Google

lieutenant général. C'est alors qu'il se mariera & deviendra gouverneur de l'Artois. Lorsque le chevalier, devenu marquis, de Lévis mourut en 1787 [1], Louis XVI l'avait fait maréchal de France (1783) & duc héréditaire (1784). Sa femme fut guillotinée en 1794 [2]. Leur fils appartint à l'Académie française sous la Restauration, par ordonnance, y occupa le fauteuil qu'avaient eu précédemment Condorcet & Rœderer, & fut pair de France. Leur petit-fils fut chef de bataillon à la campagne d'Espagne en 1823 & en 1828 colonel du 54e de ligne à l'expédition de Morée, duc de Ventadour depuis 1820, duc de Lévis depuis 1830, conseiller intime du comte de Chambord, & mourut en 1863 sans postérité. La sœur du dernier duc de Lévis avait épousé le marquis de Nicolay, acheva l'éducation de la duchesse de Parme & mourut en 1848. C'est ainsi que le comte Raymond de Nicolay est devenu, il y a une trentaine d'années, le légataire universel de son oncle, le dernier duc de Lévis, & notamment le possesseur des précieux manuscrits du maréchal de Lévis, dernier général des troupes françaises au Canada, manuscrits dont il offrit à la province de Québec une copie, d'autant plus volontiers sans doute qu'il est en même temps cousin du marquis de Montcalm.

Lévis a donc été, de 1756 à 59, le second de Montcalm, puis, de 59 à 60, le dernier commandant en chef des dernières troupes françaises de terre. En tête du volume II de son ouvrage, *Montcalm & Lévis*, M. l'abbé Casgrain a fait reproduire son portrait d'après une photographie de celui que possède M. de Nicolay. Le chevalier est alors maréchal & duc. Il est vu de trois quarts, coiffé d'une perruque poudrée, vêtu de brassards & d'une cuirasse que barre le cordon moiré bleu du Saint-Esprit; sur le côté gauche de la cuirasse est fixé le ruban rouge avec la croix de Saint-Louis. A droite & en haut du tableau, les armoiries du maréchal [3]. Rien de la physionomie un peu pou-

1. Cette même année mourut aussi un de ses parents, Mgr Gaston de Lévis-Léran, évêque de Pamiers depuis 1741.

2. Une de ses parentes, Mme de Lévis-Mirepoix, abbesse de Montargis, put fuir lors de la Révolution & se réfugier en Angleterre.

3. D'or à trois chevrons de sable; en sautoir, derrière l'écu, les deux bâtons semés de fleurs de lis d'or; manteau & couronne ducale.

Digitized by Google

pine que donne à l'autre maréchal-duc, — le mari de la célèbre Mme de Mirepoix dont nous avons déjà parlé plus haut & qui avait protégé le chevalier de Lévis, — la gravure d'un portrait reproduit au tome II de l'*Histoire des Ariégeois* de M. l'abbé Duclos.

Examiner le rôle du chevalier de Lévis surtout d'après son *Journal*, — son caractère principalement d'après ses *Lettres*, — son opinion sur les ressources qu'offrait la colonie, Canadiens & sauvages, — son jugement sur l'abandon où elle fut livrée par la métropole, — enfin la manière dont il a été jugé par ses supérieurs ou ses subordonnés, dont il est apprécié par les Canadiens-Français : telles seront les cinq parties de l'étude où nous voudrions mettre en lumière une illustration pyrénéenne, un personnage resté jusqu'ici, semble-t-il, un peu trop dans l'ombre, le dernier maréchal de camp qui ait commandé nos dernières troupes de la Nouvelle-France.

I. — Lévis et son rôle d'après son *Journal de campagne*.

Lorsque Louis XV envoie en 1756 des renforts au Canada[1], la situation y est déjà mauvaise. Le commandant en chef, baron saxon qui servait chez nous à titre étranger, M. de Dieskau, a été blessé & fait prisonnier; le commandant en second, chevalier de Rostaing, tué. Ils ont pour successeurs le marquis de Montcalm, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, & le chevalier de Lévis, brigadier, colonel réformé à la suite du régiment de la marine, chevalier de Saint-Louis. Le troisième officier supérieur de ces renforts de 3,000 hommes[2] était le colonel de Bourlamaque, qui venait de recevoir la croix de

1. La colonie? Deux lisières de paroisses échelonnées le long du Saint-Laurent. Le gouverneur-général en était alors Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, dont le père l'avait été de 1703 à 1725. Il était convenu que Montcalm lui était subordonné *en tout*, bien que commandant en chef les troupes de terre.

2. Montcalm emmenait les deuxièmes bataillons des régiments de la Sarre et de Royal-Roussillon.

Digitized by Google

Saint-Louis. Le premier aide-de-camp de Montcalm était Bougainville, capitaine réformé à la suite du régiment de dragons d'Apchon [1].

Malgré une escadre anglaise qui croise devant Brest, Lévis en part le 6 avril sur la frégate *la Sauvage*. Il est escorté par le vaisseau *l'Illustre;* Montcalm est parti le 2 sur *la Licorne*, avec le vaisseau *le Héros*. Bourlamaque doit partir ensuite sur *la Sirène*, avec le vaisseau *le Léopard*. Lévis arrive à Québec le 31 mai seulement, ayant été malade pendant toute la traversée. Montcalm était arrivé dix-huit jours auparavant. Montcalm est parti depuis neuf jours pour Montréal où était le gouverneur-général; le commandant en second va l'y rejoindre, arrive le 15 juin, & repart avec lui pour le camp de Carillon [2] le 27. Ce que devait être leur travail au Canada, Montcalm l'écrivait à sa belle-mère une semaine après son arrivée, & il est probable qu'il le dit de même à Lévis : « Les soldats conviennent que les fatigues de Bohême n'approchent pas de celles de ces détachements... de l'incommodité de marcher en raquettes & de conduire ses vivres sur une traîne comme les Canadiens. »

Lévis fait aussitôt sa première reconnaissance dans la forêt voisine de Carillon [3]. Le 16 juillet, il reste à la tête de l'armée; Montcalm retourne à Montréal où venait d'arriver l'intendant Bigot. Le 17, il conduit les troupes au lac Saint-Sacrement, à la pointe sud duquel Dieskau avait été blessé & pris en septembre 1755. Ses différents mouvements, ses positions en avant tiennent les Anglais dans l'incertitude, ce qui

1. C'est le célèbre navigateur, très recommandé alors par Mme de Pompadour.

2. Bourlamaque est envoyé à Frontenac, avec Guyenne & La Sarre; Béarn, à Niagara; Languedoc et La Reine, à Carillon, puis Royal-Roussillon. Carillon s'appelait encore Ticonderoga : ces noms tenaient à la chute bruyante des eaux qui coulent du lac Saint-Sacrement (que les Anglais nommaient lac George) dans le lac Champlain.

3. Il y a aujourd'hui, dans le Dominion du Canada, un village de Carillon, entre Ottawa et Montréal : ce n'est pas l'endroit dont nous parlons. Le territoire de Carillon, où Montcalm & Lévis se sont battus, fait maintenant partie des Etats-Unis.

Digitized by Google

hâte, semble-t-il, la capitulation de Chouaguen [1]. Dès que Lévis l'apprend, le 14 septembre 1756 [2], il fait chanter le *Te Deum* à l'occasion de ce succès remporté sur le bord du lac Ontario, dans un endroit que couvraient trois forts dont il a ensuite levé les plans : sur la rive droite de la petite rivière le fort Ontario, sur la rive gauche le vieux Chouaguen, plus loin, à gauche, le fort George [3]. Les premiers ordres de bataille de Lévis, resté à Carillon, avaient été aussi loués par Montcalm [4]. Le 25 octobre, Lévis, qui est au camp de Carillon, a la joie d'y apprendre que le maréchal de Richelieu — « le fat jeune homme de cinquante-cinq ans » (Michelet) — avait abordé à Minorque, près Port-Mahon, investi le fort Saint-Philippe dont les Anglais avaient fait comme un petit Gibraltar. On cherche en vain dans son *Journal* la mention de la victoire remportée par le marquis de La Galissonnière sur Byng. Et pourtant le vainqueur avait été gouverneur de la colonie.

En novembre, le froid pique. Le 6, il neige : « les sauvages craignent qu'on ne reconnaisse leurs traces. » Le 11, il neige plus fort : « Les découvertes ne peuvent sortir [5]. » Lévis quitte Carillon avec les hommes de Royal-Roussillon & de Languedoc le 12, garnit de troupes le fort de Carillon & le fort Saint-Frédéric, replie les postes du lac Saint-Sacrement. « Le lac Champlain était extraordinairement agité, les bords en étaient déjà pris par les glaces, les chemins détestables; nous avons presque tous fait des chutes, avec de la neige & de

1. Lévis, *Journal*, p. 65; *Lettres*, p. 81. C'est ce que les Anglais appellent Oswego. — 14 août 1756.

2. Officiellement, il l'avait apprise indirectement, dès le 27 août, par le commandant du fort Saint-Frédéric.

3. Le colonel anglais Mercer y fut coupé en deux par un boulet; Bourlamaque, blessé d'une balle à la tête.

4. C'est contre ses ordres que deux officiers vont à la chasse aux canards & sont tués. (Lévis, *Lettres*, p. 86.) Montcalm vient l'y rejoindre le 10 septembre.

5. De même Lévis, *Lettres*, p. 110. « La terre était déjà couverte d'un pied de neige. » C'est le terrible hiver dont parle une des lettres du chevalier de Jaubert, retrouvées à Foix par M. Pasquier & communiquées par lui à M. Casgrain : « Nous avons eu huit pieds de neige, » écrit-il à sa famille.

Digitized by Google

la pluie continuellement. » Il passe l'hiver à Montréal, où sont Vaudreuil & Montcalm, jusqu'à la fin de l'année, & aussi à Québec, où sont Bigot & Bougainville.

*
* *

En juillet 1757, on se décide à marcher contre le fort William-Henry[1], qui commandait l'extrémité sud du lac Saint-Sacrement & qui avait failli être enlevé, durant l'hiver même, par le frère du gouverneur-général[2]. Le 7 juillet, Lévis est à Carillon où il remplace Bourlamaque, & achève d'organiser le camp; le 18, Montcalm l'y rejoint; le 29, on se met en route. Lévis, qui commande l'avant-garde, suit la rive ouest du lac & part le premier. « Le bois est assez beau, mais il y a plusieurs petits marais, » ce qui rappelle les péripéties où Fenimore Cooper fait passer les filles du commandant du fort William-Henry, Cora Munro & sa sœur Alice, le major anglais Duncan Heyward, le ridicule psalmodiste David la Gamme, les Hurons, alliés des Français, qui les persécutent, & leurs trois protecteurs, Chingachgook « *le Grand-Serpent*, » Uncas « *le Cerf-Agile*, » & Nathaniel, le chasseur blanc, surnommé « *Œil-de-Faucon* » par les Delawares & « *la Longue-Carabine* » par les Iroquois ses ennemis. Le 9 août 1757, le fort capitule[3]. Le 3 au soir, Montcalm avait sommé Munro de se rendre : il avait refusé. « Ce qui l'engagea à capituler », dit Lévis[4], « fut une lettre que M. de Montcalm lui envoya du général Webb, commandant du fort anglais Lydius[5], dans laquelle il lui mandait qu'il faisait assembler les milices pour marcher à lui; que cependant, s'il était trop pressé pour attendre le secours, il tâchât d'avoir une composition honorable.

1. Les Anglais l'appelaient aussi fort George.
2. Bourlamaque était parti dès mai pour Carillon.
3. Lévis en a laissé le plan d'attaque. Le colonel écossais Munro, qui figure dans *le Dernier des Mohicans*, y peste contre « la maudite politesse de la nation française & les façons jésuitiques de Montcalm. »
4. *Journal*, p. 100.
5. Ou Édouard.

Digitized by Google

Cette lettre fut trouvée sur un courrier du général Webb, qui fut pris par un de nos partis que M. le chevalier de Lévis avait envoyé à la découverte. » Voilà l'épisode de Cooper, Œil-de-Faucon pris par les Français & renvoyé par Montcalm à Munro, puis l'entrevue du major Heyward & de Montcalm, de qui le romancier américain décrit « l'observance scrupuleuse des formes de la politesse, les traits gracieux & prévenants, l'air noble & martial, les manières évasives. » Quant à la conférence de Montcalm & de Munro, où celui-ci reçoit communication de la lettre de Webb, pure invention de Cooper. Lévis nous apprend dans son *Journal* que c'est le commandant anglais qui demanda, le matin du 9, à capituler; qu'il envoya le lieutenant-colonel Young à Montcalm; que celui-ci lui envoya en échange son aide de camp Bougainville & convoqua les chefs de nos sauvages. Lorsque Bougainville occupe le fort, Lévis demeure chargé de masquer les chemins d'Orange, par où pouvaient venir des secours anglais. Il s'était antérieurement signalé par les mouvements hardis de son avant-garde. L'auteur anonyme du *Journal tenu à l'armée*, qui a dû être l'un des principaux officiers de nos troupes, dit que Montcalm eût abandonné le siège de ce fort « dès l'istant même qu'il l'eut entrepris, s'il n'avait été ramené par la fermeté de M. le chevalier de Lévis[1]. »

Lors de l'horrible massacre que l'on sait, & que la plume de Cooper a injustement & démesurément grossi[2], Lévis fit l'impossible pour sauver quelques Anglais des mains des sauvages, & s'étonna de la « pusillanimité des vaincus. » La garnison était sortie avec les honneurs de la guerre « & une pièce de

1. Casgrain, II, p. 472.

2. Les Anglais doivent avoir cessé de traiter en complice des Indiens le marquis de Montcalm. Que sa gloire ait été « déjà ternie par une scène horrible » —, (laquelle?) — & qu'il ait été « peu scrupuleux sur le choix des moyens », le *Journal* de Lévis le dément & contredit le récit partial de Cooper. La seconde des lettres du chevalier de Jaubert, retrouvées à Foix par M. Pasquier, n'en dit rien. Cet officier trouve simplement que « nos sauvages sont pires que des pirates & inventent toutes les cruautés imaginables pour faire souffrir, » & il ajoute : « Le cœur me soulève toutes les fois que j'y pense. »

Digitized by Google

canon par distinction. » Le 18, Lévis resta chargé du déblai de l'artillerie & de l'armée, puis le fort fut rasé. Le 29, Montcalm partit pour Montréal. En septembre, Vaudreuil envoya Lévis à Montréal pour y remplacer Montcalm, qui allait à Québec.

*
* *

L'hiver de 1757-1758 amène une horrible disette. Montcalm revient de Québec en février 1758. Fin juin on marche au secours de Carillon, qui avait été menacé durant la mauvaise saison par les Anglais[1]. Montcalm s'y retranche; Lévis fait une diversion des troupes ennemies, &, la veille de l'attaque, « on eut beaucoup de satisfaction de voir M. le chevalier arriver avec son détachement[2]. » Montcalm ne dédaignait point les citations classiques; il comparait cette arrivée de son brigadier à ce qui se passa « lorsque Q. Cicéron fut bloqué par un essaim de Gaulois. » Lévis à lui seul valait une armée, dit à ce propos l'enthousiaste historien de la guerre du Canada[3]. Lord Howe avait été tué d'une balle dans la poitrine; Abercromby essaya vainement de le venger. Le 8 juillet a lieu l'attaque de Carillon[4], — « Carillon, nom vénéré des Canadiens, souvenir de leurs glorieuses luttes & d'une de leurs dernières & de leurs plus brillantes victoires[5]. » Lévis commande la droite des troupes[6]; le soir, il fait charger les Canadiens & décide de la victoire. Il avait eu « plusieurs coups de fusil dans ses habits et dans son chapeau[7]; » l'ennemi lâche pied. Le surlendemain, Lévis gagne le lac Saint-Sacrement & y fait « repêcher bon nombre de quarts de farine que les Anglais avaient jetés dans l'eau. »

1. Déjà on savait Louisbourg investi par eux.
2. Lévis, *Journal*, p. 135; *Lettres*, p. 186.
3. Casgrain, I, p. 405.
4. Lévis en a laissé le plan.
5. Gailly de Taurines, *La Nation canadienne*. Paris, Plon, 1894, p. 271, à propos d'une poésie d'un littérateur canadien contemporain.
6. Montcalm, le centre; Bourlamaque, la gauche, où il fut blessé dangereusement.
7. Lévis, *Journal*, p. 140; *Lettres*, p. 197. Déjà en août 1756, il s'était foulé le poignet dans une marche. *Lettres*, p. 66.

Digitized by Google

Mais alors, & tandis que l'animosité éclate entre Vaudreuil & Montcalm, & que celui-ci demande son rappel, des déserteurs de l'armée ennemie apprennent que Louisbourg, la citadelle qui passait jusque-là pour un formidable ouvrage de la France dans l'île du Cap-Breton, — mais déjà prise par l'Angleterre en juin 1745, — vient d'être conquise le 26 juillet, détruite de fond en comble par Wolfe[1], puis que le fort Frontenac, « nos barques, nos munitions[2] », viennent de tomber aux mains des ennemis le 27 août. Un de nos officiers écrit alors : *Finis novæ Franciæ ;* mais ce n'est pas Lévis. Vaudreuil & Montcalm paraissent se réconcilier. Le gouverneur appelle le général à Montréal & le 7 septembre Lévis reste chargé du commandement de l'armée. Montcalm revient auprès de son lieutenant le 16. Le 18 octobre, Lévis inspecte le fort Frédéric; le 4 novembre, il part avec Montcalm pour Montréal.

Ainsi, en 1758, l'Angleterre tient par Louisbourg l'entrée du golfe du Saint-Laurent, par le fort Frontenac la sortie des grands lacs, deux points vulnérables du Canada ; nous n'avons plus que le fort Saint-Frédéric & par lui la tête du lac Champlain. Le retour est pénible. « On eut à souffrir par un coup de vent qui dispersa tous les bateaux dont plusieurs furent en danger de périr; celui où était M. le chevalier de Lévis courut de grands risques. Le froid fut excessif; des rivières furent arrêtées par les glaces, des bateaux & leurs équipages abandonnés, des soldats noyés; d'autres moururent de froid, d'autres eurent les pieds & les mains gelés[3]. A la fin de décembre Montcalm va à Québec; Lévis reste à Montréal chargé de la

1. Il sera tué plus tard devant Québec. Louisbourg n'a jamais été relevée.

2. Les Anglais le font sauter ensuite. « L'entrepôt de toutes les fournitures destinées aux postes de l'ouest était plein de marchandises, de vivres, de munitions. » (Casgrain, II, p. 515) Aujourd'hui c'est Kingston, un des centres de commerce les plus actifs, à l'est du lac Ontario.

3. Lévis, *Journal*, p. 160. Montcalm écrit aussi à sa femme dans ces termes : « Le chevalier de Lévis a couru personnellement quelque risque. »

Digitized by Google

police des troupes de ce gouvernement. L'année 1758 ne s'était pas terminée sans qu'un nouveau fort français eût disparu, & cela au confluent des rivières qui forment l'Ohio. Le fort Duquesne[1], une première fois sauvé d'un coup de main par la vigilance de nos sauvages, est menacé par une armée considérable. L'officier français juge que sa place ne peut résister longtemps, l'évacue, la fait sauter et brûler[2].

*
* *

1759 commence mal. Des sauvages annoncent que les Anglais ont l'intention d'attaquer Québec, en même temps que Montréal & Carillon. L'Angleterre tenait les trois portes par où elle pouvait pénétrer au Canada : Louisbourg, l'emplacement de l'ancien fort Duquesne, celui de l'ancien fort Frontenac. « Nos petits forts de Carillon & de Niagara, abandonnés à eux-mêmes, ne pouvaient arrêter que quelques jours les masses ennemies qui allaient s'y porter[3]. » Quant à Québec, Lévis déclare dans son *Journal* que l'on avait « totalement négligé » cette partie de la colonie, compté sur les secours de la France pour la soutenir. On se flattait même que les Anglais n'entreprendraient rien de ce côté, « vu la difficulté de la navigation sur le Saint-Laurent[4]. »

En mai, Bougainville, qui rentre de France[5], avertit que les Anglais vont attaquer partout avec de très grandes forces : « Il n'arrive que peu de secours pour nous[6]. » On cherche à

1. Aujourd'hui Pittsburg, dans les Etats-Unis (Pensylvanie). C'est là que le général anglais Braddock avait été tué en 1755, lors de l'expédition où il avait pour lieutenant Washington.

2. Bougainville part le 3 novembre de Montréal, le 12 de Québec, va en France, s'y laisse flatter & berner. Il y apprend la promotion de Lévis, décidée à la fin d'octobre 1758.

3. Casgrain, I, p. 563.

4. Lévis, *Journal*, p. 175.

5. Dans son *Journal*, Lévis ne dit point (ce que nous apprennent ses *Lettres*) qu'il reçut alors la nomination tant désirée, celle de maréchal de camp.

6. Le capitaine Canon, célèbre corsaire de Dunkerque, amena des munitions, trois cent vingt-six recrues, des vivres pour trois mois.

Digitized by Google

se soutenir à Québec. Lévis y arrive à la fin du mois; Montcalm & Vaudreuil y étaient depuis quelques jours [1]. D'accord avec le nouveau lieutenant général, le nouveau maréchal de camp met la ville en état de défense. On fait des brûlots, des cajeux, une batterie flottante avec dix à douze pièces, une petite flotte de chaloupes à une pièce; sur terre on dispose des redoutes & des batteries. Le 26 juin, les premières voiles anglaises sont en vue; le 30, les ennemis commencent à débarquer à la Pointe-de-Lévis, qui porte, nous l'avons dit plus haut, le nom de deux vice-rois français du dix-septième siècle. Dès le 16 juillet, leur tir incendie quelques maisons de Québec; le 22, la cathédrale brûle. Le 31, chaude affaire : Lévis, qui s'y conduit bravement, note le soir qu'il est étonnant que, sous le feu de soixante-&-dix pièces de canon, mortiers & obusiers, pendant six heures, les Français n'aient pas perdu plus de monde. « Les troupes & les Canadiens y ont montré beaucoup de fermeté [2]. »

Le 9 août, « dans le critique de ces circonstances, on donne un peu à la bonne fortune. M. le chevalier part de Québec avec huit cents hommes, muni d'un ordre de M. le marquis de Vaudreuil, pour commander en chef sur les frontières du gouvernement de Montréal. » Il quitte Montcalm qu'il ne reverra plus. Le 14, il est à Montréal même, reconnaît que l'extrême disette oblige de « tirer sur la récolte qui n'était pas même coupée », encourage tout le monde à aider nos soldats à ce travail, y compris les femmes, les religieuses, les prêtres. Du côté des rapides qui sont dans le Saint-Laurent, à la sortie du lac Ontario, il presse la construction d'un nouveau fort dans l'île « nommée précédemment *l'Isle Orakouintone*, nom sauvage que les sauvages avaient donné à M. le chevalier [3] » : ce fut le fort Lévis. Après une petite expédition dans l'intérieur, il rentre à Montréal le 5 septembre.

1. On fortifie l'Ile-aux-Noix, au sud du fort Saint-Jean, sur les conseils de Lévis. (Casgrain, II, p. 51.)

2. De même Lévis, *Lettres*, p. 233.

3. Lévis, *Journal*, p. 205. C'est le 27 août 1759 qu'il en décide la construction. L'île a-t-elle changé de nom? Je ne vois rien qui la concerne dans ce qu'Elisée Reclus dit de l'archipel des *Thousand Islands*.

Digitized by Google

Tout va de mal en pis. Le 25 juillet, le fort Niagara, construit non loin des célèbres chutes du fleuve qui s'écoule du lac Erié dans le lac Ontario, se rend avec les honneurs de la guerre; le 26, celui de Carillon se fait sauter; le 31, celui de Saint-Frédéric. Le 15 septembre, Lévis reçoit à Montréal un courrier de Vaudreuil qui lui faisait part de la bataille d'Abraham donnée le 13, perdue par nous, & où avaient été tués Montcalm & Wolfe [1]. Le gouverneur-général lui mande que « cette malheureuse affaire l'oblige d'abandonner Québec. » Vaudreuil se retirait derrière la rivière de Jacques Cartier & priait Lévis de l'y rejoindre. Le maréchal de camp savait de son côté qu'il lui revenait l'honneur de prendre la tête de nos troupes de terre & de remplacer le glorieux mort de Québec.

Ici le chevalier intercale dans son *Journal* un récit de la partie du siège de Québec à laquelle il n'a pas assisté; il montre Montcalm, « qui marchait à la tête des troupes, blessé de deux coups de feu, dont un mortel, & emporté à la ville où il mourut le lendemain. » Le 17, Lévis rejoint l'armée, exhorte Vaudreuil à tout hasarder pour empêcher la prise de Québec, « &, au pis-aller, en faire sortir tout le monde & détruire la ville [2]. » Vaudreuil approuve; on marche au secours de Québec. Dans la nuit du 19, on apprend d'abord que le commandant de la place est en pourparlers pour capituler, puis que la ville s'est rendue. Suit le texte de la capitulation demandée par M. de Ramezay, lieutenant de roi à Québec, consentie par Townshend, général anglais.

Québec est donc tombée [3], coûtant Wolfe aux assiégeants & Montcalm aux Français. Les Anglais proposent une trêve pour l'hiver. « Il n'est pas douteux que, sans la ferme obstination où fut toujours M. le chevalier de Lévis contre cette proposition, on l'aurait acceptée [4]. » Même attitude énergique en novembre. Des négociants de Québec sollicitaient la permission de passer avec des navires français; Vaudreuil consentait.

1. Aujourd'hui une colonne y est élevée en souvenir.
2. Cf. Lévis, *Lettres*, p. 241.
3. Déjà occupée par les Anglais un instant en 1629.
4. Lévis, *Journal*, p. 223.

Digitized by Google

« M. le chevalier [1] représenta qu'il n'était pas décent de compromettre ainsi des bâtiments armés que les Anglais désarmeraient sûrement en passant; qu'on ne devait pas approuver que des sujets du roi traitassent avec les ennemis... Il n'est pas douteux que, sans les fermes représentations que fit M. le Chevalier, on aurait été rançonné à Québec pour tous les navires qui étaient en rivière [2]. »

*
* *

Parfois aussi Lévis rêve l'impossible : par exemple, tenir un gros détachement « de sauvages coureurs de bois » pendant tout l'hiver pour battre les environs de Québec & inquiéter l'Anglais, puis (février 1760) d'attaquer la ville de vive force. Les vivres manquent pour tout cela [3].

Le 20 avril 1760, Lévis & Bourlamaque se mettent en route. Le fleuve était encore plein de glaces; l'armée se tire à grand'peine des marais. « Les ponts s'étant rompus, les soldats passaient dans l'eau; les ouvriers avaient peine à les réparer dans l'obscurité; sans les éclairs d'un orage, on eût été forcé de s'arrêter [4]. »

Le 28 avril, Lévis battit les Anglais près de Québec, à Sainte-Foye. Une colonne, comme dans la plaine d'Abraham où Montcalm fut vaincu & tué, s'élève aujourd'hui en souvenir dans cet endroit où le chevalier remporta la dernière victoire des armées françaises. On nous permettra d'insister un peu sur ce fait de guerre, en mémoire duquel les Franco-Canadiens de nos jours appellent volontiers Lévis « le héros

1. Il était à Montréal.

2. Lévis, *Journal*, pp. 230 et suiv.

3. Lévis, *Lettres*, pp. 275 et suiv. Voici un document qu'il communique à ses commandants de bataillons. Pas de marmites, de capotes, de fusils & d'épées (pour les officiers du moins), de ceinturons; de culottes, de caleçons, de gibernes; très peu de tentes, &c., & une demi-livre de savon par homme; « c'est tout ce que l'on peut faire. » Défense aux soldats, sous peine des verges, de vendre rien des effets « tels vieux qu'ils soient. »

4. Cf. Lévis, *Lettres*, p. 292.

Digitized by Google

de Sainte-Foye. » Il avait avec lui, à l'aile droite, un bataillon de Royal-Roussillon & un de Guyenne, au centre deux de Berry & deux des troupes détachées de la marine, à l'aile gauche un de Béarn & un de la Sarre. A l'aile droite, il disposait de trois pièces « à la Suédoise. » Sa réserve, qui s'appuyait aux premières maisons du village de Sainte-Foye, comprenait un bataillon de La Reine, un de Languedoc, & un corps de cent quatre-vingts Canadiens à cheval [1]. « Le prodige de la campagne de 1760, l'éclatante revanche du 28 avril [2] », l'audace qui mit en présence des Anglais une poignée d'hommes armés de trois cent douze boulets, de 200,000 livres de poudre, de fusils de chasse munis de couteaux en guise de baïonnettes : voilà ce que M. Casgrain a mis en lumière. Si le malheur n'avait voulu qu'un de nos sergents d'artillerie fût entraîné sur une banquise de glace & qu'il révélât aux Anglais la marche de Lévis, Murray était surpris. Toute la garnison de Québec fut néanmoins battue; ses vingt-deux canons ou obusiers furent pris par les troupes françaises; notre droite enfonça la gauche anglaise; pas un soldat anglais ne put être rallié par les officiers [3]. Le soir du 28 avril, la plaine de Sainte-Foye offrait un spectacle horrible à voir : mares de sang sur la terre gelée, neige rougie dans les plis du terrain [4]. Malartic était blessé à la poitrine; Bourlamaque avait eu une partie du gras de la jambe emportée par un boulet de canon; Lévis, qui ne s'était pas ménagé, n'avait pas reçu une blessure [5].

Aussitôt le chevalier assiège Québec; mais notre artillerie était de mauvaise espèce, « composée de pièces de fer dont plusieurs crevèrent [6]. » Le 17 mai, il faut que le vainqueur de

1. D'après la légende que Lévis a laissée.
2. Casgrain, II, p. 333.
3. Casgrain, II, p. 355, d'ap. Johnstone.
4. *Ibid.*, p. 357.
5. Pourtant c'est *lui-même* qui avait fait reculer son armée le matin « sous le feu du canon & de la mousqueterie »; qui ensuite avait traversé « de la droite à la gauche entre les deux armées, ordonnant en passant à ses brigades de charger. » Nous reparlerons plus bas de cette glorieuse affaire.
6. « Si notre faible artillerie pouvait ouvrir le mur de Québec, je

Digitized by Google

Sainte-Foye consente à battre en retraite; le 29, il est à Montréal. En août, le 27, le fort de l'Ile-aux-Noix est évacué par Bougainville, le fort Saint-Jean est presque aussitôt abandonné & brûlé par lui; le 26, le Fort-Lévis avait été pris par les Anglais. Le 6 septembre on est en pourparlers au sujet de la capitulation de Montréal : les Anglais imposent un article humiliant, en refusant les honneurs de la guerre. Lévis, au nom de ses troupes, demande à Vaudreuil de rompre toutes négociations, sans dissimuler que Montréal est « très mauvaise, hors d'état de soutenir un siège, » mais à l'abri d'un coup de main. Lévis tient à se battre, dans l'île Sainte-Hélène[1], « quoique avec des forces extrêmement disproportionnées & peu d'espoir de réussir. » Pour toute réponse, Vaudreuil lui *ordonne* de faire mettre bas les armes aux troupes. Lévis brise son épée & fait brûler les drapeaux. Nos troupes se mettent sur la place en présence d'un détachement anglais; Lévis donne ses instructions à chaque commandant des bataillons que les vainqueurs vont embarquer. Le 14, il envoie Bougainville à Québec pour disposer l'embarquement des troupes sous la surveillance du vice-amiral anglais; le 17, il part pour Québec avec Bourlamaque. Les instructions du chevalier se terminent par ces mots : « Chacun me doit la justice de croire que j'ai fait jusqu'à ce jour toût ce qui a dépendu de moi. Arrivé à la cour, je ferai valoir la façon distinguée avec laquelle les troupes ont servi; je serai leur avocat. » Le 18 octobre 1760 Lévis partit de Québec sur la flûte *la Marie*, fut battu par la tempête & séparé de Vaudreuil qui était sur le navire *l'Aventure*[2]. Après avoir perdu son mât d'artimon, la flûte de Lévis arriva à La Rochelle le 26 novembre. Lévis fut à Paris le 6 décembre. La capitulation conclue entre Vaudreuil & Amherst avait des avantages pour les Canadiens.

vous assure que j'y grimperais le premier. » (*Ibid.*, p. 295). De même, *ibid.*, p. 304 : la poudre est éventée, « il faut se soumettre aux décrets de la Providence », écrit-il à Vaudreuil.

1. A 600 mètres de Montréal, petite île à qui avait été donné le nom de la femme de Champlain : ce fut le dernier point occupé par les Français.

2. Bourlamaque était resté à Québec.

Digitized by Google

« Elle a été notre sauvegarde, écrit M. l'abbé Casgrain, & le pays en conserve un souvenir reconnaissant au dernier des gouverneurs français [1] », Canadien d'origine. Elle obligeait la garnison française, qui avait défendu Montréal, à mettre bas les armes, à ne pas servir durant la guerre. L'article XI laissait Vaudreuil, Lévis & les principaux officiers « maîtres de leurs maisons » & libres de s'embarquer « dès que les vaisseaux du roi seraient prêts à faire voile pour l'Europe. » L'article XIV mettait deux navires à leur disposition, leur permettait l'emport des papiers personnels, équipages, bagages, non celui des cartes & plans de ce qui avait été la Nouvelle-France.

*
* *

Le 17 février 1761, Lévis écrit à William Pitt, alors ministre, & le prie d'obtenir de George III qu'il puisse *personnellement* servir, afin de ne perdre point « les grâces qu'il pourrait plaire au Roi mon maître de m'accorder : ce ne serait qu'un particulier que Sa Majesté Britannique priverait de la suite de sa fortune [2]. » Il sollicite la même faveur pour Bourlamaque. Il fait valoir les politesses qu'ils ont eues pour les prisonniers anglais, les risques qu'ils ont courus à les arracher parfois aux mains des sauvages affidés à la France.

En 1761, Louis XV, par une promotion spéciale, créa Lévis lieutenant général. George III, sur sa demande, répara autant que possible l'affront d'Amherst [3]. Le 10 mars 1761, le général vicomte Ligonier lui écrivait que Sa Majesté Britannique l'autorisait à servir durant la fin de la guerre, mais en Europe : « Si le Roi excepte l'Amérique, c'est votre faute, vous y avez servi avec trop de distinction [4]. » Le 24, Pitt le félicitait de cette autorisation : « C'est avec bien du regret que j'ai été dans l'impossibilité de vous faire réponse plus tôt, m'étant trouvé alité par un sérieux accès de goutte [5]. »

1. Casgrain, II, p. 405.
2. Lévis, *Lettres*, p. 395.
3. Casgrain, II, p. 407.
4. *Lettres & pièces*, p. 270.
5. *Ibid.*, p. 271.

Digitized by Google

Quels avaient été les appointements du chevalier de Lévis durant cette campagne du Canada? Au départ, il avait 1,500 livres par mois[1], 500 de plus que Bourlamaque, environ 580 de moins que Montcalm. En 1757, Lévis reçoit en outre une pension de 1,000 livres sur l'ordre de Saint-Louis : il a ainsi par an 19,000 livres au lieu de 18,000[2]. En octobre 1758, il est fait maréchal de camp[3]; en février 1759, on s'occupe de faire de Lévis un menin, à condition qu'il renonce à la brigade, & il a 24,000 livres par an[4].

S'il songe à ses intérêts personnels, Lévis n'oublie pas ses anciens compagnons du Canada. On a l'état des nominations qu'il avait faites, depuis novembre 1759 jusqu'en septembre 1760[5], dans les troupes de terre, régiment de la Reine, de la Sarre, du Languedoc, de Guyenne, de Berry, de Béarn, de Royal-Roussillon; le mémoire des faveurs demandées, à l'occasion de la campagne de 1759, pour les troupes de terre, les officiers partisans, le génie & l'artillerie; le mémoire des faveurs demandées à l'occasion de la glorieuse affaire du 28 avril 1760[6]. Lévis arrive à Versailles : il présente un nouveau mémoire pour les troupes de terre, puis il sollicite le

1. 500 livres de traitement, vingt rations de pain par jour à 2 sous la ration, seize rations de fourrage par jour à 20 sous la ration, supplément de 460 livres. (Versailles, p. 35.)

2. Versailles, p. 72. En même temps, Montcalm recevait l'expectative de la première place de commandeur de Saint-Louis; Bourlamaque, la même pension que Lévis.

3. Versailles, p. 128 (20 oct. 1758), 174 & 180 (lettres de Belle-Isle du 17 fév. 1759 & du 19). En même temps, Vaudreuil avait la grand'croix de Saint-Louis, Montcalm était fait lieutenant général, avec 48,000 livres par an & le cordon rouge, devait recevoir le portrait du roi en grand, & avait promesse du cordon bleu. Bourlamaque obtenait 700 livres en plus de la pension de 800 livres qu'il avait sur le Trésor & était nommé brigadier; Bougainville était fait colonel, chevalier de Saint-Louis, & emportait de France le portrait du roi en bague.

4. Bourlamaque, pp. 313 & 333. Montcalm avait 50,000 livres, Bourlamaque 18,000.

5. La dernière est du 4.

6. Entr'autres le brigadier Bourlamaque, proposé soit pour une place de commandeur de Saint-Louis, soit pour le grade de maréchal de camp.

Digitized by Google

ministre de la marine, Berryer, en faveur des officiers marins qui ont servi là-bas & des officiers de ce département qui ont été placés sous ses ordres [1].

La guerre de Sept-Ans n'est pas encore terminée. L'ancien général des troupes françaises s'y distingue, grâce à la faveur que lui avait accordée le roi d'Angleterre. On le trouve sous les ordres de Soubise, qui est, malgré Rosbach, devenu maréchal de France, &, grâce à la marquise de Pompadour, mis par Choiseul à la tête de cent mille hommes sur le Bas-Rhin; il se conduit bravement à la triste affaire de Fillingshausen où Broglie, Soubise & le jeune prince de Condé furent battus avant même d'avoir livré la bataille [2]; à Schedinghem, à Greminghen, où il eut un cheval tué sous lui d'un coup de pistolet; à Johannisberg, où il décida de la victoire. C'est durant cette campagne que Lévis, désireux de bien prouver qu'il avait mérité la grâce de George III, prit aux troupes de Ferdinand de Brunswick & de son neveu le prince héréditaire [3] des canons que l'on vit à Chantilly, chez les Condé, jusqu'à la Révolution [4].

Lévis, devenu lieutenant général, vit signer en février 1763 ce désastreux traité de Paris où nous abandonnions aux Anglais le Canada, l'Acadie, le Cap-Breton & tous les territoires que nous avions possédés sur le continent américain [5]. Devenu, en 1765. gouverneur d'Artois [6], il reçut à Arras, en 1766, une lettre que le général anglais Murray, son ancien adversaire de Sainte-Foye, lui adressait de Québec avec une

1. Entre autres le commandant de la flûte *la Marie*, sur laquelle il était revenu de Québec : « le seul qui ait sauvé son bâtiment jusques à la reddition. »

2. 16 juillet 1761. En février 1762, le maréchal de Broglie & le comte son frère furent exilés par Louis XV; Soubise était soutenu par Choiseul. Au début de 1761, Belle-Isle meurt; Choiseul prend le ministère de la guerre & cède celui des affaires étrangères a son cousin, depuis créé duc de Praslin. (Voir de Broglie, *Le Secret du roi.*)

3. Le Brunswick de la Révolution.

4. *Biograph. univ.* Michaud.

5. Ainsi la Louisiane, cédée par nous à l'Espagne en échange de la Floride, que Charles III donnait à George III.

6. Son cousin l'avait été du Languedoc.

Digitized by Google

collection de graines de toutes les plantes rares ou curieuses de la banlieue. Le vaincu du 28 avril 1760 promettait en outre de lui adresser, l'année suivante, quelques productions du sud du Canada[1]. Ce ne fut pas la dernière fois que Lévis pensa à ce qui avait été la Nouvelle-France.

Devenu en 1771 capitaine des gardes du Comte de Provence &, sous Louis XVI, en 1776, chevalier des ordres du Roi, le gouverneur de la province d'Artois offrit ses services le jour où la France appuya les colonies anglaises révoltées. Le comte de Vergennes, qui durant les campagnes de Lévis au Canada avait été ambassadeur à Constantinople[2], songea un instant à recouvrer ce que le traité de Paris nous avait définitivement enlevé. Pourquoi Louis XVI eut-il à cœur la cause des Américains *insurgents*, non celle des intérêts français, surtout en face de l'offre du dernier général français qui avait commandé nos troupes de terre jusqu'au moment suprême & remporté sur les Anglais la dernière victoire de la campagne? Pourquoi Louis XVI assura-t-il nos nouveaux amis que la France renonçait à reprendre ce pays où Montcalm était mort, où voulait repartir Lévis, quoique chargé de dignités & de pensions? On a expliqué comment l'Angleterre avait été forcée de devenir généreuse pour les Canadiens, comment la révolte de ses colonies la décida à l'Acte de Québec; mais il semble que ce soit un mystère que cet enthousiasme des Français d'alors pour la liberté américaine, ce renoncement au Canada qu'ils pouvaient reconquérir[3], que Lévis même ne demandait qu'à reprendre.

Si, dès le début du mouvement insurrectionnel, la France entreprit d'abaisser la Grande-Bretagne en assurant le triomphe des *insurgents;* si Franklin & Lafayette ne donnèrent personnellement lieu qu'à des épisodes d'une action calculée & suivie; si Vergennes prouva que, dans la paix comme dans la

1. *Lettres & pièces,* p. 272.

2. De 1755 à 1768. Sur les débuts diplomatiques du futur ministre de Louis XVI, consulter le livre récent de M. Louis Bonneville de Marsangy. Paris, Plon, 1894; 2 vol. in-8°.

3. Gailly de Taurines, pp. 41 & suiv.

Digitized by Google

guerre, la France entendait rester étroitement unie à tous ses alliés, pourquoi le Canada ne fut-il pas repris par nous, alors surtout que nous cherchions à faire rendre Gibraltar à l'Espagne & que l'Angleterre nous offrait elle-même Sainte-Lucie ainsi que diverses autres concessions à Terre-Neuve & aux Indes? Peut-être en faut-il chercher la cause dans la difficulté de situation où nous mit, en 1782, la signature subreptice des commissaires américains chargés de négocier la paix, dans la gravité des sacrifices auxquels leur déloyauté nous condamna [1].

Le 20 janvier 1783 fut signé le traité de Versailles [2] : Louis XVI & Vergennes avaient amené les Anglais à souhaiter la paix & remis la France au premier rang des Etats européens. Lévis devint maréchal de France le 13 juin de cette même année & duc héréditaire en 1784, mais le Canada n'avait pas été recouvré par celui qui désirait le reprendre. On nous permettra de rappeler à ce propos qu'il existe un *Mémoire sur le Canada*, écrit par Désandrouins, ancien ingénieur dans la colonie, & qui y avait servi sous Lévis. Dans ce travail, composé précisément en août 1778 [3], Désandrouins étudie d'abord « combien il importe à la France de soustraire le Canada à la domination anglaise »; puis, il montre les difficultés de l'entreprise, les moyens de réussir; enfin, il examine la conduite à tenir « jusqu'à ce que la tranchée soit ouverte devant Québec [4]. » Il rappelle la position « où, commandée par le marquis de Lévis, notre armée défit les Anglais le 28 avril 1760. » Désandrouins envoya ce Mémoire non seule-

1. Voir l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis*, de M. Henri Doniol; cinq volumes.

2. A défaut du Canada, nous y gagnions le Sénégal, Tabago (que nous perdrons dès 1793), nos possessions de l'Inde & la suppression de la clause du traité d'Utrecht relative à Dunkerque.

3. C'est en février 1778 que la France avait signé avec les Américains un traité d'alliance & de commerce. En juillet, le comte d'Orvillers venait de livrer à Ouessant une bataille incertaine qui pouvait passer pour une demi-victoire sur la flotte anglaise; le comte d'Estaing partait de Toulon pour l'Amérique.

4. *Lettres & pièces*, p. 319.

Digitized by Google

ment à Lévis, alors lieutenant général & gouverneur de l'Artois, mais encore au prince de Montbarrey, alors ministre de la guerre, & à Sartines, alors ministre de la marine [1]. Mais on ne se soucia pas de reprendre ce pays dont Voltaire avait dédaigneusement dit qu'il était « couvert de neiges & de glaces huit mois de l'année, habité par des barbares qui mangent leur ennemi comme le gibier de leur chasse, par des ours & des castors », que c'étaient « des terres stériles et glacées » [2].

Lévis mourut à Arras en 1787. Les États d'Artois lui élevèrent dans la cathédrale de cette ville un monument qui fut renversé peu après par la Révolution [3]. Actuellement, un sculpteur doit le représenter, ainsi que Montcalm, sur la façade, non encore terminée, du Palais législatif de Québec [4].

(*A suivre.*)

Georges DOUBLET,

Ancien membre de l'École d'Athènes,
Professeur de rhétorique au Lycée de Foix.

1. *Lettres & pièces*, p. 341.
2. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, ch. CLI.
3. *Biograph. univ.* Michaud.
4. Gailly de Taurines, p. 235, note 1.

Digitized by Google

LA CHUTE

DU

PREMIER DUCHÉ D'AQUITAINE

(SUITE

CHAPITRE III.

LA DÉCLARATION DE GUERRE.

§ 1er. — *Les revendications.*

Pépin avait passé l'hiver de 759 à 760 dans ses domaines patrimoniaux des Ardennes; il avait célébré la fête de Noël dans sa villa de Longlare & la fête de Pâques (13 avril 760) dans sa villa de Jupille[1].

Au cours de cet hiver, il avait envoyé au duc d'Aquitaine une ambassade[2] chargée de trois réclamations que nous fait connaître, avec une grande précision, le Continuateur de Frédé-

1. *Ann. Einhardi*, ann. 759. Pertz, SS., I, 143. — Longlier, près de Neufchâteau, au Limbourg belge. — Jupille, près de Liège. — Sur la date du 13 avril pour la fête de Pâques, au lieu de celle du 6 avril généralement admise, voir Giry, *Manuel de diplomatique*, pp. 144-213.
2. *Cont. Fredeg.*, c. 124.

Digitized by Google

gaire [1], témoin et comme narrateur officiel de ces événements

« Prædictus rex Pippinus legationem ad Waifarium Aquitanicum principem mittens, petens ei per legatos suos ut res Ecclesiarum de regno ipsius, quæ in Aquitania sitæ erant, redderet, & sub immunitatis nomine, sicut ab antea fuerant, conservatas esse deberent; & judices ac exactores in supradictas res Ecclesiarum, quod a longo tempore factum non fuerat, mittere non deberet; & Gothos prædicto regi, quos dudum Waifarius contra legis ordinem occiderat, ei solvere deberet; & homines suos, qui de regno Francorum ad ipsum Waifarium principem confugium fecerant, reddere deberet... »

Ainsi, Waïfre est sommé :

« 1° De restituer aux églises du royaume de Pépin celles de leurs possessions qui étaient situées en Aquitaine; — de maintenir à ces domaines le privilège de l'*immunité*, comme ils l'avaient eu autrefois; — de n'y pas envoyer ses juges & ses percepteurs, cela ne s'étant pas fait depuis longtemps;

« 2° De payer à Pépin le *wergeld* des Goths, sujets du roi, qu'il (Waïfre) a fait mettre à mort depuis un certain temps, contre la loi;

« 3° D'extrader ceux des hommes de Pépin qui s'étaient réfugiés auprès de lui. »

Les deux derniers de ces griefs étaient de ceux qui devaient fréquemment surgir entre États limitrophes. Examinons-les d'abord pour déblayer le terrain.

Les « Goths sujets du roi, Gothos prædicto regi », dont Pépin réclame le wergeld, sont évidemment des Goths Septimaniens, & les meurtres sont postérieurs à 752 puisque Pépin n'avait rien dans le pays avant cette date. Mais l'entrée des Francs dans Narbonne (759) était trop récente pour que le terme de *dudum* ne nous amène pas à chercher l'événement quelques années plus haut; d'autre part, il ne peut guère s'agir que d'habitants de Narbonne, car si nous savons, par la chronique de Moissac [2], que Waïfre dévasta le territoire de

1. *Cont. Fredeg.*, c. 124.

2. « Vaifarius, princeps Aquitaniæ, Narbonem deprædat. » *Chron. de*

Digitized by Google

cette cité, nous ne voyons pas qu'il ait essayé sur quelque autre point d'entamer la Septimanie. Mais à quel titre, maître de Narbonne en 759, Pépin pouvait-il demander compte de meurtres commis antérieurement sur les Goths de ce territoire?... Le rapprochement de deux faits (sans que j'essaie d'ailleurs de débrouiller l'histoire fort confuse de la Septimanie en ces années-là, — ce n'est pas mon sujet) peut aider à résoudre la question. Nous savons que, depuis 756, un corps de troupes franques bloquait plus ou moins Narbonne[1]; Waïfre, de son côté, précisément à la même époque, faisait des incursions sur ce territoire. Dans ces courses, des Aquitains auront tué des gens du pays, & Pépin, dn jour où il commande définitivement à la cité (759), demande compte de meurtres commis à une époque où, par le seul fait qu'il l'assiégeait, il aurait dû en être considéré déjà comme le souverain. Il semble qu'il y ait là une subtilité juridique, sans que nous devions d'ailleurs en être surpris; les Francs de ce temps-là aimaient et pratiquaient la procédure; on en verra plus loin un autre exemple.

En même temps, Pépin demande l'extradition de ses sujets fugitifs qui ont trouvé un asile chez Waïfre. Nous rencontrons des faits de ce genre dans tout le cours du septième siècle. Ce n'est pas seulement de Neustrie en Austrasie, & réciproquement, que les mécontents vont chercher un refuge; c'est aussi au sud de la Loire[2]. Là encore, sous les premiers Carolin-

Moissac, Pertz, SS., I, 294. — La chronique ne donne pas de date. Mais comme la phrase, bien qu'elle précède des événements de 752, suit immédiatement d'autres événements de 756 & 757 (mort du roi Astolfe, mort du pape Étienne II, fondation du khalifat de Cordoue), c'est à ceux-ci qu'il est naturel de la rattacher. On sait que cette partie de la *Chronique de Moissac* est pleine d'interversions.

1. *Ann. Guelferbytani*, *Ann. Nazariani*, ad ann. 756. (Pertz, SS., I, 29): « Franci quieverunt, excepto custodes directos ad Arbonam. » La glose des *Ann. de Metz* précise le sens du mot *custodes*. Elles inscrivent l'événement sous la date de 752; mais comme elles ajoutent que Narbonne succomba *trois ans après*, il est aisé de rectifier l'erreur. La *Chronique de Moissac* (Pertz, SS., I, 294) dit : ... « Franci Narbonam infestant. »

2. « Omnes vagi *profugique* ad eum adhæserunt », dit, en parlant du

Digitized by Google

giens, et à mesure que leur gouvernement tendait davantage à assurer l'ordre public, devaient de plus en plus émigrer les insoumis. Si Grippo, le frère déshérité & toujours révolté de Pépin, après s'être enfui chez Waïfre (749) & y avoir séjourné quatre ans, avait fini par en sortir pour aller demander aux Lombards un asile moins menacé (on sait qu'il fut tué en route, au passage des Alpes, en 753), plus d'un de ses fidèles avait dû rester ou retourner en Aquitaine plutôt que d'implorer la grâce du maître. Waïfre, en accueillant les transfuges, trouvait l'avantage de nuire sournoisement à Pépin & sans doute aussi de recruter des hommes de guerre, résolus comme tous les gens qui n'ont plus rien à perdre.

On remarquera que Pépin réclame « ses hommes, homines suos. » Faut-il entendre des hommes de sa suite, des antrustions? Ce n'est guère probable; la contexture de la phrase montre que *suos* désigne des *Francs*, par rapport à *Gothos* de la ligne précédente.

Quel que fût le degré de valeur de ces deux premières réclamations, elles étaient de celles qui se réglaient d'ordinaire à l'amiable et n'auraient pas suffi à motiver une déclaration de guerre. Arrivons donc au véritable grief, à celui que le Continuateur de Frédégaire mentionne en première ligne, avec un détail particulier, à la question des biens des églises (*de rebus ecclesiasticis*). C'est d'ailleurs le seul que relatent les autres annalistes & chroniqueurs, contemporains ou postérieurs, qui ont cru nécessaire de motiver la prise d'armes de Pépin. Leurs témoignages, beaucoup plus concis que celui du Continuateur, mais non moins formels sur ce point essentiel du débat, doivent également passer sous les yeux du lecteur :

« Pippinus Weiferium ducem in Aquitania ecclesiarum *justitias* facere renuentem coegit promittere emendationem[1]. »

— « Tunc Pippinus rex, cernens Waifarium ducem Aqui-

duc Lupus, le chroniqueur des miracles de Saint-Martial (Bouq. III, 580); c'est chez « les Wascons » que se réfugie Gérin, frère du célèbre évêque Léodegaire (Bouq., II, 630), etc...

1. *Ann. Laurissenses minores* (Pertz, SS., I, 117).

Digitized by Google

taniorum minime consentire *justitias* ecclesiarum partibus quæ erant in Francia[1]... »

— « Waifarius, dux Aquitaniæ, cum *res* quæ in sua potestate erant, & ad ecclesias sub manu Pippini regis constitutas pertinebant, rectoribus ipsorum venerabilium locorum reddere noluisset, ...rex... bello se *res* & *justitias* ecclesiarum exacturum pronuntiavit[2]. »

— « Pippinus, Waipharii ducis stulticia permotus, ducto in Aquitaniam exercitu, *justicias* ecclesiarum Dei facere renuentem, *rerum* injuste ablatarum restitutionem promittere sacramento coegit[3]... »

— « Waifarius, dux Aquitaniorum, omnes *facultates* ecclesiarum, quæ ad jus Francorum *pertinebant*, in Aquitania invasit[4]... »

— « Anno dominicæ Incarnationis DCCLX, Pippinus rex cernens Waifarium, ducem Aquitanorum, minime consentire ut *justitias* faceret ecclesiis quæ erant in Francia de *rebus* & possessionibus illarum quæ in suo ducatu erant[5]... »

— « Anno dominicæ Incarnationis DCCLX, Pippinus, rex cernens Waifarium, ducem Aquitanorum, minime *justitias* ecclesiarum quæ in partibus Francorum erant facere velle[6]... »

On le voit, tous, de la fin du huitième siècle à la fin du dixième, se copient plus ou moins textuellement. Dès lors, au lieu de descendre jusqu'à Hermann-le-Perclus ou Sigebert de Gembloux, passons tout de suite à l'examen du témoignage essentiel, celui du Continuateur de Frédégaire, si exactement confirmé par les autres.

1° Les églises, *ecclesiæ*, au nom desquelles Pépin réclame, sont des évêchés & surtout des monastères. Dans le diplôme d'immunité accordé par Pépin à l'abbaye de Murbach[7], *eccle-*

1. *Ann Laur. majores*, Pertz, SS., 142.
2. *Ann. Einhardi*, Pertz, SS., I, 143.
3. *Ann. Fuldenses*, Pertz, SS., I, 347.
4. *Chron. Adon.*, Bouq. V, 317.
5. *Chron. Reginon.*, Pertz, SS., I, 557.
6. *Ann. Mettenses*, Pertz, SS., I, 312.
7. Bouq., V, 698.

Digitized by Google

sia est mis à chaque signe pour *monasterium*[1]. Mais le mot désigne également des diocèses[2], & nous allons montrer qu'il y avait des diocèses du Nord (tout aussi bien que des abbayes) possessionnés en Aquitaine.

2° Les églises dont le roi prend en main la cause sont situées dans son royaume, en France (Neustrie, Austrasie, Burgondie & Septimanie), non en Aquitaine.

3° Ces églises, bien que situées en France, avaient des domaines en pays aquitain. Les textes le disent expressément, & d'ailleurs l'intervention de Pépin ne saurait s'expliquer sans cela. Inutile d'énumérer ici tous les faits qui prouvent cet état de choses, ils sont trop nombreux & trop connus. Je me bornerai à en citer quatre ou cinq, plus particulièrement significatifs, en ce qu'ils révèlent en même temps les dangers qui menaçaient alors ces possessions. Le premier concerne un évêché, l'évêché de Verdun. Les *Gesta episcoporum Virdunensium*[3], en parlant de l'évêque Madalveus, qui fut précisément un contemporain de Pépin & de Waïfre[4], s'expriment en ces termes : « *Res* etiam, *quæ sunt in Equitania antiquitus isti ecclesiæ subjectæ*, id est abbatia S. Amantii in Rodonia sita[5] & Maderniacum & Puliniacum[6] frequenter visitabat & gesta prædictorum pontificum nostrorum secum ferebat, ut per illorum merita *illas res longius sitas* liberius possidere quivisset... » Ainsi l'éloignement de ces domaines en rendait la possession moins sûre & exigeait de fréquentes visites du propriétaire, armé de ses titres, pour faire constater son droit.

Le moine qui a écrit (entre le neuvième & le onzième siècle ?) la *Vie de Pépin de Landen* raconte que sa femme Itta, d'une des plus nobles familles de l'Aquitaine, légua ses biens au monastère & ajoute : « Quas quidem [possessiones] per

1. Cf. du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, ed. Henschell, 1843, t. III, p. 3 & suiv.

2. Voir le texte cité quelques lignes plus loin sur les biens que le diocèse de Verdun possédait en Aquitaine.

3. C. 12, ap. Pertz, SS., IV, 36.

4. Evêque de 753 à 776. — Voir sur lui Oelsner, 217, 341, 363, 370.

5. Saint Amans, à Rodez.

6. Polignac en Velay?

Digitized by Google

multa tempora, quamdiu pax viguit, Ecclesia nostra tenuit, *multamque inde pecuniam per annos singulos exactores nostri referre solebant.* Sed demum ingravescente bellorum tumultu, *quia res longe remota erat*, & sine legatorum periculo adiri non poterat, *paulatim negligi cepit, donec tandem in jus alienum cessit*[1]... » Nous venons de voir comment se conservaient ces domaines, nous voyons ici comment on les perdait.

C'était surtout, on le conçoit aisément, les grandes abbayes franques qui ne s'effrayaient pas des risques de ces possessions lointaines. C'est l'abbaye de Saint-Denis qui, en 695, reçoit du roi Chidebert III le domaine de Napsiniacum, au diocèse de Bourges[2]; c'est l'abbaye de Saint-Wandrille qui, au commencement du huitième siècle, possédait cinq domaines en Saintonge, sept en Angoumois[3]; c'est l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui possédait en Aquitaine des villas « certas villas », perdues depuis, mais que Charlemagne lui rendra plus tard[4].

Ces quelques exemples suffisent pour faire comprendre combien les possessions des églises franques au sud de la Loire se trouvèrent compromises une fois que la région, séparée du reste de l'empire, se fut constituée en un duché indépendant.

4° Pépin intervient, non pas au nom de toutes les églises de son royaume, mais seulement pour celles qui sont dans sa *mainbour* & ont reçu de lui des chartes d'*immunité* : « Ecclesias *sub manu* Pippini regis *constitutas* » disent les *Annales d'Eginhard;* ce sont les termes du diplôme d'immunité concédé par Pépin en 752 à l'abbaye de Saint-Calais (Anisola) : « Res *in manu nostra* plenius commendavit [abbas][5]. »

Je n'ai pas à redire ici ce qu'étaient la mainbour & l'immunité du haut moyen âge. M. Fustel de Coulanges a écrit là-dessus des chapitres définitifs[6]. Il suffira donc de rappeler qu'entre la mainbour royale « qui soustrait la personne du con-

1. Bouq., II, 606.
2. Nassigny, près Montluçon. Bouq. III, 685.
3. « In pago Sanctonico... in pago Engolismensi » (*Gesta abb. Fontanellensium*, c. 7, ap. Pertz. SS., II, 279.
4. Bouq., VI, 669.
5. Bouq., V, 698.
6. *Institutions*, t. V.

Digitized by Google

cessionnaire à l'autorité des agents royaux » & l'immunité « qui soustrait les terres des concessionnaires à l'autorité de ces mêmes agents[1] », on en était bien vite venu à ne plus distinguer & à ne voir là qu'un seul régime dont les caractères essentiels sont les suivants[2] : l'entrée du domaine est interdite aux fonctionnaires royaux; il leur est interdit d'y rendre la justice, d'y percevoir les amendes & d'y saisir des répondants. Dès lors, les pouvoirs de justice & d'impôt sont en principe exercés directement par le roi, mais, en fait, passent bientôt, soit par concession expresse, soit par la force des choses, au propriétaire du domaine, c'est-à-dire, quand c'est une abbaye ou un diocèse (cas le plus fréquent), à l'abbé ou à l'évêque. L'institution, qui apparaît dès le sixième siècle, se présente au septième avec tout son développement[3]. Pépin n'a donc rien innové sur ce point; mais, pour se concilier les églises, & sans doute pour les indemniser de ce qu'il avait pu leur prendre au début de son Principat[4], il a fait de ces concessions d'immunité un large usage[5]. Il est donc le patron immédiat des grandes églises franques, de celles précisément qui devaient avoir des domaines au loin, & il prétend que l'immunité concédée ou confirmée par lui s'applique à ces possessions éloignées, même sises en Aquitaine, tout aussi bien qu'aux autres. Là est le sens exact de sa revendication.

La revendication porte sur deux points bien distincts, — *res*, des domaines, des possessions, — *justitias*, *facultates*, des privilèges[6]. Que les ducs d'Aquitaine & Waïfre en particulier aient mis la main sur des domaines d'une façon plus ou moins arbitraire, cela est dit expressément par les textes; que ces usur-

1. *Institutions*, t. V, p. 404.
2. *Ibid.*, pp. 336-398.
3. *Ibid.*, p. 341.
4. Voir plus haut, pp. 352-353.
5. Pour les dix-sept années de son règne, nous avons trente diplômes d'immunités. (Voir Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, 2e partie pp. 1-11).
6. Voir le diplôme pour l'abbaye de Murbach (Bouq., V, pp. 698-699) : « jubemus ut nullus judex publicus in *res* vel *facultates* ipsius ecclesiae .... ingredere non debeat... ».

Digitized by Google

pations aient porté de préférence sur les fonds appartenant à des églises éloignées, sises en pays franc, c'est-à-dire en pays ennemi, on devrait le présumer déjà, alors même que les textes cités plus haut ne nous l'apprendraient pas. Si tel monastère franc pouvait se réjouir « que ses percepteurs lui apportassent chaque année beaucoup d'argent de ses propriétés d'Aquitaine[1] », les chefs (& peut-être aussi le clergé) de la Gaule méridionale devaient mal s'accommoder de ce régime, & on conçoit qu'il n'ait pas été respecté.

Mais le second terme de la réclamation de Pépin (maintien des *Immunités*) montre que les princes aquitains n'avaient pas envahi tous les fonds en litige, car là où il y aurait eu usurpation pure & simple ce n'eût plus été le cas de parler d'immunité. Il semble donc qu'ils avaient respecté une certaine part des domaines appartenant aux églises franques, mais en prétendant les ranger à la condition commune des autres terres du duché, & dès lors ne les exempter ni de la justice ni de l'impôt. Sans tenir compte d'une immunité qu'ils n'avaient pas concédée, ils envoyaient donc sur ces domaines leurs percepteurs « exactores », leurs juges « judices », qui s'emparaient des causes & percevaient les amendes. Le Continuateur de Frédégaire représente ces exactions comme toutes nouvelles[2]. Il est possible que Waïfre ait eu besoin de plus de ressources que ses prédécesseurs pour mieux organiser son État & se soit montré plus exigeant qu'eux vis-à-vis des églises; mais il se peut aussi qu'on le mette seul en cause pour mieux justifier l'agression.

En définitive, le grief essentiel invoqué par Pépin est d'ordre juridique. Il intervient comme patron des églises admises dans sa mainbour & investies par lui de l'immunité. Puisqu'il

1. « Multamque inde pecuniam per annos singulos exactores nostri referre solebant », — loc. cit., p. 472.

2. Les *Annales de Fulde* (Pertz, SS., I, 347) mettent en 759 les usurpations de Waïfre sur les églises & en 760 les réclamations de Pépin. — Mais c'est là évidemment un procédé de glossateur, qui découpe, sous les rubriques de deux années successives, les textes antérieurs qu'il transcrit.

Digitized by Google

a interdit expressément à tous ses comtes, ducs, *missi* en tournées, agents divers, toute immixtion judiciaire ou fiscale dans leurs domaines[1], il prétend que cette loi soit observée pour leurs possessions au sud de la Loire comme pour celles qui sont en territoire franc, & que le duc d'Aquitaine, qu'il ne reconnaît pas pour un souverain indépendant, s'y soumette comme un comte ou duc ordinaire. Mais ici *le roi* ne fait que prêter l'appui de ses armes au *patron*. Cette marche procédurière semble ressortir de tout ce qui précède. Elle dut paraître naturelle aux contemporains, dont les habitudes processives nous sont attestées par tout ce que nous savons de la jurisprudence de ces temps-là[2].

Mais en vérité, derrière cet appareil juridique nous avons le droit de voir autre chose que les revendications du *patron* & même du *suzerain*. Il semble bien que les pratiques reprochées à Waïfre, — & qui n'auraient pas étonné trente ou quarante ans auparavant, — faisaient un singulier contraste avec les mesures réparatrices de Pépin le Pieux envers les églises. A ce point de vue, la guerre de 760 apparaît moins comme une lutte de suzerain à vassal, ou même comme une entreprise de conquérant, que comme une « guerre d'exécution » demandée ou autorisée par les conciles nationaux qu'avait restaurés la monarchie carolingienne. Le Saint-Siège le savait bien. Pépin était encore dans ses villas des Ardennes lorsqu'il reçut du pape Paul Ier, son fidèle allié, une lettre où l'on voit nettement que, vis-à-vis des Lombards comme vis-à-vis des Aquitains, les réclamations du pape & du roi étaient identiques, faire restituer à l'église ses terres & ses juridictions que le pouvoir laïque avait usurpées. Le pontife informe Pépin que les deux ambassadeurs francs ont obtenu du roi des Lombards les satisfactions demandées : « Constitit inter eos & Desiderium Langobardorum regem ut per totum instantem Aprilem mensem istius tertiæ decimæ indictionis[3] omnes *justitias* fautoris vestri beati Pauli apostolorum principis, — om-

1. Voir les termes de tous ses diplômes.
2. Voir Fustel de Coulanges, *Institutions*, *passim*.
3. Ceci date la lettre un peu avant le mois d'avril 760.

Digitized by Google

nia videlicet patrimonia, jura etiam & loca atque fines & territoria diversarum civitatum nostrarum rei publicæ Romanorum nobis plenissime restitueret. Unde eccæ ex parte quidem eisdem *justitiis* nobis isdem Langobardorum rex fecisse dignoscitur; & reliquas omnes *justitias* se profitetur atque omnino spondet nobis esse facturus[1] ..... ».

Voilà qui est significatif. Didier promet de rendre à l'église de Rome les droits (*justitias*) qu'elle réclame; il sera épargné. Waïfre, sommé d'en faire autant pour les églises franques (on a pu remarquer l'identité des termes) refusera; c'est sur lui que s'abattra l'orage.

§ 2. — *Rupture des négociations.*

Les *Grandes annales de Lorsch* rapportent que Pépin, avant d'entreprendre cette guerre, en délibéra avec les Francs, « consilium fecit cum Francis ut iter ageret[2]. » Les *Annales de Metz* (« consilio Optimatum suorum iter in Aquitaniam direxit[3] ») diront la même chose, car *Optimates* désigne les hommes qui avaient le droit d'assister à l'assemblée générale annuelle[4], ceux que Hincmar, dans son traité *De ordine Palatii*, appelle *Majores*[5].

On peut être surpris que le Continuateur de Frédégaire, qui mentionne avec soin les assemblées générales de presque toutes les années suivantes, ne parle pas de celle-là, qui, en raison même de la résolution prise, aurait dû être particulièrement signalée. Il se contente de dire que le roi envoya partout ses convocations de guerre « undique contraxit exercitum[6]. » Cette circonstance indique d'ailleurs une assemblée, car s'il

1. *Codex Carolinus*, ep. 19, ap. Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum. monumenta Carolina*, t. IV, p. 87. Berlin, 1867.
2. Pertz, SS., I, 142. — Bouq., V, 63.
3. Pertz, SS., I, 333. — Bouq., V, 338.
4. Voir *Cont. Fredeg*, c. 125 : « Omnes optimates Francorum..... ad campo Madio ..... ad se venire præcepit ..... ».
5. C. 29, éd. Prou, *Biblioth. des Hautes études*. Paris, 1885.
6. C. 124.

Digitized by Google

pouvait y avoir un champ-de-mai sans expédition, il n'y avait pas d'expédition sans champ-de-mai[1]. Il est certain d'ailleurs que l'assemblée annuelle des Francs était une institution essentiellement régulière[2] & qu'aucune guerre ne pouvait être entreprise sans son assentiment.

A quel moment se tint cette assemblée? Nous savons[3] que, depuis 755, la réunion avait été reportée du mois de mars au mois de mai, le champ-de-mars (Campus Martius) transformé en champ-de-mai (Magi Campus, Campus Madius). S'il fallait considérer comme rigoureusement invariable cette date du mois de *mai*, — comme nous savons d'autre part que Pépin était le 13 avril à Jupille, le 10 juin à Verberie-sur-Oise[4], & que par conséquent l'entrée en campagne, où l'armée traversa d'abord le territoire de Troyes, n'a pu avoir lieu au plus tôt que dans la seconde quinzaine de juin, — il faudrait admettre que l'assemblée générale où l'on décida la guerre & le rassemblement de l'armée auraient été en 760 deux faits distincts, avec un mois au moins d'intervalle. Cette hypothèse doit être rejetée. On se figure difficilement l'armée franque attendant un mois, l'arme au pied, autour d'une des villas royales de l'Oise ou de l'Aisne[5], & on se demande comment elle aurait subsisté. De plus, il est incontestable que le champ-de-mai est alors indivisible, qu'il représente à la fois l'assemblée générale annuelle & le rassemblement des troupes[6]. Il résulte de là que le champ-de-*mai* de 760 ne dut avoir lieu que dans la seconde quinzaine de *juin*, de même que, sous Charlemagne, il ne se tiendra souvent qu'en juin, en juillet & même en août[7].

1. Waitz, III, 562 & sq.

2. « Sicut mos erat », *Cont. Fred.*, c. 132, &c.

3. « Et mutaverunt martis campum in mense maio... » *Ann. Petaviani.* Pertz, SS., I, 11. — « Campo Madio, quod ipse primus pro Campo Martio ..... instituit. » *Fred. cont.* c. 131. Cf. *Ann. Mosellani*, ad ann. 755. Pertz, SS., XVI.

4. Bouq., V, 704. — Bréquigny, ad ann. 760. — Voir un peu plus loin, p. 480.

5. Pépin séjourna aussi en juin 760 à Attigny-sur-Aisne. — Voir plus loin, p. 481.

6. Waitz, *loc. cit.*

7. Waitz, *loc, cit.*

Digitized by Google

Sous Pépin lui-même, le champ-de-mai d'Orléans, en 766, ne sera rassemblé qu'en juillet[1]. Pour peu que l'entrée en campagne fût retardée par quelque circonstance, l'assemblée qui y correspondait subissait le même retard.

Mais on ne concevrait guère que Pépin eût attendu d'avoir rassemblé ses troupes pour prendre une détermination; il a dû nécessairement tenir conseil auparavant, arrêter les termes de ses revendications, examiner les offres que Waïfre pouvait lui faire, &c... Sur ces délibérations antérieures, nous ne pouvons présenter que des inductions tirées de l'organisation générale des assemblées carolingiennes :

1° Le synode de Vernum, en 755, avait décidé qu'il y aurait désormais, conformément aux prescriptions des anciens conciles[2], deux synodes par an, & que le premier s'ouvrirait le 1er mars, *dans le lieu que le roi aurait désigné & en sa présence*, tandis que le second se tiendrait le 1er octobre à Soissons ou bien à l'endroit que le synode de mars aurait choisi[3]. Ces indications suffiraient, à défaut d'autres preuves (trop connues pour que je les rapporte ici), pour déterminer le caractère du synode de mars. Si l'on y délibère en présence du roi, c'est qu'on y traitera particulièrement des affaires qui intéressent l'Etat; si l'on se rend à l'endroit qu'il aura désigné, c'est qu'on l'ira trouver dans quelqu'une de ces villas des Ardennes ou de la Neustrie où, après chaque expédition, il revient passer l'hiver et célébrer les grandes fêtes de Noël & de Pâques, allant d'un lieu à l'autre, selon les besoins de son administration domestique ou des affaires publiques.

On peut donc présumer qu'il y eut le 1er mars 760, autour de Pépin, dans une villa des Ardennes (il était à Longlare à Noël de 759 & à Jupille à Pâques, le 13 avril 760), une assemblée d'évêques à laquelle durent certainement assister les grands officiers royaux, selon l'usage du temps, — autrement

1. V. preuves dans Oelsner, p. 402.

2. V. Oelsner, p. 224.

3. Concilium Vernense, c. 4 : « Ut bis in anno sinodus fiat. Prima sinodus mense primo, quod est Martias Kalendas, *ubi domnus rex jusserit, ejus præsentia...*, &c. » Labbe, VI, col. 1665.

Digitized by Google

dit un *concilium mixtum*[1]. Nul doute qu'on ne s'y soit entretenu des revendications des *Eglises* contre l'Aquitaine, & que ce ne fut pas pour détourner Pépin de son entreprise.

2° Il y avait aussi sous les Carolingiens deux assemblées politiques dont Hincmar, dans son célèbre *Traité*[2], distingue bien les attributions. L'une était la grande assemblée générale de printemps, le champ-de-mai, auquel assistaient tous les *Optimates*, *Majores*, clercs ou laïques, & qui seule prenait les résolutions définitives; l'autre, à laquelle n'étaient admis que les seigneurs & les principaux conseillers, « cum senioribus tantum & præcipuis consiliariis », se tenait à l'automne, au retour des expéditions. On y arrêtait les dispositions provisoires qu'exigeaient les circonstances & on y préparait le programme à soumettre à la grande assemblée du printemps suivant. Mais, pour cela même, les mesures qu'on y concertait devaient rester secrètes jusqu'à ce que l'assemblée générale les eût ratifiées : « ... Sub silentio... usque ad aliud iterum secundum generale placitum... »

Si ces assemblées d'automne existaient déjà sous Pépin, il devient aisé de reconstruire les événements. A l'automne de 759, cette espèce de conseil privé examine avec le roi les réclamations à adresser au duc d'Aquitaine; en mars 760, les évêques réunis autour de lui s'en occupent à leur tour & y donnent leur assentiment; puis les convocations de guerre sont lancées &, en juin, l'armée réunie, siégeant en champ-de-mai, approuve ce qu'on lui propose; après quoi la campagne commence.

C'est au milieu de ces délibérations que Pépin vit arriver des envoyés de Waïfre, Blandin, comte d'Auvergne, & Bertellan, évêque de Bourges, apportant une réponse à son ultimatum. Le Continuateur de Frédégaire, qui mentionne incidemment le fait au cours de son récit de la campagne de 761[3], nous apprend que cette ambassade avait eu lieu l'année pré-

1. V. sur ces *Concilia mixta* Héfélé, IV, 452, 475 & *passim*.

2. *De ordine Palatii*, loc. cit. — V. Waitz, III, pp. 555 et sq.

3. « Cum... Blandino comite Arvernico, qui dudum ante annum superiorem ad prædictum regem Pippinum cum Bertellano episcopo

Digitized by Google

cédente, c'est-à-dire en 760; il ajoute que Blandin avait eu une attitude provocante, & ce détail ne permet pas de placer l'événement après la campagne victorieuse de 760, au moment où nous verrons Waïfre demander grâce, car ses députés n'ont pu alors que parler humblement, & d'ailleurs nous connaissons les noms de ces négociateurs de la dernière heure (Adotbert & Dadin). L'ambassade de Blandin & de Bertellan a donc nécessairement précédé l'ouverture des hostilités & se place ainsi dans les premiers mois de 760, sans qu'on puisse déterminer le moment avec plus de précision.

En voyant un évêque chargé d'une mission diplomatique par le duc d'Aquitaine, on est porté à croire (je l'ai déjà fait remarquer) que celui-ci ne vivait pas en état de guerre avec son clergé. Il semble d'ailleurs que Bertellan ait payé plus tard de la perte de son siège épiscopal sa fidélité envers Waïfre. C'est en 762, en effet, que Pépin s'emparera de Bourges, &, dès 763, nous trouvons dans cette ville un évêque du nom de Landoarius [1].

Quant à Blandin, nous le retrouverons plusieurs fois dans ce récit parmi les défenseurs les plus acharnés de l'Aquitaine. Son attitude, dès son ambassade de 760, paraît avoir été singulièrement arrogante : « Qui... animum regis ad iracundiam nimium provocasset... »

Du reste, les deux envoyés de Waïfre étaient chargés d'une réponse absolument négative : « Hæc omnia Waifarius... hoc totum facere contemsit [2]. »

Pépin n'avait plus qu'à recourir aux armes. Tandis que ses contingents se dirigent vers le rendez-vous de guerre, il se rapproche & s'installe dans ses villas neustriennes. Le 10 juin, ainsi que je l'ai déjà noté, il est à Verberie-sur-Oise & y renouvelle, en les augmentant encore, les privilèges déjà accordés par lui en 752 à l'abbaye de Saint-Calais [3]. Dans le courant

Bitoricæ civitatis missus fuerat & animum regis ad iracundiam nimium provocasset... », c. 125.

1. V. note D à la fin du chapitre.
2. *Cont. Fredeg.*, c. 125; cf. *Ann. Einhardi*, Pertz, SS., I, 143.
3. Bouq., V, 704; Bréquigny, ad ann. 760; Sickel, P. 18, p. 6.

Digitized by Google

du même mois, nous le trouvons à Attigny-sur-Aisne où il signe un acte de donation à l'abbaye de Fulda [1]. C'est en enrichissant des églises, l'une en Neustrie, l'autre dépendant de l'Austrasie, qu'il se prépare à la grande lutte.

Les annalistes francs affectent de dire qu'il ne se décida à la guerre qu'avec répugnance, « invitus, coartatus [2] », poussé à bout par l'obstination de Waïfre, « contumacia [3], stulticia [4] ». La chronique de Moissac seule attribue à Pépin un dessein plus arrêté : « Waifarium, principem Aquitaniæ, Pippinus prosequitur, eo quod nollet se ditioni illius dare, sicut Eudo fecerat Karolo patri ejus [5]. » Mais cette chronique puise assez souvent à des sources aquitaines [6]. La vérité se trouve probablement entre les deux assertions. La facilité avec laquelle Pépin, après sa première campagne, consentira à poser les armes pourvu que Waïfre fasse droit à ses réquisitions permet de croire qu'il ne songeait pas tout d'abord à subjuguer le pays. Mais la résistance même de Waïfre & la force des choses conduisaient fatalement à la conquête [7].

CHAPITRE IV.

L'EXPÉDITION.

L'armée réunie & constituée en champ-de-mai, Pépin dut sans doute lui donner communication des griefs dont il lui demandait de poursuivre le redressement. En relisant ces griefs dans le Continuateur de Frédégaire, qui a certainement assisté aux guerres d'Aquitaine ou recueilli les souvenirs d'un des grands chefs qui y ont pris part [8], en observant avec quelle

1. Bréquigny, *Table chronologique des diplômes, chartes*, etc., ad ann. 760; Sickel, P. 17, p. 5.
2. *Cont. Fredeg.*, c. 124.
3. *Ann. Einhardi.*
4. *Ann. Fuldenses.*
5. Ad ann. 752, ap. Pertz, SS., I, 234.
6. Wattenbach, I, 177.
7. V. Oelsner, p. 342.
8. Breysig, *De continuato Fredegarii scholastici chronico commentatio historica.* Berlin, s. d.

Digitized by Google

précision il les expose[1], on peut s'imaginer qu'il n'a fait que transcrire le *manifeste* de Pépin, l'ordre du jour présenté à l'armée.

Quel était le lieu de rassemblement des troupes franques? Des nombreuses villas royales (on sait que là d'ordinaire était assigné le rendez-vous), laquelle entendit en juin 760 proclamer le manifeste royal & retentir le cri de guerre qui ouvrit la lutte de neuf ans? En l'absence d'une indication précise essayons d'une conjecture :

« Pippinus rex, — dit le Continuateur[2], — ..... undique contraxit exercitum & partibus Aquitaniæ per pagum Trecassinum usque Autisioderum urbem accessit. Inde ad Ligerem fluvium cum omni exercitu Francorum ad Masuam vicum in pago Autisioderensi Ligerem fluvium transmeavit... »

Ainsi, l'armée, par le territoire de Troyes, se dirige sur Auxerre & de là va passer la Loire au bourg de Mesves. Par conséquent, entre son point de départ & Auxerre, elle n'a traversé qu'un seul territoire (*pagus*), celui de Troyes; d'où nécessité de chercher ce point de départ dans un *pagus* confinant celui de Troyes au nord ou à l'est, & de ne pas songer aux villas de l'Oise ou de l'Aisne (Verberie, Quiersy, Samoucy, Attigny), puisque, même de ce dernier point le plus rapproché, il aurait fallu traverser d'abord les territoires de Reims & de Châlons avant d'atteindre celui de Troyes, ce qu'aurait certainement mentionné le chroniqueur, à voir avec quelle précision il marque les étapes.

Si donc je cherche dans les deux seuls territoires qui jouxtaient celui de Troyes au nord et à l'est, — le *pagus Catalaunensis* & le *pagus Perthensis*[3], — je trouve dans ce dernier la villa de Ponthyon, où Pépin, en 754, avait reçu le pape Étienne. C'était une villa royale, comme nous l'apprend le Continuateur lui-même[4]. Autre remarque : de Troyes à

1. V. p. 467.

2. C. 124.

3. Spruner-Menke, *Atlas historique*, n° 29; — réunis, ces deux *pagus* correspondent à peu près au diocèse de Châlons, *ibid.*, n° 53.

4. « Ad Pontem-Ugone, villa publica, » c. 119. Cf. *Chron. de Moissac :* « in villa quæ dicitur Pons Ugonis. » C'est de là que Carloman,

Digitized by Google

Auxerre va directement une voie romaine [1] que les Francs de Pépin ont sûrement suivie; si je prolonge cette ligne droite par ses deux extrémités, elle aboutit d'un côté à Mesves même, c'est-à-dire au point précis où les Francs atteignirent & passèrent le fleuve, & de l'autre à Ponthyon. Ainsi, Ponthyon, Troyes, Auxerre, Mesves sont les étapes d'une seule & même ligne droite; sachant que l'armée a passé par trois des points de cette ligne, nous pouvons bien supposer qu'elle est partie du quatrième, d'autant plus que cette direction était la plus courte pour atteindre la frontière aquitaine.

Les contingents rassemblés étaient-ils nombreux? Le chroniqueur semble le dire : « Undique contracto exercitu... » Mais c'est là une formule hyperbolique consacrée qui revient à chaque instant dans son récit, même quand il parlera de la petite armée conduite par le comte d'Auvergne en 765 sur le territoire de Lyon [2]. Toutes les circonstances de la campagne de 760 donneront plutôt à penser que Pépin n'a voulu faire qu'une démonstration pour laquelle il n'avait pas besoin de convoquer toutes les forces de son empire.

Les Francs suivirent donc de Troyes à Auxerre la voie romaine en passant sans doute par Villariacum (Villery), villa de Clovis [3], sur le flanc sud de la forêt d'Othe. A ce passage de Pépin par Auxerre, Oelsner [4] paraît rapporter un diplôme où le roi franc accorde à l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre le privilège de faire naviguer sans péage quatre barques sur la Loire [5], nouvelle faveur qu'il aurait accordée à l'Église au moment de combattre pour elle. Mais rien ne rattache particulièrement ce fait à l'année 760; Pépin a passé plus d'une fois à Auxerre [6]. D'ailleurs, nous ne possédons pas ce diplôme (il ne nous est connu que par une confirmation de

fils de Pépin, datera un de ses diplômes en 769 : « Actum in Pontione, palatio publico. » Bouq. V. 718. Sickel, C. 7.

1. *Table de Peutinger*, éd. Desjardins.
2. C. 128.
3. *Greg. Tur. Epitomata*, 19.
4. P. 343.
5. Sickel, L, 81. Bouq., VI, 488.
6. En 761, en 763, en 767. *Cont. Fred.*

Digitized by Google

Louis le Débonnaire de 816) & par suite nous ignorons d'où il est daté. Le fait est donc sans utilité ici.

D'Auxerre à Mesves, il y avait une voie romaine dont l'existence nous est attestée : 1° pour la section entre Auxerre & Entrains (*Intaranum*), par l'inscription connue sous le nom de *Milliaire d'Autun*[1]; pour la section d'Entrains à Mesves, par les traces que signalent les archéologues du Nivernais, particulièrement près de Donzy, dans la vallée supérieure du Nohain[2]. C'était un embranchement de la route principale allant d'Auxerre à Nevers & dont la section Entrains-Nevers figure aussi sur le *Milliaire d'Autun*.

Mesves, au confluent du Masau & de la Loire (rive droite), est aujourd'hui une bourgade d'un millier d'âmes; c'était, sous les Romains, un *vicus* assez important, appelé Masava, station de la grande route d'Augustodunum à Genabum, orné de quelques monuments[3]. Notre texte nous apprend qu'au huitième siècle c'était encore un *vicus* dépendant du territoire d'Auxerre. Les Mérovingiens y avaient frappé monnaie[4].

Pourquoi Pépin, au lieu d'aller passer la Loire à Nevers, comme il fera en 761 & en 763, préféra-t-il la franchir à Mesves, alors que, dans les deux cas, il avait à sa disposition les deux routes partant d'Entrains & que les deux points de passage du fleuve (Nevers & Mesves) lui appartenaient? Évidemment, pour aller au plus court (30 kilom. d'Entrains à Mesves, 50 kilom. d'Entrains à Nevers, au compas). Il gagnait ainsi une marche.

Rien n'indique que Mesves ait possédé un pont sur le fleuve. Les Francs ont donc dû passer à gué. Toute cette

1. V. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. IV, pp. 22-23. — Cf. Longnon, *Atlas historique de la France*, pl. II.

2. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, année 1864. — M. Ruby (*Bulletin de la Société Nivernaise*, 1877, p. 32) admet une route d'Entrains à la Loire, mais la fait aboutir à Cosne. — Mgr Crosnier (même *Bulletin*, p. 122) signale des traces de voie romaine dans la direction de Mesves.

3. Desjardins, *Géogr. de la Gaule d'après la table de Peutinger*, p. 221.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

partie de la Loire, depuis le confluent de l'Allier jusqu'à Gien, est guéable, sauf que les gués, en raison du régime torrentiel du fleuve, s'y déplacent incessamment. Mais celui de Mesves paraît avoir été moins instable. Les archéologues du Nivernais le signalent comme très praticable en tout temps. Était-il, comme tous les gués permanents, le point de jonction de deux routes, l'une venant d'Auxerre, l'autre allant aboutir à Bourges? On serait tenté de le croire. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de signaler ici, même au prix d'une digression, l'importance stratégique particulière des passages de la Loire (gués ou ponts) entre Gien & le confluent de l'Allier, surtout pour une armée allant du nord-est au sud-est, ou inversement. Au-dessus du confluent, vers Nevers, on a deux lignes à franchir, la Loire d'abord, puis l'Allier; au-dessous de Gien, le volume du fleuve devient vraiment un obstacle. C'est pourquoi, au seizième siècle, le pont de la Charité était si indispensable aux protestants; c'est par là que les reîtres, entrés par la Lorraine & la Champagne, allaient rejoindre sur la Charente les bandes du Béarnais. A défaut de pont, le gué; c'est « à un gué près de Sancerre[1] » que passèrent en août 1568 Condé et Coligny fuyant devant le soldats de Tavannes. Et c'était déjà par là, seize siècles auparavant, que César, repoussé de Gergovie, avait traversé le fleuve à gué[2] pour se diriger vers Sens.

En insistant sur l'importance militaire de cette section de la Loire, je ne me suis pas éloigné de mon sujet autant qu'il pourrait sembler, car tout ce récit prouvera que Pépin se rendait compte de la valeur de ces positions & qu'il s'y établit fortement dans la suite[3].

Un dernier commentaire sera sans doute accepté par le lecteur qui pense que la lecture de la carte enseigne bien des choses : de Ponthyon à Mesves, & même au delà, la marche des Francs apparaît toute tracée par l'hypsométrie[4]. Jusqu'à

1. H. Martin, IX, 239.
2. *De bello Gallico*, VII, 56.
3. *Cont. Fredeg.*, c. 132.
4. Prendre simplement la *Carte du nivellement général de la France*, publiée par le Dépôt de la guerre.

Digitized by Google

Troyes, la route, quelle qu'elle soit, traverse des plaines légèrement ondulées, sans atteindre nulle part l'altitude de 200 mètres; de Troyes à Auxerre, elle s'engage dans ce couloir naturel, arrosé par les eaux de l'Armance, qui sépare la forêt d'Othe des dernières hauteurs de la Bourgogne, & qui reste toujours au-dessous de l'altitude précitée; d'Auxerre à Mesves, d'abord en remontant l'Yonne, puis par les sources du Nohain (Entrains), la voie, un peu plus montueuse, est cependant bien dessinée : au nord, par ce groupe de collines d'où sortent le Loing & l'Ouanne & que la courbe de 300 mètres circonscrit très nettement; au sud, par ce petit massif nivernais qu'enveloppe aussi la courbe de 300 mètres & qui s'élève comme une île sinueuse entre l'Yonne, l'Aron, la Loire, la Nièvre et le Nohain. Ainsi, de Ponthyon aux plaines du Berry, si l'on suit constamment la ligne de moindre altitude, c'est-à-dire de moindre résistance, on passe précisément, nécessairement, par Troyes, Auxerre & Mesves. Certes, le conquérant du huitième siècle ne préparait pas ses plans de campagne avec une carte à courbes de niveau! Mais là où l'altitude est la plus faible[1], là passent les peuples dès l'origine, là avec le temps se font les routes, & là plus tard cheminent les armées.

La Loire franchie, on se trouvait sur le territoire de Bourges, c'est-à-dire en Aquitaine[2]. Avant d'y suivre les envahisseurs, réunissons les textes que nous avons sur leur marche en territoire ennemi.

I. *Continuateur de Frédégaire*[3] : « ... per pagum Bitorinum usque Arvernico accessit, regionem illam pervagans, & maximam partem Aquitaniæ igne concremavit. Waifarius, princeps Aquitaniæ, per legatos suos pacem supplicans, sacramenta vel obsides ibidem donat, ut omnes justitias quas præfatus rex Pippinus per legatos suos ei mandaverat, in placito instituto

1. Il est vrai que les voies romaines, au lieu de suivre *le fond* des vallées, se maintenaient souvent sur les hauteurs; mais il semble que c'était sur de médiocres hauteurs, longeant les vallées, ce qui laisse subsister ma remarque générale.

2. V. Longnon, pl. IV.

3. C. 124.

Digitized by Google

facere deberet. Rex Pippinus cum omni exercitu suo illæso reversus est ad propria. »

II. *Annales Laurissenses majores*[1] : « ... consilium fecit cum Francis ut iter ageret supradictas justitias quærendo in Aquitania. Et pervenit usque in locum qui dicitur Tedoad. Et cum hæc vidisset Waifarius, misit missos suos, Adotbertum et Dadinum, et dedit obsides Adalgarium et Eitherium regi Pippino ut omnia redderet quicquid supradictus rex quærebat in causis ecclesiasticis. Et celebravit natalem Domini in Carisiago et pascha. »

III. *Annales Einhardi*[2] : « ... nam rex contractis undique copiis Aquitaniam ingressus, bello se res et justitias ecclesiarum exacturum pronuntiavit. Cumque in loco, qui Tedoad vocatur, positis castris consedisset, Waifarius, bello certare non ausus, missa ad regem legatione, spondet se imperata facturum, ecclesiarum justitias redditurum, obsides qui imperarentur daturum : dedit etiam duos de primoribus gentis Adalgarium et Itherium. Et hoc facto, commotum contra se regis animum adeo mitigavit, ut statim bello desisteret. Nam, acceptis obsidibus, qui ad fidem promissionibus faciendam dati sunt, rex bello abstinuit, domumque reversus, dimisso exercitu, in villa Carisiaco hiemavit, in qua natalem Domini et pascha celebravit. »

IV. *Annales Tiliani*[3] : « Tunc rex pergit in Aquitaniam usque ad locum qui dicitur Tedoad; cum vidisset Waifarius, dedit obsides. Celebravit natale Domini & pascha in Carisiaco. »

V. *Chronique d'Adon*[4] : « ... Ob quam causam [facultates Ecclesiarum] Pippinus rex egressus, pervenit usque in locum qui vocatur Todoat. Illic Waifarius per legatos suos omnia promisit se redditurum. Anno Incarnationis Domini DCCLX, acceptis obsidibus, rex reversus est... »

VI. *Chronique de Reginon*[5] : « Anno dominicæ Incarna-

1. Pertz, SS., I, 142; Bouq., V, 25.
2. Pertz, SS., I, 143; Bouq., V, 199.
3. Pertz , SS., I, 219; Bouq., V, 17.
4. Bouq., V, 317.
5. Pertz., I, 557.

Digitized by Google

tionis 760, Pippinus rex... iniit consilium cum Francis ut iter pergeret in Aquitaniam... & pervenit usque in locum qui dicitur Thedoad. Quod cum cognovisset Waifarius, timore perterritus misit legatos, Otbertum & Dawinum, & dedit obsidem Adalgarium suum propinquum, & mandavit Pippino se omnia redditurum, quicquid supradictus rex quærebat in causis ecclesiasticis, & celebravit natalem Domini in Carisiaco & pascha similiter. »

VII. *Annales de Metz*[1] : « Anno dominicæ Incarnationis 760, Pippinus rex... consilio Optimatum suorum iter in Aquitaniam direxit, & pervenit usque ad locum qui dicitur Tedoad. Cumque hæc vidisset Waifarius, direxit nuntios ad regem Pippinum, deditque obsides, spondens se sub jurejurando ut quod quondam malo ordine commiserat, secundum judicium & legem emendare deberet. Hac firmitate suscepta, princeps Pippinus ad propria revertitur, & celebravit natalem Domini Carisiaco & pascha similiter. »

Comme on le voit, nous n'avons ici en réalité que deux véritables sources, le Continuateur de Frédégaire & les *Grandes annales de Lorsch* ou les *Annales d'Éginhard* (qui sont comme deux variantes de la même rédaction officielle). Toutes les autres relations du neuvième & du dixième siècle ne font qu'abréger ou commenter ces textes contemporains.

Une de ces sources nous indique le point d'attaque, Mesves; l'autre, le point d'arrivée, Tedoad. Nous connaissons Mesves; mais où est Tedoad?

D. Bouquet, dans l'*Index geographicus* placé à la fin de son tome V, ne propose pour Tedoad aucune identification. Quant à Fauriel, il n'hésite pas : Tedoad est en Auvergne; c'est « un château ou bourg fortifié..., aujourd'hui détruit ou inconnu..., près de la rive gauche de l'Allier...[2] ». Les députés de Waïfre vinrent trouver Pépin « en Arvernie, dans un lieu aujourd'hui inconnu, appelé Tedoad...[3] ». Oelsner lui-même,

1. Pertz., SS. I, 333; Bouq , V, 338.
2. III, 263.
3. *Ibid.*, 257.

Digitized by Google

tout en indiquant Doué, dont nous allons parler, aux confins de l'Anjou et du Poitou « a peine à croire qu'il faille chercher Tedoad si loin de l'Auvergne[1]. »

Il est incontestable cependant que le Tedoad mentionné par les *Annales d'Eginhard* en 760 ne peut être que la petite ville de Doué, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, sur un ruissseau affluent du Layon.

Déjà au dix-septième siècle, Adrien de Valois avait identifié Tedoad & Doué[2]. Pertz[3], Spruner[4], Longnon[5] font de même. Le doute d'ailleurs ne saurait être plus permis devant la masse de références produite par le savant archiviste de l'Anjou, M. Célestin Port[6].

On ne connaît du reste en Aquitaine aucune autre localité à laquelle ce nom de Tedoad puisse se rapporter.

L'erreur de Fauriel & l'embarras d'Oelsner s'explique par le manque de raccord entre les renseignements du Continuateur & ceux de l'Annaliste de Lorsch. Le premier nous montre Pépin « courant à travers le Berry jusqu'au territoire de l'Auvergne & incendiant la plus grande partie de l'Aquitaine »; puis, sans autre indication, sans mention de lieu, amène auprès du roi les ambassadeurs de Waïfre; l'Annaliste, au contraire, sans dire un mot du pays traversé ou ravagé, nous conduit tout droit à Tedoad. Si l'on soude immédiatement ces deux textes, la première pensée est de chercher Teodad en Auvergne ou dans cette direction. Mais si on réfléchit qu'il y a là deux données bien distinctes, l'une d'un narrateur qui note surtout les incidents de guerre, l'autre d'un historiographe de cour qui s'intéresse plutôt aux négociations, on arrive à les concilier sans chercher Tedoad là où il ne peut être, & à retrouver en même temps le plan & le sens de la campagne.

1. Page 343, n° 3.
2. *Notitia Galliorum*, p. 552.
3. SS., I, *Index rerum*.
4. Cartes n°s 29 et 30.
5. Pl. V.
6. *Dictionnnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. I, pp. 619-620, art. Chapelle-sous-Doué; t. II, pp. 51-53, art. Douces; pp. 54-59, art. Doué.

Digitized by Google

Regardons d'abord sur la carte la position de Doué :

1° A l'extrémité ouest d'une ligne droite qui, partant de Mesves à l'est, forme la corde de l'arc de la Loire dont Orléans occupe le sommet;

2° Près d'une voie romaine allant directement de Poitiers à Angers[1];

3° A 30 kilomètres au nord de Thouars, forteresse de Waïfre, où commandait un comte avec une garnison de Wascons[2];

4° A 20 kilomètres au sud-est des Ponts-de-Cé, où la voie romaine franchissait la Loire pour aboutir à Angers, cité neustrienne[3].

Considérons ensuite que la campagne des Francs n'avait commencé qu'à la fin de juin; qu'ils ont passé la Loire au plus court, à gué, au lieu d'aller la franchir à Nevers, comme ils feront en 761 & en 763, ou à Orléans, comme en 766; qu'ils ne paraissent avoir traîné avec eux aucun matériel de guerre (ils en auront un en 761 & en 762, & le Continuateur en fera soigneusement mention); qu'ils n'ont entrepris aucun siège, livré aucun combat, & cette expédition de 760 nous apparaîtra avec son vrai caractère; c'est une incursion dévastatrice, une démonstration pour amener Waïfre à résipiscence.

Dès lors, elle n'a pu avoir sa direction principale vers les montagnes de l'Auvergne. On comprend fort bien qu'une fois sur le territoire de Bourges les Francs aient poussé leurs partis jusqu'au territoire Arverne, « usque Arvernico » (sous-entendez *pago*, comme l'implique la contexture de la phrase); mais le texte ne dit nullement qu'ils aient envahi ce territoire, & l'aspect des lieux prouve le contraire. La vallée de l'Allier était hérissée de châteaux-forts occupés par des garnisons aquitaines; c'était d'abord le château de Bourbon, « castrum cujus nomen est Burbone[4] »; plus loin, Chantelle, « Cantela[5] », &, en

1. Voie romaine reconnue par M. de la Fontanelle de Vaudoré. (*Recherches sur les deux voies romaines de Limonum;* extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1841.)

2. *Cont. Fredeg.*, c. 126 : « Castrum Toarcius... ».

3. V. note E, à la fin du chapitre.

4. *Cont. Fredeg.*, c. 125. — Bourbon-l'Archambault.

5. *Ann. Laur. maj.* Pertz, SS., I, 142.

Digitized by Google

arrière, Clermont, « Clarmontis[1] », toutes forteresses que Pépin emportera l'année suivante lorsqu'il aura avec lui ses machines de siège, mais au milieu desquelles c'eût été folie d'engager l'armée en 760. On peut donc traduire « usque Arvernico (pago) » en disant que si les coureurs francs atteignirent alors les confins du Pagus Arvernicus, ils ne durent guère les dépasser.

On s'explique bien mieux que le grand courant de l'invasion ait roulé de Mesves à Doué, de l'est à l'ouest, sur une longueur de 250 kilomètres[2], passant devant Bourges sans l'attaquer, saccageant toute la plaine du Berry (le Chroniqueur dit « la plus grande partie de l'Aquitaine »; mais il faut faire la part de ses hyperboles). D'abord, c'est la conséquence nécessaire de l'identification, si peu contestable, de Tedoad & de Doué; ensuite, ces courses à travers les plaines qui s'étendent sur la rive gauche de la Loire ressemblent à un plan de campagne traditionnel. Dix-huit ans auparavant, en 742, Carloman et Pépin, dans une invasion d'autant plus rapide que Carloman est pressé d'aller faire face aux Alamans, débouchent par Orléans, viennent brûler les faubourgs de Bourges, se portent ensuite sur Loches, qu'ils prennent & détruisent, pénètrent jusqu'à Vieux-Poitiers[3] & de là rentrent en Neustrie (probablement par Tours, une de leurs cités). En 760, arrivant par Mesves & poussant jusqu'à Doué, pour rentrer aussi par un des passages qu'il possédait sur la basse Loire, — Ponts-de-Cé, Saumur, Tours[4], — c'est dans la même région & dans la même direction générale que Pépin évolue; deux ans après, entrant par Nevers, prenant Bourges, puis Thouars & de là regagnant ses États, il s'en tient à la même stratégie, se maintenant toujours à portée du territoire neustrien, gardant à sa droite, en cas de nécessité, les passages d'Orléans, de Tours & d'Angers (Ponts-de-Cé). Il semble qu'en 760 comme en 742 les Francs n'aient pas osé encore s'engager bien avant

1. *Ann. Laur. maj.* Pertz, SS., I, 142.
2. A vol d'oiseau.
3. *Cont. Fredeg.*; Bouq., II, 458.; — *Ann. Laur. maj.*, ap. Pertz, SS., I, 134.
4. Voir note E, à la fin du chapitre.

Digitized by Google

dans cette redoutable Aquitaine & se soient contentés d'en dévaster les cantons limitrophes en se rapprochant de plus en plus de la frontière neustrienne. J'ai d'ailleurs fait remarquer plus haut[1] que les limites des deux États devaient être alors assez flottantes, & il faut croire que Doué, quoique au diocèse d'Angers, était en terre aquitaine, car la lecture du texte ne permet guère de supposer que l'envahisseur ait traité ailleurs que sur le territoire ennemi. Les textes que cite & les faits que rassemble M. Célestin Port[2] prouvent d'ailleurs que le Doué de 760 était bien en Poitou, c'est-à-dire en Aquitaine, mais sur l'extrême limite de l'Anjou, territoire neustrien. Remarquons en outre qu'il y avait là une villa carolingienne célebre (*Ann. Einhardi*, ap. Pertz, SS., I, 201; — Tardif, *Diplom.* n° 128), où Louis-le-Débonnaire avait fait travailler (*præcelsa palatia struxit*, dit Ermold-le-Noir, II, vers 93 & suiv.), mais qui devait être déjà une villa des ducs aquitains, ce qui explique que Pépin y ait fait halte.

En somme, cette expédition de pillage avait atteint son but. Waïfre qui, durant toute la campagne, semble s'être renfermé derrière ses forteresses (on a vu qu'il n'y a pas un mot dans les textes qui indique, je ne dis pas un siège ou une bataille, mais même de petits combats comme en 742), Waïfre se décida à traiter. Les Francs, il est vrai, semblaient à la veille de rentrer chez eux; mais on pouvait prévoir qu'ils reviendraient au printemps suivant; le duc d'Aquitaine voulut écarter de ses malheureuses provinces le retour du fléau.

C'est donc à Doué, à une étape de Thouars, la forteresse aquitaine qui couvrait les abords du Poitou, que Pépin vit arriver des envoyés de Waïfre implorant la paix. C'étaient deux personnages appelés Adotbert & Dadin[3].

Waïfre offrait de donner satisfaction sur toutes les réclamations qui avaient précédé l'ouverture des hostilités. On les connaît; je n'y reviendrai donc pas, sinon pour faire remar-

1. V. p. 338.

2. V. *Dict. historique*, etc., aux articles mentionnés plus haut.

3. *Ann. Laur. maj.* loc. cit. — Variantes : Otbert & Dawin; *Chron. Reginon.*, Pertz, SS., I, 557.

Digitized by Google

quer de nouveau que, des trois questions en litige, celle *des églises* était décidément la plus considérable. Si, en effet, on relit les textes qui nous rapportent les offres de Waïfre, on observera que le Continuateur de Frédégaire emploie une formule générale qui peut bien s'appliquer aux trois réclamations (« omnes justitias quas præfatus rex Pippinus per legatos suos ei mandaverat »), mais que les autres annalistes, de même qu'ils n'avaient visé que le cas des églises dans les revendications de Pépin, ne visent aussi que ce point-là dans les promesses de Waïfre [1].

Le duc d'Aquitaine garantit ses promesses par des serments, « sacramentis..., jurejurando... »

Il s'engageait en outre à donner des otages & livra, en effet, deux des principaux seigneurs de l'Aquitaine, Adalgaire & Ithier [2]. D'après Reginon [3], qui ne fait pas mention d'Ithier, Adalgaire aurait été parent de Waïfre. Un fragment des *Annales de Metz*, publié en 1863 [4], donne *Wicbertus* au lieu de *Adalgarius*.

On remarquera que le vaincu promettait non pas d'obtempérer immédiatement aux injonctions du vainqueur, mais de s'en rapporter à un *plaid* convoqué à cet effet, « in placito instituto [5] », & de se soumettre ensuite au jugement rendu conformément à la loi, « secundum judicium & legem [6]. »

Pépin accepta ces propositions, d'où l'on peut induire qu'il n'avait pas encore un dessein bien arrêté de conquérir l'Aquitaine [7]. Il lui suffisait pour le moment que Waïfre cédât sur tous les points & particulièrement sur les droits des églises dont il était le patron. Rien ne pouvait consacrer d'une façon plus éclatante le vasselage du duc d'Aquitaine & le réduire au

1. *Ann. Laur. maj.*, *Ann. Einhardi.* — *Chron. Reginon.* — V. plus haut, pp. 487-488.
2. *Ann. Laur. maj.* — *Ann. Einhardi.*
3. Pertz, SS, I, 557 : « Suum propinquum. »
4. Lacomblet, *Archives pour l'histoire du Bas-Rhin*, IV, p. 219; cité par Oelsner, 343, n° 4.
5. *Cont. Fredeg.*
6. *Ann. Mett.*
7. V. p. 481.

Digitized by Google

rang des autres ducs ou comtes, agents royaux, auxquels l'Immunité enlevait tout droit d'intervention sur les terres des églises privilégiées. Quant à l'issue du plaid, — qui devait probablement avoir lieu dans le champ-de-mai de l'année suivante, — Pépin ne pouvait guère avoir d'inquiétude.

Il reçut donc les otages, désarma aussitôt (« bello abstinuit »), repassa la Loire, sans doute par un des passages voisins de Doué [1], licencia son armée, qui en réalité n'avait pas combattu (« cum omni suo exercitu *illæso* »), & s'en vint passer l'hiver dans ses domaines, « ad propria », à Kiersy-sur-Oise, où il célébra la fête de Noël &, au printemps de 761, celle de Pâques [2].

(*A suivre.*) Cl. PERROUD.

NOTE D.

Ce Landoarius fut évêque de Bourges de 763 à 767 [3].

En 769, l'évêque de Bourges s'appelait Herminarius [4].

Quant au prétendu Aimar qui, d'après Oelsner (p. 341, n. 2) aurait été *archevêque* de Bourges en 767, son existence ne repose que sur un document apocryphe ou fort suspect, ou en tout cas mal daté. Il importe de dire ici quelques mots de cette pièce, qui a été publiée pour la première fois par les Bénédictins [5] & qui, si elle était authentique, fournirait quelques données intéressantes pour notre récit.

Elle existe aux Archives nationales [6]; mais ce n'est pas un document

1. Il ne pouvait guère songer à ramener ses troupes par où elles étaient entrées; le pays devait être saccagé & d'ailleurs cela ne se serait guère concilié avec la trêve.

2. *Ann. Laur. maj.*, &c.

3. *Gall. christiana*, II, pp. 19-20; Gams, *series episcoporum...*, 1873, p. 523.

4. Herminarius souscrivit les actes du Concile romain de 769. V. Labbe, *Sacrosancta concilia*, VI, col. 1722, d'après le manuscrit d'Anastase le Bibliothécaire, de la Bibl. capit. de Vérone, complété par une copie de Panvinio. Labbe écrit : Herminardus. — La *Gallia christiana* (t. II, p. 19) dit : Herminardus ou Hermenarius. — Mansi, *Concil. collectio*, XII, col. 715, donne : « Herminario, episcopo Bituricæ ». — Gams, *loc. cit.*, écrit : « Herminarius, epis. Vethoricæ. ».

5. *Hist. de Languedoc*, t. II, Preuves, col 46 (édit. Privat).

6. *Hist. de Languedoc*, loc. cit., note.

Digitized by Google

original, c'est seulement une copie (du treizième siècle) de la *notitia traditoria* d'un diplôme de donation que Pépin aurait accordé au monastère de Saint-Antonin, en Quercy[1]. Parmi les témoins figurent Ildebald, archevêque de Reims, & *Aimar, archevêque de Bourges.*

Le diplôme est daté du II des kalendes d'avril (31 mars), la seizième année du règne de Pépin.

Les Bénédictins, & après eux Bréquigny[2], l'ont mis dès lors en 767, — avec toute raison d'ailleurs si l'acte est authentique & émane bien du père de Charlemagne.

Sickel, ordinairement plus exact, le met en 768[3] & le place parmi les *acta deperdita*, alors qu'il semble bien qu'on doive le rejeter parmi les *acta spuria*.

Oelsner le tient pour valable, le cite en deux endroits (pp. 301-407) & en tire des conclusions dont il ne restera rien nécessairement si l'authenticité de l'acte n'est pas acceptée.

Mais il semble bien, comme l'a pensé un des savants annotateurs de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, M. Emile Mabille[4], qu'on ne peut faire usage de ce document. A ses brèves & nettes objections, auxquelles je renvoie, on peut même en ajouter une : nous savons que Pépin, au printemps de 767, après sa marche victorieuse à travers le Toulousain, puis l'Albigeois (marche au cours de laquelle il se serait arrêté le 31 mars à Saint-Antonin pour faire une donation au monastère), puis le Gévaudan, alla célébrer la fête de Pâques à Vienne. Or, la fête de Pâques en 767 dut être célébrée en Gaule le 22 mars[5].

Si l'on ne croit pas devoir tout rejeter de ce document, il faudrait le rapporter au règne de Pépin, fils de Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine de 815 à 839, — auquel cas il serait de 831 (la seizième année du règne de ce prince). La lecture du texte paraît permettre cette interprétation. Mais je me borne à la suggérer, sa discussion n'étant pas de mon sujet. Il suffit de constater que la *notitia traditoria* de Saint-Antonin ne peut guère être ici de quelque usage.

1. Saint-Antonin, sur l'Aveyron, chef-lieu de canton du département de Tarn-&-Garonne.

2. *Table chronologique des diplômes, chartes*, &c, ad ann. 767.

3. *Acta*, etc... P. 25. Mais on ne voit pas, quand on examine les actes de Pépin en 768, qu'il ait pu passer par Saint-Antonin cette année là. Cf. toutefois *Acta deperdita*, p. 361, où Sickel semble adopter la date de Bréquigny.

4. *Loc. cit.*, note.

5. Giry, *Manuel de diplomatique*, pp. 144, 189-213. Il est vrai qu'en suivant le calcul romain, Pâques aurait dû être célébré le 19 avril. Mais, même dans ce cas, il est bien difficile que Pépin, marchant avec son armée, ait pu être à Saint-Antonin le 31 mars & à Vienne le 19 avril.

Digitized by Google

NOTE E.

Les Francs possédaient certainement sur la Loire, entre Orléans & Nantes, des *passages* praticables aux armées. On ne pourrait s'expliquer autrement leurs expéditions, si fréquentes du sixième au huitième siècles, de l'une à l'autre rive du fleuve. Mais étaient-ce des ponts permanents, ou des ponts de bateaux, ou de grands bacs, ou des gués plus ou moins aménagés ? La réponse n'est pas toujours facile. Voici du moins quelques indications sommaires, suffisantes pour le sujet qui nous occupe :

I. *Orléans.* — Il y avait certainement un pont à Orléans au huitième siècle, soit que ce fût le pont déjà mentionné par César (*de Bello Gallico*, VII, 51), soit qu'il datât de la résurrection de la ville sous Aurélien. Il franchissait la Loire en face de la *rue de la Poterne*. Ses piles, formées par des massifs de pierres cimentées entourés de pieux, ont été distinctement reconnues, durant les basses eaux de la grande sécheresse de 1893, par les membres de la *Société archéologique d'Orléans*. Le tablier devait être en bois. Ce pont fut probablement détruit par les Normands lorsqu'en 865 ils saccagèrent la ville. Celui que l'évêque Gauthier fit construire entre 870 & 880 fut établi 120 mètres en aval & subsista jusqu'à ce qu'il fût remplacé par le nouveau pont, bâti encore 30 mètres plus loin (1751-1759), & seul subsistant aujourd'hui. (Notes communiquées par M. Gallouédec, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.)

II. *Amboise.* — La route romaine venant d'Orléans par Blois, rejointe à Nazelles par la route venant de Chartres, franchissait la Loire à Amboise pour se diriger sur Tours par la rive gauche [1]. Mais cette circonstance ne prouve pas l'existence d'un pont. M. Mabille [2], qui admet un *pont de bateaux*, renvoie là-dessus à Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, X, 31), lequel n'en dit mot. C'est dans un autre ouvrage de Grégoire de Tours (*Miracles de saint Martin*, II, 17) qu'il est question non pas d'un pont de bateaux proprement dit, mais plutôt d'un grand bac porté sur des barques, comme celui qui va être décrit à l'article suivant.

III. *Tours.* — Pas de trace de pont romain en pierre ou en bois, d'après l'archéologue tourangeau le plus autorisé [3]. Le premier pont de pierre n'a été commencé qu'en 1034 [4]. Il est impossible cependant que

1. Chauvigné, *Recherches sur les voies de communication de l'ancienne province de Touraine*. Tours, 1887.

2. *Notice sur les divisions territoriales & la topographie de l'ancienne province de Touraine*. Paris, 1866.

3. L. Palustre, *Étude sur l'église Saint-Symphorien de Tours*. (*Bulletin monumental*, 5e série, t. I; Paris, 1876.)

4. *Id.* — Girodet, *Histoire de la ville de Tours*. Tours, 1873, 2 vol.; 1er vol. p. 112.

Digitized by Google

les voies romaines qui, venant d'Angers, du Mans, de Chartres, &c., se réunissaient en face de Tours, sur la rive droite, n'aient pas été rattachées aux voies romaines de la rive gauche (venant de Poitiers, de Bourges, &c.) par un moyen de grande communication. Pour M. Palustre, cependant, il n'y aurait eu qu'un bac. M. l'abbé Bourassé[1] & M. Girodet parlent d'un pont de bateaux en s'appuyant sur un passage bien connu de Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, V, 50); mais, comme le fait remarquer très justement un autre érudit[2], ce texte, lu de près, ne peut s'entendre d'un pont de bateaux, c'est-à-dire d'un tablier reposant sur une série de barques solidement amarrées & immobiles; il indique seulement une espèce de « pont volant, c'est-à-dire un plancher soutenu par deux barques mobiles liées ensemble, & ne formant par le fait qu'une large *charrière* », autrement dit un grand bac. M. Lhuillier admet d'ailleurs, un peu en aval de Tours, un gué (p. 9) & mieux encore « une série de digues, de gués ou de ponts submersibles seulement par les grandes crues » qui, franchissant la Loire & le Cher & leurs terrains d'alluvion, mettaient les voies romaines du nord en communication avec celles du midi. Un peu plus loin (p. 11), il suppose que ce passage pouvait ressembler à celui qu'on a observé sur la Mayenne, c'est-à-dire « que les voitures & les chevaux traversaient à gué sur un plancher ou un radier submersible, & qu'il se trouvait à côté pour les piétons une passerelle étroite bâtie sur pilotis. » Ces explications, appuyées sur diverses constatations locales, semblent assez plausibles. Quoi qu'il en soit, en considérant le nombre & l'importance des voies romaines qui se rencontraient là & les passages continuels de troupes que mentionne Grégoire de Tours, il est difficile de croire qu'un bac ait pu suffire aux communications. Il devait donc y avoir à Tours un moyen de passage d'une réelle importance.

IV. *Saumur.* — M. Célestin Port[3] croit à l'existence d'un pont romain.

V. *Ponts-de-Cé.* — Ici, il est incontestable qu'un pont romain ou plus exactement une série de ponts réunissait à travers les îles les deux rives de la Loire[4] & mettait en communication la voie romaine d'Angers avec les voies venant du sud, particulièrement de Poitiers par Doué.

Les Francs, opérant sur la rive gauche de la Loire, avaient donc des moyens assurés de repasser sur la rive droite du fleuve.

1. *Topographie de la ville de Tours depuis la conquête romaine jusqu'au sixième siècle*, 1855.

2. Lhuillier, *La première capitale des Turones;* manuscrit présenté au concours de l'Exposition de Tours en 1892, p. 8. (Note communiquée par M. Sourdillon, professeur d'histoire au lycée de Tours.)

3. *Dictionnaire historique, géographique & biographique de Maine-&-Loire*, t. II, pp. 486-489.

4. *Id.*, t. III, pp. 150-153; cfr. t. I, p. 6. art. *Les Aireaux*,

Digitized by Google

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION A L'ARMÉE

ET DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES EN L'AN III (1794-1795)

(SUITE)

III.

PROJEAN ET PELET (DE LA LOZÈRE).

Delbrel ne revint pas à l'armée. La Convention envoya Pelet à sa place[1]. D'un autre côté, Projean était enfin rentré de sa longue & laborieuse mission dans les départements méridionaux (premiers jours de floréal). Goupilleau remit aussi-

1. Pelet (Jean), dit *de la Lozère*, était né en 1759 à Saint-Jean-du-Gard. D'avocat au Parlement de Provence, il devint, après 1789, un des municipaux de Florac. Il était président du Directoire du département de la Lozère lorsque les électeurs de ce département l'envoyèrent à la Convention, d'où il fut absent à l'époque du procès de Louis XVI. Partisan de la Révolution, mais d'opinions modérées, il aurait voulu « une république fondée en principes immuables, conduite sans passions, gouvernée sans intrigues » (*Moniteur* du 21 thermidor An II). Mais il demandait la punition des hommes du parti de Robespierre, sans merci, & le calme après! Plus tard, il prononcera cette belle maxime, qui semble carrer assez mal avec l'ensem-

Digitized by Google

tôt en avant que l'un des représentants devait se rendre à Paris, auprès du Comité de Salut public, « pour conférer & donner des renseignements tant sur les besoins de l'armée & sur sa position actuelle que sur celle de l'armée ennemie. » En ce moment même, cette armée nous attaquait à Cistella, à l'ouest de Figuères, & un gros régiment d'intrépides miquelets, venu des montagnes de Llorona cherchait à nous tourner (16 floréal — 5 mai 1795). Augereau, Bon & Guillaume déjouèrent cet audacieux projet. Le lendemain, Pérignon prit l'offensive & se porta sur Bascara; mais il dut repasser la Fluvia, les Espagnols ayant pris dès le début de l'action des positions menaçantes. Ce n'étaient plus, ni d'un côté ni de l'autre, cette ardeur & cette ténacité qui avaient si glorieusement marqué les campagnes de 1793 & de 1794, mais nos généraux purent constater que les Espagnols refaisaient sérieusement leur armée.

Projean envoya aussitôt au Comité le rapport de Pérignon sur ces deux combats [1]. Il disait dans sa lettre d'accompagnement : « Ces deux affaires n'ont pas augmenté la portion du territoire déjà conquis sur les Espagnols, mais elles leur prouveront que ce sera toujours en vain & à leurs dépens qu'ils attaqueront une armée accoutumée à les vaincre & à marcher au pas de charge contre ses ennemis sans s'embarrasser de leur nombre [2]. »

Goupilleau était déjà parti pour Paris, laissant tout le poids des affaires à Projean & à Pelet. Ce dernier venait d'arriver au quartier général de Figuères (18 floréal).

C'était l'époque où la réaction, devenue royaliste de thermidorienne qu'elle était depuis plus de six mois, désolait la

ble de sa conduite : « Jamais il n'existera en France de vraie liberté que lorsque la liberté de la presse sera respectée » (*Moniteur* du II pluviôse An III). Il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, non pas « pour y calmer un mouvement dans l'armée & entamer des négociations avec l'Espagne », comme la dit un de ses biographes, mais simplement pour remplacer Delbrel. Il mourut comte & pair de France en 1842.

1. Le rapport est au *Moniteur* du 30 floréal An III. Voir aussi Fervel, *ouvr. cité*, II, pp. 281-290.

2. L. 118, fol. 65 recto.

Digitized by Google

moitié de la France. A la Terreur rouge avait succédé la Terreur blanche : les crimes des bandes royalistes du Midi furent abominables. Les représentants en mission à cette époque étaient, en général, des thermidoriens réactionnaires, républicains peut-être, mais assez faibles ou assez aveugles pour ne pas s'apercevoir qu'ils travaillaient pour le parti de la contre-Révolution, c'est-à-dire pour « le Royalisme », comme on disait alors[1]. La Convention agissait avec le même aveuglement. Une loi du 21 germinal ordonnait « le désarmement de tous ceux qui ont participé aux horreurs commises sous la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. » « Le vague de ce décret dit Henri Martin, le rendit extrêmement dangereux. On en abusa en beaucoup de lieux pour désarmer les patriotes, tandis que les contre-révolutionnaires rentraient dans la garde nationale[2]. » Cette loi fut enregistrée le 7 floréal par l'Administration des Pyrénées-Orientales.

A la même date, elle enregistrait une autre loi bien plus nécessaire & beaucoup plus utile : celle du 28 germinal relative à la réorganisatton des administrations de département & de district, à peu près anéanties par l'établissement du « gouvernement révolutionnaire. » Alors on vit reparaître un fonctionnaire qui avait joué un grand rôle dans les trois premières années de la Révolution, du moins dans certains départements comme les Pyrénées-Orientales; nous voulons parler du procureur général syndic. Le poste éminent que Lucia avait occupé avec tant d'éclat avant la loi du 4 frimaire An II fut confié à François Arago[3], l'un des plus vaillants patriotes du Roussillon.

1. On sait ce qui arriva à Tellier. Il se donna la mort à Chartres, désespéré d'avoir laissé faire les royalistes, qui s'étaient indignement vengés sur les patriotes. Bion, que Cassanyes alla remplacer dans le Mont-Blanc, avait fait preuve d'une bien coupable condescendance vis-à-vis des prêtres réfractaires & des émigrés. (Voyez *la Révolution française, Revue historique*, du 14 septembre 1890, pp. 240 & suiv.)

2. *Histoire de France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, t. II, p. 295.

3. Il s'agit ici du père de l'illustre astronome. — Les procureurs généraux syndics avaient été supprimés par l'article 6 de la loi du 14 frimaire de l'An II (4 décembre 1793). La loi du 28 germinal de l'An III

Digitized by Google

A cette crise de la réaction politique venait se joindre la crise économique des subsistances & des assignats. Les agioteurs & les fournisseurs nageaient dans l'opulence; l'État & les simples particuliers se débataient dans une détresse affreuse. Il était maintenant permis de trafiquer de l'or & de l'argent, résultat sûr de dépréciation des assignats, déjà bien méprisés, comme nous l'avons marqué plus haut. Il courait aussi des faux assignats. Le 27 floréal (16 mai) Charlet, qui commandait la division de Cerdagne ou « Armée du Mont-Libre », écrivait aux représentants pour se plaindre de la quantité des faux papiers qui circulaient en Cerdagne, ce qui amena Projean & Pelet à établir un vérificateur à Puigcerdá.

La disette tenait toujours notre armée à la gorge, & le peu de subsistances que l'on pouvait ramasser n'arrivaient qu'au prix de mille difficultés. Maintenant c'était la faute des agences « des subsistances générales » & des « transports militaires. » Elles ne s'entendaient pas, donnaient des ordres contradictoires[1]. Les troupes manquent souvent des objets de première nécessité, comme souliers & chemises. Il commence à faire très chaud; les cailloux sont brûlants, &, dans ce pays, « la santé tient surtout à la propreté & au soin de changer de linge. » D'ailleurs, comment avoir une armée solide quand la désertion la décime? « Des lettres venues de l'intérieur, qui ont été mises sous nos yeux, disent les représentants au Comité de Salut public, nous préviennent que des conseils, des insinuations perfides *excitent encore* la désertion. On assure les volontaires qu'ils ne seront pas recherchés ni inquiétés chez eux.

(17 avril 1795) les rétablit, mais en attribuant leur nomination aux représentants en mission. La loi du Ier vendémiaire An IV (23 septembre 1795) portant convocation des assemblées électorales conférait aux procureurs généraux syndics la mission exceptionnelle de correspondre directement avec les membres du Comité de Salut public pour tout ce qui pouvait être relatif à la tenue des assemblées électorales. Enfin, la Constitution du 5 fructidor de l'An III (art. 191) remplaçait les procureurs généraux syndics par des « commissaires nommés par le Directoire exécutif auprès de chaque administration départementale & municipale, & qu'il révoque lorsqu'il le juge convenable. »

1. L. 118, fol. 65 verso, lettre de Pelet, du 21 floréal, au Comité de Salut public.

Digitized by Google

On leur promet qu'ils trouveront à gagne 25 livres ou 30 livres par jour... Vous connaissez l'importance de cette armée. Vous savez combien il est intéressant pour nous de nous maintenir dans une position respectable en Catalogne, puisque cette province est le théâtre des évènements d'où dépend la durée d'une guerre qui fatigue et qui épuise le Midi. Nous vous le répétons, avec des renforts, avec des moyens d'agir, nous dicterons la paix avant deux mois sous les murs de Barcelone[1]. » Le 3 prairial, Pelet & Projean envoient au Comité de Salut public copie d'une lettre trouvée à Dorria, & dont l'original est entre les mains du général Charlet. « Elle nous prouve, disent-ils, l'intelligence qui existe entre nos ennemis du dehors & ceux du dedans, & vous jugerez sans doute convenable d'en donner connaissance à la Convention nationale en lui proposant des mesures répressives qui deviennent plus que jamais nécessaires & qui importent si essentiellement au bonheur de la République[2]. »

Des mesures répressives! La Convention en prenait, mais c'était contre les restes de la Montagne, contre les hommes qui avaient en horreur la réaction royaliste, beaucoup trop tolérée, sinon encouragée par « les hommes de gouvernement. » En ce temps-là, en pleine République, tout bon républicain était menacé de mort. A Lyon, à Aix, à Tarascon, notamment, la vengeance des ultra-royalistes dépassa les plus odieuses folies de la Terreur (floréal-prairial An III). Pelet & Projean n'y voyaient plus clair; ces modérés devenaient facilement des persécuteurs, & pour peu, ils auraient mis tous leurs ennemis en prison. La vérité est que, en ce moment, ils avaient peur de la Révolution.

La Convention était persuadée que le péril était à l'extrême gauche; elle croyait que les démocrates, jacobins ou montagnards tramaient sa ruine, alors que c'étaient les agioteurs & les spéculateurs, les agents de l'étranger, les émigrés, les prêtres

1. L. 118, fol. 70 verso, lettre de Pelet & Projean au Comité de Salut public, du 27 floréal.

2. L. 118, fol. 77 recto, lettre de Pelet & Projean au Comité de Sûreté générale.

Digitized by Google

réfractaires qui complotaient la mort de la République & portaient le désordre & la famine parmi le peuple & les armées. Un second soulèvement éclata à Paris le 1er prairial (20 mai). Les insurgés, beaucoup mieux organisés qu'au 12 germinal, réussirent à entrer dans la Convention. On sait ce qui en advint. L'insurrection fut chassée de la salle, mais sept députés montagnards furent mis en état d'arrestation. L'un des plus acharnés contre eux fut Clauzel, un ancien terroriste de bonne marque, actuellement membre du Comité de Sûreté générale [1]. Nous allons le retrouver bientôt à l'armée des Pyrénées-Orientales, à cette même armée où Soubrany, l'une de ses victimes, avait laissé la réputation d'un vaillant & magnanime soldat & d'un généreux camarade. « Clauzel, dit Cassanyes dans ses *Mémoire inédits* [2], avait été le plus

1. Depuis le 15 fructidor An II (*Moniteur* du 17). — Il poursuivait depuis longtemps déjà les membres des anciens Comités (voyez son discours du 30 frimaire à la Convention, où il dénonce « les sept décemvirs qu'il vous reste à faire juger », dans le *Moniteur* du 2 nivôse An III; celui du 6 nivôse dans le *Moniteur* du 6). Clauzel parlera de l'« antre jacobite »; il en fut une des bêtes féroces, plus féroce encore après en être sorti.

2. Deuxième partie, p. 347. — A un autre endroit, le député des Pyrénées-Orientales raconte que, « le troisième jour de prairial », passant par le jardin des Tuileries, il rencontra Clauzel, qui « l'acosta pour lui parler ». « Je fus d'abord sur les épines, dit Cassanyes, mais bientôt je fus bien aise de cette entrevue, car, dans ces circonstances, il n'était pas bon de se trouver un pareil homme à dos. Il me prit par les bras, avec un air de la plus grande familiarité, en me disant :

« Comment! tu ne portes pas ton sabre, toi qui as été en mission aux armées? Tu vois bien, me dit-il, que je porte le mien!

« — Je sais bien, lui répondis-je, que vous n'avez pas été aux armées, mais je sais bien que vous êtes membre du Comité de Sûreté générale; il n'est pas étonnant que vous soyez armé dans cette circonstance.

« — Bon, bon, me dit-il, mettons à part toute idée de mésintelligence; à présent, tout est fini, il n'y aura plus des arrestations; il faut se rallier tous pour la même cause; il ne faut plus de divisions, car la chose publique pourrait en souffrir. Peut-être faudra-t-il combattre aujourd'hui; nous allons attaquer le faubourg Saint-Antoine. Nous savons bien qu'il est décidé à se défendre, qu'il a barricadé ses avenues, qu'on y a dépavé les rues pour que les pierres jointes aux effets de la bombe n'occasionnent pas plus de dommage; nous allons y

Digitized by Google

fameux montagnard & le plus grand partisan du système de Robespierre, dont il paraissait [être] l'aide de camp, & nous savions tous que les hommes qu'on venait de mettre en arrestation (Goujon, Romme, Du Roy, Duquesnoy, Bourbotte, Rühl, Soubrany) étaient des patriotes purs, de vrais républicains, des hommes probes & honnêtes. » L'histoire a ratifié ce jugement rendu par un des plus humbles républicains de l'Assemblée sur ses malheureux collègues, victimes de la vengeance thermidorienne.

Le 10 prairial, les événements des premiers jours du mois furent connus à Perpignan vers six heures du soir. Un courrier extraordinaire était arrivé avec un paquet contenant plusieurs exemplaires de la loi du 4, portant « des mesures répressives contre les factieux du faubourg Saint-Antoine. » Le 12, vers cinq heures et demie du soir, arrivait un autre « courrier extraordinaire portant un paquet contenant la lettre des Comités de Salut public & de Sûreté générale & militaire réunis » adressée aux représentants du peuple près l'armée & dans les départements, & aux administrateurs du département, « portant que la loi du 4, contenant des mesures répressives contre les factieux du faubourg Saint-Antoine, avait reçu son entière exécution. »

Le procès-verbal de la séance de l'Administration du 10 prairial, qui annonce l'arrivée du courrier, ajoute : « L'Administration voulant tranquilliser les citoyens sur les grands événements qui viennent de se passer à Paris, a chargé son procureur général syndic d'en faire la publication pour que les bons citoyens ne craignent plus pour la représentation nationale [1]. »

envoyer des bons bougres; les habitants du faubourg auront beau faire & beau dire, il faudra qu'ils se rendent : on les mettra à la raison. Je pense, ajouta-t-il, que tu seras des nôtres. Tu t'es montré dans d'autres circonstances; il ne convient pas que tu restes en arrière dans ce moment. Viens-t'en avec moi au Comité de Sûreté générale, tu prendras un sabre ou les armes que tu voudras. » Cassanyes répondit à Clauzel qu'il serait toujours prêt à défendre la Convention si elle était réellement menacée & il se retira. Il apprit ensuite que cette prétendue insurrection du faubourg Saint-Antoine n'était qu'un mouvement de commande. (*Mémoires inédits*, 2e partie, pp. 350-352.)

1. L. 43, pp. 47 et 51.

Digitized by Google

Depuis quelque temps des bruits d'un prochain désordre général dans les départements du Midi étaient venus jusqu'aux oreilles des représentants en mission & du commandant de la place de Perpignan. Celui-ci craignait pour la tranquillité de la ville. Projean & Pelet lui écrivaient le 12 prairial : « Nous avons reçu, citoyen, la lettre du 8 de ce mois dans laquelle tu nous rends compte des craintes que tu éprouves de voir troubler la tranquillité publique dans Perpignan. Un de nous se rendra incessamment dans cette commune pour *prendre les mesures convenables pour ramener le calme*. En attendant, nous t'invitons à continuer la surveillance la plus active pour contenir les malveillants et éclairer les hommes égarés & de bonne foi [1]. » Le 18, les commissaires écrivent au Comité de Sûreté générale : « Nous venons de recevoir, citoyens collègues, deux lettres, une de la municipalité & l'autre du procureur syndic du district de Narbonne, département de l'Aude, avec copie d'une lettre écrite par le maire de Toulouse à la municipalité de Narbonne. Elles nous dénoncent des complots liberticides qui se trament dans les départements des Pyrénées-Orientales, Aude & Haute-Garonne. Des lettres anonymes parties de Perpignan ont porté à Toulouse des cartes qu'on croit être un signe de ralliement des malintentionnés, & les personnes à qui elles ont été adressées, quoique en ayant fait elles-mêmes la dénonce, paraissent suspectes, à un certain point, à ces autorités constituées [2] ». Les commissaires annoncent ensuite qu'ils ont pris de très sérieuses mesures pour déjouer les manœuvres des perturbateurs de l'ordre; mais, ils ne sont pas tout à fait rassurés, car le lendemain même (19 prairial), ils disent au Comité : « Nous recevons tous les jours des plaintes, & il est essentiel de prévenir toute explosion... Nous joignons encore à notre dépêche un exemplaire d'une chanson qu'on a tenté de faire distribuer à l'armée. C'est l'agent national près la commune de Perpignan qui en faisait l'envoi. » Dans cette même lettre, les deux représentants demandent l'épuration des autorités constituées

1. L. 118, fol. 82 recto.
2. L. 118, fol. 87 recto.

Digitized by Google

& l'envoi de représentants, avec des pouvoirs suffisants, ou bien qu'on étende les leurs : « Il est urgent de s'occuper de l'épuration des autorités constituées du département des Pyrénées-Orientales. Que la Convention envoie des représentants sur les lieux ou qu'elle étende les pouvoirs de ceux qui sont près de l'armée pour faire cette épuration[1]. » Nous avons vu qu'une loi du 28 germinal avait ordonné cette réorganisation des administrations locales.

Pelet & Projean n'accusèrent réception que le 18 prairial des courriers qui leur annonçaient les événements de Paris : « Nous avons partagé avec tous les bons républicains de cette armée l'indignation qu'ont dû vous inspirer les attentats commis contre la représentation nationale, & nous nous disposions à nous mettre en marche avec une colonne, conformément au décret du 1er germinal, lorsque nous avons appris la nouvelle du triomphe de la Convention & des honnêtes gens sur le crime & le brigandage[2]. » Pelet & Projean, le péril passé, se flattent. On se demande, en effet, comment ils auraient pu, dans cette armée minée par le mécontentement, l'indiscipline & la désertion, former une colonne pour aller à Paris soutenir les réacteurs. Il n'est pas vrai que « tous les bons républicains de cette armée » eussent ressenti l'indignation dont parlent les commissaires de la Convention, car cette armée avait gardé les plus vives sympathies pour les hommes qui avaient gouverné la France en 1793 et en 1794 ; elle n'avait que des soupçons, des haines vigoureuses pour le nouvel ordre de choses. Goupilleau avait bien été obligé de le faire sentir au Comité de Salut public quelques jours avant prairial. Quant à la mort de Soubrany, elle fut accueillie par nos soldats « avec une douloureuse émotion », selon l'expression de Fervel, qui a parfaitement décrit & caractérisé la situation d'esprit de l'armée des Pyrénées-Orientales en prairial An III[3]. On remarquera cette expression d'*honnêtes gens*

1. L. 118. fol. 90 verso.

2. L. 118, fol. 88 verso. — Voyez au *Moniteur* du 22 prairial An III une lettre de Pelet à la Convention sur le même sujet.

3. *Ouvr. cité*, t. II, pp. 296-298.

Digitized by Google

que tous les partis persécuteurs se sont appliquée depuis. Les vainqueurs ont toujours été les « honnêtes gens »; les vaincus, « les criminels », « les brigands ». Les deux représentants promettaient d'ailleurs à la Convention de faire « coïncider leur conduite » avec celle de l'Assemblée « envers les hommes coupables qui oseraient encore se montrer les partisans de l'horrible système abattu dans la journée du 4 prairial. » Il y a bien dans l'armée quelques « intrigants », quelques « ambitieux », mais ils en auront raison [1]. Évidemment, ces intrigants & ces ambitieux désignent des prétendus « terroristes », c'est-à-dire les solides patriotes de 1789. Pelet & Projean auraient mieux fait de surveiller les agents de l'étranger & les contre-révolutionnaires qui se glissaient dans les

1. Voici le texte complet de la lettre de Projean & de Pelet au Comité de Salut public : « Nous avons reçu presque en même temps, citoyens collègues, les deux courriers que vous nous avez expédiés pour nous annoncer ce qui s'était passé à Paris dans les journées de 1, 2, 3 et 4 de ce mois. Nous avons partagé avec tous les bons républicains de cette armée l'indignation qu'ont dû vous inspirer les attentats commis contre la représentation nationale, & nous nous disposions à nous mettre en marche avec une colonne, conformément au décret du 1er germinal, lorsque nous avons appris la nouvelle du triomphe de la Convention & des *honnêtes gens* sur *le crime* & *le brigandage*. Les mesures prises par la Convention dans cette mémorable circonstance nous font espérer que cette grande victoire ne sera pas perdue pour la patrie. Vous continuerez sans doute, citoyens collègues, de marcher d'un pas ferme & assuré dans la route que la vertu vous a tracée pour combattre & terrasser l'anarchie. Quant à nous, quoique placés loin des événements, nous ne cesserons d'y porter un œil attentif, pour faire coïncider notre conduite avec celle de la Convention envers les hommes coupables qui oseraient encore se montrer les partisans de l'horrible système abattu dans la journée du 4 prairial. Au surplus, nous pouvons vous assurer, citoyens collègues, que dans ce moment l'armée ne s'occupe que du désir de combattre les Espagnols s'ils avaient l'imprudente audace de nous attaquer; il y existe, il est vrai, quelques intrigants, quelques ambitieux, mais ils se cachent dans l'ombre &, quoique peu dangereux, nous en aurions déjà débarrassé l'armée si nous n'attendions pas votre détermination ultérieure. *D'après le rapport que notre collègue Goupilleau doit vous avoir fait à son arrivée à Paris*, nous vous invitons de nous la faire connaître le plus tôt possible. »

Digitized by Google

services administratifs ou dans l'armée pour dénoncer ensuite les patriotes.

Le 25 prairial arrivait une lettre de la députation des Pyrénées-Orientales qui assurait l'Administration du département que, « sous peu de jours, son organisation sera terminée & que les citoyens qu'elle a *proposés* seront mis en place ». Il faut dire ici que, par un décret du 7 vendémiaire (28 septembre 1794), la Convention s'était attribué la nomination de tous les fonctionnaires. La députation, qui avait enfin marqué l'intention de s'occuper un peu d'« affaires », demandait divers renseignements relatifs aux dégats occasionnés dans le département par la guerre, au canal projeté pour relier la Robine de La Nouvelle au Roussillon, à l'établissement des salines de Canet, autant de questions qui furent agitées plus tard & dont Cassanyes s'occupa tout spécialement aux Cinq-Cents, sans résultat appréciable, d'ailleurs[1]. La députation voulait connaître aussi l'état de nos routes & de nos ponts. On y avait dépensé beaucoup d'argent depuis deux ans. Le 21 prairial An II (9 juin 1794), Milhaud avait encore autorisé le payeur général de l'armée, le citoyen Bugnet, de verser 65,593 livres pour être affectées aux ponts & chaussées. Lorsqu'on pense au nombre vraiment extraordinaire d'hommes, de chevaux & de charrettes qui passaient sur nos routes, on se fait facilement une idée du mauvais état qu'elles devaient présenter. Quant à la réorganisation des autorités constituées qui tenaient tant à cœur à Pelet & à Projean, l'honneur de l'effectuer incomba un peu plus tard à Clauzel, qui vint les remplacer en messidor.

L'armée allait tous les jours en diminuant, & c'est en vain que le nouveau général en chef, Schérer, projetait de marcher en avant. « La désertion se prépare dans cette armée d'une manière effrayante, écrivaient Pelet & Projean le 27 prairial, & tandis qu'elle a le plus grand besoin d'être renforcée, elle s'affaiblit tous les jours. L'impunité paraît même attachée à ce genre de délit. La coupable indifférence des autorités constituées ne la persuade que trop aux lâches qui veulent abandonner leur drapeau & leur sert d'encouragement[2]. » Ces vifs re-

1. L. 43, p. 77.
2. Lettre de Pelet & Projean à leur collègue Olivier Gérente

Digitized by Google

proches, adressés aux autorités constituées, n'étaient certes pas sans fondement; mais la cause première de ce déplorable état de l'armée était peut-être la conduite politique des Comités de gouvernement livrés à de vulgaires réacteurs, alors que l'armée était restée profondément républicaine. D'ailleurs, dans une lettre du 19 prairial au Comité de Salut public, les deux commissaires de la Convention avaient donné une meilleure raison de la désertion qui « vient, disaient-ils, de la disproportion qui existe entre la solde du soldat & des employés inférieurs de l'armée & la cherté des denrées de première nécessité pour eux. En effet, le soldat ne reçoit tous les cinq jours pour son prêt que cinquante sols & une bouteille de mauvais vin qui coûte quatre & même cinq livres; les autres objets sont aussi d'un prix disproportionné avec leur solde[1]. » Ce fut bien pis lorsque, quelques jours après, arriva le décret portant démonétisation des assignats à face royale de cinq livres & au-dessus. Les volontaires portèrent leurs réclamations indignées par-devant les représentants du peuple. Qu'allaient-ils faire du papier-monnaie que leur avaient envoyé leurs parents? Ils s'en servaient pour se nourrir, & voilà que ce papier n'avait plus de cours! Les représentants, dans cette pénible circons-

(député de Vaucluse), en ce moment en mission dans le département de l'Hérault (L. 118, fol. 102).

1. L. 118, fol. 92, verso. — Le 8 prairial, Pelet et Projean écrivaient au Comité de Salut public pour l'informer que les 6 & 7 prairial (25 et 26 mai) la flotte espagnole avait attaqué Rosas & essayé de surprendre nos deux frégates la *Boudeuse* & la *Courageuse*. Ils ajoutaient : « Olivier Gérente, en mission dans les départements de l'Hérault & du Gard, vient de nous écrire que des troubles grands ayant éclaté à Toulon & menaçant les départements circonvoisins, il avait fait un appel aux gardes nationaux pour lesquels il nous demande des armes. » Le même jour, les deux représentants donnaient ordre au chef de l'artillerie de Perpignan de procéder à l'envoi de 3,000 fusils, & disaient à Gérente que « si cette quantité est insuffisante ils pourront l'augmenter. » Et, de fait, le 13 prairial Pelet & Projean invitent Perignon à envoyer 2,000 fusils de plus à Olivier Gérente, qui avait aussi demandé un régiment de cavalerie. Pelet & Projean lui répondirent qu'il y aurait danger à dégarnir l'armée, qui ne compte que 2,000 chevaux. (L. 118, fol. 80 recto et verso, & 82 verso.)

Digitized by Google

tance, sentirent la justice des réclamations des volontaires, qui, « placés dans un pays conquis & par conséquent privés des moyens qu'offre la loi pour placer les assignats démonétisés, se trouvaient dans une exception favorable. » Toutefois, les représentants n'avaient point voulu prendre, à ce sujet, « une mesure définitive sans en avoir averti le Comité de Salut public. » « Cependant, disent-ils au Comité dans leur lettre du 19 prairial, comme le mal pressait, que les rapports des généraux nous donnaient lieu de craindre que les malveillants ne profitassent de ce mécontentement des soldats pour les égarer, nous avons jugé convenable d'engager l'état-major de faire mettre à l'ordre que tout volontaire qui aurait des assignats démonétisés serait tenu d'en faire la déclaration à son chef de corps, et, pour éviter tout abus, cette déclaration a dû être faite en vingt-quatre heures. » Après cela, les représentants, « pour maintenir la tranquillité de l'armée & ôter toute occasion de nuire aux malveillants, toujours prêts à saisir les occasions favorables à leurs projets », proposèrent au Comité d'échanger les assignats démonitisés contre des assignats républicains, ce qui n'était que justice. On avait, d'ailleurs, agi ainsi lors de la première démonétisation d'assignats à « face du tyran. » Ils espèrent que la décision du Comité sera conforme à la promesse qu'ils ont faite[1]. Ils terminent en demandant une augmentation de solde pour les troupes[2] : « L'intérêt de la République exige peut être ce nouveau sacrifice provoqué par la raison et la justice. »

Bien des volontaires avaient quand même déserté. C'étaient, en général, de mauvais soldats, & les bons restaient. Mais lorsqu'on apprit au quartier général de Figuères & dans les camps les événements & les suites de prairial, il fut facile de voir combien la mort de Soubrany avait douloureusement affecté l'armée. La désertion reprit « d'une manière effrayante. » Les représentants sont accablés de plaintes. Le chef du 6e bataillon de l'Hérault les avertit que les soldats qui ont déserté habitent leurs communes, « sous les yeux

1. L. 118, fol. 91.
2. L. 118, fol. 92 verso.

Digitized by Google

même de la municipalité », surtout à Saint-André-de-Paulhan, dans le district de Lodève[1]. Le 5e bataillon de l'Ariège compte aussi un grand nombre de déserteurs, réfugiés dans le district de Saint-Girons[2]. Pelet écrit au procureur général syndic de l'Hérault : « ... Songe que l'armée est affaiblie par la désertion ; ne néglige aucun des moyens que la loi met dans tes mains pour forcer les lâches déserteurs à joindre leurs drapeaux. La patrie l'exige, les besoins de l'armée le commandent impérieusement[3]. » Marin, que les représentants avaient envoyé dans l'Ariège en qualité de « commissaire » pour la recherche des déserteurs, voyait son autorité méconnue. « Nous n'avons pas lu sans être affligés les détails que contient ta lettre du 17 (floréal), lui écrivent Pelet & Projean. Tu te plains de l'inertie, de l'insouciance des municipalités ; il faut les stimuler, il faut savoir déployer la fermeté qui convient à l'homme qui est l'organe de la loi lorsque la persuasion est inutile ; il faut livrer aux tribunaux les citoyens coupables qui, sourds à la voix de la patrie, osent outrager les fonctionnaires publics qui font leur devoir. L'arrêté du 2 nivôse dernier, celui pris par le Comité de Salut public le 4 floréal, te donnent des moyens coercitifs suffisants pour faire exécuter les décrets de la Convention. Nous t'invitons à te pénétrer de ces observations, à déployer de l'énergie, à ne pas mollir, à ne pas te laisser ébranler par des considérations qui heurtent les principes & qui pourraient être contraires aux grands intérêts de la République[4]. »

Projean & Pelet parlaient d'or ; mais leurs commissaires, avec tout l'arsenal de décrets & d'arrêtés qu'ils portaient avec eux, ne pouvaient rien tirer des municipalités, depuis trois ans obsédées de demandes d'hommes, d'argent & de vivres. On avait fini par se dégoûter de cette guerre qui traînait en longueur, sans gloire, dans les marais empestés de l'Ampurdan ; les volontaires n'en voulaient plus de ce triste pays, dévasté & ruiné, où ils crevaient de faim au milieu de populations révol-

1. L. 118, fol. 93.
2. *Ibidem*, fol. 98.
3. *Ibidem*, fol. 116 verso.
4. *Ibidem*, fol. 73 recto.

Digitized by Google

tées & affamées[1]. Ils n'avaient pas même la ressource d'acheter les quelques vivres qu'on aurait pu leur vendre : ils n'avaient pas le sou ! Et la désertion ne se produisait pas seulement dans l'armée qui faisait face à l'ennemi ; en effet, un jour, le général Tisson, qui commandait la 7e division à Agde, écrit aux représentants que « les militaires désertent en foule ». Et quelle cause en donne-t-il ? « La principale cause de cette désertion, dit-il, est que les militaires sont *tout nuds.* » Pelet & Projean répondent à Tisson que ses soldats « ne sont pas les seuls qui aient des besoins[2]. »

Evidemment, la faute n'était pas aux représentants en mission. On est, au contraire, surpris de l'activité énorme qu'ils déployaient : tous les soucis de la situation leur revenaient. Le Comité de Salut public répondait rarement à leurs lettres & rarement donnait satisfaction à leurs demandes. Aux Pyrénées, l'armée de Moncey seule le préoccupait, & les représentants auprès de cette armée attiraient à eux bien des renforts qui auraient dû venir à Figuères au lieu d'aller à Bayonne. Un jour, « l'inspecteur extraordinaire près l'armée des Pyrénées occidentales » apprend qu'il y a des voitures disponibles au dépôt de Toulouse ; il les demande pour son armée. Heureusement que l'ordonnateur en chef avertit à temps Pelet & Projean, qui font vite venir ces voitures vers eux[3] ; un autre

1. Un nommé Vincent Massot, de Figuères, pauvre hère chargé de famille, était allé glaner quelques épis dans un champ moissonné par nos troupes. « La Commission administrative du pays conquis » lui fait aussitôt saisir la gerbe accusatrice. Mais Massot porte plainte à Pelet qui écrit à la Commission : « Quelque tort qu'ait eu le nommé Vincent Massot de ne pas se conformer aux règlements pour aller glaner sur les champs moissonnés, & quoique la conduite de la Commission à son égard soit louable, il est probable que la misère l'a forcé, pour ainsi dire, à en agir ainsi. La quantité de farine saisie n'est pas assez considérable pour le supposer autrement. L'humanité nous oblige donc à vous inviter, citoyens, à lui rendre la farine que vous avez fait confisquer sur lui ; ce sera une leçon pour qu'il n'y revienne pas. Nous vous invitons donc à cet acte de charité & nous espérons que vous voudrez bien y adhérer. Salut & fraternité. Pelet. » (L. 118, fol. 105 verso.)

2. *Ibidem,* fol. 73 verso & 74 recto.

3. *Ibidem,* fol. 94 recto.

Digitized by Google

jour, c'est Kellermann qui demande le 1er régiment de hussards pour l'armée d'Italie[1]; puis, c'est Olivier Gérente à qui il faut des fusils. Nos soldats n'ont pas de balles; ils en attendent d'Avignon, mais les représentants en mission à l'armée d'Italie prennent des arrêtés pour les rafler[2]. C'était un désordre étourdissant. Ajoutez à cela qu'un décret du 19 floréal interdisait aux représentants du peuple en mission de tirer aucun mandat sur les caisses publiques sans l'autorisation expresse du Comité de Salut public & des finances, & qui défendait au payeur général de les acquitter. A plusieurs reprises, Pelet & Projean demandent au Comité si ce décret s'applique aux représentants en mission *aux armées;* le comité ne répond pas, ce qui fait que, en ce moment, Pelet & Projean ne peuvent pas acquitter les dettes contractées pour le salut de l'armée[3]. La situation est donc pénible, embarrassée, presque désespérée. Il était grand temps de faire la paix avec l'Espagne!

Ce qui restait de l'armée des Pyrénées-Orientales était sous les ordres de Schérer depuis le 10 prairial (29 mai 1795)[4]. Le Comité de Salut public fit connaître au général en chef qu'il avait renoncé aux vastes projets sur la frontière du Roussillon. C'est par le Béarn & la Navarre, avec l'armée de Moncey, qu'il voulait attaquer l'Espagne & la forcer à la paix. En attendant, Schérer devait nourrir ses soldats avec des prises faites à l'ennemi, puisqu'il ne venait pas de vivres de France; c'est pourquoi, le 26 prairial (14 juin), il avait tenté de s'emparer des récoltes de la plaine. Après un très vif

1. L. 118, fol. 105 recto.

2. *Ibidem*, fol. 77.

3. *Ibidem*, fol. 107 & 112 recto. « Notre position, disent-ils, devient tous les jours pire si vous ne vous hâtez de vous expliquer sur le vrai sens de la loi du 19 floréal dernier. Les travaux les plus urgents sont à la veille d'être suspendus; l'armée, de ce moment, cesse d'être en sûreté. Non seulement elle sera hors d'état de se défendre, mais si elle est attaquée, elle sera forcée d'abandonner le pays conquis, peut-être même d'éprouver des revers bien plus terribles encore. » (Lettre de Pelet & Projean du 3 messidor au Comité de Salut public.)

4. Schérer, commandant de l'armée d'Italie, avait été nommé à la place de Pérignon, par décret du 13 ventôse (3 mars 1795.) On voit qu'il s'était fait attendre pendant trois mois.

Digitized by Google

engagement, il atteignit le but qu'il s'était proposé; mais il rencontra chez les Espagnols une ardeur & une fermeté inattendues. Après le « combat de la Fluvia, » Urrutia rentra dans son camp & nous laissa construire paisiblement les ouvrages que Schérer avait imaginés pour assurer sa nouvelle défensive[1]. Ils furent inutiles, car la rencontre du 26 fut la dernière sur ce théâtre de la guerre.

(*A suivre.*)

Pierre VIDAL,

Bibliothécaire de la ville de Perpignan.

1. Le rapport de Schérer sur l'affaire du 26 prairial se trouve au *Moniteur* du 11 messidor An III. Voici la lettre que Projean et Pelet écrivirent au Comité dès le lendemain : « Nous devons vous prévenir, citoyens collègues, qu'il y eut, hier 26, une affaire très vive entre plusieurs corps de notre droite ou de notre centre & les Espagnols. Nous ne pouvons pas vous en rendre un compte circonstancié aujourd'hui, attendu que les rapports ne sont pas encore faits. Un fourrage a été la cause de cet événement. La plaine de Pescador, située entre nos lignes & la Fluvia, offrait une moisson si riche, elle paraissait si aisée à faire, que le général en chef en fit ses dispositions. Les fourrageurs se portèrent à la gauche; on les fit soutenir au centre & à la droite par de forts détachements, n'imaginant pas que l'ennemi vînt passer le fleuve pour nous attaquer. Néanmoins, il se présenta avec beaucoup de résolution & en force supérieure au centre, où une canonnade et fusillade très vives le repoussèrent deux ou trois fois avec une perte considérable. Nous avons eu une compagnie des Vosges qui a beaucoup souffert à la droite.

« L'ennemi passa le pont de Bascara sur une colonne qu'on suppose de quinze à vingt mille hommes. Il attaqua avec fureur le camp, commandé par Beyrand, général de brigade; il y eut une affaire sanglante. L'ennemi a, dit-on, perdu beaucoup du monde; nous avons eu des grenadiers tués, & deux obusiers & deux canons de pris. On nous assure que la brigade des chasseurs a seule tué plus de quatre cents hommes à l'ennemi. Par le premier courrier, nous vous rendrons un compte détaillé de cette affaire. Le fourrage se fit hier avec succès à la gauche. La retraite des fourrageurs & des faucheurs de l'armée dans nos lignes s'est faite le soir tranquillement & l'ennemi s'est retiré en delà du fleuve. » (L. 118, fol. 100 verso). Voyez aussi Fervel, *ouvr. cité*, II, pp. 301 et suiv.

Digitized by Google

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA TRANSHUMANCE

DANS LES PYRÉNÉES FRANÇAISES

Les agronomes donnent volontiers le nom de *transhumance* à l'émigration périodique des bestiaux d'une contrée dans une autre. Cette définition, à la fois nette & pratique, me semble très supérieure à celles que l'on trouve dans tous les dictionnaires, sans excepter celui de Littré. Quoi qu'il en soit, la transhumance est une habitude qui existe dans diverses parties du globe. On la pratique notamment, en France, dans les Alpes & les Cévennes, dans les montagnes d'Auvergne, & sur le versant septentrional des Pyrénées.

La transhumance des troupeaux français n'a pas encore été élucidée avec toute l'attention qu'elle mérite, &, sur ce point spécial, nous avons été dépassés de beaucoup par nos voisins de l'Espagne. Nous aurions pourtant intérêt à être édifiés à suffisance sur cette coutume pastorale, dont la cause est si simple & si naturelle, mais dont les effets ont subi, par l'action du temps & par les changements de l'état social, des altérations si profondes & si nombreuses. Sans préjudice de l'utilité historique, il importerait aux économistes & aux agronomes d'être pleinement édifiés sur les avantages & inconvénients de ce régime, sur les améliorations dont il est susceptible, &c.

Certes, voilà un sujet vaste & bien fait pour attirer un esprit d'élite. C'est confesser assez haut combien je me sens au-dessous d'une tâche pareille. Je n'ai point, en effet, la moindre compétence agronomique, & je crains déjà de trop entreprendre en me cantonnant dans un simple essai sur l'histoire

Digitized by Google

de la transhumance dans les Pyrénées françaises. La matière est attrayante, il est vrai, mais par contre elle est fort obscure & absolument nouvelle. Personne ne m'a précédé dans cette voie périlleuse. Je n'ai pu découvrir, sur la transhumance dans la région par moi choisie, que deux articles insérés par feu Edmond de Limairac, dans le *Journal d'agriculture pratique & d'économie rurale* publié par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne & de l'Ariège. L'un a pour titre : *Mémoire sur les avantages & les moyens d'entretenir de nombreux troupeaux* (année 1839, pp. 161-174), & l'autre : *Quelques mots sur les rapports des pays de montagne avec la plaine pour l'élève des troupeaux* (année 1853, pp. 210-216).

Les deux articles de M. de Limairac ont dès longtemps obtenu les suffrages d'agronomes aussi compétents que je le suis peu ; mais leur caractère exclusivement pratique & utilitaire ne permet pas d'en tirer parti au point de vue de l'histoire. Me voilà donc, je le répète, en présence d'un sujet inexploré, & sur lequel les documents anciens & les manuscrits ne fournissent qu'un assez faible contingent d'informations.

La transhumance des troupeaux de la montagne dans la plaine, & de la plaine dans la montagne, a certainement donné & donne encore lieu à une foule de conventions. Par malheur, ces contrats sont presque tous verbaux & le reste sous seing privé. Il est donc impossible de constater, par leur secours, l'antiquité de la transhumance dans les Pyrénées françaises, l'importance qu'elle avait autrefois, & les restrictions ou modifications qu'elle a subies. On doit ici forcément procéder avec le secours d'un nombre restreint de textes, faire appel aux souvenirs des anciens, & constater l'état présent des habitudes.

Telles sont les ressources disponibles, & que je tâcherai d'utiliser, après avoir dit quelques mots de la transhumance en général, & après avoir radidement esquissé l'histoire agricole des Pyrénées françaises.

Digitized by Google

I.

Chacun sait que, dans les pays de montagne, la plus grande partie du sol est généralement trop peu fertile pour être livrée à la culture. Deux moyens s'offrent alors pour tirer parti de ces terrains : l'exploitation des forêts & l'élevage des bestiaux.

Il y a deux manières d'utiliser les forêts. Si le pays est pourvu de voies de communication faciles, on en profite pour exploiter le terrain, le bois à brûler & le charbon ; dans le cas contraire, on utilise les arbres abattus comme combustible pour alimenter les forges, où l'on convertit en métaux les minerais divers qui, d'ordinaire, abondent dans les montagnes.

On élève aussi du bétail ; mais les pâturages très élevés ne sont accessibles que pendant la belle saison. La neige qui les couvre durant l'hiver ne permet point alors d'y conduire les troupeaux. Dans le cas où la quantité de bétail montagnard est inférieure à celle que le pays peut nourrir par la dépaissance ou par les fourrages amassés en prévision de l'hiver, on peut alors, à la belle saison, accueillir les troupeaux des vallées & plaines voisines. En ce cas, la transhumance se fait de bas en haut & ne profite qu'au bétail des régions inférieures.

Supposons que les gens des montagnes prennent si bien leurs mesurei que leurs pâturages suffisent strictement pour nourrir leurs bestiaux en hiver comme en été. La transhumance des troupeaux de la plaine devient alors impossible. Il arrive souvent, au contraire, que les pâtres des montagnes nourrissent, durant l'été, plus de bêtes qu'ils ne peuvent alimenter avec les foins restés engrangés pour la saison rigoureuse. Il faut alors absolument vendre ou faire transhumer dans les plaines voisines tous les animaux qu'il serait impossible de sustenter sur place avant le retour du printemps. La transhumance se pratique alors de haut en bas, de la montagne dans la plaine.

Toutes les espèces de bestiaux ne sont pas également aptes à transhumer. Le bœuf, en effet, ne se déplace pas très aisé-

Digitized by Google

ment, & la conformation de sa bouche ne lui permet pas de tondre de près les herbes rares & courtes qui croissent durant l'hiver dans la région des plaines. Ajoutez à cela qu'il n'est pas facile de trouver des étables supplémentaires pour loger de grands troupeaux de bœufs pendant la nuit, & vous comprendrez sans peine que la transhumance ne peut guère être pratiquée qu'avec le petit bétail, la chèvre, & surtout la brebis qui broute l'herbe de près, qui se déplace sans inconvénient, & que l'on peut abriter plus aisément du soir au matin.

Le lecteur est prié de ne point perdre de vue, dans la suite du présent mémoire, ces réflexions générales sur la transhumance, qui lui permettront de se rendre compte de bien des choses. Serrons maintenant notre sujet d'un peu plus près & esquissons à grands traits l'histoire agronomique des Pyrénées françaises.

II.

On ne s'attend pas à me voir discuter des fables. C'est pourquoi je laisserai pour ce qu'ils valent tous ces récits apocryphes, toutes ces légendes de Pyrène, amante d'Hercule, de forêts qui, dans les temps héroïques, couvraient les deux versants de la chaîne de montagnes & qui auraient péri dans un immense incendie. Je ne m'inquièterai pas davantage des temps antéhistoriques, & mon travail ne commence qu'à l'époque où il m'est permis de m'appuyer sur des documents authentiques.

La première description vraiment scientifique des Pyrénées est celle que nous trouvons dans Strabon, géographe, né cinquante ans avant Jésus-Christ. Strabon affirme que, de son temps, le versant gaulois de la chaîne était nu, tandis que le versant espagnol abondait en arbres & était couvert de forêts de toutes les essences, y compris celles dont la verdure est persistante[1]. Cette affirmation est assurément faite pour étonner ceux qui ont pu constater tout le contraire en étudiant

1. Strabon, *Géogr.*, III, III, II.

Digitized by Google

l'état forestier des Pyrénées au moyen âge & même durant les périodes moderne & contemporaine. Il n'est pas néanmoins permis de faire bon marché du témoignage d'un homme aussi autorisé & aussi généralement bien informé que Strabon. Tout au plus est-il licite de croire que ce géographe a écrit sous l'influence de la comparaison des versants, & que les clairières étaient alors beaucoup plus communes du côté de la Gaule que du côté de l'Espagne. Comment les anciens tiraient-ils parti des forêts pyrénéennes? Le merrain & le bois à brûler étaient alors trop communs, dans la Gaule méridionale & dans le nord de l'Espagne, les moyens de transport étaient trop coûteux & trop difficiles, pour que les arbres abattus dans les montagnes pussent devenir l'objet d'une exportation lucrative. Il fallait donc les utiliser comme combustible pour la transformation du minérai. Les mines de fer sont très abondantes sur le versant nord des Pyrénées. Aucun texte, il est vrai, ne déclare nettement que ces mines aient été exploitées par les Romains; mais tous les écrivains spéciaux, notamment Dietrich, La Pérouse, Dralet & François, regardent la chose, les uns comme fort probable, les autres comme certaine. Je me sens singulièrement porté à me ranger à l'opinion de ces derniers, quand je songe à tous les textes d'écrivains classiques & à toutes les découvertes archéologiques, qui nous attestent unanimement combien les deux versants des Pyrénées furent profondément pénétrés sur tous les points par la civilisation romaine. On faisait alors grand cas du marbre d'Aquitaine, *marmor Aquitanicum,* dont parlent Sidoine Apollinaire & Anastase[1]. Ce marbre, si libéralement utilisé par la statuaire & l'épigraphie, venait du pays de Convenae, c'est-à-dire Comminges, comme Auteserre l'affirme à bon droit[2]. Il est aujourd'hui représenté par le marbre de Saint-Béat. Par toutes ces considérations, il est impossible d'admettre que les Romains, qui tiraient tant de métaux de l'Espagne & qui exploitaient les mines d'or du pays de Tarbelles, en Aquitaine[3], aient

1. Sidon. Apollinar., *Ad Heserp.*, l. X, Epist. X; *Anastas.*, *In Hilar. Pontif.*

2. Alteseera, *Rer. Aquitanic.*, l. II, c. III.

3. Strab., *Géogr.*, IV, III, I.

Digitized by Google

dédaigné les richesses métallurgiques de la chaîne de montagnes qui séparait la Gaule & l'Espagne.

Voilà tout ce qu'il est utile de savoir sur l'exploitation des mines pyrénéennes dans l'antiquité. Étudions maintenant le régime pastoral de ces montagnes durant la même période.

On y élevait d'abord de nombreux troupeaux de porcs, qui fournissaient des jambons estimés, & dont la renommée légitime persiste encore à dix-huit siècles d'intervalle. Strabon atteste, en effet, que les jambons préparés par les Cerrétans ne le cédaient point à ceux du pays des Cantabres[1]. Le territoire des Cerrétans correspond à celui de la Cerdagne espagnole & française; mais il est permis de croire que les peuplades pyrénéennes qui confinaient aux Cerrétans, se livraient à la même industrie, & que leur charcuterie portait la même dénomination.

Le pays des Cantabres ne devait pas non plus être le seul à fournir alors des jambons dits de Cantabrie. Ce pays touchait à la Gaule du côté du levant, & s'étendait vers le couchant, entre les Pyrénées de Biscaye & la mer, jusqu'au territoire des Astures. On voit donc que les Cantabres confinaient au territoire actuel de Bayonne, ville qui expédie des jambons renommés, préparés dans le Labourd, la Basse-Navarre, la Soule, & même dans les vallées béarnaises d'Ossau, d'Aspe & de Barretous. Tout s'accorde donc à indiquer que le territoire d'où provenaient les jambons dits de Cantabrie était beaucoup plus étendu que le territoire particulier des Cantabres, & que ce peuple avait de nombreux imitateurs parmi les habitants du versant nord des Pyrénées occidentales.

Le fromage dit de Toulouse jouissait parmi les anciens d'une incontestable renommée. Je n'en veux d'autre preuve que le témoignage de Martial[2], poète qui vivait au premier siècle de notre ère :

Nec quadra deerat casei Tolosati.

Ce vers prouve à suffisance que le fromage dit de Toulouse était alors livré au commerce sous la forme quadrangulaire, adoptée de nos jours pour les fromages de Marolles.

1. Strab., *Géog.*, III, IV, 11.
2. Martial, lib. XII, *Epigr.*, XXXII.

Digitized by Google

Mais d'où venait en réalité le comestible célébré par Martial ? Auteserre refuse à bon droit d'admettre que ce fût là un produit des plaines. Il affirme que le fromage dit de Toulouse venait en réalité des Pyrénées[1]. Je suis d'autant plus porté à le croire que le pays Toulousain s'étendait alors jusque dans la haute vallée de l'Ariège, & confinait au territoire d'Urgel. Le Toulousain primitif avait, en effet, les mêmes limites que le diocèse de Toulouse avant que l'on en eût démembré la portion qui devint un diocèse particulier dont Pamiers était le siège. On exportait aussi des Pyrénées gauloises des manteaux de laine recherchés des anciens. Dans une lettre adressée par le pape Grégoire Ier à Euloge, évêque d'Alexandrie, il est question de manteaux d'Aquitaine : *sex minora Aquitanica pallia*[2]. Ces manteaux se fabriquaient, selon toute apparence avec les laines des Pyrénées. Les auteurs de la décadence nous parlent aussi du manteau bigorrais, vêtement grossier & bourru :

Dignaque pellitis habitas deserta Bigerris.

dit saint Paulin[3] dans une épître à Ausone. *Bigerricam vestem, brevem atque hispidam*, écrit Sulpice-Sévère. Enfin, nous avons le témoignage du poète Fortunat, dans sa Vie de saint Martin :

Induitur sanctus hirsuta Bigerrica palla.

Tous ces témoignages relatifs à l'élevage des porcs, à l'industrie fromagère, à la fabrication des étoffes de laine, prouvent évidemment que, dans l'antiquité, le régime pastoral était largement développé sur le versant nord des Pyrénées.

Cet état de choses s'est continué à travers le moyen âge & les temps modernes jusqu'à nos jours, tout en subissant des altérations importantes. Il en est de même de l'exploitation des mines au moyen du combustible tiré des forêts du versant nord. Ces forêts étaient alors très considérables, comme le prouvent un grand nombre de documents. Éginhard, contem-

1. Alteserra, *Rer Aquitan.*, l. II, c. II.
2. Lib. II, Epist. CCII.
3. Paulin,, *Ad Auson.*, Epist. I, v. 246.

Digitized by Google

porain de Charlemagne, atteste qu'après avoir mis en déroute l'arrière-garde de l'armée de l'empereur, à son retour d'Espagne, les Vascons, alors établis dans les Pyrénées, opérèrent leur retraite grâce à leurs épaisses forêts, *opacitate sylvarum*. Le témoignage d'Éginhard relatif aux forêts est confirmé par plusieurs diplômes carolingiens.

Pendant les temps postérieurs, l'existence de grandes & nombreuses forêts sur le versant nord des Pyrénées est certifiée par une quantité de textes imprimés & de documents manuscrits, tels que chartes de coutumes, aveux & dénombrements, sentences, actes du pouvoir local & royal, &c., conservés dans les archives publiques & privées. Sur l'époque de Louis XIV, je recommande tout particulièrement les travaux imprimés ou inédits de M. de Froidour, alors grand-maître de la réformation générale des eaux & forêts pour le midi de la France.

Bon nombre de ces documents attestent que, durant le moyen âge & les époques postérieures, les forges des Pyrénées septentrionales n'employaient d'autre combustible que les arbres des forêts. Quantité d'autres pièces prouvent, en outre, que l'industrie fromagère & celle des lainages prirent alors une fort grande extension. J'en dis autant du commerce des jambons de Bayonne & même de Cerdagne.

Parmi les pièces à consulter pour l'histoire du régime pastoral dans les Pyrénées françaises, les plus importantes & les plus curieuses sont assurément celles qui ont trait aux anciennes communautés générales de ce pays. On appelait ainsi des agrégations de communautés ayant chacune ses intérêts distincts, mais gratifiées collectivement d'avantages politiques & utiles, tels que la participation à la justice, le droit absolu ou limité de pêche & de chasse, le droit de port d'armes, sans préjudice de privilèges fort étendus en matière de forestage ou de pâturage. Ces communautés étaient fort nombreuses dans la Navarre française, la Soule, le Béarn, le Lavedan, la Bigorre, les Quatre-Vallées, le Conserans, le comté de Foix, le Donnezan, le Capcir, la Cerdagne française & le Vallespir.

La conservation & la défense des privilèges communs, surtout en matière de forestage & de pâturage, réclamaient une organisation particulière. Des syndics spéciaux étaient nom-

Digitized by Google

més par les corporations intéressées. Les communautés générales du versant nord des Pyrénées concluaient les unes avec les autres des conventions de dépaissance appelées *cartas de pax* dans le Béarn, & *facerias* dans la Basse-Navarre. Des titres assez nombreux attestent qu'elles faisaient aussi des conventions avec les communautés générales situées en Espagne, & voisines de leur territoire. Ce n'est pas tout. Elles se liguaient parfois, des deux côtés de la chaîne, & sans demander l'approbation de leurs gouvernements respectifs, pour se garantir réciproquement le libre & sûr passage des troupeaux transhumants, & pour se permettre de ne point user, en cas de guerre entre la France & l'Espagne, de la faculté de piller le territoire ennemi, conformément à l'usage alors adopté.

Grâce à ces traités, encore fort peu étudiés, & désignés sous le nom de *lies-passeries*, les populations des Pyrénées pouvaient aisément faire hiverner leurs troupeaux sur le versant espagnol, & les conduire, durant l'été, sur le versant français, où l'on jouit alors d'un climat plus tempéré, & où les herbes des pâturages ne sont point brûlées par le soleil.

A l'époque dont je parle, les conventions des lies-passeries étaient d'autant plus faciles à conclure que les circonstances politiques favorisaient la transhumance beaucoup mieux que de nos jours. Remarquez, en effet, que la Navarre, dont Ferdinand le Catholique s'appropria les cinq sixièmes en 1512, formait auparavant un royaume établi sur les deux versants des Pyrénées. N'oubliez pas non plus que les comtes de Foix avaient acquis plusieurs fiefs très importants dans la Haute-Catalogne, & notamment la vicomté de Castellbó. Considérez enfin qu'avant les traités des Pyrénées, de l'île des Faisans & de Lilvia (1659 & 1660), le Roussillon, le Vallespir, le Capcir & la Cerdagne française, alors cédés à la France, faisaient partie de la Catalogne.

Les communautés générales des deux versants trouvaient évidemment dans cet état de choses des facilités particulières pour la conclusion de leurs traités de lies-passeries. Ces communautés, fort négligées jusqu'ici, ont été étudiées par moi, pour le versant français, dans un travail encore inédit, & dont le premier essai sur la transhumance n'est qu'un fragment

Digitized by Google

détaché & débarrassé d'un appareil d'érudition qui ne saurait trouver place ici.

Les conséquences des traités de lies-passeries survécurent partiellement à l'époque où ils naquirent. Cela résulte fort clairement d'une lettre adressée par Colbert à l'intendant Foucaut, le 8 juillet 1882; elle est insérée dans les *Mémoires* (p. 482) de cet administrateur, publiés par feu M. Baudry.

Aujourd'hui même, de nombreux troupeaux transhument annuellement de France en Espagne, & d'Espagne en France, pour exercer sur l'un & l'autre des versants pyrénéens des droits de pacage établis, par des titres ou par un usage immémorial, au profit des communes situées dans les deux Etats.

La légitimité de cette pratique a été reconnue par les traités de délimitation entre la France & l'Espagne, conclus les 2 décembre 1856, 14 avril 1862, 26 mai 1866, & complétés par les actes additionnels & décrets de promulgation des 18 juin 1862, 27 février 1863 & 17 juillet 1866, insérés au *Moniteur universel*.

Il subsiste encore, de nos jours, d'importants vestiges des anciennes communautés générales des Pyrénées françaises. Ce sont de nombreux syndicats de communes en matière de forestage & de pâturage. On n'en trouve point, que je sache, dans les Pyrénées-Orientales & dans la Haute-Garonne. Tous sont établis dans l'Ariège & dans les Hautes & Basses-Pyrénées. Les annuaires de ces trois derniers départements font connaître le nombre & la composition de ces groupes de communes. La plupart de ces syndicats sont destinés à sauvegarder des droits concédés ou reconnus bien avant la Révolution.

A partir de 1789, les agrégations des communes anciennement gratifiées n'ont jamais cessé d'être unies, en fait, pour le maintien de leurs privilèves, jusqu'à la loi du 18 juillet 1837, articles 71 & 72, qui donne une existence légale aux commissions syndicales.

Telle est, en somme, l'histoire du régime forestier & pastoral des Pyrénées françaises. Les communautés générales & particulières de cette région possédaient des droits, tantôt absolus & tantôt limités, sur une très grande étendue des bois & des pacages, dont le reste formait des propriétés privées. Dans les uns comme dans les autres, le nombre de bêtes nour-

Digitized by Google

ries sur la montagne durant l'été était & est encore souvent supérieur à celui qu'on peut alimenter durant l'hiver avec des fourrages emmagasinés. De là résulte, pour les propriétaires, la nécessité de faire transhumer leurs bêtes surabondantes vers la fin de l'automne, à moins qu'ils ne préfèrent vendre, sauf à racheter au printemps. Il est donc nécessaire de constater, à ce sujet, quelles ont été & quelles sont les habitudes suivies dans les divers districts du versant nord des Pyrénées. Cette étude formera la dernière partie de la présente notice. Je commence donc mes recherches en marchant de l'est à l'ouest, de l'embouchure de la Bidassoa (Basses-Pyrénées) au cap Cervera (Pyrénées-Orientales).

III

Je trouve d'abord, dans la partie occidentale des Basses-Pyrénées, une région désignée volontiers sous le nom de Pays Basque français. Elle comprend les territoires appelés jadis le Labourd, la Navarre en deçà des ports, & la vallée de Soule. On trouve dans ces trois pays beaucoup de forêts & pâturages communs, qui sont fréquentés au beau temps par quantité de gros & menu bétail. Quand les neiges chassent les troupeaux de la montagne, les bergers retirent dans les étables autant d'animaux que le permet la quantité de fourrages amassés. Les brebis surabondantes descendent alors, jusqu'au printemps dans les landes & campagnes fertiles de la Gascogne du Bazadais & du Bordelais, dont les propriétaires afferment le pacage aux émigrants. Dralet est, je crois, le premier auteur qui ait constaté cette habitude, mais il se borne à une simple indication.

Les recherches auxquelles je me suis livré pour en savoir plus long sont demeurées sans résultat. Il m'est seulement permis d'affirmer, sur le témoignage des vieillards, que la transhumance des brebis du Pays Basque français, en Gascogne, remonte à une époque immémoriale.

Passons aux montagnes du Béarn.

Les pasteurs de la vallée d'Ossau font hiverner leurs bêtes dans la lande du Pont-Long. Cette lande s'étend de l'est à l'ouest, entre Artigueloutan & Momas, sur une longueur de

Digitized by Google

26 kilomètres & une largeur moyenne de 4. Les Ossalais s'en étaient emparés à main armée (*ab armes, ost e senhes desplegatz*), à une époque fort ancienne. Ils jouirent paisiblement de leur conquête jusqu'au treizième siècle ; mais alors commencèrent à se manifester des prétentions rivales qui grandirent avec le nombre & l'importance des communes voisines de la Lande. De là des procès devant le sénéchal, le Parlement & le Conseil du roi. Les contestations n'ont pris fin que par un arrêt du 11 août 1837, rendu par la Cour royale de Pau. Cet arrêt reconnaît les droits de la vallée d'Ossau, consacrés d'ailleurs par quantité de décisions antérieures ; mais il admet aussi des droits d'usage au profit de plusieurs communes réclamantes. En conséquence, une expertise, dont je ne puis donner ici le détail, fixa les droits respectifs des parties sur la lande du Pont-Long, de sorte que les Ossalais ne touchent aujourd'hui leurs bêtes que sur le territoire qui leur a été exclusivement attribué.

A l'exemple des brebis du Pays Basque français, celles des vallées béarnaises d'Aspe, de Baretous, & même de Josbaig, fréquentent, durant l'hiver, les pacages de la Gascogne, du Bazadais & du Bordelais, jusqu'au retour du printemps. Quand elles regagnent la montagne, c'est précisément l'époque où bon nombre de chevriers béarnais & basques, dont les bêtes ont passé l'hiver à l'étable, se dispersent avec leurs troupeaux dans toute la région du sud-ouest. Ces chevriers vendent du lait & souvent aussi la chair des jeunes chevreaux. Ils ne louent guère de pâturages, & font vivre leurs animaux aux dépens des paysans gascons qui ne prennent pas toujours bien la chose.

La transhumance n'est point, à proprement parler, pratiquée dans la partie montueuse du département des Hautes-Pyrénées, formée par les territoires anciennement désignés sous les noms de vicomté de Lavedan, vallée de Barèges, comté des Quatre-Vallées (Aure, Magnoac, Nestes, Barousse) & vallée du Louron. Dans ces contrées, les propriétaires de troupeaux vendent leurs bêtes surabondantes aux approches de l'hiver, sauf à racheter au printemps. C'est une habitude qu'il est facile de constater sur les champs de foire du pays. Cepen-

Digitized by Google

dant, quelques personnes de la montagne mènent leurs brebis hiverner dans les campagnes des environs de Tarbes & de Tournay, & particulièrement sur le plateau de Lannemezan.

Il n'y a pas non plus de transhumance dans la partie montueuse du département de la Haute-Garonne, constituée avec cette portion du Haut-Comminges désignée jadis sous les noms de vallées d'Oueil, du Lys, de Luchon, de Larysse, de Bavartès & de Frontignes. Pareille chose se produit à peu près pour l'ancien Conserans, absorbé dans la partie occidentale du département de l'Ariège. Il est, au contraire, hors de doute que la transhumance a été autrefois largement pratiquée dans la portion orientale de ce département qui correspond à l'ancien comté de Foix, dont la partie la plus montueuse portait jadis le nom de Sabartès. Des personnes parfaitement renseignées m'ont attesté qu'avant la Révolution, les brebis de cette région descendaient, durant l'hiver, dans la vallée de l'Ariège, au moins jusqu'à l'ancienne baronnie de Venerque. Aujourd'hui les choses ne sont pas les mêmes, & c'est à peine si quelques troupeaux émigrent jusqu'aux environs de Pamiers. En revanche, plusieurs propriétaires des vallées inférieures, font conduire, pendant la saison d'été, leurs brebis sur les hautes montagnes, où elles sont admises moyennant indemnité. Cet exemple de transhumance de bas en haut n'est pas fréquent dans les Pyrénées françaises, où le grand mouvement d'émigration périodique des bestiaux se produit dans la direction contraire.

Il paraît que les brebis de Donezan se déplaçaient jadis durant l'hiver, comme celles de Sabartès. Cette habitude est maintenant perdue, & les troupeaux restent à l'étable.

Finissons cette histoire de la transhumance par l'examen des pays annexés au royaume français en vertu du traité des Pyrénées, & des conventions complémentaires qui furent conclues l'année suivante. Ces pays, compris sous la dénomination générale de province du Roussillon, étaient le Capcir, le Conflent, la Cerdagne française, le Vallespir & le comté de Roussillon. Ils forment aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. Dans son livre imprimé en 1813, Dralet déclare que, durant l'hiver, « les Roussillonnais livrent leurs bêtes à laine aux propriétaires des plaines françaises ou espagnoles qui

Digitized by Google

profitent du fumier, ainsi que d'une partie du laitage, de la laine & des agneaux. »

Voilà tout ce que dit Dralet, qui laisse par conséquent à autrui le soin de déterminer dans quelles parties de l'ancienne province du Roussillon la transhumance est usitée.

Le Capcir, compris dans cette province, se composait de toutes les communes situées dans la haute vallée de l'Aude & aujourd'hui comprises dans le département des Pyrénées-Orientales. Avant le traité des Pyrénées, il existait un chemin qui reliait le Capcir à la Cerdagne, & qui prenait le nom de *Cami ramadé*. En catalan, *ramada* signifie troupeau ; & ce chemin était en effet affecté au passage des troupeaux conduits sur l'un ou l'autre versant de la montagne. Le commerce & la transhumance y trouvaient également leur compte. A l'époque du traité des Pyrénées, l'assiette du *Cami ramadé* fut modifiée. Le chemin occupe aujourd'hui une contenance de 1,600 hectares, jouis par les communes qu'il traverse.

Il résulte des renseignements recueillis à mon intention par feu M. Bérail, qu'à une époque rapprochée, certains troupeaux du Roussillon venaient encore, moyennant indemnité aux propriétaires ou aux communes usagères, passer l'été dans les pâturages du Capcir. Cette habitude est complètement perdue: Aujourd'hui, le Capcir élève quelques chevaux & mulets, mais surtout des bœufs & des brebis. Il n'admet plus guère des troupeaux étrangers.

Le Conflent comprenait la haute vallée de la Têt jusqu'en aval de Rodes. L'élevage des bestiaux y est le même que dans le Capcir. Plusieurs communes du Haut-Conflent, comme Fillols, Cornella, Vernet, Sahorre, Ria, Codalet, &c., manquent de pâturages communs. Aussi font-elles transhumer durant l'été les bêtes bovines & ovines dans les pacages situés sur le versant méridional du Canigou. Elles les touchent aussi moyennant finance, dans la forêt de Callau, appartenant actuellemeni aux héritiers Remy Jacomy. La Cerdagne française comprend la portion du comté de Cerdagne annexée à la France en 1659. On y élève les mêmes bestiaux que dans le Capcir & le Conflent. De tout temps, les communes d'Orre, Ur, Palau, Odello, Nauja, Caldegas, Angostrina & Bourg-

Digitized by Google

Madame, ont envoyé leurs troupeaux sur la montagne de Carlit, qui s'étend de Porté à Montlouis. La portion espagnole de cette montagne appartient à la ville de Levia, & si le bétail français y est admis, ce ne peut être que bénévolement & moyennant finance. Quant à la partie fréquentée par les bestiaux des communes que je viens de nommer, elle appartenait à des particuliers avant le 19 octobre 1869, date où elle a été acquise par ces municipalités.

Les *Pasquiers Reals*, situés dans la haute vallée de la Têt, se prolongent jusqu'aux sources de l'Aude & de l'Ariège. Ils sont fréquentés, au beau temps, par les troupeaux du Capcir, du Conflent & de la Cerdagne française. Dix-huit communes de ce territoire ont le droit d'envoyer leurs bestiaux dans les forêts suivantes, appartenant à l'État : forêt de Valdegarde, 2,111 hectares; forêt de Costa del Pam, 3,039 hectares; forêt de la Calm, 1,678 hectares. Ce droit appartient aussi aux communes sur le territoire desquelles ces forêts sont situées. Plusieurs troupeaux y séjournent en toute saison.

Pendant l'hiver, la plupart des bêtes à laine du Haut-Conflent & même d'une portion de la Cerdagne française, sont conduites dans la vallée de la Têt, sur les territoires de Vinça, Ille, Bouleternère, Milla, Saint-Feliu, le Soler, &c. Là, les bergers louent, pour le pâturage, des champs que dans cette prévision, on a ensemencé de lupins ou de trèfle rouge. Quelques troupeaux sont même conduits encore du côté de Boulou, d'Elne, d'Argelès-sur-Mer, &c.; mais la chose devient & deviendra chaque jour plus rare, à cause du grand développement de la vigne dans ces contrées. L'ancien Vallespir comprenait la haute vallée du Tech jusquau-dessous de Céret. La chaîne qui limite cette vallée à l'aspect du midi se divise en deux portions, l'une occidentale & l'autre orientale, désignées communément dans le pays sous le nom de *montagne d'Arles* & *montagne de Céret*. Cette dernière finit au col de Perthus, où commence la portion des Pyrénées désignée sous le nom d'Albères, & qui se prolonge de l'ouest à l'est, jusqu'au cap Cervera, lequel s'avance dans la Méditerranée, & forme l'une des deux extrémités de la ligne qui divise la France de l'Espagne.

Les montagnes d'Arles & de Céret sont principalement cou-

Digitized by Google

vertes de châtaigniers. Il n'y a d'exception que pour la forêt de Velmanya, dont l'essence est le sapin. On nourrit sur ces hauteurs une grande quantité de bêtes ovines, mais on n'y élève guère que les bœufs nécessaires pour le travail. Durant l'hiver il neige peu sur la montagne. Aussi les bergers peuvent-ils généralement toucher leurs troupeaux sur les pâturages. Quand la chose n'est pas possible, ils nourrissent leur bétail avec les herbes engrangées durant l'été.

L'ancien comté de Roussillon était borné au levant par la Méditerranée, au nord par le Narbonnais, au couchant par le Fenouillèdes, le Conflent & le Vallespir, & au midi par la chaîne des Albères. Ces montagnes appartiennent en partie à des particuliers, & en partie à des communes possédant isolément. On y trouve aussi quelques forêts de l'État, où les troupeaux sont admis quand les bois sont défensables. Les essences principales de ces bois sont le chêne commun, le chêne vert & le chêne-liège. Les forêts & les pâturages occupent les hautes régions des Albères, où l'on nourrit des chevaux, des bœufs & surtout des porcs & des brebis. Les troupeaux de ces régions émigrent très rarement & en petit nombre, durant l'hiver dans les plaines qui s'étendent au pied du versant septentrional; car les provisions de fourrages suffisent généralement à l'alimentation des bêtes. Une partie des Albères est cultivée, & depuis trente ans environ, on a défriché quantité de pâturages pour y planter de la vigne. L'élevage des bestiaux a été diminué d'autant, & tout porte à croire que cette restriction ne s'arrêtera pas de sitôt.

Voilà tous les renseignements que j'ai pu me procurer sur l'état passé & présent de la transhumance dans les Pyrénées françaises. On aura raison de les trouver insuffisantes. Néanmoins, pour les recueillir, j'ai dû dépouiller plus d'un volume, explorer bien des archives, consulter bien des agents administratifs & forestiers, interroger bien des propriétaires de bestiaux, &c., &c. Je serais amplement payé de ma peine si j'avais réussi à tirer parti de ces informations, & si la présente notice n'était pas tout à fait inutile à celui qui entreprendra un travail complet & définitif sur la transhumance dans les Pyrénées françaises.

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LE CANAL DES DEUX-MERS

Rapport au Président de la République par le Ministre des Travaux publics.

Paris, 19 septembre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La création d'un grand canal maritime entre l'Océan & la Méditerranée, pour éviter à la navigation le passage du détroit de Gibraltar est depuis longtemps l'objet de discussions publiques, de vœux des corps électifs d'une partie du Sud-Ouest & de demandes de concession. La question a été posée en 1880 par une Société d'études constituée sous la présidence de M. le sénateur Duclerc; elle a été reprise en 1884 par une Société dite « Société d'études de travaux français. » Toujours les projets présentés ont été repoussés par les Conseils & les Commissions chargés de les examiner. Les promoteurs du canal n'en persistent pas moins à en réclamer encore aujourd'hui la création, & plusieurs Sociétés concurrentes sollicitent la concession de l'entreprise. Le Conseil des Ministres a pensé, Monsieur le Président, qu'il convenait de soumettre à une étude définitive & complète les questions ainsi agitées devant l'opinion publique, & le présent rapport a pour but de préparer cette étude.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler succinctement les précédents de l'affaire.

Digitized by Google

D'après le projet Duclerc, présenté en 1880, le canal devait partir du bassin à flot de Bordeaux pour aboutir près de Narbonne; il aurait eu 406 kilomètres de longueur, $8^{m}50$ de mouillage, une largeur au plafond de 22 mètres en simple voie. Il comportait soixante & une écluses pour franchir le col de Naurouze, à 160 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

La dépense était évaluée à 550 millions de francs par les promoteurs, qui laissaient à la charge de l'Etat les travaux nécessaires pour assurer & défendre le débouché du canal dans chacune des deux mers.

Une première Commission fut instituée en 1880 pour examiner le projet. Elle était composée de sept inspecteurs généraux des ponts & chaussées, de deux amiraux, d'un ingénieur hydrographe & d'un ingénieur des mines.

La Commission admit que l'exécution du projet ne présentait pas d'obstacles techniques insurmontables, mais elle constata que l'estimation de la dépense était absolument insuffisante; en ajoutant les dépenses nécessaires pour les débouquements dans les deux mers & pour les fortifications qu'ils comportent, l'ensemble de l'entreprise atteindrait vraisemblablement un milliard & demi.

Elle concluait à ce qu'il fût procédé à un supplément d'instruction au point de vue technique, financier & économique.

Les Conseils généraux, les Chambres de commerce & les Chambres consultatives des arts & manufactures furent alors consultés (août 1881). Leurs avis furent très partagés, les uns entièrement favorables, les autres absolument contraires; un assez grand nombre de ces assemblées crurent devoir s'abstenir faute de renseignements suffisants.

Le Conseil d'amirauté, également consulté, déclara, le 27 janvier 1882, « que les difficultés de cette navigation intérieure seraient telles, les chances d'accidents de toute nature si nombreuses, que la voie du canal ne serait pratiquée par les bâtiments de la marine militaire que rarement en temps de guerre & jamais en temps de paix...; que tout chef ayant le sentiment de sa responsabilité hésiterait certainement à faire engager dans le pertuis projeté de grands bâtiments qui

Digitized by Google

ne pourraient y entrer qu'après avoir été allégés & qui ensuite courraient le risque soit d'y rester retenus par accident, soit d'y être bloqués par l'ennemi, soit d'être attaqués isolément à la sortie dans les conditions les plus défavorables... »

Le 10 juin 1882, sur le rapport du Ministre des Travaux publics, un décret institua une seconde Commission pour examiner les questions économiques, financières & techniques que soulevait le projet.

Cette Commission était composée de quarante-sept membres. Elle se divisa en deux Sous-Commissions, l'une chargée de l'étude des questions techniques, l'autre des questions économiques & maritimes. Chaque Sous-Commission se partagea elle-même en comités ou délégations chargés de l'étude spéciale d'un certain nombre de points distincts.

Les avis de tous les Comités furent défavorables au projet & semblaient devoir être adoptés dans leur ensemble par chacune des deux Sous-Commissions correspondantes.

En présence de ces avis & avant que la Commission plénière formulât son opinion, les auteurs de la proposition jugèrent convenable de ne pas donner suite à leur projet.

Deux ans plus tard, en 1884, l'administration fut saisie par une société s'intitulant « Société d'études de travaux français », d'une demande en concession, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, d'un canal dit des « Deux-Mers », qu'elle offrait de construire à ses frais.

D'après ses premières propositions, elle demandait à l'Etat une garantie d'intérêt de 4 1/2 % & lui laissait la charge de l'établissement des débouquements du canal en Gironde & en Méditerranée, évalués par elle à 160 millions. Elle demandait d'ailleurs le droit de percevoir un péage de 3 fr. 50 c. par tonneau de jauge sur les navires qui passeraient par le canal.

Tenant compte de l'avis du conseil d'amirauté relativement au peu d'utilité d'un canal maritime pour la circulation des grands navires de la marine militaire, la Société réduisait le mouillage à $7^{m}60$, profondeur qui paraissait alors suffisante pour les grands navires de commerce. La largeur au plafond comme celle des pertuis des ouvrages d'art était de 20 mètres. La longueur du canal entre Bordeaux & Narbonne devait être

Digitized by Google

de 400 kilomètres. Comme dans le projet Duclerc, le canal s'élevait depuis la Garonne jusqu'à 160 mètres au-dessus du niveau de la mer au moyen d'écluses, pour redescendre ensuite au niveau de la mer à Narbonne. La dépense à la charge de la Société était évaluée par elle à 560 millions, non compris les débouquements dans les deux mers évalués par elle à 160 millions.

Le projet en question fut soumis à une Commission d'inspecteurs généraux des ponts & chaussées, puis au conseil général des ponts & chaussées, qui, dans sa séance du 8 octobre 1885 & conformément aux conclusions de la Commission, émit à l'unanimité l'avis que ce projet soulevait de trop graves objections pour pouvoir être mis utilement aux enquêtes.

Les principaux motifs de ce rejet étaient les suivants :

Les dépenses prévues par les auteurs étaient de 720 millions, dont 560 millions à la charge de la Société. Il y avait lieu d'y ajouter les charges d'intérêt pendant la construction, qui durerait une dizaine d'années.

Mais ces évaluations étaient jugées insuffisantes.

Le conseil estimait que les dépenses totales atteindraient 1 milliard & demi, ce qui rendait l'opération ruineuse, d'autant plus qu'il semblait que les navires continueraient en grande majorité à préférer la voie de Gibraltar.

Cependant les conditions d'établissement du canal, malgré cette énorme dépense, risqueraient, d'après le conseil général des ponts & chaussées, de n'être pas encore satisfaites ; l'alimentation en eau était problématique, &, d'ailleurs, on devait craindre de voir la Garonne à sec sur plus de 25 kilomètres jusqu'à l'embouchure de l'Ariège, à la suite des emprunts exagérés qui devraient être faits à ses eaux pour l'exploitation du canal.

Ainsi, au point de vue technique, on n'avait aucune certitude que le canal une fois établi, moyennant une dépense dont l'évaluation variait de 720 millions à 1 milliard & demi, pût remplir le rôle qu'on lui assignait & ne dût pas apporter une perturbation désastreuse dans le régime hydrologique de la vallée de la Garonne.

Au point de vue du trafic commercial, l'opération ne parais-

Digitized by Google

sait pas pouvoir payer ses frais, & même on mettait en doute qu'elle pût avoir quelque utilité générale pour le commerce.

C'est dans ces termes que la question se présentait en février 1886 au Gouvernement, au moment où il fut sollicité par un certain nombre de députés du Sud-Ouest de mettre le projet aux enquêtes d'utilité publique.

Pour écarter les objections que soulevait l'évaluation des dépenses, la Société déclara alors qu'elle renonçait à demander une garantie d'intérêt quelconque. Elle élevait de 3 fr. 50 c. à 3 fr. 75 c. le droit de péage sollicité; elle continuait de demander à l'Etat de se charger des débouquements.

Le Gouvernement, nonobstant ces propositions nouvelles, ne crut pas pouvoir décider *de plano* la prise en considération du projet.

Il ne suffit pas, en effet, qu'un projet de canal se présente comme ne devant rien coûter à l'Etat pour qu'on en déclare l'utilité publique. Une entreprise aussi gigantesque que celle dont il est question doit modifier profondément le régime des eaux & le régime des voies de communication de toute une région, & l'on ne peut admettre la possibilité de telles perturbations qu'en faveur d'un intérêt général de premier ordre. D'ailleurs, la ruine d'une entreprise comportant une aussi énorme dépense serait un véritable désastre public. Dans de telles conditions, le Gouvernement & le Parlement ont le devoir de ne mettre les pouvoirs d'expropriation à la disposition d'un concessionnaire que lorsqu'ils ont la certitude que l'œuvre poursuivie est viable & rendra au pays des services en rapport avec l'importance du capital immobilisé dans les travaux.

Le Conseil des ministres décida en conséquence, le 25 mars 1886, que l'instruction du projet serait reprise par deux Commissions, l'une composée d'ingénieurs devant examiner à nouveau les questions soulevées par l'alimentation en eau du canal, l'autre composée de marins & de commerçants devant examiner à nouveau les questions relatives au trafic. Les membres de cette dernière Commission, comprenant cinq officiers généraux ou supérieurs des corps de la marine & cinq armateurs ou négociants, sous la présidence du vice-amiral

Digitized by Google

Martin, furent désignés par les Ministres de la Marine & du Commerce.

Les deux Commissions, ainsi composées, furent instituées par un arrêté ministériel du 13 mai 1886.

Au cours de leurs travaux & à la suite des objections auxquelles donnait lieu de leur part le projet dont elles étaient saisies, la Société d'études de travaux français déclara spontanément qu'elle retirait ce projet. Elle en produisit un autre le 14 juin 1887. Ce second projet différait du premier sur plusieurs points essentiels. La profondeur minimum était encore de $7^{m}60$ sur les bords du fond de la cuvette, large de 20 mètres en simple voie ; mais elle était portée à $8^{m}50$ sur une largeur de 10 mètres au milieu du plafond. Le nombre des écluses pour franchir la dénivellation totale, maintenue à 160 mètres environ, était réduit à trente-huit au plus, groupées en dix-huit échelles. Chaque écluse était formée de deux sas accolés de 200 mètres de longueur & 25 mètres de largeur. Enfin, l'alimentation devait être assurée non seulement par des prises aux cours d'eau de la région, mais encore par de vastes réservoirs à établir dans la montagne & même par des machines à vapeur à installer au pied de chaque groupe d'écluses pour relever l'eau de bief en bief. La dépense était évaluée par la Société à 740 millions.

Les Commissions, à la suite d'une étude approfondie, déposèrent leurs rapports le 30 novembre 1887.

Ces rapports concluent, en définitive, que l'entreprise est financièrement impossible, bien qu'elle escompte le bénéfice de l'exécution aux frais de l'Etat des débouquements, dont la dépense, évaluée par la Société à 160 millions, atteindrait au moins 200 millions, non compris les travaux de fortifications.

Dans l'hypothèse où l'on ne ferait ni irrigations ni submersions, la dépense de premier établissement à la charge de la Société dépasserait 1,465 millions & les dépenses annuelles d'exploitation 22 millions (ce qui correspond à une charge annuelle totale de 88 millions). Or, les recettes annuelles de la navigation paraissent absolument problématiques. La Commission du trafic ne considère pas comme réalisable le système d'exploitation par convois de navires sur lequel est éta-

Digitized by Google

blie toute l'économie du projet de la Société au point de vue de l'alimentation du canal ; elle considère également la durée du passage d'une mer à l'autre par le canal comme devant être notablement supérieure à la durée théorique calculée d'après les évaluations *a priori* produites dans son rapport.

En supposant même que le système d'exploitation proposé soit réalisable & que les évaluations théoriques de la durée du passage ne soient pas dépassées dans la pratique, — en supposant que le canal soit effectivement traversé par tous les navires qui, d'après ces évaluations théoriques, espéreraient ainsi gagner quelques heures sur le passage par Gibraltar, & que les armateurs soient séduits par l'espoir de ce gain de quelques heures au point de ne tenir aucun compte des chances d'avaries & d'accidents que présente, pour des navires construits en vue de la navigation en mer libre, le parcours de ce canal de 400 kilomètres montant à 160 mètres d'altitude, étroit & hérissé d'obstacles, — la Commission du trafic établit, d'après la statistique, que le concessionnaire, même dans ces hypothèses qu'elle déclare irréalisables, ne pourrait compter, après quelques années d'exploitation, que sur un trafic de 9 millions de tonneaux, donnant une recette de 35,750,000 francs.

Les dépenses annuelles étant de 88 millions, le déficit serait de plus de 50 millions par an.

Si, comme l'a promis la Société, le canal doit subvenir, non seulement à la navigation, mais encore aux submersions, il faut, d'après la Commission d'alimentation, prévoir un supplément de dépenses de premier établissement de 250 millions, un supplément de charges annuelles de 18 à 20 millions, &, en regard, une recette supplémentaire qui, d'après une évaluation opportuniste, ne serait guère que de 2 millions..

Les deux Commissions ont d'ailleurs été d'accord pour penser que l'entreprise n'a pas pour le pays l'utilité qu'on a prétendu lui attribuer.

Dans un canal, les navires sont tous obligés, quelles que soient leurs qualités propres, de prendre une vitesse très réduite, sous peine d'échouer sur l'un des bords à la moindre embardée. Il en résulte que les navires peuvent avoir intérêt à

Digitized by Google

faire un long détour en mer libre plutôt que de suivre un canal, surtout si ce canal comporte des écluses & exige un péage ; plus le navire est rapide en mer libre, plus long sera le détour qu'il peut faire en évitant le canal.

D'après des calculs que la Commission du trafic considère comme reposant sur des hypothèses optimistes & qui font abstraction notamment des surprimes d'assurance correspondant aux dangers d'échouage & d'avaries dans le canal, les navires allant de l'Océan vers l'Orient, ou inversement, n'auraient intérêt à préférer le canal au passage par Gibraltar que s'ils sont incapables de fournir en mer libre une vitesse de plus de 6 nœuds 7/10e. Or, les vapeurs long-courriers de cette catégorie ne sont plus déjà qu'en petit nombre, & ils seront de moins en moins nombreux à mesure que se développeront les progrès de la navigation à vapeur. L'utilité du canal serait donc presque nulle pour la grande navigation. Quant à la navigation de cabotage entre les ports du Nord, de la Manche & de l'Océan & les ports de la côte ouest de l'Italie, de la côte méditerranéenne française & d'une partie de la côte est de l'Espagne, elle trouverait peut-être un certain avantage à passer par le canal ; mais elle ne représente qu'une somme d'intérêts trop faible pour justifier l'énorme dépense à engager.

Au point de vue de la marine militaire, la Commission du trafic rappelle que la plupart des officiers de la flotte s'accordent à reconnaître que les avantages du nouveau canal sont très aléatoires & que les dépenses jugées nécessaires à son exécution sont hors de proportion avec les services qu'il pourrait rendre.

En présence de ces conclusions qui corroboraient les résultats absolument défavorables de la longue & minutieuse instruction précédente, l'administration n'a donné aucune suite au projet.

Près de sept années se sont écoulées depuis que les rapports imprimés des Commissions de 1887 ont été adressés par le Ministre des Travaux publics à tous les Conseils généraux qui avaient cru devoir exprimer des vœux en faveur de la création du canal des Deux-Mers. Les conclusions de ces rapports ont été combattues dans des brochures, des conférences, des réu-

Digitized by Google

nions publiques, par les promoteurs du projet qui d'ailleurs n'ont pas cessé de protester auprès du Ministre des Travaux publics. Les populations de la région que traverserait le canal ont été l'objet de la propagande la plus active & ont renouvelé leurs vœux en faveur du canal par l'organe de leurs Conseils généraux. En même temps que l'ancienne « Société d'études de travaux français », devenue « Société anonyme du canal des Deux-Mers », continuait ses efforts près des populations & des corps électifs, d'autres Sociétés se fondaient pour poursuivre concurremment l'obtention d'une concession. On usait de tous les modes de publicité pour appeler l'attention sur le canal des Deux-Mers, présenté à la France entière comme une œuvre de défense nationale & comme une source de richesse pour le pays. Finalement, on faisait appel à l'épargne par des émissions considérables de *parts de fondateurs,* & l'on promettait aux souscripteurs une part des bénéfices pour le cas où la concession serait obtenue, sans prendre garde que le Gouvernement & le Parlement ont pour principe d'étendre aux concessions d'ouvrages de navigation les règles de notre législation générale sur la formation des Compagnies concessionnaires de chemin de fer, & que leur jurisprudence, refusant aux fondateurs d'une Compagnie tous avantages particuliers, ne leur accorde que le remboursement de leurs avances dûment justifiées. On présentait d'ailleurs au public les projets déjà préparés comme satisfaisant à toutes les exigences techniques de l'administration des travaux publics; on indiquait même qu'elle était prête à les sanctionner.

Dans cette situation, le Gouvernement a pensé qu'il avait le devoir de faire le plus tôt possible la lumière la plus complète sur une question aussi controversée, & qu'il convenait, par déférence pour les Conseils généraux qui ont insisté en faveur du projet, d'examiner à nouveau l'ensemble des questions si graves que soulève la création du canal des Deux-Mers.

D'accord avec mes collègues, j'ai l'honneur de vous proposer à cet effet, Monsieur le Président, la nomination d'une Commission technique, dans laquelle seraient représentés, par des délégués compétents, les travaux publics, la marine, le com-

Digitized by Google

merce, l'industrie, les finances, la statistique & l'hydraulique agricole. Les représentants techniques des travaux publics, de la marine, des finances & de l'agriculture seraient respectivement désignés par les quatre ministres compétents. Les représentants du commerce & de l'industrie seraient choisis par la Commission permanente du Conseil supérieur du commerce & de l'industrie. Les économistes qui apporteraient à la Commission l'appui de leurs connaissances, notamment en matière de statistique commerciale & maritime, seraient désignés, parmi ses membres, par la section d'économie politique, finances & statistique de l'Académie des sciences morales & politiques.

La Commission aurait tout d'abord, à mon avis, à examiner la question du canal des Deux-Mers en soi, abstraction faite des demandes de concession qui auraient été ou seraient présentées. Les services de mon administration lui fourniraient à cet effet les études techniques dont elle aurait tracé le programme. Elle pourrait ainsi se prononcer sur l'utilité générale de l'œuvre & en apprécier les fruits au point de vue de la marine marchande française, du commerce français, de l'industrie & de l'agriculture françaises. Quant à l'intérêt militaire, il serait apprécié en temps utile par les conseils compétents de la marine, & la Commission en tiendrait compte, sur l'avis de ces conseils. La Commission aurait ensuite à comparer les avantages constatés dans diverses hypothèses de péage, au capital à immobiliser & aux dépenses annuelles probables d'exploitation. Cette étude générale terminée, elle examinerait les diverses demandes de concession.

Si vous voulez bien, Monsieur le Président, approuver les propositions du présent Rapport, je vous prie de revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre des Travaux publics,
Louis BARTHOU.

Approuvé :
Le Président de la République,
CASIMIR-PÉRIER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

A. HAUTREUX : **Côtes des Landes; vents et courants**, dans la Soc. de géogr. commerc. de Bordeaux (16 juillet 1894).

Ce très intéressant travail, dû à l'un des hommes les plus distingués de la Gironde, doit être signalé dans une *Revue* qui ne borne pas son domaine à la terre ferme. La mer qui baigne les extrémités des Pyrénées, à l'ouest comme à l'est, l'intéresse au plus haut point.

M. Hautreux présente son mémoire dans les termes suivants :

« A l'occasion du Congrès de météorologie, tenu à Chicago en 1892, la question des courants de l'Atlantique fut traitée à nouveau & nous fûmes invité par le président de la section à vouloir bien contribuer à l'œuvre entreprise.

« Déjà, depuis de longues années, l'étude des températures de la mer, dans le golfe de Gascogne, nous avait fait mettre en doute l'existence de tout courant régulier & permanent dans le voisinage de la côte des Landes &, par conséquent, du courant dit de Rennell. Nous avions, dès 1880, montré qu'il existe pendant l'été, depuis la côte des Landes jusqu'à 100 milles au large, une nappe d'eau plus chaude de 3 ou 4 degrés que les eaux océaniennes qui sont à l'entrée du golfe de Gascogne; nous faisions remarquer que s'il existait un courant côtier venant de l'Océan, sa température plus basse décélerait son origine & marquerait le lit du courant, & que, du moment que cette nappe surchauffée se présentait d'une façon permanente, & pendant plusieurs années de suite, sans solu-

Digitized by Google

tion de continuité, il était permis tout au moins d'émettre un doute sur la réalité du courant de Rennell.

« Depuis cette époque, les belles expériences du prince de Monaco, sur son yacht *l'Hirondelle*, en 1886, faites au moyen de corps flottants, construits spécialement dans ce but, ont montré qu'au moins pendant l'été, saison où elles furent entreprises, les eaux de la surface, du 20e méridien au fond du golfe de Gascogne, subissaient des mouvements de dispersion en éventail qui excluaient toute idée de courant régulier, & que sur les nombreux corps flottants lancés à la mer le long du 20e méridien, un bien petit nombre avait pénétré dans le golfe (un vingtième à peine). Mais de la carte du prince, il se dégageait un fait très particulier : c'est que la côte des Landes semblait être un point préféré pour les atterrissages dans le golfe.

« Reprenant ces recherches avec d'autres éléments, en consultant les trajets d'épaves flottantes qui sont portés depuis 1855 sur les Pilot-chars américaines, nous avons montré dans le *Bulletin* 14-15 de 1893, à l'aide d'un petit croquis, que sur dix épaves signalées à l'entrée du golfe depuis 1886, il n'en est que trois, dont deux bouteilles, qui aient pénétré au fond du golfe; les autres ont suivi des parcours variés excluant toute idée de courant. Mais il est deux de ces épaves, le *Stormy-Petrel* & l'*Hermann*, sur lesquelles nous avions plus spécialement appelé l'attention; ces deux carcasses avaient, dans l'intérieur du golfe, décrit des circuits fort extraordinaires, excluant encore toute idée de courant & démontrant une sorte de tourbillonnement des eaux dans cette région du golfe de Gascogne.

« Tout ces faits nous ont engagé à refaire de nouvelles observations & à les continuer pendant toute une année au moins, pour présenter un ensemble de faits qui pût permettre de conclure.

« C'est avec le procédé si simple & si peu coûteux des bouteilles flottantes accouplées que nous avons entrepris ces expériences & que nous avons pu les mener à bien. Nous rappelons que si nous avons pu obtenir de tels résultats, nous le devons au concours gracieux de M. H. Johnston, directeur des Pêche-

Digitized by Google

ries de l'Océan à Arcachon, & à la complaisance inépuisable de son capitaine d'armement, M. Durand, capitaine au long cours, qui s'est chargé lui-même de toutes les mesures d'exécution du lancement des bouteilles & de la détermination des positions géographiques.

« C'est aussi avec l'aide des commandants des paquebots que d'autres séries de bouteilles ont été lancées plus au large, dans le trajet des paquebots, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'au cap Finistère, & aussi avec le concours de quelques autres captiaines ou patrons qui ont bien voulu suivre cet exemple.

« Ces expériences ont commencé à la fin du mois de mai 1893 & se sont continuées sans interruption depuis cette époque.

« Le bulletin que renferme la bouteille flotteur est ainsi rédigé :

« Nom du navire & date.

« Point du lancement; latitude, longitude ou distance de » terre.

« Vent, mer, courant.

« Prière de faire parvenir ce bulletin à la Société de géo- « graphie de Bordeaux. »

« Grâce à cette petite note, les personnes qui recueillent les bouteilles inscrivent sur le bulletin la date, le point d'arrivée, & nous le font parvenir. »

Soixante-quatre atterrissages de bouteilles ont été signalés durant une année complète (juin 1893 à mai 1894). Des cartes indiquent les parcours effectués du point de mise à flot au point d'arrivée, les vitesses des flotteurs, la comparaison de ces directions avec celles des vents régnants, etc. Voici les conclusions :

« Les corps flottants à l'ouvert du golfe de Gascogne ont une tendance à pénétrer dans le golfe surtout pendant l'été; leur vitesse de transport s'atténue à mesure qu'ils s'approchent de la terre. Ils éprouvent pendant l'hiver des mouvements tourbillonnaires en tous sens. Les courants de la côte des Landes sont la conséquence directe de la poussée des vents.

« Pendant l'été, les vents ont une tendance marquée à souf-

Digitized by Google

fler du large pendant la journée & à s'infléchir vers le sud-est dans l'après-midi; les eaux de la surface obéissent à cette poussée.

« Pour cette raison, le rivage des landes de Gascogne est un lieu d'élection pour les atterrissages des épaves flottantes dans le golfe, presqu'à l'exclusion des autres parties : côtes d'Espagne, de Bretagne & de Vendée.

« Près de la côte existe, pour une cause encore indéterminée, une sorte de répulsion qui amortit la vitesse de transport des corps flottants & retarde leur atterrissage; il faut, pour le faciliter, l'aide de grosses brises du large.

« Les vitesses de dérive, déduites des observations des trajets de courte durée & des carcasses des navires, sont au milieu du golfe de 5 à 6 milles par vingt-quatre heures; tandis que, près de la côte des Landes, elles ne sont plus que de 2 à 3 milles par jour. Avec les gros vents d'ouest, elles ne dépassent pas 6 milles par vingt-quatre heures.

« Les marées & les phases de la lune ne paraissent pas avoir d'influence saisissable sur ces phénomènes. »

Revue hispanique, par FOULCHÉ DELBOSC, 1re année, nº 1. Paris, A. Picard, 1894.

Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau périodique consacré à l'étude des langues, des littératures & de l'histoire des pays castillans, catalans & portugais.

Voici le sommaire de la première livraison trimestrielle :

A. R. GONÇALVES VIANNA : les Langues littéraires de l'Espagne & du Portugal. — R. FOULCHÉ-DELBOSC : la Transcription hispano-hébraïque. — E. MÉRIMÉE : Etudes sur la littérature espagnole au dix-neuvième siècle, Jovellanos. — Une poésie inédite de RODRIGO COTA. — Los Besos de Amor, odas ineditas de D. JUAN MELÉNDEZ VABDÉS. — Varia. — Bibliographie : Comptes rendus. — Chronique.

Digitized by Google

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Le chemin de fer Transpyrénéen.

Le Maire de Toulouse a reçu le 28 octobre la dépêche suivante :

De Lerida.

« Publicado real decreto autorizando la subasta del ferrocarril del Noguera Pallaresa. Este Municipo hace votos por que en breve plazo las dos ciudades se vean unidas por la via ferrea como lo estan por los lazos de las mas carinosas sympatias. »

Jose Sól TORRENTS, alcade.

(Télégramme dont voici la traduction) :

Publié le décret royal autorisant la construction du chemin de fer de la Noguera Pallaresa. Le municipe fait des vœux pour que, en bref délai, les deux cités se voient unies par la voie ferrée comme elles le sont par les liens des plus chères sympathies,

Joseph Sol TORRENTS, alcade.

La Municipalité de Toulouse a ainsi répondu :

« La Ville de Toulouse envoie à son tour, à la noble cité de Lerida & à son Alcade, l'expression de ses plus chaleureuses sympathies.

« Nous saluons tous ici, avec bonheur, l'espérance certaine de voir bientôt se donner la main, au travers des Pyrénées centrales, les deux vaillantes nations sœurs. Leur union, fondée sur la communauté d'intérêts & de race, a déjà triomphé des plus mauvais souvenirs de l'histoire & devient tous les jours plus indestructible.

« Vive l'Espagne ! Vive la France ! »

A. LABÉDA.

Digitized by Google

C'est très bien cela! nous sommes heureux de ces manifestations réciproques d'estime & d'amitié. Seulement la civilisation est un mélange abominable de mal & de bien, comme l'homme lui-même naturellement. Tandis que les peuples veulent percer les Pyrénées pour mieux jouir des biens donnés par Dieu, pour améliorer leur sort & fraterniser, les deux ministres de la guerre veillent, & soit en Espagne soit en France les officiers supérieurs du génie & de l'artillerie ont ordre de déterminer l'emplacement des forts d'arrêts & des moyens de faire sauter le tunnel. Les forts seront construits avant que la ligne ne soit ouverte & ils coûteront, peut-être, plus cher que la ligne!

Le Syndicat des stations pyrénéennes. — Un grand nombre de médecins des stations thermales & climatériques des Pyrénées ont tenu, à Tarbes, le 25 septembre 1894, dans l'une des salles de la préfecture, une séance très importante.

Parmi les présents, citons : MM. les Drs Auphan, Audubert, Barrié, de Campoussy, Collongue, Dresch, Druène, Duhourcau, Dejeanne, Donavan, Dechamps, Ellevy, Estradère, Ferras, Garrigou, Gandy, de Lagarde, Lafforgue, Pédebidou, Palenc, Racine, Sabail, de Verdenal, &c., &c.

La réunion a fondé un Syndicat destiné à prendre en main les intérêts scientifiques & matériels des stations pyrénéennes.

Le professeur Garrigou a été, par acclamation, nommé président, & on lui a donné comme collègues au bureau : deux vice-présidents, MM. les Drs Auphan, d'Ax, & Pédebidou, de Cauterets; un secrétaire général, le Dr Ferras, de Luchon; un secrétaire, le Dr Racine, de Luchon; un trésorier, le Dr Gandy, de Bagnères-de-Bigorre; un archiviste, le savant Dr Dejeanne, de Bagnères-de-Bigorre.

On a laissé la nomination d'un conseil judiciaire au choix du bureau.

Enfin, on a nommé un conseil de discipline de sept membres, devant lequel seront portées toutes les affaires disciplinaires du corps médical des stations thermales pyrénéennes.

Pour couronner l'œuvre, on a décidé la création d'un bulletin médical des stations pyrénéennes (hydrologie, climatologie), dont la direction a été confiée au Dr Garrigou, avec un secrétaire général, le Dr Dresch (d'Ax), un secrétaire, le Dr Racine (de Luchon) & un comité de rédaction composé d'un médecin de chacune des stations adhérant au Syndicat.

Le bulletin sera envoyé pendant toute l'année au plus grand nombre de médecins possible, & ne contiendra comme chapitres de fond, médicaux, climatologiques & scientifiques, que des articles capables de faire *exactement* connaître la valeur médicale de chaque station.

Le Syndicat fait une œuvre désintéressée & patriotique, appelée, par la cohésion ainsi combinée des forces éparses, à rendre un vrai service à la région pyrénéenne & sous-pyrénéenne.

Digitized by Google

Soixante-huit médecins ont adhéré au Syndicat & presque toutes les stations thermales pyrénéennes y sont déjà représentées.

Le chemin de fer de Luz et de Cauterets. — L'établissement du chemin de fer de Pierrefitte à Luz & à Cauterets est paraît-il, en bonne voie; on n'attend plus que le vote d'utilité publique par le Parlement, ce qui aura lieu probablement dans le courant de janvier prochain, pour que la compagnie devienne immédiatement concessionnaire des deux lignes, &, si le vote de la Chambre a lieu à l'époque que nous venons d'indiquer, les travaux commenceront au printemps prochain. Tout est prêt, même le cahier des charges.

Les travaux forestiers pour la protection de Cauterets. — En août dernier, M. Viger, ministre de l'Agriculture, est venu à Cauterets avec M. Daubrée, directeur des forêts, & plusieurs inspecteurs & ingénieurs des forêts. Il a été reçu par M. Lourties, ministre du Commerce, arrivé depuis peu, & la municipalité. Le ministre est venu visiter les travaux de soutènement du Péguére, montagne au-dessus de Cauterets, qui se désagrège & qu'on doit consolider.

M. Viger a félicité M. de Gorse, conservateur, & MM. Loze, Chassagne & Dellon, inspecteurs des forêts, pour cette œuvre remarquable. Le ministre a conféré la croix d'officier du Mérite agricole à M. Loze & celle de chevalier à M. Dellon.

Au cours de cette visite, un accident qui aurait pu avoir des suites terribles est arrivé à M. Daubrée, directeur des forêts. Au tournant d'un des lacets, son cheval a perdu pied & a été précipité dans le vide & s'est tué. Heureusement M. Daubrée a eu la présence d'esprit de quitter les étriers, de lâcher la bride, & il a pu, en s'accrochant à une branche, s'arrêter à quelques mètres au-dessous du chemin. Il est remonté aussitôt après sans avoir eu le moindre mal.

Achat par Bagnères-de-Bigorre de la bibliothèque Vaussenat. — Bagnères-de-Bigorre possède une bibliothèque publique véritablement fondée par un don généreux d'Achille Jubinal, très bien tenue, bien installée pour la commodité des lecteurs, &, chose rare, le conservateur est assidu & serviable. Il serait fort à souhaiter de voir les très nombreux livres de la Société Ramon passer sous sa direction. Ils cesseraient d'être ainsi entassés & inutiles dans une salle de dépôt de l'établissement thermal. En attendant ce progrès inévitable, enregistrons l'achat d'une partie des livres de l'ingénieur Vaussenat, le fondateur-directeur de l'observatoire du Pic du Midi. Vaussenat aimait passionnément les livres & il en avait réuni d'énormes quantités avec intelligence d'ailleurs. Les ouvrages consacrés au Dauphiné, son pays d'origine, à la minéralogie & à toutes les branches de l'art de l'ingénieur ont été dispersés; mais ceux concernant les Pyrénées ont été acquis par Bagnères au prix bien modeste de 1,500 francs. Ils sont déjà installés & catalogués.

Digitized by Google

Cet achat, qui donne à la bibliothèque de Bagnères un avantage marqué sur celle même de Toulouse au point de vue pyrénéen, fait honneur à l'intervention du bureau de la Société Ramond & du maire de Bagnères, le Dr Dejeanne, qui possède lui-même une collection exceptionnelle d'anciens ouvrages sur les eaux & les stations balnéaires des Pyrénées.

J'oubliais de dire que l'allocation annuelle consacrée à la reliure des livres de la bibliothèque de Bagnères est peu digne de cette ville.

Fête patriotique : le monument de Banyuls-sur-Mer.

Le 13 août, Banyuls-sur-Mer était en fête. Quinze mille personnes venues de tous les points du Roussillon, de nombreuses sociétés chorales, musicales & de gymnastique s'y étaient donné rendez-vous. Partout des drapeaux français & russes aux fenêtres des maisons & aux mâts des bâteaux de pêche. On allait assister à l'inauguration du monument commémoratif de l'héroïque défense du col de Banyuls, brillant fait d'armes, un des plus glorieux des guerres de la Révolution :

L'armée espagnole, qui avait déjà conquis la moitié du Roussillon, décida d'attaquer les crêtes des Albères pour obliger les places de Collioure & Port-Vendres à se rendre. Le 15 décembre 1793 l'armée française, commandée par le général Delattre, abandonnait ses positions. Les habitants de Banyuls-sur-Mer, restés seuls, défendirent avec un courage indomptable l'important passage du col de Banyuls. L'armée espagnole vint s'amonceler autour de leur rocher; ils ne lâchèrent pas prise & continuèrent la lutte pendant que leurs femmes & leurs enfants chargeaient les fusils & leur passaient les munitions. Le général espagnol, exaspéré de cette résistance téméraire & héroïque, somma les gens de Banyuls de se rendre. Le maire, ayant deux blessures à la tête, couvert de sang, répondit fièrement, en agitant son écharpe tricolore : « Les républicains ne se rendent jamais; ils savent mourir. » Et ces héros continuèrent stoïquement la lutte. Ils ne lâchèrent pied que pour se précipiter sur les Espagnols, qui, désespérant de les vaincre, s'étaient mis à saccager la ville de Banyuls.

Les survivants de cette glorieuse lutte refusèrent de rentrer dans leurs foyers souillés par la présence de l'ennemi; ils servirent d'éclaireurs à l'armée, &, six mois plus tard, quand l'armée de Dugommier vint assiéger Port-Vendres & Collioure, les courageux Banyulènes marchèrent en tête de nos troupes & ce furent eux qui entrèrent les premiers dans le fort Saint-Elme, la clé de la place de Collioure, qui, quelques jours plus tard, tombait entre nos mains. Le général en chef Dugommier, voulant rendre hommage à l'héroïsme des Banyulènes, obligea la garnison espagnole de Collioure qui venait de capituler à déposer ses armes sur la place publique de Banyuls-sur-Mer, ce qui fut fait; en outre, la Convention nationale, le 3 juin 1794, au milieu

Digitized by Google

des acclamations répétées, déclarait que les habitants de Banyuls avaient bien mérité de la patrie & qu'un obélisque serait élevé sur la place publique avec cette inscription :

« Ici, sept mille Espagnols déposèrent les armes devant les républicains & rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison. »

Malgré toutes les démarches, il a fallu cent ans pour que le monument décrété par la Convention fût érigé. Ce monument consiste en un obélisque élevé sur un piédestal de marbre. Les sculptures qui figurent sur l'une des faces sont dues à M. Jean Belloc, élève de Mercié ; sur l'autre face se trouvent des extraits du décret de la Convention nationale.

La cérémonie d'inauguration a été présidée par M. Bonhoure, préfet, qui avait auprès de lui la municipalité de Banyuls ; MM. Rolland, Escanyé, Pams & Brousse, députés ; Vilar, sénateur ; le général de brigade Léger, représentant l'armée ; de nombreux officiers, des maires, des conseillers généraux.

Quand le voile qui recouvrait le monument est tombé, les acclamations enthousiastes ont retenti. M. March, ingénieur, maire de Banyuls, a retracé l'héroïque conduite des Banyulènes de 1793. M. Jules Pams, député de Céret, a rendu aussi hommage à leur valeureuse conduite. Il a ajouté :

« Nous conservons intacte la mémoire de ces actes héroïques, mais quel chemin parcouru depuis 1793! Les vieilles haines semées par le Gouvernement entre l'Espagne & le peuple français ont disparu. Il y a quelques jours, les Cortès envoyaient à la France en deuil l'expression de la sympathie du peuple espagnol, qui, se considérant comme un frère, participe comme lui-même à ses joies & à ses douleurs. (Vifs applaudissements.) »

Le général de brigade Léger a dit que l'armée tout entière s'associait de tout cœur à cette cérémonie patriotique. Au nom de l'armée, il s'incline devant ce monument au-dessus duquel plane l'image sacrée de la patrie :

« Gloire, s'écrie-t-il, aux citoyens de Banyuls qui ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'honneur du drapeau & le salut de la République! » (Acclamations prolongées.)

M. Bonhoure, préfet, prononce ensuite un discours fréquemment interrompu par les applaudissements.

Dans la soirée a eu lieu un grand banquet, puis une fête vénitienne sur la mer.

Digitized by Google

Changement du Préfet de la Haute-Garonne.

M. COHN, préfet de la Haute-Garonne, vient de passer à la préfecture de la Loire. Il était au milieu de nous depuis huit ans & il aimait notre ville. Nul ne fut plus dévoué aux œuvres locales, & nous devons rappeler, entre autres, les services rendus aux organisateurs de notre Université toulousaine.

Il tint à honneur de faire créer par le département la station agronomique à la Faculté des sciences, l'enseignement de l'hydrologie à la Faculté de médecine & de la littérature romane à la Faculté des lettres.

Rarement administrateur fut aussi fidèle à nos stations thermales, notamment à Luchon, dont les intérêts touchent de si près à ceux de Toulouse. Grâce à M. Cohn, le Club alpin français a pu voir commencer l'établissement de chemins dans la haute montagne luchonnaise.

Nous espérons le retrouver dans nos Pyrénées pendant les rares loisirs que lui laisseront l'administration difficile d'un département industriel & la politique plus pénible de jour en jour.

En tous cas, l'Association pyrénéenne n'oubliera pas qu'elle bénéficia de sa sympathie & que la *Revue des Pyrénées* lui doit le haut patronage du Conseil général.

Le Directeur de l'Association,
Dr F. CARRIGOU.

Le Secrétaire de la rédaction,
Emile CARTAILHAC.

NOTRE ALBUM DES PYRÉNÉES

Désormais, dans chacune des livraisons de notre *Revue*, on trouvera deux planches photographiques imprimées par les procédés les plus nouveaux, & inaltérables. Au bout de l'année, nos abonnés possèderont ainsi douze vues, c'est-à-dire un fascicule de l'Album des Pyrénées.

La Société archéologique du Midi publie avec un grand luxe & un succès exceptionnel les monuments anciens. L'Association pyrénéenne suit cet exemple, mais elle donnera les *vues des principales localités*, des *sites* les plus beaux de nos montagnes, de la France méridionale, du nord de l'Espagne. On voit que les deux œuvres se compléteront exactement.

Nos vues seront accompagnées d'un texte sommaire.

La publication commencera dans la prochaine livraison.

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, imprimerie Douladoure-Privat rue Saint-Rome, 39. — 2748

Digitized by Google

ARTICLES ORIGINAUX

LE FÉLIBRIGE

SES DÉBUTS, SON ÉTAT ACTUEL, SON AVENIR [1]

II.

PÉRIODE D'EXPANSION. — (1859-1876.)

Tout a été dit et redit au sujet de l'apparition triomphale de *Mireille* [2] dans le ciel littéraire de l'année 1859; aussi n'y insisterons-nous pas. Mais il paraît que ce premier chant du cygne de Maillane hâta la mort de Jasmin. De fait, le poète d'Agen avait coutume de dire qu'il serait le dernier représentant de la poésie de langue d'oc. Sa conviction, à cet égard, était si absolue qu'il dédaigna de parti pris toute cette effervescence qui commençait à se produire de l'autre côté du Rhône [3]. Nous devons constater qu'en cette occurrence les Félibres eurent le beau rôle, & qu'en dépit des rebuffades dont ils eurent le bon goût de ne pas s'apercevoir, ils proclamèrent toujours très haut leur admiration pour leur célèbre *précurseur*.

1. Voir *Revue des Pyrénées*, 1894, 4e livraison, p. 388.

2. Première édition de *Mireille*. Avignon, Roumanille, 1859. — Edition définitive. Paris, Lemerre, 1887.

3. Très amusante l'anecdote que conte Roumanille à propos de l'invitation qu'il adressa à Jasmin, par l'intermédiaire de Moquin-Tandon, pour le prier d'assister au Congrès des « Troubadours provençaux » qui eut lieu à Arles en 1852, et dont nous avons parlé. « Non, certes, je n'irai pas, disait Jasmin; & puis ils ont beau se réunir trente, quarante, cinquante, cent, ils ne feront jamais autant de bruit que j'en ai fait & que j'en ferai à moi tout seul. »

Digitized by Google

En quoi ils montrèrent une fois de plus que la justice & la loyauté sont, en somme, la meilleure des politiques. Et l'histoire littéraire enregistrera toujours avec plaisir l'hommage plein de grandeur & de dignité que Mistral rendit à l'auteur de *Françouneto* en venant dire lui-même, le 12 mai 1870, devant la statue de ce dernier, le beau sirvente qui est un de ses chefs-d'œuvre [1].

Il était indispensable de dire quelques mots sur le poète d'Agen au moment où la pléiade félibréenne va s'épanouir en une puissante efflorescence. Jasmin, en effet, par son génie si plein d'abondance & d'émotion contenue, par la popularité qui l'accueillit de son vivant dans les milieux les plus humbles comme dans les cercles intellectuels les plus élevés de Paris, prépara les esprits à envisager cette hypothèse, jusqu'alors inadmissible, qu'on pouvait faire des chefs-d'œuvre dans une langue provinciale, en *patois*, disons le mot, puisque c'était celui qui était en usage à ce moment. Aussi n'est-on pas étonné de voir paraître autour de Mistral les mêmes personnages qui avaient fait accueil à Jasmin, vingt-cinq ans auparavant, parmi lesquels Lamartine et Villemain. Lamartine consacrait au poème de *Mireille* son trente-quatrième *Entretien littéraire*, & Villemain trouvait le mot caractéristique de la situation en cet aphorisme aussi fameux que discuté : « La France est assez riche pour avoir deux littératures. »

Si Villemain, qui, quoiqu'un peu oublié aujourd'hui, fut un des esprits les plus pénétrants du commencement du siècle en matière littéraire, osa s'exprimer ainsi, c'est qu'à la suite de Mistral, absolument hors pair par sa création géniale de *Mireille*, il avait entrevu la floraison qui commençait à sortir de la sève féconde de l'arbre planté à Font-Ségugne.

La renommée de Jasmin, en effet, était individuelle & égoïste, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Ici, au contraire, nous nous trouvons en présence d'une véritable légion qui se lève, &, chose remarquable, qui marquera dans l'ave-

1. Il figure dans *lis Isclo d'or*, édition Lemerre, p. 192. —V. aussi l'article nécrologique de Jasmin dans *l'Armana prouvençau* de 1865, p. 107.

Digitized by Google

nir d'un trait spécial ce qu'on est bien forcé d'appeler la Renaissance félibréenne, si chacun de ces poètes est possédé de ce désir de gloire inhérent à tout homme qui sent dans son cœur la flamme poétique, leur véritable objectif, pour le plus grand nombre, n'est point la poursuite de vains applaudissements. Poètes ils sont, mais patriotes surtout, comme le démontrent & le soin jaloux qu'ils apportent à épurer leur langue, & le choix de leurs sujets, & les chansons vibrantes d'amour pour leur terre natale qu'ils font retentir avec une énergie vraiment touchante toutes les fois qu'ils se trouvent réunis. C'est là que se rencontre, selon nous, le secret de la fécondité de ce mouvement littéraire qui, loin d'avoir été ralenti par une période déjà longue de quarante ans, ne fait qu'augmenter & s'accroître. C'est là aussi que se trouve la raison de certaines revendications hardies qui ont semblé détonner au milieu de cette uniformité qu'on s'était habitué à regarder comme le dernier terme de l'évolution de la société française.

Ces revendications, ces aspirations, nous les verrons peu à peu se dégager et se préciser. Mais encore la note exclusivement amicale & gaie des premières réunions du Félibrige n'a pas sensiblement varié; encore ne sont pas arrivés les éléments de la seconde & surtout de la troisième génération félibréenne qui doivent, d'une rénovation d'abord purement littéraire, essayer de tirer la conséquence d'une rénovation sociale. Bornons-nous donc, pour l'instant, à jeter un coup d'œil sur les fleurs poétiques que ces nouveaux « Troubadours » sèment si gentiment dans les vallons de leur Provence aimée [1].

Le premier qui se présente à ce point de vue, comme envergure poétique, c'est incontestablement Théodore Aubanel. Il faut que Mistral soit bien grand pour que le poète de la *Miougrano-Entreduberto* [2] puisse sans injustice figurer au second rang à son côté. Nul jusqu'ici parmi les Félibres (et bien peu parmi les poètes français) n'a égalé l'intensité du sen-

1. Nous ne donnons de détails biographiques que pour les Félibres morts; pour les autres, nous nous bornons à l'énumération de leurs œuvres.

2. Avignon, 1860, in-12. — 2e édition, Montpellier, 1867.

Digitized by Google

timent passionné qui gronde dans ses vers comme un torrent de lave enflammé & lui faisait dire, dans le sonnet qui sert de préface aux *Fiho d'Avignoun*[1] :

Un capitàni grè que pourtavo curasso
Dou tèms de Barbo-rousso es esta moun aujou...

Vingt an chaplè li Turc, raubè li Sarrasino;
Soun espaso au soulèu lusissié cremesino
Qnand sus li Maugrabin passavo coume un flèu,

A grand galop, terrible, indoumtable, ferouge!...
D'aqui ven que per fès de sang moun vers es rouge,
Tire d'èu moun amour di femo e dou soulèu[2].

Quant à Roumanille, non content de faire de fort jolis vers, il semait à pleines mains, en des contes d'une saveur impérissable, les trésors étincelants d'une gaieté irrésistible & sonore, mais familiale & saine[3].

Louis Roumieux, de Nimes[4], un autre grand rieur, intro-

1. *Li Fiho d'Avignoun*. Montpellier, Hamelin, 1885. Cette édition est rare. Réservée aux amis de l'auteur, elle ne fut même pas complètement distribuée. Une seconde édition en a été publiée. Paris, Savine, 1894. — *La Cigalo d'or*, de Montpellier, a reproduit en entier *li Fiho d'Avignoun* (1889-91). — Sur la vie d'Aubanel : Mistral, *Eloge d'Aubanel*, prononcé à l'Académie de Marseille, dans *Revue félibréenne*, 1887. — L. Legré : *Le poète Théodore Aubanel, récit d'un témoin de sa vie*. Paris, Lecoffre, 1894. — A Glaize, *Théodore Aubanel*, dans *Revue des Langues romanes*, 1886, p. 242. — Aubanel a aussi laissé trois drames provençaux : *Lou Pan dou Pecat*, *Lou Pastre*, *Lou Raubatori*. Le premier seul a été imprimé à Montpellier, Hamelin, 1882. — Traduit en français par Paul Arène (Paris, Lemerre, 1888), il a été joué à Paris au Théâtre-Libre les 27 avril & 11 mai 1888.

2. Un capitaine grec qui portait la cuirasse — Du temps de Barberousse a été mon aïeul; — Vingt ans il hacha les Turcs, viola les Sarrasines. — Son épée au soleil luisait couleur de pourpre, — Quand sur les Maures il passait comme un fléau — Au grand galop, terrible, indompté, farouche... — De là vient que parfois de sang mon vers est rouge. — De lui je tiens mon amour des femmes & du soleil.

3. Voici la série définitive des œuvres de Roumanille : 1. *Lis oubreto en vers*. — 2. *Lis oubreto en proso*. — 3. *Li Capelan*. — 4. *Li Conte Prouvençau e li Cascareleto*. — 5. *Li Nouvé*. — 6. *Lis Entarro-chin*.

4. Né en 1829, mort en 1894. — Chassary a esquissé la biographie de Roumieux, en tête des *Couquiho d'un Roumièu*.

Digitized by Google

duisait le théâtre dans la littérature nouvelle par sa comédie : *Quau vòu prene dos lebre a la fes n'en pren gès*, en attendant de donner *la Rampelado*, recueil bigarré mais plein de verve naturelle, & surtout sa bouffonnerie : *la Jarjaiado* qui est son chef-d'œuvre[1]. Anselme Mathieu, de Chateauneuf-du-Pape, réunissait ses poésies sous un titre évocateur & suggestif : *La Farandoulo*[2]. Mme d'Arbaud, sur les rives du Caulon (d'où elle tirait son nom de *Felibresso dou Cauloun*), cueillait ses *Amouro de ribas*[3]. Mlle Rose-Anaïs Gras, de Malemort, avant de devenir Mme Roumanille, obtenait aux Jeux Floraux de Sainte-Anne d'Apt, en 1862[4], le prix consacré au cantique en l'honneur de sa patronne[5]. Antoinette Rivière, de Beaucaire, morte toute jeune[6], laissait ses *Belugo* étincelantes en héritage à ses amis, qui se firent un devoir pieux de les réunir en un superbe écrin[7].

Les femmes n'étaient pas seules à sanctionner par leur présence la vitalité du mouvement. Nous verrons bientôt les Catalans répondre comme un écho aux Félibres & leur tendre la

1. Roumieux a semé ses œuvres (et elles sont nombreuses) un peu partout. Ses deux principaux recueils sont : *la Rampelado*. Avignon, Roumanille, 1868; 2e édition, Avignon, 1876, & *li Couquiho d'un Roumièu*, dessins de Marsal, Montpellier, Firmin et Montané, 1894, dont il n'a paru que le premier volume. — La *Jarjaiado*, Paris, 1879, a été aussi illustrée par Marsal. — Sa comédie *la Bisco* a été publiée par la *Revue des Langues romanes*, juillet-août 1883. — Il a fondé anssi le journal *Dominique* (1876), dont *la Cigalo d'or* est la suite. — Sa chanson *Lou Maset de mestre Roumièu* est célèbre dans le félibrige.

2. Avignon, Bonnet fils, 1862; 2e édit., Avignon, 1868.

3. Avignon, 1863. — C'est le premier recueil de poésies de langue d'oc moderne écrites par une femme.

4. Voir *Armana Prouvençau*, 1863. — Ce cantique a occasionné des polémiques au point de vue orthographique. Voir Reboul, *Bibliographie des ouvrages patois*. Paris, Techener, 1877, n° 20.

5. Mme Roumanille est la sœur du poète Félix Gras, *capoulié* actuel du Félibrige.

6. Née en 1840, morte en 1865. Adrien Péladan lui a consacré quelques lignes biographiques reproduites par la *Revue félibréenne*, 1891, p. 339.

7. *Li Belugo d'Antounieto*. Avignon, Aubanel, 1865. — Plusieurs Félibre y ont joint des poésies en son honneur. Ce volume est rare.

Digitized by Google

main ainsi qu'à des frères. Un Irlandais (Irlandais par sa naissance, mais bien Français par son nom), William Bonaparte-Wyse, s'arrêtait un jour à Avignon [1]. Séduit par ce renouveau, il apprenait l'idiome provençal & ajoutait à la série que nous avons énumérée deux recueils charmants : *li Parpaioun blu* [2] & *li Piado de la Princesso* [3].

Entre temps, Roumanille & Mistral appelaient en quelque sorte à leur aide le souvenir de leurs prédécesseurs. Ils rééditaient les Noëls si populaires de Saboly (1857), *lou Galoubet* d'Hyacinthe Morel (1862), *lou Siege de Cadarousso* de l'abbé Favre (1867). Ils réunissaient comme en une gerbe dans *Un liame de rasin* les œuvres provençales de quelques-uns de leurs aînés, morts peu après la fondation du félibrige, mais qui avaient eu le temps de manifester leurs sympathies. On trouve en ce recueil des poésies de Castil-Blaze [4], de Jean Reboul [5], de Glaup [6], du Dr Poussel [7], d'Adolphe Dumas [8].

Parmi les anciens *troubaires*, ceux que nous avons classés

1. Né à Waterford (Irlande) en 1826, mort en 1892. — Donnadieu, *W. Bonaparte-Wyse*, dans *Revue des Langues romanes*, 1883-84; tiré à part. Montpellier, 1884. — A. Mouzin, *Eloge d'en Bonaparte-Wyse*, prononcé au Consistoire félibréen. Avignon, Roumanille, 1893. — De Gantelmi, *le Félibre Bonaparte-Wyse*. Aix, Makaire, 1887. — Cet Irlandais était un démon de gaieté qui en aurait remontré même à des méridionaux. Il organisa la Société des *Arquins* (joyeux drille, luron en provençal) dans laquelle, avec quelques Félibres de son choix, il se livrait à d'étourdissantes facéties. Roumieux, qui en était, a donné quelques détails là-dessus dans la *Cornemuse*, journal franco-provençal de Marseille, janvier 1894. — Bonaparte-Wyse a consacré aux *Arquins* un petit poème : *Uno siblado is Arquin*. Waterford, 1880.

2. Avignon, 1868.

3. Plymouth (Angleterre), Keis, 1882.

4. Né à Cavaillon en 1784, mort en 1857. — Voir Donnadieu, *les Précurseurs des Félibres*. Paris, Quantin, 1888.

5. Connu surtout par ses poésies françaises. Né à Nimes en 1796, mort en 1864. Voir *Armana Prouvençau*, 1862, 1865.

6. Glaup est le pseudonyme de Paul Giéra, auquel appartenait, en 1854, le castel de Fontségugne.

7. Né à Avignon en 1795, mort en 1859.

8. Né près d'Avignon en 1806, mort en 1861. — Voir *Armana Prouvençau*, 1860 & 1862.

Digitized by Google

parmi les patoisants[1], la plupart se ralliaient & adoptaient l'orthographe félibréenne. Jean-Baptiste Gaut, d'Aix[2], faisait paraître son recueil si alerte : *Sounet, souneto e sounaio*[3]. Crousillat, de Salon, dans sa *Bresco*[4], toute imprégnée de miel attique, faisait songer à on ne sait quel atavisme ancien. Marius Bourrelly, de Marseille, un des plus abondants poètes du félibrige, publiait une traduction en vers provençaux des fables de La Fontaine[5].

Dans un autre ordre d'idées, François Vidal, d'Aix, en son curieux traité du *Tambourin*[6], écrit en prose provençale, faisait l'histoire du vieil instrument, enseignait l'art d'en jouer & recueillait de vieux airs populaires. Gabriel Azaïs, le lettré bitterrois (il avait du reste de qui tenir)[7], menait de front ses travaux sur le *Breviari d'amor*, & la publication de son *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*, tout en se montrant aussi très fin poète[8]. A Nice, Léandre Sardou, le

1. Nous avons plus haut effleuré cette question; elle a été excellemment traitée par M. de Berluc-Perussis dans sa brochure : *Le dernier Troubaire, Eugène Seymard.* Avignon, Roumanille, 1892. (Extr. *Revue félibréenne.*)

2. Né en 1819, mort en 1891.

3. Aix, Remondet, 1874, in-8. — Auteur de : *La Benvengudo*, mystère en trois actes, musique de Borrel. Aix, Remondet, 1887; *Lei Mouro*, drame. Aix, 1875; *Leis Sèt Pecat.* Aix, 1881.

4. Avignon, 1865. — Auteur de : *Lei Nadau.* Avignon, Gros, 1881.

5. Il aurait fait, dit-on, plus de cent mille vers! Tout, on le pense, n'a pas été imprimé. Citons : *Fables de Lafontaine.* Aix, Remondet, 1872-75, 2 vol. — *La Carreto des chin.* Aix, 1879. — *Tres galino per un gau.* Aix, 1880. — *Lou Sicilian.* Aix, 1881. — *Cigau e Cigalo.* Aix, Remondet, 1894. — Voir Reboul : *Bibliographie patoise,* n° 76.

6. Aix, Remondet, 1864. — *La lei Dei Douge Taulo, revirado.* Aix.

7. Il est le fils de Jacques Azaïs (1778-1856) dont la biographie se trouve dans le livre de Donnadieu : *les Précurseurs des Félibres.* C'est sans doute sur la proposition de Jacques Azaïs que l'Académie de Béziers fut, dès 1838, la première du Midi à donner des prix à la littérature d'oc.

8. Gabriel Azaïs, né à Béziers en 1805, mort en 1888. — Parmi ses œuvres littéraires nous citerons : *Las vesprados de Clairac.* Avignon, Seguin, 1873; — *lou Reprin.* Avignon, Roumanille, 1885; — *Amfos de Balbastre*, retipe d'un conte rouman. Montpellier, 1881; — Son *Dictionnaire des idiomes romans,* 3 vol. in-8°, fait partie des publications spé-

Digitized by Google

père du célèbre auteur dramatique Victorien Sardou, commençait ses travaux philologiques [1].

Ici se place, en 1866, l'apparition du second poème de Mistral, l'épopée de *Calendal*, dont l'ampleur indique les horizons nouveaux qui s'ouvrent devant la jeune école [2]. Nous y reviendrons. En attendant continuons notre inventaire.

Alphonse Tavan, de Chateauneuf-de-Gadagne, un des sept de Fontségugne, égrène ses poésies, où la perfection de la forme le dispute à la vérité saisissante du sentiment qui les inspire. Plus tard il les réunira, sous le titre : *Amour e Plour*, en un recueil qui le placera au nombre des grands poètes du Félibrige [3]. Alphonse Michel, de Mormoiron [4], *Meste Miquèu*, comme on l'appelait dans le félibrige, produit par ses chansons du *Flasquet* l'impression d'un Béranger champêtre [5]. Marcelin Rémy, de Carpentras, fait paraître son recueil *Long dou Camin* [6], dont les vers ressemblent à une source fraîche courant à travers des prés semés de jonquilles & de marguerites. Auguste

ciales de la Société des langues romanes (1877-80). — *Le Breviari d'amor*. Béziers, 1881, 2 vol.

1. Né au Cannet, près Cannes, en 1802, mort en 1894.— Voir Roque-Ferrier : *Le père de Sardou*, dans l'*Eclair* de Montpellier, 24 octobre 1894. — Outre la publication de la *Vie de saint Honorat* (poème provençal du treizième siècle) Nice, Caisson, s. d., on peut citer de lui : *Histoire de Cannes & des environs ; Les vieilles tours du Cannet ; La danse macabre du Bar ; Grimaud de Bueil.* N'oublions pas son étude : *L'idiome niçois, son passé, son présent*, Nice, 1878. Les séparatistes de Nice soutenaient, à l'appui de leurs prétentions, que l'idiome de ce pays était un dérivé de l'italien. Sardou, dans cette étude, y démontre péremptoirement qu'il n'est qu'un rameau du provençal. Citons aussi sa *Grammaire de l'idiome niçois*. Nice, Cauvin, 1883.

2. Avignon, Roumanille, 1867.— Éd. définitive. Paris, Lemerre, 1887.

3. Avignon, Roumanille, 1876.

4. Né en 1837, mort en 1893.— Valère Bernard, *Eloge d'Alphonse Michel*, prononcé au Consistoire félibréen, dans *Revue félibréenne*, 1893.

5. *Lou Flasquet de mestre Miquèu*. Apt, Jean, 1870. — *Histoire de la ville d'Eyguière*, en prose provençale. Draguignan, Latil, 1883. — *Des traces laissées par le paganisme dans le midi de la France*, Marseille, 1893. — Étant juge de paix, il a publié plusieurs ouvrages judiciaires : *Vade mecum des magistrats de paix ; Manuel des officiers de police judiciaire ; Traité sur les conseils de famille & les scellés.*

6. Avignon, Roux, 1869.

Digitized by Google

Verdot montre son talent si pur, si châtié[1]. Achille Mir, d'Escales, avant de devenir le grand rieur languedocien, l'inimitable conteur que tout le monde connaît, publie ses premières œuvres poétiques dans un recueil qui se nomme la *Cansou de la Lauseto*[2].

Puis voici venir les jeunes d'alors : Albert Arnavielle, d'Alais, l'apôtre du Languedoc, *le Saint du Félibrige*, comme l'appelle Mistral, entonne *Lous Cants de l'aubo*, où les chants d'amour à Teldette alternent avec des hymnes en l'honneur de la patrie cévenole[3]. Jean Monné, un Roussillonnais devenu provençal, commence par traduire l'*Atlantido* de Jacintho Verdaguer[4], le plus grand poète de la Catalogne moderne, & s'essaie lui-même en un drame historique : *Casau*[5]. Marius Girard, de Saint-Rémy en Provence, prélude à ses *Aupiho* & plus tard chantera la Camargue dans son poème *La Crau*[6].

Abrégeons. En Provence, nous rencontrons : Jean Brunet, un des sept de Fontségugne, rimeur populaire & collection-

1. Né à Eyguière en 1823, mort en 1883. Ses œuvres, éparpillées, devaient paraître sous le titre choisi par lui : *Li Luseto*. — En voir la liste : A. Roque-Ferrier, *Mélanges de critique littéraire & de philologie*. Montpellier, 1892, p. 435.

2. Montpellier, Ricateau & Hamelin, 1875. — Auteur de *: lou Lutrin de Lader*. Montpellier, Hamelin, 1883. — *Lou sermou dal Curat de Cucugna*. Montpellier, 1885. — *Lou rire, seguit dal pourquet de lait*. Carcassonne, 1890. Ces trois œuvres sont illustrées par Salières. — *Glossaire des comparaisons populaires du Narbonnais & du Carcassez*. Montpellier, 1883. (Extr. *Revue des langues romanes*.)

3. Nimes, Roumieux, 1868. — Tout vrai méridional est rieur; Arnavielle ne manque pas à la tradition dans son poème burlesque *Volo-Biou*. Alès, Martin, 1878, reproduit par le *Cascavel*, d'Alès (mars 1893, juillet 1894.) Il a publié aussi : *Lous Gorbs*. Montpellier, Hamelin, 1880. Avec Roumieux & Alcide Blavet il a fondé *la Cigalo d'or*, seconde série (1889), qu'il dirige en ce moment.

4. Montpellier, 1888.

5. Paris, Duc, 1893. — M. Monné a fondé (1887) *Lou Félibrige*, bulletin mensuel de la maintenance félibréenne de Provence.

6. *Lis Aupiho*. Avignon, 1878. — *La Crau*. Avignon, Roumanille, 1894.— La fille de M. Marius Girard, M^lle^ Marie Girard, est en ce moment *Reine des Félibres;* elle a été choisie par M. Marius André, lauréat septennaire actuel du félibrige aux grands Jeux Floraux de la ville des Baux le 6 juin 1892.

Digitized by Google

neur de proverbes[1]; l'abbé Aubert, d'Arles, chapelain du Félibrige[2]; l'abbé Lambert[3]; Lucien Geoffroy[4]; François Delille[5]; Casimir Dauphin[6]; Auguste Thumin[7]; Denis Cassan[8];

1. Né à Avignon en 1823, mort en 1894. — Ses poésies n'ont pas été réunies; on en trouve un certain nombre dans l'*Armana Prouvençau* des premières années. Sous le titre *la Sagesso Prouvençalo*, il avait ramassé quatorze mille proverbes de son pays. Il en a paru un certain nombre : *Etudes de mœurs provençales par les proverbes & dictons*, Montpellier, Hamelin, 1884. — *Bachiquello e prouverbi sur la luno*. Avignon, Aubanel, 1876. — Puisque l'occasion s'en présente, nous ferons remarquer que dans la période du début de l'*Armana Prouvençau* presqu'aucun félibre ne signe de son nom. Ainsi Jean Brunet était le félibre de *l'arc-de-sedo* (de l'arc-en-ciel), par allusion à sa profession de peintre; Mistral s'appelait le *félibre de Bello-Visto*, d'une ferme de ce nom qui lui appartenait; Roumanille était le félibre *di Jardin* (de son père jardinier à Saint-Remy); — le Dr Poussel était le félibre *dis Aglan* (des glands); — Anselme Mathieu, le félibre *di Poutoun* (des baisers); — Aubanel, le félibre de la *Miougrano*; — Paul Giéra, le félibre *ajougui* (enjoué); — Jean Gaidan, de Nimes, le félibre de la *Tourmagno*; — Paul Achard, archiviste de Vaucluse, le félibre *dis Encartamen* (des chartes); — J.-B. Laurens, le félibre *adoulenti* (mélancolique); — D.-B. Martin, le félibre de l'*aiet* (de l'ail).

2. Né à Arles en 1808, mort en 1879. Auteur de *la Crous de Santo-Vitori*. Aix, 1872. Pour ses autres œuvres, voir la liste dans le *Cartabèu de Santo-Estello*, publié par V. Lieutaud. Marseille, 1877-82.

3. Né à Beaucaire en 1815, mort en 1868. V. *Armana Prouvençau*, 1869. — *Betelèn*. Avignon, Aubanel, 1869.

4. Né au Luc en 1811, mort en 1889. Auteur de : *Mei veiado*. Paris, Dumoulin, 1869.

5. Né à Marseille en 1817, mort en 1889. — Auteur de : *Les Chants des Félibres*. Paris, Ghio, 1881, recueil de traductions provençales; & de poésies : *Flour de Prouvenço*. Montpellier, Hamelin, 1885. — *Sieis-Four*. Avignon, Roumanille, 1887, — *Li Martegau*, cansoun di gent de mar. Nimes, Baldy, 1879. — *L'Erso*. Marseille, Cayer, 1883.

6. Mort en 1888. — *Lei Bastidano*. — *Leis vieis camins*. Marseille, Gueidon, 1861. — *Lei Pin*. — *Marieto*. Toulon, Monge, 1853.

7. Né à Marseille en 1835, mort en 1890. Auteur du recueil *Boui-Abaisso*. Marseille, 1888.

8. Né à Avignon en 1810, mort en 1883. — *Li Parpelho d'Agasso*. Avignon, Roumanille, 1860. — *Li Cassaneto*. Avignon, Maillet, 1880. — *Lei Nouè*. Avignon, s. d. — Sur l'orthographe de Cassan ainsi que sur celle de Bigot, Dauphin, Trussy. V. *Armana Prouvençau*, 1864, p. 11. Dabry, *Vie de D. E. Cassan*. Avignon, 1884.

Digitized by Google

Marius Trussy[1]; Auguste Boudin[2]; Ludovic Legré, l'ami d'Aubanel[3]; Marius Decard[4]; Victor Thouron[5]; Amédée Pichot[6]; l'abbé Pascal[7]; Alfred Chaïlan[8]; Emile Négrin[9]; Pierre Mazière[10]; Emile Ranquet[11].

Et ensuite : Lucien Mengaud[12] & P. Barbe, à Toulouse[13]; Telismart Bernard[14] & Chastanet[15], en Périgord; Vincent de Bataille en Béarn[16]; Castela, le meunier fabuliste, à Montau-

1. Né à Lorgues, mort en 1867 à Paris. — *Margarido.* Marseille, Arnaud, 1861. — V. *Armana Prouvençau*, 1869.

2. Né à Avignon en 1805, mort en 1872. — *Garbeto de fablo.* Avignon, Bonnet, 1853. — *Lou grant Sant-Genaire.* Avignon, Aubanel, 1866. *Lou soupa de Saboly* (1848). — *Li sèt Garbeto.* Avignon, Aubanel, 1879.

3. Voyez plus haut à propos d'Aubanel. — *La ligue en Provence.* Avignon, Aubanel, 1866.

4. Né à Aix en 1816, mort en 1884. — *La Fournigo e lou Grilhet.* Aix, Nicot, 1857. — *La Ravouiro de la Justiço.* Aix, Remondet, 1878.

5. Né à Besse (Var) en 1794, mort en 1872. — V. *Armana Pouvençau*, 1860-63-64-65-66-71.

6. Né à Arles en 1796, mort en 1877. — *Les Arlésiennes.* Paris, Hachette, 1860, & quelques vers dans l'*Armana Prouvençau*.

7. *Uno nia dou païs.* Gap, Richaud, 1879.

8. Auteur de petits contes, parmi lesquels : *Leis ermitan de S^t^-Jan Benurous a Mounte-miserio.* Marseille, Olive, 1878. — A réédité le conte connu de son père Fortuné Chailan : *lou Ganguí.*

9. Mort à Cannes en 1878. — *Las argieras.* Nice, Verani, 1873. — *Lou crid dou Troubaire.* Nice, Barbery, 1871.

10. *Le gros souper ou les fêtes de Noël à Marseille,* étude locale. Marseille, Crespin, 1873. — *La Grevo dei bedo.* Aix, 1880.

11. Né à Villeneuve-les-Avignon en 1846, mort en 1873. V. *Armana Prouvençau*, 1874.

12. Né à Lavaur en 1805, mort en 1877. Son œuvre la plus importante est son recueil : *Las Pimpanelos.* Toulouse, Bertrand & Dieulafoy, 1841, qui a eu plusieurs éditions sous le titre : *Rosos & Pimpanelos.* Toulouse, Labouisse, 1845; Toulouse, 1866; Tonlouse, Marqueste, 1877. — Sa farce, *Las aoucos de Toumas de Founsoygribos.* Toulouse, 1860, est restée populaire.

13. *Picambril.* Toulouse, Bompard, 1875. — *La vérité sur la langue d'O.* Paris, 1873, 2 vol.

14. *Dus jours al castel de Biron.* Périgueux, 1870. — *Jaques l'oubrié.* Périgueux, 1870. — *La joio fa mouri,* 1873.

15. *Per tua lou temps,* chansons. — *Counteis e viorlas.* Ribérac, Delacroix, 1877.

16. Né en 1800, mort en 1873. Voir. *Armana Prouvençau,* 1873.

Digitized by Google

ban[1]; Adrien Pozzi[2], l'un des vieux amis de Jasmin, & Antoine Delbès[3], à Agen; Fargues[4] & Prache[5], dans l'Aude; Junior Sans, à Béziers[6]; Alexandre Langlade[7], à Lansargues; Jean Laurès[8], à Villeneuve-les-Béziers; Melchior Barthès[9], à Saint-Pons-de-Thomières; Balthazar Floret[10], à Agde; Hippolyte Roch[11], à Montpellier; Paul Félix[12] & Gratien Charvet[13], à Alais; Ernest Roussel[14] & A. Bigot[15], à Nimes; Octavien

1. *Mous Farinals.* Montauban, 1873. — *Mous cinquanto ans.* Montauban, 1878. — *Cent fablos imitados de Lafountèno.* Montauban, 1891.

2. Né en 1804, mort en 1885. — *Lou Pastre de Cardounet.* Agen, Quillot, 1865.

3. Né en 1808, mort en 1888. — *La muso oublidado*, 1858. — *Lou Ritchouné*, 1861.

4. Né à Montréal d'Aude en 1821, mort en 1870. — *La camiço de l'ome urous, la Graçalo.* Toulouse, Delboy, 1868. — G. Jourdanne (*Notice sur H^te-Fargues*, in *Revue méridionale.*)

5. Né à Fanjeaux en 1799, mort en 1870. — *Poeçios patouesos.* Carcassonne, Pomiès, 1868.

6. *Beit telados.* Paris, 1875. — *Autros beit telados.* Paris, 1881. — *Un moulou de telados.* Béziers, 1893.

7. *L'Estang de l'ort* (*Revue des langues romanes*, 1876). *Lou Garda mas.* Montpellier, Hamelin, 1879. — *Lous las d'amour.* Montpellier, Hamelin, 1879.

8. *Lou Campestre.* Montpellier, 1878. — *Lous Tres Boussuch.* Montpellier, 1894.

9. Né en 1817, mort en 1886. — *Glossaire de botanique languedocien-français-latin de l'arrondissement de Saint-Pons.* Montpellier, 1873-76. — *Flouretos de mountagno.* Montpellier, 1878-86, 2 vol. — Cavallier (*Etude bibliogr. & littér. sur M. Barthès*, in *Messager du Midi*, 31 mars 1886). — D^r Espagne (*Melchior Barthès*, in *Revue des langues romanes*, 1886, I, 36,

10. Né en 1789, mort en 1872. — *La Bourrido Agatenco.* Montpellier, Gras, 1866.

11. Né en 1801, mort en 1872. — *Lou Porta-fuia de l'oubrié.* Montpellier, Gras, 1861. — *Les Caritats dins Mounpéié.* Montpellier, 1862.

12. Mort en 1879. — *Las Fados en Cevenos.* Alais, 1873. — *Las Mouninetos.* Alais, Brugueirolle 1876. — *Lous Jardignès d'en Praderié.* Alais, Martin, 1879.

13. Né à Remoulins, mort à Alais en 1884. — V. *Armana Prouvençau*, 1865-68-69.

14. Mort en 1884. — *Aubo felibrenco.* Avignon, 1879.

15. *Li Bourgadieiro.* Nimes, Clavel, 1863. — Nimes, Clavel, 1870. — Nimes, Chautard, 1881. — 12^e édition, Nimes, Catelan, 1891.

Digitized by Google

Bringuier [1], à Montpellier ; Roch Grivel [2] & Barthélemy Chalvet [3], en Dauphiné, tous viennent donner leur note dans ce concert dont les accents retentissent

Des rives de Provence aux coteaux d'Aquitaine [4].

Cette période, nous l'avons dit, a deux phases : l'une qui va de 1859 à 1866 & s'achève avec l'apparition de *Calendal ;* la seconde qui se termine en 1876 sur un magnifique point d'orgue, la publication du beau recueil lyrique de Mistral : *lis Isclo d'or* [5].

Si l'on jugeait l'évolution félibréenne uniquement par l'énumération des œuvres que nous venons de citer, on pourrait à bon droit la considérer simplement comme une période d'exubérance littéraire. Cette abondance d'œuvres nouvelles n'est cependant qu'un des aspects du mouvement. Expliquons-nous.

Les sociétés comme les peuples passent par une série d'évolutions logiques, inévitables. Du moment qu'une langue était remise en honneur, &, avec elle, les traditions, les vieilles coutumes qui forment le côté caractéristique d'un pays, il était évident qu'avec cet idiome & ces usages devait ressusciter l'idée de la race qu'ils représentaient. Du moment que *Mireille* était née, elle devait vivre dans le cadre qui lui était naturel ; en groupant autour d'elle les tableaux qui environnaient le mas des *Falabrègues*, en faisant bercer ses amours au chant des magnanarelles, en l'envoyant conter ses peines aux Saintes-

1. Né en 1830, mort en 1875. — *Prouvença.* Montpellier, 1871. — *Un michant rêve.* Montpellier, 1871. — *Lou Roumieu.* Montpellier, 1873. *A Perpaus de Petrarca.* Montpellier, 1874. — *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc & de la langue d'oil.* Paris, Imprimerie nationale, 1876. — Roque-Ferrier. *Notice sur Octavien Bringuier.* Paris, 1876. (Extr. *Revue des langues romanes*).

2. Né à Crest, mort en 1888. — *Mas Flours d'iver*, Crest, Brochier, 1887. — *La Carcavelado.* — *Poésies, théâtre, mélanges.* Valence, Teyssier, 1878. — J. Saint-Rémy (*Les poètes patois du Dauphiné*). Valence, Chenevier, 1873).

3. Voir J. Saint-Rémy (*Les poètes patois du Dauphiné*),

4. Voyez aussi les substantielles notices de l'*Armana Provençau*.

5. Avignon, 1876, in-8. — Edition définitive. Paris, Lemerre, 1889.

Digitized by Google

Maries de la mer, en lui faisant surtout parler la vieille langue de ses pères, le poète (si grande est la puissance du *Verbe*) se transformait en évocateur. L'horizon devait donc s'élargir peu à peu devant les disciples de Fontségugne, & les chansons rieuses des gais Félibres de la première heure devaient, par la conséquence nécessaire des choses, prendre peu à peu l'allure d'hymnes patriotiques.

Il faut rendre cette justice à Mistral, que c'est lui, le premier, qui a compris, en tout cas qui a affirmé cette nécessité. Si le Félibrige existe, c'est à Roumanille qu'on le doit; c'est lui qui en fut le premier apôtre, c'est lui qui fut l'initiateur de Mistral. Mais quand l'élève fut devenu le maître que l'on sait, son attitude vis-à-vis de l'auteur de *Mireille* fut toujours celle d'un père qui s'enorgueillit du succès de son fils, &, le reconnaissant supérieur à lui-même, prend volontiers ses conseils au lieu de lui en donner. C'est ainsi que dans l'organisation rudimentaire du Félibrige qui fut tentée en 1862, & que nous exposerons en son temps, Roumanille s'effaça devant son jeune compagnon qui, d'une commune voix, fut acclamé comme le chef-directeur, comme le *Capoulié* de l'œuvre.

On croit avoir tout dit quand on a dit de Mistral qu'il a fait *Mireille* & *Calendal*. Il a fait plus que cela, sans compter ses œuvres ultérieures. Il a écrit sur le bronze des strophes enflammées dignes de Tyrtée, & si plus tard le génie méridional arrive à se ressaisir entièrement & à redevenir ce qu'il était autrefois, c'est-à-dire sain & vigoureux, parce qu'il dédaignera les imitations étrangères & ne prendra ses inspirations qu'en lui-même, on sera stupéfait de relire les strophes des *Sirventes* de Mistral, strophes superbes d'envolée, de patriotisme, & dont, seuls, de rares initiés ont jusqu'à présent compris le sens profond & la splendide beauté.

Nous avons déjà vu, même avant l'apparition de *Mireille*, se dégager la personnalité de Mistral. Déjà, comme à la lueur d'une flamme intérieure, il comprend que si la langue est abaissée, c'est que la race qui la représente a perdu de son originalité, de son individualité, & il entrevoit que c'est le *Verbe* qui relèvera la race...

Digitized by Google

Quelle race, dira-t-on? La *race latine* incontestablement, si l'on ne donne à cette expression que la signification qu'elle comporte. En réalité, comme l'a fort bien démontré M. Gaston Paris[1], il n'y a pas plus de races romanes que de races latines. La langue & la civilisation de Rome ont été adoptées plus ou moins volontairement par les races les plus diverses : Ligures, Ibères, Celtes, Illyriens, &c. C'est donc sur le sacrifice de leur nationalité originelle que reposait l'unité des peuples romains. Cette unité avait pour base un principe tout différent de celui qui constitue l'unité germanique ou slave, lequel s'appuie sur l'idée physiologique des liens du sang. La conception de l'unité des races latines est donc un produit historique, un produit de tradition; mais cette tradition est des plus rationnelles, car, héritières directes de Rome, les nations latines ont pour mission de conserver de l'esprit romain ce qui est le plus utile à l'humanité, c'est-à-dire la tendance vers une civilisation commune, équitable & éclairée.

Voilà ce qui plus tard permettra au Félibrige de trouver tant de sympathies en Catalogne, en Italie. Mais, pour nous en tenir à la seule France, on doit reconnaître que si la France d'oc se rapproche plus de la tradition latine que la France d'oil, cette dernière, ne fût-ce que par sa langue, est incontestablement latine. Quelle est donc la raison d'être du Félibrige, & qu'y a-t-il au fond de ces aspirations vers une meilleure répartition des éléments provinciaux qu'exprimeront plus tard les *nouvelles couches* du Félibrige? Il y a cette idée qu'un Provençal ne ressemble pas plus à un Breton qu'un Gascon à un Picard, & que, Provençaux, Gascons, Bretons & Picards peuvent, dans la grande nation dont la formation a fait de tous des frères, aimer leur terre natale, & parler l'idiome de leur berceau sans commettre le crime de lèse-patrie.

Mais, encore un coup, quelle est la collectivité que peuvent représenter les Français d'oc? Celle qui peut se réclamer de lointaines traditions historiques, en d'autres termes la *race méridionale*. Cette race méridionale, que le Dr Noulet a si

1. Gaston Paris (*Romania*, I).

Digitized by Google

bien nommée dans un éclair de perspicacité supérieure, on la trouve en formation au lendemain de la chute de l'Empire romain, & on peut en suivre les manifestations à travers les soubresauts historiques qui ont abouti à l'*Unité française*[1].

D'autre part, ethniquement parlant, cette race méridionale, cette France d'oc, pour lui donner le nom qui pourra bien devenir son interpellation définitive[2], se justifierait très exactement si l'examen de cette question ne devait nous mener trop loin.

Ce qui importait en ce moment, c'était d'expliquer le rôle du Félibrige en cet épanouissement qui lui fait franchir les Pyrénées d'un côté, les Alpes de l'autre, & qui, en son domaine propre, d'Avignon à Bordeaux, lui permet d'avoir l'ambition de grouper en d'identiques revendications une population de quinze millions d'âmes.

Pénétré de cette idée du relèvement de sa race, Mistral devait suivre avec attention toutes les manifestations qui se produiraient non seulement dans le midi de la France, mais aussi dans tous les pays ayant des affinités communes à celles de sa patrie. A ce point de vue, il avait parfaitement raison de considérer comme tels l'Espagne & l'Italie, car toutes deux ont manifestement avec la France le caractère commun du *génie latin*. Or, en 1859, les Catalans rétablirent leurs antiques Jeux Floraux. Le poète Damaso Calvet, leur premier lauréat, vint en Provence apporter l'heureuse nouvelle. Aussitôt un courant de sympathie se produisit & le chroniqueur de *l'Armana prouvençau* de 1862 envoya ses meilleurs souhaits à ses frères en poésie[3].

1. Noulet, *las Joyas del Gay-Saber*, préface. Toulouse, 1849. — Tamizey de Larroque, *Mémoire sur le Sac de Béziers*. Paris, Durand, 1862.

2. C'est ce qu'a compris un groupe de jeunes Félibres qui ne font point mystère de leurs aspirations fédéralistes & viennent de fonder à Montpellier un organe nettement régionaliste qu'ils ont appelé : *la France d'Oc* (1894).

3. Il peut paraître étrange que cette chronique, signée Jean Brunet, soit de lui. En réalité, il paraît avéré qu'elle est de Mistral lui-même. Du reste, ce seul passage l'indiquerait bien : « Beau provençal, que veut donc de toi la Providence pour t'inspirer ainsi ? Serais-tu destiné,

Digitized by Google

Mais déjà Mistral leur avait adressé son ode magistrale : *I Troubaire Catalan*, où l'on trouve ces vers caractéristiques :

La Republico d'Arle, au founs de si palun
Arresounavo l'Emperaire;...
Aro nous agroumoulissèn
Davans la caro d'un gendarmo [1] !

C'est de la même inspiration que procède le sirvente de *la Comtesse* (1866), si connu que souvent, dans leurs réunions, les jeunes Félibres fédéralistes résument tout leur programme par ces seuls mots : « Vive la Comtesse! » De même les autres sirventes : *En l'ounour de Jaussemin* (1870); *A la raço latino* (1878); *A Na Clemènço Isauro* (1879); *Espouscado* (1888).

Qu'on les lise ces chefs-d'œuvre, on verra que le fédéralisme des jeunes Félibres actuels y est proclamé plus hardiment qu'aucun d'eux ne saura jamais le faire.

Naturellement, les tendances que manifestait le poète furent l'objet de commentaires passionnés. Certains écrivains, & non des moindres, il faut le reconnaître, osèrent l'accuser, surtout à l'occasion de *la Comtesse*, de pousser au séparatisme; mais il dédaigna de répondre. Il le fit pourtant plus tard, comme doit le faire un poète de son vol, en consacrant en 1870 à la France envahie : *lou Saume de la Penitènci*, & en 1871 à la France troublée : *lou Roucas de Sisife*, deux sirventes où se révèle, dans une poignante émotion, le désespoir

lien tout prêt, trait d'union naturel, à relier en faisceau les trois gerbes de la race latine : France, Italie, Espagne? L'avenir le dira. » Seul de tous ses compagons, Mistral pouvait, avec son regard pénétrant, prévoir les événements & annoncer en quelque sorte d'une façon prophétique le rapprochement qui devait s'opérer, sept ans plus tard, entre Provençaux & Catalans, &, quatorze ans plus tard, entre Provençaux, Catalans & Italiens; toutes choses que ce brave Brunet était certainement incapable de voir d'aussi loin.

1. La République d'Arles au fond de ses marais — Parlait en face à l'Empereur; — Maintenant nous tremblons devant la figure d'un gendarme.

Digitized by Google

d'un cœur vraiment français. Et nous ne parlons pas de sa belle poésie sur *le Tambour d'Arcole* qui date de 1868, ni de son beau vers si net et si bien frappé dans *l'Ode aux Catalans :*

Sian de la grando Franço, e ni court ni coustié[1] !

Le poème de *Calendal* procède du même ordre d'idées. Calendal & la Princesse des Baux n'ont aucune ressemblance avec Vincent & Mireille. La fille de maître Ramon & son amoureux sont des créatures humaines qui souffrent & qui tressaillent uniquement parce qu'elles s'aiment & qu'elles sont malheureuses ; la cause de leur douleur est si profondément humaine & vraie qu'il suffit d'avoir un cœur pour comprendre l'une & pour partager l'autre. Aussi tout le monde, ignorant ou lettré, a connu & compris *Mireille*. Au contraire, on ne sent rien d'humain dans Calendal & la princesse des Baux ; l'amour qui les unit, on le saisit vite, n'est qu'une nécessité de la fiction ; ils ne sont point des personnages, ils sont des *entités ;* leur dialogue est semblable à ceux du Dante & de Béatrix ; derrière leurs gestes, un peu vagues, on sent le véritable but du poète, qui a été de chanter un hymne au passé, à la gloire, à l'âme de son pays. D'ailleurs la différence du début des deux poèmes est saisissante :

Canto uno chato de Prouvènço
Dins lis amour de sa jouvenço,
A travès la Crau, vers la mar, dins li bla
Umble escoulan dou grand Oumèro
Iéu la vole segui.... [2],

1. Nous sommes de la grande France, franchement & loyalement. — Toutes ces poésies sont dans *lis Isclo d'or*, édit. Lemerre. — Voir aussi dans ce sens les discours qu'il a prononcés comme *Capoulié*. On les trouve dans *l'Armana prouvençau* & dans *le Cartabèu de Santo-Estello*, publié par Lieutaud (1877-82.)

2. Je chante une jeune fille de Provence ; — Dans les amours de sa jeunesse — A travers la Crau, vers la mer, dans les blés — Humble écolier du grand Homère — Je veux la suivre...,

Digitized by Google

dit le début de *Mireille*. D'autre part, voici le début de *Calendal* :

... Amo de moun païs
Tu que dardaies manifesto
E dins sa lengo e dins sa gesto...
De la patrio amo piouso,
T'appelle ! encarno-te dins mi vers prouvençau [1].

La différence devait être la même dans le sort des deux poèmes auprès du public. A la foule des cœurs aimants & simples répondait la passion de Mireille ; aux patriotes, aux esprits élevés (élite restreinte, en vérité) répondait l'hymne fière de Calendal.

Avant d'aller plus loin, il faut remonter un peu en arrière pour assister aux premiers pas du Félibrige hors d'Avignon.

Sa première *sortie officielle* eut lieu à Nimes le 12 mars 1859. Le vénérable Reboul, aux applaudissements d'une population qui n'épargna point les manifestations sympathiques, donna l'accolade à Mistral, à Roumanille & à Aubanel.

Mais la solennité où fut véritablement consacrée l'autorité poétique du nouveau groupe fut celle d'Apt en 1862. Cette année-là, la ville d'Apt organisa de grandes fêtes dont la principale *attraction* fut un concours littéraire exclusivement consacré à la langue d'oc. Les *Sèt jouvènt* de Fontségugne furent choisis pour être les arbitres du concours, mission, est-il besoin de le dire, qu'ils acceptèrent avec empressement. Le succès de ces Jeux Floraux, les premiers en date auxquels les Félibres aient officiellement présidé, fut tel que, dès le lendemain, à Apt même, ils résolurent de s'affirmer, & rédigèrent des statuts pour faire connaître les motifs de leur groupement.

Nous avons dit plus haut que jusqu'en 1876 le Félibrige n'eut rien qui s'approchât d'un statut, rien qui marquât une association. C'est la vérité. Les statuts actuels du Félibrige ne datent que de 1876 ; c'est seulement alors qu'on songea à établir une véritable *Constitution*, à délimiter les régions que

1. Ame de mon pays — Toi qui rayonnes manifeste — Dans sa langue & dans son histoire — De la patrie âme pieuse — Je t'appelle ! Incarne-toi dans mes vers provençaux !

Digitized by Google

l'idée félibréenne reconnaissait pour son domaine, & à solliciter des pouvoirs publics l'autorisation nécessaire pour la reconnaissance légale de la Société. Les *Statuts* de 1862 (il faut bien pourtant les appeler ainsi puisque c'est le nom que leur donne l'*Armana Prouvençau* de 1863) n'ont d'autre portée que de régler la composition du jury dans les futurs concours littéraires; c'est le but de l'article 6, le seul que nous ayons à retenir : « Les Jeux Floraux, toujours dirigés par un consistoire de sept félibres *cabiscols*[1] donnent des prix & des mentions d'honneur à ceux qui ont le mieux traité les sujets félibréens. » On le voit, il y a loin de là à la savante organisation qui fut créée plus tard & qui, si par un événement imprévu, le système fédéraliste venait à être appliqué en France, pourrait, avec de minimes changements, être déclarée *Constitution provinciale.*

Quoi qu'il en soit, il résulte de l'ensemble de ces circonstances que, dès 1862, l'autorité du Consistoire félibréen en matière littéraire — & orthographique, ne l'oublions pas — était reconnue presque partout en Provence. La bataille est gagnée, dut se dire Roumanille. Sans doute que, dans la pensée de Mistral, elle était à peine commencée. Et ceci nous ramène aux manifestations d'un autre genre, dont nous avons vu les premiers symptômes, au réveil de l'*idée latine.*

Nous savons qu'au lendemain du rétablissement des Jeux Floraux de Catalogne, Félibres & Catalans avaient fraternisé. La première impulsion de sympathie qui les avait jetés dans les bras les uns des autres devait se transformer en une amitié durable & profonde comme celle qui, par-dessus des préjugés mesquins, peut réunir des esprits élevés dans les régions sereines de la pensée.

En 1867, Victor Balaguer, une des plus brillantes intelligences de la Catalogne contemporaine, forcé de quitter son pays à la suite d'une révolution politique, lançait de Narbonne une proclamation poétique où il faisait appel aux sympathies

1. C'est le premier germe de l'idée des futurs *félibres majoraux.* Au reste, les statuts de 1852 n'ont pas été souvent appliqués; ils furent débordés, si nous pouvons nous exprimer ainsi, par la rapide extension des manifestations félibréennes.

Digitized by Google

des Provençaux pour la jeune Catalogne. Il fut reçu comme un frère par les Félibres. William Bonaparte-Wyse organisa en son honneur une félibrée qui dura trois jours à Fontségugne, à la Fontaine de Vaucluse, à Avignon, & tous se disputèrent l'hospitalité du proscrit.

Quelques mois plus tard, rentré en Espagne, Balaguer, avec le produit d'une souscription recueillie dans son pays, envoyait aux Félibres une superbe coupe en argent sur laquelle étaient gravés ces mots : *Record ofert per patricis catalans als félibres provençals Mistral, Roumanille, Aubanel, W. Bonaparte-Wyse y als demès germans Mathieu, Crousillat, Roumieux, Brunet, Gaut, &c., per la hospitalitat donada al poeta Victor Balaguer.* 1867 [1].

Disons quelques mots de cette coupe, elle en vaut la peine. Dès l'avoir reçue, Mistral lui consacra un hymne aujourd'hui célèbre sous le nom de *Chanson de la Coupe* & dont l'air n'est autre que celui d'un vieux Noël provençal de Saboly [2]. La Chanson de la Coupe a sept couplets, nombre éminemment félibréen, comme on sait, & elle est devenue le chant symbolique de l'association. C'est le Capoulié qui a la garde de la

1. Œuvre du sculpteur avignonnais Fulconis (1818-1873), la coupe félibréenne est d'un aspect très artistique & très gracieux. L'intérieur en est doré, l'extérieur d'argent bruni. La vasque, de forme antique, est supportée par un palmier contre lequel sont dressées deux figurines droites représentant la Catalogne & la Provence. La Provence entoure de son bras droit le col de son amie, pour lui marquer sa sympathie ; la Catalogne met la main sur son cœur & semble remercier. Les deux figurines portent le costume latin & ont le sein nu. Au pied de chacune est un blason qui les fait reconnaître. L'inscription que nous avons indiquée plus haut entoure la vasque sur une banderolle autour de laquelle s'enroule une couronne de laurier. A côté des blasons, & alternant avec eux, sont deux petits cartouches où sont gravées les deux inscriptions suivantes :

Morta la diuhen qu'es	Ah ! se me sabien entèndre !
Mes jo la crech viva	Ah ! se me voulien segui !
(V. Balaguer.)	(F. Mistral.)

Les vers de Mistral sont tirés de son sirvente de *la Comtesse*.

2. La Chanson de la Coupe se trouve dans *lis Isclo d'or*, édition Lemerre, p. 38.

Digitized by Google

coupe; il ne la sort qu'une fois par an, au banquet de la *Santo-Estello*. A la fin du repas il y boit, l'élève & chante la chanson dont l'assistance reprend en chœur le refrain. Puis la coupe passe de l'un à l'autre & chacun de ceux qui ont, ou quelques paroles à prononcer, ou une chanson à dire, commencent par y tremper leurs lèvres. C'est ainsi qu'on a pu dire que cette coupe était devenue pour les Félibres leur *palladium* sacré & qu'elle leur représente l'idée de la *fédération latine*, puisqu'elle leur vient d'un pays latin.

L'envoi de la Coupe félibréenne fait par les Catalans aux félibres Provençaux eut un épilogue que nous devons signaler en passant. Dix ans plus tard, aux fêtes latines de Monpellier, en 1878, lorsqu'en vertu de sa nouvelle Constitution votée en 1876, le Félibrige célébra ses premiers *Grands Jeux Floraux*[1], le chancelier, au nom de l'Association, remit solennellement aux délégués catalans une autre coupe en mémoire de celle dont nous venons de raconter l'histoire[2].

Mais il est temps de revenir à Balaguer. Quelques mois après sa rentrée en Espagne, au mois de novembre 1867, l'ancien proscrit appela dans sa patrie les représentants du Félibrige. Mistral, Roumieux, Bonaparte-Wyse & Paul Meyer répondirent à l'invitation, & le 28 avril 1868 partirent pour Barcelone. Ils furent reçus avec une pompe digne d'ambassadeurs d'une grande puissance[3]. Au mois de septembre de la même année, Balaguer, non plus exilé mais triomphateur, & entouré d'une élite choisie dans son pays, venait rendre aux Provençaux leur visite à Nimes, à Beaucaire, à Avignon, à Maillane, enfin à Saint-Remy[4].

La fête de Saint-Remy marque une étape nouvelle. Pour la première fois les lettrés parisiens & la presse de la capitale venaient en nombre au pays des Félibres. On y voyait Saint-

1. Ces Jeux Floraux ont lieu tous les sept ans. (Art. 46 des statuts de 1876.)

2. La coupe offerte par les Provençaux aux Catalans porte le nom des sept provinces de langue d'oc avec cette inscription : *Li Felibre de Franço i Felibre d'Espagno.*

3. V. *Armana Prouvençau*, 1869.

4. *Ibid.*

Digitized by Google

René Taillandier, Monselet, Pierre Zaccone, Francisque Sarcey, Paul Arène, Albert Millaud, Alexandre Ducros, Emile Blavet, le baron Brisse, Marius Roux, Cochinat, Bouvier.....

Désormais, & bien qu'arrêté un instant par les préoccupations de l'*Année terrible*, le Félibrige, à ce point de vue, fit chaque jour de nouvelles conquêtes. Les philologues les plus autorisés comme les littérateurs les plus en vue se rendaient de plus en plus nombreux à ses réunions [1]. Il y avait beau temps déjà que Paul Meyer & Gaston Paris, les deux maîtres incontestés des études romanes en France, avaient témoigné de leur sympathie en faveur du mouvement. Des Universités étrangères, où, par une singulière ironie des choses, on prit longtemps plus d'intérêt qu'en France même à ces manifestations, étaient depuis plusieurs années parvenus aux Félibres les encouragements les plus flatteurs. Tout naturellement le domaine s'agrandit, & à côté des poètes & des littérateurs, la phalange des chercheurs, des érudits, des savants s'augmenta. Sous l'inspiration du baron Charles de Tourtoulon [2], historien de Jacme le Conquérant, les philologues Cambouliu (1820-1869), Boucherie (1831-1883), Montel, Paul Glaize, fondèrent à Montpellier la *Société pour l'étude des langues romanes* qui, par la *Revue* de ce nom, se fit bientôt une large place (1870). A cette *Revue* vint bientôt collaborer Camille Chabaneau, le rival de P. Meyer & de G. Paris [3]. Au nombre

1. Sait-on que Paul Arène a fait ses débuts dans l'*Armana Prouvençau*, & que Daudet y a donné la primeur, en provençal qui plus est, des premières *Lettres de mon moulin*? Aujourd'hui, les jeunes littérateurs parisiens qui, à leur première période, ont traversé la prose ou la poésie provençales ne se comptent plus.

2. *Jacme le Conquérant.* Montpellier, Gras, 1863-67. — *Une session des États de Languedoc.* Montpellier, Boehm, 1872. — *Classification des dialectes*, réponse à M. G. Paris, in *Revue des langues romanes*, 1890, I, 130. — M. de Tourtoulon a fondé la *Revue du monde latin* qui ne paraît plus.— En 1875, chargé, avec O. Bringuier (V. ce nom plus haut) d'une mission par le ministère de l'Instruction publique, il en a consigné les résultats dans : *Etude sur la limite géographique de la langue d'oc & de la langue d'oil.* Paris, 1876.

3. *Grammaire limousine* (1876). - *Histoire & théorie de la conjugaison française;* Nouv., édit. 1878. — *Poésies inédites de troubadours du Périgord* (1885). — *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou éga-*

Digitized by Google

des autres collaborateurs[1] mentionnons, parmi ceux qui eurent des affinités particulières avec le Félibrige, A. Roque-Ferrier, esprit très pénétrant, d'une vaste érudition, qui faisait trêve à ses travaux philologiques pour composer de très subtils poèmes dans le genre archaïque[2]; d'autre part, Léopold Constans, le sympathique professeur à la Faculté d'Aix, encore jeune alors, mais qui ne devait pas tarder à se faire une place parmi les romanistes les plus autorisés[3].

Sont aussi félibres majoraux : MM. Tamizey de Larroque, l'historien infatigable de Peiresc[4]; J.-F. Bladé qui, non content d'être le folk-loriste le plus distingué de la Gascogne, se consacre à la géographie antique du sud-ouest de la Gaule[5]; Léonce Couture, le savant directeur de la *Revue de Gasco-*

rés (1886.) — *Sur la langue romane du midi de la France ; Biographies des Troubadours ; Origine de l'Académie des Jeux Floraux*. Toulouse, Privat, 1885. (Extr. de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*) ; *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale* (1887) ; *le Parnasse provençal du P. Bougerel* (1888) ; *le Roman de Saint-Fanuel* (1889) ; *le Roman d'Arles* (1889) ; *Varia provincialia* (1889) ; *Deux manuscrits provençaux du seizième siècle* (en collaboration avec Noulet). Paris, 1888.

1. La philologie & l'étude de la littérature romane ont pris un immense essor en ces trente dernières années. Simple chroniqueur du Félibrige, il nous suffira de citer les noms & d'énumérer brièvement les œuvres des érudits qui ont accepté le titre de *félibre*.

2. *Enigmes populaires en langue d'oc.* — *L'r des infinitifs en langue d'oc.* — *Quatre contes languedociens recueillis à Gignac.* — *Vestiges d'un article archaïque roman.* — *La Roumanie dans la littérature du midi de la France.* (Tous ces articles ont été tirés à part de la *Revue des langues romanes*, de même que ceux qui ont été réunis sous le titre : *Mélanges de critique littéraire & de philologie*. Montpellier (1874-90), 1892. — *Le Félibrige latin*, revue mensuelle 1890.)

3. *Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*. Paris, 1880. — *Chrestomatie de l'ancien français*. Paris, 1890. — *Le Roman de Thèbes*. Paris, Didot, 1890, 2 vol. — *Le Livre de l'Epervier*. Paris, 1881. — *La légende d'Œdipe*. Paris, 1881. — *Les manuscrits provençaux de Cheltenham*. Paris, 1882.

4. *Les Correspondants de Peiresc*.

5. *Contes populaires recueillis en Agenais*. Paris, 1874. — *Poésies populaires françaises de l'Armagnac et Agenais*, 1879. — *Contes populaires de la Gascogne*. Paris, Maisonneuve, 1886, 3 vol. — Sur la géographie antique : *Annales du Midi* (1893-94); *Revue des Pyrénées* (1893).

Digitized by Google

gne; Victor Lieutaud, ancien bibliothécaire de la ville de Marseille[1]; Frédéric Donnadieu, qui a élevé un monument à la mémoire des Précurseurs des Félibres[2]; Antonin Glaize, professeur à la Faculté de droit de Montpellier, critique délicat et fin poète[3].

Grâce à M. de Berluc-Pérussis, d'Aix, un lettré de premier ordre & un des esprits les plus lumineux du Félibrige[4], secondé par ses deux amis Hte Guillibert[5] & J.-B. Gaut, ainsi que par M. Doncieux, préfet de Vaucluse, après l'Espagne, ce fut le tour de l'Italie à s'affilier à l'idée latine ressuscitée sur les bords du Rhône. Les délégués de l'Italie n'étaient pas des moindres; c'était d'abord l'ambassadeur Nigra, puis M. Conti, président de l'Académie *della Crusca*, & le député-professeur Minich, envoyé par l'Université de Padoue. Pour la première fois, l'Institut de France se faisait représenter à une fête félibréenne : MM. Mezières, de l'Académie française, & Wallon, membre de l'Institut, avaient accepté cette mission, outre qu'ils étaient aussi délégués par le Ministère de l'Instruction publique. Les Catalans étaient représentés par M. Albert de Quintana, président des Jeux Floraux de Barcelone.

Le but de la fête provoquée par M. de Berluc-Pérussis était

1. *Notes pour servir à l'histoire de Provence.* Marseille, Boy, 1873-187... — *Lou Rouman d'Arles*, Marseille, 1873. — *La Court d'amour.* Marseille, Pépin, 1881. — *Marius*, pouemo assounant, 1882. — Dans *Lou Libre de la Crous dé Prouvenço*, Avignon, Roumanille, 1874, dont il a fait la préface, il a recueilli toutes les inscriptions adressées au Comité de l'érection de la Croix de Provence.

2. *Les Précurseurs des Félibres* (1800-1855), illustrés par Paul Maurou. Paris, Quantin, 1888. — *Le Breviari d'amor,* fragments traduits en français. Béziers, Sapte, 1891.

3. Articles de critique dans *la Revue des langues romanes;* — poésies dans *l'Armana provençau.*

4. Promoteur de « l'Académie des sonnettistes », c'est sous son inspiration qu'a été publié *l'Almanach du Sonnet.* Aix, 1874-75-76-77. — Il a fait paraître : *Moun Oustalet.* Montpellier, 1881. — *Cant di Fourcauquieren.* Aix, Remondet, 1876. — *Les Chansons du Carrateyron.* Marseille, Roy, 1855. — M. de Berluc s'est souvent servi du pseudonyme *A. de Gagnaud.*

5. V. *La Cornemuse,* journal franco-provençal de Marseille, 1er août 1893.

Digitized by Google

la célébration du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque. Elle eut lieu à Avignon & à la Fontaine de Vaucluse du 18 au 20 juillet 1874. On peut bien dire qu'à ce moment la fédération latine (idéale malheureusement) fut scellée sur le terrain de la littérature & de la poésie [1].

Enfin, en 1875, à Montpellier, au concours ouvert par la *Société des langues romanes,* d'importantes innovations étaient mises en pratique qui peuvent être considérées comme le dernier terme de la période d'expansion félibréenne. Pour la première fois, des récompenses étaient accordées aux travaux philologiques concurremment avec celles attribuées aux œuvres poétiques ou littéraires. Pour la première fois aussi on appelait dans la lice non seulement le dialecte provençal qui jusqu'alors s'était vu réserver les faveurs du *Consistoire félibréen*, mais tous les grands dialectes du midi de la France : le languedocien, le gascon, le dauphinois, le limousin & le béarnais. Bien plus, on admettait même le catalan de l'ancien comté de Barcelone & les idiomes qui se rattachent directement à lui dans la province de Valence et les îles Baléares.

Le concours fut remarquable tant par la qualité des œuvres envoyées que par la notoriété des membres du jury. En effet, on y voyait Egger, Gaston Paris, Michel Bréal, Mila y Fontanals, Revillout, Boucherie, siéger à côté de Mistral, Gabriel Azaïs, Roque-Ferrier, Lieutaud. Quant aux lauréats, ce furent, pour la poésie : Félix Gras, avec son poème : *Li Carbounié;* Alphonse Tavan, avec son recueil : *Amour & Plour;* Mir, avec sa *Cansou de la Lauseto;* Langlade, avec son poème : *l'Estanc de l'Ort.* Les lauréats de la prose furent : Alphonse Michel, pour la première partie de son *Histoire de la ville d'Eyguières*, écrite en provençal; Mir, pour sa fameuse *Messo de Ladern.* On vit même paraître un excellent travail, très technique & très exact, écrit en prose provençale, par M. Blanchin, sur les *Charbonnages des Bouches-du-Rhône.* Parmi les travaux philologiques, on distingua celui d'un des savants les plus autorisés de l'Italie, M. Ascoli : *l'A latin dans le ter-*

1. V. *Armana prouvençau*, 1875. — *Fêtes littéraires & internationales; Cinquième centenaire de la mort de Pétrarque.* Avignon, Gros, 1874.

Digitized by Google

ritoire franco-provençal; la publication définitive de la *Vida de Sant-Honorat*, par Léandre Sardou; une étude du pasteur Fesquet sur *le Sous-dialecte languedocien du canton de la Salle-Saint-Pierre, dans le Gard*[1].

Ces citations suffisent. Ce qui n'est pas moins suggestif, ce sont les discours prononcés par Egger, Mila y Fontanals & Michel Bréal, dont Gaston Paris donnait le résumé dans ses impressions racontées quelques jours après au *Journal des Débats* : « Des politiques à courte vue peuvent seuls négliger de pareils symptômes; il y a dans l'histoire bien des événements considérables qui ont eu une origine analogue. »

Gaston JOURDANNE.

(*A suivre.*)

1. *Le Concours philologique & littéraire de l'année* 1875. Montpellier, 1875.

Digitized by Google

LA FAMILLE CONTARD DU BURGAUD

DÉTAILS DE LA VIE PRIVÉE AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES
EN PAYS TOULOUSAIN

I.

Cette famille, dont le nom s'était perpétué à travers les siècles, n'existe plus dans la commune du *Burgaud*[1]. Seul, le hameau des *Contards* en a conservé le souvenir. La parenté paraît perdue; s'il reste encore des descendants par suite des alliances, on ne les connaît pas. Nous laissons à d'autres le soin d'effectuer ces recherches dans l'état civil de la commune où l'on en suivrait la filiation. Il nous suffira de faire revivre un instant cette famille qui occupa une place importante dans le pays par son origine plébéienne, par ses alliances & par une aisance relativement considérable.

Dans son livre de raison & de comptes, nous relevons, en 1602, le nom de Jeanne Lacombe, mère d'un Contard, qui avait épousé une demoiselle de Ferréol ou Fériol. Mais le nom de Guilhelmy Contard, junior, apparaît dès 1537, date la plus reculée du livre. Celui de Antoine de Lavidie arrive ensuite en 1564, de même que celui de Antoinette de Lavidie, veuve d'un Guillaume Contard. Il est important de signaler son nom ici, puisque par les femmes il s'allie à celui des Contard, objet principal de notre étude.

On trouve ensuite, comme cousins, des Pons, des Guiraud,

1. Canton de Grenade (Haute-Garonne).

Digitized by Google

des Izard, des Fiquat, Gourdon, Hélies, Loung &, comme beau-frère, un sieur Salut. Un Rieupeyroux devint le gendre Contard, & ce nom est encore porté à Grenade, où il existe peut-être quelque rameau détaché de la famille primitive.

Les Salut et les Ferriol étaient d'Aucamville[1], commune limitrophe de celle du Burgaud. Alliés aux Contard, ils réunirent plus d'une fois leurs efforts pour résister aux entreprises des Réformés contre lesquels ils levaient des troupes placées sous leur commandement immédiat. Toujours en armes & prêtes à livrer combat aux hérétiques, ces milices communales, presque improvisées, veillaient à la défense de leurs localités respectives, s'efforçant de repousser les attaques des fanatiques qui, pendant les troubles religieux de l'époque ou ils vivaient, faisaient irruption dans le pays.

II.

SERVITEURS.

Les Contard avaient à leur service plusieurs domestiques employés soit aux travaux agricoles, soit dans l'intérieur de la maison. En cela rien de particulier, puisque l'exploitation considérable des terres exigeait un personnel en rapport avec l'étendue du domaine.

C'était d'abord une *chambrière* ou servante qu'on louait pour un an habituellement, à des conditions déterminées d'avance. Cette domestique, à gages fort modestes, recevait de 5 à 7 livres par an. Le maître lui fournissait les effets personnels dont elle avait besoin pendant le temps de son service. En fin d'année, quelquefois plus tard, les avances faites étaient comptées en déduction du salaire annuel. Tantôt on lui achetait un pan de *drap céleste* pour 1 livre 2 sols ; tantôt des souliers valant

1. Canton de Verdun (Tarn-et-Garonne).

Digitized by Google

1 livre ou 1 livre 12 sols, une paire de bas de *cordelat blanc*[1] pour 2 sols, une cape pour 3 livres; puis aussi on lui avançait la façon d'une robe payée 15 sous...

Les conventions de louage variaient avec les personnes d'une année à l'autre. Ainsi, en 1591, les gages d'un an étaient de 1 écu sol 2/3 ou 5 livres « ung garde-robe » & une chemise « d'estoupas[2] ». En 1592, la chambrière recevait 5 livres, une chemise, « ung davantal[3] », la moitié des « espigas[4] ». En 1586, la maison Contard occupait, en outre de la chambrière, deux serviteurs hommes, & d'autres « maneuvriers[5] », vivant au dehors & travaillant à la journée. Chaque serviteur recevait, en 1611, 9 livres par an, payées, comme pour la chambrière, avec des fournitures avancées ou en argent. S'il perdait quelque animal par sa faute, on lui en retenait le montant sur ses gages; deux pourceaux perdus de la sorte sont payés 1 livre.

D'autres fois, on portait les gages de 13 à 14 livres, & la convention se passait en présence de Jehan Boyé, autre serviteur de la maison. En définitive, rien de précis dans le prix du louage des domestiques. On traitait sans doute suivant les exigences du moment & la valeur des services à rémunérer. Le louage se prolongeait parfois au delà d'un an, à la convenance des parties.

Les terres non exploitées directement par le propriétaire étaient données, comme aujourd'hui, à des maîtres-valets. Ceux-ci recevaient, en retour de leur travail, 16 setiers mixture[6], 10 écus argent, 1 barrique de bon vin, 3 de demi-vin et 1 setier de « pourgos[7] ». De son côté, le maître-valet devait

1. Faits avec la plus grossière laine. — Étoffe grossière naguère tissée dans le pays avec le résidu des laines & celui du lin (étoupes) mélangés.
2. Étoupes.
3. Un tablier.
4. La moitié du produit du glanage ou glanure.
5. Manouvriers ou journaliers.
6. méteil, mélange de blé & de seigle.
7. Purges, résidu du bon blé, séparé par le vannage des grains médiocres ou mauvais tout à fait.

Digitized by Google

fournir au propriétaire 200 œufs, 6 paires de poulets, 6 paires de poules & autant de chapons (1605). Ces mêmes métairies étaient encore livrées à des *métayers*. Les conditions différaient peu de celles imposées aux maîtres-valets avec lesquels ils paraissent devoir être confondus. Ils recevaient, pour une année complète, 16 setiers mixture, 1 barrique de bon vin, 4 de vinade[1], plus 30 livres d'argent. On lui « baillait » aussi un petit « porcheu[2] » pour le « norrir, & se partira à saint Marthin. » En retour, « est tenu le dit Pierre Vernouye tenir un varlet pour fere les aprests que il nous plera », & de payer, en outre, 6 paires de poulets, autant de poules à la Toussaint, 6 paires de chapons au bout de l'année & 200 œufs (20 novembre 1605)[3].

III.

BERGER ET GAZAILHER.

Un berger gardait les troupeaux de brebis de la maison. Il était fait inventaire des têtes livrées avec évaluation des prix par nature d'animaux : brebis *portantes* ou non, moutons ou agneaux. Les gages se payaient aussi en nature ou en argent, déduction faite des avances remises pendant le temps du service.

Les Contard fournissaient également des animaux à moitié fruit : porcs ou moutons. C'était le bail à cheptel, tel qu'il se pratique de nos jours. Ils donnaient surtout des moutons. De nombreux actes de « gazailhe[4] » démontrent que c'était leur genre de transaction préféré. Les troupeaux ainsi livrés étaient peu importants : 8 ou 9 têtes au début. Cependant, suivant les avances du propriétaire ou peut-être aussi suivant la

1. Troisième vin.
2. Petit porc.
3. Voir pièce justificative, n° 5, un autre genre de louage.
4. Cheptel.

Digitized by Google

solvabilité des « gazailhers[1] », le nombre des bêtes s'élevait parfois à 30, 35, 49, sans aller au delà, semble-t-il. Néanmoins, rien d'exclusif sur ce point. D'ordinaire, le bail était consenti pour un ou deux ans. Si quelque brebis mourait par la faute du « gazailher », celui-ci était tenu de la payer de ses deniers ou de subir une retenue de valeur égale sur ses bénéfices. En 1540, il fut donné pour un an révolu à un sieur Azam, de Brignemont, « une *baque*[2] & un *brau*[3] pel rouge... à capital de prix de 12 escuts petits, sur la *bladade*[4] de 7 pugnères blé froment, mesure de Grenade. »

De même, le 28 janvier 1618, il donne aussi en gazailhe, au métayer de M. Segry, une vache poil *castan*[5] pour le prix de 24 livres & un setier de blé par an. Trois jours auparavant, il avait également remis à son métayer, à titre de gazailhe, une paire de bœufs, précédemment vendus « au bert[6] » & retirés moyennant 66 livres & 10 pugnères de blé de bladade tous les ans « que led. métayer est tenu de donner le jour & feste Saint-Barthélemy[7]. »

1. Celui qui prend les brebis confiées à ses soins.
2. Vache.
3. Jeune bœuf.
4. La *bladade* est une redevance qui s'applique à plusieurs cas : 1° droit seigneurial *sur* le blé, droit levé sur chaque paire de bœufs de charrue & même sur la charrue (Ducange); 2° *bladage*, récolte *du* blé, redevance *en* blé (Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*); 3° redevance *en* blé (bladade en roman), rente annuelle qu'on retire d'un laboureur pour l'usage d'*une* ou *plusieurs bêtes* de labour (Mistral, *Dictionnaire provençal français*); droit seigneurial *sur* le blé (La Curne de Sainte-Palaye.)
5. Couleur châtaigne; noir châtain (latin, casta); on dit encore dans le même sens, casta.
6. Ou au vert, c'est-à-dire en sortant de l'hiver; & repris à la bladade, c'est-à-dire après *dépiquéson* (dépiquage), moyennant 66 livres & 2 hectolitres & demi de blé environ au métayer pour frais de nourriture ou d'entretien. En ce moment, donner au *bert* c'est donner des animaux à profit. Sur estimation préalable, le preneur les nourrit, leur fait manger le fourrage vert; après nouvelle estimation a lieu le partage du bénéfice, s'il y en a.
7. Fête souvent prise pour terme de payement comme la Magdelaine, Saint-Martin, Saint-Martial, la Toussaint, &c.

Digitized by Google

Une autre fois, ledit Contard déclare avoir « reçeu de Antoine Cabarot, troys sestiers blé, le 8 août 1619, & c'est ce qu'il me doit de la *bladade* de duz chevaux que je lui ai vendeus, comme apert par instrument reteneu par Couder, notaire au Burgaud. »

Ce cheptel varie : il donne lieu à une rente annuelle, sans mention, très souvent, de la perte ou du profit du fermier, ni du pied ou capital, apparemment toujours réservé.

Tous les actes font obligation au « gazailher » de bien régir & gouverner les bestiaux « en bon pay de famille, comme si era suas. » Ceux de 1549 & 1550 exigent en outre de lui le versement, entre les mains du propriétaire du « cabal », de la quantité de dix à douze fromages par an. Nous voyons ainsi comment on savait alors utiliser le lait de brebis. D'après celui de 1539, le bail était une simple promesse, une preuve d'engagements pris avant l'acte authentique. « Et aussi a promis [le gazailher] & juré sur les quatre sainctz évangilles de Dieu de passer *instrument* de gazailhe de jour en jour, quant sera requis par led. Contard ou par d'autres ayant charge pour luy. » Témoin, Pierre de Lagardella.

IV

RÉCOLTE, SEMENCE, CREUX OU SILOS.

L'étendue du domaine n'est pas déterminée; la quantité de récolte varie d'une année à l'autre. Ainsi, en 1608, on recueillait en avoine 46 setiers; mixture 64 setiers 3 pugnères; blé, 123; fèves, 2; garofos[1], 2; soit au total 137 setiers, 3 pugnères de grains différents. Le setier de blé valait en 1607, 7 livres; la mixture 5 livres 10 sous. En 1620, le setier de blé se paya 6 livres, le setier de mixture 5 livres. Le pays avait beaucoup de bois, pour la plupart défrichés aujourd'hui. La mort de

1. Vesces.

Digitized by Google

Duran Pourquier, charbonnier du Burgaud, indique une profession disparue.

En 1600, on avait récolté 236 *semaus* (comportes) de vendange; les frais s'élevèrent à 2 écus or sol, non compris la dépense des hommes & des femmes employés, pour lesquels il fallut 4 setiers mixture & une brebis donnée ou fournie par M. Ferriol pour leur nourriture.

On ensemença 94 pugnères de blé, avoine, seigle, mixture & autres grains. La récolte avait été moins productive les années précédentes. On recueillit, en effet, « ez terres dudit feu Contard 6 cartons de blé, 10 de mixture & 9 pipes de vin (1587). L'année suivante, 8 cartons de blé, 12 mixture & 8 pipes de vin. On vendit le vin à raison de 16, 20, 25 livres la pipe (1587-88-89).

La moisson faite, les grains étaient souvent mis dans des *creux* ou silos, pratiqués dans la maison & dans les rues, à Grenade, où l'on en trouve de nos jours. On les faisait parfois assez vastes & profonds pour contenir, l'un 28, l'autre 12 setiers, soit 40 setiers mixture. Ces deux silos, trouvés à Verdun (1627), appartenaient au cousin Ferriol, religieux de Verdun, qui possédait à Aucamville des terres tenues par un fermier. En 1617, deux creux, dans la métairie du Burgaud, contiennent l'un 30 setiers blé & 30 setiers mixture; l'autre 14 setiers 2 pugnères blé & 17 setiers mixture[1].

1. Les *mesures* pour les grains en usage au Burgaud étaient le *setier*, la *pugnère* ou quart du setier, le *boisseau*, huitième de la pugnère & l'*émine*. Il faut ajouter le *carton*, supérieur au setier (1586), & qui vaudrait aujourd'hui 1 hectolitre 177 environ.

Pour le vin, on comptait par *pipe*, valant deux barriques en 1586. En 1589, sept barriques étaient comptées pour 3 pipes 1/2 & vendues 87 livres 10 sols. Chaque pipe équivaut à peu près à deux bordelaises.

Les *monnaies* étaient l'*écu sol* (3 livres); la *livre* (20 sous); le *sou* (12 deniers) & le *denier* tournois & mailhe. Il y avait l'*écu sol or;* on comptait par écus petits; on faisait encore usage de la *pistole*, valant 7 livres en 1606 & seulement 6 livres 12 sous en 1600.

Digitized by Google

V.

PRÊTS D'ARGENT OU DE GRAINS ; COMPTES.

Les prêts d'argent étaient rares, si l'on en juge du moins par les titres placés sous nos yeux. Une seule fois, en 1565, nous trouvons une somme de quelque importance (157 livres 5 sols 2 deniers) prêtés pour deux mois. En janvier de la même année, Anthoine de Lavidie donne « à cause d'amiable prêt », la somme de « 23 soulz, remboursable à la prochaine fête de la Pentecôte. »

En 1568, on avance 5 pugnères d'avoine & 5 pugnères de blé, remboursables seulement quand le prêteur réclamera ses grains. En aucune façon on ne trouve trace d'intérêt dans ces deux sortes d'opérations qui paraissent être le fait habituel des Contard. Cependant elles devaient inévitablement rapporter un bénéfice suffisamment compensateur. Le contraire supposerait une générosité rare, sinon inconnue, même à l'époque où ces faits se passaient. Cette famille prêtait d'ailleurs de petites quantités de grains, non seulement à ses voisins ou à ses parents, mais encore à des habitants d'Aucamville & des environs ; ses relations commerciales s'étendaient quelquefois au delà. Tantôt c'était 2 pugnères ou 3 setiers mixture[1], deux pugnères blé pour semer, prêtées à diverses personnes, puis encore un setier mixture à M. Comien, vicaire du Burgaud, ou à M. Romieu, autre prêtre (1618), &c., &c.

Le commerce des bêtes à cornes préoccupait également les Contard. « J'ai presté *au bert* ung père de bufs pour le prix de 63 livres comme apert par contrat retenu par Villeneuve, notaire de Verdun. » De même, il prêtait « une pere de vaches pour le pris de 16 escuts faisant la somme de 48 livres », suivant contrat du même notaire (1606). Ces transactions donnaient lieu au payement de rentes assez élevées qui, plusieurs

1. Méteil, mélange de blé & de seigle.

Digitized by Google

fois répétées, constituaient un revenu considérable. Y avait-il excès dans ces exigences? On peut se le demander, en présence d'un texte aussi sommaire que celui-ci.

Les comptes étaient le plus souvent réglés en présence de quelques voisins ou autres témoins agréés par les parties, & pris parmi les serviteurs ou ailleurs. Mais la convention, bail ou promesse, était écrite par le notaire ou son délégué, plus rarement par le créancier lui-même, qui se contentait de signer la cédulle[1].

VI.

OBLIES, IMPOTS DIVERS, FOUR BANAL.

La famille comptait au nombre de ses charges les oblies à payer, soit au baron de Lamothe[2], soit au comte d'Escars ou à la comtesse de Fimarcon, seigneuresse de Lamothe, différents noms qui, suivant les époques, représentaient un seul & même seigneur. Le montant des oblies annuelles s'élevait à 5 soulz 6 deniers mailhes (1608); 5 sous 7 deniers (1615); 7 sous 6 deniers (1631). Parfois les Contard étaient tenus de donner une *géline*[3]; parfois aussi ils faisaient échec aux exigences de « Monsieur le Baroun[4] », dont les prétentions exagérées les obligeaient à porter leurs contestations devant les tribunaux. En effet, le 4 décembre 1608, ils obtinrent contre lui un arrêt le condamnant « avec despans à 5 escus. » Il n'est pas dit pourquoi.

L'homme d'affaires était le receveur, signant les quittances en cette qualité. Ce fut d'abord un certain de La Roche qui remplit sa charge pendant plusieurs années; après lui paraissent successivement les sieurs Lacroix, Duperré, Gay (?), &c.

1. Cédulle, appellation du reçu & du bail.
2. Château situé à Saint-Cezert.
3. Poule.
4. De Lamothe sans doute.

Digitized by Google

Contard payait également chaque année 18 sous d'oblies au commandeur du Burgaud.

Cette famille contribuait aussi aux charges de Verdun en raison de ses possessions dans la juridiction. En l'année 1563, elle paya 4 livres 7 sous 7 deniers pour toutes impositions de la ville; 1564, 3 livres 1 sous 2 deniers; 1565, 2 livres 12 sous 2 deniers. Le reçu est signé & écrit par Pezet, délégué des consuls de Verdun, & consul lui-même.

Les Contard prélevaient tous les ans sur le four banal du Burgaud un droit payé en pain, non en argent.

VII.

PRÊTRES, RELIGION, CONFRÉRIE.

Un compte ou mémoire, écrit de la main même du sieur Contard, nous apprend qu'un prêtre, Me Pierre Hélies, était nourri dans la famille. Le règlement du compte de 1605 indique qu'à titre de prêt elle en recevait de l'argent, & qu'elle demeurait en sa faveur débitrice de 10 livres.

Puis on fit « pacte[1] » avec ce dernier pour sa « despanse » d'une année, commençant le 24 juin 1605 & finissant à pareil jour de l'année suivante. Il fut convenu qu'il donnerait « 6 setiers de blé, 4 barriques vin & 12 livres. » Le 5 juillet 1606, on règle le compte de l'année précédente, comprenant tant de l'argent prêté que frais & fournitures faites aud. prêtre, qui, cette fois, écrit de sa main, le règlement intervenu. Ils demeurent quittes vis-à-vis l'un de l'autre. La confiance paraît réciproque entre les parties, & il semble que Me Hélies n'était pas considéré comme étranger à la famille avec laquelle il vivait. On prenait soin de son vestiaire & parfois on achetait du drap pour lui. De son côté, le prêtre avançait de l'argent dans le courant de l'année, au fur & à mesure des besoins

1. Convention, marché.

Digitized by Google

du ménage; puis on arrêtait le compte tous les ans & la vie en commun reprenait comme par le passé.

Ces relations étaient faites pour fortifier les sentiments religieux de la famille[1]. On en trouve l'empreinte dans les manifestations extérieures du culte & particulièrement à l'occasion de la sépulture du chef (1586), laquelle permet de se faire une idée de ce qu'était l'opulence de la maison.

La dame Lacombe, veuve Contard, appela treize prêtres qui reçurent 5 sous chacun, soit 3 écus sol 5 souls. Elle dépensa en outre pour les trois cérémonies faites dans l'année, savoir :

Achat de torches & de cire : sépulture neuvaine, bout de l'an, 4 écus sol.....	12 l.
Pour treize prêtres appelés : neuvaine, bout de l'an.....	6 l. x s.
Passades, absolutions & obsèques.....	» xl s.
Deux trentenaires de messes célébrées à la mort de feu Contard.....	3 l.
Dix-huit messes célébrées par huit prêtres après le décès & payées à un prêtre du Burgaud.....	xxiiij s.
Achat de chair : sépulture, neuvaine bout de l'an, 2 écus sol.....	6. l.

Parmi ces dépenses n'est pas comprise celle du vin employé en ces différentes occasions & pour l'offrande faite à l'église lors de chaque cérémonie funèbre. Le ménage en consomma dans l'année la quantité de 7 pipes. L'habitude de réunir à sa table les parents & amis éloignés venus à l'enterrement s'est maintenue.

Le repas *frugal* qui les retient dans la maison mortuaire prend quelquefois des proportions peu en rapport avec la cérémonie qui la motive. Et si aujourd'hui il comporte des aliments uniquement préparés au maigre, nous remarquerons qu'à une époque où la foi était plus sincère & plus vive, on ne dédaignait pas les aliments gras offerts aux convives.

1. Un François Contard avait fondé des messes à perpétuité pour la rente annuelle de 5 livres. Ces messes furent réduites à dix en 1763. (Archives de la Préf. série G, 518).

Digitized by Google

Les décès des parents ou autres sont mentionnés avec dates sous une forme spéciale : « X... est decede de ce monde en l'autre le... ; je prie Dieu qu'il aye son âme en son sent paradis. »

Les naissances, plus rares, sont indiquées comme suit : « Au nom de Dieu soit & de la Vierge Marie, mere de notre Seigneur Jesus-crist » ; suit le nom de l'enfant, du parrain, de la marraine & du prêtre qui a fait le baptême.

Il existait au Burgaud une confrérie dite de « Monsieur Saint-Launard » (Léonard), patron de l'église « parochelle. » Jehan Contard y fut admis le 11 décembre 1624. Cet esprit d'association si vivace persiste de nos jours, mais avec un but religieux moins apparent ou moins épuré peut-être.

VIII.

MARIAGE, CURÉ OU RECTEUR, NOTAIRE, FOIRE, APPRENTISSAGE.

La fille dud. Contard ayant passé le « patoc[1] » avec le sieur Alexandre Rieupeyroux, en Toulouse, le 26 juillet 1626, le mariage fut célébré le 11 janvier 1627 dans l'église du Burgaud, par le recteur, Monsieur Bertrand, docteur en sainte théologie. Les fiançailles avaient précédé de six mois la consécration religieuse.

Comme dans les autres localités, il existait plusieurs prêtres au Burgaud. Après M. Hélies, on trouve le nom d'un certain Pierre Lavidie, prêtre du lieu & parent sans doute de Jeanne Lavidie, alliée aux Contard. En 1626 on trouve le nom de Rovier, vicaire ; en 1627, celui de Pierre Bertrand ; en 1665, celui du recteur[2] Pol ; antérieurement parmi les plus anciens, nous relevons ceux des *Caperans* B. Boyseria, R. Gendre & Guilhem Burbail (1537, 1550, 1602).

1. Contrat de mariage.
2. Curé Il y était déjà en 1631 (Arch. préf., série G. 518.

Digitized by Google

De 1619 à 1625, un sieur Couder y est notaire[1]. Mais le notaire Du Joglar de Bouillac était souvent appelé (1568).

Déjà en 1609, on constate au Burgaud l'existence d'une foire tenue le jour de Saint-Xiste (6 ou 7 août), qui se tient encore de nos jours. Les relations de cette commune avec Toulouse remontent assez haut. Le commerce attirait les habitants dans l'ancienne capitale du Languedoc où la contrée vient toujours s'approvisionner. Aussi Jehan Contard note dans son livre de comptes son entrée en apprentissage dans la maison de M. de *Lestanc*, marchand chaussatier de Toulouse (15 août 1591). Un des cousins Contard y était établi boulanger, depuis longtemps déjà.

Est-ce que le trafic des produits du sol n'était pas suffisamment rénumérateur? Le père Contard était-il à la recherche d'une situation supposée meilleure pour son fils? La tradition de famille ainsi interrompue laisserait percer l'ambition du parvenu. Il semble pourtant que le fils ne resta pas longtemps à Toulouse puisque lui-même inscrit la note & qu'il dirige ses domaines. Néanmoins, déjà se manifestait cette tendance qui écarte les cultivateurs des paisibles, mais pénibles travaux des champs.

IX

FAITS HISTORIQUES PARTICULIERS OU GÉNÉRAUX.

Les Contard ne se contentaient pas seulement de tenir en règle les affaires de la famille; ils notaient avec un soin égal les faits historiques concernant leur village & même ceux qui se passaient dans les environs.

A la fin du seizième siècle (1561) & au commencement du suivant, la lutte entre catholiques & huguenots s'était étendue tout autour du pays, & les habitants ne pouvaient rester indifférents aux incursions fréquentes des religionnaires de Mon-

1. En 1647, il y en avait deux, Gervais Hucay & Bernard Long. (Série G. 518. Archives de la préfecture).

Digitized by Google

tauban. Le voisinage des villes de Grenade & de Verdun, près desquelles se déroulaient quelques-unes de leurs opérations, les exposait aux surprises des deux partis. Les gens du Burgaud eurent plus d'une fois à se défendre contre les fanatiques qui provoquaient dans leur commune des scènes de meurtres, de pillages ou de déprédations. Ainsi en 1586 & en 1628 eurent lieu les massacres des catholiques par les protestants de la contrée. Déjà en 1579 les protestants avaient fait irruption à Galembrun, dont quelques habitants sont emmenés prisonniers au Mas-Grenier, avec tout leur bétail. Peu après, Launac était traité de même [1].

Nous relevons par ordre chronologique les notes diverses concernant l'histoire du village, ou se rapportant aux faits généraux de l'histoire.

1586. — « Ceux du Mas auroict admene ung cheval du labouraige de feu Contard. »

1586. — « Le 10e jour du mois de jung feut *massacré* Jehan Contard, cappitaine, par ceulx de la nouvelle religion préthendeue, a la metterye de Jehan Durand, en la juridiction d'Aucamville, et avec luy, jusques au nombre de *trente*, dud. Brugauld. »

1586. — « Auroict lad. contable achapte foing, tant au lieu de Lagraulet que Beaupuy pour la norriture tant des chevaux de labouraige que les aultres *chevaulx de guerre* dud. feu Contard, pour la somme de 19 livres. »

Si l'on ne songeait pas à l'attaque, du moins fallait-il penser à la défensive. Et ce n'est pas sans raison que feu le capitaine Contard entretenait dans ses écuries des chevaux de guerre, puisqu'il perdit la vie dans l'une de ses rencontres avec les protestants.

1626. — « Le 28e de Jun, Gourdas a mis le feu a la tuilerie deu Burgaud. Je prie Dieu qu'il lui doint ce qu'il merite insin soit. »

1619. — « Le cappitaine Pierre est dessede de ce monde en

1. Galabert, *Bulletin de la Société archéologique de Toulouse*, n° 12, p. 81, 1893.

Digitized by Google

l'autre le 22 octobre 1619. Je prie Dieu quil luy aye lame en son sent paradis. »

1621. — « Monsieur le duc de Mayenne a este tueu devant Montauban le 16 septambre 1621. Je prie le doux Jésus quil bulle avoir receu son ame a son royaume de Paradis, ainsin soit-il. »

— « Le roi Louis XIII a fait son entrée à Th. (Toulouse) le 21 novembre 1621 et aussi Monsieur, son frère. Je prie Dieu quil lui donet loungue & heureuse vie. »

1622. — « Le 9e septambre, M. de Théminos a commansé de fazere le degat de Montauban que mestre le feu aux mesons & fini de fazere le degat le 17e de septambre 1622. »

Ainsi le fer & le feu accomplissaient leur œuvre destructive dans une contrée déjà ruinée par les excès des troupes royales exaspérées de ne pouvoir vaincre la résistance des Réformés.

1626. — « A este pendu Janet, le 31e janvier 1626, pour avoyr meurtri ung frère de Jehan Bessens le 18e du moys de janvier 1617. Celui qui prounounsa la sentence a este monsieur Nogaiolie, docteur et avocat de Grenade. »

1628. — « Le 13e du moyes de septambre 1628, ceulx de la Religion de Montauban ont faict un grand massacre de catholiquos apostoliquos romee. Lon faict estat quilz en sont mortz le nombre de 250 le moiens. Je prie Dieu quil aye leur ame à son sent paradis. »

1665. — Le 3e de janvier 1665 set treube mort dans son lit Monsieur Pol, recteur du Brugaud. »

X.

ENSEIGNEMENT. — RÉGENTS.

Les soucis de l'exploitation agricole n'empêchent pas les Contard de penser à l'instruction de leur fils. Sans elle, celui-ci eût été le type incomplet du bourgeois campagnard au seizième siècle. Le bien-être de la famille permettait ce luxe, qui n'était pas, quoi qu'on en ait dit, à la portée du plus

Digitized by Google

grand nombre. Il y avait d'ailleurs nécessité, car les opérations commerciales de la maison des Contard obligeaient ceux-ci à tenir des comptes rigoureusement exacts. A part le chef de la famille qui, à peu près seul, savait signer, les femmes ne paraissent en rien, si ce n'est pourtant en 1586 où la veuve Contard fait tenir note de ses dépenses comme comptable & en qualité de tutrice légale de son fils unique, car on ne dit pas s'il existait d'autres enfants. Sait-elle écrire? Un étranger, écrivain spécial & habile dans son art, note les dépenses de l'année; c'est le cas habituel, on a recours à une sorte de secrétaire.

De même, antérieurement, la plupart des baux à cheptel sont écrits & signés par le notaire; les quittances des tailles sont écrites et signées par les délégués de la partie prenante ou par les hommes d'affaires, représentants immédiats du seigneur au nom de qui les taxes sont perçues.

Parfois, mais plus rarement, c'est un prêtre, le *caperan*, qui prête le concours de sa plume & écrit en patois le bail à cheptel ou « gazailhe », tandis que le notaire écrit à la suite son dernier acte en latin peut-être; ainsi en 1537. Tous deux tenaient une grande place dans les conseils de la famille, tous deux inscrivaient les baux sur le livre des comptes, où l'on trouve à côté des recettes & dépenses des constatations de naissances, de décès ou de mariage, se rapportant à la fin du seizième siècle, au dix-septième & aux premiers temps du dix-huitième.

Les dates extrêmes de notre livre de raison vont de 1537 à 1773, & il est seulement question d'écoles pour la première fois en 1559. On paye 10 sols au magister Arnault Motet « pour avoyr enseigne lenfant. » Une autre fois, il est donné « al regent » 2 livres 15 sols. C'est, apparemment, le même maître.

Nous avons vainement cherché un programme de leçons; l'entretien du corps importe davantage; les facultés intellectuelles viennent en seconde ligne ou passent inaperçues, car rien n'indique la façon de les cultiver, ni la nature du travail demandé à l'élève. Un corps robuste et sain, d'abord, l'esprit viendra plus tard.

Digitized by Google

« Je confesse avoyr rescu de Jehanny pour Anthoinette de La Vidie, mere de Jehan Contard, pour la somme de dix huict livres, & ce, pour avoir enseigne led. Contard de l'espace de huict moys, au lieu d'Aucamville dont le [tient] quitte. Faict au Burgaut le xvj^e^ apvril mil v^c^lxij (1562). Arnaylt Motet » signé.

Le maître du Burgaud, s'il y en avait, ne suffisait point aux exigences de la famille. Suivant la réputation des « maîtres d'écolle », ou peut-être même suivant que les conditions paraissaient plus ou moins favorables, les enfants étaient envoyés à Aucamville (1562), à Verdun (1564 & 1586), à Grenade (1591). Convient-il d'ajouter aussi que ces changements fréquents pouvaient être dus aux caprices des enfants? Peut-être bien aussi.

On est plus précis en 1564. Les conventions faites & acceptées de part & d'autre sont consignées dans un bail écrit & signé par le « regent des scolles de Verdung », nommé Blasi Granier, qui prend chez lui Jehan Contard, à partir du 17 juillet jusqu'à la Saint-Jehan de l'année suivante[1]. Il se charge de le bien « norrir & endoctriner », comme un « bon m^e^ descolle est teneu faire à ses disciples »; de lui donner des « alymens de bouche suyvant sa qualité », c'est-à-dire en raison du rang de la famille dans la société, ou de sa fortune.

En retour de ces soins, la dame Anthoinette de Lavidie, veuve de Guilhaume Contard, s'engage à donner aud. Granier, 5 *émines blé*, 1 *pipe de vin*, 1 *quartier de lard* jusqu'à 30 livres, 1 charrette de bois, & enfin la somme de 8 livres tournois.

Dans le cas où elle ne serait pas satisfaite, lad. Lavidie pourra reprendre son fils en payant aud. Granier un salaire proportionnel au temps où il « laura servy ». On peut se demander ici si cette dernière expression fait considérer le maître *descolle* comme un simple serviteur à gages.

Les quittances qui suivent le bail montrent l'enfant mis en pension chez led. Granier, lequel reconnaît avoir reçu de la

1. Époque à laquelle on prenait les vacances; voir pièce justificative, n° 3.

Digitized by Google

mère & pour le service du fils « deux lynceulx, une tualhe, troys serviettes. » Mais cet élève ne resta pas longtemps avec lui. Au mois d'octobre 1565, il est placé chez un autre du nom de L. Cousturian. Celui-ci le prend « en doctrine & en despense jusques à la Saint-Jehan-Baptiste prochain », moyennant la somme de 30 livres. Pas de salaire en nature cette fois. On n'indique pas la résidence du nouveau maître & l'on en change trois fois en deux ans.

Vingt ans après, Jehanne Lacombe[1], veuve de Jehan Contard, place son fils Jehan chez un nommé Rouzet, de Verdun, moyennant 24 écus sol par an; sa dépense de 15 écus est payée an *régent* dont le nom est inconnu, si ce n'est pas celui de Rouzet.

Le 18 avril 1591, la même Jehanne Lacombe envoie son fils Simon Contard chez M. Pierre Chamin, *escollier* de la ville de Grenade, & lui donne pour la pension d'un an la quantité de « 6 sestiers mixture & 6 escutz, par Miquelle du Faget, sa chambrière, & lui donne aussi une charrettee de boys. » On ne parle plus enfin du régent qu'en 1609 avec lequel le compte fut définitivement arrêté le 27 août, même année[2]. »

1. Anagramme trouvé dans le livre : *Belle comme Diane.*

2. Il est à remarquer que cette habitude d'envoyer les enfants en dehors du Burgaud & de payer les frais d'études & de pension en nature s'est continuée jusque vers 1860. De 1873 à 1883, dirigeant l'école de Grenade, nous eûmes l'occasion de refuser des propositions semblables que l'un de nos prédécesseurs s'était bien trouvé d'accepter. Mais ni notre tempérament, ni l'époque, ni les avantages plus qu'insuffisants d'ailleurs, ne purent se prêter à une combinaison qui évaluait le prix du travail par quelques fagots de sarments, quelques boisseaux de haricots ou par quelque barrique de vin. — Le Burgaud n'avait point de maître d'école en 1647. (Série G. 518. Archives de la Préfecture.)

Digitized by Google

Conclusion.

Avons-nous réussi à faire ressortir la vraie physionomie de cette famille terrienne du seizième siècle? D'une génération à l'autre, on retrouve trace de la mission particulière qu'elle semble s'être donnée, son unique raison d'être : grandir par l'ordre & le travail. La tradition la transmet fidèlement, son livre de raison en donne la preuve & en perpétue le souvenir.

Issue du peuple, la famille Contard prospère par un labeur incessant; par sa rigoureuse économie, elle devient même assez puissante pour faire parfois échec au seigneur voisin. Son aisance relative la place ainsi au rang des premières familles de la contrée, & ce rang oblige : le fils succédant au père hérite de sa considération comme de ses biens. Elevée sous l'œil du prêtre qu'elle nourrit & loge souvent chez elle, la famille apprend à allier aux réalités de la vie agricole les sentiments religieux qui l'exposent à subir les contre-coups des troubles politiques survenus dans le pays.

Au même titre que les capitaines Salut & Ferriol, ses parents d'Aucamville, elle a aussi son capitaine Contard qui, à la tête de sa milice improvisée, périt en luttant contre les huguenots dont les incursions causèrent bien des désordres partout où ils passaient. Parmi les siens on manie aussi bien la charrue que l'épée; &, le péril passé, celle-ci rentre au fourreau pour n'en sortir qu'à la prochaine alerte.

Avec le retour du calme, elle reprend ses occupations ordinaires : la culture des champs, le commerce auquel donne lieu le trafic de ses denrées ou de ses bestiaux. Ses rapports journaliers avec les serviteurs & les habitants qui ont recours à elle ne donnent lieu à aucune contestation. Prête-t-on des grains, une simple promesse de remboursement suffit au prêteur qui l'inscrit comme mémoire dans son livre. Fournit-on de l'argent, on le donne de la même façon, sans marque visible d'intérêt perçu. Cependant, si aucune exigence outrée n'apparaît dans les opérations de la maison, rien non plus ne démontre le contraire, car il faut admettre que l'accroissement

Digitized by Google

de fortune ne provient jamais sans bénéfices accumulés de longue date, sans une épargne lointaine aussi. Nulle contestation avec les gazaillers; chacun prenait sa part des plus-values ou des pertes subies.

Malgré de nombreuses préoccupations, elle ne négligeait point l'instruction — bien modeste — de celui qui plus tard deviendra le chef de la maison. On l'envoie en pension dans les environs, à Aucamville, Verdun, Grenade, suivant les époques & la valeur présumée des maîtres.

Puis le fils est placé en apprentissage à Toulouse, ouvrant ainsi l'ère de l'émigration vers la grande ville.

La lutte entre catholiques & protestants, concentrée aux environs de Montauban, ne la laisse pas indifférente tant s'en faut. Elle en note les épisodes les plus saillants dans son livre de famille qu'elle conserve soigneusement pour ses descendants, mis ainsi au courant des événements antérieurs par leurs ancêtres mêmes.

Elle disparaît enfin de la scène, ne laissant dans le pays où elle vécut des siècles d'autre souvenir que le hameau qui porte encore son nom.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — *Bail à Cheptel.*

Sapian totz quy le present legiran ni ausiran que lan mil v°xxxvij he le v° jorn deu mes de haost coma jo Guilhelmy Contart mendre de jorns bailly ix caps de aholhos a Ramon Puihos dit topi a gazailha he non de gazailha per le espassy de tres ans rebolutz per le pretz de quatre escutz petits contan xxvij sols vi deniers per scut. Et au cap des tres ans, ledit Contart tira lesdits ix caps se y son, he so que y sera de abantage partiran peu miech; he le dit Puihos sera tengut de la regi & goberna ni plus ni mes que se eron suas propias. Et ataou ac juro he promet en presencia de Antoni Porque, Moreu, he Johan de Bonafont, de mi dejos scriut.

B. Boyseria, caperan.

Digitized by Google

N° 2. — *Gazailha Guilhelmi Contard junioris Brugalli.*

Anno domini millesimo, quingentesimo xxxvij° & die xxviiij^e^ mensis decembris in barris Brugalli regnante Domino Francisco, &c., personaliter constitutus videlicet Petrus Ucay dit Petonet, Brugalli habitator, qui gratis, &c., recognovit tenere in gazailham & per nomen gazailhe a Guillelmo Contard juniori presenti, &c. Videlicet decem capita ovium per spatium trium annorum completorum & revolutorum incipiendo terminum in festo sancti Andree elapso & finiendo in simili die, sub capitali pretio quinque scutorum parvorum. Quas oves dictus Ucay recognovit habuisse a dicto Contard, &c. Et finito termino dicte partes tenebuntur des gazalhare ad dictum & ordinem gazalharum, & hoc totum sub expressa ypotheca, &c. Promisit bene regere & gubernare dictus Ucay, &c., & dictus Contard uti gaudere facere dictas oves, &c., sub obligatione, &c., juraverunt, &c., de quibus, &c. In presentia Galhardi de Labera, Johannis de Bonafoy Brugalli habitatorum, & mei notarii infrascripti.

Esclaffer, not.

N° 3. — *Bail d'Ecole.*

Aujourdhuy xvij^e^ julhet mil v^c^lxiiij, au Burgauld, Anthoinette La Vidie, veufve de feu Guilhaume Contard dud. lieu a bailhe a enseigner Jehan Contard, son filz, a Blasi Granier regent des scolles de Verdung [a partir] dud. jour, jusques a la feste de la Nativite de Sainct Jehan Baptiste prochain; a la charge de icelluy bien norrir & endoctriner tant ainsin qu'ung bon maistre descolle est tenu faire a ses disciples & icelluy norrir des alymens de bouche, suyvant sa qualité. Et pour ce faire, lad. Lavidie donne aud. Granier la quantité de cinq emynes ble, mesure dud. Brugauld, une pipe de vin, un cartier de lard jusques a 30 livres de lard, pois de romane, & la somme de huit livres tournois, & une charratée de boys; payable le tout comme led. Contard demeurera avec led. Granier, temps pour temps, avec pacte que cu led. de Lavidie & Coutard ne se treuvaront bien dud. Granier, se porra lasd. La Vidie reprendre led. Contard en payant se que il y aura demeure pour temps, sans que led. Granier luy puisse demander autre salaire synon se que il laura servy. Et ainsi a este arreste en presence de Jehan Deupho & Jehan Boysson dud. Burgauld en foy de quoy nous sommes soubssignes.

Granier.

Led. jour jay receu en deduction de ce dessus une barrique vin, un cartier de lard du pois de trente livres, ung sac de blé.

Granier.

Digitized by Google

Aussi ma bailhe lad. veufve aud. Granier pour le service dud. Contard deux lynceulx, une tualhe, troys serviettes.

Granier.

Je soubsigne ay receu de lad. Ladivie aux fins que dessus cinq livres que promes luy aloer en fin de paye; faict au Burgauld ce second novembre 1564.

Granier.

Jay receu de lad. La Vidie lentiere solution du salaire dud. Contard pour ung an, suyvant le contenu en la cedulle, comprinses aussi les cedulles precedentes don len quitte.

Faict au Burgault le xv^e^ jung mil v^c^ lxv (1565).

Granier.

N° 4. — *Bail d'Ecole.*

L'an mil cinq cent soixante cinq & le onziesme du moys de octobre, pacte a este accorde entre Antoine... La Vidi*e* & moy soubsigne d'un sien enfant nomme Jehan Contard, lequel prins en doctrine jusques a la S^t^ Jehan Baptiste prochain, pour lequel temps me donne la somme de trente livres. Et le mesme jour confesse en avoir retenu douze pour commencement de paye. Et en foy de tout ci dessus me suis signe. Et s'il ne demeure jusques a la fin du temps, payera temps pour temps.

L. Cousturian.

N° 5. — *Bail de serviteur.*

Le xx^e^ doctobre mil v^c^ lxxxv (1585) au Burgaud [entre] Jehan Contard & Guil. Magry ont este faitz les pactes[1] suyvants scavoir que led. Magry sera tenu resider en sa metairie pour lespasse dung [an], a commencer a la prochaine feste toutz sainctz & finissant a mesme jour; pendant lequel temps, led. Magry sera teneu de servir led. Contard [& de lui obeir] en tout se quil ly commandera licite & honeste, & par ce faire led. Contard donne aud. Magry neuf emines mixture, une barrique de bon vin & deux barriques revin, troys livres (?) huille dolive, troys livres (?) huille de lum, six byssels (boisseaux) sal & quatre escutz en argent, le totz payable durant l'année, & led. Contard sera teneu bailher aud. Magry deux tessons jusques a quatre livres & led. G. Magry sera tenu les norrir, & a fin des glandaiges[2] partira par mitié; tout

1. Pactes ou accords, conventions.

2. A la tombée des glands, c'est-à-dire lorsqu'ils seront prêts à être vendus ou tués. — Glandage, glandée, dépaissance (Mistral.)

Les pourceaux gras retournés du glandage.
Sont égorgez & mis pour le ménage...
(Seizième siècle, Littré, *Dictionnaire.*)

Digitized by Google

laujan[1] sera a demy profit; & le jardin devant la borde sera aussi a demy feyt, reserve que led. Contard se reserve cinq taules devant le pesquier. Et ont promis lesd. parties tenir se dessus sur obligation... Présent sire Massonie... Pierre Pons, P. Gravie qui ont signe. Led. Magry a dit ne scavoir.

R. RUMEAU.

1. Aujan, aujam, ausan (Quercy); aujame. aujamo (g) — aujam (roman), volaille, volatille, volée d'oiseaux, gibier à plume. — Filles légères dans le haut Languedoc (F. Mistral, *Dictionnaire provençal français*); se dit aussi pour désigner l'ensemble des animaux de basse-cour, poules, canards, oies, &c...; se dit parfois également en mauvaise part dans le sens de mauvaise *engence*, dans l'idiome patois de l'Ariège.

Digitized by Google

ILLUSTRATIONS PYRÉNÉENNES

LE DERNIER MARÉCHAL DE CAMP
DES DERNIÈRES TROUPES FRANÇAISES DE LA NOUVELLE-FRANCE,
LE CHEVALIER DE LÉVIS[1]

(SUITE)

II. — LÉVIS ET SON CARACTÈRE D'APRÈS SES *Lettres*.

Nous avons cherché à indiquer avec quelque précision ce que fut le rôle du chevalier de Lévis au Canada de 1756 à 60, & comment il le joua. Essayons maintenant de dégager les traits essentiels de son caractère, d'après lui, moins à l'aide de son *Journal* qu'au moyen de ses *Lettres*[2].

1. Voir la première partie de cet article ci-dessus, p. 439.

2. Depuis la publication de mon premier article, M. Félix Pasquier, archiviste de l'Ariège, a bien voulu me faire remarquer que, à la séance du 18 novembre 1844, un des membres du *Comité historique des documents écrits* (Margry) avait proposé de publier des pièces relatives aux anciens établissements de la France dans l'Amérique septentrionale. Il adressa même des rapports sur le travail préparatoire (séances des 17 novembre 1845, 18 mai 1846, 23 novembre 1846, fut invité à restreindre ses recherches (séance du 1er février 1847), continua à envoyer des rapports (séances des 22 mars 1847 & 22 novembre 1847. Voir *Extraits des procès verbaux des séances du Comité*, Paris, imprim. nat., 1850, pp. 290, 306, 329, 337, 339, 345 & 365. A signaler ce que disait Walckenaer aux séances des 20 janvier & 3 mars 1845 : « peu de pays dans le monde ont été le sujet de publications aussi nombreuses..... il serait indispensable de faire faire des recherches au Canada ». *Ibid.*, p. 293 & suiv. Il appartenait donc aux Franco-Canadiens d'exécuter une tâche que la métropole a hésité à entreprendre : on ne saurait trop en féliciter M. l'abbé Casgrain.

Digitized by Google

Et d'abord, quels rapports a-t-il entretenus avec les ministres de Louis XV durant cette période ? Rappelons ici leurs noms. Au printemps de 1756, Machault d'Arnouville était ministre de la marine et des colonies[1], le comte d'Argenson ministre de la guerre[2], Rouillé, comte de Jouy, ministre des affaires étrangères. En février 57, Peirenne de Moras reçoit la marine, et le marquis de Paulmy la guerre; en juin, Bernis, les affaires étrangères. En mars 58, Belle-Isle prend la guerre[3]; en juin, Massiac, la marine[4]; en novembre, Choiseul-Stainville, les affaires étrangères, & Berryer, la marine[5].

Si le *Journal* de Lévis est un peu sec, ses *Lettres* ont naturellement plus de vie. Il correspond d'abord avec presque tous les hommes qui viennent au pouvoir : d'Argenson, son neveu le marquis de Paulmy, déjà chargé de la sous-direction de la guerre du Canada, Machault, — puis Moras [6] & Paulmy, dès lors ministre lui-même, — ensuite Belle-Isle[7], Massiac[8], le comte de Stainville, créé duc de Choiseul[9], Berryer[10]. Pas une lettre à Jouy ni à Bernis. Lévis fait sa cour à tous ces secrétaires d'Etat, mais avec dignité, sans flatteries exagérées. A d'Argenson, il décrit l'état des troupes; beaucoup de malades, les hôpitaux bien organisés, l'évêque de Québec dévoué pour les souffrants : « J'ai fait ouvrir le premier soldat qui était mort; on a jugé que la maladie était dans la tête & que c'était une fièvre maligne; on a beaucoup saigné. » Il lui fait les

1. Et garde des sceaux en même temps.

2. Marc-Pierre, à qui fut dédiée l'*Encyclopédie*, second fils de Marc-René et frère puîné de *d'Argenson la Bête*, qui avait quitté en 47 le ministère des affaires étrangères.

3. Adjoint, de Crémille.

4. Adjoint, Lenormand de Mésy.

5. Contrôleurs généraux : MM. de Séchelles (jusqu'en août 56), de Moras (août 56-février 57), de Bullogne (février 57-mars 59), de Silhouette (mars-novembre 59), Bertin.

6. Première lettre, du 20 juin 57.

7. Première lettre (au ministre), du 26 juin 58. Il correspondait antérieurement avec le petit-fils de Fouquet.

8. Première lettre, du 28 septembre 58.

9. Première lettre, du 10 novembre 59.

10. Première lettre, du 17 mai 59.

Digitized by Google

plus grands éloges de Montcalm : « Il a généralement plu, traite très bien avec les sauvages, établit la discipline parmi nos troupes. » Un autre jour, il lui expose combien il est peu aisé de commander à des sauvages & à des Canadiens : « Il faut être général d'armée, maréchal des logis, ingénieur, garde-magasins, directeur d'hôpital & commis des vivres. » En octobre 1756, Lévis réclame de l'avancement : « Pour venir dans ce pays-ci, j'ai sacrifié beaucoup d'agréments que je pouvais avoir en France & même des emplois à la cour. »

D'Argenson est, après l'attentat de Damiens, exilé en février 1757, remplacé par son neveu[1] le marquis de Paulmy; à ce dernier, Lévis écrit[2] sans flagornerie : « M. le comte m'a toujours honoré de ses bontés. Quoique je me flatte de les retrouver en vous, je ne puis qu'être assez fâché de sa disgrâce. Permettez-moi d'avoir l'honneur de vous témoigner la part que j'y prends, ainsi que la satisfaction que j'ai de vous voir le remplacer dans toutes ses charges. Trouvez bon que je mette sous votre enveloppe une lettre pour lui que je vous supplie de lui faire passer. » A signaler encore une lettre où il parle à d'Argenson de la mort du maréchal de Mirepoix en termes fort touchants; il y joint quelques regrets sur la retraite de son neveu et successeur le marquis de Paulmy : « Les militaires expatriés perdent plus que personne au changement des ministres[3]. » Dès octobre 1756, Lévis demande une grâce au marquis de Paulmy, alors sous-secrétaire d'Etat. L'oncle exilé en 1757, le neveu prend sa place. Lévis, en septembre, renouvelle ses sollicitations : « Le manque de fortune m'a obligé de ne devoir qu'à mes services mon avancement, n'ayant jamais été en état d'acheter un régiment. » Il demande à être maréchal-de-camp; il a trente-huit ans; il lui faut regagner le temps perdu dans les emplois subalternes; il s'adresse « plus à M. de Paulmy qu'au ministre de la guerre ». A plusieurs re-

1. Et non son *fils*, comme M. l'abbé Casgrain l'écrit par lapsus. (Lévis, *Lettres*, p. 8.) Ailleurs, il dit exactement que c'était son neveu. (*Ibid.*, p. 112.) Il avait pour père *d'Argenson la Bête*, « mon pauvre d'Argenson aîné », comme dit Michelet.

2. 20 juin 57.

3. 2 juillet 58.

Digitized by Google

prises, il insiste là-dessus. Lors de sa retraite, il en exprime ses regrets au comte d'Argenson & à Paulmy même[1].

Machault tombe ; Lévis marque au secrétaire d'Etat de la marine, Moras, combien il le regrette : « Je me félicite d'être sous votre direction. Je suis cependant fâché de la disgrâce de M. de Machault. Il est ami de mes parents & m'a honoré de ses bontés. Permettez-moi de mettre sous votre enveloppe une lettre pour lui. » — A Belle-Isle, il envoie ses félicitations de ce qu'il a été appelé au conseil de guerre[2], puis chargé du département de la guerre[3] : « Votre ministère fera la gloire des armes du Roi. » Il lui parle en termes émus de la mort du maréchal de Mirepoix : « J'en suis inconsolable; je lui étais attaché par toutes sortes d'endroits ; j'étais son élève, & il m'avait toujours tenu lieu de père; il ne me reste aucun parent ni protecteur à la cour que vous. » Lévis n'oublie pas ses intérêts; il demande au nouveau secrétaire d'Etat à être fait maréchal-de-camp, rappelle ses vingt-quatre ans de services et ses treize campagnes. Plus tard il revient là-dessus & n'hésite point à se déclarer « mortifié. » Une autre fois il réclame : » J'attends tout de vous; je vous dois mon premier avancement; vous êtes le protecteur des militaires qui ne doivent leur avancement qu'à leurs services »; et il lui rappelle à nouveau son rôle en Allemagne, en Bohême, en Italie, ses trois campagnes en Amérique. Vite il remercie le maréchal de Belle-Isle, le jour où Bougainville lui a remis une dépêche, datée du 19 février 1759, qui lui apportait la nomination tant désirée : « Je ferai de mon mieux pour mériter que vous me conserviez vos bontés et votre protection. » Aussi, lorsque Montcalm est tué, Lévis se hâte d'affirmer qu'il n'a aucun reproche à se faire : « Dans les malheurs que nous avons eus, le bonheur m'a suivi dans les différents endroits où j'ai été employé. » Il raconte ce qu'il a songé à faire pour sauver Québec, montre Bougainville se hâtant d'y courir « malgré la grande pluie », et dit combien il a été affligé de la capitulation

1. Lévis, *Lettres*, pp. 192 et 193 (2 juillet 58.)
2. 9 octobre 56.
3. 26 juin 58.

Digitized by Google

de M. de Ramezay : « Il est inouï que l'on rende une place sans qu'elle soit ni attaquée ni investie... Si le Roi veut soutenir cette colonie, qu'il lui plaise d'envoyer au mois de mai une escadre... mais, s'il ne juge pas devoir nous donner du secours, il ne faut plus compter sur nous à la fin de mai 1760... la misère des troupes est extrême. » Lévis a trouvé dans les papiers de Montcalm l'ordre de Louis XV pour le remplacer dans ses fonctions ; il en informe Belle-Isle & demande aussitôt à devenir lieutenant général [1] & chevalier des ordres du Roi [2]. Le 28 juin 1760, il lui demande pour Bourlamaque ou le grade de maréchal-de-camp ou le cordon rouge [3] : « Il a été blessé considérablement à l'affaire du 28 avril [4], & c'est la troisième blessure qu'il reçoit au Canada... Je dois vous exposer la triste situation des troupes... Elles sont presque toutes nues. » Le 7 août, il avertit le maréchal qu'on est « dans le moment de la crise... Notre situation est si fâcheuse qu'il faut des miracles... » La dernière lettre qu'il lui adresse est écrite lorsqu'il débarque à La Rochelle, absolument fatigué. « Les troupes ont beaucoup fait & souffert depuis plusieurs années dans un climat si dur. Un plus digne événement était dû à leur courage, mais il était prédit & prévu depuis longtemps [5]. »

Il nous reste à parler de la correspondance que Lévis a eue avec le ministère de la marine. Avec Moras, rien d'intéressant ; à Massiac, il demande à être fait maréchal-de-camp ; c'est Berryer qu'il remercie de cette grâce. C'est à ce ministre aussi qu'il écrit lorsqu'il prend terre à La Rochelle : « L'événement n'est guère heureux ; mais pouvait-il ne point

1. Il le devint en 1761.

2. Il était déjà chevalier de Saint-Louis & demandait le Saint-Esprit. Il le reçut de Louis XVI en 1776.

3. Commandeur de Saint-Louis.

4. Celle de Sainte-Foye (1760).

5. C'est l'époque où Voltaire avait écrit au marquis de Chauvelin, le 3 octobre 1760 : « Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France... N'est-il pas absurde que la France ait dépensé tant d'argent en Amérique pour y être la dernière des nations de l'Europe ? » Quinze jours après cette lettre, Lévis quittait Québec pour rentrer en France ; selon le vœu de Voltaire, la France était « débarrassée » du Canada.

Digitized by Google

être tel en faisant la comparaison de nos forces & de nos moyens avec ceux de l'ennemi?... » Berryer est cet étonnant secrétaire d'Etat qui dit à Bougainville : « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries », & qui reçut du jeune émissaire de Montcalm cette réponse : « On ne dira pas du moins que vous parlez comme un cheval[1]. » Mais, en revanche, c'est lui qui annonça à Bigot, l'intendant, toutes les rigueurs de la justice, & l'accusa dès son retour d'avoir perdu le Canada, trahi ses devoirs, gaspillé les deniers publics, enrichi ses favoris et lui-même[2].

***

Passons aux relations que Lévis entretenait avec de grands personnages, en dehors des ministères : Stanislas Leczinski, le prince de Beauvau, qui était monté l'un des premiers à l'assaut de Mahon[3], — ses parents, le marquis de Mirepoix, ancien ambassadeur à Vienne[4] & à Londres, créé duc à brevet en 1751[5] & fait maréchal de France en 1757, dont il a été parlé plus haut, & la maréchale de Mirepoix, qui appartenait à la famille de Beauvau, — le comte de Maillebois, qui a participé à la prise de Port-Mahon[6], le prince de Soubise, le ridicule vaincu de Rosbach, — &, dans un autre ordre de noblesse, Mme de Pompadour.

Au roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, Lévis fait part de « nos heureux succès qui continuent en Amérique », de l'échec des Anglais devant Louisbourg, du peu de vivres

1. Casgrain, II, p. 39.
2. *Ibid.*, p. 418.
3. C'est le futur ministre de Louis XVI.
4. C'est lui qui avait signé la paix de 1738, où l'Autriche, comme dit Michelet, « lâcha » la Lorraine.
5. Voir un mémoire non signé daté du 6 avril 1755, sur une dépêche du duc qui rendait compte des propositions du ministère britannique. *Extraits des archives du ministère français de la marine*, t. I, pp. 299 & suiv.
6. Beau-frère du marquis de Paulmy & fils du général battu à Plaisance en 1746, le marquis de Maillebois.

Digitized by Google

qui restent pour attendre les secours de France, de « la brillante victoire du 8 juillet 1758 qui a sauvé le Canada », de la façon dont les troupes ont soutenu « l'honneur & la gloire du roi votre gendre[1] », de la manière dont chacun attend les secours nécessaires pour recouvrer le terrain perdu. La dernière lettre qu'il lui écrit est envoyée de Versailles. Il insiste sur ce que « le manque d'aucun secours & les forces énormes des Anglais ont obligé d'abandonner le Nouveau-Monde ; si je n'ai pu conserver le pays, j'ai au moins la consolation d'avoir sauvé l'honneur des armes » ; Louis XV & le maréchal de Belle-Isle lui ont fait bon accueil. — Au prince de Beauvau, alors capitaine des Gardes, Lévis rappelle que d'Argenson lui avait promis, s'il restait seulement deux années en Amérique, de le faire maréchal-de-camp ; voilà deux ans & demi qu'il y sert, « & j'ose vous dire que j'ai beaucoup contribué à tous nos heureux succès » ; Vaudreuil & Montcalm ont déjà insisté pour cette grâce & insistent à nouveau. — Au duc de Mirepoix, Lévis écrit, en rade même de Brest, pour le féliciter de sa désignation comme capitaine des gardes-du-corps[2], de Montréal pour le complimenter de sa nomination comme maréchal de France. « Nos forces navales qui partiront de France peuvent seules sauver Louisbourg. — ..... Je suis surpris que vous ayez des connaissances aussi justes de l'Amérique septentrionale..... Il fallait être sans miséricorde pour certains traitants anglais & leur faire lever la chevelure par nos sauvages affidés... Les ennemis donnent à bon marché l'eau-de-vie ; avec cette liqueur, on fait tout ce qu'on veut des sauvages... Je tiens un état honnête & décent ; je suis très bien servi ; j'ai de bons domestiques ; j'ai donné à dîner tous les jours à quinze personnes ; tout est hors de prix ; il ne me sera pas possible de joindre les deux bouts[3] ». — La duchesse, depuis maréchale, de Mirepoix[4], était célèbre par sa

1. Carillon.

2. Il le devint plus tard lui-même, mais de Monsieur, comte de Provence (qui fut depuis Louis XVIII).

3. Lévis, *Lettres*, 4 septembre 57. Même aveu au ministre de la guerre (10 octobre).

4. Fille du prince de Beauvau.

Digitized by Google

beauté & par son esprit. Lévis lui écrit, en rade de Brest, lui parle de l'escadre anglaise qui croise & des blocs de glace qu'il faudra éviter sur les côtes canadiennes[1]. De Montréal, il lui fait savoir combien il a souffert de la mer durant presque tous les soixante-quatre jours de la navigation de la frégate *La Sauvage*. Plus tard il lui dit qu'il n'a reçu qu'une lettre d'elle : « ma malheureuse étoile veut que je sois expatrié. » Il lui remet le soin de ses intérêts, non sans raison. « La Pompadour était médiocre & froide, mais dirigée par des têtes plus fortes : une Lorraine surtout, madame de Mirepoix », écrit Michelet[2]. Madame de Mirepoix était l'une des trois Lorraines qui chaperonnaient la maîtresse du roi & qui, selon l'historien que nous citons, « donnaient de l'attitude, une certaine consistance à cette mauvaise indienne, sans revers, n'ayant rien dessous, salie, usée & fripée[3] », Mme de Pompadour. Il la décrit froide, rusée, calme, fine, douce; il l'appelle la tête de la Pompadour, son Egérie; il mentionne son sobriquet de « petit chat », & ajoute qu'elle sauva deux fois la favorite dans ses moments désespérés[4]. Celle à qui la maîtresse du roi laissa par testament sa montre neuve de diamants[5] pouvait protéger efficacement le chevalier, dont plusieurs lettres, a-t-on dit, font autant d'honneur à celui qui les écrivait qu'à celle qui

1. « La terre est froide & pleine de glaçons,
De pins couverte & d'aultres boys en place
N'y en est point, la coste pour la glace
Est dangereuse & d'isles mesmement »,

disait déjà en 1546 un poème en partie inédit de Jehan Mallart sur les *Portz de mer de l'Univers* que M. P. Gaffarel a découvert à la Bibliothèque nationale. *Revue de Géographie* de septembre 1887.

2. *Hist. de France*, édit. Lacroix. Paris, t. XVI, 1876, p. 193. Cf. duc de Broglie, *Le secret du roi*, 1885, t. II, p. 123 : « la trinité puissante des maréchales de Mirepoix, Beauvau & Luxembourg, toutes trois vraiment placées à la tête de la société. » La maison de Beauvau est d'ailleurs originaire de l'Anjou, non de la Lorraine.

3. Michelet, t. XVII, 1874, p. 20.

4. *Ibid.*, p. 26. « Tête froide, très dangereuse, avec qui le roi comptait », p. 110.

5. Abbé Duclos, *Hist. des Ariég.*, t. II, p. 297, note 1.

Digitized by Google

les recevait[1]. En particulier, il lui confie qu'il voudrait devenir maréchal-de-camp : « C'est de vous que je tiens tout », & qu'il ne se contente pas de recevoir une pension de 100 pistoles sur l'ordre de Saint-Louis, « ce qui est bon pour un lieutenant-colonel[2] ». Il termine galamment & se déclare inconsolable « qu'un aussi grand espace & les mers à traverser le privent de faire sa cour » à la maréchale. En juin 1758 il lui adresse ses compliments de condoléance pour la mort de son mari[3]. « Nous venons de passer un hiver bien misérable, nous avons eu bien de la peine à réduire les peuples à manger du cheval. » Pourquoi n'est-il point fait maréchal ?[4]. Mais il se soucie de l'état de santé de sa protectrice : « J'étais dans la plus vive inquiétude; je me ressouviens toujours avec frayeur de l'état où vous avez été ; vos nerfs ont besoin d'un grand ménagement; il faut vous dissiper[5]... » La maréchale lui a fait accorder le grade rêvé. Il se voit déjà lieutenant-général[6], inspecteur, gouverneur, cordon bleu, « cordon rouge à la première occasion : je vous supplie de prévenir les ministres que je n'en veux pas, parce que c'est comme une exclusion pour le cordon bleu[7] », menin même, « ce qui serait beau & agréable[8]. » Quelques mois après, il lui annonce la chute de Québec, la mort de Montcalm, demande à être fait lieutenant-général ainsi que cordon bleu, insiste pour que le cordon rouge, vacant par la mort de Montcalm, soit envoyé,

1. Notice historique. Lévis, *Journal*, p. 23.

2. Montcalm venait d'avoir le cordon rouge de Saint-Louis.

3. Par le testament du maréchal, la terre de Mirepoix passait à la branche cadette des marquis de Léran, de laquelle celle d'Ajac, celle de notre chevalier, était un rameau.

4. 28 octobre 1758.

5. 17 mai 1759. A la veille de la mort de la Pompadour, dit encore Michelet, en 64, « sa succession semblait ouverte; le débat était entre les Lorraines; tels pensaient à Mirepoix, qui avec ses cinquante ans, sa fine douce mine de chat, une perfection de convenances, semblait nécessaire au Roi. » (T. XVII, p. 118.)

6. Il le fut le 10 février 1761.

7. Montcalm avait reçu le cordon rouge à l'automne de 1757.

8. 17 mai 1759.

Digitized by Google

non à lui, mais à Bourlamaque[1]. En mai 1760, il lui soumet une lettre à Mme de Pompadour, la seule que nous trouvions dans sa correspondance : « Vous la lui remettrez, vous la lui ferez remettre, ou point du tout comme vous le jugerez à propos[2]. » — Au comte de Maillebois, il recommande aussi les intérêts de son avancement. Au prince de Soubise, il déclare qu'il est heureux de le voir « à la tête de nos armées d'Europe, & fâché de n'y pas servir » sous ses ordres[3], & il n'oublie pas de lui recommander aussi sa candidature. Lévis manquait de flair. Il n'avait pas besoin de figurer au nombre des officiers de Soubise, « coquets quoique assez vifs au feu, femmes de mœurs & d'habitudes, suivis d'actrices, chanteuses, danseuses, de cuisiniers & de coiffeurs, de marchandes de modes avec soieries, essences, parfums, parasols, fards, mouches à mettre au coin de l'œil », comme les décrit Michelet. Mais le chevalier tenait à se ménager des appuis. Lorsque Louis XV crée une série de nouveaux maréchaux de France, il les félicite & demande à servir sous les ordres de chacun : « Vous savez que j'ai des titres à y prétendre. » C'est ce qu'il écrit en juillet 57 à Biron, Clare, Estrées[4], Lautrec, Luxembourg, Senneterre, La-Tour-Maubourg[5], promus en même temps que son cousin & protecteur Mirepoix. D'ailleurs, il s'est trouvé ensuite, nous l'avons dit, sous les ordres du vaincu de Rosbach, & il s'y est distingué en 1762.

* * *

Lévis est froid, « celui dont la tête fermente le moins; nous avons des gens qui, de leur cabinet, font continuellement des projets hardis, téméraires, dont l'exécution est difficile[6]. » Lors-

1. 10 novembre 59. Bourlamaque l'eut (à titre surnuméraire, sans appointements) le 10 février 61.

2. « Mme de Mirepoix est très aimable; Mme de Pompadour l'a trouvée telle avec raison, & lui a donné les preuves de cette amitié » (Duc de Luynes, *Mémoires*, t. XVI, 16 octobre 1757.)

3. 2 septembre 57. Rosbach est du 5 novembre suivant.

4. Parent & soutien de l'intendant Bigot.

5. Je transcris les noms dans la publication de M. l'abbé Casgrain.

6. Lévis, *Lettres*, p. 136.

Digitized by Google

que de brigadier il a été fait maréchal-de-camp, il s'aperçoit que Bourlamaque, simple colonel, est jaloux de lui : « Il a de l'humeur; il m'écrit froidement; je continue à lui écrire sur le même ton d'amitié; il faut bien qu'il s'accoutume à trouver sur son chemin des maréchaux-de-camp, comme je trouverai sur le mien des lieutenants-généraux[1]. » Aussi sait-il se garder de prendre parti dans les querelles qui séparent Vaudreuil & Montcalm. Mais, le jour où celui-ci est mort, Lévis ne consent point à ce que Vaudreuil ouvre les papiers du général : « Ils doivent m'être remis, selon les intentions du ministre & même celles de M. de Montcalm... ils ne doivent être vus que de moi seul... M. de Montcalm n'était que commandant des troupes de terre, de même que je le suis actuellement par le *De par le Roy* que j'en ai trouvé dans son portefeuille[2]. »

En cela, il semble supérieur à ses camarades, dont il vaut bien la peine de rappeler, d'après lui, les noms et les actes. — Bourlamaque, qui enlève (août 56) les forts de Chouaguen au lieutenant-colonel Littlehales, en fait la garnison prisonnière, les rase[3], qui emporte (août 57) le fort William-Henry malgré le colonel Monro, en fait sortir la garnison avec les honneurs de la guerre, le démolit[4], mais qui, à l'approche du général Amherst, est obligé de faire sauter notre fort de Carillon &, presque aussitôt, celui de Saint-Frédéric (juillet 59). — Puis Bougainville, l'aide de camp de Montcalm, qui est contraint, à l'approche du général Haviland, d'évacuer le fort de l'Ile-aux-Noix &, presque aussitôt, celui de Saint-Jean (août 60). — Ensuite des officiers moins connus : de Drucour, qui dut rendre Louisbourg à Amherst & à l'amiral Boscawen, & n'obtint même pas les honneurs de la guerre (juillet 58), — de Noyan, qui dut livrer le fort Frontenac au lieutenant-colo-

1. Lévis, *Lettres*, p. 234.

2. *Ibid.*, p. 236. Machault lui avait envoyé, le 15 mars 56, une copie des instructions données à Montcalm : « Vous vous y conformerez, si, au défaut de cet officier général, vous devez vous trouver chargé du commandement des troupes de terre. » (Versailles, p. 189.) Le *De par le Roi* est contresigné par d'Argenson. (*Ibid.*, p. 203.)

3. Avec Montcalm.

4. Avec Montcalm et Lévis.

Digitized by Google

nel Bradstreet, remettre sa garnison prisonnière de guerre, voir sauter le fort (août 58), — des Ligneris, qui fit sauter le fort Duquesne[1] à l'approche du général Forbes (novembre 58), — Pouchot, qui rendit Fort-Niagara au général Johnson, & sortit avec les honneurs de la guerre (juillet 59), puis rendit à Amherst le Fort-Levis (août 60), — Ramezay, qui, malgré les lettres de Vaudreuil, de Lévis & de Bougainville, rendit Québec à Townshend & obtint les honneurs de la guerre (septembre 59). Tels ont été les principaux collaborateurs de Lévis, ceux du moins qui ont remporté quelques succès ou essuyé les défaites. Aujourd'hui, la plus grande partie des contrées où ils se sont battus, ainsi que Lévis, est aux Etats-Unis[2]. Que possède le Dominion? Québec & Montréal, la moitié des lacs Ontario & Erié, le nord du lac Champlain, l'emplacement des forts Lévis, Frontenac, Chambly, Saint-Jean, l'Ile-aux-Noix.

Lévis reste, sinon indifférent aux péripéties de cette guerre, du moins froid, & ne s'échauffe vainement, ni lorsque les Français enlèvent quelques-uns des postes de leurs adversaires : Bull (mars 56), Choagen (août 56), William-Henry (août 57), — ni quand nous perdons successivement tous nos forts : Louisbourg (juillet 58), Frontenac (août), Duquesne (novembre), Niagara, Carillon & Saint-Frédéric (juillet 59), Québec (septembre), Lévis, Ile-aux-Noix & Saint-Jean (août 60), Montréal (septembre).

Tel nous semble être, d'après sa correspondance, Lévis : circonspect, ferme, courtisan habile & persévérant, pratique & tenace, flatteur plutôt que flagorneur des puissants, soucieux de son avenir & de ses intérêts, digne envers les supérieurs comme envers les inférieurs, soigneux des soldats, rempli de déférence pour ses chefs, clairvoyant, étranger mieux que Vaudreuil à l'inaction & que Montcalm à la mauvaise humeur, peut-être aussi plus que Bourlamaque à la jalousie & que Bougainville aux chimères, avant tout un esprit pratique, froid et bien posé.

1. Rappelons que c'est Washington qui occupa le fort Duquesne sans coup férir le 25 novembre 1758.

2. New-York et Pensylvanie.

Digitized by Google

III. — Lévis et les ressources de la colonie (*Sauvages & Canadiens*).

Dans la *Gazette de France*, du 19 janvier 1760, on peut lire une lettre envoyée « d'Albanie dans la Nouvelle-York[1] » à Londres. Il y est question de deux sauvages qui ont cherché à détacher des Français leurs parents & amis. Ils leur ont dit « que les Anglais, femmes autrefois, étaient actuellement tous convertis en hommes, qu'ils se trouvaient répandus dans le pays, comme les arbres dans les bois, qu'ils mangeraient bientôt le reste des Français. — Frères », ont répondu les sauvages affidés à la France, « les Anglais ont la bouche trop petite, leurs mâchoires sont trop faibles, leurs dents trop peu aigues. Notre père Onontio[2] nous a dit que les Anglais ont volé Louisbourg & Québec; mais à présent le Grand Roi a tourné les yeux & prend des mesures pour nous délivrer. »

Qu'a pensé le lieutenant de Montcalm au sujet de ces peuplades qui, avec les milices canadiennes, étaient appelées à seconder les efforts des troupes de terre? Les a-t-il appréciées? En a-t-il parlé en termes curieux? Retrouverons-nous chez lui les dédaigneuses expressions de Voltaire, écrivant au président Hénault en août 1745 : « Tout le Canada est perdu pour nous : plus de morues! plus de castors! la paix! la paix! », quinze ans avant qu'il n'eût l'occasion de supplier Chauvelin « de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France? »

*
* *

Lévis sent qu'on dépend des indigènes. « Il faut la plus grande patience avec les sauvages, qui ne font que leur volonté, à laquelle dans bien des circonstances il faut céder[3]...

1. Albany.
2. C'est le nom qu'ils donnent au marquis de Vaudreuil, dit la *Gazette*.
3. Lévis, *Lettres*, p. 21 (17 juillet 1756).

Digitized by Google

J'ai bien de la peine à les retenir. Ils veulent tous s'en aller[1]. Leurs importunités pour l'eau-de-vie & le vin sont continuelles. Ils usent beaucoup dans les bois. Les souliers & les peaux de chevreuils qu'ils ont eus étaient de la plus mauvaise qualité[2]... J'ai la confiance des troupes, même des Canadiens & des sauvages, qui disent que je suis un homme comme eux. C'est la dernière marche qui me procure cet éloge, qui est très grand parmi les sauvages[3]. » Lévis montre ainsi qu'il est difficile de les tenir. Les Anglais du Fort-George capitulent en août 1757 ; ils offrent de l'eau-de-vie aux sauvages, dont la plupart s'enivrent; les Anglais sont « houspillés, cinquante chevelures levées, trois cents hommes emmenés prisonniers. » Lévis dit que la faute en est aux Anglais qui ont donné de l'eau-de-vie malgré la « recommandation que nous leur avions faite. » Il ajoute que « l'on comprendra avec peine comment deux mille trois cents hommes armés[4] se sont laissé déshabiller par des sauvages qui n'avaient que des lances & des casse-têtes[5]. » Quelques jours auparavant, lors de l'embuscade du Pain-de-Sucre, Lévis n'avait pu racheter un colonel de la milice anglo-américaine, qu'il voyait traîné par les sauvages[6]. Montcalm devine que Lévis n'a pas les mêmes idées que lui au sujet de ceux qu'il appelle « mes amis les sauvages. » En juillet 1759, le commandant en chef demande que Vaudreuil lui permette d'user de ceux qu'on avait alors : ils étaient, le 6, au nombre de sept cent quarante-quatre, « & trois cents font comme mille..... M. le chevalier sera alarmé de ce projet : qu'il se rassure, parce que je donnerai un collier aux uns pour me suivre, aux autres pour ne pas me suivre[7]. » Il s'agit de ces colliers & bracelets de petits grains cylindriques taillés dans des coquillages blancs, que Cooper nomme *wampum* d'après la langue algonquine & que Chateaubriand décrit

1. Lévis, *Lettres*, p. 24 (18 juillet 1756).
2. *Ibid.*, p. 44.
3. *Ibid.*, p. 155 (4 septembre 1757).
4. Ils avaient reçu de Montcalm les honneurs de la guerre.
5. Lévis, *Journal*, p. 102.
6. *Ibid.*, p. 87.
7. *Lettres & pièces*, p. 181.

Digitized by Google

avec soin, par exemple celui d'Outougamiz dans *les Natchez*, qui avait des graines de couleur symbolique, 20 rouges, 17 blanches, 9 violettes & 3 noires.

Le 28 juillet 1756, les Iroquois, Abenaquis, Epinengs (ou plutôt Nipissings), Mississagués & Algonquins font dire à Lévis qu'ils sont à ses ordres : « leur orateur assurait par trois branches de porcelaine de leur fidélité. Pour les lier suivant leurs promesses, le brigadier leur a donné un collier de deux mille grains de porcelaine[1]. » Un autre jour, on ne peut retenir que trente-six sauvages « en leur donnant des branches de porcelaine[2]. » En 59, cinq sauvages des Cinq-Nations viennent porter des branches de porcelaine à leurs frères d'un pays pour les avertir, de la part des Anglais, de se retirer d'avec nous; qu'ils seraient fâchés « de frapper en même temps sur les sauvages & sur les Français qui ne pouvaient plus résister à leurs grandes forces[3]. » Le gouverneur-général les reçoit bien, leur fait des présents, les renvoie un peu tard : ils promettent d'être bien intentionnés pour nous & de raconter à leurs frères la façon dont *leur père Onontio*[4] les avait traités. Quelquefois ils ont soif, Lévis leur fait donner des bouteilles d'eau-de-vie[5], — « l'eau de feu des îles du lac Salé, qui rend le cœur de l'Indien plus léger que les plumes de l'oiseau-mouche & son haleine plus douce que le parfum du chèvrefeuille sauvage », comme le dit le major anglais Duncan Heyward au Renard-Subtil, dans *le Dernier des Mohicans*. Quelques jours plus tard, Lévis est obligé de se trouver « au festin de guerre, pour lier les sauvages avec un collier »; comme les vivres sont rares au début de septembre 1759, il dit « qu'il n'a qu'un

1. Lévis, *Journal*, p. 54.
2. *Ibid.*, (21 septembre 1756).
3. *Ibid.*, p. 167 (16 février 1759).
4. « *Ononthio-Goa*, c'est ainsi que les sauvages appellent le Roi », dit Montcalm dans une lettre à la marquise du Boulay (1757). Il se trompe : Chateaubriand nous apprend qu'ils nommaient *Ononthio*, c'est-à-dire *la grande montagne*, chacun des gouverneurs français (*Les Natchez*, liv. V). Chez lui, ils appellent le Roi « le soleil qui habite de l'autre côté du lac sans rivages. »
5. Lévis, *Journal*, p. 197.

Digitized by Google

seul veau, & qu'il le leur donnera avec plaisir »; le soir, il note que son interprète « finit, suivant l'usage du conseil Iroquois, par prendre un ton de romance pour faire ses récitatifs[1]. »

Ce n'est point le seul trait de couleur locale qu'il y ait dans ses écrits. Il semble toutefois que ces paysages, ces mœurs qui frapperont si vivement, dans une trentaine d'années, l'imagination de Chateaubriand & lui inspireront *Atala* & les *Natchez*, émeuvent rarement l'esprit un peu froid de Lévis. Je ne trouve pas souvent, au cours de son *Journal*, des scènes d'un pittoresque achevé. Toutefois, voici une page du 26 août 1759[2] qui semblerait détachée du *Dernier des Mohicans*. Sans doute, il ne faut pas y chercher le clinquant du début d'*Atala*, un fleuve avec des serpents verts, des hérons bleus, des flamants roses, des îles flottantes de pistia & de nénuphar dont les roses jaunes s'élèvent comme de petits pavillons, comme des voiles d'or; d'ailleurs Lévis ne nous conduit pas sur les rives du Meschacebé, & le Saint-Laurent n'est point « le Nil des Déserts. »

Il s'agit d'abord d'un de ces prêtres sulpiciens qui avaient été évangéliser le Canada. On nous permettra de rappeler les curieuses lettres de l'un d'eux, Joseph Navières, qui avait été curé de Sainte-Anne-de-Beaupré, à 30 kilomètres au nord de Québec, de 1734 à 40 & qui était rentré en France pour y mourir en 1756 archiprêtre de Saint-Paul-d'Eyjeaux[3]; elles ont été signalées au Congrès des Sociétés savantes de cette année même[4]. L'abbé Navières était dans une paroisse où des voyageurs de nos jours n'ont vu rien moins que « de splendides parures offertes aux sanctuaires du Nouveau-Monde par la piété de Louis XIV & d'Anne-d'Autriche » (*sic*)[5]. Il lui

1. Lévis, *Journal*, p. 201.

2. *Ibid.*, p. 198 & suiv.

3. Saint-Paul-d'Eyjeaux est aujourd'hui dans le département de la Haute-Vienne.

4. Communication de M. Ludovic Drapeyron à la section de géographie historique & descriptive. Il avait déjà publié la relation de voyage du curé Navières (*Revue de géogr.*, janvier 1882; voir aussi la *Revue canadienne* de Montréal, janvier 86).

5. L. de la Brière, *L'autre France*, Paris, Dentu, 1886, p. 14. Pour la

Digitized by Google

arrivait de passer « quelquefois, dans cette vie sédentaire, un mois entier, seul, dans le presbytère » & de regretter les livres laissés en France; il s'y trouvait « bien mal jusqu'à la sainte Anne, qu'on commence à manger des poulets & des espèces de pigeons ramiers qui viennent ici en si grande abondance qu'on les donne pour dix sols la douzaine : on les mange bouillis ou rôtis, mais à force d'en manger, on en est bientôt rassasié »; il jugeait dur de se passer de bœuf pendant plus de huit mois de l'année, & d'avoir tous les jours « le pot au feu, mais de la soupe faite avec un morceau de veau seul [1]. C'est dans la paroisse « indienne » d'un collègue de l'abbé Navières que Lévis nous transporte, auprès d'un émule du P. Aubry que Chateaubriand nous montre dans *Atala* comme ayant tracé des vers d'Homère & des sentences de Salomon sur l'écorce des chênes & qui fut brûlé, dit-il, par « les Chéroquois ennemis des Français », ou du P. Souël qu'il mentionne dans *les Natchez* & qui fut massacré chez les Yazous en même temps que René l'était au Fort-Rosalie en novembre 1727.

« M. le chevalier trouva l'abbé Piquet [2] avec des envoyés des sauvages qui venaient annoncer que les femmes de cette mission lui demandaient un conseil. On se rendit chez le dit abbé. On le fit asseoir sur un fauteuil avec ceux de sa suite d'un côté & les missionnaires de l'autre. Le respectable conseil femelle entra, la susdite sybille à la tête. Après que chacun eut pris sa place & qu'elle fut assise, elle dit : « Mon Père, c'est de tout notre cœur que nous remercions le Maître de la vie de t'avoir conservé. Tu nous es cher. Nous t'aimons, & nous comptons que tu penses de même de nous. Nous avons eu un grand plaisir de te voir, & sommes sensibles à

dévotion à sainte Anne, voir le *Pèlerinage au pays d'Evangeline* de M. l'abbé Casgrain, Paris, Cerf, 3e édit., 1889, ouvrage couronné par l'Académie Française.

1. *Journal officiel*, 1894. p. 1470.

2. Sulpicien, fondateur de la concession *la Présentation*. L'ancien fort Présentation est aujourd'hui Ogdensburg, le principal port laurentin de l'État de New-York, sur la rive droite du Saint-Laurent; en face, sur la rive gauche, est la ville canadienne de Prescott.

Digitized by Google

l'affection que tu nous as témoignée de la part d'Onontio, & que tu sois venu pour nous défendre & mourir avec nous. » Elle sortit en même temps un grand collier pour dire à M. de Lévis que par ce collier elles l'arrêtaient auprès d'elles jusqu'à la paix. Elle sortit ensuite quatre branches de porcelaine pour lui notifier qu'on le recevait comme naturel adoptif dans leurs cabanes & qu'elles le mettraient à la place & lui donneraient le nom d'un grand chef Onontogué, qui était très entendu & traitait de bonnes affaires, lequel s'appelait *Orakouintone*, qui veut dire en français *Le soleil suspendu* [1]. Il y avait lieu de croire que la cérémonie ne se finirait pas sans qu'on lui proposât quelque alliance, attendu qu'elles avaient eu grand soin de mener leurs jeunes sauvagesses, & les plus jolies, qui s'étaient bien vermillonnées. M. le chevalier les remercia de toutes ces faveurs; que, quant à la première, il y répondrait le lendemain ; que, pour la seconde, il était très sensible qu'elles voulussent bien l'associer à leurs cabanes, qu'il ne les oublierait point & les regarderait dès à présent comme frères & sœurs [2]. »

Le lendemain, on donne à une île le nom d'*Isle Orakouintone :* c'est là où fut construit le Fort-Lévis que les Anglais ne tardèrent point à prendre.

*
* *

A côté des sauvages, il y avait les Canadiens. Lévis les a appréciés à Carillon. Ils se battaient autour d'un drapeau au-

1. Bougainville fut *Garoniatsigoa*, « le grand ciel en courroux » ; il appartient à la famille iroquoise de la *Tortue*, qui se disait la première pour l'éloquence & les conseils, à laquelle appartenait aussi Montcalm, — & dans le *Dernier des Mohicans*, Uncas fils de Chingachgook.

2. M. l'abbé Casgrain a supprimé la fin de cette jolie page, qui lui a sans doute paru quelque peu scabreuse, & qui semble écrite par Fenimore Cooper, ou par Chateaubriand. On se rappelle ce que Montesquieu écrivait en 1748 dans l'*Esprit des Lois* (chap. XVII) : « Les sauvages du Canada font brûler leurs prisonniers, mais, lorsqu'ils ont des cabanes vides à leur donner, ils les reconnaissent de leur nation. » Ici, c'est pour honorer Lévis que les sauvagesses vermillonnées lui accordent cette naturalisation. René, arrivant chez les Natchez, est obligé de prendre femme.

Digitized by Google

quel ils attachaient un grand prix. « C'était un don offert par les dames canadiennes. Fait d'une riche étoffe, il portait au centre, sur un fond d'azur semé de lis, une image de la sainte Vierge, que ces dames avaient brodée de leurs propres mains... Il fut rapporté troué de balles, suspendu aux voûtes de l'église des Récollets de Québec, conservé comme une précieuse relique. Aux jours des solennités publiques », ajoute M. l'abbé Casgrain [1], « les Canadiens le promènent en triomphe. » Dieskau, le prédécesseur de Montcalm, les avait maltraités ; Vaudreuil, leur compatriote, était un peu faible pour eux; Lévis resta juste envers eux. Lors de la prise du fort William-Henry, il n'oublie pas de noter que les Canadiens ont, aussi bien que toutes nos troupes & les officiers supérieurs, exposé leur vie pour sauver les Anglais & retenir les sauvages. Au début de l'hiver 1757-58, lorsque la disette se fait sentir, que cite-t-il aux troupes mutinées? L'exemple de « deux mille Acadiens qui n'avaient pour toute nourriture que de la morue & du cheval [2]. » En octobre 1758, les Canadiens, prévenus par les sauvages, réussissent à défendre le Fort-Duquesne, déjà sauvé par eux en 1755 [3], mais qui doit être néanmoins évacué un mois après. Leur découragement n'est point dissimulé. A la fin d'octobre 1759, Québec pris, « la consternation était générale dans la colonie, & les habitants s'excusaient de marcher, disant qu'ils étaient malades [4]. » Le 28 avril 1760, à Sainte-Foye, les miliciens se conduisent bien ; mais à la fin d'août le désarroi s'aggrave, « les Canadiens revenus de

1. Casgrain, t. I, pp. 409 & 426. De même L. de la Brière, *L'autre France*, Paris, Dentu, 1886, p. 80. L'auteur, ancien zouave pontifical, & qui dédie son livre au général de Charette, parle du « vieux drapeau de Montcalm, jauni, conservé par les Canadiens de Québec, gardé par le bâtonnier des avocats & porté dans les cortèges officiels au milieu d'une escorte de zouaves pontificaux. »

2. Lévis, *Journal*, p. 122. Le lecteur a rectifié le lapsus qui nous a fait dire plus haut que l'Acadie fut perdue en 1763 au traité de Paris : chacun sait que c'est la paix d'Utrecht qui l'enleva à Louis XIV dès 1713 ainsi que Terre-Neuve.

3. Trois cents Canadiens y avaient battu les deux mille cinq cents hommes de Braddock qui y fut tué lui-même.

4. Lévis, *Journal*, p. 229.

Digitized by Google

l'Ile-aux-Noix se retirent dans leurs paroisses, jettent l'épouvante parmi ceux qui étaient à Saint-Jean & qui se retirent de même, de sorte que leur désertion totale (& celle d'un grand nombre de nos soldats) réduisent les troupes au nombre d'environ deux mille quatre cents tout au plus[1]. » Vaudreuil dut ainsi capituler avec ce que Lévis, encore désireux de se battre[2], avait encore de troupes, Languedoc, Berry, la Marine[3], Royal-Roussillon, la Sarre, Guyenne[4], la Reine & Béarn[5], — soit, si nous nous reportons à l'état de la revue suprême faite à Montréal par Lévis, au campement du rempart, 1953 soldats & 179 officiers présents, 241 soldats à l'hôpital[6].

*
* *

Voilà, il nous semble, ce que le chevalier de Lévis a rapporté de plus intéressant au sujet des ressources propres à la colonie, sauvages & Canadiens, dont les services n'ont pu seconder assez efficacement le zèle des troupes de ligne pour repousser les Anglais. Il a reconnu sincèrement ce que valaient les uns & les autres à la guerre. L'on aime à rapprocher ces témoignages de Lévis & ce que disent les poètes français du Canada contemporain, Octave Crémazie[7], quand il s'écrie :

« O Canada, plus beau qu'un rayon de l'Aurore,
Te souvient-il des jours où, tout couvert encore
Du manteau verdoyant de tes vieilles forêts,
Tu gardais pour toi seul ton fleuve gigantesque,
Tes grands lacs.....
Et tes monts dont le ciel couronne les sommets,

1. Lévis, *Journal*, pp. 300 & 303.

2. Ne fût-ce que dans la petite île Sainte-Hélène, qui est au milieu du fleuve, en face de Montréal.

3. Embarqués à Montréal dès le 14.

4. Le 15.

5. Le 16.

6. On porte encore 46 officiers qui étaient repassés en France, 122 absents, 548 disparus ou désertés, 257 employés à l'intérieur du pays.

7. Virgile Rossel, *Revue d'hist. littér. de la France*, 15 octobre 1894, p. 472. Crémazie est mort en 1879.

Digitized by Google

. . . . . .
Les dieux de tes forêts portés sur un nuage,
. . . . . .
Où leur âme suivait une chasse éternelle
D'énormes caribous & d'orignaux géants ? »

on bien Louis Fréchette[1], originaire de Montréal, lorsqu'il soupire :

« O notre histoire !.....
O registre immortel, poème éblouissant
Que la France écrivit du plus pur de son sang,
. . . . . .
Quand notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,
Ferma son aile blanche & repassa les mers ! »

(*A suivre.*)

Georges DOUBLET,

Ancien membre de l'Ecole d'Athènes,
Professeur de rhétorique au Lycée de Foix.

1. *Ibid.*, p. 479, vers tirés de la *Légende d'un peuple* de Fréchette : on sait que les *Fleurs boréales* du même poète ont été couronnées par l'Académie française en 1880.

Digitized by Google

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE
EN MISSION A L'ARMÉE
ET DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES EN L'AN III (1794-1795)

(SUITE ET FIN)

IV.

CLAUZEL.

Un décret du 4 messidor An III (22 juin 1795) rappelait tous les représentants du peuple en mission « pour quelle cause que ce soit, à l'exception de ceux dénommés par la loi. » Projean & Pelet n'étaient pas dans l'exception, & ils étaient remplacés par Bousquet & par Clauzel[1]. Comme on le verra

1. Clauzel (Jean-Baptiste), ancien législateur, maire de Lavelanet (Ariège), né vers 1755, mourut à Paris en 1804. Nous avons dit plus haut qu'après s'être associé aux mesures les plus violentes du gouvernement révolutionnaire, il collabora à la ruine de Robespierre avec acharnement, & se rangea parmi les plus ardents réactionnaires du Comité de Sûreté générale. On verra un peu plus loin qu'il revint au parti jacobin, que l'on nommait alors « la queue de Robespierre. » Il applaudit au coup d'Etat du 18 brumaire & entra au corps législatif de Bonaparte. Il n'est guère possible de justifier la violence & la versatilité de ses opinions & de sa conduite que par son caractère timide & irrésolu, & surtout par le manque de passion politique, qu'il ne faut pas confondre avec l'emportement.

Digitized by Google

plus loin, Bousquet, qui était en mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, ne vint dans le département qu'après la conclusion de la paix avec l'Espagne. Clauzel s'était mis en route, mais il n'arriva que lentement. Projean ne l'attendit pas; il quitta l'armée aussitôt qu'il connut le décret [1]. Le 14 messidor, Pelet ne voyant pas venir Clauzel, il lui écrivit « sur la route », le priant de se hâter, car il savait qu'il était passé à Toulouse le 11. « Tu sens, lui disait-il, que je n'ai pas un instant à perdre (il devait être rendu à Paris le 1er thermidor). Je t'invite donc à te rendre le plus tôt possible au quartier général. Je suis forcé de partir le 17 de ce mois au plus tard, & il est utile qu'il se trouve un représentant du peuple près l'armée. Je compte donc que tu ne tarderas pas à te rendre à notre invitation [2]. » Le 16, Clauzel n'arrivant pas, Pelet écrit au Comité de Salut public pour l'informer qu'il part, mais « il voit avec peine qu'il ne reste pas de représentant près de cette armée [3] .» Le 18, il arriva à Perpignan, où il trouva, enfin, son successeur. Clauzel venait, en effet, d'arriver dans cette ville. Le lendemain, il gagna le quartier général de Figuères, tandis que Pelet reprenait le chemin de la Convention [4].

Avant de revenir à l'armée, voyons ce qui se passait au point de vue politique dans le département.

Moynier, qui fut dans le département l'un des plus solides partisans de la Révolution, se trouvait en ce moment à Prades pour y exercer les fonctions de membre du Directoire du district. Dans les premiers jours de floréal, la commune se permit de « faire des convocations à toutes les cérémonies

1. A partir du 5 messidor, Pelet signe seul la correspondance.

2. L. 95, fol. 2 recto.

3. *Ibidem*, fol. 2 verso.

4. Le 23 messidor, Clauzel écrit aux députés de l'Aude qu'il n'a point pu s'occuper de leur département : Bousquet étant encore à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il a dû venir tout de suite à Figuères; toutefois, il a créé à Carcassonne & à Narbonne « un conseil d'hommes connus par leur sagesse, leurs lumières & par leur patriotisme, dont la mission est de lui désigner les administrations, municipalités & tribunaux qui ont besoin d'épuration. » (L. 95, fol. 4 verso.)

Digitized by Google

du culte catholique par une sonnerie de cloches des plus bruyantes. » C'était là une flagrante violation de la loi. Moynier écrivit aussitôt à la municipalité pour lui faire sentir la responsabilité qu'elle encourait. Une partie de la population eut apparemment connaissance de cette lettre, car, le 6 floréal, un tumultueux rassemblement se forma devant la Maison commune. La municipalité ne fit rien pour le disperser. Moynier était présent, mais, sur le conseil d'un ami, il se retira dans une maison où il allait habituellement passer la soirée quand il était à Prades. Vers neuf heures, on vint le prévenir qu'il courait le plus grand danger & qu'on l'attendait sur le grand chemin par où l'on croyait qu'il passerait pour aller chez lui, à Ille. Il lui était bien permis de croire que ce n'était pas pour lui souhaiter le bonsoir. Moynier prit donc à travers champs & put ainsi gagner son domicile sans encombre. Il épargna très probablement un grand crime, ce jour-là, aux contre-révolutionnaires de Prades[1]. Moynier envoya sa démission aux représentants en mission. Il revint cependant à son poste, & nous le retrouvons à Prades en prairial. Le 24 éclata une véritable insurrection dans cette ville. Moynier fut gravement insulté & les contre-révolutionnaires le menacèrent de lui administrer *una bona lliçada*, « une bonne frottée. » Comme il n'avait certainement pas oublié la nuit du 6 floréal dernier & qu'il savait de quoi ses ennemis étaient capables, il se sauva encore à Ille. L'Administration le menaça de lui appliquer la loi punissant les agents de l'autorité publique qui avaient déserté leur poste. Il répondit sans fausse honte, le 2 messidor (20 juin 1795) : « Je n'ai pas quitté mon poste d'administrateur; la commune de Prades en insurrection m'en a chassé le 24 prairial, à huit heures du soir... Je reconnais le tort que j'ai eu d'exercer des fonctions que le

1. L. 43, p. 8. — Prades comptait à cette époque mille huit cent quarante-cinq habitants d'après un état certifié par Jacomet, maire; Circan, off. mun.; Rougé, off. mun.; Puig, off. mun.; Hortet, agent national (15 vendémiaire An III). Le 15 floréal, Moynier fit son rapport à l'Administration sur les événements du 6. Le procureur-général-syndic fut chargé de rechercher les coupables.

Digitized by Google

peuple ne m'avait pas confiées. » La loi, ajoutait-il, ne lui était pas applicable, puisqu'il n'avait pas « déserté » son poste [1].

Un peu plus tard, ses collègues du district lui confièrent les fonctions de commissaire pour faire exécuter une loi du 10 thermidor (28 juillet 1795). Il refusa en ces termes : « Je suis très sensible à la confiance que vous me témoignez ; je me considère comme au vieux athlète de la liberté qui s'est éloigné de l'arène. » C'était faiblir. Sans doute, la patience des patriotes était mise à de rudes épreuves grâce à la coupable complaisance du gouvernement thermidorien pour les royalistes ; sans doute, Moynier n'avait été payé que par des déboires & des avanies, lui qui avait servi la Révolution avec autant d'amour que de loyauté ; mais était-ce bien le moment de se retirer de la lutte & de laisser le champ libre aux assassins royalistes ? Certes non, & deux de ses amis & collègues, Pompidor & Calmon, caractérisèrent sa conduite avec une sévère ironie en transmettant sa réponse à qui de droit. « Il est hors de doute, disaient-ils, que si tout le monde marchait sur ses traces, les affaires iraient à merveille [2]. » Calmon, qui était, lui aussi, un vieux lutteur, entendait que l'on restât sur le champ de bataille jusqu'à la dernière minute, & le découragement n'entrait point dans son âme de révolutionnaire convaincu.

Comme on vient de le voir, les royalistes des Pyrénées-Orientales avaient bien relevé la tête, mais ils n'étaient pas allés jusqu'au poignard comme certains « compagnons » du *Soleil* & de *Jéhu*. Toutefois, les événements de Prades & l'insolence des contre-révolutionnaires d'autres endroits tenaient les administrateurs patriotes sur le qui-vive. Notre députation fut informée « que des malveillants menacent la commune de Perpignan & tout le département de lui faire éprouver les désastres dont plusieurs départements ont été le théâtre. » En ce moment, Cassanyes se trouvait à Paris. Il écrivit à Clauzel qu'il savait en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales [1] : « Déjà on assure, disait Cassanyes à son collègue, qu'il a été fait une liste dans laquelle on désigne comme « terroristes » les meilleurs

1. Collection d'autographes particulière.
2. Lettre du 24 messidor.

Digitized by Google

patriotes, même ceux qui ont été poursuivis par la tyrannie, & on en demande l'incarcération. On nous dit que cette liste a dû être présentée aux représentants du peuple près l'armée. Le Département nous en a informés en même temps que les Comités de gouvernement, en nous faisant passer copie de la lettre qu'il vous a adressée. Je dois t'informer que, hier au soir, me trouvant au Comité de Sûreté générale pour cette affaire, la députation de la Côte-d'Or s'y est rendue en même temps & a porté la même plainte; plusieurs autres députations sont dans le même cas, de sorte que le Comité voit que c'est ici une manœuvre des royalistes qui cherchent à opprimer les patriotes en leur donnant indistinctement le nom de « terroristes. » Cette députation de la Côte-d'Or a cité des faits terribles & assure que, dans la commune de Dijon, les royalistes sont maîtres des assemblées des quatre élections. La députation a conclu à demander la suppression de ces assemblées qui ont délibéré de se faire remettre les registres des Comités révolutionnaires, où, à la vérité, il y a eu de mauvais sujets. Leur but était de s'en servir pour dresser les listes de proscription. La députation s'est portée jusques à dire au Comité que, si on ne réprimait pas les intrigants, il y avait à craindre qu'étant devenus maîtres des assemblées, la Constitution ne fût pas acceptée.

« Je te cite ce fait; j'étais présent. Comme il y a des plaintes d'autres départements, le Comité n'a pas pris une mesure partielle, mais il a nommé un rapporteur qui est chargé de faire un rapport général & de proposer des mesures générales. Je te dis ceci pour que tu te tiennes en garde contre les intrigants qui pourraient s'efforcer de surprendre ta religion. Tu connais mon cœur, & tu sais que j'aime ma patrie : voilà qui me détermine à te faire ces observations.

« Je ne sais pas si on t'aura fait passer cette liste dont on parle à la députation & aux Comités, & dont le Département t'a parlé dans sa lettre dont nous avons reçu copie. Je t'invite donc à te bien tenir en garde contre les intrigants. Avant ton départ, je t'avais déjà dit que je croyais qu'il y en avait dans le département. Tu sais comme ils parcourent toute la République. S'il y a encore des vrais terroristes, sans doute ils doi-

Digitized by Google

vent être réprimés & sévèrement punis; mais il ne faut pas que les vrais patriotes soient confondus avec les scélérats. Sois assuré que ce que je te dis n'est que l'effusion de mon cœur & des bons sentiments qui m'animent[1]. »

Nous n'avons pas la réponse que Clauzel fit à Cassanyes, mais voici la lettre qu'il écrivit le 4 thermidor au Comité de Salut public sur l'objet dont l'avait entretenu le député des Pyrénées-Orientales : « Le représentant Cassanyes, député à la Convention nationale par le département des Pyrénées-Orientales, m'écrit de Paris, le 24 messidor, que le Département vient d'informer sa députation ainsi que les Comités de gouvernement qu'il a été formé une liste dans laquelle on désigne comme terroristes les meilleurs patriotes; que cette liste m'a dû être présentée.

« J'ignore, citoyens collègues, si cette pièce a existé. Ce qu'il y a de certain, *comme je le marque au collègue Cassanyes,* c'est que je n'en avais pas même entendu parler; que je serai sur mes gardes pour ne pas servir d'instrument à des vengeances particulières; que je n'épouserai que la passion du bien public. Ma mission est de réorganiser ou d'épurer les autorités constituées; c'est à elles à poursuivre, non l'erreur, mais le crime, & à le faire punir, en ne jamais s'écartant de la marche tracée par les lois. Que les forfaits viennent du terrorisme, de l'aristocratie ou du royalisme, leur glaive doit les frapper également. Les uns & les autres sont ennemis de la liberté & de la République[2]. »

Clauzel, comme on voit, assure qu'il ne savait rien des projets des royalistes; il faut l'en croire. Il affirme d'ailleurs qu'il tient à être juste ou plutôt sévère pour tous; il n'aura pas de protégés, de préférés. A la vérité, il s'était expliqué là-dessus avec le Comité de Sûreté générale auquel il avait écrit quelques jours auparavant : « Prenez garde au royalisme; vous savez avec quel courage la Convention a fermé l'antre jacobite; que les Coblenciers n'en soient pas mieux traités, puisqu'ils sont les ennemis les plus cruels de notre Révolution[3]. » Cet

1. Lettre autographe de Cassanyes.
2. L. 95, fol. 8 verso.
3. L. 95, fol. 3 recto, lettre datée du 20 messidor.

Digitized by Google

ex-lieutenant de Robespierre avait bien changé, lui qui avait été l'un des commensaux de « l'antre jacobite. » Il est juste toutefois de reconnaître qu'il tenait la royauté en horreur; mais comme tous les modérés d'alors, — & ce fut leur punition, — il n'hésitait pas à poursuivre ceux de ses anciens amis qui, exempts de toute faiblesse & propres de toute palinodie, ont conquis l'estime des générations suivantes par la fidélité à leurs convictions.

Délégué à l'armée, Clauzel s'était enquis de son état & l'avait fait connaître au Comité de Salut public. La désertion l'avait réduite à quinze mille hommes disponibles. Le commissaire de la Convention insiste sur les causes du fléau : « Les désertions multipliées des volontaires de la première réquisition qui abandonnent les bataillons pour se retirer dans leurs communes ont provoqué les arrêtés que mon prédécesseur près l'armée des Pyrénées-Orientales, & Réal, représentant du peuple près celles des Alpes & d'Italie, ont pris pour en arrêter les progrès & faire rejoindre ces mauvais citoyens. Je vais tenir la main à l'exécution de celui de Pelet[1]; mais quelque vigoureuses que soient les dispositions coercitives contenues dans ces deux actes, je doute qu'elles produisent l'effet désiré si vous ne faites rendre un décret qui condamne les municipalités du lieu ou domicile des déserteurs.

« Quant à moi, je pense qu'une des principales causes de cette effrayante désertion est l'arrêté du Comité de Salut public pris le 6 messidor An II (24 juin 1794), qui, dans le but louable de diminuer l'encombrement des hôpitaux militaires & procurer aux défenseurs de la patrie la satisfaction de se faire traiter dans leurs familles, a permis aux militaires malades de s'y rendre, car, soit par crainte ou d'autres considérations, les

1. Arrêté pour faire renvoyer à leurs corps respectifs les déserteurs & les citoyens de la première réquisition qui se trouvaient chez eux, dans les départements. Il existait d'ailleurs un arrêté du Comité de Salut public du 13 frimaire An III, portant que « tous les militaires qui ne seront pas pourvus d'une réquisition ou d'un congé formellement autorisé par le Comité ou les représentants du peuple près les armées seront tenus de rejoindre sans délai leurs corps respectifs sous les peines déterminées par la loi. » (L. 42, p. 36.)

Digitized by Google

officiers de santé ne refusent guère aux militaires en grade les certificats exigés par l'article 3 de cet arrêté, & les soldats partent sans en demander. » Abordant à son tour l'éternelle question des transports, Clauzel disait au Comité dans une autre lettre du même jour[1] : « Il m'est démontré que le projet de l'Espagne est de détruire les deux frégates de trente-six & de trente canons[2] & les deux avisos de dix-huit qui sont nos seules misérables ressources devant Roses pour protéger les arrivages de subsistances pour l'armée, car, cette flottille détruite & les combats de terre étant presque nuls, surtout vu le manque de chevaux, cet ennemi est assuré que l'armée sera forcée en repassant les Pyrénées de lui abandonner nos conquêtes. Vous sentez, citoyens collègues, toute l'importance de ces observations. J'ose affirmer que le salut de cette armée dépend des mesures que vous prendrez à cet égard & qu'il n'y a pas un moment à perdre[3]. »

Nous étions au 21 messidor (9 juillet). Huit jours après, au moment même où Schérer allait donner une nouvelle disposition à ses divisions, le général espagnol La Cuesta remontait la vallée du Ter & annonçait son arrivée en Cerdagne par « une grande & tumultueuse reconnaissance », selon l'expression de Fervel. Depuis le départ de Doppet[4], c'est-à-dire depuis un an, le général Charlet commandait la division de Cerdagne[5]. Officier plein de sang-froid & de bravoure, Charlet n'avait plus qu'une poignée de troupes, car on lui avait encore enlevé dernièrement la légion des Allobroges & son brave colonel Dessaix[6]. Nous avons vu qu'il s'était

1. L. 95, fol. 3 & 4.

2. *La Boudeuse* & *la Courageuse.*

3. Voyez sur le même sujet dans Fervel (*ouvr. cité*, t. II, p. 310) un rapport de Schérer au Comité de Salut public.

4. Doppet avait un moment succédé à Dagobert en Cerdagne, mais il n'y avait pas brillé. Il fut remplacé par Charlet & revint à l'armée de la plaine avec Dugommier & Pérignon. Il fut destitué par arrêté du Comité de Salut public du 16 pluviôse An III. (L. 117, p. 180.)

5. Dite aussi *division n°* 5 ou *du Mont-Libre.*

6. Né à Thonon en 1764, mort à Marclaz en 1834. Nommé général de brigade en 1803, & général de division en 1809. Moins en évidence comme chef militaire que le vainqueur de Marengo, ***Desaix***, presque

Digitized by Google

plaint amèrement de la désertion, lui aussi [1]. Mais, les trois mille hommes qui lui restaient étaient tous de bons soldats. A leur tête marchaient le général Despinoy, l'intrépidité en personne, & l'adjudant-général Gilly, qui, en octobre dernier, avait infligé avec Charlet une terrible leçon aux miquelets espagnols à Castellar d'En Uch, près des sources du Llobregat.

son homonyme, *Dessaix*, se montra soldat habile & valeureux & fut « grand par ses vertus civiques & son désintéressement. » Voyez *Le général Dessaix, sa vie politique & militaire*, par Joseph Dessaix & André Folliet. Annecy, A. L'Hoste, 1879, in-8°.

1. Il avait vainement réquisitionné des hommes dans les districts voisins, dans l'Ariège & dans l'Aude. Les administrateurs du district de Quillan n'avaient pas su lever un seul soldat. Clauzel leur écrivit en ces termes le 14 thermidor : « Puisque vous me fournissez, citoyens, l'occasion de vous écrire, il m'est impossible de vous taire l'étonnement qui me saisit à la lecture de votre lettre au Département datée du 30, au sujet de la réquisition du général Charlet. Quel peu d'énergie, quelle insouciance pour la conservation des jours & des propriétés de vos administrés! Chaque phrase s'en ressent! Quoi! vous saviez que la désertion laissait votre frontière exposée à l'ennemi & vous vous contentez de répondre froidement que le résultat d'une profonde discussion présente votre district sans moyens ; que vous y regardez comme impossible l'exécution de la loi du 28 prairial sur l'organisation de la garde nationale, qu'il n'en existe plus dans votre arrondissement, que vos municipalités sont insouciantes, illétrées, incapables! Ce n'est pas ainsi qu'on fait de Révolution, qu'on rend les hommes libres! j'en appelle au citoyen Cayrol père, l'un de vos membres. » (*Arch. des Pyr.-Or.*, L. 95, fol. 15.)—Par une réquisition en date du 25 messidor, Charlet demandait qu'on levât un bataillon qui serait mis, « sous trois jours », à sa disposition. Aussitôt le Directoire des Pyrénées-Orientales donna les ordres nécessaires au Directoire du district de Prades à cet effet. Le bataillon ne devait être employé que provisoirement « & jusques à ce que les déserteurs de cette armée, contre lesquels on prend des mesures, aient rejoint leur poste. » (L. 43, p. 143.)—En ce moment même le général de brigade Bonet requérait l'Administration du département de lui fournir « sur-le-champ » un bataillon de garde nationale pour se porter à Villefranche « à l'effet de remplacer les troupes qui en ont été tirées pour marcher sur Mont-Libre », & « l'administration, ouï, le procureur général syndic, arrête que le Directoire du district de Perpignan fera partir dès demain un bataillon de la garde nationale conformément aux dispositions de la loi du 28 plairial dernier, ne lui donnant qu'un jour de plus de délai pour le départ de ce bataillon... » (L. 43, p. 171).

Digitized by Google

Le 30 messidor, Despinoy, qui commandait le camp de Monterros à Bellver, ne se laissa pas intimider par La Cuesta. Il marcha sur lui hardiment à la tête des grenadiers du 2e bataillon des Pyrénées-Orientales, du 5e du Gard & du 9e de la Haute-Garonne. Le général espagnol recula, ou plutôt, contourna la Sierra de Cadi & alla prendre à revers les cols de Tosas & de Mayans, tandis que son collègue Oquendo sortait de La Seo de Urgel pour venir attaquer Bellver.

Le 8 thermidor, La Cuesta, dont on avait eu tort de ne pas faire surveiller les mouvements depuis le 30 messidor, tomba brusquement sur Puigcerda à la tête d'un corps d'armée de huit mille hommes. Il somma Charlet de se rendre. « J'ai des bras & des munitions, répondit celui-ci ; l'honneur des armes françaises me ferme l'oreille. » La lutte qui suivit fut prodigieuse, héroïque. Charlet tomba affreusement blessé ; Despinoy, qui se trouvait accidentellement dans la place, rétablit le combat. Les Espagnols forcent l'hôpital & s'en emparent. Despinoy, à la tête d'une poignée d'hommes, essaye de le reprendre. La lutte était par trop disproportionnée. Elle coûta néanmoins deux mille hommes à l'ennemi, qui finit par entrer dans Puigcerda. Nos blessés, nos malades de l'hôpital, les officiers de santé furent égorgés. La moitié de la garnison française était morte à son poste ; les autres, blessés ou harassés de fatigue, eurent la vie sauve[1]. Le même jour & de bon matin, Oquendo avait attaqué nos postes de Tallo, Bellver, Talltendre & Torrellas, au fond de la Cerdagne. Le général Martin, qui les défendait, avait dû céder au nombre (9 thermidor An III-27 juillet 1795). Les Espagnols avaient repris Llivia & allaient investir Mont-Libre.

1. Voyez le récit si dramatique que nous a laissé Fervel de ce siège mémorable. (*Ouvr. cité*, II, pp. 225-332).

Il y avait à Puigcerda une « Commission civile », qui avait été organisée dès les premiers jours de septembre 1793 par le représentant Cassanyes. Le 9 thermidor, Clauzel envoyait à Charlet un arrêté pour réorganiser cette Commission & il ajoutait : « Dans la position où tu te trouves tu dois aisément concevoir mon impatience à en avoir des nouvelles. Je t'invite à me rendre compte le plus souvent que tu

Digitized by Google

Clauzel, qui avait déjà tremblé pour la division Charlet, apprit son désastre, « ses revers ... auxquels on pouvait s'attendre », dit-il le 11 thermidor en écrivant au Comité de Salut public. « Ils sont affligeants, ajoute-t-il, mais non irréparables si la Convention, si les Comités, prennent des mesures sévères contre la désertion, surtout contre les prêtres réfractaires & les cravates vertes qui cherchent à corrompre les soldats & les empêchent de rejoindre leurs corps. Il est peut-être permis à celui qui montra quelque énergie pour détruire le terrorisme de s'élever contre l'aristocratie & le royalisme, qu'il est impossible de ne pas voir si on est de bonne foi[1]. »

Pour si tardive qu'elle fût, la constatation n'en était que fort juste. A force de poursuivre leurs anciens amis, c'est-à-dire les patriotes de 89 & de 93, qui avaient fait la Révolution, Clauzel & ses amis en réaction avaient un peu trop oublié les aristocrates & les royalistes, qui étaient les véritables ennemis de la Convention, de la République & de la Révolution.

Dans cette même lettre du 11 thermidor, il expliquait au Comité comme quoi le général en chef Schérer avait d'abord décidé d'attaquer l'ennemi ; mais que, dans un Conseil de guerre qui venait d'être tenu, on avait reconnu que l'armée ne comptait plus que quinze mille hommes disponibles. On avait renoncé au projet d'attaque & décidé que lui, Clauzel, partirait immédiatement pour aller chercher des secours dans les départements méridionaux & faire rejoindre les déserteurs. « Si je ne réussis pas ou que vous n'envoyez des forces, ajoutait-il, l'ennemi nous chassera & les départements méridionaux seront en proie à ses fureurs avant l'hiver. »

Pour se conformer aux décisions prises en conseil de guerre, Clauzel fit immédiatement ses préparatifs de départ & dépêcha un courrier extraordinaire à Bousquet[2], pour le prévenir

pourras & le plus promptement possible de tous les mouvements & de ne pas te contenter de la lenteur du courrier ordinaire. » (L. 95, fol. 11 verso.) La Commission se trouva dissoute par le fait même de la reprise de Puigcerda.

1 L. 95, fol. 13 verso.

2. Bousquet était toujours en mission à l'armée des Pyrénées-Occi-

Digitized by Google

de ce qui se passait & le prier de se hâter de venir le remplacer.

A ce moment même la nouvelle de la conclusion de la paix arrivait au quartier général de Figuères (12 thermidor). Elle était annoncée à Clauzel par une lettre de notre habile diplomate Barthélemy, qui avait lui-même signé le traité avec le plénipotentiaire d'Espagne à Bâle, sept jours avant, c'est-à-dire le 4 thermidor (22 juillet 1795). Le même pli contenait une lettre pour les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales, leur annonçant la grande nouvelle. Clauzel la leur fit passer immédiatement par un courrier extraordinaire. L'armée de Moncey venait d'obtenir des succès éclatants : elle avait franchi les Pyrénées, pris Vittoria, Bilbao, & poussé jusqu'à l'Ebre. Schérer envoya à Urrutia, général en chef de l'armée espagnole de Catalogne, un parlementaire pour le prévenir de ce qui se passait. Le parlementaire « fut reçu aux acclamations de l'armée espagnole qui fit incontinent ronfler le canon dans ses lignes très voisines des nôtres. » C'est qu'elle était aussi lasse de la guerre que son gouvernement, qui avait enfin fini par comprendre qu'il servait l'Angleterre contre ses propres intérêts [1]. Quoiqu'il n'eût rien reçu

dentales avec Meillan (voy. au *Moniteur* du 19 prairial An III des lettres signées des deux.) Le décret du 4 messidor désigne comme étant en mission près cette armée Auguis & *Milhaud*, celui-là même qui avait été à l'armée des Pyrénées-Orientales. — Le 11 thermidor, Clauzel disait au Comité : « Bousquet est toujours à l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il m'écrit de Bayonne le 3 de ce mois qu'il a été forcé de différer son départ jusqu'au retour de Meillan & d'Auguis. » (L. 94, f° 13.)

1. Godoy lui-même s'était déclaré pour la paix. Il faut se souvenir à ce sujet que dès le mois de février 1794 le comte d'Aranda, son adversaire, avait dit au roi Charles IV ces sages paroles :

« Les nations ayant une existence indépendante des gouvernements qui s'y succèdent, c'est de leurs intérêts permanents qu'il faut s'occuper & non de leurs gouvernements plus ou moins passagers. Au lieu de guerroyer contre la France & de coopérer à sa ruine, l'intérêt de l'Espagne est de l'aider contre les vues ambitieuses de l'Angleterre & de l'Allemagne. Longtemps tenue en échec par les flottes réunies de la France & de l'Espagne, l'Angleterre a pour idée fixe de les diviser & de les séparer à jamais, afin de ruiner leurs marines l'une après l'au-

Digitized by Google

du plénipotentiaire de son gouvernement, le général Urrutia prit sur lui de suspendre les hostilités.

En annonçant cet événement au Comité de Salut public. Clauzel ajoutait : « Les Espagnols ont assuré qu'ils n'avaient pas à tirer vanité de leur dernier succès en Cerdagne, parce que, outre la grande supériorité du nombre de leurs hommes, nos braves frères d'armes s'étaient battus comme des lions & leur avaient tué beaucoup de monde[1]. » Assurément, mais il

tre, de dominer les mers & de s'emparer du commerce avec les colonies espagnoles. »

La paix entre la France & l'Espagne fut rompue par l'insatiable ambition de Napoléon Ier; ce fut une grande faute qui, il faut espérer, ne se renouvellera pas. « Il y a, dit avec un grand sens le général Lamarque, un principe politique dont la France ne peut jamais se départir : c'est celui de s'assurer constamment de la fidélité du gouvernement espagnol à notre alliance. Ne faut-il pas que nous soyons dans une sécurité parfaite aux Pyrénées pour pouvoir nous occuper utilement de ce qui se passe dans le reste de l'Europe ? »

1. Lettre de Clauzel au Comité de Salut public du 13 thermidor. (L. 95, fol. 14.) — Voici le texte complet de cette lettre : « Nous nous décidâmes avant hier, citoyens, de vous dépêcher un courrier pour prévenir la malveillance qui n'aurait pas manqué de grossir l'avantage que les Espagnols ont obtenu dans les deux Cerdagnes.

« Comme je me disposais à partir, pour faire rejoindre les déserteurs qui sont dans les départements, le général en chef vint hier me remettre une lettre que m'a écrite notre ambassadeur en Suisse pour m'annoncer que le 4 de ce mois il avait signé avec le ministre plénipotentiaire d'Espagne un traité de paix & d'amitié entre la République française & sa Majesté Catholique. Vous trouverez sous ce pli copie de cette lettre. Le citoyen Barthélemy en avait jointe une autre dans la mienne pour les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées occidentales, auxquels je l'ai envoyée sur-le-champ par un courrier extraordinaire, en leur donnant aussi copie de celle qui m'a porté cette excellente nouvelle. Le général Schérer en donna de suite connaissance au général espagnol Urrutia. Notre parlementaire fut reçu aux acclamations de toute son armée qui fit incontinent ronfler le canon dans ses lignes très voisines des nôtres. Urrutia dit à l'envoyé de Schérer que, quoiqu'il n'eût pas reçu la nouvelle officiellement, le ministre plénipotentiaire d'Espagne, qui a traité avec notre ambassadeur ne la lui ayant pas annoncée, l'humanité lui ferait prendre sur lui la suspension de toute hostilité jusqu'à nouvel ordre de sa cour. Nous en ferons autant, citoyens collègues, en restant néanmoins de toute part

Digitized by Google

n'en est pas moins vrai que la conclusion de la paix fut un grand bonheur pour notre armée des Pyrénées-Orientales, car la désorganisation la minait au point qu'elle serait devenue « incapable d'agir avec quelque succès si la guerre eut duré longtemps encore entre la France & l'Espagne[1]. »

Le 14 thermidor, Clauzel fit connaître la grande nouvelle aux autorités constituées des départements de la division, en leur recommandant, toutefois, de ne suspendre ni les transports, ni les secours en hommes : « Il faut, disait-il, non seulement se tenir sur le qui-vive, mais être prêt à maîtriser les événements. » L'une de ses lettres était adressée aux administrateurs des Pyrénées-Orientales. Le représentant du peuple les félicitait hautement de la promptitude qu'ils avaient mise à faire exécuter ses arrêtés[2]. On sait que Milhaud & Soubrany avaient loué le zèle & l'abnégation des populations roussillonnaises. A de rares exceptions près, les Roussillonnais avaient fait leur devoir, & les luttes de parti ne doivent pas nous faire oublier que ceux qu'on avait désignés comme « fédéralistes », les modérés, aussi bien que les révolutionnaires, méritent les éloges de la postérité en même temps que cette vaillante armée des Pyrénées-Orientales, qui, malgré ses faiblesses de la dernière heure, n'en avait pas moins forcé le gouvernement espagnol à demander la paix.

sur le qui-vive, pensant que vous ne tarderez pas à nous indiquer la conduite que nous devons tenir. Les Espagnols ont assuré qu'ils n'avaient pas à tirer vanité de leur dernier succès en Cerdagne, parce que, outre la grande supériorité du nombre de leurs hommes, nos braves frères d'armes s'étaient battus comme des lions & leur avaient tué beaucoup de monde. »

Clauzel cherchait d'ailleurs à atténuer l'étendue de nos revers. Dans une lettre du 23 il annonce l'envoi au Comité de la relation de Charlet sur la prise de Puigcerda. « Elle vous confirmera, dit-il, que les soldats républicains, en cédant à quinze contre un, montrèrent de ce *petit échec* le plus grand mépris pour la mort, le plus ardent amour, la plus grande constance pour défendre la cause de la liberté, & que l'honneur français n'a pas reçu dans cette affaire la moindre flétrissure. » (L. 95, fol. 21 recto.)

1. Delbrel, *Notes*, &c.

2. L. 95, fol. 16, verso.

Digitized by Google

On venait d'apprendre ici la défaite des émigrés & des chouans à la presqu'île de Quiberon & la prise du fort Penthièvre par les troupes républicaines de Hoche.

On a vu que Clauzel avait recommandé aux départements voisins de ne point suspendre les transports & les secours en hommes, destinés principalement à la division de Mont-Libre, provisoirement commandée en ce moment par le général Bonet, qui avait été « le bras droit de Dagobert. » Cependant, quelques jours après (23 thermidor), le représentant écrit aux administrateurs de ces mêmes départements pour les informer que « les circonstances permettent de suspendre la levée ou la marche des nouveaux bataillons qui ont été demandés pour aller au secours du Mont-Libre ou de la Cerdagne française. » — « Mais, ajoute Clauzel, ne ralentissez en aucune manière les mesures que vous avez dû prendre pour faire rejoindre leurs corps respectifs aux volontaires de la première réquisition & aux déserteurs; ne suspendez pas non plus, citoyens, les secours en moyens de transports militaires[1]. »

Le traité de paix avait bien été ratifié par la Convention, mais on ne savait pas encore ici que le gouvernement de Madrid y avait apposé sa signature, & Clauzel n'ignorait pas avec quel mépris des conventions ce gouvernement avait éludé la capitulation de Collioure; et puis, le Comité de Salut public n'avait-il pas écrit lui-même un jour à Delbrel que « la nation espagnole possède au suprême degré l'art de cacher ses desseins?[2]. » Le traité avait été ratifié par Charles IV le 17 thermidor[3].

1. L. 95, fol. 15, verso, & L. 43, p. 202. Un arrêté de Clauzel du 20, rappelé par lui dans une lette du 21, autorisait les administrateurs de district à faire mettre en état d'arrestation tout propriétaire ou cultivateur qui ne satisferait pas à une réquisition de charrettes ou de voitures. (L. 43, p. 198.)

2. Lettre du 6 vendémiaire An III.

3. Le traité de paix signé à Bâle parvint à Paris en même temps qu'au quartier général de Figuères, c'est-à-dire le 11 thermidor. C'est Treilhard qui le communiqua à la Convention. Le même jour, l'Assemblée décréta que ce document serait inséré au *Bulletin*, imprimé, distribué & ajourné à quartidi, c'est-à-dire au 14, — pour la discussion. (*Moniteur* du 16 thermidor An III.) Dans la séance du 14, en effet, la

Digitized by Google

Il s'agissait maintenant d'évacuer la Catalogne. Tout le travail que les représentants venaient de se donner pendant deux ans pour organiser les convois vers Figuères, il fallait le faire maintenant en sens inverse. En effet, le 26 thermidor, Clauzel prenait un arrêté ordonnant la levée en masse de toutes les charrettes, mules, mulets, &c., « pour effectuer l'évacuation du pays conquis. » Tout individu qui se refuserait d'obéir, dans la circonstance, devait être regardé comme « ennemi de la chose publique », & pouvait être mis en état d'arrestation. Pour faire exécuter l'arrêté, le Directoire du département envoya des instructions aux Directoires de districts : « la force armée, disait-il, sera envoyée dans toutes les communes pour arrêter tous ceux qui n'obéiront pas aux ordres qui leur seront donnés par les municipalités [1]. »

Le manque de moyens de transport avait fait recourir aux bateaux de nos marins pour rapatrier les malades de l'armée. Le Directoire, sur la demande du commissaire ordonnateur en chef de la 10e division militaire, avait écrit aux communes du bord de la mer pour leur demander encore un nouveau sacrifice en faveur de la chose publique & de nos soldats. « Il y a malheureusement beaucoup de malades à Figuères, écrivait-il ; si on ne peut les évacuer dans l'intérieur, on sera forcé de les disséminer dans les diverses communes & de les placer chez les citoyens ; & il serait à craindre qu'un grand nombre dans une petite commune ne donnassent des maladies par le méphitisme qui se lèverait dans l'atmosphère. Citoyens, vous allez tous vous empresser à appareiller vos barques pour être prêtes à partir au premier ordre de l'ordonnateur... [2] »

A Perpignan, le collège de Pi était le rendez-vous des charrettes du district, levées en vertu de l'arrêté du 26 thermidor. L'Administration envoya dans les districts de Céret & de Prades des commissaires pour le faire exécuter. Elle déploya en

Convention accepta le traité à l'unanimité. (*Moniteur* du 19 thermidor.) Le *Moniteur* du 14 fructidor (séance du 10) porte la traduction de la ratification du traité par le roi d'Espagne, contresigné par Emmanuel Godoy, donné à San Idelfonso le 4 août 1795 (17 thermidor).

1. L. 43, pp. 207-209.
2. *Ibidem*, pp. 195-196.

Digitized by Google

cette circonstance une admirable activité. Malheureusement les propriétaires n'y mettaient pas tant de bonne volonté, & l'inspecteur des transports, Gourlier, se plaignait que « les voitures requises pour les devoirs de l'armée désertent & prennent des chemins de traverse pour ne pas être surprises [1]. »

Dans la séance du 3 fructidor, Vaquer & Cantaloup, nommés deux jours avant pour recevoir les comptes de l'Administration précédente, présentèrent leur rapport « duquel rapport il existe qu'après s'être occupés sans relâche de l'examen de ces comptes, ils les ont reconnus parfaitement en règle. » L'Administration a arrêté en conséquence qu'il y avait lieu à décharger collectivement & individuellement de toute responsabilité relative à ces comptes les membres composant l'ancienne Administration.

Au cours de cette même séance se présentèrent « les citoyens Méchain, astronome, Bouvet, ingénieur géographe militaire, Esteveny, ingénieur en instruments de mathématiques, & leurs aides pour continuer les triangles de la Méridienne & de se porter dans les pays réunis & conquis à l'effet d'étendre dans ces contrées la levée de la carte générale de la France & la carte topographique & militaire des frontières de la République. » — « Voulant assurer les moyens de procéder sans obstacle à l'objet de la mission qui leur a été confiée », ils demandèrent l'enregistrement de leur commission sur les registres de l'Administration, ce qui fut fait de suite. Méchain avait déjà opéré dans le département en 1793. La Commission qu'il portait aujourd'hui avait été délivrée le 18 messidor dernier par la Convention nationale, en conséquence d'un arrêté du Comité de Salut public du 24 floréal [2].

Les administrateurs nommés par l'arrêté de Clauzel en date du 9 thermidor faisaient la sourde oreille [3]. Deux seulement

1. L. 43, p. 253.

2. L. 43, p. 226-227.

3. C'étaient : *Vaquer* (Joseph), de Perpignan; *Roger* (Joseph), de Prades; *Méric*, de Saint-André; *Jaubert* aîné, de Céret; *Vierne* fils, de Perpignan (conservé); *Arago* (François), d'Estagel (conservé); *Cantaloup*, de Latour; *Matheu*, en ce moment commissaire national à Céret; *Tastu*, de Perpignan, procureur-général-syndic.

Digitized by Google

s'étaient présentés le 17 pour prêter le serment exigé par la loi, Vaquer & Cantaloup. Le procureur-général-syndic Abdon Sennen Tastu se fâcha vivement : « J'ai, dit-il, écrit deux lettres à tous les citoyens désignés dans l'arrêté, l'une sous date du 11, l'autre du 15 courant. J'ai épuisé tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour engager les citoyens à se rendre (*sic*); je ne leur écrirai plus &, de ce soir, je rendrai compte au représentant du silence affecté des citoyens Méric, Jaubert & Matheu. Vous êtes trop bons citoyens, mes collègues qui êtes en fonctions, pour abandonner votre poste & céder les rennes de l'administration à trois citoyens qui ne pourraient suffire à la multiplicité d'affaires quelle que soit leur bonne volonté. Je ne puis donc requérir la prestation de serment des citoyens Vaquer, Cantaloup & Arago, & je vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que le représentant ait pourvu à votre remplacement d'une manière positive[1]... »

Les anciens administrateurs Vierne, Carbonell, Ribes-Carcassonne, Dauteville, Poussou & Arago restèrent donc en fonctions. Dans la séance du 1er fructidor, Tastu requit de nouveau l'exécution de l'arrêté du 9 thermidor pour la réorganisation du Directoire. Vaquer, Jaubert, Arago, Méric & Cantaloup prêtèrent serment, & avec eux Tastu lui-même. Roger, Vierne & Matheu étant absents on ne put nommer qu'un président « provisoire » qui fut Arago. Quelques jours après, Calmetes fut nommé administrateur.

Dès que la signature de la paix avait été connue, les camps français de la Catalogne & les propriétés des Espagnols avaient été livrés au pillage & au vol. Le 15 fructidor, le procureur-général-syndic Tastu se fit, au Directoire du département, l'interprète des plaintes & de nos officiers & des populations vaincues. « Il est de votre devoir, dit-il aux administrateurs, de prendre des mesures pour que tous les objets enlevés à la République ou aux Espagnols, devenus nos amis par le traité de paix, soient reconnus & restitués aux vrais propriétaires. Les intérêts de la République qui vous sont spécialement confiés vous font un devoir impérieux de vous occuper de ce

1. L. 43, p. 47. — Vierne était malade.

Digitized by Google

premier objet, & la loyauté qui caractérise les Français & dont vous venez de donner l'exemple vous commande de faire rendre à l'Espagnol tout ce qui lui a été enlevé au préjudice du traité. Vos principes ne vous permettent pas d'oublier que nous n'avons fait la guerre qu'aux gouvernements & non aux peuples. Nous devons contraindre les gouvernements par la force des armes, les peuples par la philanthropie, la force du raisonnement & l'exemple de la justice. » Tastu demanda donc des visites domiciliaires dans toutes les communes de l'arrondissement, à commencer par Perpignan. « Rien, disait-il, ne saurait vous arrêter pour l'exécution de la mesure que je vous propose, car l'arbitraire disparaît lorsque le fonctionnaire public peut donner le motif qui le décide ainsi, & cette raison sera incontestablement jugée plausible par tous les gens de bien. » En conséquence, le Directoire du département rédigea & signa un arrêté pour ordonner des visites domiciliaires dans toutes les communes du département afin de rechercher les effets volés dans les pays envahis [1].

Des troubles d'une certaine gravité avaient éclaté à Toulouse. Clauzel avait déjà écrit, le 17 thermidor, à son ami Calès, député de la Haute-Garonne, &, en ce moment, membre du Comité militaire : « Voici, mon cher Calès, trois lettres qui me confirment ce que tu ne sais déjà que trop, c'est que le royalisme & l'aristocratie se remuent en tous sens à Toulouse. Point de doute que la désorganisation de cette armée [des Pyrénées-Orientales], déjà réduite au-dessous de la moitié des hommes qu'elle devrait avoir, ne se soit opérée par les manœuvres des prêtres & de la perfide aristocratie. Ces monstres sont si adroits, les corps administratifs & les tribunaux si faibles qu'il n'était plus possible de les atteindre par les voies ordinaires. Dès que le traité de paix avec l'Espagne sera ratifié, je descends à Toulouse avec un escadron de cavalerie pour comprimer les ennemis de la République & y ranimer le courage des patriotes, non pas des patriotes brise-scellés ou assassins, mais de ceux qui, depuis l'aurore de la Révolution, ont, comme nous, poursuivi l'ancien régime jusqu'à sa destruction,

1. L. 43, p. 273.

Digitized by Google

sans autre intérêt que l'amour de la patrie & de la liberté.

« Mes pouvoirs n'étant pas directs sur la Haute-Garonne, je puis néanmoins y aller donner la chasse aux déserteurs & aux coquins qui empêchent les volontaires de rejoindre [1]. »

Quelques jours après, en effet (fin thermidor), Clauzel arrivait à Toulouse & lançait une proclamation pour ramener la tranquillité. Il réagit avec énergie contre les faiblesses qu'on avait eues pour les royalistes depuis près d'une année; il réinstalla les autorités révolutionnaires & fit ouvrir de nouveau le club des Jacobins. Tous les ennemis de la Révolution à Toulouse furent menacés ou frappés. Clauzel assista à l'acceptation de la Constitution par les troupes qu'on avait réunies dans cette ville sous le commandement de Pérignon [2].

1. L. 95, fol. 17. — L'année précédente, Dartigoeyte, qui était à Toulouse, avait écrit à Chaudron-Roussau pour lui peindre l'audace des intrigants qui troublaient la ville. Clauzel donna lecture de cette lettre à la Convention le 4 brumaire An III (4 octobre 1794), & il ajouta : « C'est dans la Société populaire de Toulouse que le germe du fédéralisme a pris naissance; c'est là où Chabot avait réuni les députés de toutes les sociétés populaires du Midi. Chaudron-Roussau & Dartigoeyte avaient cru anéantir le parti des terroristes en ordonnant l'arrestation de quelques-uns & les faisant conduire à Auch; mais ils n'ont pas eu le courage de faire arrêter quatre des principaux de ce parti, qui ont profité de leur liberté pour faire délibérer la Société populaire de Toulouse pendant quatre jours consécutifs & lui faire arrêter que ces deux représentants ne méritaient pas la confiance du peuple. Mallarmé a été aussi entouré d'abord par ces gens; il ne les a bien connus que depuis, & il n'a pas eu davantage le courage de les faire arrêter. Ces individus ont eu l'audace d'entraver les arrêtés du Comité de Sûreté générale & de les faire discuter dans la Société populaire de Toulouse. » Il demande leur arrestation, appuyée par Chaudron-Roussau. La Convention vote l'arrestation d'Artaud, Desbarreaux, Gerville & Bellas. (*Moniteur* du 7 brumaire An III.) Maintenant ce n'était plus à ces « individus » & à leurs partisans qu'en voulait Clauzel.

2. On y voyait : la demi-brigade de la Haute-Saône & de la Saône-&-Loire; la demi-brigade du Jura & celle de l'Hérault; le 1er & 7e régiments d'artillerie; la gendarmerie; la garde soldée.

Clauzel avait annoncé cette cérémonie au Comité de Salut public par une lettre qui fut lue à la Convention le 20 fructidor, & insérée au *Moniteur* du 24 Il s'intitule : « Représentant du peuple, délégué par la

Digitized by Google

On sait que ce général fut ensuite nommé à l'ambassade d'Espagne par le gouvernement du Directoire. Il ne rentra en France qu'après le 18 fructidor an V. Il avait amené avec lui son aide-de-camp, l'adjudant-général Clauzel, neveu du représentant du peuple. Celui-ci, reniant en quelque sorte la République et la liberté, devint député aux Cinq-Cents & accepta le 18 brumaire & le Consulat. Son neveu, qui s'était couvert de gloire aux Pyrénées, où il servait depuis 1793, devint un des capitaines les plus habiles & les plus redoutables de nos armées, & ne mourut qu'en 1842. Il était devenu maréchal de France après 1830[1]. Quant au vainqueur des lignes de Figuères, il était mort dès 1818, maréchal de France aussi, après avoir fourni une admirable carrière militaire.

V.

BOUSQUET[2].

Comme on l'a vu plus haut, Clauzel — je parle du représentant du peuple — était parti pour Toulouse dans les derniers jours de thermidor. Bousquet, qu'il avait vainement attendu pendant deux mois, arriva enfin à Perpignan. La guerre, il est vrai, était terminée; mais la besogne ne manquait point dans ce département des Pyrénées-Orientales qui, depuis deux ans & demi, vivait sous le régime de la réquisition à outrance, des caprices ou des exigences des représentants en mission & du Comité de Salut public. Ah! ça avait été un rude temps,

Convention nationale près l'armée & le département des Pyrénées-Orientales, & dans ceux de l'Aude, de la Haute-Garonne & du Tarn. »

1. Sur les deux Clauzel, outre les articles que leur ont consacrés la *Biographie Michaud* et autres dictionnaires, voir *Histoire de la Révolution française dans le Pays de Foix & dans l'Ariège*, par Paul de Casteras. Paris, Thorin, 1876, in-8°.

2. Bousquet (François), député du Gers, maire de Mirande & médecin, avait, à cette époque, environ quarante-sept ans.

Digitized by Google

mais combien fertile en actions d'éclat, en émotions patriotiques! Les défaillances des derniers jours étaient singulièrement rachetées par ces longs mois de privation, d'abnégation & de bravoure. Cent fois elle « avait bien mérité de la patrie » cette « Armée des Pyrénées-Orientales » qu'on ramenait aujourd'hui en France! En France? Elle n'allait pas y rester longtemps : un homme l'attendait, là-bas, au pied des Alpes, qui allait la conduire à de nouvelles victoires. Certes, la campagne de Bonaparte dans le nord de l'Italie fut admirable, mais il faut bien se souvenir que le gouvernement avait mis à sa disposition les meilleures troupes qu'on eût jamais vues au monde, telles que les divisions d'Augereau, de Pérignon, de Sauret & de Charlet!

Nos soldats évacuèrent la Catalogne, où ils laissaient tant de camarades morts au champ de l'honneur. Combien ne revenaient pas de ces intrépides républicains qui avaient versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la Patrie & de la Révolution, ne séparant jamais dans leurs admirables sacrifices la France de la forme nouvelle de gouvernement! Jamais armée ne fut plus attachée à la République, jamais chefs ne surent la faire aimer avec plus d'amour & de fidélité. Augereau[1], Pérignon, Dugommier, Mirabel,

1. On sait, par les *Mémoires* de Marbot, I, pp. 18-20, qu'Augereau venait de Vendée lorsqu'il fut mis sous les ordres du général Marbot père, au camp du Miral, près Toulouse. Il était alors adjudant général. Lannes, qui était à la même époque lieutenant du 2e bataillon du Gers, se trouvait avec eux. « Un beau matin, dit l'auteur des *Mémoires*, mon père reçut l'ordre de lever le camp du Miral & de conduire sa division au corps d'armée du général Dugommier qui faisait en ce moment le siège de Toulon. » A Castelnaudary, Marbot apprit l'évacuation de Toulon par les Anglais & reçut l'ordre de se rendre avec sa division à l'armée des Pyrénées-Orientales. Or, cet événement ayant eu lieu le 18 décembre 1793, la division Marbot ne put rejoindre l'armée que vers le 22 ou le 23 de ce mois, au moment même où elle battait en retraite sur Perpignan. Cependant, il est certain que Lannes assista au retour offensif que fit d'Aoust sur Villelongue-des-Monts le 18 décembre, &, d'un autre côté, Fervel (*ouvr. cité*, t. I, p. 202) semble dire qu'Augereau était venu à l'armée dans les premiers jours de novembre 1793. Il faut donc admettre que ces deux officiers avaient

Digitized by Google

La Barre, Lannes[1] laissaient derrière eux des exemples admirables de patriotisme & d'abnégation, de loyauté & de bravoure.

quitté Marbot bien avant la levée du camp du Miral pour venir à l'armée des Pyrénées-Orientales.

1. Lannes avait épousé à Perpignan une demoiselle Méric (*Mémoires* de Marbot, t. II, pp. 220 & suiv.) Le mariage fut, en effet, célébré le 29 ventôse An III, par-devant Louis Couret, officier public, membre du Conseil général de la commune de Perpignan, élu le 27 octobre 1793, pour recevoir les actes de l'état civil. « A comparu le citoyen Jean Lanes, âgé de 25 ans, natif de Lectoure,... chef de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales, domicilié dans cette commune depuis deux ans, fils légitime de Jean Lanes, cultivateur... » La future s'appelait Jeanne-Josèphe-Barbe Méric, âgée de 22 ans, fille de Pierre Méric, *défunt*. Les témoins furent : Banel, général de brigade, âgé de 29 ans, natif de Lectoure; Méjean, chef de brigade, âgé de 30 ans, natif de Montpellier; Daguzan, capitaine de canonniers, âgé de 27 ans, natif de Saint-Bresse; Chalumau (J.-B.), âgé de 25 ans, négociant. (Arch. de l'hôtel de ville de Perpignan, *Mariages* du 1er vend. An III au 4e jour compl. An III, fol. 94).

Au fol. 19 du registre des mariages pour l'An IV, & sous la date du 26 brumaire, se trouve l'acte de mariage du général Lamer (Charles), natif de Toulon, avec Jeanne Lazerme, âgée de 21 ans, fille de Joseph Lazerme. Le général de division de Lamer, après avoir rempli avec une grande distinction les fonctions de chef d'état major général de l'armée des Pyrénées-Orientales, avait été nommé au commandement de la 10e division militaire. Il était âgé de 42 ans le jour de son mariage. Ses témoins avaient été Tastu (Abdon-Sennen), âgé de 35 ans, et Laferrière (Charles), âgé de 56 ans.

Parmi les civils, je vois le représentant du peuple Cumin Milhaud, le futur commandant des cuirassiers à Waterloo, qui avait épousé, le 21 messidor An II, à l'âge de 27 ans, Marianne Lignères, âgée de 19 ans, née rue du Travail, section de La Réal. Milhaud était « fils légitime & naturel de Cumin Milhaud, cultivateur, & de la citoyenne Daudet, tous deux défunts. » On sait que Milhaud, alors député du Cantal, était venu en mission à l'armée des Pyrénées-Orientales l'année précédente.

Le 27 ventôse an III, Paul Massot, médecin, âgé de 36 ans, fils de Joseph Massot, médecin, épousait Thérèse Palau. Paul Massot mourut en 1832. Ses témoins avaient été Estève, accusateur public au Tribunal criminel, âgé de 49 ans, et Durand (François), âgé de 26 ans, négociant, demeurant à la place Laborie.

Digitized by Google

Schérer reçut l'ordre de diriger au plus tôt sur l'armée d'Italie quinze mille hommes de l'armée des Pyrénées-Orientales. Victor fut chargé de conduire les premières colonnes composées de trois brigades & représentant une force de près de six mille hommes; le reste allait suivre sous les ordres des généraux de division Augereau, Sauret & Charlet[1]. Ces troupes avaient à traverser des pays où régnait encore la plus vive effervescence. « Les partis, plus animés que jamais, intriguaient, dénonçaient, s'armaient & menaçaient de livrer le Midi à de nouveaux & sanglants désordres. Il était à craindre que la contagion ne gagnât les soldats & ne leur fît rompre les liens de la discipline pour se jeter dans cette mêlée des factions. » Afin de prévenir un pareil danger, le général Victor adressa à ses troupes, le 29 thermidor (16 août 1795), jour du départ, une chaude & patriotique proclamation pour les inviter au respect dû aux personnes & aux propriétés, &, par conséquent, à ne pas se faire justice sur les ennemis de l'intérieur, qui relèvent des lois du pays : ce serait allumer la guerre civile qui ternirait leur gloire & entraînerait la perte de la République. « Oui, mes braves camarades, ajoutait Victor, vous laisserez partout sur votre passage les traces de la probité, de la

1. Des généraux que nous avons cités, trois étaient morts au cours de la campagne de 1794 : DUGOMMIER (tué à la bataille de la Montagne-Noire, le 17 novembre 1794); MIRABEL (tué à la bataille de Saint-Laurent de la Muga, le 13 août 1794); LA BARRE (tué près de Figuères, le 7 juin 1794).

BANEL fut tué à Cossaria (Piémont), le 13 avril 1796; BEYRAND, au combat de Castiglione (Italie), le 3 août 1796; BON, blessé à l'assaut de Saint-Jean d'Acre (Syrie), le 10 mai 1799, mourut à Caïffa le 19; CHARLET fut blessé à la bataille de Loano (Italie), le 23 novembre 1795 et mourut le 27.

CAUSSE, tué à la bataille de Dego (Italie), le 15 avril 1796; DUPHOT, assassiné à Rome, le 27 décembre 1797; POINT, tué à Popoli (Abruzzes), le 24 décembre 1798, avaient aussi servi dans l'armée des Pyrénées-Orientales. (Voyez *Les Généraux morts pour la Patrie*, 1792-1871, *Notices biographiques*, par Jacques Charavay, publiées par son père. Première série, 1792-1804. Paris, 1893, in-8°.)

CLAUZEL, VICTOR, AUGEREAU, PÉRIGNON & LANNES devinrent maréchaux de France.

Digitized by Google

sagesse, de toutes les vertus qui doivent caractériser le vrai guerrier républicain[1]. »

Les troupes se mirent en marche, & leur général put se convaincre que ses soldats ne trompaient pas plus son espoir en ces circonstances qu'ils ne l'avaient trompé sur les champs de bataille du Roussillon & de la Catalogne. Le grand passage des troupes à Perpignan & à Rivesaltes eut lieu du 25 au 28 fructidor. Quelques jours après, la majeure partie de l'armée des Pyrénées-Orientales avait rejoint l'armée d'Italie. La frontière ne fut pas tout à fait dégarnie, car le Comité de Salut public confia au général de division Lamer le commandement « des troupes des deux armées des Pyrénées qui rentreront dans les divisions frontières de l'Espagne[2]. »

En ce moment, on cherchait les moyens de faire rejoindre les militaires absents de leurs corps respectifs. Quelques-uns croyaient ne plus rien devoir à la patrie, & il leur en coûtait de se faire à l'idée d'aller encore guerroyer en Italie ou en Allemagne Le 24 fructidor, les miquelets mariés qui « n'avaient pris les armes que pour repousser les Espagnols » demandaient s'ils étaient tenus de partir et d'abandonner leurs femmes et leurs enfants[3].

Le 16 fructidor (2 septembre 1795), Siau, qui avait été nommé commissaire par les représentants du peuple à l'effet de vérifier les comptes de « la Commission administrative du pays conquis » établie à Figuères, fit dépôt au secrétariat de l'Administration d'un sac qui contenait les registres & papiers de cette Commission[4].

Le troisième jour complémentaire de l'An III (19 septembre 1795), le courrier avec l'Espagne était rétabli; les douanes furent réorganisées huit jours après. En même temps (7 & 9 vendémiaire), le représentant Bousquet complétait le Directoire du département : Ribes-Carcassonne prit la place de Méric,

1. *Mémoires* de Claude-Victor Perrin, duc de Bellune, I, pp. 326-327.
2. Arrêté du Comité de Salut public du 14 fructidor An III, dans L. 43, p. 317.
3. L. 43, p. 296.
4. Ces registres & papiers sont conservés aux Archives des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

& Milhau (Jean-Baptiste), celle de Tastu, procureur général syndic, qui ne pouvait plus remplir ces fonctions « pour cause de parenté avec un émigré. » Au Directoire du district de Perpignan, Jalabert (François) remplaça Pradal, & Bouis aîné vint occuper une place vacante. La municipalité du chef-lieu du département & le conseil général de la commune furent aussi réorganisés. Le 11 vendémiaire an IV (3 octobre 1795) le représentant Bousquet faisait enfin cesser l'état de siège qui depuis bientôt trois ans pesait si lourdement sur la ville de Perpignan & sur tout le département.

Les administrateurs nommés par Clauzel & par Bousquet ne restèrent pas longtemps en fonctions, car dès le 22 vendémiaire les électeurs se réunirent à Ille pour élire les députés au nouveau Corps législatif & les diverses administrations, conformément à la Constitution de l'An III. C'était l'état normal qui allait renaître.

Tout de suite après les journées de prairial, la Convention avait décidé d'élaborer une nouvelle Constitution. Elle fut prête & décrétée le 5 fructidor An III (22 août 1795). On l'appela *la Constitution de l'An III*. Les historiens s'accordent à la trouver sage, libérale, prévoyante autant que faire se pouvait en ce moment. On sait qu'elle plaçait le pouvoir législatif dans deux conseils : celui des Cinq-Cents & celui des Anciens. Elle rétablissait les deux degrés d'élection; mais, comme la réaction continuait son œuvre, la Convention décida que les deux tiers du nouveau Corps législatif seraient pris parmi ses membres. Cela était contenu dans les décrets des 5 & 13 fructidor (22 & 30 août 1795) qui furent soumis à la ratification des assemblées primaires en même temps que la Constitution.

Les décrets des 5 & 13 fructidor effrayèrent les royalistes. « Ils s'agitèrent plus que jamais » & « décidèrent de ne pas ajourner plus longtemps le renversement de la République; ils sentirent bien que tant que ses fondateurs, c'est-à-dire les Conventionnels, composeraient la majorité des deux Conseils, qui devaient former la majorité du Corps législatif, il leur était impossible de rétablir la monarchie; ils crurent néanmoins que le moment des élections pouvait leur devenir favorable, avec d'autant plus de raison que, depuis le commencement de

Digitized by Google

la réaction & de la famine factice qu'ils avaient organisée, ils avaient séduit nombre d'esprits. Leur parti s'était renforcé dans le temps que celui des républicains s'était affaibli, tant par les assassinats moraux & juridiques qui avaient pesé sur eux depuis la réaction que par la tyrannie & l'espèce de terreur qu'on avait imprimée sur l'esprit de ceux qui restaient[1]. »

L'Acte constitutionnel & les décrets additionnels des 5 & 13 fructidor étaient arrivés à Perpignan le 18. Le jour même, le Directoire du département, présidé par François Arago, prenait un arrêté pour convoquer les assemblées primaires. D'après cet arrêté le district de Perpignan devait fournir soixante-cinq électeurs, celui de Prades soixante & un & celui de Céret quarante-trois. Ces électeurs étaient convoqués pour le 22 fructidor. Les Espagnols occupant encore la Cerdagne française, on dut renvoyer au 30 la réunion des assemblées primaires des cantons d'Ur & de Saillagouse[2].

Les royalistes crièrent que les Conventionnels voulaient se perpétuer, qu'il fallait composer le Corps législatif de membres tous nouveaux & surtout, opposés aux principes professés par la Convention. Leurs intrigues n'eurent point le succès attendu. Les assemblées primaires acceptèrent la Constitution & les décrets additionnels, cause de la rage des contre-révolutionnaires. Le 1er vendémiaire An IV (22 septembre 1795) la Convention proclama l'acceptation par le plus grand nombre d'assemblées primaires de France.

Leurs intrigues déjouées, impuissantes, les royalistes fomentèrent un complot contre la Convention, « présumant qu'en renversant la Convention nationale dans Paris, le reste de la France subirait la loi qu'on voulait lui imposer & que la monarchie serait proclamée au même instant[3]. » De là, l'émeute du 13 vendémiaire (5 octobre 1795) qui fut écrasée par les baïonnettes de Barras & les canons de Bonaparte.

Une loi du 1er vendémiaire portait que les assemblées électorales pour élire un député du nouveau *tiers* devaient être

1. Cassanyes, *Mémoires manuscrits*.
2. L 43, pp. 281-284 & 299.
3. Cassanyes, *Mémoires manuscrits*.

Digitized by Google

terminées le 29. Les assemblées primaires des cantons Sournia, Ille, Vinça, Caudiès & Estagel, qui ne s'étaient pas tenues, se réunirent le 13 pour nommer les électeurs.

Le corps électoral réuni à Ille le 22 vendémiaire An IV nomma Moynier président. Il commença par s'occuper de l'élection des députés. Cassanyes fut élu le premier, au premier tour de scrutin[1]. Le second député fut Guiter, signataire de la protestation contre le 31 mai. Son élection fut laborieuse ; ce n'est qu'au troisième tour de scrutin que son nom fut proclamé. Dans le procès de Louis XVI, Guiter avait voté la réclusion pendant la guerre & la déportation à la paix. Après sa rentrée, il figura constamment parmi ceux qu'on appela les *Clichéens*. « Les membres de ce club, dit Cassanyes, étaient les chefs du parti réactionnaire & les auteurs de tous les malheurs qui suivirent. On les considérait comme royalistes ou, du moins, comme partisans d'une monarchie. » Cassanyes fait observer avec beaucoup de raison que le peuple « ne désavouait pas ceux de ses mandataires qui avaient voté la mort de Louis XVI. » En effet, lui, Cassanyes, un régicide, était élu haut la main, tandis que Guiter, girondin, réactionnaire, arrivait difficilement, & Fabre, leur collègue, qui s'était dit malade & avait déserté les séances pendant le fameux procès, n'obtint pas une seule voix. Delcasso et Montégut (ce dernier régicide aussi) avaient été réélus avec Cassanyes et Guiter.

Quant aux administrateurs élus ce même jour, ils furent installés le 8 brumaire. C'étaient : Arago, Jalabert, Laferrière, Bordes & Tastu, le même qui avait été procureur-général-syndic[2].

Le 20 vendémiaire, la Convention avait décidé que les représentants du peuple en mission qui n'auraient pas été rappelés à l'époque du 5 brumaire continueraient leur mission jusqu'à ce que le Directoire exécutif leur eût donné avis de

1. Il se trouvait en ce moment en mission dans le département du Mont-Blanc. Voyez sur cette mission un article que nous avons publié dans la *Révolution française, revue historique*, du 14 septembre 1890, pp. 253 & suiv.

2. L. 43.

Digitized by Google

son entrée en exercice. Ils prenaient, à partir du 20 vendémiaire, le nom de « Commissaires du gouvernement; » c'est ainsi que le 11 frimaire an IV (2 décembre 1795), Bousquet se présenta à l'Administration centrale du département pour faire enregistrer ses pouvoirs « en sa susdite qualité. »

Bousquet était donc encore à Perpignan dans les premiers jours de décembre 1795, plus d'un mois après l'installation du Directoire; mais les registres des procès-verbaux des séances de l'Administration centrale ne font plus mention de lui à partir de cette époque[1].

Pierre VIDAL,

Bibliothécaire de la ville de Perpignan.

1. Nous ne voulons pas clore cette première étude sans remercier M. Desplanque, archiviste des Pyrénées-Orientales, qui a rédigé dans ces derniers temps l'*Inventaire-sommaire* des papiers relatifs à la Révolution conservés dans le dépôt de la préfecture de Perpignan. Ce n'était point là une mince besogne, car les documents sont très nombreux, & c'est à peine si on avait essayé jusqu'ici d'y mettre quelque ordre, d'ailleurs plus apparent que réel. Les personnes qui s'occupent de l'histoire de la Révolution ne sauraient trop remercier avec nous M. Desplanque du service qu'il vient de leur rendre. Dorénavant, c'est avec la plus grande sûreté que nous pourrons nous guider à travers les registres & les liasses de cette volumineuse série L, où l'on ne s'aventurait auparavant qu'avec incertitude & en tâtonnant.

L'Inventaire de M. Desplanque n'a pas les développements que MM. les Archivistes départementaux ont la très louable habitude de donner aux *inventaires-sommaires* des papiers antérieurs à 1790; & c'est fort regrettable, car, dans le cas présent, nul mieux que M. Desplanque ne pourrait nous donner une analyse ou des extraits des principaux documents de cette série L, qu'il connaît si bien; mais il parait que les règlements & les instructions ministérielles le veulent ainsi. L'inventaire sommaire de la série L des Archives des Pyrénées-Orientales n'est donc guère qu'un cadre de classement; mais il est présenté avec tant de méthode & de sûreté, que la sécheresse n'enlève rien au mérite & à l'utilité de cet important travail.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE PYRÉNÉENNE

ET MÉRIDIONALE

Edmond Loze : **Les bois de particuliers dans le département de la Haute-Garonne.** *Journal d'agr. pr.* Toulouse, t. XC, pp. 341-361. 1894.

Les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne, de l'Ariège & du Tarn ont eu la sagesse rare de s'unir pour publier un bulletin unique. Ce journal, très bien fait, met en évidence le grand mérite scientifique et pratique des rédacteurs. On peut dire que c'est un modèle à tous égards. Ainsi, dans la livraison qui vient de paraître, nous trouvons entr'autres des mémoires de M. Sabatier, professeur à la Faculté des sciences, sur l'azote du sol, ses transformations & son accroissement naturel ; de M. l'abbé Senderens, sur les origines du soufrage dans la grande culture ; de M. le Dr Audiguier, sur les abeilles ; de M. Loze, sur les bois des particuliers dans la Haute-Garonne. C'est ce dernier que notre Revue doit surtout signaler. Le savant inspecteur des forêts a voulu intéresser ses lecteurs à la conservation & à l'amélioration des bois existants en recherchant les moyens raisonnés d'en tirer les meilleurs rendements.

D'abord, pour préciser l'importance du sujet, il donne un succinct aperçu de la consistance de la propriété boisée dans le département.

« *Consistance.* — En regard de 373,749 hectares de labourables, de 38,696 hectares de prés et herbages, de 67,905 hectares de vignes, le département de la Haute-Garonne comptait, au dernier recensement de la propriété imposable, le 1er janvier 1879, 93,131 hectares de bois, soit 14,8 % de sa superficie totale, & 38,546 hectares de landes, pâtures & terrains incultes. Rapprochement à noter : de la confection du cadastre (1809 à 1844) au 1er janvier 1879, les labourables &

Digitized by Google

vignes gagnent en superficie, dans le département, 29,001 hectares, au détriment des bois, herbages & landes, qui perdent respectivement 16,505,972 & 11,524 hectares.

« D'après les renseignements officiels que j'ai pu recueillir, la superficie boisée aurait encore diminué depuis 1879; elle n'était plus, au 1er janvier 1887, que de 92,519 hectares : 0h 20a par habitant, très inégalement répartis entre les divers arrondissements [1].

« L'État possède, en toute propriété ou par indivis, 14,564 hectares, soit 15,7 % de ce domaine forestier; les communes & établissements publics, 25,023 hectares, 27,1 %; les particuliers, 52,932 hectares, 57,2 %. Les évaluations des défrichements, opérés par ces derniers, depuis la confection du cadastre, étant un minimum, cette contenance de 52,932 hectares doit être considérée comme une superficie maxima.

« Si on ajoute 3,077 hectares de bois communaux ou d'établissements publics, non soumis au régime forestier, on constate que la superficie totale des bois administrés par leurs propriétaires est de 56,009 hectares.

« Sous la législation actuelle, la Direction des Forêts n'exerce plus sur ces bois aucun contrôle; son rôle se borne à une surveillance générale des défrichements, en collaboration avec les maires & adjoints, qui ignorent, le plus souvent, &, en tout cas, négligent absolument leurs attributions en cette matière; d'où il résulte que les défrichements se pratiquent sans contrôle partout où le service forestier n'est pas représenté.

« A défaut de surveillance, la crise agricole qui, depuis vingt ans bientôt, sévit sur notre région, a mis un frein à la fureur de déboisement qui s'était emparée de nos agriculteurs; aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, on ne voit plus guère défricher de ces terrains qui, au bout de peu d'années, ne rémunèrent plus les propriétaires de leurs frais d'exploitation, & sont fatalement voués à la ruine complète.

1. Cette répartition est la suivante :

Arrondissemt de Toulouse....	13,594 hect.	8,5 de la superficie totale.	
— de Villefranche.	4,781	5,1	—
— de Muret.	15,692	9,7	—
— de St-Gaudens...	58,452	27,5	—

Digitized by Google

« *Principales essences.* — Les 56,000 hectares de bois non soumis au régime forestier se répartissent de la manière suivante entre les principales essences indigènes du département :

Chêne (pédonculé, rouvre & tauzin).	48,150 hect.
Hêtre.	6,600
Sapin.	150
Divers (châtaignier et autres).	1,100
Total.	56,000 hect.

« Il n'est ici question, bien entendu, que des peuplements forestiers proprement dits. Pour avoir une idée précise de la production ligneuse, il faudrait tenir compte de quantité de ramiers, parcs, bosquets, arbres rangés le long des haies, routes, cours d'eau dont il n'est guère possible de donner une évaluation précise ni en nombre ni en volume.

« *Répartition par régions orographiques.* — La plupart des bois dont je m'occupe sont situés en dehors de la zone montagneuse proprement dite : 38,600 hectares au-dessous de 400^{m} d'altitude, 10,000 de 400^{m} à 800^{m} ; quant aux 7,400 hectares restants, en grande partie peuplés de hêtres, ils ne dépassent qu'accidentellement la cote 1,200.

« Les coteaux tertiaires miocènes occupent environ les 0,45 de la superficie totale du département ; c'est sur ces coteaux que nous trouvons près de la moitié des bois non soumis au régime forestier.

« Ces notions générales posées, je me propose d'étudier le mode du traitement appliqué à ces bois : ce qu'il est actuellement, ce qu'il pourrait être. »

L'essence, la situation de la forêt, la qualité du propriétaire décident généralement du régime. M. Loze entre dans des détails & passe successivement en revue les taillis, simples & composés, l'exploitabilité des taillis sous futaie, les éclaircis, les balivages, l'exploitation & la vidange. Il préconise la culture intensive pour améliorer progressivement les bois qui nous restent. Ses conseils sont d'un maître en ces matières : puissent-ils être suivis ; chacun y trouvera son compte.

Digitized by Google

J.-F. BLADÉ : **Géographie historique de l'Aquitaine autonome,** 132 pages in-8. *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux & de Toulouse.*

L'auteur s'occupe d'abord du nom d'Armorique abusivement étendu à l'Aquitaine autonome; il passe en revue les dénominations de l'Aquitaine tirées des textes de l'antiquité; il se préoccupe ensuite des noms des peuples & des cités du sud-ouest de la Gaule avant & pendant la domination romaine; il cherche à localiser plusieurs de ces peuples, & montre qu'on ne connaîtra jamais les limites exactes de ces petits États, au nombre de vingt-sept, & qu'on peut diviser en trois groupes :

Au premier groupe, comprenant tous les peuples dont la situation peut être indiquée avec pleine certitude, appartiennent les *Ausci,* les *Boii* ou *Boates*, les *Bigerriones*, appelés aussi *Begerri* et *Bigerri,* les *Elusates*, les *Tarbelli* et les *Vasates.*

Dans le second groupe, comprenant ceux dont la situation ne peut être indiquée qu'avec plus ou moins de probabilité, sont les *Belendi*, les *Cocosates*, les *Garumni*, les *Oscidates campestres*, les *Oscidates montani*, les *Sottiades* ou *Sontiates* & les *Tarusates.*

Le troisième groupe, enfin, comprend les peuples dont la position, quoi qu'on en ait dit, reste absolument inconnue; ce sont : les Camponi, les Gates, les Lassunni, les *Monesi*, les *Onobrisates*, les *Pimpedunni*, les *Ptianii*, les *Sibuzates*, les *Sediboviates,* les *Succasses*, les *Suellates*, les *Vassei* & les *Venami.*

On peut dire que tous les textes concernant ces peuples sont rappelés dans le Mémoire de M. Bladé, qui n'était pas autrement susceptible d'analyse & qui constitue une mine de renseignements.

J.-F. BLADÉ : **Les Sources et l'Embouchure de la Garonne,** 8 pages in-8. *Bull. de géogr. hist.*, 1893. Paris, E. Leroux.

Puisqu'il s'agit du fleuve principal, du grand fleuve de notre Midi pyrénéen, nous allons donner des extraits & pas seulement une analyse du très curieux travail de l'érudit gascon.

« On sait que la Garonne a deux sources : l'une réelle, & l'autre officielle. La première se trouve dans la vallée d'Estos de Benasque ou Venasque (Pyrénées espagnoles). Elle est ali-

Digitized by Google

mentée par divers torrents formés par la fonte des neiges permanentes de la partie septentrionale du pic de Néthou, qui fait partie du groupe orographique de la Maladetta. A ces torrents réunis vient bientôt s'ajouter, sur la rive droite, celui qui vient du plat des Aigouillats. Tout naturellement, les débits de ces cours d'eau varient plus ou moins, sous l'influence du soleil & du vent. Il n'est pas très rare d'entendre les raffinés se quereller à propos des cascades, dont chacune, d'après leurs avis divers, devrait être considérée comme la véritable source de la Garonne. Je confesse avoir tiré parfois de ces disputes quelque divertissement.

« Toutes les eaux dont je viens d'indiquer les provenances se précipitent & disparaissent dans le gouffre au Trou-du-Toro, sis au pied du versant nord de la Maladetta, pour reparaître à 4 kilomètres plus loin, & à 600 mètres plus bas, dans la vallée espagnole d'Aran, à l'Œil de Garonne (en catalan *Ull* ou *Guell de Garona*), sur le plateau de Beret. Là se trouve la source officielle de notre fleuve. La provenance des eaux en est absolument certaine. On a jeté, en effet, & plusieurs fois, dans le Trou-du-Toro, de l'huile, de la sciure de bois, que le cours d'eau souterrain a charriés jusqu'au *Guell de Garona*, appelé *Guell de Joueu*. Les romantiques ont trouvé moyen de faire croire à M. Élisée Reclus que ce dernier nom signifie « Œil « de Dieu », & qu'il a été donne à ladite source « par les an- « ciennes populations, comme à une merveille vraiment di- « vine [1]. » Passons.

Du *Guell de Joueu*, la Garonne s'élance en cataractes de 30 mètres de haut, des deux côtés d'un escalier naturel a marches inégales. Là, grossie déjà d'un premier torrent, elle reçoit les eaux d'une autre Garonne qui traverse de l'est à l'ouest la vallée d'Aran. Cette dualité de noms n'est pas faite pour nous surprendre. En ce pays, tout cours d'eau porte, en effet, le nom de Garonne, comme il prend celui de Neste dans le Comminges occidental & la vallée d'Aure, de Gave dans le Béarn, d'Auvignon dans le Condomois oriental & de Bruilhois, de Seoune ou Seune dans l'Agenais & le Bas-Quercy. La Garonne

1. Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, II, 113.

Digitized by Google

naissante baigne Trédos, Arties, Las Bordas, Bossost, Lez, entre en France au Pont-du-Roi, traverse les départements de la Haute-Garonne, de Tarn-&-Garonne, de Lot-&-Garonne & de la Gironde, pour tomber enfin dans l'Océan. »

« Tel est, en somme, le cours d'eau dont M. Bladé donne les dénominations tirées des textes les plus anciens. — Il constate que, pour la période féodale & pour les temps postérieurs, tous les documents consultés dans les archives publiques & privées de la vallée d'Aran donnent le nom de Garonne au cours d'eau qui sort du *Guell de Joueu*, & entre en France au Pont-du-Roi.

Avant & pendant la domination romaine, la Garonne coulait tout entière dans la Gaule. Ptolémée place, en effet, dans l'Aquitaine l'embouchure (Γαρούνα ποταμοῦ ἐκβολαί) & la source (ἡ πεγή ποταμοῦ) de ce fleuve. Un auteur qui écrivait vers 630, Aethicus, attribue aussi intégralement ce fleuve à l'Aquitaine : *Fluvius Garumnae nascitur in campis Aquitainae, currit millia CCVII. Infunditur in Oceano.* La vallée d'Aran, en effet, appartenait alors à la Gaule, & au diocèse de Comminges représentant la *civitas Convenarum* du Bas-Empire. Elle n'a jamais, jusqu'à la Révolution, cessé de faire partie du diocèse, où elle formait les archiprêtrés de Lez & de Geysa. C'est seulement sous la première République que la vallée dont il s'agit fut soustraite à l'autorité des prélats de Saint-Bertrand-de-Comminges, dont la série fut d'ailleurs interrompue pour toujours. Elle est alors passée sous la suprématie des évêques espagnols de La Seo de Urgel.

« Les passages précités de Ptolémée & d'Aethicus montrent assez que, de leur temps, le fleuve dont s'agit portait le nom de Garonne dans l'intégralité de son parcours. Mais, vers 900, dans l'acte prétendu de rétablissement de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, la plus basse partie de la Garonne est appelée *mare dulcia*, par opposition à la mer salée, *mare Salissæ*. Tels sont, en effet, les termes employés pour limiter la concession faite à ladite abbaye du territoire de Soulac.

« Nos géographes contemporains affirment, & sans sourciller, que, dans la plus basse partie de son cours, la Garonne perd son nom au Bec-d'Anbez, pour prendre celui de Gironde. En réalité, la chose n'est vraie que depuis que ces messieurs

Digitized by Google

en ont décidé. Je pourrais citer, en effet, divers documents de l'époque féodale qui étendent beaucoup plus en amont le nom de Gironde. Il me suffira d'invoquer ici un texte de 1294, une délimitation de la juridiction de Bordeaux, où la portion du fleuve qui traverse ce territoire est appelée *mare vocatum Geronda*, & *mare dictum Geronda*. Mais en voilà bien assez sur le cours inférieur de la Garonne. J'ai hâte de remonter vers sa partie la plus haute, sur laquelle on a débité, depuis cinquante ans, quantité de sottises dont je voudrais faire justice.

« Les prétendus torrents du Gard & de l'Onne sont déjà à bonne distance en aval de la source. La réunion de leurs eaux, en la supposant momentanément réelle, n'a donc pu constituer la Garonne. Pas davantage leurs noms juxtaposés n'ont donc pu former le nom du fleuve dont s'agit.

Occupons-nous d'abord du Gar, appelé Gars dans la carte de l'État-major. Sans aucun doute, le pic de ce nom fait partie des montagnes du Cagir ou Cagire, qui s'embranchent sur la chaîne des Pyrénées, & dominent à l'est la haute vallée de la Garonne. En tirant sur ladite carte (n° 252), & par le pic du Gar une ligne horizontale, on aboutit vers le couchant, un peu au sud d'Estenos. Vers le levant, on pénètre dans la forêt de Cagir. Les minces torrents du Moulin-à-scie, de Cauo (Caouo dans la carte de l'État-major) & de Sauach, naissent sur le versant occidental du pic du Gar pour s'absorber dans la Garonne (rive droite). Ils n'ont absolument aucune importance. Pas plus que les géographes de l'ancien régime, nos ingénieurs civils & militaires n'ont pu leur attribuer des noms propres. Ce n'est donc pas l'un d'eux qui pourrait représenter le Gar aquatique. Mais il est en outre un torrent moins humble, qui naît dans la partie inférieure de la forêt du Gar, passe à Bézins & à Eup, & tombe dans la Garonne (rive droite), un peu en amont de Ribet.

« Ce torrent n'a pas non plus de nom dans les cartes anciennes. On ne le trouve désigné comme Gar que dans celles qui sont annexées à certains *Guides* pour touristes. Et puis, ce prétendu Gar, je le répète, tombe dans la Garonne & non dans l'Onne. Il grossit directement le fleuve qui, depuis sa source, porte déjà son vrai nom.

Digitized by Google

« Passons maintenant au cours d'eau qu'on a récemment baptisé du nom d'Onne. D'après ceux qui affirment la réalité de l'antiquité de ce vocable, leur dire se trouverait confirmé par les appellations du village & du lac d'Oô. Mais la vérité est que, dans les cartes antérieures à la Révolution, le torrent dont s'agit est dénommé tantôt le Gô & tantôt Neste de Louron. Il est d'ailleurs hors de doute que, dans les vallées voisines de Larboust, d'Ouen, d'Aure, &c., les cours d'eau portent aussi le nom de Neste. L'expression *Onne* est donc essentiellement moderne, & elle a été forgée pour les besoins de la cause. Mais voici plus fort encore. Ce cours d'eau ne tombe même pas dans la Garonne. Il se jette dans un affluent de ce fleuve, dans la Pique (rive gauche), qui se perd elle-même dans la Garonne (rive gauche), en amont de Chaum.

« Telles sont, ce me semble, les preuves abondantes et claires que, ni au point de vue hydrographique, ni au point de vue onomastique, la Garonne ne résulte de la réunion du Gar & de l'Onne. Reste à savoir encore si, comme on l'a dit, les thermes actuels de Bagnères-de-Luchon représentent bien ceux des *Onesii* dont il est parlé dans Strabon. Il est clair que cette appellation d'*Onesii* pourrait sembler favorable à ceux qui ont admis l'existence de l'Onne. Mais, alors même qu'elle se fût ainsi nommée, la vallée dont s'agit portait le nom de Louron, *vallis Loronis*, comme il est dit dans les documents de l'époque féodale et monarchique. Entre elle & la vallée de Luchon se trouvait celle de Larboust, dont le nom divinisé figure, dit-on, dans une inscription romaine provenant très probablement de Saint-Aventin, à 5 kilomètres de Bagnères-de-Luchon. Remarquez que Luchon est aussi un nom de vallée, écrit généralement *vallis Luchonis* dans les documents de l'époque féodale; et, par surcroît, ce nom se trouve également divinisé dans les inscriptions antiques du pays. Donc, le pays de Luchon se nommait ainsi dès l'époque romaine. Mais alors, il existait incontestablement des thermes au lieu appelé depuis Bagnères-de-Luchon. Ce n'est donc ni là, ni dans n'importe quelle autre portion de ladite vallée, qu'il faut chercher les *Onesii* & leur station balnéaire. »

Digitized by Google

Léonce FAVATIER : La Vie municipale à Narbonne au dix-septième siècle.

S'occuper de notre sol national, de nos monuments historiques, vouer un culte à l'histoire & aux souvenirs de la patrie, sauver non seulement les vestiges de la civilisation romaine, mais surtout les monuments de notre vieille France, qui ont au moins autant d'intérêt pour nous : tel est le programme que s'est imposé, depuis 1833, la Société archéologique de Narbonne, & auquel elle est restée fidèle. Mais cette Société ne se borne pas à préserver les monuments de l'atteinte du temps; sous l'active & intelligente impulsion de son président actuel, M. Léonce Favatier, elle s'est donné la mission de faire revivre les institutions du passé. Dans une série d'études réunies en volume sous le titre de *la Vie municipale à Narbonne au dix-septième siècle,* M. Favatier a retracé, à l'aide de documents authentiques, les manifestations extérieures de l'ancienne cité. Il nous fait assister aux péripéties d'une élection municipale, il nous décrit les fêtes locales avec leurs pittoresques réjouissances & leurs processions de magistrats, d'ecclésiastiques & de consuls aux costumes pittoresques, & il nous raconte en détail les famines & les pestes qui trop souvent ravageaient les villes & les campagnes du Narbonnais. Cette partie de son savant travail est particulièrement intéressante, parce qu'une fois de plus se trouve confirmée cette vérité qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Quand on lit l'histoire des pestes de 1628 & de 1632, on croirait assister à la dernière invasion du choléra à Hambourg, il y a bientôt trois ans. Le nom seul de la maladie a changé. En 1628 comme en 1892, les maisons où un cas de peste s'est produit sont signalées; les habitants sont tenus, sous peine d'amende, de déclarer le cas. Le malade est enlevé de chez lui & soigné à part dans une ambulance urbaine; la maison, les meubles, le linge, les vêtements sont désinfectés. Mais comme les antiseptiques sont peu connus & peu efficaces, on brûle la maison quand les microbes sont trop tenaces. Aujourd'hui, l'acide phénique & les fumigations ont remplacé l'action un peu trop radicale du feu. C'est évidemment un progrès. Mais sur les causes du fléau, sa marche, ses moyens curatifs, sommes-nous beaucoup plus avancés qu'en 1628? (*Débats*, 21 novembre 1894.)

Digitized by Google

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

La Commission officielle du Canal des Deux-Mers. — La Commission chargée d'étudier les questions relatives à la création d'un canal maritime entre l'Océan & la Méditerranée est constituée définitivement de la manière suivante :

Président. — M. Bousquet, conseiller d'État.

Membres désignés par le département des travaux publics. — MM. Brosselin, Eyriaud des Vergnes, Mengin-Lecreux, Quinette de Rochemont, Mallez, Maurice Levy, inspecteurs généraux des ponts & chaussées.

Membres désignés par le département des finances. — MM. Le Blant, Hamot, inspecteurs généraux des finances, Dubois de l'Estang, inspecteur des finances.

Membres désignés par le département de la marine. — MM. le contre-amiral Sallandrouze de Lemornaix, membre du conseil des travaux de la marine; Renaud, inspecteur général des ponts & chaussées; Germain, ingénieur hydrographe en chef; Roussin, président de la Commission des marchés; de la Chauvinière, sous-directeur du personnel; Clauzel, ingénieur des constructions navales.

Membres désignés par l'Académie des sciences morales & politiques. — MM. Paul Leroy-Beaulieu, Cucheval, Juglar, membres de l'Institut.

Membres désignés par le département de l'agriculture. — MM. Bouvier, Carlier, inspecteurs généraux de l'hydraulique agricole.

Membres désignés par la Commission consultative permanente du conseil supérieur du commerce & de l'industrie. — MM. Brunet, président de la Chambre de commerce de Bordeaux; Charles Roux, député; Couvreur, vice-président de la Chambre de commerce de Paris; Latham, président de la Chambre de commerce du Havre; Rogé, président de la Chambre de commerce de Nancy; Vuillemin, ancien président du Comité des houillères du Pas-de-Calais.

M. Brosselin, inspecteur général des ponts & chaussées, & le contre-amiral Sallandrouze de Lemornaix rempliront les fonctions de vice-présidents de la Commission.

Digitized by Google

Elargissement des portes du rempart de Perpignan. — La direction du génie au ministère de la Guerre vient d'autoriser l'élargissement des portes des fortifications de Perpignan. Cette amélioration avait été demandée par la municipalité à la suite de l'impossibilité d'une entente pour la démolition des remparts.

Découverte archéologique près de Cazères-sur-Adour. — En pratiquant des fouilles pour la reconstruction d'une maison de campagne appartenant à M. Caussé, avoué à Mont-de-Marsan, & sise près de Cazères-sur-l'Adour, il a été trouvé renfermé dans un pot de terre une douzaine de médailles anciennes argent & bronze, deux bracelets, deux boucles d'oreille & une bague; ces divers objets sont en argent & appartiennent à la période gallo-romaine.

Les médailles portent les effigies de Valentinien, de Gratien & de Théodose. A l'exergue, on voit la ville de Rome sous forme de la déesse Pallas, assise, casquée, tenant de la main gauche un sceptre, tandis que la main droite porte le globe de l'univers, surmonté d'une victoire ailée avec cette légende : *Urbs Roma*.

Le déboisement du bassin de la Garonne. — Au Congrès national des Sociétés de géographie tenu à Lyon en août dernier, M. Guenot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse, dans une étude sur *le déboisement des montagnes*, a cherché à établir les rapports qui existent entre le défrichement & le déboisement produit par la vaine pâture & leurs effets, c'est-à-dire les inondations, la rupture d'équilibre atmosphérique, la désagrégation de la montagne & la dépopulation.

Des recherches auxquelles il s'est livré, il résulte qu'un certain nombre de vallées du bassin de la Garonne, autrefois boisées & peuplées, sont aujourd'hui nues & désertes.

L'étendue des surfaces boisées, comparée à la quantité d'eau tombée dans les bassins d'un certain nombre de rivières des Pyrénées & des Cévennes, à l'inclinaison de leur pente, à la dimension de leur lit, à l'évasement de leurs rives, à la topographie de leur vallée, ont été les éléments qui lui ont permis de dégager certaines lois invariables.

Il a montré les insuffisances & les imperfections de la loi de 1882 sur le reboisement & l'insouciance, l'égoïsme, le vandalisme de certaines populations pastorales.

En résumé, en dépit des efforts faits par le service forestier pour reboiser nos montagnes, le déboisement continue à s'opérer en grand.

Comme conséquence, les hautes régions se désagrègent, les inondations se multiplient & deviennent de jour en jour plus désastreuses & plus menaçantes, & enfin la montagne se stérilise & se dépeuple.

Il a conclu en indiquant une série de mesures qui lui paraissent propres à enrayer les maux qu'il a signalés & qui ne feront que s'accentuer si l'on n'y remédie pas promptement.

Digitized by Google

Le lait des vaches des Pyrénées. — M. Malet a communiqué à la Société d'histoire naturelle de Toulouse les premiers résultats des recherches qu'il a entreprises sur le lait des vaches. Il a d'abord essayé d'établir la valeur laitière des diverses races bovines des Pyrénées & il est arrivé à constater que la race de Saint-Girons l'emporte sur toutes les autres. Les animaux de cette origine, toutes choses égales d'ailleurs, donnent plus de lait & un lait plus riche en crème que ceux de la race de Lourdes. L'influence de la race est prépondérante au point de vue de la teneur en crème & l'alimentation ne joue qu'un rôle tout à fait accessoire. M. Malet a nourri plusieurs jeunes chiens, les uns avec du lait bouilli, les autres avec du lait non bouilli. Les animaux en expérience se trouvaient placés dans des conditions identiques, & ils étaient de tous points comparables entre eux. Il résulte de ses observations, que la croissance & que l'augmentation de poids des jeunes animaux ont toujours été plus rapides chez ceux qui n'étaient nourris qu'avec du lait bouilli. Ces expériences confirment entièrement les résultats observés chez les enfants par MM. les Drs Budin & Chavannes. (*Bulletin de l'Académie de médecine*, 24 juillet 1893.)

Enfin, M. Malet a étudié l'action conservatrice & l'action physiologique du salicylate & du bicarbonate de soude. A la dose de 30 centigrammes par litre, le salicylate de soude empêche la fermentation du lait, tandis que 2 grammes de bicarbonate de soude par litre n'ont aucun effet sur la conservation du lait. Mais tandis que le lait salicylé exerce une action dépressive & détermine un arrêt de développement qui persistent assez longtemps après qu'on a cessé l'usage de ce lait, le bicarbonate de soude reste sans influence sur l'économie ou même paraît favoriser l'assimilation.

La pêche des huîtres dans la Bidassoa. — Les présidents des délégations française & espagnole à la Commission mixte des Pyrénées ont signé une déclaration qui modifie l'article 4 de la convention du 18 février 1886, & fixe pour l'avenir au 15 septembre. la date de l'ouverture annuelle de la pêche des huîtres dans la Bidassoa.

Retour en Espagne des cendres de Goya. — Il paraît que l'Espagne va redemander à la France les restes du grand peintre Francisco Goya y Lucientes, qui mourut à Bordeaux le 16 avril 1828, & y fut inhumé. Déjà, en 1884, le Conseil des ministres d'Alphonse XII avait engagé des pourparlers pour ramener à Madrid les cendres de l'auteur des *Caprices*. La mort du roi retarda la solution de l'affaire, qui ne fut reprise qu'en 1888. Le 16 novembre de cette année, M. J. de Pereyra, accompagné de MM. Gustave Labat & Mercier, d'un fonctionnaire du gouvernement espagnol & de l'inspecteur du cimetière, fit ouvrir le caveau où avait été renfermé le cercueil du peintre, à côté de celui d'un de ses compatriotes, Martin Goicocchea. Or, c'est ici, en ces circonstances macabres, que la situation commence à devenir presque

Digitized by Google

comiquement embarrassante. Les deux bières s'étaient pourries & émiettées, & les deux squelettes gisaient sur le sol. Lequel appartenait à Goicocchea, & lequel à Goya? On savait seulement que le dernier était de haute taille. On supposa que les ossements de la plus grande dimension devaient être les siens, &, à tout hasard on lui en fit l'attribution. Ce n'était pas fini néanmoins. Parmi lesdits ossements, la tête manquait. Si bien qu'aujourd'hui, à Madrid, où l'on a préparé déjà un monument funéraire digne de l'illustre mort qui doit y reposer, on ne sait plus si l'on se décidera à recevoir en grande pompe un squelette acéphale & d'une identité quelque peu douteuse, ou deux squelettes, dont l'un au moins bénéficiera d'un honneur auquel, vivant, il ne se fût jamais attendu.

Pourquoi ne pas transporter les débris des deux corps? On aurait été ainsi bien certain de posséder en Espagne les cendres de l'un de ses plus illustres artistes.

Tauromachie; représentations figurées. — Le célèbre Goya a beaucoup peint de scènes tauromachiques; ses principales œuvres sont au musée de Madrid; plusieurs ont été dessinées. — Dans l'industrie, on trouve surtout des éventails représentant des courses de *toros* ou des types de *toreros*. A Madrid, la célèbre maison d'objets d'art, *Viuda de Bach e hijos* (calle Alcala, 56), a la spécialité de cartons artistiques pour peinture de genre sur éventails. Elle pourrait non seulement montrer ses dessins de *corridas*, mais aussi donner des renseignements sur les statuettes, bronzes, sculptures, &c...

Gravures. La maison Laurent (Madrid, carrera San Geronimo, 39) a la spécialité des photographies instantanées prises à la *Plaza de Toros*. Voici, en outre, quelques indications bibliographiques que je fournis à cause des gravures que renferment ces livres :

Bulletin de 1891 de la *Société de Borda*, à Dax. Il contient une longue & curieuse étude de MM. Dufourcet & Camiade sur les courses de taureaux en Espagne & en France, avec nombreuses gravures, dont plusieurs sont des reproductions de photographies instantanées, représentant Frascuelo, des *écarteurs* landais, &c.

Les *Courses de Taureaux* (in-12, imprimerie Aréas, rue Taylor, Pau), par *Pero Gil*. Nombreux dessins dans le texte, qui est une étude complète & serrée, au point de vue espagnol.

Pour finir, je cite les *Courses de Taureaux*, texte par Dayot, illustrations par Luque (Baschet, 12, rue de l'Abbaye, Paris, in-4°). Ce livre renferme, outre plusieurs planches en couleur, les portraits des plus célèbres *toreros* de nos jours.

Les *affiches* des *corridas de toros* sont généralement splendides; qui ne les a vues ne peut se figurer leur beauté artistique, leur brillant coloris rehaussé souvent d'or & d'argent, leur agencement pittoresque. Impossible de faire une étude sur la tauromachie sans connaître ces

Digitized by Google

affiches; or, elles sont très souvent reproduites par la gravure ou la phototypie, sur carton, papier, étoffe même, & dans un petit format. En France, les affiches de courses, soit *landaises*, soit *franco-espagnoles*, commencent à être artistement traitées; dernièrement, celles des célèbres courses qui ont eu lieu à Mont-de-Marsan, puis à Bayonne, pour l'inauguration de la *Plaça* de cette ville, pouvaient presque rivaliser avec celles de la Péninsule.

Art industriel. Pour les éventails, voir ce que j'en ai dit ci-dessus; il en est de même, mais dans une moindre mesure, pour les faïences & porcelaines.

Armes, costumes. Il doit y avoir de tout cela, je suppose, à l'Ecole de Tauromachie de Séville.

Nous espérons que l'amateur qui nous promet un ouvrage complet sur l'art de *lidiar un toro,* fera connaître aux intermédiairistes qui lui répondent l'époque de l'apparition de cette œuvre, pour la bonne foi de laquelle on lui conseille beaucoup de consulter non les voyages en Espagne de Français qui n'entendent rien aux *corridas*, mais les spécialistes, et surtout d'aller voir ces courses dans les Landes comme en Espagne, puis de causer avec les *écarteurs* & les *espadas.*

UN AFICIONADO DE CONTRA BARRERA.

— En 1863, M. René de Semallé a publié, chez Douniol, à Paris, une très intéressante série de *Lettres d'un touriste sur les combats de taureaux.* C'est un réquisitoire éloquent contre la barbarie en usage alors dans les cirques espagnols. E. D.

(Extrait de l'*Intermédiaire des chercheurs & des curieux.*)

Don d'un musée à la ville de Bordeaux. — M. Bonie, conseiller honoraire à la cour de Bordeaux, qui vient de mourir, possédait dans sa maison de la rue d'Albret un musée estimé 2 millions; il laisse ce musée à la ville de Bordeaux avec une dotation suffisante pour en assurer l'entretien & la conservation.

M. Bonie était un amateur d'art passionné & un collectionneur infatigable. Détail curieux : il ne faisait jamais de feu dans son hôtel de crainte d'incendier ses collections.

Exposition de Bordeaux en 1895.

L'Association pyrénéenne a tenu en 1891 une réunion générale à Bordeaux. Elle y fut admirablement reçue & le compte rendu de ses travaux a été publié dans un volume spécial de 400 pages. Cette année nous retournerons à Bordeaux pour voir l'Exposition que prépare la Société Philomathique.

C'est cette Compagnie puissante qui a provoqué & dirigé les expositions antérieures & toujours avec un grand succès. Il n'en peut être autrement dans une Société à laquelle nulle autre en France ne peut

Digitized by Google

être comparée. Les hommes les plus éminents de la Gironde lui appartiennent & ils rivalisent de dévouement & d'*activité* pour le bien public. Ils ont, ce qui devient rare, l'esprit de suite & ils ont la légitime fierté de leurs œuvres. Les cours populaires & professionnels qu'ils ont fondés, & dont le nombre a été constamment augmenté, forment aujourd'hui un ensemble admirable, on en jugera par la note que nous publions plus loin.

Composée surtout d'industriels, de manufacturiers, d'armateurs, la Société philomathique n'a jamais perdu de vue que la science est la base de la prospérité publique, & que toutes les sciences sont fécondes & pas seulement les sciences appliquées.

Dans ses expositions, elle a toujours fait une grande place à l'enseignement supérieur & aux beaux arts.

De sorte que l'on ira à l'exposition prochaine avec la certitude d'avoir beaucoup à étudier & à apprendre. Nous engageons d'ores & déjà nos amis à répondre à l'appel que nous leur faisons afin de visiter l'exposition en groupe & sous la direction des personnes autorisées qui nous en ont fait la bonne promesse.

Bordeaux. — Les cours de la Société philomathique.

La Société philomathique a fait publier récemment les programmes de ses cours d'adultes pour la nouvelle année scolaire.

Le développement donné à l'enseignement a nécessité soit le dédoublement des classes, soit l'augmentation du nombre des leçons.

C'est ainsi que dans le cours d'ébénisterie, dont le début, l'an dernier, fut si encourageant, le nombre des leçons a été porté de deux à trois par semaine. Cette disposition nouvelle facilitera dans une large mesure l'extension des travaux. Nos jeunes ouvriers ébénistes seront bien inspirés en se hâtant d'en profiter.

Dans les cours de femmes ayant lieu à l'Ecole Saint-Sernin[1], on peut remarquer que l'enseignement de la sténographie & de la machine à écrire forme désormais deux classes, une d'enseignement élémentaire, l'autre d'enseignement supérieur. Cette division répond à une nécessité bien des fois constatée dans le passé, & les études ne manqueront pas de s'en ressentir avantageusement. Il est à penser que les élèves afflueront à ces cours, de la fréquentation desquels elles retireront de réels avantages.

Enfin, à la succursale Pélegrin, le cours de broderie, dont les travaux se distinguaient particulièrement à la dernière Exposition scolaire, a été également dédoublé & forme actuellement deux sections, élémentaire & supérieure, à l'aide desquelles l'enseignement pourra être réparti d'une manière plus profitable, car il correspondra bien mieux aux

1. L'hôtel de la Société philomatique est rue Saint-Sernin, & on connaît à Bordeaux l'ensemble des cours sous le nom d'Ecole Saint-Sernin.

Digitized by Google

aptitudes des élèves. C'est encore un cours où elles ne manqueront pas de se faire inscrire en grand nombre.

Les cours de commerce, de langues vivantes, de dessin, les ateliers de coupe des pierres, de coupe des bois, les classes de modelage, &c., fonctionnent comme par le passé.

Il en est de même des cours de coupe pour tapissiers, tailleurs, cordonniers, & aussi de ceux qui intéressent l'industrie métallurgique comme l'ajustage, la chaudronnerie, la ferronnerie, le chauffage des machines, &c.

Pour les dames, les cours de coupe de vêtements, de lingerie, de couture, sans oublier ceux de dessin & de peinture, dont l'on a pu souvent apprécier les excellents résultats.

Notons encore les cours de traitement des vins, qui ont eu lieu aux succursales de l'école Belcier & de l'école Dupaty, & dont l'utilité ne peut manquer d'être de plus en plus appréciée. L'école Dupaty a aussi un cours de tonnellerie.

Le génie militaire dans l'Ariège. — Le Ministre de la Guerre a envoyé au port de Salau, canton d'Oust, deux officiers supérieurs, l'un de l'artillerie, l'autre du génie, pour déterminer l'emplacement des forts d'arrêts au point de vue de la défense nationale & à l'occasion de la prochaine exécution du chemin de fer transpyrénéen.

BAYERISCHE STAATS-BIBLIOTHEK MUENCHEN

Le Gérant : GARRIGOU.

Toulouse, Imprimerie Douladoure-Privat rue Saint-Rome, 39. — 3014

Digitized by Google

Collaborateurs de la Revue (suite de la liste).

Ed. FORESTIÉ, secrétaire de la Société archéol. de Tarn-et-Garonne.
Abbé GALABERT, correspondant de la Société archéologique du Midi.
* Dr F. GARRIGOU, chargé de cours (hydrologie) à la Faculté de médecine de Toulouse, *directeur de la Revue des Pyrénées*.
A. GAUTIER, membre de l'Institut, Paris.
G. GAUTIER, agronome, à Narbonne.
DE GORSSE, conservateur des forêts, à Pau.
M. GOURDON, conservateur du musée Lézat, à Luchon.
JEANROY, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
JULLIAN, professeur à la Faculté des lettres, Bordeaux.
G. JOURDANNE, félibre majoral, Carcassonne.
* H. LABROQUÈRE, homme de lettres, Galan (Gers).
LABROUCHE, archiviste des Hautes-Pyrénées.
J. DE LAHONDÈS, président de la Société archéologique du Midi.
LAPIERRE, bibliothécaire honoraire de la ville de Toulouse.
J. DE MALAFOSSE, membre de la Société archéologique du Midi.
Hte MARCAILHOU D'AYMERIC, Président de la Soc. de pharm. Toulouse.
Abbé MARSAN, corresp. soc. arch. du Midi, curé de Soulan, vallée d'Aure.
MASSIP, bibliothécaire de la ville, Toulouse.
* MÉRIMÉE, professeur à la Faculté des lettres, Toulouse.
* MILLARDET, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.
Ch. MOLINIER, professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
B. DE NABIAS, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux.
PASQUIER, archiviste de l'Ariège.
Cl. PERROUD, recteur de l'Académie de Toulouse.
Ed. PIETTE, du Comité de paléontologie française, Rumigny (Arden.).
Dr RACINE, médecin consultant à Luchon.
F. REGNAULT, de la Société de géographie de Toulouse.
* E. ROSCHACH, archiviste, inspecteur des antiquités, Toulouse.
DE ROUMÉJOUX, inspecteur de la Société française d'archéologie.
RUMEAU, instituteur, à Toulouse.
Comte Henri RUSSELL, à Pau.
Cte DE SAINT-SAUD, géographe, ch. de la Valouze, par La-Roche-Chalais.
SALLES, ingénieur en chef hon. des ponts & chaussées, Toulouse.
TAMISEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut.
* J. TIMBAL, professeur à la Faculté de droit, Toulouse.
TRESPAILLÉ, de la Société des études du Comminges, Saint-Gaudens.
* E. TRUTAT, conservateur du Musée d'histoire naturelle, Toulouse.
Louis VIDAL, ingénieur des mines, à Barcelone.
Pierre VIDAL, bibliothécaire de la ville, Perpignan.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT
RUE DES TOURNEURS, 45, TOULOUSE
ou AU BUREAU DE LA *REVUE*, RUE VALADE, 38, TOULOUSE

ABONNEMENT : 15 FRANCS

REVUE DES PYRÉNÉES

FRANCE MÉRIDIONALE — ESPAGNE

ORGANE DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉENNE

Paraissant tous les deux mois, par livraisons de 112 pages

AVEC FIGURES & PLANCHES

(VOIR AU VERSO LA LISTE DES COLLABORATEURS)

Adresser toutes les communications au Directeur de la **Revue des Pyrénées**, M. le Dr F. GARRIGOU, chargé du Cours d'hydrologie à la Faculté de Médecine, rue Valade, 38, à Toulouse.

La **Revue** publie l'analyse de tous les ouvrages concernant les Pyrénées, la France méridionale, l'Espagne. Les auteurs et les éditeurs doivent envoyer les publications directement au Directeur de la **Revue.**

La table générale des cinq premiers tomes est envoyée à toute personne qui la demande.

Le prix des six volumes parus, pris ensemble, 60 francs. — Une remise de 20 % est faite aux *Bibliothèques publiques.*

Le prix d'un volume isolé reste fixé à 15 francs.

Les livraisons ne se vendent pas séparément.

Toulouse, imprimerie DOULADOURE-PRIVAT, rue Saint-Rome, 45. — 3014

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Weber

Digitized by Google